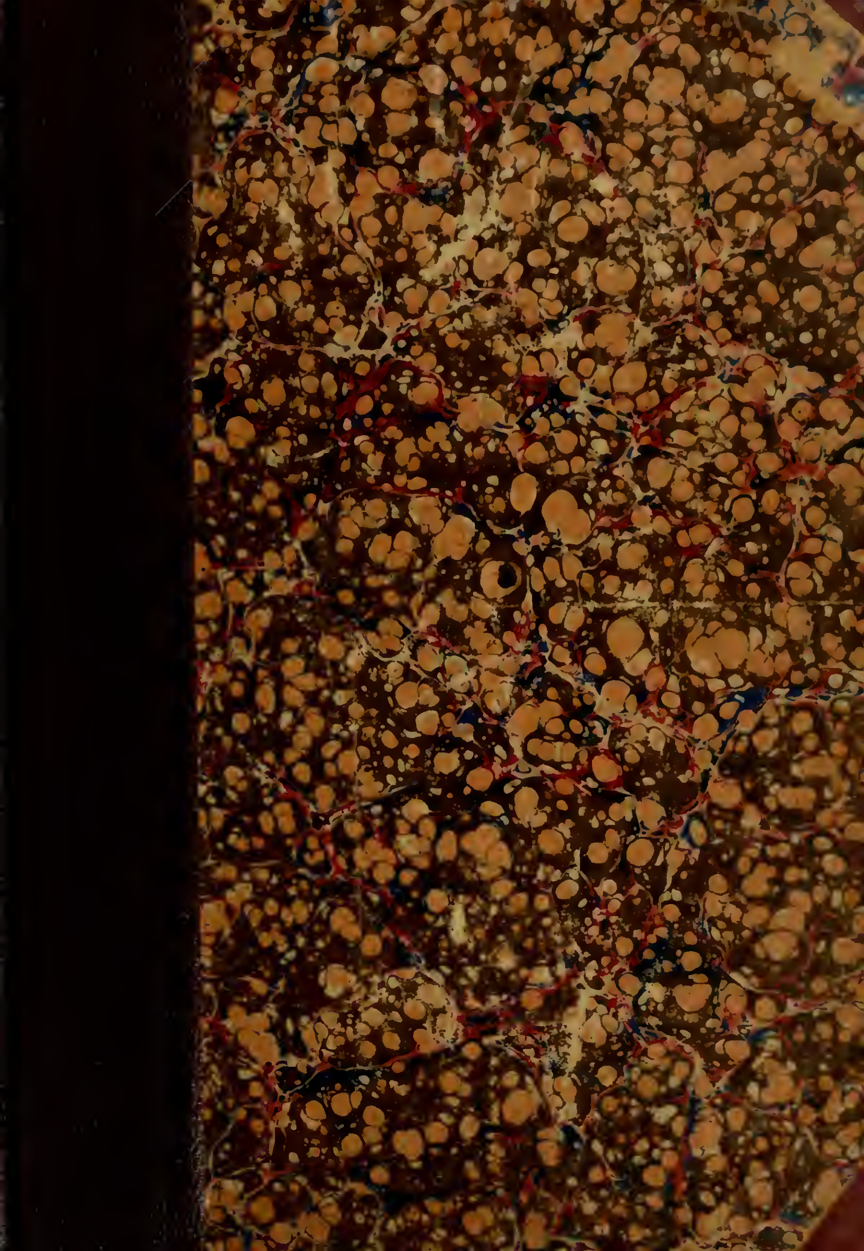


Anne M Dobbie.

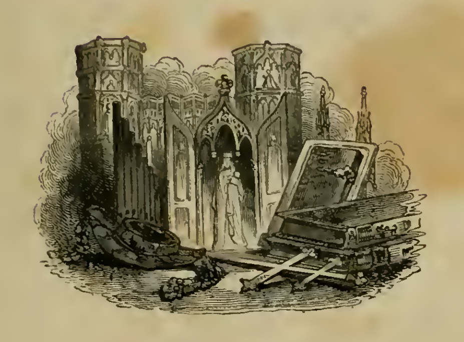


Religieux de l'Ordre des pauvres volontaires en Flandres.

HISTOIRE
DES ORDRES
RELIGIEUX

PAR

M. HENRION.



BRUXELLES.

PUBLIÉ PAR LA SOCIÉTÉ NATIONALE

POUR LA PROPAGATION DES BONS LIVRES.

1838

Ayant fait examiner le livre intitulé *Histoire des Ordres religieux*, par M. Henrion, nous en permettons l'impression.

Malines, le 21 novembre 1837.

J. B. PAUWELS, vic. gén.

AVANT-PROPOS.

Notre but est de faire aimer la religion catholique comme une religion éminemment sociale; car, de l'aveu même de M. de Laborde, elle a été l'origine des associations. Peut-être le tableau des magnifiques résultats que présente l'histoire de l'état religieux détruira-t-il d'injustes préventions pour le passé, et suggérera-t-il, pour l'avenir, l'idée de quelques tentatives propres à hâter notre restauration morale. Cette restauration ne saurait, au reste, se faire attendre longtemps, car nous sommes arrivés à ce point que nous ne pouvons plus que rétrograder vers le bien.

On peut distinguer, dans l'histoire de l'état religieux, trois époques importantes, qui forment, s'il est permis de le dire, autant de dynasties séparées dans la grande société monastique.

La première est l'objet du livre Ier. Nous y traçons l'histoire de cette famille de religieux dont les Antoine et les Basile furent les fondateurs en Orient. Nous y parlons encore de cette autre famille qui s'honore d'avoir eu saint Benoît pour patriarche, *et qui eut pour apanage*, en Occident, *après l'exemple des plus brillantes vertus, la*

jouissance des plus grandes richesses, le crédit et la puissance qui les donnent[1]. Ce livre s'arrête à saint François d'Assise.

Le livre II est surtout consacré à l'histoire des ordres mendiants. L'amour de la pauvreté, une admirable soumission aux volontés de l'Église, et un zèle infatigable pour les intérêts de la religion, tels sont les traits caractéristiques auxquels on peut reconnaître ces instituts. Quel contraste avec notre siècle !

Le point de départ du livre III est la prétendue réforme du XVIe siècle. Ce fut une immense révolution que cette hérésie qui coïncida avec la découverte de l'imprimerie, et l'on conçoit qu'elle dut introduire des rapports nouveaux dans l'économie des ordres religieux. Le lecteur les trouvera indiqués dans ce livre. Il verra surtout se détacher de ce tableau d'ensemble la célèbre compagnie de Jésus, destinée à de grandes vicissitudes parce qu'elle devait accomplir de hautes destinées.

Les trois derniers siècles ont vu se multiplier d'abord, périr ensuite, et enfin reprendre, d'une manière si étonnante, les congrégations religieuses, qu'il nous a paru utile de détacher le tableau de ces fondations du plan général qui embrasse l'histoire des ordres religieux. Le livre IV est donc consacré surtout aux congrégations *séculières* d'hommes ou de femmes, établies en France depuis la fin du XVIe siècle. Il est partagé en trois parties : 1° des congrégations religieuses d'hommes ; 2° des congrégations religieuses de femmes ; 3° de l'avenir des congrégations religieuses. L'avenir ! c'est là le mot de cet ouvrage.

Qui pourrait, en effet, nier la révolution qui nous enveloppe et nous presse de toutes parts ? Nous voici au moment où, comme dit M. de Maistre, les peuples seront broyés pour être mêlés ; nous voici à l'époque où à la corruption va succéder une réforme fondamentale dans la philosophie, dans la littérature et dans les lois. Les nationalités

[1] Linguet, Essai philosophique sur le Monachisme, p. 14. L'auteur composa cet ouvrage à l'époque où il n'était qu'enfant, entouré et comme écrasé d'impies. En somme, il ne fait pas haïr les moines : c'est beaucoup.

s'effacent, on ne veut plus être compatriote que de ses doctrines. Une pensée catholique préside à ce mouvement universel; les instituts religieux auront bientôt pour mission de la traduire et de l'appliquer.

Ils feront comprendre et aimer la religion.

D'une main ils touchent aux sommités de l'ordre social; de l'autre ils soutiennent et dirigent les classes inférieures. En se faisant tout à tous, savants avec les savants, compatissants avec les infortunés, charitables avec les pauvres, humbles avec les superbes, les religieux deviendront populaires, et leur popularité donnera la mesure des services qu'ils rendront à la religion.

Le principe de la liberté individuelle les protége comme individus, et celui de la liberté d'association comme êtres collectifs. Si, pour les catholiques, la liberté religieuse n'est point une chimère, si la liberté de l'enseignement est, poux eux, plus qu'une simple promesse, les voilà en possession de l'avenir, par l'éducation de la jeunesse; quels instituteurs pourraient, en effet, soutenir la concurrence avec des établissements où la science se donne et ne se vend pas?

Que les religieux continuent donc à instruire l'enfance, à soulager l'humanité souffrante dans les hôpitaux, à invoquer les célestes miséricordes en faveur de nos crimes. L'incrédulité pourra bien nier leurs bienfaits et calomnier leurs intentions : mais la crise ne saurait durer, les préjugés se dissiperont, la haine s'adoucira. Auxiliaires du clergé, les associations religieuses auront une seconde fois sauvé le monde, si le monde peut encore être sauvé!

LIVRE PREMIER.

LIVRE PREMIER.

DEPUIS L'ORIGINE DES ORDRES RELIGIEUX, JUSQU'A L'ÉTABLISSEMENT DES ORDRES MENDIANTS.

CHAPITRE PREMIER.

DÉVELOPPEMENT DE LA VIE RELIGIEUSE EN ORIENT. — INSTITUTIONS ANALOGUES, AVANT JÉSUS-CHRIST. — ASCÈTES. — ERMITES.

DÉVELOPPEMENT DE LA VIE RELIGIEUSE EN ORIENT.

Les paroles et les exemples de Jésus-Christ sont le fondement de l'état religieux. Le Sauveur a fait l'éloge de la vie solitaire et mortifiée de saint Jean-Baptiste, qui, dès son enfance, se retira dans le désert et y vécut jusqu'à l'âge de trente ans[1]. Lui-même il recherchait les lieux écartés pour prier, y passait les nuits entières, et y demeura quarante jours avant de commencer à prêcher l'Évangile.

Avant la venue du Messie, Dieu retint Moïse, pendant le même espace de temps, sur le mont Sinaï. Élie passa une partie de sa vie dans les déserts, et saint Paul loue les prophètes qui s'y sont retirés [2]. Il est donc impossible de ne pas attribuer la naissance de

[1] Matth., ch. xi, v. 7.

[2] Hebr., c. xi, v. 38.

l'état religieux aux inspirations de l'Esprit-Saint, de même qu'on ne peut s'en expliquer les miracles sans considérer, avant tout, les effets de la grâce.

Cette idée a présidé à nos recherches.

Toutefois, il nous a paru utile d'envisager aussi notre sujet d'une manière purement humaine. Nous allons donc repousser les incrédules avec leurs propres armes.

INSTITUTIONS ANALOGUES, AVANT JÉSUS-CHRIST.

Ce n'est pas seulement à dater de l'établissement du christianisme que se répandirent les idées qui furent le principe et la base de la vie religieuse; elles se rencontrent, d'une manière plus ou moins nette, dans les systèmes et les cultes des anciens peuples. Partout où la croyance religieuse, dominant les mœurs, tendait à leur conserver ou à leur rendre l'innocence et la pureté, on cherchait à renoncer aux jouissances des plaisirs sensuels, à se soustraire au joug des besoins terrestres.

Cela est vrai de l'Orient en particulier. Un tempérament de feu y entraînait souvent à de coupables actions; mais la faute y était immédiatement suivie d'un repentir extrême. Les froids procédés de la raison, bien moins que des moyens tentés avec l'ardeur du zèle, y ramenaient à la vertu. Par l'isolement, on se mettait à l'abri des influences d'un monde corrompu; par les jeûnes, les châtiments corporels, par de continuels exercices de la pensée et de pieuses contemplations, on se garantissait des séductions de son propre cœur. Cet isolement, avec les pratiques que le repentir y avait attachées, était-il interrompu ou rendu impossible par le bruit des villes? on n'hésitait pas à s'enfoncer dans les déserts, et les privations de toute espèce, inséparables de ce nouveau genre d'existence, relevaient encore le mérite de cette résolution. Le respect du peuple pour ces victimes volontaires croissait à mesure qu'elles réussissaient mieux, non-seulement à lui présenter l'admirable spectacle des désirs sensuels entièrement étouffés, mais à exciter chez lui le sentiment d'une pénible sympathie. Aussi a-t-il existé de bonne heure, dans l'Inde, des pénitents et des solitaires; aussi les mystères de la Grèce présentent-ils quelques traces d'expiations analogues à celles des cloîtres, et la doctrine de Pythagore, notamment en ce qui touche le culte extérieur, offre-t-elle quelque ressemblance avec les mœurs et les pratiques des moines chrétiens.

Les traits de cette ressemblance sont vagues et éloignés; mais une association de Juifs a présagé d'une manière plus visible notre état monastique : nous voulons parler des *Esséens* ou *Esséniens*. D'après les conjectures les plus probables, cette association commença à se former quand les cruelles persécutions d'Antiochus Épiphane forcèrent un grand nombre de Juifs à se retirer dans les déserts, comme dans un exil volontaire. Cette circonstance est d'autant plus digne de remarque, qu'il serait difficile de ne pas attribuer, en partie, à une cause semblable l'origine de la vie solitaire des chrétiens. Là, et principalement dans les déserts situés entre la Judée et l'Égypte, s'organisa peu à peu une agrégation d'hommes craignant Dieu, qui ne voulurent pas rejoindre, dans des temps plus tranquilles, la société qu'ils avaient fuie, et qui, réunis dans des espèces de monastères, y possédaient tout en commun. Ils avaient leur

année de noviciat, prenaient leurs repas ensemble, portaient des vêtements uniformes, et attachaient à la fréquence des prières une plus haute importance que le reste des hommes. Tous ne renonçaient pas au mariage, et pourtant ils estimaient que la continence était méritoire [1]. Que si enfin on songe au serment formel par lequel chacun s'engageait, lors de son admission, à observer la loi, on ne pourra plus rejeter cette idée, que des institutions analogues à l'état monastique existaient même avant Jésus-Christ.

Néanmoins, pour prévenir les conséquences erronées qui pourraient être tirées de ce principe, nous devons ajouter que les institutions claustrales des siècles chrétiens n'ont aucune connexion avec les mœurs et les pratiques des associations qui existèrent dans l'Inde, en Grèce et chez les Juifs; il paraît que c'est donc sans fondement que des moines, dans le but de concilier à leur institut le préjugé d'une antiquité respectable, prétendent faire remonter l'origine de leurs monastères, par une succession non interrompue, jusqu'à ces établissements antérieurs au christianisme.

C'est avec aussi peu de raison qu'on transformerait les premières réunions des chrétiens, du temps des apôtres, en des associations monastiques, et malgré ce qu'on a dit, surtout de la règle que saint Marc aurait établie, l'histoire n'en reconnaît aucune dans le premier siècle de l'Église.

ASCÈTES.

Vers le milieu du IIe siècle seulement, quelques membres de la grande société, cherchant à se distinguer par une pratique plus rigoureuse du christianisme, donnèrent insensiblement naissance à la vie *ascétique*. L'objet des ascètes était de ne point se borner à observer les commandements du christianisme, mais d'arriver, en se conformant à certains conseils évangéliques, à une piété plus exemplaire. Celui qui, indépendamment de l'usage du vin et de la viande, renonçait encore soit au mariage, soit à l'exercice du droit conjugal, pouvait se promettre d'être singulièrement agréable à Dieu. Cette force d'abnégation de soi-même, ce mépris de plaisirs qui ne flattent que les sens, nous arrachent une admiration involontaire, quoiqu'ils contrastent, en apparence, avec la destination ordinaire de l'homme. La vie des ascètes supposait un détachement de ses semblables, fondé ou sur un penchant inné vers la solitude, ou sur le dégoût que soulevait, dans une âme vertueuse, le spectacle d'une société corrompue; et néanmoins l'isolement absolu du monde n'en était pas la condition nécessaire.

Aussi faut-il conclure que, dans les premiers temps, le nom d'ascètes et celui de moines n'étaient point synonymes; il y a toujours eu des ascètes dans l'Église, et la vie monastique, au contraire, n'a commencé à y être en honneur qu'au IVe siècle. D'autres différences existaient, d'ailleurs, entre les anciens moines et les ascètes. Seulement, à mesure que la vie monastique a été mise en honneur, et regardée comme plus parfaite que la vie commune, le nom d'ascètes est demeuré aux moines. On l'a aussi donné à des religieuses. En conséquence, on a appelé *asceteria* les monastères, mais sur-

[1] C'est pour cela, sans doute, que Pline les admirait comme une *nation immortelle*, et où cependant *il ne naissait personne.*

tout certaines maisons dans lesquelles il y avait des moniales et des acolytes, dont l'office était d'ensevelir les morts. Les Grecs donnent généralement le nom d'ascètes à tous les moines, soit anachorètes ou solitaires, soit cénobites.

ERMITES.

Mais reprenons le fil historique.

Quand les persécutions contre les chrétiens devinrent toujours plus sanglantes, lorsque la première ferveur des disciples de Jésus-Christ fut refroidie, et qu'ils se montrèrent moins jaloux de la gloire de sceller leur profession de foi de leur sang, les chrétiens persécutés cédèrent à la force; ils cherchèrent, dans l'obscurité des forêts, dans le silence des déserts, un appui et un asile contre l'imminence des périls. Si la nature de cette incommode position les condamna d'abord à soutenir leur existence de la manière la plus misérable, à s'imposer des privations de toute espèce, bientôt ils firent entrer cet état de choses dans les calculs de leur ingénieuse piété, et s'applaudirent d'une façon de vivre qui, en doublant leurs mérites, leur conciliait les miséricordes divines. Ainsi commença la vie *anachorétique* ou des *ermites*.

Nous avons d'autant moins à redouter qu'on nous accuse d'injustice, en n'assignant pas un autre motif à l'institution des ermites, que les écrivains catholiques s'accordent à dire que saint Paul (342) fut contraint, par la persécution de l'empereur Dèce, de fuir au désert, où la nécessité lui fournit l'occasion de pratiquer les plus belles vertus. Saint Paul est généralement regardé comme le fondateur des ermites. Peut-être cela signifie-t-il uniquement que l'austérité de sa vie, passée sans interruption dans le désert, sanctifiée par les jeûnes, la discipline, la prière et la contemplation, ayant acquis un éclat inaccoutumé, excita plusieurs chrétiens à en adopter une pareille. Cette interprétation est d'autant plus probable, qu'à partir de sa vingt-troisième année jusqu'à son extrême vieillesse, saint Paul, en dépit de tentations fréquentes, demeura fidèle à sa résolution. Si, depuis, les forêts et les déserts se remplirent de pieux imitateurs, d'émules ardents de saint Paul, cette circonstance nous paraîtra naturelle en nous rappelant la pure doctrine du christianisme sur le mérite de la mortification; en songeant que les chrétiens d'alors, auxquels les malheurs du temps interdisaient presque le commerce du monde, ne reculaient devant aucun sacrifice pour s'assurer au moins la tranquillité; en considérant enfin quel est le pays dont les solitudes se peuplèrent d'un nombre si prodigieux d'anachorètes. Ce pays est l'Égypte.

Avec le genre de vie des ermites, il pouvait être aussi peu question d'une règle que de l'uniformité dans les vêtements ou dans les occupations. Chacun se conduisait à sa guise et restait le maître de choisir les moyens dont l'emploi formerait ses titres aux récompenses célestes. Les incrédules et les protestants, qui comprennent mal les miracles de la piété, ont soutenu que les organes et les facultés intellectuelles des ermites, excités vivement par leur isolement et par les pénitences volontaires qu'ils s'imposaient, avaient dû nécessairement, par leur réciproque influence, les élever à un état d'exaltation extrême; et ils regardent la plupart des idées de ces saints anachorètes comme les fruits d'une imagination

échauffée et constamment tendue. « Tous, » ajoute Moriz Dœring [1], « furent tentés par le démon, et ne sortirent, qu'après de longues luttes, victorieux de ce combat; la plupart ont été nourris d'une façon extraordinaire : saint Paul, par exemple, auquel un corbeau apportait chaque jour la moitié d'un pain; le sommeil et la faim semblaient, à quelques-uns, des habitudes coupables qu'ils devaient s'efforcer de perdre. Dans la folle confiance de devenir semblable à Dieu, on abdiquait tous les sentiments humains, et de degré en degré, on se ravalait à la condition des bêtes sauvages. » Cette critique a pour objet et le saint abbé Hilarion (372) et saint Siméon Stylite (459), que la moderne indifférence flétrit, parce qu'elle ne les comprend pas. Cependant, sur l'authenticité des faits, ne sommes-nous pas en droit de porter un défi à la critique la plus sévère, puisque la vérité de l'histoire des personnages sur lesquels on voudrait déverser le ridicule, est appuyée sur le témoignage d'un grand nombre d'auteurs contemporains, dont plusieurs avaient été témoins oculaires de ce qu'ils racontent ? » Rejettera-t-on l'autorité de ces auteurs? Mais, peut-on ignorer que c'étaient des hommes d'une vertu éminente, d'une piété reconnue, et qui n'avaient nul intérêt de trahir la vérité? Est-il croyable qu'ils aient formé le complot d'en imposer au monde sur des faits qui étaient publics et notoires? Il y a plus : c'est que ce complot était impossible entre des écrivains qui vivaient dans des lieux si éloignés les uns des autres, et qui n'avaient ensemble aucune relation. Ces circonstances produisent donc une certitude morale dans le genre historique; et il serait aussi ridicule de former des doutes sur la manière de vivre de saint Siméon, que sur l'existence d'Alexandre ou de Jules-César [2].

Indépendamment de ces circonstances, plus ou moins singulières, sur la vérité desquelles il serait peu raisonnable de conserver aucun doute, l'utilité même d'un tel genre de vie a été contestée, et par les hommes livrés aux dissipations du monde, et par ces âmes actives qui croiraient ne pas vivre, si elles n'étaient dans un mouvement perpétuel. Ce que faisaient ces solitaires? « Hélas! on pourrait, avec bien plus de sujet, vous demander ce que vous faites vous-même, lorsque vous ne faites pas ce que le ciel et la terre font : la volonté de Dieu. N'est-ce donc rien faire que de ne faire que ce que Dieu s'est proposé en nous donnant l'être : le contempler, l'adorer, l'aimer? Est-ce être oisif et inutile dans ce monde, que d'y être uniquement occupé de ce que les bienheureux font dans l'autre, de ce que Dieu même fait et de ce qu'il peut faire de mieux? Ce qui suffira à tous les anges et à tous les saints, pendant l'éternité tout entière, ce qui suffira toujours à Dieu même, ne pourrait-il suffire à l'homme durant cette courte et misérable vie? Faire autre chose, si elle ne se rapporte au même but, si Dieu n'en est le principe comme la fin, si nous ne la faisons dans une dépendance continuelle de sa divine volonté, qui nous demande toujours plus le cœur que la main, et le repos de l'âme plus que son activité : qu'est-ce, sinon se détourner de sa fin, perdre son temps, et redemander le néant dont Dieu nous a tirés [3]? »

C'est aux ermites que les religieux ont emprunté leur nom de *moines* ou de *solitaires*.

[1] Geschichte der vornehmsten Moënchsorden. B. 1, p. 7.

[2] Alban Butler, Vies des Saints, tome I, p. 68.

[3] Ambroise de Lombez, Traité de la paix intérieure, p. 372.

CHAPITRE II.

VIE DES CLOITRES. — SAINT ANTOINE, PATRIARCHE DES MOINES. — MONASTÈRES DE FILLES. — SAINT PACOME, INSTITUTEUR DES CÉNOBITES.

VIE DES CLOITRES.

Se vouer à ce genre de vie, c'était rompre les liens qui unissent le citoyen à la société civile, et chercher dans l'isolement le moyen de s'élever à la perfection morale. Mais l'Esprit-Saint, en disant que le frère qui aide son frère est comme une ville forte, qu'une corde à trois cordons est difficile à rompre, n'avait-il pas indiqué et les dangers de l'isolement absolu et les avantages de l'union? Ce n'est pas que nous ayons le dessein sacrilége de faire le procès à la vie anachorétique, puisque, en signalant les obstacles qui s'y rencontrent, nous exaltons d'autant plus de mérite des Paul, des Siméon, etc., qui les surmontèrent. Nous constatons seulement la force de l'instinct de sociabilité, qui survivait à tous les autres penchants mortifiés et anéantis par la vie des solitaires; nous préparons à l'avance la justification des hommes assemblés en congrégations religieuses.

On se détacha insensiblement de l'idée d'un isolement *individuel,* qui avait été jusqu'alors le caractère propre de la vie anachorétique, et celle-ci se modifia en une séparation du reste du monde, il est vrai, mais séparation commune à plusieurs individus *réunis* dans cet isolement.

Il est clair que c'est de ce changement que date le véritable génie de l'état religieux, tel qu'il s'est développé depuis, et que saint Antoine (251-356), qui paraît en avoir été l'auteur, d'après les meilleurs documents, a droit au titre de *patriarche des moines.*

On le lui accorda avec d'autant plus de justice, que ce fondateur, appréciant avec une grande supériorité de raison l'institution dont il était le père, ne s'en dissimulait pas même la décadence future. « Un jour viendra, » disait-il à ses disciples, les larmes aux yeux, « que les moines se con-

struiront des bâtiments magnifiques dans les villes, qu'ils aimeront la bonne chère, et qu'ils ne se distingueront plus des personnes du monde que par leur habit. Cependant, malgré cette corruption générale, il s'en trouvera toujours quelques-uns qui conserveront l'esprit de leur état. Aussi leur couronne sera-t-elle d'autant plus glorieuse que leur vertu n'aura point succombé à la multitude des scandales [1]. »

SAINT ANTOINE, PATRIARCHE DES MOINES.

Saint Antoine, bien digne du surnom de Grand, naquit en 251 au village de Côme, dans la haute Égypte. L'éloignement pour les hommes, qu'il manifestait déjà dans un âge auquel un semblable sentiment n'est rien moins que propre, son aversion toute particulière pour les exercices littéraires qui, en l'appelant dans les écoles publiques, auraient exposé son innocence, firent naître de bonne heure en lui le goût de la solitude et de la vie contemplative. Il n'avait pas vingt ans que, conseillé par le zèle, il se dépouilla, en faveur des pauvres, de son patrimoine, assez considérable, pour aller dans un désert voisin, mettre sa patience à l'épreuve de la fréquence des prières et d'un régime rigoureux. Mais il n'avait pas impunément comprimé les sentiments naturels au cœur de l'homme; il lui fallut se livrer à lui-même de terribles combats, la volupté étalant à ses yeux l'éclat de charmes trompeurs, et le démon empruntant toutes les formes pour vaincre sa résistance. Il ne cessa de châtier son corps pour le soumettre à la loi de l'esprit. Que si l'emploi de tant d'austérités était rejeté par les incrédules sur les illusions ou la faiblesse de son imagination, nous leur fermerions la bouche par un mot. Évagre et d'autres auteurs rapportent qu'un philosophe ayant marqué sa surprise de ce qu'Antoine pouvait vivre sans le plaisir que l'on goûte dans la lecture, le saint répondit que la nature lui servait de livre et qu'il était sans cesse ouvert devant lui. Cette réponse n'est pas, à coup sûr, d'un esprit ordinaire [2].

Tant que saint Antoine resta dans le voisinage de Côme, sa patrie, il mena la vie des ascètes; mais, à l'âge de trente-cinq ans, il avait passé le bras oriental du Nil, pour se confiner sur le sommet d'une montagne, dans un vieux château, où il vécut pendant près de vingt années; ce n'est qu'en 305 que d'instantes prières réussirent à l'en faire descendre, qu'il assembla autour de lui un assez grand nombre de disciples, et qu'il leur suggéra de s'établir dans des cellules éparses çà et là, première origine du monastère de *Phaium* ou *près le fleuve*. Quoiqu'un même toit ne couvrît point encore ces solitaires épars, néanmoins un pas immense était fait vers leur réunion ultérieure dans les cloîtres. Ils se rapprochèrent de plus en plus les uns des autres, et éprouvèrent bientôt le besoin d'une organisation. Saint Antoine exerçait déjà sur cette communauté, qui le nommait son père, une sorte de surveillance; mais il n'a pas tracé de règle écrite, et celle qui porte son nom est d'une date postérieure. Dans le fait, tant de modèles éloquents, tant d'éclatants exemples, indiquaient la conduite à tenir dans ce genre de

[1] Rosweide, Vit. Patr., l. 5, c. 8.

[2] Socrat., l. 4, c. 23; Rosweide, Vit. Patr., l. 6, c. 4; Saint Nil, l. 4, p. 60.

vie; tous les devoirs y étaient ramenés à des pratiques si simples, telles que la fidélité à une retraite où les prières, le travail des mains, et d'autres manifestations d'une piété ardente occupaient les solitaires, qu'une règle écrite eût été superflue. Les cellules qu'ils s'étaient construites, les unes à proximité des autres, étaient appelées *laures*.

Hilarion, disciple de l'instituteur de la vie monastique, la répandit, vers 306, en Palestine, où il se forma un grand nombre d'agrégations de ce genre.

Le succès de ses efforts n'augmentant dans saint Antoine que le sentiment de son humilité, il soumit son corps à des austérités nouvelles; il alla même, en 311, chercher à Alexandrie la palme du martyre, qui ne fut pas accordée à son ardeur. Les événements miraculeux de sa vieillesse, comme la consolation qu'il eut de visiter saint Paul peu de temps avant sa fin (341), ne rentrent pas dans notre plan. Saint Antoine mourut lui-même en 356, âgé de 105 ans. Saint Macaire de Pispir, avec Amathas, également son disciple, enterra le vénérable patriarche, qui lui laissa son bâton; ce même Macaire en avait reçu le gouvernement de près de cinq mille moines.

On est curieux, sans doute, de savoir comment vivaient ces anachorètes. A ce sujet, la vie de saint Macaire d'Alexandrie (394) nous fournit des détails édifiants. « Il y avait dans la basse Égypte trois grands déserts presque contigus: celui de Scété, ainsi appelé d'une ville de ce nom, bâtie sur les confins de la Libye; celui des Cellules, ainsi nommé de la multitude de cellules des solitaires qu'on y voyait; et un troisième du côté de l'Occident, auquel la montagne de Nitrie donnait son nom. Macaire avait une cellule dans chacun de ces trois déserts. C'était à Nitrie qu'il recevait et instruisait les étrangers, mais il demeurait communément aux Cellules, où il fut depuis élevé à la dignité du sacerdoce. Là, chaque anachorète vivait dans une totale séparation de ses frères, dont il ne voyait pas même la cellule, et il ne sortait de la sienne que le samedi et le dimanche, jours où l'on s'assemblait pour célébrer les saints mystères, et pour participer au corps et au sang de Jésus-Christ. Si quelqu'un était absent, on jugeait qu'il était malade, et tous les autres l'allaient visiter. Lorsqu'un étranger voulait se fixer parmi eux, chacun lui offrait sa cellule, étant dans la disposition d'en bâtir une autre pour lui-même. Tous les frères s'occupaient du travail des mains, qui consistait à faire des paniers et des nattes. Jamais ils ne perdaient de vue la présence de Dieu; et le profond silence qui régnait dans tout le désert, ne contribuait pas peu à nourrir et à exciter la ferveur de leur oraison [1].

MONASTÈRES DE FILLES.

Les monastères de filles ne se sont pas formés tout à fait de la même manière. Il y avait, dans la primitive Église, des vierges qui vivaient en communauté, et qui servaient les ecclésiastiques par motif de piété et de charité : on les nommait *agapètes*. On appelait *diaconesses* des femmes qui aidaient les prêtres dans leurs fonctions, principalement quand le baptême se pratiquait encore par immersion. Mais ce ne sont pas là des religieuses. Pour le devenir, les femmes et les jeunes filles n'auraient pu, sans livrer

[1] Alban Butler, Vies des Saints, t. I, p. 33.

leur réputation à la satire, se retirer dans les déserts ou dans les bois. Elles se contentaient probablement de mener, dans leurs propres demeures, une vie plus retirée, et de se dérober, par une sorte de clôture, au tourbillon du monde, jusqu'à ce que sainte Synclétique (254-518), contemporaine de saint Antoine, et qui fut la mère des religieuses, comme celui-ci fut le père des moines, eût fondé le premier monastère de filles. On s'aperçoit que nous la regardons comme plus ancienne que la sœur de ce patriarche, qui établit elle-même un semblable monastère avant le règne de Constantin le Grand.

SARABAÏTES.

Mais loin que tous les anachorètes aient obéi à la voix de saint Antoine, il en est beaucoup qui préférèrent vivre, comme par le passé, dans un isolement absolu. La communauté même que saint Antoine avait fondée manquait toujours d'une police intérieure et d'un lien étroit de discipline. On y entrait et l'on en sortait à son gré; il n'y avait pas plus de difficulté à l'abandonner qu'à s'y faire admettre. Ceci fut la source indirecte d'un abus ; car la liberté de la vie monastique souriait à plusieurs, qui semblaient s'y consacrer, sans se résigner toutefois à ses privations. Errants et vagabonds, ils ne gardaient du solitaire que le costume, allaient de ville en ville, et, en vivant à leur discrétion, faillirent porter une sensible atteinte à la vénération qui avait jusqu'alors entouré la vie monastique. On les nomma *Sarabaïtes* (de l'hébreu *sarab*, se révolter), et *Giroragnes ;* de bonne heure, on les distingua du reste des moines, comme des enfants indignes des déserts. Les protestants, ennemis déclarés de la vie monastique, ont encore enchéri sur le tableau qu'en tracent Cassien, saint Jérôme et saint Benoît. Ils prétendent que les sarabaïtes vivaient en faisant de faux miracles, en vendant de fausses reliques, et en se rendant coupables d'autres fourberies de ce genre [1]; mais, fait remarquer Bergier [2], « il y avait assez de mal à dire de ces mauvais moines, sans forger contre eux des accusations fausses. Saint Jérôme dit qu'ils vivaient de leur travail, mais qu'ils vendaient leurs ouvrages plus cher que les autres, comme si leur métier avait été plus saint que leur vie; qu'il y avait souvent entre eux des disputes, parce qu'ils ne voulaient être soumis à personne ; qu'ils jeûnaient à l'envi les uns des autres, et regardaient le silence ou le secret comme une victoire, etc. Quand on pourrait leur reprocher d'autres vices, il ne s'ensuivrait rien contre l'état monastique en général ; ce serait la vérification de la maxime commune, que la corruption de ce qu'il y a de meilleur est la pire de toutes : *Optimi corruptio pessima.* »

[1] Mosheim, Hist. ecclés., IVe siècle, part. 2, c. 3. § 15.

[2] Dictionnaire théologique, vº *Sarabaïtes.*

SAINT PACÔME, INSTITUTEUR DES CÉNOBITES.

Plus le lien qui unissait les moines, déjà rapprochés pour mener une vie commune, se resserrait, plus l'on était en droit de s'attendre à voir se développer parmi eux ces funestes abus. C'est pour y obvier que saint Pacôme (292-348), disciple de saint Antoine, dressa sa règle ; on le regarde comme le second fondateur de l'état monastique. Il réunit, en effet, sous un même toit et sous la même clôture, un nombre de moines plus zélés, organisant ainsi, le premier, le régime claustral proprement dit. Le besoin de les distinguer fit donner à ceux qui étaient reçus dans de semblables retraites le nom de *cénobites* (qui vivent en communauté), et au lieu même celui de *cœnobium*, ou de cloître (demeure close). L'étymologie du mot *cénobite* nous rappelle la remarque de Bergier [1] : « Quelques écrivains, qui les ont considérés sous un aspect purement politique, ont conclu qu'il est de l'intérêt public de faire subsister un grand nombre d'hommes à moins de frais qu'il est possible ; que la vie commune est beaucoup moins dispendieuse pour chaque individu que la vie particulière ; qu'à cet égard, les couvents sont un moyen d'économie : l'expérience confirme cette observation. » Ce raisonnement s'adresse aux économistes d'un siècle industriel, et devrait faire absoudre le fondateur des cénobites à leur tribunal. Pour les vrais chrétiens, qui ne doivent envisager son institution que du côté des mœurs, ils pensent que plusieurs hommes rassemblés, qui vivent sous une règle commune, et sont assujettis aux mêmes devoirs, ont, dans l'exemple de leurs frères, un puissant moyen de plus pour se soutenir dans la vertu ; que, malgré les censures lancées par la malignité contre ce genre de vie, il est utile et louable à tous égards.

Saint Pacôme, né, vers 292, dans la haute Thébaïde, après avoir quitté les drapeaux de l'empereur Maximin, alla spontanément se mettre, au désert, sous la conduite d'un vieillard de beaucoup de sainteté. Telle est la rigueur des pratiques auxquelles il se condamna, qu'il combattit pendant quarante jours le besoin du sommeil. Une inspiration divine lui fit perfectionner le grand œuvre qu'avait commencé saint Antoine, et construire un bâtiment qui, à raison de son étendue, pouvait recevoir un grand nombre de moines. C'est ainsi que s'éleva, en 325, à Tabenne, près de l'une des îles du Nil, dans la haute Thébaïde, le premier véritable monastère de cénobites, où l'on compta bientôt environ cent moines. Cet heureux exemple encouragea à préparer d'autres retraites semblables ; saint Pacôme s'en occupa sans relâche, jusqu'à sa mort prématurée en 348, et en fonda huit.

Hélyot [2] a voulu prouver que saint Ammon (286-348) établit ses monastères avant ceux de saint Pacôme ; nous lui accorderons le mérite de l'antériorité, pourvu qu'on ne voie dans les monastères d'Ammon que des établissements pareils à ceux de saint Antoine, et que l'importante modification d'une clôture et d'un toit commun reste attribuée à saint Pacôme. Quant à l'opinion qui regarde aussi ce dernier comme le fondateur

[1] Dictionnaire théologique, vº *Cénobite.*

[2] Histoire des ordres monastiques, tome I, *Dissert. prélim.*, p. 39.

des congrégations religieuses, nous la rejetons parmi les fables dont on a prétendu se servir pour assigner une haute antiquité à des institutions monastiques. Or, l'on entend par congrégation une sainte société de plusieurs monastères, ne faisant qu'un seul corps, soumis à une seule règle, unis par des assemblées générales, qui se tiennent de temps en temps pour élire des supérieurs, et pourvoir à tout ce qui peut maintenir la régularité et le bon ordre. A moins d'une complaisance extrême, il serait difficile d'en avoir le type parfait dans les établissements de saint Pacôme.

De même qu'Hilarion l'avait fait en Palestine, les disciples de saint Antoine et de saint Pacôme (dont plusieurs, tels que les trois Macaire, sont honorés comme des saints) répandirent la vie monastique dans tout l'Orient; la Syrie, l'Arménie et l'Éthiopie, notamment, s'édifièrent de la présence d'anachorètes et de cénobites.

A l'égard des pratiques auxquelles on se livrait dans les divers cloîtres, elles devaient présenter un air de famille, puisqu'elles tiraient toutes leur origine de ces premiers fondateurs de l'état religieux. Il y avait moins une règle certaine qu'on s'obligeait à suivre, que des coutumes et des observances qui variaient singulièrement selon les climats et les besoins appréciés. Le père ou supérieur du monastère (*abbas*, abbé [1]), en grec, *archimandrite*, *hégumène*, etc., était pour chaque circonstance, la loi vivante. Autant de cloîtres, ajoute Cassien, autant de règles, ce qui veut dire que chaque cloître se donnait à lui-même son organisation spéciale. Encore en transmettait-on le souvenir d'une manière orale, plutôt qu'on ne le fixait par l'écriture. Comme choisir la vie solitaire c'était se consacrer au jeûne, à la prière, au travail des mains, il ne s'agissait plus que de distribuer le temps d'un façon convenable, et de manière que l'ordre ne fût pas troublé par les occupations des individus. Il est également impossible qu'il y ait eu, à cette époque, une rigoureuse uniformité dans les costumes de chaque ordre; des vêtements simples et pauvres étaient le partage de ceux qui avaient renoncé au monde et à ses pompes. Aussi choisissait-on en général les misérables, surtout des bergers ou des laboureurs, et de préférence les peaux de chèvres ou de brebis; on adoptait une coiffe susceptible, dans les changements de saison, d'envelopper la tête de tous côtés (*cucullus*, cape, capuce); la couleur du vêtement n'était point déterminée; on maintenait la teinte naturelle de la laine, blanche, noire, etc. On ne se liait point encore par des vœux; c'est tout au plus si, au moment de l'admission, on faisait une promesse, mais qui n'avait pas une force indissoluble.

Nous trouvons cependant, dans la vie de saint Pacôme, des détails assez précis sur la règle qu'il donna à ses disciples. « Le jeûne et le travail étaient proportionnés aux forces de chacun. Ils mangeaient en commun et en silence, ayant au réfectoire la tête couverte de leur capuchon, afin qu'ils ne pus-

[1] Un corps, une communauté quelconque ne peut subsister sans subordination; il faut des supérieurs qui commandent, et des inférieurs qui obéissent. Parmi des membres tous égaux, et qui font profession de tendre à la perfection, l'autorité doit être douce et charitable: on ne pouvait donner aux supérieurs monastiques un nom plus convenable que celui de *Pères*; c'est ce que signifie *abbas*. Par la même raison on a nommé *abbesses* les supérieures des religieuses, *abbayes* les monastères.

Les abbayes ne sont pas seulement des asiles *paternels* pour les religieux qui les habitent, mais aussi pour les pauvres du dehors qui s'assemblent autour, dans l'espoir que la charité de l'abbaye allégera leur misère. Si les malheureux n'y trouvaient rien à gaguer, ils iraient chercher leur subsistance ailleurs.

sent s'entrevoir. Ce capuchon était fait de grosse toile ainsi que leur tunique, qui n'avait point de manches. Ils se couvraient les épaules d'une peau de chèvre blanche, à laquelle ils donnaient le nom de *mélote*. Ils communiaient régulièrement le premier et le dernier jour de la semaine. Les novices étaient sévèrement éprouvés avant de prendre l'habit : cérémonie qu'on regardait alors comme la profession monastique, et qui était suivie de l'émission des vœux. Saint Pacôme n'envoyait aux ordres aucun de ses religieux ; et ses monastères étaient souvent desservis par des prêtres du dehors. Il recevait toutefois les prêtres qui demandaient l'habit, et leur faisait exercer les fonctions du ministère. Tous travaillaient ; mais il y avait diverses espèces de travaux. Il n'y avait pas un seul moment qui ne fût occupé. On prenait un grand soin des malades ; saint Pacôme les consolait et les servait lui-même. La loi du silence était si rigoureuse, que, quand un moine avait besoin de quelque chose, il ne pouvait la demander que par signe. Lorsqu'on allait d'un lieu en un autre, on méditait sur quelque passage de l'Écriture, et on psalmodiait même en travaillant. Quand la mort enlevait un des frères, tous les autres sollicitaient la miséricorde divine en sa faveur : on offrait aussi le saint sacrifice de la messe pour le repos de son âme. Les personnes d'une santé faible n'étaient point exclues du monastère ; le saint abbé recevait tous ceux qui donnaient de vraies marques de vocation, et qui montraient un grand désir de marcher dans la voie des conseils évangéliques [1]. »

On conciliera aisément ces détails, particuliers à saint Pacôme, avec l'observation générale qui les précède.

Que conclure du tableau que nous avons tracé de la vie des premiers moines ? Qu'une âme qui cherche Dieu dans la solitude, ne pense plus qu'aux choses célestes ; qu'elle oublie la terre où nul objet ne peut mériter ses affections ; qu'elle ne voit plus dans la mort que l'heureux moment où elle sera réunie au souverain bien, après lequel elle soupire ; mais qu'aussi les tentations nous suivent dans la retraite, et que la paix promise par le Sauveur se trouve parmi les tribulations, comme les roses parmi les épines. Dieu a seulement dit à ses serviteurs qu'il leur ferait tirer avantage de la tentation [2]. La suite de cette histoire, en déroulant les vicissitudes de l'état monastique, apprendra jusqu'à quel point les moines ont accompli les conditions auxquelles le ciel leur était offert.

[1] Alban Butler, Vies des Saints, t. IV, p. 246.

[2] I. Cor., c. x, v. 13.

CHAPITRE III.

DÉVELOPPEMENTS PLUS LARGES DE L'ÉTAT RELIGIEUX EN ORIENT. — SAINT BASILE LE GRAND. — ACOEMÈTES. — CONDITION DE L'ÉTAT MONASTIQUE, AU MOMENT OU IL FUT TRANSPLANTÉ EN OCCIDENT.

DÉVELOPPEMENTS PLUS LARGES DE L'ÉTAT RELIGIEUX EN ORIENT.

Si jusqu'alors l'état monastique avait, par les privations qui en sont inséparables, éveillé l'attention du peuple et commandé une admiration générale, l'étonnement dut se transformer en respect, quand on vit les plus célèbres docteurs de l'Église, notamment à partir du milieu du IVe siècle, recommander cette héroïque abnégation de la manière la plus énergique, et la propager par tous les moyens en leur pouvoir. Lorsque des hommes tels qu'Eusèbe, saint Athanase, saint Jérôme, saint Chrysostôme et saint Augustin ne se lassaient point de relever le mérite de l'état religieux; lorsqu'ils annonçaient, et dans leurs discours et dans leurs écrits, que l'austérité de la vie ascétique était l'idéal du christianisme parfait; nécessairement cette recommandation, si pressante et d'un caractère pour ainsi dire officiel, avait pour résultat d'autoriser l'état monastique par l'assentiment de l'Église, et de le placer sous la protection immédiate des évêques. Il s'ensuivit que la multitude regarda, et avec raison, les institutions monastiques comme des institutions de l'Église, où l'on pouvait apprendre la morale pratique du christianisme. Il s'ensuivit que leur organisation extérieure put se dessiner d'une façon plus précise, puisque, dans le cas où elles auraient rencontré quelque opposition, elles l'auraient combattue, en l'accablant sous les favorables témoignages que leur avaient rendus les docteurs de l'Église les plus vénérés. Et l'appel qu'elles auraient fait à cet ensemble imposant de suffrages aurait eu d'autant plus de poids, que ces docteurs s'étaient non-seulement consacrés d'abord eux-mêmes à l'état religieux, mais qu'ils en continuaient les pratiques sur le siége épiscopal, autant du moins qu'elles se conciliaient avec leur dignité.

SAINT BASILE LE GRAND.

En Orient, celui qui, plus que tous les autres personnages dont nous avons rappelé la mémoire, exerça une influence immédiate au profit de l'état religieux, est saint Basile le Grand honoré du titre de patriarche de l'Église grecque, et qui jouit dans son sein d'une vénération toute spéciale.

Né, en 329, dans la ville de Césarée, métropole de la Cappadoce, il s'adonna de bonne heure à l'étude des lettres, et se distingua par la variété de ses connaissances. Mais un voyage qu'il entreprit en Syrie, en Palestine et en Égypte, et les exhortations de sainte Macrine (379), sa sœur, éveillèrent en lui le désir ardent d'imiter l'exemple des plus zélés ascètes. Dans un désert du Pont, où il se soumit sans pitié aux pratiques de la mortification, une communauté de moines se forma bientôt autour de lui. Cependant l'activité de son esprit ne lui avait pas permis d'abandonner l'étude; aussi l'Église doit-elle à ses loisirs du cloître plusieurs écrits qui ont, de préférence, pour objet les avantages de la vie solitaire et contemplative, mais qui, aux yeux même du simple philosophe, paraîtraient un dépôt de hautes pensées et un frappant témoignage du génie de saint Basile.

Notre attention est surtout réclamée par la double règle monastique (les *grandes règles*, au nombre de cinquante-cinq, et les trois cent treize *petites règles*) qu'il écrivit en 361; car, comme la suite l'a démontré, ce fut un essai singulièrement heureux pour soumettre l'état religieux à une législation fixe. On raconte qu'il ne voulut pas d'abord écrire ces règles, recueillies pendant son voyage dans un pays où l'état monastique avait déjà acquis de la perfection, afin de s'assurer si leurs dispositions étaient susceptibles d'être suivies. En cela, il se montra certes législateur prévoyant, puisque c'était comprendre que tout ce que l'ardeur du zèle et l'abnégation de la piété peuvent conseiller, n'est pas toujours de nature à entrer dans une loi générale. Ces règles diffèrent sur plusieurs points des *constitutions monastiques* qui portent le nom de saint Basile, mais que les anciens auteurs n'attribuent point à ce Père. Elles consistent principalement en préceptes moraux, distribués suivant l'ordre convenable, et qui ont tous pour but d'introduire une sorte d'uniformité dans les actions des individus et dans le régime extérieur; mais il y est encore laissé beaucoup à l'arbitraire. Pour n'en choisir qu'un exemple, l'entrée dans le monastère était considérée comme un aveu tacite qu'on renonçait aux plaisirs du monde, à la satisfaction des désirs charnels, en particulier, et qu'on se soumettait à l'ordre établi; pourtant, la règle primitive de saint Basile ne comprenait pas l'obligation des trois vœux solennels qui engagent pour toujours, d'une façon indissoluble, et le retour dans le monde n'était pas interdit aux apostats.

Quand saint Basile fut élevé, en 370, sur le siége de Césarée, les luttes fréquentes où l'engagèrent les disputes des méliciens et des ariens n'enchaînèrent pas son zèle pour la propagation de l'état monastique. Il ne lui suffisait pas, dans cette position nouvelle, d'observer l'abstinence et les austérités du cloître; il parcourait les cités et les villages, pour y établir l'état religieux. Ce saint zèle ne demeura pas sans récompense; jusqu'à sa mort (379), il vit d'innombrables monastères s'élever et se remplir de pieux

solitaires, et l'Église, l'Église grecque surtout, conserve de lui un précieux souvenir; elle solennise tous les ans, par une fête, le nom de saint Basile.

Sa règle a été jusqu'aujourd'hui le fondement des règlements monastiques dans l'Église grecque, dont les moines le vénèrent comme leur patriarche. On ne peut cependant pas le regarder comme un fondateur d'ordre, car l'Église grecque diffère aussi d'une manière essentielle de celle d'Occident, en ce que, dans son sein, l'état monastique ne se subdivise pas, comme dans celle-ci, en autant d'ordres divers qui reconnaissent chacun leur auteur, et qui ont chacun leur esprit particulier. Quoique les uns s'y disent disciples de saint Antoine, les autres de saint Basile, ils ne suivent néanmoins qu'une loi et une règle. L'on saisit à merveille la supériorité de notre Église sous ce rapport, la variété de la milice monastique y produisant la variété et le grand nombre des ressources qu'y trouvent et le christianisme et la civilisation.

Mais aussi l'histoire des moines d'Orient se réduit, par cette raison, à quelques pages. L'état religieux ne maintint que par une lutte violente, contre les ariens et plusieurs empereurs grecs, son existence et son crédit; il n'en fut dans la suite que plus affermi et plus inébranlable. La règle de saint Basile reçut dans l'intervalle quelques additions que réclamaient les circonstances: les trois vœux solennels devinrent ainsi d'obligation. On adopta cette règle par la suite aussi généralement en Russie qu'on l'avait adoptée d'abord dans toutes les contrées de l'Orient; elle est encore observée aujourd'hui dans différents monastères, d'après des principes plus ou moins rigoureux. Au IVᵉ siècle, et dans l'âge suivant, des moines grecs pénétrèrent en Italie, en Sicile, en Espagne, et y élevèrent des cloîtres, où l'on observa la règle de saint Basile. Ils furent les bienfaiteurs de ces pays, par les exercices scientifiques qu'ils surent y mettre en honneur. Un grand nombre de ces monastères échurent plus tard à l'ordre des Bénédictins, qui tendait si puissamment à s'agrandir; et ceux-là seulement qui, après le grand schisme des Églises d'Orient et d'Occident, ne tinrent pas avec trop d'opiniâtreté aux principes et aux rites de leur croyance, purent continuer d'exister comme ordre religieux indépendant sous la règle de saint Basile.

Ce fut vers 1057 que les moines de saint Basile s'établirent ainsi en Occident. Grégoire XIII les réforma en 1579, et mit les religieux d'Italie, d'Espagne et de Sicile sous une même congrégation. A cette même époque, le cardinal Bessarion, grec de nation et religieux de cet ordre, réduisit en abrégé les règles de saint Basile et les distribua en vingt-trois articles. Le monastère de Saint-Sauveur de Messine, en Sicile, est chef de l'ordre en Occident, et il passe pour constant qu'on y fait l'office en grec.

Ce que nous avons à dire sur l'état actuel des monastères grecs se résume en quelques mots.

Les caloyers habitent particulièrement le mont Athos, mais ils desservent presque toutes les églises d'Orient. Ils n'ont jamais subi de réforme; ils conservent exactement leur premier institut et leur ancien vêtement. Leur genre de vie est austère et retiré; ils ne mangent jamais de viande; outre cela, ils ont quatre carêmes, et pratiquent plusieurs autres jeûnes de l'Église grecque avec une extrême régularité. Ils ne mangent du pain qu'après l'avoir gagné du travail de leurs mains; il y en a qui ne mangent qu'une fois en trois jours, et d'autres deux fois par semaine. Pendant leurs sept semaines de carême, ils passent la plus grande partie de la nuit à pleurer pour leurs péchés et pour ceux des autres.

Il n'y a que les frères qui s'appellent pro-

prement *caloyers;* on nomme les religieux-prêtres *jéronomaques.*

Les religieuses *caloyères* sont renfermées dans des monastères, ou vivent séparément chacune dans leur maison. Elles portent toutes un habit ou manteau de laine noire; elles ont la tête rasée, les bras et les mains couverts jusqu'au bout des doigts : chacune a une cellule séparée, et toutes sont soumises à une supérieure. Elles ne gardent pourtant pas une clôture fort régulière; car l'entrée du couvent, interdite aux prêtres grecs, ne l'est pas aux Turcs, qui y vont acheter de petits ouvrages à l'aiguille faits par ces religieuses. Celles qui vivent sans être en communauté, sont pour la plupart des veuves qui n'ont fait d'autre vœu que de mettre un voile noir sur leur tête et de dire qu'elles ne veulent pas se marier. Les unes et les autres vont partout où il leur plaît.

Dans l'Église de Russie, le *clergé noir* tient le premier rang après le haut clergé; il se compose des archimandrites, parmi lesquels on prend toujours les évêques, des hégumènes ou chefs de couvents inférieurs, et des moines. Ce clergé noir est obligé de mener une vie de retraite et de s'abstenir d'aliments gras; ses membres ne peuvent se marier, après être entrés dans l'ordre; ils se regardent comme bien au-dessus du clergé séculier, ou *clergé blanc;* dans les monastères, comme dans les églises paroissiales, l'office se fait trois fois par jour. Pierre Ier a beaucoup diminué le nombre des moines par les entraves qu'il a mises à leur profession, pour laquelle il a assigné un âge. Catherine II, suivant le même système, a privé les monastères de leurs possessions et des paysans qui en dépendaient; elle ne leur a laissé que ceux qui étaient nécessaires pour les travaux manuels. Au lieu de ces richesses, qu'elle a trouvé convenable de s'approprier, elle a fixé pour les monastères des pensions annuelles. Leurs revenus devaient, disait-on, tourner au profit des hôpitaux et autres établissements de bienfaisance; mais c'est la couronne qui en a la manutention. Par ces moyens, les monastères sont presque déserts aujourd'hui; car, pour 387 couvents d'hommes, il n'y a plus maintenant que 4,900 moines, et les religieuses sont moins nombreuses encore; on n'en compte que 1,700, réparties dans 91 couvents. Les monastères dépendent ou du synode, ou des archevêques et évêques. La règle y est à peu près la même que celle que l'on suit au mont Athos. Les religieux (comme nous l'avons dit page 25) sont de l'ordre de saint Basile, qui est répandu exclusivement dans l'Église grecque. Les religieuses suivent à peu près la même discipline; par suite des règlements de Pierre Ier, ce sont presque toutes des femmes âgées qui veulent vivre dans la retraite et la prière. En Russie, comme ailleurs, les écoles du clergé furent longtemps les seuls moyens d'instruction, et c'était dans les monastères que se conservaient les traditions et les sciences. De grands changements ont été introduits par Pierre Ier et ses successeurs dans les écoles du clergé; mais la discipline y est régulière et formée sur le modèle de la vie monastique; les maîtres sont des moines, et la plupart des élèves finissent par suivre la même carrière; toutefois, indépendamment des prêtres que ces écoles fournissent pour les différents diocèses, il en sort beaucoup de Russes qui se rendent utiles dans la suite pour les emplois civils.

Il était indispensable d'anticiper sur les siècles postérieurs pour donner ce renseignement, car nous allons maintenant tourner nos regards vers l'Occident, et perdre pour toujours de vue la règle de saint Basile.

ACOEMÈTES.

Toutefois, avant de quitter l'Orient, il nous faut rappeler un institut qui n'a pas été sans imitateur, même en Occident. Qu'on ait, dans les cloîtres, assigné certaines heures au chant et à la prière ; qu'au milieu de la nuit, le moine fût obligé d'abandonner sa couche pour aller accomplir ce devoir, rien de plus naturel : mais le désir de rendre à Dieu un service plus agréable, introduisit, en plusieurs endroits, dans les églises et dans les cloîtres, une psalmodie perpétuelle qu'on n'interrompait ni jour ni nuit. Alexandre, abbé de Syrie, mit cette coutume en honneur vers le milieu du ve siècle, en partageant ses moines en trois chœurs, dont chacun psalmodiait à son tour et relevait les autres, de sorte que cet exercice durait sans relâche. Suivant ce partage, chaque moine consacrait tous les jours huit heures entières au chant des psaumes. Ces religieux, qui menaient d'ailleurs la vie la plus exemplaire et la plus édifiante, reçurent le nom d'*Acœmètes* (qui ne dorment point); ils furent aussi appelés *Studites*, du nom de Studius, qui fonda à Constantinople un monastère de ce genre [1].

CONDITION DE L'ÉTAT MONASTIQUE AU MOMENT OU IL FUT TRANSPLANTÉ EN OCCIDENT.

Nous nous contenterons d'ajouter encore quelques traits caractéristiques au tableau que l'on doit se former de la condition de l'état monastique, quand il fut transplanté en Occident. Nous avons ici spécialement en vue la seconde moitié du IVe siècle et le commencement du Ve.

Le moine était encore distingué du clerc, et, dans un sens, c'était pour lui une occasion de gloire et d'éclat, car il fallait d'ordinaire le contraindre pour lui faire accepter un office ecclésiastique; les plus grands saints qui ont illustré le cloître se dérobaient dans leurs retraites à l'honneur d'être ordonnés prêtres, et on leur faisait violence même pour placer en leurs mains la crosse épiscopale. Cependant, la vénération et le respect des fidèles avaient tracé entre les moines et les laïques une ligne de séparation, et une place particulière était réservée aux premiers dans l'église pendant les cérémonies. D'après cela, on ne saurait disconvenir que, déjà à cette époque, les moines et les clercs n'eussent fait la moitié du chemin pour se rapprocher ; qu'on cherchât, avec une prédilection marquée, à conférer aux moines les plus distingués les ordres sacrés et les offices ecclésiastiques importants ; que ces moines, après leur retour dans le monde, demeurassent généralement fidèles aux pratiques et aux usages du cloître qu'ils avaient quitté ; qu'on jugeât nécessaire, dans les

[1] Le nom d'Acœmètes et la psalmodie perpétuelle furent également mis en usage chez les Occidentaux. On pourrait encore donner aujourd'hui le nom d'Acœmètes à certaines maisons religieuses où l'adoration *perpétuelle* du Saint-Sacrement fait partie de la règle; en sorte qu'il y a jour et nuit quelques personnes de la communauté occupées à ce pieux exercice.

lieux où les moines construisaient leurs propres oratoires, d'ordonner prêtres au moins les supérieurs : toutes ces circonstances réunies étaient un infaillible pronostic de l'intime connexion qui bientôt unirait les moines et les clercs. Des solitaires, enthousiastes de leur état, se rencontraient pourtant, qui ne voyaient pas sans quelque peine que des moines, en recevant les ordres, hâtassent ce rapprochement.

Le second caractère de cette époque, c'est qu'on persévérait dans l'idée d'un rigoureux isolement du monde. Il y aurait de l'exagération à dire que les déserts sont l'élément naturel des moines, qui ne peuvent les abandonner sans perdre aussitôt le mérite de leur état ; mais, pour ne pas s'exposer à de dangereuses influences, on continuait de construire les monastères loin des villes et des villages, et la plupart du temps dans des lieux inhabités. Quand on s'écarta de ce principe, les moines eurent besoin de redoubler de zèle et d'attention pour ne pas donner lieu à de fâcheuses conséquences, que nous aurons quelquefois occasion de déplorer dans la suite de cette histoire.

Un troisième point mérite notre attention. Priez et travaillez, était le résumé d'une règle dont les moines observaient avec conscience la seconde comme la première partie. En Égypte, on se défiait avec raison des moines qui demeuraient oisifs, et le travail était regardé comme le moyen le plus efficace pour résister aux tentations du mauvais esprit. Et quel travail encore ! il ne s'agissait pas d'occupations scientifiques, car l'on craignait à juste titre qu'elles n'altérassent la droiture et la simplicité du jugement ; qu'une étude qui aurait un objet humain rendît incapable des choses divines : pourtant l'on verra plus tard que les cloîtres ont recélé des prodiges de science, et que l'influence des moines a merveilleusement servi les intérêts de la civilisation. C'est à la sueur de son front que le solitaire était condamné à travailler ; c'est par le travail de ses mains qu'il lui fallait gagner sa chétive nourriture. Plusieurs des premiers moines étaient sortis de la classe ouvrière, et cela explique comment les divers métiers se trouvaient exercés dans les cloîtres. Il s'ensuivait aussi que la plupart des moines ne pouvaient rougir d'être étrangers à des connaissances qui n'étaient pas entrées dans le plan de leur première éducation. Généralement, on rattachait à leurs pratiques la véritable philosophie chrétienne ; et de bonne foi, pouvaient-ils aspirer à une autre sagesse ? pouvaient-ils ensuite avoir honte même de ne pas savoir lire ?

Lorsqu'on envisage enfin la considération que s'étaient attirée les vertus des solitaires, l'on doit reconnaître que ces vertus avaient un caractère imposant et surnaturel, mais aussi que plusieurs moines faisaient exception à la règle. Que les païens poursuivissent l'état monastique des plus amères moqueries, il n'y a rien là qui étonne ; mais, du milieu même des chrétiens, se faisaient entendre des voix accusatrices, animées par la ténacité avec laquelle certains moines voulaient faire prévaloir leurs priviléges. Les princes, surtout, ne voyaient pas avec indifférence qu'un si grand nombre d'hommes, dans la force de l'âge, se retirassent du service de l'État, et en particulier des charges militaires, et qu'ils échangeassent les devoirs assujettissants du citoyen contre une condition qui assurait pour toujours leur indépendance. Le mécontentement de plusieurs empereurs s'annonce suffisamment dans le texte d'une foule de décrets. S'ils ne se sont pas expliqués avec plus de force, la raison en est dans les agitations politiques de cette époque, qui aboutirent à la division de l'empire romain en deux parties, celui d'Orient et celui d'Occident.

CHAPITRE IV.

TRANSPLANTATION DE LA VIE MONASTIQUE EN OCCIDENT. — SAINT-BENOIT.

Il est possible que des moines soient venus de bonne heure en Occident pour y mettre en honneur leur nouveau genre de vie; mais il y rencontra un double obstacle dans la rigueur du climat et dans la disposition d'esprit des habitants. Les inspirations de la grâce, nécessaires pour se soumettre aux devoirs, pour consommer les sacrifices que comporte l'état religieux, n'y avaient pas les mêmes auxiliaires qu'en Orient; il fallait que les calculs de la réflexion en préparassent le triomphe. Les protestants ajoutent même que, par une sorte de contre-poids aux efforts tentés dans les intérêts de la vie anachorétique ou cénobitique, une certaine répugnance se manifestait contre ceux qui en faisaient profession, excitée qu'elle était par leurs dehors rudes et étranges; d'où ils concluent qu'il pouvait bien se trouver çà et là des anachorètes, mais épars et en petit nombre. L'ascendant d'un des plus illustres docteurs de l'Église et l'exemple d'un ermite célèbre déterminèrent l'accroissement que prit l'état religieux.

Saint Athanase (296-373), patriarche d'Alexandrie, vint à Rome en 340, accompagné de quelques moines égyptiens; son éloquence victorieuse fit embrasser à plusieurs les exercices de la vie claustrale. Le succès qu'obtint l'état religieux en enlevant aux plaisirs du monde une vierge distinguée, sainte Marcelline (397), contribua à dissiper l'ancien préjugé contre les solitaires. Ce que saint Athanase avait commencé, saint Ambroise (340-397) et saint Jérome (331-420) le continuèrent avec un zèle égal. Sainte Paule (347-404), qui effaça presque par l'éclat de son exemple la pieuse résolution de sainte Marcelline, fut conduite par le zèle religieux jusqu'en Palestine, pendant que, vers la fin du IVe siècle, des monastères nombreux s'élevaient en Occident. On a remarqué, et cette observation n'est pas une critique, qu'à Rome ce furent des femmes qui se vouèrent les premières à l'état religieux; la profonde sensibilité et la richesse d'imagination, qui sont l'apanage de leur sexe, rendaient les Fabiole (400), les Marcelle (410), etc., plus accessibles que les hommes aux discours par lesquels on les exhortait à une vie toute de sacrifice.

Dans les Gaules, saint Martin (316-400).

évêque de Tours, fonda le célèbre monastère de Marmoutiers (*magnum monasterium*), la plus ancienne abbaye de France ; on y comptait déjà deux mille moines à sa mort.

Cassien, qui avait appris à connaître la vie monastique à sa source, fit, en 405, une tentative plus heureuse encore pour lui donner entrée dans les Gaules. Né dans la petite Scythie, qui était alors partie intégrante de la Thrace, il s'habitua, dès sa jeunesse, aux exercices de la vie ascétique dans le monastère de Bethléem. La réputation de sainteté qu'avaient les solitaires qui peuplaient les déserts de l'Égypte, l'engagea, vers 390, à aller les visiter. Frappé par les beaux exemples de vertu qu'il avait sous les yeux, il passa plusieurs années dans la solitude de Scété et dans la Thébaïde. Il allait nu-pieds, comme les moines du pays, était pauvrement vêtu, et ne subsistait que du travail de ses mains. En 403, il se rendit à Constantinople, où il entendit les instructions que faisait saint Chrysostôme. Il fut ordonné diacre et employé au service de l'église de cette ville. Le saint archevêque ayant été exilé, Cassien alla à Rome, porteur des lettres dans lesquelles le clergé de Constantinople prenait la défense de son pasteur persécuté. Il fut élevé au sacerdoce dans l'Occident, après quoi il se retira à Marseille, où il établit deux monastères, l'un pour des hommes, et l'autre pour des femmes. Il gouverna, en qualité d'abbé, le monastère de Saint-Victor, qu'il avait fondé à Marseille.

Toutefois, c'est par ses ouvrages sur l'état religieux qu'il s'est recommandé spécialement à notre souvenir, entre autres par ses *Institutions de la vie monastique*, qui sont peut-être le meilleur de tous. Cassien y fait remarquer que l'abstinence et les austérités extraordinaires des moines orientaux dans la nourriture n'étaient point praticables en Occident ; réflexion que nous reproduisons, pour couper court à des objections injustes contre les moines de ces dernières contrées. Dans ces *Institutions de la vie monastique*, perce à chaque instant le désir que les religieux soient soumis à un régime conforme au but de leur état, à un ensemble de règlements obligatoires ; et on peut les regarder comme le fondement de la règle de saint Benoît, adoptée plus tard. Cassien, avant ce dernier, rattacha les pratiques communes de dévotion dans le monastère à certaines heures du jour ; l'explication littérale de ces mots du Psalmiste (CXVIII, 164) : « Je vous louerai, sept fois le jour, sur la justice de vos décrets, » donna lieu de distinguer les sept heures canoniales : Matines, Prime, Tierce, Sexte, None, l'Office du soir et le Complétoire.

Indépendamment des Gaules, la vie religieuse avait reçu d'immenses accroissements en Irlande, comme nous le verrons bientôt.

Comment ne se serait-elle pas rapidement propagée ? A part les motifs sublimes qui décident les vocations, l'inclémence des temps et l'incertitude de la propriété contribuaient généralement à faire envisager avec plaisir le sacrifice volontaire de ce qu'on n'espérait pas conserver, alors qu'on s'assurait à ce prix un asile tranquille. D'ailleurs, à une époque où les troubles, où les commotions politiques suscitaient de grands crimes, l'espérance faisait prévaloir l'opinion qu'au moyen de fondations de monastères, ou de donations dont ils seraient l'objet, on réussirait à atténuer ses fautes. L'entrée dans le cloître se présentait en outre, en Occident, sous un jour moins décourageant pour la faiblesse humaine ; car on n'exigeait plus déjà une observance aussi rigoureuse. Depuis que le travail des mains avait généralement cessé d'être une pratique forcée, les douceurs de l'étude étaient entrées dans les cellules des moines.

Mais, avec la multiplication des cloîtres, s'introduisaient malheureusement des abus

et des désordres de tout genre parmi les religieux. Chaque monastère avait sa règle, il est vrai, mais elle n'enchaînait pas l'arbitraire. Partout le besoin d'une forme moins imparfaite de gouvernement était palpable; on manquait d'un lien qui unît les monastères entre eux. Saint Benoît, patriarche des moines occidentaux, forma celui-ci, et il commença au moins à satisfaire à l'autre.

Saint Benoît naquit en 480 à Norcia, petite ville d'Ombrie; ses parents l'envoyèrent aux écoles publiques à Rome; mais la vie déréglée, dont le tableau s'y déroulait à ses yeux, blessa son jeune cœur : il s'y déroba dès l'âge de quatorze ans, sacrifiant l'espoir d'acquérir de frivoles connaissances au désir de cultiver la vraie sagesse [1]. Dans ce but, il gagna la solitude et se confina dans une caverne profonde, où il vécut pendant trois ans, occupé à dompter les flammes impures de la concupiscence par des moyens dont le succès annonce l'efficacité; c'est ainsi qu'un jour, se dépouillant de ses habits, il se roula tout nu dans des orties et des ronces qui étaient auprès de lui. Le bruit de sa sainteté y appela un si grand nombre de chrétiens, qui, à son exemple, entrèrent dans les voies de la perfection, que, de l'an 520 jusqu'à l'an 527, il put fonder, dans le désert de Sublac, situé à une journée de Rome, douze monastères, dans chacun desquels il mit douze religieux avec un supérieur. Cependant, calomnié par un prêtre jaloux, il abandonna ses fondations, monument de son zèle, se retira dans la Campanie, où il construisit de nouveau un monastère sur le mont *Cassin*, et y demeura jusqu'à sa mort (543), revêtu de la dignité d'abbé.

On assigne à peu près les mêmes époques à la naissance et à la mort de sainte Scholastique, sœur de ce patriarche, et qui fut la fondatrice et la patronne des religieuses de l'ordre de Saint-Benoît.

Toute la conduite du saint a tant d'analogie avec celle des fondateurs d'établissements religieux, tels qu'on en voyait fréquemment alors, qu'on n'était pas en droit d'en attendre des conséquences extraordinaires. Mais ce qui en distingue saint Benoît, c'est qu'appréciant les besoins du temps et la nature des lieux, il donna à son monastère une règle qui surpassait toutes les législations de ce genre, jusqu'alors connues, par la solidité de sa base et la modération des pratiques qu'elle prescrivait; il devint ainsi le fondateur d'un ordre qui eut pendant longtemps l'insigne honneur d'être le seul dans l'Église catholique romaine. Nous allons faire connaître avec plus de détail, au moins quant aux points principaux, cette règle qu'on rapporte communément à l'année 515; nos remarques seront d'autant mieux accueillies, qu'elle a été le fondement de toutes les règles monastiques postérieures.

Pour que l'organisation dont saint Benoît avait conçu la pensée, se maintînt d'une manière forte et durable, il fallait que l'entrée dans la communauté monastique fût rendue difficile. Il ne suffit plus que l'étranger qui désirait en faire partie, exprimât sa volonté, il dut se soumettre, pendant un temps déterminé (on le fixa bientôt à un an), à une épreuve dont le résultat apprenait s'il pourrait accomplir toutes les prescriptions de la règle. Ce temps s'appela *noviciat;* et, pour qu'on ne pût se plaindre d'avoir été trompé, les pratiques imposées au novice étaient, par comparaison, plutôt rigoureuses que légères. S'il persévérait dans son dessein, il obtenait de prononcer le vœu solennel par lequel il se liait étroitement et sans retour à la communauté et à sa règle. Ce vœu contenait une triple promesse : celle de rester dans le monastère

[1] *Scienter nesciens et sapienter indoctus.*

(*stabilitas loci*), de renoncer à toute propriété et de garder une chasteté inviolable (*conversio morum*), de prêter une obéissance sans réserve à ses supérieurs (*obedientia*). Il est impossible de ne pas admirer ici la sagesse du législateur, qui a fait de cette simple promesse la base la plus solide de son édifice. Par la première partie du vœu, il enlevait à celui qui entrait dans le cloître toute perspective d'un retour dans le monde : il présupposait donc que personne ne hasarderait ce pas décisif avant de s'être profondément consulté, avant d'avoir mis à l'épreuve et sa volonté et ses forces ; car on savait à l'avance qu'on se condamnait à une éternelle clôture, qu'on se fermait toute porte de derrière. Le vœu de pauvreté et de chasteté (et cette pauvreté consistait dans la renonciation à tout bien quelconque) était le plus ferme appui de ce mur de séparation qui isolait du monde la communauté religieuse ; et le vœu d'obéissance permettait au fondateur d'espérer qu'il maintiendrait sans changement l'organisation qu'il donnait à sa société spirituelle.

Cette organisation était un pur régime monarchique. En effet, quoique l'abbé ne dût pas prendre vainement le titre de Père (*abbas*), mais qu'il dût, d'après le texte formel de la règle, porter à ses subordonnés une tendre affection, cependant il lui était accordé plein pouvoir, non-seulement d'adopter généralement ce qu'il estimerait le plus utile, mais encore de procéder avec toute la rigueur de la règle contre ceux qui auraient failli. Il devait toujours songer au souverain Juge, qui lui demanderait compte de son administration ; mais il n'était responsable envers qui que ce fût dans le monastère, ni envers le prieur ou prévôt (*præpositus*), qui occupait après lui la première dignité, ni envers les doyens, qui avaient, dans les communautés considérables, la surveillance d'un certain nombre de moines.

On fit une loi d'observer les heures canoniales ; on ordonna de fréquentes prières ; le travail manuel et la lecture de l'Écriture sainte se partagèrent le temps des religieux. « Vous ne serez de vrais moines, disait saint Benoît, qu'autant que vous vivrez du travail de vos mains. » Les prescriptions relatives à la nourriture, à la boisson, aux vêtements, respirent le même esprit de douceur ; elles annoncent de sages ménagements pour la nature humaine, à qui l'on permettait jusqu'à des jouissances qui, envisagées sous un point de vue plus sévère, auraient semblé superflues, par exemple, l'usage du vin. Saint Benoît n'exigea point une rigoureuse uniformité dans les vêtements, il jugea qu'à cet égard encore il fallait consulter le climat ; il voulut qu'on portât d'habitude le capuce, l'habit et un morceau d'étoffe qui couvrait les épaules, qu'on adoptait comme le vêtement le plus commode pour le travail, et qui, se séparant plus tard en deux parties pour descendre jusqu'en bas, tant par-devant que par-derrière, finit par être moins un objet utile qu'un ornement.

La règle de saint Benoît est pleine d'une morale qui admet et consacre avec respect toutes les pratiques conformes à l'esprit de l'état monastique, sans pourtant attacher un aussi grand mérite qu'autrefois aux châtiments corporels. Les protestants lui ont fait un crime d'avoir sanctifié par une disposition la coutume de présenter des enfants dans les monastères pour les y consacrer à Dieu (*oblati*) ; mais, en leur accordant même que les suites de cette coutume aient donné lieu à quelques abus, ne sont-ils pas forcés de convenir que probablement saint Benoît n'avait pu les prévoir ?

On a donné à cette règle le nom de *sainte*, attribué à d'autres collections ecclésiastiques ; on l'a regardée comme inspirée par l'Esprit saint ; il faut reconnaître, dans le

fait, que, quel que soit l'institut monastique qui puisse jamais se former, aucun moine ne lui tracera à l'avenir une règle plus convenable, plus conforme à son objet. Toutefois elle ne se répandait pas aussi vite qu'on était en droit de l'attendre, et que les Bénédictins ont voulu le faire croire. Tout l'Occident retentissait tellement alors du bruit des armes et du cri des oppresseurs, que la voix de saint Benoît ne pouvait se faire entendre au loin, et que, si même cette tradition est certaine, ce fut le troisième abbé du mont Cassin qui en fit connaître la règle. La plupart des monastères, soit par répugnance pour les nouveautés, soit par attachement pour leurs fondateurs, se contentaient de celle qu'ils avaient suivie, malgré ses imperfections.

Ajoutez à cela qu'à cette époque une foule de monastères furent fondés tant en France qu'en Allemagne, et que le principe de cette heureuse révolution était dans une contrée d'où on était loin de l'attendre. Le christianisme, que saint Patrice avait apporté en Irlande, s'y était répandu avec une si incroyable promptitude, qu'il y fut en peu de temps la religion dominante, et que, dès le milieu du VIe siècle, on citait dans ce pays des monastères célèbres. Non-seulement, dans leur tranquille enceinte; se perpétuaient la vie contemplative et même l'étude des sciences, mais il en sortait de temps en temps des apôtres de la foi, qui, partout où ils portaient leurs pas, fondaient des monastères en prêchant le christianisme. Saint Colomban est le plus illustre de ces moines irlandais. Après avoir établi plusieurs monastères en France, et laissé saint Gal (606), son disciple, remplir en Suisse le même soin, il se rendit en Italie, y bâtit encore un monastère, et y mourut en 615. Le fait que sa règle, incomparablement plus dure, fut reçue dans un grand nombre de cloîtres de France, prouve assez que celle des Bénédictins n'était pas encore généralement adoptée; car la conjecture de ceux qui font un Bénédictin de saint Colomban ne mérite pas qu'on s'y arrête.

La règle de saint Colomban, qui est un vrai traité de la profession monastique, « porte sur l'amour de Dieu et du prochain, dont le précepte est général.... Le saint inculque l'obéissance, la pauvreté, le désintéressement, l'humilité, la chasteté, la mortification des sens et de la volonté; le silence et la sagesse qui font discerner le bien d'avec le mal.... Les moines ne mangeront que sur le soir, et ne vivront que d'herbes et de racines, auxquelles ils joindront un peu de pain. La nourriture sera cependant proportionnée au travail. Ils mangeront tous les jours, afin de conserver les forces dont ils ont besoin pour remplir tous leurs devoirs. Les jeûnes, les prières, les lectures et le travail sont prescrits pour chaque jour. Le nombre des psaumes et des versets qu'il faut réciter à chaque partie de l'office est exactement marqué.... On fléchissait les genoux à la fin de chaque psaume; et, indépendamment de la prière publique, il y en avait de particulières qu'on récitait dans sa cellule. Mais le saint recommandait surtout la prière du cœur et l'union continuelle avec Dieu [1]. » La règle de saint Colomban est suivie de son *Pénitentiel*, ou recueil des pénitences qu'on imposait aux moines pour les différentes fautes où ils tombaient, quelque légères qu'elles fussent.

En Espagne, où des constitutions monastiques ne furent apportées d'Afrique qu'en 570, on ne connut, jusqu'au VIIIe siècle, que les règles de saint Isidore (636), archevêque de Séville, et de saint Fructueux (665), archevêque de Brague.

[1] Alban Butler. Vies des Saints, t. XI, p. 445.

CHAPITRE V.

DÉVELOPPEMENT DE L'ORDRE DES BÉNÉDICTINS, JUSQU'A LA PREMIÈRE RÉFORME, PAR SAINT BENOIT D'ANIANE.

Cependant les disciples de saint Benoît n'étaient pas restés dans l'inaction; saint Placide, fils du patrice Tertullus, qui l'avait mis sous la conduite de ce patriarche, vint en Sicile, en 541, et saint Maur, en France, en 543; il y fonda, avec le secours des pieuses libéralités du roi Théodebert, la célèbre abbaye de Glanfeuil, en Anjou [1]. Leurs efforts n'obtenaient pas en tous lieux d'aussi heureux résultats; il était réservé au pape saint Grégoire le Grand de répandre l'ordre des Bénédictins dans les diverses provinces de l'Église d'Occident. La Vie de saint Benoît, tracée par ce pontife, ouvrage qui, en raison des vertus du héros, a dû nécessairement ressembler à un panégyrique, témoigne d'une manière trop éclatante de la profonde vénération du pape envers saint Benoît et sa règle, pour que l'on puisse s'étonner qu'il ait employé son influence à faire adopter successivement cette règle dans les monastères d'Italie. L'apôtre saint Augustin, qu'il envoya, avec quarante Bénédictins, pour convertir les Anglo-Saxons, l'introduisit en Angleterre, d'où elle se répandit en Irlande. Cet exemple fut efficace. Des cloîtres, qui avaient suivi jusqu'alors les règlements de Cassien, changèrent spontanément et avec plaisir leur première observance contre la règle de saint Benoît, d'autant plus qu'elle avait emprunté à celle-là ses principes fondamentaux. Les disciples de saint Colomban, de leur côté, se soumirent d'autant plus volontiers à la douce observance des Bénédictins, que celle de leur fondateur était devenue plus dure avec le temps.

Du VIe au IXe siècle, l'ordre de Saint-Benoît fleurit avec un éclat toujours croissant. Les Lombards, il est vrai, renversèrent, en 580, le monastère du mont Cassin; mais il se releva, en 720, du milieu de ses débris, plus magnifique qu'autrefois. Fière de la gloire d'avoir été le berceau de l'ordre, la mère en quelque sorte de tous les monastères de Bénédictins, cette communauté décora ses abbés des titres honorifiques les

[1] Elle porta ensuite le nom de *Saint-Maur-sur-Loire*.

plus pompeux, les appelant : abbés de tous les abbés, patriarches de la sainte religion. La richesse et la haute considération incessamment acquises à l'abbaye de Fleury, fondée sous le règne de Clovis II, vers l'an 640 [1], mais surtout l'inestimable privilége de posséder le corps de saint Benoît, ne contribuèrent pas peu à rendre sa règle universelle en France. Une égale célébrité s'attacha, dans ce royaume, aux monastères de Saint-Denis, de la Chaise-Dieu, de Lérins, de Saint-Victor, de Corbie, etc. En Allemagne, les monastères de Bénédictins les plus anciens et les plus fameux étaient ceux de Wissembourg (d'abord sous l'observance de saint Colomban), de Reichnau, de Prümm, de Saint-Emmeran; et, outre mer, ceux de Benchor et de Saint-Alban.

Cette rapide propagation de la règle de saint Benoît ne tenait pas seulement à la douceur de ses préceptes et à l'appui que lui prêtaient les souverains pontifes depuis

[1] L'église de cette ancienne abbaye peut compter parmi les anciens monuments qui ont échappé au marteau de la révolution. Les Normands incendièrent deux fois l'abbaye au IXe siècle; mais Carloman fit rebâtir l'église Sainte-Marie à peu près dans l'état où on la voit aujourd'hui. Elle avait jadis deux grandes portes, l'une sous la tour Saint-Michel, l'autre au nord; celle-ci, présentement condamnée, fixa l'attention de dom Mabillon, qui en attribuait la construction aux VIIIe et IXe siècles, et ce fut sur son invitation que les religieux la couvrirent de la toiture qui subsiste encore. Une particularité très-remarquable est l'incrustation en métal des yeux des figures dont le portail et le porche sont ornés; le principal bas-relief du portail représente la translation des reliques de saint Benoit et de sainte Scholastique, un des monuments des fastes bénédictins. Le péristyle de la tour Saint-Michel se distingue par le style colossal et la forme bizarre des figures; les voûtes du porche, formées de doubles archivoltes, sont soutenues par seize piliers flanqués chacun de quatre colonnes; leurs chapiteaux, d'une grande dimension, sont ornés de bas-reliefs. Au premier étage de la tour était l'oratoire des abbés; les religieux en condamnèrent les fenêtres et en enlevèrent les stalles lors du concordat de François Ier, qui leur imposa des abbés commendataires. François Ier, étant venu à Fleury, ordonna la démolition de la tour Saint-Michel, qui commandait la Loire. En 1002 et 1006, le monastère fut la proie des flammes; une partie des voûtes du chevet et de la croisée de l'eglise Sainte-Marie fut reconstruite en 1107. En 1496, on refit aussi plusieurs piliers. Le chancelier Duprat, qui s'était fait donner cette abbaye, fit venir d'Italie les belles mosaïques qui ornent le sanctuaire, et décora l'autel d'une arcade de pierre d'Apremont, remplacée par des décorations en stuc que le cardinal de Richelieu fit exécuter. Le centre de la croix latine, formé d'un grand pendentif, est surmonté d'un clocher construit par Jacques Hébert, à la place de celui qui avait été détruit par la foudre en 1515. Dans la croix ainsi qu'autour du chevet, se trouvent des chapelles, entre autres celles de Saint-Benoit, de la Sainte-Vierge et de Sainte-Anne; celle-ci est la plus grande de toutes depuis la destruction de celle de Saint-Michel, qui communiquait avec les bâtiments du monastère. A l'extrémité des basses nefs étaient les entrées des églises souterraines, qui furent fermées en 1635. C'est au milieu du chœur et devant l'aigle qu'est enterré Philippe Ier. Ce prince avait choisi l'église de Saint-Benoit pour sa sépulture; son tombeau contribua encore à la protection particulière que les rois de France accordaient au monastère. Ce tombeau fut enlevé de l'église en 1793, mais du moins les cendres de Philippe ont été respectées, et les restes de ce monument gisent encore à demi brisés sous le porche de l'église. Depuis le rétablissement du culte, l'église de l'abbaye sert d'église paroissiale, l'acquéreur l'ayant abandonnée aux habitants, qui lui ont cédé la petite église du lieu, laquelle a été démolie. Quant à l'abbaye, elle a été entièrement détruite, et on ne voit plus que des ruines là où existaient autrefois des écoles célèbres.

saint Grégoire le Grand ; diverses circonstances y concoururent. C'étaient des Bénédictins qui s'avançaient, comme apôtres de la foi, sur tous les points où le christianisme n'avait pas encore pénétré. En vrais missionnaires, ils apportaient à ces peuples grossiers, avec la nouvelle doctrine, des mœurs plus douces. Or, par une circonstance très-à-propos, leur règle faisait une obligation du travail manuel, et l'on ne put voir sans émulation que, dans des endroits incultes, il se formât, comme par un coup de baguette magique, un terrain admirablement préparé, et qu'à la place de huttes misérables, il s'élevât des habitations sûres et solides. Des villes entières, telles qu'Eichstadt, Frizlar, Fulde, ont dû leur origine à la fondation de monastères. L'Allemagne, qui, plus que tout autre pays, recueillit les heureux fruits de cette activité, fit alors des pas de géant dans l'art de l'agriculture et dans tous ceux qui préparent la civilisation. Ces bienfaits doivent d'autant plus être appréciés, qu'on pouvait généralement moins comprendre encore, à cette époque, que c'est par ce moyen qu'on inculque aux peuples un christianisme éminemment empreint du caractère de son céleste fondateur. Dominé par un zèle infatigable et brûlant, qui ne le quitta point sous les glaces de l'âge, c'est par ce moyen aussi que saint Winfried (680-755), connu sous le nom de Boniface, qu'il prit en religion, a été l'apôtre de l'Allemagne. Les premiers efforts des religieux irlandais pour convertir les païens furent bientôt éclipsés par les siens. Il semblait qu'un esprit, qui ne lui permettait aucun repos, l'animât à parcourir la Frise, la Thuringe, la Hesse et la Bavière ; partout s'élevaient, sur ses pas, des églises et des monastères, et du nombre des derniers l'abbaye de Fulde, pendant si longtemps pépinière de grands hommes qui alliaient le savoir à la piété.

Si l'on transportait, avec le christianisme, chez les peuples païens, le germe bientôt développé des établissements monastiques, d'un autre côté, il s'opérait dans l'intérieur des monastères un changement qui devait accroître la profonde estime qui les environnait, et favoriser par conséquent leur multiplication. La règle de saint Benoît autorisait la lecture d'écrits édifiants ; mais bientôt on étendit si loin cette permission, qu'en dépit de la désapprobation formelle de quelques docteurs de l'Église, on s'adonna aux exercices scientifiques, et que les auteurs même du paganisme rencontrèrent çà et là dans les cloîtres et des amis et des admirateurs. Cassiodore (458-562), contemporain de saint Benoît, ne donna pas inutilement un éclatant exemple de ce zèle pour les lettres. Grâce à l'ardeur des moines, des manuscrits, bientôt multipliés au point de former des bibliothèques, reçurent en dépôt une grande partie de l'ancienne littérature classique, qui eût été, sans cela, infailliblement perdue pour nous. Le travail de la transcription n'était pas toujours une œuvre mécanique, et les rayons lumineux de la vieille littérature classique devaient éclairer les esprits, susciter de nouvelles idées. C'est ainsi que les cloîtres devinrent les seuls asiles, les vrais ateliers du savoir. Joignez à cela que les enfants, présentés au monastère dans l'âge le plus tendre, réclamaient les bienfaits de l'éducation, et qu'il fallut, pour les leur assurer, organiser un système d'instruction qui aboutit insensiblement à des écoles claustrales, où se pressèrent aussi ceux-là mêmes qui ne prétendaient pas se vouer à l'état religieux. Les écoles des moines prirent une consistance, acquirent une importance progressive, surtout depuis que Charlemagne, qui devina avec un sens supérieur la plupart des besoins de son temps, en fit le constant objet de ses soins. Le vénérable Bède (675-735), que Leland appelle

« la gloire, le plus bel ornement de la nation anglaise, l'homme le plus digne qui fut jamais de jouir d'une réputation immortelle, » avait déjà, par l'influence de son exemple, réveillé les études en Angleterre ; Alcuin (735-804), sous Charlemagne, fonda une foule d'établissements scientifiques, entre autres la célèbre école du monastère de Tours, et au IXe siècle, Raban Maur (856), moine de Fulde, marcha glorieusement sur ses traces en Allemagne.

On ne s'étonnera point, d'après cela, qu'un écrivain anglican ait rendu, de nos jours, un hommage de conviction à l'ordre de Saint-Benoît ; malgré les injustes et partiales restrictions dont il accompagne ses éloges, ceux-ci n'en forment pas moins une réponse péremptoire à la foule de méchants écrivains qui ont distillé le venin de leur plume sur l'état monastique.

« Il n'y a jamais eu sur la terre une classe d'hommes à laquelle le monde ait dû plus de reconnaissance qu'au célèbre ordre des moines bénédictins : trop souvent les historiens, en énumérant les maux qu'ils occasionnèrent, omettent de faire mention du bien qu'ils produisirent. Ce qu'il y a de moins éclairé dans la classe des lecteurs a nécessairement entendu parler du grand thaumaturge saint Dunstan, tandis que nos compatriotes les plus instruits se ressouviennent à peine des noms de ces hommes admirables qui, sortis de l'Angleterre, devinrent les apôtres du Nord. Les îles de Tinian et de Juan Fernandez ne sont point, dans l'Océan, de plus beaux sites que ne le furent, du temps de notre heptarchie, Malmesbury, Lindisfarne et Jarow. Une communauté d'hommes pieux, s'adonnant à la littérature et aux arts utiles, ainsi qu'à l'étude de la religion, ressemble alors en quelque sorte à une oasis placée au milieu des déserts. On dirait des étoiles, qui, par une nuit obscure, nous éclairent d'une lumière douce et brillante. S'il exista jamais un homme que l'on pût appeler vénérable, ce fut, sans contredit, Bède, au nom duquel aussi on ne manque jamais d'ajouter cette épithète, et qui passa toute sa vie à instruire les générations qu'il vit s'élever, et à préparer pour la postérité des monuments littéraires. Dans ces temps de désolation, l'Église seule offrait un asile contre les maux auxquels étaient exposés tous les pays. Au milieu des guerres continuelles, l'Église seule jouissait d'une douce paix; des hommes qui, tout en se haïssant mutuellement, honoraient et craignaient le même Dieu, la considéraient comme un royaume sacré. Quoique des ambitieux et des mondains abusassent de son nom vénérable, quoique trop souvent les artifices du méchant et les erreurs du fanatique la déshonorassent, elle offrait toujours un refuge aux hommes dont la jeunesse avait été plus sage, ou qui, arrivés à un certain âge, ont compris le néant de l'existence, et se sentent fatigués de la société de leurs semblables. L'homme sage, l'homme timide, et l'homme mondain y trouvaient également un asile sûr et calme au milieu des orages qui bouleversaient le monde [1]. »

C'est dans ces asiles, dans ces foyers de la science, qu'on choisissait, fréquemment et de préférence, les serviteurs de l'Église, les dignitaires de tout rang, et même les évêques ; aussi devint-il d'usage, beaucoup plus qu'auparavant, que les moines se fissent promouvoir aux ordres sacrés. Bientôt, d'après cet usage, il n'y eut guère de moines qu'on ne dût considérer comme des membres véritables du clergé.

De cette manière s'accrut, et leur puissance et la vénération des peuples, attestée par les expressions mêmes avec lesquelles on désignait l'état monastique. On le nommait

[1] Quarterly Review (déc. 1811).

de préférence *religion*, et ceux qui l'embrassaient *religieux;* on regardait l'admission à cet état comme un second baptême, comme une renaissance spirituelle.

De tous côtés on rivalisait pieusement à enrichir les cloîtres des biens de la vie, à les relever aux yeux des fidèles par des priviléges de tout genre : celui qui n'avait point ou la volonté ou le pouvoir de se faire moine lui-même, croyait au moins s'assurer, par ce moyen, une partie des bénédictions attachées à l'état monastique. Le travail manuel des Bénédictins, leur façon de vivre si simple, leur avaient permis de réunir et d'épargner des sommes assez considérables; mais leur richesse s'augmenta singulièrement par l'effet de cette bienfaisance universelle. C'est aussi de ce point que date la décadence de la régularité claustrale. Les dons des laïques accoutumèrent les moines à la magnificence et au luxe, et l'on ne trouva plus, dans les superbes habitations bâties à leur usage, la pauvreté et la vie misérable dont on leur avait fait un devoir dans le principe. On chercha à se dédommager de l'isolement du monde par tant de jouissances, qui n'étaient pas expressément proscrites par la règle, que, les idées mondaines prenant insensiblement le dessus, on perdit de vue l'austérité de l'état monastique; le relâchement et l'oubli des mœurs souillèrent la chaste enceinte des cloîtres. On pourrait se demander comment les richesses prodigieuses de certains monastères s'accordaient avec le vœu de pauvreté que prononçait chaque moine lors de sa profession; mais il est juste d'établir à cet égard une distinction. Le moine n'avait pas le droit d'appeler sien quoi que ce fût, pas même la plume et le papier qui lui servaient à écrire, pas même le froc qui était son vêtement : mais il était permis au monastère d'acquérir des biens dans l'intérêt de la charité chrétienne, et même dans l'intérêt politique de l'utilité générale. Les abus que nous avons indiqués n'étaient, au reste, que des abus partiels; beaucoup de monastères demeuraient fidèles à la rigueur de l'observance primitive, pendant que plusieurs, égarés par la séduction de l'exemple, trempaient, hélas! dans la corruption du siècle.

Il faut joindre à celui-là un autre ordre de considérations. Tous les monastères, sans exception, avaient été soumis d'abord à la surveillance de l'évêque sur le territoire duquel ils se trouvaient situés; ils avaient constamment eu à s'applaudir de sa protection. La conscience qu'ils acquirent de leur pouvoir et de leur importance fit penser à plusieurs qu'ils pouvaient se passer de cet appui, et bientôt exprimer le désir de s'affranchir insensiblement d'une surveillance incommode. Toutefois les évêques ne furent pas exempts de tort dans ces conjonctures. Connaissant les riches revenus des monastères, ils s'immiscèrent dans leur administration économique, et portèrent quelquefois atteinte aux droits des moines en réclamant pour eux-mêmes, ou pour leurs parents, la dignité d'abbé. Les plaintes des religieux éclatèrent de plus en plus contre les évêques, jusqu'à ce qu'il arrivât à certains monastères de s'affranchir tout à fait de leur influence, pour se soumettre, sans intermédiaire, à la protection du pape. Ces sortes de monastères s'appelèrent *exempts* (*monasteria exempta*). Les exemptions devinrent toujours plus fréquentes, par la double raison que les souverains pontifes devaient aimer à rattacher, d'une manière plus étroite, au saint-siége les moines qui étaient ses plus fidèles serviteurs, et que ceux-ci mettaient un grand prix à ne plus avoir de fâcheux surveillants. Les meilleurs critiques ont fait justice des déclamations auxquelles les exemptions ont donné lieu. Ils ne se sont pas dissimulé leurs inconvénients; mais ils reconnaissent en même temps qu'à une

époque comme celle où elles prirent naissance, il était utile, pour le maintien de l'unité comme pour la répression d'un grand nombre d'abus, que le pape exerçât sur certains territoires une juridiction immédiate. Cela l'y rendait en quelque sorte présent, et accoutumait à obtempérer avec plus de respect à la voix du pasteur suprême.

Si la première tentative de réforme échoua, il n'en faut pas moins tenir compte de la ferme volonté de son auteur. Saint Benoît d'Aniane (750-821), né en Languedoc, renonça à tous les avantages que lui conférait une illustre naissance, pour rivaliser, par son abnégation et la rigueur de ses pénitences, avec les premiers fondateurs de la vie religieuse. La règle de saint Benoît lui parut écrite pour des novices et pour des hommes faibles; il crut devoir se frayer un c hemin particulier; et, vers la fin de 780, il bâtit, avec quelques disciples, le monastère d'Aniane. Le bruit de la rigueur qu'on y observait détermina de pieux solitaires à venir s'y enfermer; bientôt même le monastère se remplit, et saint Benoît fut à même, au moyen de ses disciples, d'en réformer d'autres. Quand Louis le Débonnaire monta sur le trône, il l'établit inspecteur de toutes les abbayes de son royaume, avec la mission spéciale d'y introduire une réforme salutaire. Le fruit de cette commission que saint Benoît devait remplir, sa *Concordo des règles monastiques*, comprend le texte de la règle de saint Benoît avec celui des règles des autres patriarches de la vie religieuse; le but de l'auteur était de montrer l'uniformité de ces grands hommes dans les exercices qu'ils prescrivent. Ce qu'il exigea des cloîtres soumis à sa réforme fut moins rigoureux qu'on n'aurait pu s'y attendre d'après ses premières actions : de là, peut-être, il résulta que les statuts, arrêtés en 817 par le concile d'Aix-la-Chapelle pour le rétablissement de la discipline, en partie n'obtinrent pas une pleine exécution, et en partie furent tout à fait mis en oubli après la mort du réformateur.

CHAPITRE VI.

CHANOINES. — COMMENDES. — CLUNI.

Malgré tous les vices que saint Benoît d'Aniane s'était vainement efforcé de faire disparaître, les monastères conservaient encore de la considération, par cette raison surtout qu'étant l'unique foyer scientifique d'où jaillit la lumière, ils s'étaient rendus nécessaires à tous ceux qui voulaient se distinguer dans les arts ou dans les sciences, et parce que la corruption morale où étaient plongés certains religieux échappait aux yeux du peuple. Tout ce qu'inventait ou composait alors l'esprit humain, tout ce qu'exécutait ou assemblait la main de l'artiste, pouvait être en partie revendiqué, quant à l'honneur d'en avoir enseigné les principes, par les monastères et par les écoles claustrales.

CHANOINES.

La considération, toujours si fortement enracinée dans l'esprit du peuple, dont jouissait l'état monastique, mais surtout les beaux exemples qu'ils voyaient encore briller dans les cloîtres, éveillant chez les ecclésiastiques séculiers une vertueuse émulation, ils conçurent à leur tour l'idée de se réformer. Les moines étaient devenus clercs, sans avoir rien perdu; les clercs voulurent devenir moines dans l'espérance d'y gagner beaucoup en austérité et en talents. On observera que cet événement remarquable semble, jusqu'à un certain point, contredire ce que nous avons dit, plus haut, du relâchement des cloîtres, ou du moins ne le confirme qu'autant qu'on envisage ce relâchement comme une exception sur la multitude des monastères, dont la plupart gardaient encore de la décence et de la régularité; il serait difficile, sans cela, d'expliquer pourquoi dans les bas siècles toutes les institutions pieuses ont pris un air et un ton monastiques. Au reste, l'excès même du désordre doit nécessairement ramener les hommes à la vertu. « Voilà ce qui déplait aux ennemis de la religion, » fait remarquer Ber-



ger[1]. « A quoi sert, disent-ils, d'établir des instituts, des règles, des réformes qui décherront par le penchant invincible de la nature, et qui auront le même sort que toutes celles qui ont précédé? C'est comme si on demandait à quoi sert de rendre la santé à un malade qui, tôt ou tard, retombera dans une autre infirmité par la destinée inévitable de la nature. C'est justement parce que l'humanité tend naturellement au désordre et au vice, qu'il ne faut pas se lasser de la soutenir et de la relever après ses chutes. Quand un établissement utile, une réforme salutaire ne durerait que pendant un siècle, c'est autant de gagné sur la faiblesse de la nature au profit de la vertu. »

Déjà saint Augustin, du temps qu'il était évêque d'Hippone, avait engagé les clercs qui appartenaient à son Église, à mener avec lui une vie ascétique dans une demeure commune; mais quoi qu'en disent les chanoines augustins, il est certain que, peu de temps au moins après sa mort, ce lien se dénoua tout à fait. Saint Chrodegang (766), évêque de Metz, vit avec d'autant plus de douleur les passions sans frein auxquelles s'abandonnaient plusieurs ecclésiastiques séculiers, que leurs excès, devenant publics, causaient au peuple un affligeant scandale. C'est ce qui lui fit proposer au clergé de sa cathédrale de se vouer, dans une habitation commune, à une vie que sa régularité et des pratiques de dévotion rendraient canonique. Cette réforme était fondée sur la connaissance qu'avait saint Chrodegang des grandes dispositions qu'exige une fonction aussi sublime que celle de faire l'office des anges, en chantant les louanges du Seigneur et d'être établis médiateurs entre le ciel et la terre[2]. L'événement surpassa ses espérances. Il rencontra même de la part des prêtres moins de résistance qu'il ne s'y était attendu, et il eut à se féliciter de ce que la vénération du peuple pour le clergé fut réveillée par cette mesure.

Saint Chrodegang leur ayant donné une règle, dont les trente-quatre articles étaient la plupart empruntés à celle de saint Benoît, et cette règle leur servant de *canon*, ils se nommèrent chanoines (*canonici*), et leur habitation commune s'appela cloître; c'est qu'en effet, dans le dessein de mener une vie édifiante, ils observaient un régime très-approchant de celui des moines. Leurs observances étaient presque les mêmes que celles des Bénédictins, si ce n'est que les fonctions de leur office ne les obligeaient pas à une clôture aussi rigoureuse, et qu'il leur était permis d'être individuellement propriétaires. L'exemple de saint Chrodegang fut bientôt suivi, non-seulement dans le reste de la France, mais en Italie, en Allemagne et dans les autres pays : les chanoines s'y soumirent à une vie commune. Mais beaucoup d'évêques, apportant des modifications diverses à la règle, il ne s'écoula pas un grand laps de temps avant qu'on ne pût distinguer plus de cent cinquante sortes de chanoines[3].

[1] Dictionnaire théologique, v° *Chanoine*.

[2] Alban Butler, Vies des Saints, t. III, p. 49.

[3] Par exemple, en Italie, dans les Pays-Bas et en Bohême, il y eut trois congrégations de chanoines réguliers, qui portaient le nom de *Croisiers*. La première, à qui Alexandre III donna la règle de saint Augustin, l'an 1169, fut supprimée, en 1656, par Alexandre VII. La seconde, fondée en 1211, par Théodore de Celles, était déjà supprimée avant notre première révolution. La troisième fut instituée à Prague, l'an 1234, par Agnès, fille du roi Primislaw.

C'est à l'Italie qu'appartiennent les chanoines réguliers de *Saint-Sauveur* et de *Latran*, institués, l'an 1408, par le B. Étienne, religieux de l'ordre de Saint-Augustin.

En France, l'on vit éclore les congrégations de *Saint-Ruf*, à Avignon; de *Saint-Laurent*, en Dauphiné; de *Saint-Yves*, à Beauvais; de *Saint-Nicolas d'Arras*, en Artois; de *Murbach*,

Pour nous, qui ne les considérons que comme des rejetons de l'état monastique, nous nous bornerons à faire observer que l'espérance des évêques qui avaient compté rendre leur clergé plus dépendant, se trouva quelquefois trompée; car l'esprit d'opposition se fit jour aussi dans certaines assemblées capitulaires.

COMMENDES.

Cette conduite des ecclésiastiques séculiers dut ajouter à la sollicitude et à l'émulation des moines. Bientôt un abus, qui menaçait les cloîtres en ébranlant leur organisation fondamentale, concentra l'attention universelle. Déjà, dans le cours du VIIIe siècle, il était arrivé, en France, à quelques seigneurs de s'emparer des monastères à main armée, et de s'approprier une partie de leurs revenus. Les agitations du XIe siècle furent encore plus favorables à ce genre de violence; des princes, pressés par le malheur des circonstances, l'envisagèrent même comme un excellent moyen de récompenser les services de leurs partisans, sans que la reconnaissance qu'ils leur témoigneraient les engageât dans de coûteuses dépenses. Ils confièrent à des laïques de distinction le soin de protéger les monastères (d'où l'origine des *commendes*), c'est-à-dire, en termes plus clairs, qu'ils leur permirent d'en administrer et d'en aliéner les biens à leur gré. C'est ainsi que prirent naissance les abbés laïques, les abbés commendataires, les abbés honoraires (*abbacomites*). Le monastère de Saint-Denis reconnut, à ce titre, successivement l'empereur Charles le Chauve, Robert, duc de France, et Hugues Capet. Cette dignité n'était pas héréditaire, il est vrai; le supérieur laïque ne devait jamais perdre de vue l'avantage du monastère et des moines; mais il n'en reste pas moins certain que de semblables protecteurs n'étaient guère propres à opposer des obstacles au relâchement des mœurs dans l'intérieur des cloîtres.

en Alsace; de *Notre-Sauveur*, en Lorraine; de *Saint-Victor*, à Paris.

De la congrégation de Saint-Victor sortirent, au XIIe siècle, les chanoines réguliers de la *Congrégation de France* ou de *Sainte-Geneviève*. Au XVIIe siècle, le pieux cardinal de la Rochefoucauld, évêque de Senlis, les soumit à une réforme. L'abbé de Sainte-Geneviève était triennal, et premier supérieur d'une congrégation qui comptait, dans le royaume, 67 abbayes, 58 prieurés conventuels, deux prévôtés et trois hôpitaux; et, dans les Pays-Bas, trois abbayes, trois prieurés, outre un nombre considérable de cures. Dans la procession où l'on portait la châsse de sainte Geneviève, l'abbé était à la droite de l'archevêque, et donnait, comme lui, des bénédictions dans les rues.

Les chanoines réguliers de Notre-Sauveur furent réformés, en France, par le B. Pierre Fourier, mort en 1650. Paul V et Grégoire XV approuvèrent cette réforme. L'objet de ces chanoines était de travailler à l'instruction des jeunes gens et des habitants de la campagne; plusieurs possédaient des cures, et ils héritèrent des colléges qu'avaient eus les Jésuites en Lorraine.

CLUNI.

Depuis que la réforme de saint Benoît d'Aniane avait été paralysée dans ses effets, le besoin d'une amélioration se faisait toujours sentir d'une manière plus vive, et les laïques eux-mêmes réclamaient un changement. Il y aurait de l'injustice à dire que les monastères existants étaient descendus à un tel degré de relâchement, qu'on ne pouvait espérer d'en voir sortir une réforme : quoi qu'il en soit, l'érection d'un monastère nouveau, qui donnerait l'exemple d'une rigoureuse soumission à la discipline de la règle primitive, semblait le meilleur parti à adopter ; car les autres, se trouvant humiliés d'une comparaison toute à leur désavantage, devaient tendre naturellement à remonter au niveau de ce modèle.

La célèbre abbaye de Cluni, fondée dans ce but en Bourgogne, l'an 910, autorisa dès son origine les plus belles espérances. Bernon, son premier abbé, vit déjà, en 927, à sa mort, sa réforme introduite dans sept monastères ; mais elle n'acquit vraiment de la consistance que sous saint Odon, son successeur. Celui-ci ne se borna point à rétablir l'exacte observance de la règle des Bénédictins, que beaucoup de cloîtres ne connaissaient déjà plus que de nom ; mais il y ajouta quantité de rites et de cérémonies, à dessein sévères et incommodes ; car leur pratique était éminemment propre à confirmer les moines dans le sentiment de l'humilité et de l'obéissance. Ainsi, les frères devaient, dans certains intervalles, observer un silence continuel, et ils ne pouvaient alors se communiquer leurs pensées qu'au moyen de signes convenus entre eux. En défendant l'usage de la viande, saint Odon prétendait amortir le feu des passions ; en rétablissant la communauté des biens, il obviait à l'inconvénient des richesses excessives. Il n'augmentait pas en même temps, outre mesure, les exercices de piété, et n'enchaînait point par là le zèle bienfaisant des moines ; aussi cette sage règle de discipline combla-t-elle de gloire son auteur, et fit parvenir les Clunistes au degré d'éminence et d'autorité, de dignité et d'opulence dont ils jouirent pendant ce siècle et le suivant. Sous l'abbé Aimard, qui succéda en 942 à saint Odon, un riche gentilhomme se plaça avec sa femme et tout son patrimoine dans la dépendance de l'abbaye, jaloux de participer à ses mérites (*donati*), exemple qui trouva une foule d'imitateurs et agrandit les richesses des monastères. Saint Mayeul, qui remplaça Aimard en 965, réforma beaucoup de monastères d'Italie ; mais il fut éclipsé par la gloire de saint Odilon, son successeur, en 994. Non-seulement ce dernier, en alliant avec prudence la douceur à la sévérité, ménagea à la réforme de Cluni un accès presque général dans les monastères ; mais Casimir, fils de Miceslaw, roi de Pologne, qui avait été moine dans son abbaye, ayant été élu roi et ayant obtenu du pape Benoît IX qu'il le relevât de ses vœux, le saint abbé eut la satisfaction de voir ce prince fonder en Pologne plusieurs monastères et les incorporer à la congrégation de Cluni. C'est saint Odilon qui, étendant sa charité jusqu'aux morts qui n'avaient point encore satisfait entièrement à la justice divine, institua dans toutes les maisons de son ordre la *Commémoration des fidèles trépassés*. On y célébrait cette fête, qui passa depuis dans l'Église universelle, en distribuant des aumônes, en offrant des prières et le sacrifice de la messe pour le

soulagement des âmes détenues en purgatoire. Saint Hugues, sixième abbé à partir de 1049, et qui laissa des statuts pleins de sagesse pour ses moines, vit encore la prospérité de sa congrégation s'accroître ; de toutes parts on se rendait à Cluni, en particulier, comme dans un lieu où régnait l'esprit des anciens moines. On ne remarquera pas sans intérêt la coutume qu'avaient les premiers abbés de se donner des successeurs de leur vivant, en fixant leur choix sur le plus illustre de leurs disciples ; saint Odilon fut coadjuteur de saint Mayeul, comme celui-ci l'avait été d'Aimard, Aimard de saint Odon, et saint Odon du bienheureux Bernon, premier abbé du monastère.

Une telle série d'abbés, animés d'un zèle égal pour la réforme que le premier avait entreprise, était bien propre à la propager dans les provinces voisines et dans les contrées lointaines. Pourtant, il est naturel que la vie commode et relâchée, qui s'était enracinée dans les cloîtres, n'ait pas fait place, sans difficulté, à la rigueur de l'observance primitive. Plusieurs cloîtres opposèrent la force, en se refusant à admettre la réforme dans leur enceinte. Il s'en trouva où l'ancien type de la vie monastique était tellement effacé, que, dans la triste certitude que les moines ne s'amenderaient pas, on préféra leur permettre d'abandonner tout à fait leur profession. Protégée par les princes et les évêques, appuyée sur l'opinion publique, qui ne regardait comme de véritables Bénédictins que les moines soumis à la réforme de Cluni, celle-ci se répandit à tel point qu'au XIIe siècle, déjà elle comptait en France, en Allemagne, en Angleterre, en Italie, en Espagne et en Pologne, deux mille monastères, et qu'elle avait même pénétré en Orient.

A cette réforme se rattache une innovation qu'il importe de remarquer dans une histoire des ordres religieux ; nous voulons parler des congrégations ou associations de monastères [1]. Si jusqu'alors ils étaient tous restés dans une complète indépendance les uns à l'égard des autres, ceux qui embrassaient la réforme se soumirent à un lien régulier, de telle façon qu'ils accordèrent à l'abbaye, chef-lieu, de Cluni, une certaine influence sur le reste des monastères, et qu'ils acceptèrent ses statuts relatifs à l'observation de la règle. Ce lien et cette dépendance se formèrent insensiblement par cette circonstance que les monastères où il s'agissait d'introduire la réforme recevaient, la plupart du temps, avec la règle de Cluni, quelques moines modèles, et ils se maintinrent au moyen de la réunion synodale des divers abbés, réunion où celui de Cluni avait la préséance. Toutefois, on induirait à tort de cette organisation qu'elle constituait un ordre particulier ; car l'abbaye de Cluni et ses dépendances ne sont pas d'un ordre différent de celui des autres Bénédictins ; la seule locution possible est le mot de congrégation qu'on appliqua à Cluni, comme on l'a appliqué à d'autres réformes.

[1] Voyez page 21 ce qu'on entend par là.

CHAPITRE VII.

ORDRES DES CAMALDULES, DE VALLOMBREUSE, DE GRANDMONT

Sur le modèle de la congrégation de Cluni, s'en formèrent plusieurs autres, à Cluse, à Cava[1], à Hirsauge[2], à Pulsano; mais, comme elles présentent peu de traits spéciaux, et comme le cadre de cette histoire ne nous permet pas de nous arrêter à chacune, nous nous contenterons de faire ressortir celles de ces congrégations qui, tout en conservant la règle de saint Benoît, se permirent néanmoins tant d'additions particulières, que leur air de parenté avec les Bénédictins s'effaça toujours de plus en plus, et qu'elles constituèrent des ordres distincts.

Toutefois, avant de reprendre le fil historique, nous réfuterons l'objection des protestants contre la pluralité des ordres religieux; c'est, à leur avis, la première cause de décadence de l'état monastique. Il est vrai que plusieurs monastères, appartenant au même ordre, ont entre eux des rapports plus intimes, et semblent ainsi gagner en consistance; mais, ajoutent les protestants, des ordres divers finissent nécessairement par prendre, l'un à l'égard de l'autre, une position menaçante, la haine et l'envie se glissent et s'alimentent chez les moines. Chercher par tant de moyens à atteindre la perfection évangélique, c'est déceler une sorte d'incertitude qui peut influer de la manière la plus préjudiciable sur les idées des laïques. Nous répondons à la première remarque

[1] La congrégation de *Cava*, ainsi appelée d'un grand monastère de ce nom, dans la province de Salerne, fut fondée en 980, sous l'observance de Cluni. Elle fut la tige de 29 abbayes et de 91 prieurés conventuels. En 1394, Boniface IX érigea la ville de Cava en évêché; en 1514, Léon X unit à cet évêché les revenus et la juridiction temporelle de l'abbé : depuis ce temps-là, le monastère de la Trinité de Cava n'est plus ce qu'il était; il y a cependant toujours un abbé régulier. En 1585, il fut uni, ainsi que toutes ses dépendances, à la congrégation de Sainte-Justine ou du Mont-Cassin.

[2] La congrégation de *Hirsauge*, dans le diocèse de Spire, fut instituée en 1080 par saint Guillaume, abbé de Saint-Aurel. Elle a été sécularisée après l'établissement du luthéranisme, et cédée au duc de Wirtemberg, par le traité de Westphalie.

qu'au lieu de haine il ne naîtra généralement que de l'émulation, et que, l'Église ayant des besoins divers, il est à propos qu'à chacun s'applique un remède spécial ; à la seconde, que le spectacle d'une milice si variée, mais qui, par ses chefs, se rallie à un centre unique, ne saurait provoquer qu'un sentiment d'admiration. Au reste, à l'époque qui nous occupe, cette décadence prétendue ne frappait pas encore les regards, de l'aveu des protestants ; car, disent-ils, les nouveaux ordres religieux se reconnaissaient toujours enfants de saint Benoît, et, s'ils différaient par la dénomination, le costume, les pratiques, ils ne différaient pas essentiellement quant à la règle.

CAMALDULES.

Saint Romuald (956-1027), né à Ravenne, de la famille ducale des Honesti, après une jeunesse fort dissipée, se retira dans un cloître, pour y expier un crime de son père. Persécuté par les moines ses frères, qui ne pouvaient imiter l'austérité de sa conduite, on le voit, animé d'une sainte ardeur, tantôt chercher le désert, tantôt partager la vie commune d'un cloître. De retour de Hongrie, où il avait obtenu la permission d'aller prêcher la foi, dessein que la Providence ne lui laissa pas exécuter, il fixa son séjour à Camaldoli (*Campus Malduli*), en Toscane, dans une vallée de l'Apennin. Il est probable que cette vallée emprunte son nom d'un seigneur appelé Maldoli, qui la donna à Romuald ; car la qualification de *Campus amabilis*, sous laquelle le pape la désigne dans sa bulle d'institution, ne semble guère qu'une épithète flatteuse. La rigueur de la vie érémitique que saint Romuald menait en cet endroit, attira dans son voisinage plusieurs ermites, auxquels il bâtit des cellules ; peut-être est-ce le concours fortuit de ces disciples, venus pour imiter ses admirables exemples, qui l'amena à l'idée de réformer l'état monastique par un retour à la vie des premiers anachorètes. Une profonde solitude, un silence religieux régnaient dans les cellules où ses ermites vivaient près les uns des autres, sans être réunis. Leur consciencieuse observation du jeûne au pain et à l'eau, l'abstinence totale de viande et de vin, rappelaient la vie érémitique dans son austérité primitive ; leur longue barbe, leur tête et leurs pieds nus en faisaient revivre jusqu'aux formes extérieures. On ignore si ce fut réellement à la suite d'une vision, pareille à celle de Jacob, et qui lui aurait représenté une échelle sur laquelle ses religieux, revêtus d'habits blancs, montaient vers Dieu, que ce saint fondateur donna un costume blanc à ses ermites ; mais il semble qu'il ait voulu former par là un contraste avec la couleur noire des Bénédictins. Si ces faibles commencements furent le prélude d'une forte institution, l'honneur en revient à saint Romuald, bien qu'après avoir fondé l'ermitage de Camaldoli, il ait quitté l'Apennin pour se retirer en Sitrie dans l'Ombrie ; il termina ses jours au monastère de Val-de-Castro, l'an 1027.

Il ne manqua pas de se rencontrer des émules de saint Romuald, qui renouvelèrent l'exemple de cette vie érémitique si rigoureuse ; vivant dans un isolement absolu, ne se réunissant qu'aux heures canoniales, des moines reproduisirent ce phénomène extraordinaire. Plusieurs ermitages, qui reconnaissaient tous celui de Camaldoli comme chef-lieu, se formèrent sur ce type. Une approbation pontificale éleva ces pieuses retraites à la dignité d'*ordre des Camaldules*,

et les soumit à la juridiction du prieur de Camaldoli, devenu général de l'ordre. Comme la multitude accueillait avec autant d'admiration que de surprise tous les changements, toutes les formes extraordinaires qui venaient modifier la vie solitaire et contemplative, ce nouvel institut, où l'on observait les pratiques les plus rudes et les plus sévères, n'aurait manqué nulle part d'un solide appui et d'un rapide développement, si les ermites étaient eux-mêmes restés fidèles à leur règle. Mais déjà Rodolphe (1082), leur quatrième prieur, qui comptait neuf monastères sous son généralat, se vit forcé d'y introduire quelques adoucissements, principalement en ce qui regarde la rigueur du jeûne. Peut-être aussi, en organisant, dans le sein de son ordre, la vie cénobitique à côté de la vie érémitique, deux états dont les Camaldules font également profession; en donnant par là l'exemple, toujours dangereux, d'altérer le caractère propre d'un institut, Rodolphe a-t-il créé un double élément, dont l'action simultanée produisit des résultats moins satisfaisants que n'en aurait produit un seul agissant isolément et sans entraves. Peut-être encore les richesses qui affluèrent dans les ermitages ont-elles contribué à faire mettre en oubli l'ancienne discipline. Quoiqu'il en soit, cet ordre se répandit en France et en Allemagne; il s'est divisé en cinq congrégations qui eurent chacune leur général; la vie des ermites est restée fort austère, bien qu'elle le soit devenue beaucoup moins que du temps de saint Romuald. Les cénobites Camaldules ont plus de ressemblance avec les Bénédictins. C'est à l'occasion des ermites de cet ordre qu'on a répondu aux censeurs du christianisme, que la solitude est nécessaire à ceux pour lesquels le monde est un séjour dangereux; que Dieu n'en ayant donné le goût qu'à un très-petit nombre d'hommes, il n'y a pas lieu de craindre que leur exemple entraîne jamais la dissolution de la société, et qu'il y aurait par conséquent de l'injustice à gêner leur inclination.

Le pape actuel, qui s'est imposé le nom de Grégoire XVI, en acceptant la tiare, était moine de Camaldule.

ORDRE DE VALLOMBREUSE.

Le séjour que fit saint Jean Gualbert (1073) dans l'ermitage de Camaldoli, pour s'y édifier avec ceux qui l'habitaient, autoriserait, ce semble, à considérer l'ordre qu'il fonda lui-même, comme une ramification de celui des Camaldules, d'autant plus que ces instituts présentaient, dans l'origine, assez de ressemblance.

En effet, quand saint Jean Gualbert se retira, en 1038, avec quelques compagnons, dans une agréable vallée des Apennins, appelée Vallombreuse (*Vallis Umbrosa*), à cause de la multitude des saules qui la couvrent de leur ombre, il distribua ses religieux autour de lui dans des cellules, et mena pendant quelque temps avec eux la vie érémitique. Saint Romuald, d'ailleurs, n'avait pas en vain donné l'exemple d'adopter un costume particulier, car saint Jean Gualbert fit porter à ses moines un habit couleur de cendres, d'où ils reçurent et conservèrent, pendant plusieurs siècles, le surnom de *Moines gris*, jusqu'à ce qu'ils eussent adopté, en 1500, la couleur tannée, qu'ils changèrent plus tard contre un costume noir.

Les pratiques par lesquelles saint Jean Gualbert éprouvait les novices avant de les

admettre dans son ordre, attestent la trempe vigoureuse de son esprit. Non-seulement ils étaient chargés des plus viles occupations, comme, par exemple, de débarrasser les étables sans emprunter le secours d'une pelle; mais la règle de saint Benoît était observée dans toute sa rigueur et même avec plusieurs pratiques qui ajoutaient à son austérité. Ainsi, celui qui avait prononcé ses vœux était astreint à demeurer prosterné contre terre et gardant un silence exact pendant trois jours. Saint Jean Gualbert, en imposant de si sévères obligations, avait sans doute en vue les souffrances de Jésus-Christ.

C'est par un événement miraculeux et tout particulier que l'ordre de Vallombreuse fut mis inopinément en relief. Pierre, moine de ce nouvel institut, et qui reçut le surnom d'*Ignée,* se soumit à l'épreuve du feu, pour terminer un grave débat avec l'évêque de Florence, qu'on accusait d'avoir usurpé son siége par simonie ; il entra nu-pieds entre deux bûchers enflammés, et reparut bientôt de l'autre côté sain et sauf, sans que le feu eût fait la moindre impression sur lui : il raconta que, prêt à en sortir, il s'aperçut que son manipule lui était tombé de la main, et retourna le reprendre au milieu des flammes.

Les moines de Vallombreuse ne tardèrent pas aussi à abandonner la vie érémitique, et à se réunir dans des cloîtres. C'est au sein de cet ordre que naquit une institution de nature à ouvrir l'état monastique aux classes de la société les plus humbles et les moins favorisées de la fortune : nous voulons parler des *Frères-lais* [1].

Cette institution, qui ne laissa point, il est vrai, que d'entraîner quelques abus, mérita la reconnaissance des moines. Plus le travail manuel, dont la règle de saint Benoît leur faisait expressément un devoir, était devenu à charge aux religieux, plus ils durent accueillir avec satisfaction l'établissement d'un état qui les en délivrait en quelque sorte d'office. Comme il entrait dans les cloîtres une foule de personnes de toute condition et de tout âge, il s'en rencontrait beaucoup parmi elles, qui, étrangères aux plus simples connaissances, ne sachant même ni lire, ni écrire, étaient inhabiles au service de l'Église, mais devaient se rendre utiles au monastère d'une autre façon, soit par la force de leur corps, soit par la dextérité de leurs mains. Depuis cette époque, elles formèrent dans le cloître un certain état inférieur, dont les membres se distinguaient du reste des moines par leur extérieur, leur barbe et leurs cheveux étant tout à fait rasés; ils ne pouvaient être promus aux saints ordres, mais n'en prononçaient pas moins les trois vœux solennels. On les nomma aussi *convers* (*conversi*) parce qu'ils se présentaient au monastère pour y mener une vie meilleure que dans le monde [2]. Les moines gagnèrent à cette innovation le loisir de s'appliquer aux exercices scientifiques, ou de goûter une existence plus tranquille ; le bien-être des monastères s'accrut par le

[1] Dans le principe, tous les religieux se sont nommés *Frères,* parce qu'ils vivaient en commun et qu'ils ne formaient qu'une même famille, en obéissant à un même supérieur qu'ils nommaient leur *Père.* (Voy. pag. 21.)

Dans la suite, ce nom est demeuré à ceux d'entre eux qui ne peuvent parvenir à la cléricature, et qu'on appelle en conséquence *Frères-lais,* ce mot *lai* étant l'abrégé du mot laïque. Les religieux subalternes servent de domestiques à ceux qu'on nomme *religieux du chœur* ou *Pères,* comme l'explique la suite du texte.

[2] De même, dans les monastères des filles, sauf quelques ordres très-austères, comme chez les Clarisses, outre les *religieuses du chœur,* il y a des *sœurs converses,* uniquement reçues pour le service du couvent, et qui font les trois vœux de religion.

concours d'ouvriers habiles et robustes. Mais il en résulta aussi quelquefois des inimitiés et des discordes intérieures. Était-il possible que la supériorité des moines ne se fît jamais sentir aux frères-lais d'une manière un peu dure? D'un autre côté, ceux-ci, que leurs occupations mettaient fréquemment en rapport avec le monde, n'eurent pas toujours le bonheur de préserver leurs mœurs de son influence, et formèrent, dans plusieurs occasions, un fâcheux contraste avec la sainteté de leur institut.

Hors de l'Italie, l'ordre de Vallombreuse ne s'est jamais parfaitement naturalisé, et ce n'est que deux cents ans plus tard qu'il a eu des religieuses.

GRANDMONTINS.

Indépendamment de l'Italie, la France, où cependant la congrégation de Cluni semblait en avoir le privilége, voyait tenter de nouvelles réformes. Saint Étienne de Thiers, qui se retira en 1076 sur la montagne de Muret, dans le voisinage de Limoges, y pratiqua des austérités au-dessus de la faiblesse humaine abandonnée à elle-même. L'homme assez courageusement dévoué pour porter sur sa chair une haire de mailles de fer, pour passer, prosterné contre terre, le temps qu'il n'employait pas au travail des mains, pour ne prendre de repos qu'en se couchant sur des planches arrangées en forme de cercueil; cet homme devait trouver des disciples jaloux d'imiter son abnégation et sa piété. Il ne leur permit point de le nommer leur prieur ou leur abbé; son humilité ne lui laissa accepter que le titre de *Correcteur*. Saint Étienne connaissait les causes du dépérissement des monastères de son temps; car après avoir fait un devoir de l'humilité, il en fit un à ses religieux de la pauvreté, au point qu'il voulut qu'ils ne possédassent en propre ni église, ni terres. Le pape Grégoire VII avait confirmé cet ordre, sous la condition expresse qu'il demeurerait soumis à la règle de saint Benoît; mais en examinant de près l'institut de saint Étienne, on s'aperçoit que son fondateur n'avait pas en vue un simple retour à une plus rigoureuse observance. « Lorsqu'on vous demandera, » disait saint Étienne à ses moines, « à quel ordre vous appartenez, répondez seulement que c'est à la *religion chrétienne*, mère et premier type des autres règles. » Saint Benoît lui-même n'aurait pu se refuser à rendre hommage à ce principe, par lequel on déclinait indirectement son obédience. Voici un autre trait qui vient à l'appui de notre opinion. Deux cardinaux, envoyés en France en qualité de légats, et qui visitèrent saint Étienne dans son désert, lui demandant quel était son genre de vie, s'il était chanoine, moine ou ermite: Je ne suis rien de tout cela, répondit le saint. Pressé de s'expliquer plus clairement, il ajouta: « Nous sommes de pauvres pécheurs que la miséricorde de Dieu a conduits dans ce désert pour y faire pénitence. C'est le souverain pontife qui, conformément à la prière que nous lui en avons faite, nous a lui-même imposé, pour l'expiation de nos péchés, les divers exercices que nous pratiquons ici. Nous sommes trop imparfaits et trop fragiles pour avoir le courage d'imiter la ferveur de ces saints ermites, que la contemplation unissait à Dieu d'une manière si intime et si continue, qu'ils oubliaient les besoins de leur corps. Vous voyez, d'ailleurs, que nous ne portons ni l'habit de moines, ni celui de chanoines. Nous sommes encore bien plus éloignés d'en

prendre les noms, puisque nous n'avons ni le caractère des uns, ni la sainteté des autres. Encore une fois, nous ne sommes que de pauvres pêcheurs qui, effrayés de la rigueur de la justice divine, travaillons avec crainte et tremblement à nous rendre Jésus-Christ propice au grand jour de ses vengeances.»

Après la mort de leur fondateur (1124), on disputa à ces moines la propriété de Muret ; ils se retirèrent donc dans le désert de Grandmont, qui en est à une lieue, et c'est de là que leur est venu le nom de *Grandmontins*. Saint Étienne ne leur avait pas laissé de règle écrite ; elle se transmit de bouche en bouche, jusqu'à ce qu'Étienne de Liciac, quatrième prieur de Grandmont, eût fait écrire tout ce qu'il avait appris des actions ou des paroles du fondateur ; cependant celui-ci semble, en plusieurs endroits, se donner pour l'auteur même de la règle, qu'il aurait lui-même rédigée, et, dans cette hypothèse, Étienne de Liciac ne serait l'auteur que de la plus ancienne de ses Vies. L'ordre des Grandmontins se répandit, mais seulement en deçà des frontières de la France ; il acquit un renom si honorable, qu'on nommait habituellement ses moines Bons Hommes (*Boni Homines*). C'est aux papes qu'il faut rapporter l'initiative des adoucissements que subit sa règle.

CHAPITRE VIII.

CHARTREUX. — HOSPITALIERS DE SAINT-ANTOINE. — HOSPITALIERS DU SAINT-ESPRIT.

CHARTREUX.

Dans les ordres religieux que nous venons de passer en revue, les moines se proposaient la vie érémitique ; mais bientôt, à peu d'exceptions près, ils revinrent à l'ancienne vie commune des cloîtres : ils prétendaient, par un surcroît d'austérité, se soutenir à la hauteur d'une conduite plus édifiante, et ils se laissèrent insensiblement entraîner au cours des premiers abus et de l'oisiveté. L'ordre des *Chartreux* s'est garanti de ces variations, et il a offert le rare exemple d'une communauté qui, de l'aveu même des Bénédictins, n'a jamais eu besoin de réforme. Aussi le pieux et savant cardinal Boa, l'une des plus grandes lumières, non-seulement de l'ordre de Cîteaux, mais encore de toute l'Église, a-t-il dit des Chartreux [1] : « Ces religieux sont les miracles du monde, ils vivent dans la chair comme n'en ayant pas ; ce sont des anges sur la terre, qui représentent Jean-Baptiste dans le désert ; ils font le principal ornement de l'épouse de Jésus-Christ ; ce sont des aigles qui prennent leur essor vers le ciel, dont l'institut est avec raison préféré à celui de tous les autres ordres religieux. »

Saint Bruno (1035-1101), né en Allemagne, était contemporain du fameux Béranger ; mais il est faux qu'il en ait suivi les leçons. Le fait importe peu, au reste, puisqu'il est certain que saint Bruno a réfuté expressément cet hérétique, et qu'avant de mourir il fit la profession de foi la plus formelle du dogme catholique de la présence réelle [2]. Saint Bruno était chanoine de Rheims ; après avoir concouru à faire dé-

[1] *De Dic. Psalmod.*, c. 18, § 5, p. 897.

[2] D'anciennes Vies de saint Bruno donnent pour motif de sa conversion le prodige arrivé en sa présence, dit-on, dans l'église de Paris, où un chanoine, apporté pour ses obsèques, leva, à trois reprises différentes, sa tête du cercueil, aux mots de la quatrième leçon de l'office des morts : *Responde mihi*, Répondez-

poser Manassès, archevêque simoniaque, il alla, avec six compagnons, trouver Hugues, évêque de Grenoble, qui leur assigna, non loin de cette ville, le désert de Chartreuse. Les sept misérables huttes qu'ils y bâtirent pour y mener la vie érémitique, ainsi qu'un oratoire, furent, en 1084, les premiers fondements de la grande Chartreuse, devenue si célèbre.

Ces ermites étaient censés suivre la règle de saint Benoît, et Mabillon a pensé qu'ils s'y conformaient en plusieurs points ; mais, dans le fait, la vie de saint Bruno, qui tenait lieu de règle, leur donnait l'exemple d'une sorte d'empire sur soi-même, d'un degré de mortification dont jusqu'alors les Bénédictins avaient à peine conçu l'idée. C'est surtout par un continuel silence, par un recueillement profond que les Chartreux sanctifiaient leur retraite ; ils sont restés comme deux signes caractéristiques de ces solitaires. Ainsi se forma cette grave association d'ermites, dont la bouche, incessamment close, ne laissait échapper de temps à autre que l'effrayant *Memento mori !* avec lequel ils se saluaient, ou bien quelques psalmodies monotones ; dans leur complet isolement, ils ressemblaient presque à des fantômes. Le plus profond oubli du monde et de ses plaisirs, la plus scrupuleuse attention à comprimer les secrets désirs du cœur, voilà ce qui relève, chez les Chartreux, le mérite d'un institut au sein duquel on a goûté, pendant plus de sept cents ans, les douceurs d'une existence tranquille, malgré les mortifications inouïes qui en marquaient le cours.

Lorsque saint Bruno, obéissant, en 1190, à la voix du pape Urbain II, quitta son paisible désert pour se transporter au milieu du tumulte de Rome, son éloignement, loin d'ébranler la nouvelle retraite, fournit à Bruno l'occasion d'en fonder une seconde toute semblable. En effet, ayant enfin obtenu du pape, par ses instances réitérées, la permission de quitter Rome, il se retira dans un désert de la Calabre, et transplanta sur le sol de l'Italie le germe de son austère et grave institut. Il y termina ses jours en 1101.

A la mort du fondateur, il n'existait encore que les deux chartreuses de France et d'Italie ; ce qui se conçoit aisément, car on ne pouvait guère songer à se faire admettre et à persévérer dans cet ordre, à moins d'avoir tellement rompu avec le monde, que toute réconciliation ultérieure était impossible, et à moins d'être dominé par la grâce, dont les lumières montrent la vanité des affections terrestres. On s'effrayait surtout de voir que, même dans le cas d'une maladie dangereuse, les dures prescriptions de la

moi, et prononça successivement ces paroles : *Par un juste jugement de Dieu, je suis accusé..., je suis jugé..., je suis condamné.* Dom Ducreux, dernier prieur de la chartreuse de Bourbonlez-Gailton, en Normandie, et auteur d'une *Vie de saint Bruno,* soutient l'authenticité de cette histoire, que d'habiles critiques, et particulièrement Dom Mabillon et le docteur Kaunoy ont regardée comme une fable, qu'Urbain VIII a fait retrancher du Bréviaire romain, et qui depuis a disparu dans tous les autres Bréviaires. Quoique des autorités graves, telles que Gerson et saint Antonin, aient été de ce sentiment, c'est aujourd'hui une opinion presque abandonnée, et dont, disent les critiques, on ne trouve de trace qu'environ cent cinquante ans après la mort de saint Bruno. Dom Ducreux cite néanmoins un manuscrit de l'abbaye de Grammont, qu'il fait remonter à 1125, et où l'histoire est rapportée. Si cette date est juste, il faut convenir qu'elle se rapprocherait beaucoup de l'époque de la conversion de saint Bruno. D'autres vont plus loin dans un sens opposé : ils prétendent qu'il est douteux que saint Bruno soit jamais venu à Paris, et qu'il est faux qu'il y eût pris le bonnet de docteur.

règle étaient strictement observées, l'abstinence de la viande, par exemple : c'est qu'il vaut mieux, en effet, que quelques particuliers courent la chance d'un inconvénient considérable, que de voir la discipline de tout un ordre se relâcher par des dispenses qui se multiplieraient bientôt, parce qu'on finirait par les accorder avec facilité, et même sans raisons. Mais peut-être la lenteur avec laquelle se propagea l'ordre des Chartreux est-elle la cause qu'il a surpassé, soit en durée, soit en consistance, tous les ordres établis avant lui ou à la même époque ; car il était facile de s'assurer, par la moindre inspection, de la bonne volonté et de l'obéissance des religieux. D'un autre côté, la vie des Chartreux n'offrant rien de séduisant qui pût y attirer des esprits frivoles et inconsidérés, on n'avait pas à craindre que cet ordre dégénérât et dépérît.

Il existait depuis longtemps, lorsqu'on entreprit de transcrire pour la première fois ses observances. Le titre du recueil : *Usages et Coutumes de la grande Chartreuse*, annonce déjà que cette mesure n'était pas réclamée par le besoin de remédier à aucune décadence ; l'Abrégé de ces usages (*Cartusiæ Consuetudines*) est dû à Guignes de Valenciennes, cinquième prieur de la Chartreuse. Il paraît, d'après les travaux manuels qui sont prescrits aux solitaires, qu'ils s'occupaient de prédilection à transcrire des manuscrits, car il leur était permis d'accepter, à titre d'aumône (jamais de demander), des feuilles de parchemin, tandis qu'ils se refusaient l'argent monnayé [1]. La science est redevable à leur zèle de la conservation de plusieurs inestimables trésors de la littérature antique. Indépendamment de ces travaux, des Chartreux cultivaient des métiers ; il y avait parmi eux des menuisiers, des tourneurs, etc. Chaque chartreuse ne devait pas renfermer plus de treize ou quatorze ermites, et de seize frères-lais, disposition établie dans les intérêts d'une rigoureuse discipline. Il ne leur était permis de manger ensemble au réfectoire commun que les dimanches et les jours de fête : les richesses ne pouvaient leur être d'aucune utilité sous ce rapport, car les mets recherchés étaient aussi sévèrement interdits que le luxe des habits ou des bâtiments. Une méthode uniforme présidait à leurs moindres actions, jusqu'aux soins que commande la propreté ; des mesures hygiéniques étaient suivies pour faciliter, par l'affaiblissement du corps, le triomphe de l'esprit sur les sens ; les jeûnes et la discipline combattaient les tentations de la chair ; le corps couvert d'un rude cilice et étendu, dans les instants de repos, sur une paillasse grossière, les Chartreux résistaient à ses séductions.

En 1170, leur ordre obtint du pape Alexandre III une confirmation solennelle qui leur assurait l'appui pontifical, tant en son nom qu'en celui de ses successeurs.

Bernard de la Tour fit la seconde compilation des statuts, qu'on appelle à présent les *anciens Statuts*, où sont confirmées toutes les ordonnances faites auparavant dans les chapitres généraux, et ces statuts furent confirmés eux-mêmes dans un chapitre général, l'an 1259 : cette mesure était nécessitée par la tiédeur survenue dans l'observation de la règle, et par quelques désordres insensiblement introduits. Cependant, le mal n'en était pas venu au même point que dans certains monastères d'un

[1] Dom Ducreux rapporte qu'une magnifique argenterie ayant été offerte aux religieux de la grande Chartreuse, pour leur église, ils préférèrent des cuirs et des parchemins, qui leur étaient plus nécessaires, parce qu'ils servaient à leurs travaux habituels.

ordre différent, puisqu'on espérait le déraciner, non pas au moyen d'adoucissements et de temporisation, mais en tranchant dans le vif et en rendant la discipline plus sévère. Au reste, ces statuts nous apprennent que l'ordre comptait alors cinquante-six chartreuses, nombre qui paraît plus considérable alors qu'on réfléchit que l'ordre s'était déjà répandu en plusieurs pays, et qu'aucune chartreuse n'avait encore dépassé le cercle prescrit de ses solitaires. Plus tard, l'on compta jusqu'à cent soixante-treize chartreuses.

De temps en temps ces statuts reçurent des suppléments, surtout en 1368, en 1509, en 1581 : mais tous sont marqués au coin de l'ancien zèle pour l'austérité et la mortification. La promenade n'était permise en commun qu'une fois la semaine, et encore dans les *termes des moines*, espace moins étendu que les termes des possessions de la Chartreuse; les veilles étaient aussi plus austères qu'auparavant, les religieux se levant avant minuit pour les matines. La discipline, déjà singulièrement rigoureuse, reçut, par les nouveaux statuts, un degré de plus de sévérité; et, par exemple, les coupables incorrigibles, qu'on croyait assez punis autrefois en prononçant leur exclusion de la communauté, furent, d'après une mesure récente, condamnés à une perpétuelle détention ; car, disaient les statuts, il y a toujours quelque chance fâcheuse pour que les secrets du monastère soient trahis : ce qu'il faut interpréter en ce sens que le ressentiment du moine exclu pouvait lui faire répandre et accréditer les plus indignes calomnies, que le vulgaire n'est toujours que trop disposé à recevoir.

Telles sont les observances successivement introduites dans l'ordre des Chartreux, et tel est le charme que ces religieux attachaient à ces austérités, qu'ils préféraient leur monastère aux séjours les plus pompeux et les plus brillants. Des prieurs généraux refusèrent de quitter leur institut pour le cardinalat. Jean Biral, prieur général, avait refusé la pourpre; Elzéar, son successeur, montra la même modestie et la même constance; Guillaume Rinaldi persévéra également dans cette conduite.

Le petit nombre des couvents de religieuses du même institut mérite à peine une mention, car il n'existait encore que cinq monastères de filles, lorsque les statuts défendirent d'en établir d'autres à l'avenir; refus raisonnable, puisque l'extrême solitude, qui est de rigueur sous les Chartreux, ne peut, en général, convenir aux personnes du sexe, et que les adoucissements qu'on aurait jugé à propos d'introduire à raison de leur faiblesse, auraient peut-être ébranlé avec le temps les anciennes coutumes de l'ordre entier. Les Chartreuses avaient plus de prières vocales que les Chartreux; et le rit de la consécration des vierges, qu'on appelait improprement diaconesses dans leurs monastères, est assez remarquable.

Elles ne la recevaient qu'à l'âge de vingt-cinq ans, conservant toujours le voile blanc jusqu'à cette époque. La consécration se faisait par l'évêque, qui leur donnait l'étole, le manipule et le voile noir; le manipule s'attachait au bras droit, et l'évêque, en leur remettant ces ornements, prononçait les mêmes paroles qu'il dit à l'ordination des diacres et des sous-diacres. Elles portaient ces ornements le jour de leur consécration, et à leur année de jubilé, c'est-à-dire quand elles avaient cinquante ans de religion : on les enterrait aussi avec ces ornements.

Qu'on n'infère pourtant pas, en thèse générale, de l'approbation qui nous est échappée tout à l'heure, que l'austérité de la règle des Chartreuses dût effrayer et dégoûter les filles qui ont de la vocation pour l'état religieux. L'expérience prouve le contraire. « Les couvents les plus autères, » dit Ber-

gier[1], « sont ceux qui trouvent le plus aisément des sujets, dans lesquels les religieuses paraissent le plus contentes et vivent le plus longtemps. Les philosophes regardent ce phénomène comme un effet de l'enthousiasme et de la folie ; il nous paraît plus naturel de le prendre pour un effet de la grâce. L'enthousiasme passe et se dissipe, au lieu que nous voyons la ferveur d'une bonne religieuse persévérer pendant toute sa vie. »

L'habillement des Chartreux consiste en une robe de drap blanc, serrée d'une ceinture de corde de chanvre ou de cuir blanc, avec une petite cuculle, à laquelle est attaché un capuce aussi de drap blanc. Les convers de cet ordre sont moins bien traités que les moines, l'ancienne coutume étant de faire de deux sortes de pain, l'un plus blanc et plus pur pour les religieux, l'autre d'une sorte différente pour les convers; ceux-ci doivent se soumettre à cet usage sans murmurer.

L'ordre des Chartreux différait de tous les autres d'une manière trop essentielle pour que les ennemis de l'état monastique n'aient pas demandé avec ironie ce qu'il avait gagné à choisir cette voie. Par un charlatanisme philanthropique, qui est de mode surtout depuis le schisme de Luther, on s'est récrié sur la barbarie avec laquelle se consommait un sacrifice tout en l'honneur du fanatisme. Les hommes, aux yeux de qui la parole, à raison de sa déplorable puissance, est un bien inaliénable, ont répété à l'envi que ces victimes, en se refusant à soulager leurs cœurs accablés, par des plaintes qui eussent allégé leurs souffrances, appelaient sur leurs têtes un esprit mélancolique qui les torturait bientôt en les jetant dans le vague des rêveries. C'est là le grief le plus fort de l'ordre des Chartreux. Les censeurs distinguent pourtant : quelque effroyable que soit l'abîme sur le bord duquel sont placés ces solitaires, le malheur inévitable de leur position ne frappe que les membres de la communauté qui, par les rudes épreuves de leur noviciat, ont pu entrevoir leur sort à venir et s'y soustraire en reculant dans le moment opportun. Peu importe, ajoutent les critiques, qu'éclairés trop tard par l'insuffisance de leurs forces, ils demeurent en proie au repentir : leurs tourments mérités ne regardent pas le monde, qui ne doit plus apprécier que leurs actes extérieurs.

Heureusement, ces actes ont trouvé grâce auprès de nos incrédules. Ils louent le profond isolement des Chartreux, mais parce qu'il les empêchait d'exercer sur les choses du monde une influence dont les autres ordres se montraient jaloux. Ces religieux ne prêchaient point et ne tenaient pas d'écoles; c'était s'interdire le moyen de propager la superstition, et de faire prévaloir hors des cloîtres la morale toute partiale des moines. Ils ne trafiquent point des prières pour le repos de l'âme des défunts, et ils n'ont guère abusé du respect qu'inspirait au peuple la sainteté de leurs mœurs, que dans le but d'augmenter leurs richesses. Ils ont bien mérité de la civilisation, tant par leur zèle constant à perfectionner une partie importante de l'agriculture, que par le soin avec lequel ils conservaient les trésors littéraires[2].

A notre avis, l'apologie est plus dérisoire que l'accusation.

On parle de la richesse des Chartreux :

[1] Dictionnaire théologique, v° *Clairets*.

[2] Voltaire a singulièrement restreint cette concession, en disant quelque part que dom Noël d'Argonne est le seul Chartreux qui ait cultivé la littérature. Mais dom Ducreux cite plus de deux cent cinquante écrivains de son ordre. Tous, sans doute, ne sont pas également illustres; leur nombre prouve au moins que cet ordre ne regardait pas le soin de composer des ouvrages comme indigne de lui.

mais jamais on ne leur a imputé d'en faire un mauvais usage, ni de refuser des secours aux malheureux. S'il y a une vérité démontrée jusqu'à l'évidence, s'il y a une certitude historique, c'est que les Chartreux, possesseurs des parties les plus arides des montagnes et des déserts des Alpes, les ont défrichées, rendues fertiles et couvertes de ces grands bois, qui sont une des ressources de la France ; pins, sapins, cérantes, mélèzes, ormes, platanes, ont été semés sur ces monts longtemps improductifs et inhabitables. Ces mêmes mains qui s'élevaient vers le ciel, s'abaissaient ensuite pour cultiver la terre, et ces hommes de Dieu étaient en même temps d'habiles agriculteurs. Plusieurs d'entre eux créèrent un système forestier, dont les avantages ont été recueillis et propagés. Ainsi toutes ces chartreuses, consacrées au recueillement et à la prière, l'étaient au travail, à l'économie domestique, à l'esprit d'ordre. Des hivers affreux, des étés brûlants, une sécheresse horrible, voilà ce que les Chartreux avaient à supporter sur ces montagnes, trop bien nommées *Hautes Alpes*. Là, cependant, et grâce aux travaux constants de ces milliers de solitaires, la marine a trouvé du bois pour la construction de ses vaisseaux ; les torrents dévastateurs ont été arrêtés dans leur terrible course, et lorsqu'ils étaient près de porter le ravage dans les plaines. Dans ces grands bois, ornements des Alpes, on voyait les enfants de saint Bruno agir et méditer tour à tour, vivifier des déserts, rendre productives des landes et des bruyères, faire tourner à l'avantage de pauvres agriculteurs et leurs projets réfléchis et leurs utiles entreprises. Là, un pont était jeté sur un torrent ; plus loin un chalet était construit ; des troupeaux, propriétés des Chartreux, étaient distribués à de pauvres familles, qui leur devaient bientôt le bien-être et l'aisance ; des fabriques, des manufactures, diverses exploitations attiraient, sur les montagnes et dans les vallées, les bras aptes au travail, mais qui trop souvent en avaient manqué. Peut-on blâmer encore la richesse des Chartreux ?

On parle de l'inutilité de leurs vertus, si pures et si persévérantes ; mais nulle part l'exemple de semblables vertus n'est plus nécessaire que dans les pays glacés par l'indifférence, quand ils ne sont pas tourmentés par le schisme. Cet exemple, donné par les Chartreux, prouve que la perfection à laquelle aspirent les religieux n'est pas incompatible avec la faiblesse humaine ; que leurs fondateurs n'ont pas été des enthousiastes imprudents ; que la vie du cloître n'est point un suicide lent et volontaire. Redoublez les insultes, les moines redoubleront leurs prières ; et la grâce peut-être descendra du ciel pour venger les uns en convertissant les autres.

Pour donner au lecteur l'idée la plus exacte que nous pourrons de ce qu'est une chartreuse, nous empruntons à M. William Cobbett [1] la description d'un édifice de ce genre, qu'il vit en France en 1792, immédiatement après que les moines en furent expulsés, et au moment où il allait être mis en vente. « Sa circonférence, close d'un mur de 20 pieds de haut, était d'environ huit acres anglais. C'était un carré oblong. A l'extrémité d'un des côtés était un grand portail avec un passage pour les voitures, et des portes cochères aussi élevées que les murs, au milieu desquelles était une petite porte pour l'entrée et la sortie des piétons. Le grand portail donnait entrée à une cour spacieuse, proprement pavée. D'un côté, et à l'extrémité de cette cour, étaient la cuisine, les logements pour les domestiques, un réfectoire pour eux, pour les étrangers et pour

[1] Histoire de la Réforme protestante, etc., t. I, p. 47.

les pauvres, des écuries, des remises et divers autres bâtiments : de l'autre côté de la cour, se trouvait une porte qui nous conduisit dans le logement des moines. Il y avait aussi un terrain carré d'environ un demi-arpent qui servait de cimetière. Sur les quatre côtés de ce carré était un cloître dont le toit, du côté du cimetière, était supporté par des piliers, et sur le derrière par un bâtiment peu élevé qui faisait le tour des quatre façades. Dans ce bâtiment se trouvaient les dortoirs ou chambres à coucher des moines. Chaque moine avait deux pièces, une qui lui servait de chambre à coucher, et l'autre de cabinet. Dans la chambre de derrière, était une porte qui donnait sur un petit jardin d'environ trente pieds de largeur sur quarante de longueur. A l'un des côtés du cloître, on voyait une seconde porte qui donnait entrée au réfectoire où se trouvait un pupitre, du haut duquel un moine faisait la lecture pendant que les autres mangeaient en silence, conformément à la règle des Chartreux auxquels ce couvent appartenait. De l'autre côté du cloître, une porte donnait sur un jardin potager parfaitement tenu, et dans lequel on voyait une grande quantité d'arbres fruitiers. Enfin, dans le quatrième côté du cloître était une autre porte conduisant à l'église, qui, quoique petite, était une des plus jolies que j'aie jamais vues. Je crois que, d'après leurs statuts, les moines ne pouvaient jamais sortir de leur couvent. Les gens de la campagne parlaient de ces moines avec le plus grand respect, et regrettaient vivement leur perte. Ils avaient des propriétés considérables, et fournissaient entièrement aux besoins des pauvres à plusieurs milles à la ronde. »

En France, le gouvernement a laissé à quelques religieux le reste des bâtiments de la grande Chartreuse ; ils y sont en petit nombre et admettent des novices ; mais la législation existante sur les ordres religieux d'hommes, rend leur position très-précaire.

Cette grande Chartreuse du département de l'Isère, à trois lieues de Grenoble, dans la direction nord-est de cette ville, est située au haut d'une montagne très-élevée, boisée, et dans une espèce de vallon qui a une lieue de long, sur une largeur de cinq cents pas. « Ce lieu agreste, aride, affreux, excite la curiosité des voyageurs. On y arrive par une ouverture étroite, et après avoir suivi des sentiers tortueux, pénibles, et évité des précipices ; cette ouverture, la seule par laquelle on arrive à la vallée du désert, est fermée par une porte, auprès de laquelle est un logement pour les frères servants; non loin de là, dans l'intérieur, sont des étables et autres bâtiments semblables. Le monastère se trouve plus au centre de la vallée ; il est régulier, vaste et bien disposé. D'autres chartreuses, de moindre étendue, étaient répandues çà et là dans les montagnes, mais toujours sous la direction immédiate du grand prieur, ou général des Chartreux...

» La grande Chartreuse était ouverte aux voyageurs de tout rang, de tout état ; le philosophe y trouvait ce qui ne pouvait manquer de lui plaire, une vie calme, paisible, régulière et chrétienne ; le cosmopolite, un abri momentané; le pauvre, une nourriture abondante et le denier qui l'aidait à poursuivre sa route ; mais les religieux se tenaient à l'écart, cela leur était prescrit, et il n'était pas nécessaire de les en faire ressouvenir. Tous les dangers que pouvaient occasionner ces visites multipliées, étaient pour le grand prieur, et pour les personnes commises par lui au service intérieur de la sainte maison.

» Si cette immense propriété conventuelle n'a pas été aliénée, c'est qu'elle n'a point trouvé d'acquéreur ; sa démolition ne pouvait qu'être onéreuse, à cause de la situation inabordable de ce désert.

» Il est certain que ce monastère était de-

venu l'un des plus riches de toute la chrétienté; mais on lui pardonnait ces richesses en faveur de l'emploi honorable qu'en tirent successivement les grands prieurs de l'ordre : l'accueil fait à tous les voyageurs qui s'y succédaient sans interruption; des distributions abondantes faites à tous les infortunés qui y paraissaient pour réclamer des secours; des avances accordées à des cultivateurs, à des pères de famille, qui sollicitaient pour être aidés dans les entreprises qu'ils voulaient former, soit comme agriculteurs, soit comme artisans désireux d'exercer leur industrie dans ces contrées. Le grand prieur accueillait toutes ces demandes, il y faisait droit, selon qu'elles étaient plus ou moins fondées en raison et en utilité.

» Les biens actuels de la grande Chartreuse consistent, savoir : en 12,000 arpents de bois, tels que pins, sapins, cérantes, ormes, platanes, charmes et chênes, dont la moitié dans l'enceinte du désert, et le surplus dans les dépendances environnantes. Les prés contiennent environ 420 arpents. On ne connait pas au juste le nombre des pacages, ils sont d'une immense étendue; quant aux bâtiments, ils se composent de ce qui formait l'habitation des Chartreux; ils ont de l'étendue, de la régularité, et inspirent encore de l'intérêt. Il faut y joindre des usines, des scieries, des ateliers, des établissements fondés par les religieux, et qui vivifiaient le désert, dont la circonférence est de près de six lieues et contient 12,000 arpents. Çà et là, comme nous l'avons dit, se trouvaient des chartreuses particulières, et surtout celle de Saint-Hugon. La grotte de Saint-Bruno a été transformée en une chapelle, qui n'a point cessé d'être l'objet de la vénération des personnes pieuses. Nous ne parlerons point des profanations qui ont eu lieu à diverses époques; la hache et la faux révolutionnaires ont laissé là, comme en mille autres lieux, des traces ineffaçables. On en pourrait dire autant des deux invasions en 1814 et 1815 ; mais la nécessité était alors la loi première. Le temps est venu de réédifier, et tout ce qui a été fait par le génie du mal ou de la guerre ne pourra effrayer ni rebuter les nouveaux néophytes [1]. »

On trouve d'autres détails dans un écrit sur la *Rentrée des solitaires dans le désert de la grande Chartreuse.* « En octobre 1792, ils furent forcés de s'exiler de ces lieux où eux seuls avaient le courage de vivre, et on les arracha de cette solitude pour le seul plaisir de la rendre aux oiseaux de proie et à son aridité première. Les religieux se dispersèrent; les uns furent moissonnés par la tempête révolutionnaire, les autres succombèrent dans l'exil. Quelques-uns sortirent de France, entre autres D. Moissonnier, Lyonnais, qui se retira à la Part-Dieu, au canton de Fribourg, et en devint même prieur; et D. Valet, qui s'était réfugié à Rome. Celui-ci fut nommé vicaire général de l'ordre, et mourut à Romans, dans une maison où s'étaient réunis plusieurs de ses confrères attachés à leur règle. A sa mort, D. Moissonnier lui succéda dans le titre de vicaire général. Ce religieux a eu au moins la satisfaction de voir la grande Chartreuse rendue à ses anciens possesseurs. Le roi les ayant autorisés à rentrer dans ce monastère, D. Moissonnier quitta Fribourg, et revint en France... Les enfants de saint Bruno prirent possession de l'héritage de leur saint fondateur. Mais dans quel état ils le trouvèrent ! Les cellules ouvertes, les vitres brisées, les murs en ruine, des toitures délabrées, de pieuses inscriptions à demi effacées, des peintures dégradées, annonçaient tantôt l'action destructive du temps, tantôt la main plus destructive encore de l'impiété. On

[1] La Chartreuse, préface.

avait dépouillé de leurs plus simples ornements le cloître, les chapelles, les salles; l'église où les religieux célébraient journellement l'office, et la chapelle dite *de Famille*, sont dans l'état le plus déplorable. L'église de Saint-Louis a moins souffert, parce qu'elle a été constamment fermée. Son dôme n'est point dégradé, et ses peintures et statues sont presque intactes. La chapelle dite *des Morts* et celle du Père général sont assez bien conservées. Ce fut dans la première que, le 9 juillet 1816, on célébra la messe d'actions de grâces, qui fut chantée suivant le rit carthusien. D. Moissonnier n'a pas joui longtemps du plaisir d'avoir revu le berceau de l'ordre. Il mourut le 19 juillet, dix jours après son arrivée. »

Depuis que les Chartreux étaient rentrés dans leur solitude, les religieuses du même ordre soupiraient après le moment où il leur serait donné de reprendre aussi leur règle. Elles commencèrent, en 1820, à se réunir à l'Ozier; peu après elles achetèrent le château de Beauregard, à quelques lieues de Grenoble et de la grande Chartreuse. Ce lieu, éloigné de toute habitation, fut disposé en une chapelle, un chœur pour les religieuses, et une clôture régulière pour séparer ces filles de la partie qu'habitent les deux Chartreux, dont l'un les dirige pour le spirituel, tandis que l'autre est chargé du temporel de la maison. La reprise d'habit eut lieu en 1822; l'évêque de Grenoble coupa les cheveux aux novices, et leur mit le voile sur la tête. La plus exacte clôture fut établie dans la maison, les religieuses n'ayant plus d'autre soin que de vaquer à la prière et d'observer leur règle. Cependant, pour se rendre encore plus utiles, elles se proposaient d'ouvrir une école gratuite pour les jeunes filles de Ploubevic, qui est la paroisse du monastère.

HOSPITALIERS DE SAINT-ANTOINE.

Peu de temps après l'érection de la première chartreuse, il se forma aussi, dans le voisinage de Grenoble, une association qui d'abord n'était rien moins qu'un ordre monastique, mais un simple établissement de bienfaisance.

Le fils de Gaston, gentilhomme du Viennois, était attaqué d'une dangereuse maladie, peu rare à cette époque, et que suivait d'ordinaire la perte de la vie ou du moins du membre souffrant. On l'appelait *feu sacré, feu de Saint-Antoine, ou feu d'enfer*. La seconde dénomination lui était venue de ce qu'au XI[e] siècle beaucoup de personnes, attaquées de cette maladie, se rendaient à une chapelle de Saint-Didier-de-la-Mothe, où l'on conservait les reliques de saint Antoine; en y invoquant son entremise, et par l'efficacité de ses reliques, elles y avaient trouvé une complète guérison. Le bienfait de cette intervention était proclamé avec d'autant plus de reconnaissance que, sans un secours surnaturel, le membre malade devenait noir et sec, comme s'il avait été brûlé; quelquefois aussi le mal se résolvait en une putréfaction qui faisait tomber la partie offensée; des médecins modernes le confondent avec l'érysipèle [1]. Gaston, dé-

[1] Leur opinion paraît peu fondée : il est plus probable que le *feu de Saint-Antoine* est, comme la lèpre, une maladie qui a disparu à peu près du milieu de nous pour faire place à d'autres; car les maladies du corps ont leur temps comme celles de l'esprit.

chiré par l'inquiétude, promit à saint Antoine que s'il daignait rendre la santé à son fils, il se dévouerait lui et le nouvel objet de sa bienfaisante intervention, avec tous leurs biens, au soulagement des malades attaqués du *feu sacré*, et qu'ils élèveraient dans ce but un hôpital auprès de l'église. Saint Antoine apparut en songe à Gaston, lui promit d'accomplir ses vœux, et lui indiqua même quel costume il convenait qu'il adoptât à l'avenir. Le malade guérit, et tous deux, pleins de gratitude, fondèrent, en 1095, leur admirable institut, sous le nom de confrérie hospitalière de Saint-Antoine; la même année, le pape Urbain II l'approuva dans le concile de Clermont. Gaston présida, en qualité de grand maître, à l'œuvre des frères hospitaliers. Leur costume était semblable à celui des ecclésiastiques séculiers; seulement, d'après l'ordre qu'en avait donné saint Antoine, le manteau et la soutane étaient marqués d'un *Tau* bleu qu'ils portaient en émail, à la manière des chevaliers.

De telles confréries n'avaient rien d'extraordinaire à cette époque; celle-ci n'aurait même pas trouvé place dans l'histoire des ordres religieux, puisqu'elle ne se composait que de laïques, si le pape Honorius III ne leur avait permis, en 1218, de prononcer les trois vœux de religion. Une nouvelle modification survint en 1297, car le pape Boniface VIII transforma la confrérie en une congrégation de chanoines réguliers, sous la règle de Saint-Augustin. Comme le *feu sacré* était une maladie très-fréquente aux XIe et XIIe siècles, l'ordre se répandit singulièrement dans cet intervalle, accueilli qu'il était en tous lieux, à cause des soins touchants de ses membres pour la guérison des infirmités, et à cause de leur généreuse hospitalité, en France, en Italie, en Allemagne, il acquit à la fois une juste considération et de grandes richesses. Les papes et les princes lui témoignaient à l'envi leur bienveillance en l'ornant de prérogatives importantes, de priviléges flatteurs. L'abbaye chef-lieu fut, jusqu'au XVIIe siècle, un lieu de pèlerinage célèbre et fréquenté. Cependant toutes ces circonstances, en apparence si favorables, étaient plutôt contraires, car, à dater de cette époque, l'ordre s'astreignit moins à la rigueur de l'état monastique. On consacra moins de soins aux malades ; le temps de les servir fut usurpé par les jouissances de la vie; les riches revenus destinés à leur soulagement, détournés de cet objet, ne faisaient qu'accroître le bien-être des chanoines. Pour être juste, néanmoins, il faut convenir que, pendant les guerres de religion du XVIe siècle, l'ordre essuya en France toutes les fureurs des hérétiques, qui lui enlevèrent une grande partie de ses biens. Une réforme, entreprise en 1630, mais qui ne fut pas reçue dans toutes les maisons de l'ordre, n'empêcha pas qu'on le réunît en 1774 à celui de Malte, et qu'il ne succombât ensuite sous le terrible niveau de la sécularisation.

HOSPITALIERS DU SAINT-ESPRIT.

Indépendamment des moines de Saint-Antoine, il se forma, sur la fin du XIIe siècle, un institut pour le soulagement des pauvres, des infirmes et des enfants trouvés ou abandonnés, qui nous semble tenir le milieu entre ces moines et les hospitaliers de Saint-Jean-de-Dieu. C'est l'*ordre* de religieux hospitaliers et de religieuses *du Saint-Esprit*, fondé par Gui, fils de Guillaume, comte de Montpellier. Gui se dévoua lui-

même à cette œuvre de charité, avec plusieurs autres coopérateurs, prit comme eux l'habit hospitalier, et leur donna une règle.

Cet institut fut approuvé et confirmé, l'an 1198, par Innocent III, qui voulut avoir à Rome un hôpital semblable à celui de Montpellier, et le nomma *de Sainte-Marie-en-Saxe*. Lorsqu'il y en eut un certain nombre, la maison de Rome fut censée être le chef-lieu au delà des monts; mais celle de Montpellier demeura chef de l'ordre en deçà, et sans aucune dépendance de la première. Les papes, successeurs d'Eugène III, accordèrent plusieurs priviléges aux hospitaliers du Saint-Esprit. Eugène IV leur donna la règle de saint Augustin, sans déroger à leurs constitutions primitives.

Aux trois vœux de religion, ils en ajoutaient un quatrième, de servir les pauvres, conçu en ces termes : « Je m'offre et me donne à Dieu, au Saint-Esprit, à la sainte Vierge, *et à nosseigneurs les pauvres*, pour être leur serviteur pendant toute ma vie, etc. » Nos rois les protégèrent; il s'en établit un assez grand nombre de maisons en France; peu à peu ils prirent le titre de chanoines réguliers. Ils portaient sur l'habit noir, au côté gauche de la poitrine, une croix blanche double et à douze pointes. Leur dernier général ou commandeur, en France, a été le cardinal de Polignac; après sa mort, on leur a ôté la liberté de prendre des novices et de les admettre à profession; ils ne subsistaient plus dans le royaume, avant la révolution de 1789.

On ignore à quelle époque ils s'associèrent des religieuses pour prendre soin des enfants en bas âge; celles-ci faisaient les mêmes vœux, portaient la même marque sur leur habit, et continuèrent d'élever les enfants trouvés. La Provence, la Bourgogne, la Franche-Comté, la Lorraine, possédaient de leurs maisons. Quelques villes de ces provinces avaient même autrefois des confréries du Saint-Esprit, dont l'objet était de procurer des aumônes aux hôpitaux de l'ordre.

Heureuse France! tous les peuples lui envient la gloire d'avoir produit saint Vincent de Paul; et elle peut, en leur montrant les Gui, les Gaston, etc., proposer à leur admiration de dignes précurseurs du héros de la charité.

CHAPITRE IX.

CISTERCIENS.

Tous les ordres que nous avons énumérés jusqu'ici s'étaient insensiblement séparés, tant des anciens Bénédictins non réformés, que de la congrégation de Cluni, au moyen des constitutions particulières qu'ils ajoutaient à la règle primitive, et, en modifiant ainsi leur organisation, ils avaient acquis l'indépendance, mais il n'était encore arrivé à aucun d'éclipser Cluni et ses monastères. Au contraire, pendant que ces ordres tentaient, par des voies diverses, de rendre à la discipline monastique sa pureté première, quoique la congrégation de Cluni eût secoué les plus fortes entraves qui lui avaient été imposées dans le principe, et qu'elle eût donné accès dans ses cloîtres à des mœurs plus relâchées, elle n'avait presque rien perdu pourtant de la considération extraordinaire qui l'entourait.

En effet, quels que fussent les désordres intérieurs et les dépenses qu'ils pouvaient entraîner, les fervents chrétiens des xe et xie siècles avaient si libéralement doté la congrégation de Cluni, qu'elle trouvait toujours dans ses immenses ressources pécuniaires de quoi se rendre utile au peuple, et que celui-ci, profitant de ses bienfaits, la payait en reconnaissance et en vénération. Nous conviendrons ici, bien que nous ayons justifié plus haut les exemptions, que leur grand nombre favorisa le relâchement des abbés et des moines. Le droit de correction une fois ôté à l'épiscopat, ils purent se livrer aux plaisirs du monde, à la chasse, au jeu, aux délices de la table, aux plus fâcheux excès, avec d'autant moins d'inquiétude qu'il était impossible au pape d'en être instruit exactement. D'ailleurs, par cela même que les moines des différents États de la chrétienté s'étaient prodigieusement multipliés, et qu'ils formaient un corps de milice qui pouvait être, dans une foule de cas, fort utile à la religion, le pape usait de ménagements en les rappelant au devoir; et, comme il ne leur faisait guère entendre qu'une voix paternelle, l'autorité de ses remontrances était quelquefois méconnue. Cette conduite du souverain pontife, que les protestants ont taxée de faiblesse impardonnable, nous semble marquée au coin de la prudence. En laissant de côté ces raisons, il en est une autre qui justifie la con-

sidération accordée à la congrégation de Cluni : c'est le soin avec lequel on se vouait aux études dans la plupart de ses monastères. Les adversaires de l'état religieux, toujours si prompts à blâmer les abus, sont forcés de convenir que les études ont plutôt gagné que perdu à ce que les moines, au lieu d'être rigoureusement renfermés dans leurs cloîtres, se répandissent dans le monde: car leurs précieuses connaissances, exportées enfin hors des monastères, devinrent d'une utilité plus générale; l'arbre de vie, étendant ses racines, se multiplia par ses rejetons, et s'orna de fruits que toutes les classes de la société furent appelées à cueillir. Que d'obligations la jurisprudence et la médecine n'ont-elles pas au zèle propagateur des moines! En France, en Allemagne, ces respectables religieux s'épuisaient en efforts bienfaisants pour civiliser le peuple.

La congrégation de Cluni était encore dans sa fleur, quand l'ordre des Cisterciens, nouvel honneur de l'état monastique, s'éleva comme un cèdre majestueux.

Saint Robert (1024-1110), fils d'un gentilhomme de la Champagne, se retira d'abord chez les Bénédictins de l'abbaye de Moutier-la-Celle, où il devint l'exemple et l'admiration de la communauté. Élu abbé de Saint-Michel de Tonnerre, il vit ses intentions de réforme tellement traversées par ses religieux, qu'abandonnant ces esprits rebelles, il se joignit à de pieux anachorètes dans le désert de Colan, voisin de Tonnerre; de cette solitude, trop malsaine, ils se transportèrent dans la forêt de Molesme. D'abord saint Robert n'eut qu'à se féliciter de l'austérité et de la pauvreté des solitaires; mais, bientôt, les secours que leur prodigua la piété des fidèles introduisirent le relâchement; ils abandonnèrent le travail des mains, reçurent des oblations fréquentes, et changèrent leur costume, contre la volonté expresse de leur abbé. Saint Robert, qui avait déjà quitté Molesme une première fois, mais y était revenu, en partit encore pour aller, avec vingt religieux, fonder dans la forêt de Cîteaux (*Cistercium*, peut-être à cause des citernes qui s'y trouvaient) une colonie de moines. A l'extérieur misérable de la communauté, à la vue des cellules de bois des solitaires, on n'eût guère soupçonné la grandeur future de Cîteaux. Il ne fut pas donné au fondateur de la préparer autrement qu'en lui offrant l'exemple de ses propres mortifications, et en bâtissant son premier abri; car il retourna l'année suivante à Molesme, d'après le désir qu'en exprimèrent les moines repentants, et il en reprit la conduite jusqu'à sa mort.

Sous saint Albéric, qui succéda, en 1099, à saint Robert dans le gouvernement de Cîteaux, cette abbaye se consolida en recevant des statuts particuliers. Telle était encore à cette époque la confiance qu'inspirait la règle de saint Benoît, que ces statuts n'avaient pas d'autre objet que l'observation de cette règle sans exception ni adoucissements. C'est pour s'y conformer strictement qu'on élevait les monastères loin des villes et des villages, dans la tranquille solitude des forêts ou déserts; qu'on excluait le luxe des habits, la recherche et la délicatesse des mets à l'usage des religieux; que les églises et les objets nécessaires à leur service indiquaient un esprit de pauvreté et d'indigence volontaires. Toutefois, ces statuts n'interdisaient pas au monastère la propriété du territoire sur lequel il était situé, et cette possession était autorisée par la règle de saint Benoît; saint Albéric ne renonça point à user de cette autorisation, probablement parce qu'il pensa qu'à cette époque l'existence d'un monastère ne pouvait se maintenir s'il ne reposait pas sur un sol qui lui appartînt. Des frères-lais furent admis dans sa communauté, mais avec l'as-

surance expresse qu'on les traiterait d'une manière douce et bienveillante. Cîteaux ne se proposait, nous le répétons, qu'une plus étroite observance de la règle de saint Benoît; mais il fut permis de croire qu'il aspirait à former un ordre indépendant de celui des anciens Bénédictins, lorsque saint Albéric, par dévotion pour la sainte Vierge, que son institut adopta depuis lors pour patronne, substitua à l'habit de couleur brune un vêtement de couleur blanche.

Saint Étienne (1134), qui prit, en 1109, la conduite de l'abbaye, chercha à surpasser encore son prédécesseur dans la stricte observation du vœu de pauvreté. On supprima dans l'église les croix d'or et d'argent, et on leur en substitua d'autres qui étaient de bois peint. On bannit l'usage des chandeliers, et il fut arrêté qu'il n'y en aurait plus qu'un, lequel serait de fer. Il fut encore décidé qu'on ne se servirait point de calice d'or, mais seulement d'argent doré. Les chasubles, les étoles, les manipules et autres ornements devaient être d'étoffes communes; il ne devait y entrer ni soie, ni or, ni argent. Ce n'est pas qu'on ignorât que les richesses et les embellissements des églises ont pour objet l'honneur de Dieu; au contraire, on ne les condamnait pas dans les églises cathédrales des évêques, qui se proposent par là d'exciter la dévotion de tout un peuple, généralement peu appliqué aux choses spirituelles. Mais, pensait-on : « nous autres religieux, que prétendons-nous faire par ce luxe et ces magnificences? serait-ce de donner des sentiments de douleur et de componction aux pénitents, ou du plaisir et de la satisfaction aux spectateurs? Qu'est-ce que toutes ces superfluités ont de commun avec des personnes qui ont fait vœu de pauvreté, avec des religieux, avec des hommes spirituels [1]? » La vie et les actions des moines étaient encore plus empreintes du cachet de la pauvreté que les objets extérieurs. Mais l'austérité même de la règle, qu'on accusait d'être excessive, faillit porter un coup mortel au nouvel institut. Les moines qui avaient fait profession restaient, il est vrai, dans le monastère; mais le découragement, que provoquait dans l'esprit des étrangers une vie si rigoureuse, faisait que personne ne se présentait à l'abbaye pour y être reçu. Cependant, le ciel exauçant les vœux de saint Étienne, un événement inattendu vint rendre à l'ordre une nouvelle vie. Saint Bernard se présenta en 1113, avec trente compagnons, au monastère, sollicitant humblement la grâce d'y être admis et de revêtir l'habit blanc de Cîteaux. On peut, à raison de ce fait, le considérer comme le second fondateur de l'ordre des Cisterciens : on doit, dans tous les cas, le regarder comme le moine le plus doué de génie et le plus influent de l'époque.

Bernard (1091-1153) naquit au château de Fontaines, près de Dijon : ses parents sortaient l'un et l'autre d'une des premières maisons de leur province. L'éducation que lui donna sa pieuse mère lui fit de bonne heure préférer l'isolement de la vie religieuse et les austérités du cloître, sans que la vivacité de son génie en fût altérée. Ce n'est pas sa faute s'il est né dans un siècle que l'on nomme siècle de brigandage, d'ignorance et de superstition, où la plupart des opinions, en matière de sciences humaines, étaient erronées; des hommes, tels qu'Abailard, n'en surent point éviter les écueils; mais, au milieu de tant de chances de mauvais succès, d'obstacles moraux et matériels, saint Bernard, supérieur au danger, fournit une carrière éclatante et glorieuse. Le secret de la réputation acquise à saint Bernard est dans ce tact admirable, ou plutôt dans ces célestes inspirations qui

[1] Saint Bernard, Apol., c 11, n° 31.

lui faisaient remplir, dans l'intérieur du cloître, les pratiques du moine le plus humble et le plus parfait, et qui le faisaient intervenir, au dehors, avec force et autorité, dans les affaires de l'État et de l'Église. On remarque en lui, comme en la plupart des fondateurs d'ordres religieux, une activité qui n'est autre qu'un continuel désir du mieux, et qui l'excitait incessamment à de nouvelles entreprises : mais chacun de ses pas était déterminé par une réflexion, aussi mure et profonde que souvent elle était hardie. Est-il surprenant, dès lors, que saint Bernard, que la grâce éclairait de ses lumières, vît presque toutes ses tentatives couronnées de succès? C'est ainsi qu'il apporta, dans Cîteaux, le bonheur et d'abondantes bénédictions, lorsque, se prosternant à la porte, il demanda à être admis ainsi que ses compagnons dans la communauté. On sait qu'il mortifia son corps, très-faible naturellement, par une sorte de martyre qu'il était ingénieux à varier; l'épuisant dans les jeûnes et dans les veilles, il lui demandait presque l'impossible. Lui seul, cependant, absorbé dans ses exercices contemplatifs, ne semblait pas s'apercevoir que cette enveloppe corporelle menaçait de se détacher de la vie. Un zèle aussi extraordinaire, que tout le monde, à cette époque où commençaient les croisades, savait dignement apprécier, non-seulement éveilla dans le monastère une active émulation, mais y attira, du voisinage et même de lieux éloignés, un si grand nombre de nouveaux religieux, que saint Étienne se vit bientôt contraint de fonder de nouveaux monastères. Le plus célèbre est celui de *Clairvaux* (*Clara-Vallis*), où saint Bernard alla, dès 1115, s'établir en qualité d'abbé.

Là, ses anciennes pratiques de pénitence prirent un tel caractère de rigueur, il ne soutint son corps que par des aliments d'une nature si repoussante, que des critiques, ne pouvant, en présence des faits, voir dans saint Bernard ou un homme privé de sens, ou un fanatique imbécile, ont imaginé que sa conduite était le résultat d'un adroit calcul, et que, mettant à profit la superstition du peuple, il cherchait à s'assurer, par ces moyens, un crédit désormais inébranlable. Le récit des miracles qu'opéra saint Bernard (miracles attestés pourtant d'une façon authentique) n'est, dans cette opinion, qu'un nouveau piége pour surprendre la crédulité. Bolingbroke et Moritz Doëring expliquent ainsi les prodiges de la grâce; mais il suffit, pour détruire leur audacieuse accusation, de rappeler que toutes les actions de saint Bernard portaient l'empreinte de l'humilité, de la componction, de la charité et du recueillement, ce qu'il faut admettre à moins de s'inscrire en faux contre le témoignage des contemporains, de nier l'éloignement de Bernard pour les honneurs et les dignités, de méconnaître toute sa conduite, et de fermer les yeux sur ses écrits. On aura beau dire que saint Bernard a parlé le langage des hypocrites; on ne peut, comme lui, exprimer des sentiments héroïques d'humilité, d'amour pour Dieu et de crainte de ses jugements, si l'on n'a point une âme consommée dans la pratique de ces vertus. Cette vérité était si constante du temps de saint Bernard, que les religieux se pressaient à l'envi dans l'abbaye de Clairvaux, et que, lorsqu'on fondait un nouveau cloître, même au loin, ou qu'on en réformait un ancien, on demandait avec instance des disciples de saint Bernard qui se fussent voués, à Clairvaux et sous ses yeux, à la sainteté de l'état monastique. De cette manière, la réputation de saint Bernard pénétra dans tous les pays, justement célébrée par ses admirateurs; et l'ordre des Cisterciens, par une conséquence naturelle, se répandit avec une célérité incroyable.

Il n'en était que plus nécessaire, qu'aux statuts anciens et défectueux, dressés à l'usage d'un seul monastère, succédassent des règlements plus précis, qui unissent, comme par un lien commun, les différentes filles de Cîteaux et leurs filiations en un même tout. Dans ce but, saint Étienne, avec le concours des autres abbés, et certainement sous l'influence particulière de saint Bernard, qui était déjà l'âme de l'ordre, dressa la *Carte de charité*, qui prescrivait l'exacte observation de la règle de saint Benoît, sans glose et sans dispense. Cette *Carte* est surtout digne d'attention, parce qu'elle réfléchit évidemment le projet d'établir un lien étroit entre les monastères, et de leur donner l'organisation la plus durable possible. La puissance presque monarchique que l'abbé de Cluni exerçait sur les monastères de sa congrégation, avait concentré une trop grande portion de pouvoir entre les mains d'un seul, et engagé les autres abbés en différents lieux à se soustraire à l'influence de la communauté-mère : il en était déjà résulté, à cette époque, des divisions intestines. Instruit par cette expérience, on prit une autre voie à Cîteaux ; l'on y restreignit le pouvoir de l'abbé au moyen d'une organisation plus aristocratique : c'est dans des chapitres généraux, régulièrement tenus chaque année, et où se rassemblaient tous les abbés, que l'éloignement de leur monastère n'empêchait pas d'y venir, que les affaires les plus importantes de l'ordre étaient proposées et résolues. L'abbaye de Cîteaux fut soumise elle-même à la visite, dont on faisait un devoir général. En effet, chaque abbé devait visiter tous les ans les maisons de sa dépendance, et les abbés des quatre filles de Cîteaux (La Ferté, Pontigny, Clairvaux et Morimond) devaient aussi, tous les ans et en personne, visiter le monastère chef d'ordre. Il n'est pas douteux que le plan de cette organisation ne soit surtout l'ouvrage de saint Bernard, non point, comme l'ont dit ses détracteurs, parce que son ambition eût souffert de voir toute la puissance concentrée dans Cîteaux, mais parce qu'il est réellement marqué au coin de son génie. Le pape Calixte II ne tarda pas à confirmer cette *Carte de charité*; mais nous devons ajouter que saint Étienne obtint auparavant une importante concession de l'ordinaire, c'est-à-dire des évêques. Il leur promit, en effet, que jamais une abbaye ni un monastère ne serait élevé sans leur agrément dans leur diocèse, et il obtint de leur part, en retour, qu'ils renonçassent volontairement à leur droit de surveillance. Ainsi les évêques conservaient au moins une ombre de leur ancienne influence, et pourtant les monastères gagnaient dans le fait une position complètement indépendante.

L'étoile de Cluni pâlit de plus en plus, à mesure que l'astre de Cîteaux redoubla de vivacité et d'éclat. Si les riches monastères de la congrégation de Cluni voyaient sans regret la pieuse libéralité de l'époque prendre le nouvel institut pour objet presque exclusif, néanmoins ils ne demeuraient pas indifférents à la vue de leurs propres moines échangeant, par masses entières, leur costume noir contre l'habit blanc de Cîteaux, à la vue de leurs cloîtres dépeuplés pendant que les nouveaux se trouvaient remplis. La jalousie s'allumant tout à coup, se transforma en sentiments de haine, éclata en une amère polémique; mais le combat était trop inégal, puisque saint Bernard entra dans la lice comme champion de Cîteaux. Quoique la congrégation de Cluni fût alors beaucoup déchue de la régularité et de la ferveur qui l'avaient rendue si célèbre pendant deux cents ans ; bien que, d'ailleurs, les Clunistes fissent des austérités de Cîteaux le sujet de vives déclamations, saint Bernard, en justifiant ses moines, rendit

pourtant hommage à ses adversaires, et convint que leur congrégation était l'ouvrage des saints, malgré les mitigations admises par ménagement pour les faibles. Mais aussi, « pour qu'on ne s'imaginât pas qu'il approuvait les abus essentiels qui s'étaient glissés dans quelques monastères, il les reprend de la manière la plus forte. On voit, dit-il, chez certains moines, plusieurs vices autorisés et prendre même le nom de la vertu ; la profusion s'appelle libéralité; la démangeaison de parler, politesse; le rire immodéré, gaieté nécessaire; la superfluité et l'affectation dans les vêtements et le train sont décorés du titre spécieux de savoir-vivre. Il combat, avec les armes de la raillerie, l'excès et la délicatesse de ces moines dans le boire et dans le manger, leur amour pour la parure, la somptuosité de leurs bâtiments, la richesse de leurs ameublements. Comment, dit-il, passer toutes ces choses à des hommes qui font profession de n'être plus du monde, qui ont renoncé pour Jésus-Christ aux plaisirs et aux biens de cette vie, qui ont foulé aux pieds tout ce qui éblouit les yeux des mondains, qui ont fui tout ce qui flatte les sens ou peut porter à la vanité! Il se plaint de ce que quelques abbés, qui devaient être pour leurs moines des modèles de recueillement, d'humilité et de pénitence, leur inspiraient au contraire le goût des vanités mondaines, par la magnificence de leurs équipages, par la continuité de leur dissipation, par la délicatesse de leur table, par leur commerce avec les étrangers. Excuser, continue-t-il, de pareils désordres, ou les voir sans élever la voix, ce serait les autoriser et les encourager [1]. » Quand on lit l'*Apologie* de saint Bernard, quand on y trouve un blâme aussi sanglant des abus de l'état monastique, on s'étonne de l'acharnement des incrédules contre la vie religieuse: avaient-ils besoin d'ajouter à l'improbation d'un Père de l'Église? n'ont-ils pas d'ailleurs indignement trahi la vérité, en présentant comme générale une corruption que saint Bernard ne reproche qu'à quelques monastères? Pierre le Vénérable, abbé de Cluni, eut la sagesse de prêter les mains à une réconciliation avec l'ordre de Cîteaux.

Mais un soldat de Jésus-Christ, tel que saint Bernard, ne pouvait s'endormir sur ses lauriers dans une molle oisiveté; tant que la vérité et l'honneur du sanctuaire de Dieu réclamaient ailleurs sa présence, il ne pouvait continuer, à l'ombre du cloître, ses exercices contemplatifs. Il lui fallait bien intervenir, en quelque sorte comme arbitre, dans les affaires de l'Église et de l'État, puisque les princes lui soumettaient leurs différends, et que les évêques lui demandaient de décider les points les plus importants. Plus d'une fois, son patronage fut utile aux papes, si cette expression peut se concilier avec le respect dû par un simple religieux au souverain pontificat. Innocent II dut à ses efforts multipliés d'être reconnu en France, en Angleterre et en Espagne; et Eugène III, disciple de saint Bernard, et qui occupa le saint-siége en 1145, ne chercha pas vainement près de lui de l'appui et du secours contre ses ennemis. Saint Bernard ne resta point étranger aux modifications introduites, en 1127, dans l'ordre du Temple. Dans les querelles soutenues avec les grands, il remplit, à l'égard des rois, le rôle de médiateur, ou plutôt de juge, comme nous le disions plus haut. Quand il avait accompli quelque grande entreprise, ou quand il avait un plan à méditer, il se retirait dans sa chère Jérusalem (c'est ainsi qu'il nommait Clairvaux); personne alors n'aurait reconnu dans cet hum-

[1] Alban Butler, Vies des Saints, t. VIII, p. 290.

ble moine la puissance souveraine de l'époque, le héros de l'opinion publique.

Plus un homme est grand, plus l'envie cherche à le rabaisser en lui trouvant des côtés vulnérables. On a dit que saint Bernard avait une science médiocre, qu'il entasse pêle-mêle l'Écriture sainte, les canons et les conciles, qu'il est fécond en allégories; les ouvrages qui nous restent de ce Père prouvent sa science, et quant aux allégories, il ne les emploie jamais dans les écrits qui concernent le dogme : ce n'est point là-dessus qu'il fonde la croyance catholique, lorsqu'il la défend contre les hérétiques. Les plus célèbres qu'il eut à combattre sont Abailard et Gilbert de la Porée, évêque de Poitiers, à l'égard desquels on lui reproche de s'être exprimé trop durement, et de s'être livré à une impétuosité de colère indigne de lui. Mais d'abord saint Bernard avait écrit à Abailard pour l'engager à se rétracter et à corriger ses livres; il n'écrivit à Rome et aux évêques de France, que quand la conduite du novateur eut annoncé son obstination; lorsqu'enfin Pierre le Vénérable l'eut converti, saint Bernard ne chercha point à troubler son repos. Certains critiques, aux yeux de qui les Pères de l'Église ont toujours tort et les hérétiques toujours raison, disent qu'il n'entendait rien aux subtilités de la dialectique de son adversaire ; mais Abailard se comprenait-il lui-même ? Il aurait pu, certainement, prendre saint Bernard pour maître sans se dégrader. La justification de ce Père serait bien plus facile encore à l'égard de Gilbert de la Porée. En désespoir de cause, on accuse saint Bernard d'avoir faussement prophétisé le succès de la seconde croisade, et l'on ajoute que les reproches publics qu'il reçut à cette occasion, répandirent une ombre épaisse sur le reste de sa vie, et remplirent son cœur d'amertume. Mais saint Bernard répondit qu'il avait espéré que la miséricorde divine bénirait une entreprise formée pour la gloire du Seigneur, et que les croisés devaient s'en prendre à leurs crimes de tous les malheurs dont ils se plaignaient [1]. S'ils avaient, en effet, mieux suivi dans leur conduite les avis du saint abbé, la croisade aurait eu une issue plus heureuse.

On daigne convenir, cependant, mais seulement pour les cas où l'intérêt personnel ou bien le préjugé de la superstition n'obscurcissait point son esprit, que saint Bernard a donné des preuves éclatantes de prévoyance et de réflexion. Ainsi il s'est élevé au-dessus de la manière de voir, aussi fausse que générale, de son temps, en plaidant, avec la chaleur de la charité chrétienne et le succès le plus heureux, en faveur des Juifs qu'une sanglante persécution menaçait en Allemagne. Il a fait preuve d'indépendance, en se prononçant, malgré son dévouement au saint-siége, malgré l'intérêt qu'y avaient les cloîtres, dans le sens des évêques contre les papes, relativement aux exemptions de la juridiction épiscopale. S'il est permis, enfin, pour faire pencher la balance vers une opinion que les philosophes modernes et les protestants se sont plu à contester, d'invoquer le témoignage d'individus qui, par le contraste de leurs doctrines religieuses, semblent être sur une ligne ennemie, nous dirons que Luther et Calvin, impartiaux dans leur jugement, n'ont pu refuser à saint Bernard le titre de grand homme et d'homme pieux, tout en lui refusant celui de saint. Bernard mourut à Clairvaux en 1153.

Nous avons dû le suivre, bien qu'avec rapidité, dans la carrière qu'il a parcourue au milieu du monde, parce que l'influence qu'il y acquit n'a pas manqué de réagir, d'une manière remarquable, sur l'ordre auquel il appartenait. En admettant que la

[1] L. 2, de Consid. et Ep. 288.

vie apostolique se trouva renouvelée à Cîteaux et dans ses colonies, ce fait, d'ailleurs incontestable, ne suffirait pas seul pour expliquer les encouragements incroyables et la vénération universelle qui entouraient l'ordre; mais il y avait, dans le nom de saint Bernard, une sorte de talisman, à l'influence duquel la multitude ne pouvait pas résister; saint Bernard était toujours nommé simultanément avec Cîteaux, et telle fut la relation intime de ces deux dénominations, que les Cisterciens, particulièrement en France, s'appelèrent de préférence *Bernardins*.

La rapidité avec laquelle cet ordre se répandit est réellement extraordinaire: après la France, c'est en Allemagne qu'il prit les développements les plus considérables. A peine s'était-il écoulé cinquante ans depuis son premier établissement à Cîteaux, que l'ordre comptait déjà cinq cents abbayes; et même, dans un chapitre général, tenu en 1151, l'on jugea nécessaire de mettre des limites à l'érection de nouveaux cloîtres, parce qu'on craignait qu'avec la propagation outre mesure de l'ordre à l'extérieur, le lien intérieur d'union ne se relâchât. Vaine mesure! L'âge d'or de Cîteaux commençait à briller, et le zèle des pieux chrétiens ne se laissa point dissuader d'établir de nouveaux monastères. Un siècle s'était à peine encore écoulé, que la chrétienté se glorifiait de près de deux mille cloîtres de Cisterciens. Avec leurs abbayes, ils augmentaient aussi leur influence. En 1143, Alphonse de Portugal voulut que tout son royaume relevât de l'ordre de Cîteaux: et non-seulement des ordres entiers de chevalerie, tels que ceux de Calatrava, d'Alcantara, de Montesa, en Espagne, d'Avis et du Christ, en Portugal, empruntèrent sa règle, mais ils se soumirent à lui en même temps.

On a cherché à s'expliquer par plusieurs raisons une faveur si universelle et si constante. La principale, sans contredit, est l'observation scrupuleuse de la règle qui entretint longtemps la discipline dans les cloîtres. L'on remarquait avec plaisir que les moines ne voulaient pas même, en se déchargeant sur des laïques laborieux du soin de leurs propres affaires, se ménager des jours exempts de sollicitude domestique, et qu'ils se rendaient au contraire utiles par leurs occupations, l'un comme économe, l'autre comme copiste, etc. D'ailleurs, s'ils n'ambitionnaient point en général de s'acquérir, par l'éclat d'études scientifiques, la reconnaissance et l'admiration, plusieurs moines s'en rendaient dignes individuellement: un passage de la vie de saint Bernard [1] semble même démentir ce que cette observation présente de trop restreint. L'ordre de Cîteaux était exempt de cette dissipation qui est la suite ordinaire des disputes scolastiques. On trouve cependant dans un monastère de cet ordre, au diocèse de Bazos, une fondation faite en 1128, pour que l'on instruisît les enfants. De toutes parts on reçut dans le même ordre des hommes savants, auxquels on permit de se perfectionner dans les sciences qu'ils avaient étudiées, et de se rendre par là utiles à l'Église. Saint Albéric, saint Étienne et saint Bernard, qui en furent les premiers fondateurs, étaient fort recommandables par leur savoir. Conrad, fils de Henri, duc de Bavière, qui prit l'habit à Clairvaux en 1126, avait étudié les lettres avec beaucoup de succès à Cologne, avant sa retraite. Henri, fils de Louis le Gros, qui se mit au nombre des disciples de saint Bernard, et qui depuis occupa successivement les siéges de Beauvais et de Reims, était très-lettré. Enfin, plusieurs docteurs, célèbres dans l'Église, embrassèrent le

[1] Alban Butler, Vies des Saints, tom. VIII, p. 290.

même institut. La révision de la Bible, faite par saint Étienne et ses religieux, prouve au moins qu'il y avait dans son abbaye quelques personnes qui entendaient les langues orientales. Saint Bernard forma de bonnes bibliothèques dans tous ses monastères. Le travail des mains usité dans ce temps-là parmi les moines de Cîteaux et de saint Benoît, consistait non-seulement à bêcher la terre, mais encore à copier des livres ; l'on voyait même, avant la révolution, à Clairvaux, plusieurs manuscrits très-bien enluminés, qui étaient du temps de saint Bernard. Ainsi la régularité de l'ordre, les services rendus par lui à la science, voilà les mobiles de ta faveur dont il était investi : nous y joindrons son intervention active pour la conversion des hérétiques albigeois, bien qu'elle fût de nature à être appréciée par l'Église plutôt que par les bienfaiteurs naturels des monastères, les princes et les grands du royaume, qui, en qualité de laïques, s'intéressaient moins à des discussions dogmatiques qu'ils n'étaient guère capables de comprendre. D'après cette triple raison, on conçoit le zèle infatigable avec lequel on fondait partout des monastères de Cisterciens, et la persévérante libéralité avec laquelle ils étaient dotés. L'influence du nom de saint Bernard n'aurait pas suffi, sans ces trois éléments de succès, pour ménager à l'ordre de si vastes destinées.

Qu'on ne croie point, avec les protestants, qu'il en fut des progrès des Cisterciens comme d'une affaire de mode et de mœurs, et que, la piété ayant pris son cours au profit des monastères, l'habitude s'étant introduite de les établir avec grandeur, Cîteaux, qui était l'ordre le plus récent, dut fixer par ce moyen les caprices de la mode, jusqu'à ce que l'apparition d'un nouvel institut détournât de lui l'intérêt général pour le captiver à son tour. S'il fallait répondre à une explication si puérile, on se bornerait à signaler l'importance d'une fondation monastique.

Cet âge d'or de l'ordre de Cîteaux disparut devant les divisions intérieures qui troublèrent les cloîtres, et devant l'institution des ordres mendiants. Les conséquences, fâcheuses pour Cîteaux, de cette institution étaient encore voilées à ses yeux, quand le pape Clément IV mit fin aux discordes intestines par une bulle, nommée *Clémentine*, qui interprétait et modifiait sa *Carte de charité* en ce qui regardait la police et le gouvernement de l'ordre, et la juridiction des supérieurs, sans faire toutefois aucun changement dans les observances. Cette constitution fut reçue unanimement dans l'ordre. Les ordonnances du chapitre général, tenu en 1289, sont une preuve remarquable du scrupule avec lequel l'ancienne obéissance à toutes les pratiques s'était conservée ; car on défendit dans ce chapitre, sous des peines très-sévères, de jamais faire aucune mention de l'usage de la viande, et de jamais se soustraire, au moyen de priviléges, aux observances établies.

Mais, à dater de cette époque, la discipline des Cisterciens tomba dans une prompte décadence. Le pape Benoît XII, qui avait été religieux de cet ordre, voulut, par une constitution de l'an 1334, appelée *Bénédictine*, arracher cette discipline à l'indifférence qui avait prévalu, pour la ranimer en rappelant la rigueur primitive : il ordonnait, par exemple, que quiconque, abbé ou simple religieux, aurait, au mépris de l'interdiction, mangé de la viande, jeûnerait trois jours au pain et à l'eau, et recevrait la discipline chacun de ces jours-là dans le chapitre. Malheureusement, l'esprit de désordre s'était introduit dans les cloîtres, et il ne s'en laissa point chasser par les menaces de la bulle pontificale.

Il serait superflu de décrire avec plus de détail la manière dont s'opéra cette fâcheuse décadence. Les monastères de tous les lieux et de toutes les époques ne se ressemblent jamais plus que quand ils sont sur le chemin du relâchement ; aussi les phases de corruption que nous avons indiquées ailleurs se reproduisirent-elles exactement pour Cîteaux. La vie mondaine des abbés, leur goût pour la magnificence et le luxe, donnaient aux moines un dangereux exemple, qui ne tarda point à être suivi ; chaque concession accordée au désordre en faisait désirer une nouvelle. Avait-on obtenu un jour la permission de faire usage de la viande, le lendemain on aspirait à voir se relâcher le lien étroit et sévère de la clôture. Un siècle avait servi à conserver des sommes considérables, à les augmenter par une stricte économie ; maintenant, les moines, dans un esprit de vertige, les dissipaient en vaines superfluités. On voit, par des articles de réforme, dressés en 1493, que, se dérobant avec leurs richesses à leurs retraites comme à une prison, ils menaient au dehors une vie semée de plaisirs, et qu'on fut contraint de statuer, entre autres : « Que les portes des monastères en seraient exactement fermées aux heures marquées, pour empêcher les sorties et les entrées à des heures peu convenables à la régularité et au bon exemple. Que les religieux ne marcheraient plus dans le pays qu'avec leurs habits réguliers, ou au moins avec un manteau et un chaperon dessus ; qu'ils ne fréquenteraient plus les fêtes publiques, les spectacles et les cabarets, et ne porteraient plus d'armes offensives, et, s'il en était besoin pour se défendre des chiens, que ce seraient des armes qui ressentissent la gravité religieuse [1]. » Les laïques avaient d'autant moins à se plaindre de ces désordres, qu'ils partageaient d'ailleurs, s'ils ne les surpassaient pas, que, par ce moyen, les trésors des monastères, patrimoine de la charité chrétienne, rentraient insensiblement dans le monde d'où les fidèles les avaient fait sortir ; le commerce y gagnait en activité : il n'y avait de trompé que les intentions des donateurs, et le légitime espoir des pauvres.

[1] Hélyot, Histoire des ordres monastiques, tom. V, pag. 361.

Cependant, des plaintes s'élevaient de différents côtés contre cette confusion. Les meilleurs d'entre le peuple ne voyaient qu'avec un sentiment pénible se perdre, au milieu du dérèglement et de la débauche, un institut dont leurs pieux ancêtres avaient favorisé le développement pour un tout autre but ; et les princes trouvaient, dans ces abus scandaleux, un prétexte plausible pour satisfaire leur avarice en s'emparant des biens des monastères. Aussi, quand on commença à révoquer en doute les heureuses conséquences d'une réforme, y eut-il des voix qui réclamèrent la suppression entière de l'ordre. On n'en vint pas là néanmoins ; seulement, des tentatives de réforme, qui approchaient presque de cette extrémité, attestèrent le désir qu'on en avait conçu. Au reste, ces efforts n'étaient pas de nature à opérer une réforme radicale ; ce qui le prouve, c'est que, pour leur ménager un résultat, on aima mieux adoucir la règle que faire triompher sa sévérité. Ainsi, malgré sa disposition expresse, on permit, dès le XIVe siècle, la propriété aux religieux, et, dans le XVe, on accorda aux abbés plein pouvoir de dispenser à leur gré de l'abstinence de la viande.

Le relâchement presque général des Cisterciens n'était pas l'unique cause de décadence de l'ordre ; il périssait par sa grandeur et même par son étendue. Elles ne pouvaient, en effet, que lui être préjudiciables, car il était régi d'après des principes

purement aristocratiques, et l'extrême éloignement de beaucoup de monastères empêchait que ces principes ne leur fussent appliqués. C'est ce qui fit qu'il se forma successivement des congrégations, à mesure que des monastères isolés tendirent à un retour vers la règle primitive. Toutefois ces congrégations ne se placèrent jamais dans une complète indépendance de Cîteaux; elles continuaient, au contraire, à se faire représenter au chapitre général de l'ordre.

De ce que nous avons dit jusqu'à présent, il résulte que l'institut des Cisterciens ne put, en définitive, échapper à la destinée commune, mais que, sa force prolongeant sa jeunesse, il brava plus longtemps que beaucoup d'autres les atteintes de la corruption. Le secret de cette durée est dans l'esprit qui animait l'ordre, c'est-à-dire dans sa fidélité à observer sa règle, et dans son organisation si admirablement combinée par saint Étienne.

L'ordre de Cîteaux a également produit des religieuses; mais nous n'avons rien de particulier à dire à leur égard, si ce n'est que les historiens ne sont pas d'accord sur leur origine. Les uns attribuent à sainte Humbeline (1092-1141), sœur de saint Bernard, la gloire d'avoir été leur institutrice; les autres prétendent qu'elles ont été fondées par ce saint docteur, et qu'elles ont plus de raison que les religieux même de l'appeler leur père et de porter son nom. Une des plus célèbres maisons de Cisterciennes est celle de Trebnitz, en Silésie; plus de quarante princesses de Pologne s'y sont retirées pour y faire profession.

A l'encontre de l'opinion que nous venons d'émettre, touchant l'origine des religieuses de l'ordre de Cîteaux, le P. Hélyot affirme que sainte Humbeline, quoique sœur de saint Bernard, n'était point Bernardine, mais Bénédictine; que les Bernardines ne furent instituées ni par elle, ni par son frère; enfin, que saint Étienne, troisième abbé de Cîteaux, fut le véritable fondateur des Bernardines, et cela, l'an 1120, dans l'abbaye de Tart, qui était par conséquent la plus ancienne maison de filles de cet ordre, et en même temps la principale, puisque l'abbesse de Tart avait droit de visite dans les autres monastères. Le P. Hélyot réfute les opinions contraires à la sienne, en s'appuyant sur des faits, dans son t. V, p. 373, ch. 35, intitulé: *De l'origine des religieuses de Cîteaux, appelées en France Bernardines*, et p. 468, ch. 45, intitulé : *Des religieuses Bernardines réformées de l'abbaye de Notre-Dame de Tart*. La fondation de Tart-sur-Ouche est bien de 1120, et le transport de Tart à Dijon eut lieu en 1623. Les religieuses abandonnèrent ainsi leur abbaye pour se retirer à Dijon, à cause des ravages qu'y faisaient continuellement des partisans francs-comtois, dont la province appartenait alors à l'Espagne, puissance qui, depuis le XIIIe siècle, tentait d'envahir les provinces françaises limitrophes de ses États.

Les Bernardines de Port-Royal de Paris, établies rue de la Bombe, et qui étaient séparées de celles de Port-Royal-des-Champs, pour des raisons que l'on ne sait que trop, habitent actuellement rue de l'Arbalète, no 25, près le Jardin du Roi.

CHAPITRE X.

ORDRES DE FONT-ÉVRAULD, DES GILBERTINS, DES HUMILIÉS, DES FRÈRES-PONTIFES, DES TRINITAIRES, DE LA MERCI.

FONT-ÉVRAULD.

C'est en France, surtout, que la piété était industrieuse à établir de nouvelles observances et de nouvelles pratiques pour les cloîtres ; c'est en France que, par cette raison, l'on était plus fréquemment porté à fonder des instituts nouveaux. Mais aucun des ordres dont nous avons parlé jusqu'ici, ne présente le cachet de la dévotion nationale à un aussi haut degré que celui qui réclame maintenant notre attention. Il était digne du royaume que Louis XIII devait consacrer un jour à la sainte Vierge d'une manière toute spéciale, de voir naître dans son sein une communauté religieuse, que l'on aurait peut-être repoussée ailleurs comme une singularité, et qui fut accueillie par nos ancêtres avec des marques non équivoques de prédilection.

Robert (1116), né à Arbrisselles, village de la province de Bretagne, jouit de bonne heure d'une haute réputation, tant à cause du pouvoir de son éloquence, qui avait éclaté en une foule d'occasions, qu'à cause de l'extrême rigueur avec laquelle il avait voulu retracer la vie des anciens solitaires, dans la forêt de Craon, en Anjou. Couvert de la peau d'un porc, nourri d'herbes et de racines sauvages, comme il les trouvait dans la campagne ou dans les bois, couché la nuit sur la terre nue, Robert, par sa pénitence, commandait la vénération du peuple. Des disciples accoururent en grand nombre autour de lui; il leur bâtit un monastère en 1095, leur donnant la règle des chanoines réguliers. Mais la retraite ne le possédait pas tout entier; il savait rendre son souvenir vivant dans l'esprit du peuple. Abandonnant le monastère qu'il avait fondé dans la forêt de Craon, loin d'enfouir ses talents au fond de la solitude, il alla électriser la multitude par ses prédications. Le pape Urbain II, qui, attiré en France par le projet d'une croisade, entendit prêcher Robert, lui donna le titre de missionnaire apostolique, avec plein

pouvoir d'annoncer l'Évangile par toute la terre.

Les prédications du saint missionnaire gagnèrent une multitude innombrable d'âmes : mais un grand nombre des nouveaux convertis, plutôt que d'aller conquérir leur salut en Orient en combattant les infidèles, prirent l'habit monastique avec la croix, pour le mériter, dans leur propre patrie, par leurs prières. Robert les conduisit au désert, qu'ils sanctifièrent par leur vie admirable; et cette colonie y présentait un spectacle d'autant plus surprenant que des femmes même, celles-là surtout qui avaient jusqu'alors sacrifié à la débauche, y faisaient pénitence de leurs erreurs; car Robert s'était voué avec un zèle particulier à la conversion des filles d'une conduite dissolue, qu'il arrachait à leurs scandaleuses retraites. On pourrait penser que, n'ayant été, de cette manière, à même d'apprécier de l'autre sexe que sa portion la moins honorable, il croyait peu à ses douces vertus : cependant, la suite prouvera le contraire. A peine eut-il réuni, dans la forêt de Font-Évrauld (*Fontaine de saint Évrauld*), ces disciples de sexe et de mœurs si différents, qu'il en forma une même communauté, mais composé de deux maisons distinctes, l'une pour les hommes, l'autre pour les femmes. Il donna à son ordre la règle de saint Benoît, non sans y joindre des prescriptions particulières; ainsi il défendit l'usage de la viande à ses disciples, même dans la maladie; les femmes devaient se couvrir le visage d'un voile, et se clore la bouche par un silence absolu; le jeûne était pour tous d'obligation rigoureuse, et la discipline s'infligeait chaque vendredi.

Malgré toutes ces sages mesures, il était difficile que Robert se garantît du mécontentement avec lequel des esprits prévenus avaient déjà précédemment accueilli l'établissement de monastères doubles (*monasteria duplicia*) : ils y avaient vu un scandale public. La calomnie seule accréditait, à l'égard de ces cloîtres, qu'on s'y conduisait avec plus de prudence que de chasteté (*si non castè, tamen cautè*); mais enfin un tel propos, devenu proverbial, prouvait au moins que ce genre de monastères était l'objet de soupçons, toujours fâcheux, quoique mal fondés. Robert sut rendre respectable une union en apparence favorable aux interprétations équivoques. Le moyen extraordinaire qu'il employa avait pour base une dévotion délicate plutôt que l'ingénieuse galanterie de l'esprit; peut-être, néanmoins, ces deux sentiments se fortifiaient-ils l'un l'autre, et se confondaient-ils dans l'âme du fondateur, en quelque sorte à son insu. Les moines et leur abbé furent soumis sans réserve à l'abbesse, pour le spirituel comme pour le temporel : ils étaient liés envers les religieuses par les liens de l'obéissance et du devoir. Robert, au moyen d'une interprétation ingénieuse, puisa dans l'Évangile le principe de cette disposition. Pour honorer la sainte Vierge et l'autorité que Jésus-Christ lui avait donnée sur saint Jean, lorsqu'il dit à ce disciple bien-aimé : *Voilà votre mère* [1], l'abbesse de Font-Évrauld, à l'exemple de Marie, avait droit au respect et à la soumission sans bornes de tous les moines. Aussi l'occupation des femmes de cet ordre était-elle de chanter continuellement les louanges de Dieu, de remplir de pieuses fonctions; tandis que celle des hommes, après leurs exercices spirituels, était de défricher la terre ou de travailler de leurs mains à quelques métiers pour les besoins de ces espèces de communautés. L'abbesse jouit, par ce mode d'organisation, d'un pouvoir vraiment absolu, et qui avait d'autant moins de bornes, qu'elle ne reconnaissait pas au-dessus d'elle le général des Bénédictins.

[1] Saint Jean, 19, 26.

C'est par cette alliance singulière, par cette forme de gouvernement plus singulière encore, que l'ordre se distingua de tous les autres; il leur fut en partie redevable de sa propagation, au moins en France. On ne manqua pas de censurer les pieuses intentions de Robert d'Arbrisselles; on jeta même des soupçons sur la pureté de ses mœurs; pendant sa vie, Marbode, évêque de Rennes, Geofroy, abbé de Vendôme, trompés par de faux bruits, l'accusèrent de vivre dans une trop grande familiarité avec ses religieuses. Mais Bayle[1], qui a rapporté avec affectation tout ce qui a été écrit à ce sujet, est forcé de convenir que ces accusations ne sont pas prouvées, et qu'au contraire l'apologie du fondateur, faite par un religieux de son ordre, est solide et sans réplique. D'ailleurs, Marbode et Geofroy, désabusés à la longue, devinrent, l'un l'ami, l'autre le protecteur de Robert d'Arbrisselles. Si donc on chercha, nonobstant ce double exemple, à ternir sa réputation, c'est que les traits de l'envie ont toujours pour but le mérite, et surtout le zèle. Robert, en effet, était le fléau du vice; il le combattit jusque dans les plus hauts personnages; il ne cessa de frapper les oreilles des pécheurs endurcis, du sort terrible réservé à leurs crimes. Ceux qui le connurent le vénérèrent comme un serviteur de Dieu, et il mourut dans les sentiments de la plus tendre piété.

La vertu du fondateur et de ses disciples, bien plus que le prestige de la nouveauté, explique donc la rapidité avec laquelle l'ordre se répandit, après que le pape Pascal II l'eût confirmé en 1106, et affranchi en 1113 de la juridiction des évêques diocésains. A la mort de Robert, le monastère de Font-Évrauld contenait quatre à cinq mille religieuses; environ soixante monastères s'élevèrent successivement et se remplirent des *Pauvres de Jésus-Christ,* car c'est ainsi que Robert voulut qu'on nommât ses disciples. Pourtant, cet ordre ne s'est pas heureusement propagé hors de la France, quoiqu'il ait possédé quelques maisons en Espagne et en Angleterre. Le reste de son histoire ne présente plus rien de particulier. Il dépérit et se réforma, principalement par les soins de ses abbesses, Marie de Bretagne (1477), Renée de Bourbon (1507), Antoinette d'Orléans (1571-1618), mais sans pouvoir se relever d'une décadence qui n'a fini qu'avec la brusque destruction de ses monastères.

GILBERTINS.

L'ordre des *Gilbertins*, fondé en Angleterre, l'an 1148, par Gilbert de Sempringham, avait, avec l'ordre de Font-Évrauld, cette ressemblance qu'il était établi pour l'un et l'autre sexe, et que son fondateur bâtit également un monastère double, ou plutôt deux monastères contigus, l'un pour les hommes, l'autre pour les femmes, mais séparés par de hautes murailles. Les hommes suivaient la règle de saint Augustin, c'étaient des espèces de chanoines; les femmes observaient celle de saint Benoît. Tout dans cet ordre respirait une profonde humilité. Il compta plusieurs monastères, mais il fut aboli, avec tous les autres, sous le règne de Henri VIII.

[1] Dictionnaire critique, de *Font-Évrauld.*

HUMILIÉS.

Il y a différentes versions sur l'époque à laquelle fut établi l'ordre des *Humiliés,* mais toutes les traditions s'accordent sur la nature de l'occasion où il prit naissance.

Dans l'une de ces expéditions fréquentes auxquelles les empereurs d'Allemagne se voyaient forcés d'avoir recours pour soumettre au joug leurs sujets rebelles d'Italie, l'un de ces princes (soit Henri II, en 1017, soit Henri V, en 1117, soit Frédéric Barberousse, au milieu du XIIe siècle) fit prisonniers un certain nombre de gentilshommes les plus distingués de la Lombardie, et les emmena comme otages en Allemagne. Ils eurent le loisir de se repentir de leur révolte, et se réunirent, par esprit de pénitence, en une société, dont la couleur de leurs habits et les exercices uniformes auxquels ils se livraient en commun, annonçaient assez clairement le but, tout d'expiation. L'empereur, satisfait de cette conduite, les fit venir en sa présence, et ses premières paroles furent : « Vous voilà donc à la fin humiliés (*estis humiliati*) ! » Il leur donna ensuite la liberté de retourner dans leur patrie. Comme le lien qui les unissait n'avait point été affermi par des vœux, il y avait à craindre qu'il ne se dénouât alors; mais l'habit, marque distinctive de leur repentir, était devenu cher à plusieurs, et ils ne voulurent point le déposer. En Allemagne, on les avait appelés, d'après la forme du bonnet qu'ils y plaçaient sur leur tête, *Berrelins de la pénitence,* et c'est sous ce nom qu'ils se présentèrent en Italie.

Ils ne tardèrent point à y exercer une bienfaisante influence; car ces gentilshommes avaient utilisé leur exil à l'étranger, en s'instruisant de la manière dont les Allemands fabriquaient les étoffes de laine, et ils l'avaient encore améliorée par leur propre industrie. Aussi, à peine furent-ils de retour en Lombardie, que, d'après leur impulsion et sous leur surveillance (nous pouvons ajouter à leur exemple, puisqu'ils ne rougissaient point de travailler eux-mêmes), cette branche de l'industrie humaine se trouva activement cultivée, et il s'établit un grand nombre de manufactures de laines, qu'on peut considérer comme un véritable bienfait pour le pays [1]. En effet, non-seulement une foule assez grande d'ouvriers, qui jusqu'alors manquaient de pain, obtint par là un travail durable et lucratif; non-seulement, en échange du produit de leur industrie, de forts capitaux affluaient dans le pays; mais ces nobles fondateurs partageaient avec les pauvres le prix de leurs efforts.

Saint Bernard, pendant le séjour qu'il fit à Milan, consacra son attention aux Berretins, qui, en souvenir des paroles de l'empereur, se nommaient *Humiliés;* il leur conseilla de se séparer de leurs femmes pour garder la continence, et d'échanger leurs habits cendrés contre des habits blancs, pour marquer que de l'état d'expiation ils passaient à celui de pureté. Le but de saint Bernard est visible. Les Humiliés n'avaient plus qu'un pas à faire pour devenir des moines réguliers; il consistait à prendre la règle des Bénédictins, en même temps que le capuce. Le premier monastère fut établi à Milan, et il eut bientôt un grand nombre

[1] Ce sont là des résultats positifs, et que les industriels de notre époque, grands amis de la concurrence, ne sauraient trop apprécier.

de filiations dans toute l'Italie supérieure. Innocent III donna, en 1200, l'approbation pontificale, et l'ordre, en se propageant, se consolida de telle façon, qu'en 1246 le supérieur du monastère chef-lieu à Milan, put prendre le titre de général de l'ordre des Humiliés. Il s'établit aussi des monastères de religieuses, sous la même règle; ils furent d'abord peuplés par les femmes dont les Berretins se séparaient.

On a prétendu que le passage des Humiliés à l'état monastique avait nui au but de leur institut; mais il est de fait que c'est précisément à cette époque, et tant qu'il se conserva ensuite fidèle à la règle de saint Benoît, comme à la ferveur et à l'esprit de ses fondateurs, que cet ordre opéra le plus de bien, qu'il jouit d'une plus haute réputation. Le relâchement ne s'y introduisit qu'avec le temps et les richesses, quand la propriété s'y éleva sur les ruines de la discipline régulière. Encore la décadence de l'institut ne profita-t-elle qu'aux supérieurs ou prévôts, qui, par avarice, réduisirent le nombre des religieux à cent soixante-dix environ, pendant que l'ordre avait quatre-vingt-quatorze monastères.

Au XVI[e] siècle, où le scandale était venu à son comble, où les excès des Humiliés surpassaient ceux des laïques les plus débauchés, saint Charles Borromée, archevêque de Milan, comprit qu'il ne mettait fin à cet état de choses déplorable qu'en faisant revivre les observances régulières qui étaient bannies de l'ordre. Le saint cardinal faillit être victime de son zèle. Il est probable que la majeure partie des Humiliés, revenue à des sentiments de pénitence, entrait dans ses vues de réforme; mais quatre d'entre eux conspirèrent contre sa vie, et l'un des quatre lui tira un coup d'arquebuse dans son palais, pendant qu'il faisait sa prière. Ce coup fut celui de la mort pour l'ordre entier. Le cardinal, qui ne fut que légèrement blessé, demanda lui-même au pape la grâce des coupables; mais Pie V, justement indigné de cet attentat, les punit, en 1570, par le dernier supplice; et, par une bulle du 8 février 1571, il abolit pour toujours l'ordre des Humiliés. Exemple terrible qui doit inspirer une crainte salutaire aux religieux tentés de se relâcher de leur règle.

FRÈRES-PONTIFES.

Les *Frères-Pontifes* (*Fratres Pontifices*) s'étaient associés dans le but, tout de bienfaisance, d'aller au-devant d'un des besoins le plus généralement senti au moyen âge, la construction et l'entretien des ponts. C'est ainsi que, dans des siècles dont on se plaît à exagérer l'ignorance et la barbarie, la charité chrétienne se signalait par des entreprises étonnantes et qui semblaient surpasser les forces humaines. Quoique cette association, qui aurait mérité de subsister plus longtemps, n'ait point eu une longue carrière, elle a au moins laissé des traces de son existence dans une foule de ponts dont la solidité se rit de l'effort des eaux, et dont la beauté provoque l'admiration des voyageurs; ce sont autant de preuves vivantes de l'utile influence de ces héros de la charité.

TRINITAIRES.

Les *Trinitaires* ne se proposaient pas un objet moins utile.

Saint Jean de Matha (1160-1213), qui naquit en Provence, montra dès sa plus tendre enfance une ardente piété ; il venait d'être ordonné prêtre et disait sa première messe, quand il conçut le dessein de travailler à racheter les chrétiens qui gémissaient dans l'esclavage chez les peuples infidèles. Cette bonne œuvre avait un double but, la délivrance des corps et le salut des âmes, également compromis sous le joug des nations barbares. Pour mûrir sa résolution, le saint chercha la solitude, et se retira auprès de Félix de Valois, ermite qui vivait dans une forêt au diocèse de Meaux ; réunis, ils se pénétrèrent de l'esprit d'oraison et embrassèrent les plus rigoureuses pénitences. L'entreprise projetée leur apparut sous des couleurs si vives et si touchantes, que, reconnaissant qu'elle était inspirée de Dieu, Jean et Félix se mirent en chemin pour Rome, où ils devaient solliciter l'assentiment du pape. Innocent III occcupait alors le trône pontifical. Il implora les lumières de l'Esprit-Saint, qui lui montra l'utilité que l'Église retirait du nouvel institut; il l'accepta donc et en forma un ordre religieux, dont le premier comme le plus beau devoir devait être de racheter les esclaves chrétiens des mains des infidèles.

Un célèbre incrédule du siècle dernier n'a pu s'empêcher de lui donner des éloges, et de le regarder comme une institution *vraiment héroïque* [1]. C'est qu'en effet il est impossible de ne point bénir des efforts qui ont pour but le soulagement de nos frères. L'idée du nouvel institut et la conviction de son urgente nécessité durent entrer d'une manière d'autant plus profonde dans l'esprit de son fondateur, qu'il lui suffisait de jeter les yeux sur un pays voisin pour s'assurer de la pesanteur des chaînes qui accablaient les tristes victimes du fanatisme mahométan. Les Sarrasins dominaient encore à cette époque dans les plus belles provinces de l'Espagne. L'ordre ne tarda pas à intervenir avec un succès égal sur tous les points de cette contrée, car au soin des intérêts religieux, il joignit celui des intérêts politiques.

L'ordre était fondé en l'honneur de la sainte Trinité, ce qui lui en fit attribuer le nom (*Ordo Sanctæ Trinitatis*) ; on l'appela encore, à cause de la fin pour laquelle il était établi, *de la Rédemption des captifs* (*de Redemptione captivorum*). Dans le lieu même où Jean de Matha avait concerté avec Félix de Valois le premier plan de son institut, furent jetés les fondements du monastère de Cerfroid (*de Cervo frigido*), qui a toujours passé pour le chef-lieu de l'ordre des Trinitaires. Comme le souverain pontife l'avait prescrit, les religieux portèrent l'habit blanc, avec une croix rouge ou bleue sur la poitrine. Pour que les membres de l'ordre ne manquassent jamais à remplir le noble but dans lequel il était institué, la règle statua expressément que tous les ans le tiers des revenus serait consacré au rachat des esclaves. Telle fut l'activité avec laquelle les nouveaux religieux commencèrent leur bonne œuvre, que, deux ans après la fondation de l'ordre, deux cents esclaves leur étaient déjà redevables de leur délivrance. Ces hommes admirables renonçaient à tous

[1] Voltaire, Essai sur l'Hist. gén., ch. 135.

les plaisirs, se précipitaient même avec joie dans une servitude volontaire, pour procurer aux autres le bien le plus précieux dont l'homme puisse jouir, la liberté. D'après leur règle primitive, ils ne doivent manger ni viande, ni poisson, et il leur était défendu de se servir de cheval en voyage (ce qui les réduisait à se servir d'ânes pour montures, et leur fit attribuer la dénomination de *Frères aux ânes*, qu'ils acceptaient humblement). Tant et de si beaux exemples, non-seulement engageaient tous ceux qui n'entraient pas eux-mêmes dans l'ordre à lui apporter au moins des aumônes, à contribuer chacun suivant ses facultés à sa céleste mission, mais faisaient ambitionner à des hommes du plus haut mérite, du talent le plus remarquable, tels que Guillaume Scot d'Oxford, de participer directement et comme membres de l'ordre, à ses bienfaits.

Cet institut se ménagea bientôt un accès dans tous les pays. En France, les Trinitaires reçurent le nom de *Mathurins*, parce que leur établissement de Paris fut bâti à l'endroit où était une chapelle dédiée sous l'invocation de saint Mathurin; et comme la France avait la gloire d'être le berceau de l'ordre, de cette circonstance résulta pour elle le droit de lui choisir un général. L'Espagne, dans ses luttes continuelles avec les Sarrasins, ne pouvait que gagner à une semblable institution; aussi les Trinitaires s'y dirigèrent-ils de préférence. Toutefois, l'Angleterre, l'Allemagne et la Hongrie virent également s'établir dans leur sein des couvents de cet ordre. On comprend sans peine que ces charitables religieux étaient accueillis avec plaisir même par les infidèles, car ils ne les allaient jamais trouver que l'aumônière remplie de rançons nombreuses; la vue de la croix rouge ou bleue leur promettait toujours une riche moisson. En effet, il était d'usage dans l'ordre que les religieux entreprissent personnellement le voyage, quand il y avait lieu de racheter des captifs.

On a calculé que, dans un espace de 437 ans (jusqu'en 1635), l'ordre a racheté 30,720 esclaves; les amis, non point d'une stérile philanthropie, mais d'une religion de charité, peuvent se glorifier de ce magnifique résultat. Quand on songe combien cette foule de rachats ont calmé de chagrins, séché de pleurs, prévenu de cruels tourments, il est impossible de ne pas rattacher au nom des Trinitaires un doux souvenir de reconnaissance.

Malheureusement, ce pieux zèle se refroidit avec le temps; les Trinitaires détournaient à leur propre usage les revenus destinés à soulager la misère des autres. Déjà, en 1267, Clément IV, pensant qu'il était moralement impossible à des religieux, obligés de voyager souvent et de séjourner parmi les infidèles, d'observer avec exactitude un régime austère, leur permit de se servir d'un cheval, de manger du poisson et de la viande : ce fut un premier pas vers leur décadence. Depuis cet adoucissement à la règle primitive, le tiers du revenu destiné à la rédemption des captifs fut progressivement diminué et réduit à une faible somme.

Il est vrai qu'on tenta, par des réformes, de ranimer l'ancienne ferveur. On en établit une en 1573 et 1576; elle fut reçue par la plus grande partie des maisons, et surtout par celle de Cerfroid; ceux qui la suivirent ne portèrent point de linge, dirent matines à minuit et ne firent gras que le dimanche. En 1594, le P. Jean-Baptiste de la Conception introduisit parmi les Trinitaires d'Espagne une réforme plus sévère encore : c'est celle des Trinitaires déchaussés. De grandes contradictions entravèrent ce fervent religieux dans l'exécution de sa pieuse entreprise; il mourut en odeur de sainteté l'an 1613.

Les Trinitaires se multiplièrent aussi en Amérique; il s'y ouvrait devant eux un champ aussi vaste que dans l'ancien monde; il faut leur appliquer ce que nous avons dit du zèle des religieux de l'Europe.

On établit également des religieuses trinitaires. De saintes femmes, voyant qu'elles ne pouvaient point aller elles-mêmes racheter les captifs, voulurent cependant être associées aux religieux qu'il leur était impossible de suivre, afin de les seconder dans leur pieux dessein, au moins par leurs prières. Du reste, ce n'est guère que par la forme de leur habit qu'elles se distinguent des religieuses d'ordres différents.

Jusqu'à l'époque de notre première révolution, il existait à Paris, dans la petite rue de Reuilly, une maison de religieuses trinitaires, fondée en 1705 par Suzanne Sarabat. Cette dame ayant abjuré le protestantisme, ainsi que sa mère et ses deux nièces, forma, de concert avec elles, un établissement pour montrer à travailler aux personnes de son sexe. Elle obtint, par la protection de la chancelière Voisin, toutes les permissions nécessaires pour consolider son œuvre. Les sœurs de cette maison, connues sous le nom de *Mathurines,* ne faisaient que des vœux simples, et suivaient la règle du tiers-ordre; elles n'étaient point cloîtrées. Elles portaient un triangle d'argent suspendu à un ruban bleu en sautoir. Les pauvres filles du faubourg Saint-Antoine recevaient d'elles l'instruction gratuite.

ORDRE DE LA MERCI.

L'ordre de la Trinité n'est pas le seul, dans l'Église, dont la fin principale soit de délivrer des mains des infidèles les chrétiens qui gémissent dans la captivité : il existe encore un institut, connu sous le nom *d'ordre royal, militaire et religieux de Notre-Dame de la Merci, pour la rédemption des captifs*. La France doit se glorifier d'avoir fourni à l'Église les saints personnages dont Dieu s'est servi pour fonder ces deux ordres, en choisissant saint Jean de Matha et saint Félix de Valois pour l'établissement des Trinitaires, et saint Pierre Nolasque pour l'établissement des religieux de la Merci.

Pierre Nolasque (1189-1256), d'une noble famille du Languedoc, donne dès son enfance des marques de prédestination. S'étant engagé à la suite de Simon, comte de Montfort, général de la croisade des catholiques contre les Albigeois, ce comte le fit gouverneur du prince Jacques, fils de Pierre II, d'Arragon, et fait prisonnier par Simon de Montfort. En Espagne, où il resta auprès de son élève devenu roi, Pierre Nolasque fut touché de plus près du spectacle d'un grand nombre de chrétiens retenus en esclavage par les Maures; c'est ce qui lui fit proposer l'établissement d'un ordre religieux qui se dévouerait par état à la rédemption des captifs. Une vision de la sainte Vierge, qui apparut dans la même nuit à Pierre Nolasque, à Raymond de Pegnafort, son confesseur, et au roi d'Arragon, donna une sanction céleste à ce projet. Pierre Nolasque, le réalisant bientôt, fit, l'an 1223, les trois vœux de religion entre les mains de l'évêque de Barcelonne, et y en ajouta un quatrième par lequel il s'obligeait d'engager ses biens et sa liberté même, s'il était nécessaire, pour la rédemption des captifs. Saint Raymond lui donna l'habit religieux, et le déclara premier général de son ordre, dont il avait lui-même dressé les constitu-

tions. Le roi, protecteur du nouvel ordre, le logea d'abord dans un quartier de son palais ; en 1232, il lui fit bâtir un magnifique couvent à Barcelonne. Après que Grégoire IX l'eut confirmé en 1233, ajoutant aux institutions de saint Raymond la règle de saint Augustin, l'une de celles approuvées par l'Église, le nouvel ordre acquit d'autres établissements, entre autres la célèbre maison de *Notre-Dame de la Merci del Puche*. Pierre Nolasque, jaloux de donner à son œuvre de charité la perfection dont elle était susceptible, représenta à ses religieux qu'il ne suffisait pas de racheter quelques captifs sur les terres sujettes aux princes chrétiens, mais qu'il fallait encore envoyer des *rédempteurs* dans les pays gouvernés par les infidèles. Cette fonction lui fut confiée à lui-même, et il eut le bonheur, en s'en acquittant, de convertir à Jésus-Christ plusieurs sectateurs de Mahomet. A son retour, il voulut se démettre du généralat ; mais tout ce qu'il put obtenir, c'est qu'on lui adjoignît un vicaire qui le déchargeât d'une partie du fardeau. En 1245, Pierre Nolasque vit saint Louis en Languedoc, et il l'eût suivi à la terre sainte, sans le mauvais état de sa santé. Ses infirmités le forcèrent, l'an 1249, à quitter enfin l'office de général et de rédempteur ; mais il ne mourut que sept ans après, éprouvé par une maladie aussi longue que douloureuse.

L'ordre qu'il a fondé était composé, dans ses commencements, de deux sortes de personnes : de *chevaliers*, dont l'habillement, de couleur blanche, ne différait d'ailleurs de celui des séculiers, qu'en ce qu'ils portaient une écharpe ou scapulaire ; et de *frères*, engagés dans les saints ordres, qui faisaient l'office divin. Les chevaliers gardaient les côtes pour empêcher les incursions des Sarrasins, mais ils étaient obligés d'assister au chœur quand ils n'étaient pas de service. Saint Pierre Nolasque lui-même n'a jamais été prêtre. On prit parmi les chevaliers, quoiqu'en plus petit nombre que les frères, les sept premiers généraux ou *commandeurs*. Le premier prêtre qui ait possédé cette dignité est Raymond Albert, élu en 1317. Les papes Clément V et Jean XXII ayant ordonné que les prêtres seuls pourraient être élevés au généralat, les chevaliers furent incorporés à d'autres ordres militaires. L'ordre possède en Espagne des commanderies fort riches ; il y a plusieurs provinces, et en avait huit en Amérique ; il en avait une aussi dans le midi de la France, qu'on appelait la province de Guienne. Par ses constitutions il n'est point assujetti à de grandes austérités corporelles.

Le père Jean-Baptiste Gonzalès, autrement dit *du Saint-Sacrement*, mort en 1618, y introduisit une réforme qui fut approuvée par le pape Clément VIII. Ceux qui la suivent vont nu-pieds, et vivent dans la plus exacte pratique de la retraite, du recueillement, de la pauvreté et de l'abstinence. Les Pères réformés de la Merci ont deux provinces en Espagne et une en Sicile.

CHAPITRE XI.

ORDRE DE PRÉMONTRÉ.

Nous avons déjà indiqué [1] les premiers efforts tentés par les ecclésiastiques séculiers pour s'environner de la vénération acquise à l'état monastique, en s'assujettissant à un lien analogue à ceux du cloître, mais sans sortir, pour cela, du cercle de leurs occupations habituelles. Ces efforts s'étaient fréquemment reproduits ; aussi existait-il d'innombrables congrégations de chanoines réguliers, qui toutes suivaient, à la vérité, la règle de saint Augustin, comme leur drapeau et leur signe de ralliement, mais qui, néanmoins, différaient essentiellement les unes des autres, par des observances et des pratiques spéciales à chaque congrégation. Nous avons fait observer en même temps que telle fut la fâcheuse issue de la plupart de ces tentatives, que les clercs oubliaient la règle beaucoup plus vite que les moines, et perdaient ainsi le religieux empire qu'ils avaient d'abord conquis sur la multitude. Il était devenu évident qu'une association de cette nature ne pouvait obtenir et conserver une influence durable sur l'esprit des fidèles, qu'autant qu'on s'y vouerait, aussi étroitement que possible, à la vie du cloître. L'ordre de *Prémontré*, qui ne s'annonça, dans l'origine, que comme une réforme de chanoines réguliers, eût bientôt partagé le sort général de ces institutions, s'il n'eût promptement adopté l'extérieur d'un ordre monastique.

Norbert (1080-1134), gentilhomme allemand, pourvu d'un canonicat à Santem, au duché de Clèves, partageait la vie mondaine et dissipée de la plupart des chanoines, quand tout à coup un événement, où il entrait des circonstances miraculeuses, détermina sa conversion inattendue. Une voix intérieure lui conseilla de fuir le mal et de faire le bien, de chercher la paix, et de tourner de ce côté-là toute son activité : il ne songea plus qu'à expier ses erreurs dans les pratiques de la piété. Ce changement subit le fit dépeindre comme un novateur et un hypocrite ; les autres chanoines, pour qui sa conduite était une critique éloquente de leurs déréglements, lui suscitèrent tant d'amertumes et d'obstacles, qu'il partit pour l'Italie et la France, prêchant partout la pé-

[1] Voy. chap. VI.

nitence, et recueillant le juste tribut de respect qu'on lui avait refusé dans sa patrie. Comment en eût-il été autrement ? « Pour corriger les abus et rétablir la régularité, » fait remarquer Bergier [1], « Norbert n'employait ni les déclamations, ni les discours séditieux, ni la calomnie, ni la violence, comme ont fait les prétendus réformateurs du XVIe siècle ; la douceur, la charité, les exhortations paternelles, le bon exemple, de ferventes prières pour implorer le secours de Dieu, la patience, furent les seules armes dont il se servit. »

Barthélemy, évêque de Laon, qui eut occasion, dans un concile célébré à Reims, d'admirer la pureté de mœurs et la force d'éloquence du serviteur de Dieu, le pria de travailler à réformer les clercs de son Église, tombés dans un relâchement excessif. Mais les efforts de Norbert, pour les ramener, étant demeurés infructueux, il se retira, en 1120, avec quelques disciples, qui aspiraient à entrer dans les voies de la perfection, au vallon de Prémontré (*Pratum monstratum*), situé dans la forêt de Coucy, près de Laon ; c'est là que, par une vie toute de mortifications, ils devaient jeter les fondements du monastère, chef d'ordre, devenu depuis si célèbre.

Ces religieux étaient alors si pauvres, qu'ils ne se nourrissaient qu'avec le produit du bois qu'ils allaient tous les matins couper dans la forêt, et qu'un âne, seule chose qui leur appartînt, transportait ensuite à Laon, où le bois était vendu. Norbert donna à ses religieux la règle de saint Augustin, y ajoutant des constitutions pour le maintien de la discipline, et, en mémoire de son premier état, il les organisa en chanoines réguliers ; une vieille chapelle, qu'ils trouvèrent dans la forêt, leur servit d'église, et ils y célébrèrent le service divin. L'habit particulier de l'ordre était blanc, avec un chapeau de même couleur, et un scapulaire placé sur la soutane [2].

Il semble que Norbert ne soit venu en France que pour y fonder l'ordre de Prémontré, comme si cette institution n'avait pu jeter heureusement des racines et porter ses premiers fruits que sur le sol français. En effet, dès la même année 1120, il retourna en Allemagne, où la célébrité qui s'attacha à son nom le fit, en 1127, élire archevêque de Magdebourg. A la pauvreté de ses vêtements, aux constantes austérités qui marquaient sa vie, on pouvait deviner la trempe ferme de son esprit ; contre son inflexible persévérance venaient se briser les machinations de ses ennemis, et, en dépit des refus, des menaces, des tentatives d'assassinat dont il fut objet, il entreprenait avec succès des travaux pour la réforme de son diocèse. Norbert s'efforça aussi, naturellement, de transplanter son ordre en Allemagne, et il eut à se féliciter des progrès sensibles qu'y fit cet institut.

Le saint fondateur semblait, en quelque sorte, prédestiné à l'introduire lui-même dans les différents pays où il reçut d'abord ses plus rapides et ses plus heureux développements. En effet, quand il fut appelé dans les Pays-Bas, l'an 1126, pour y combattre la détestable hérésie qui s'y était généralement répandue, Norbert profita de l'heureuse issue de sa mission pour établir plusieurs maisons de Prémontrés, plaçant ainsi un remède efficace à côté d'une plaie tout récemment cicatrisée. De là son zèle ardent, stimulé par la joie du succès, lui fit parcourir plusieurs provinces de France, la Champagne, la Bourgogne, et une partie de l'Allemagne, laissant çà et là derrière lui des traces de son passage. Nous pouvons

[1] Dictionnaire théologique, v° *Prémontré*.

[2] C'est ce qui fit qu'en Angleterre, où les Prémontrés possédèrent trente-cinq maisons, on les nommait *Chanoines blancs*.

ajouter, d'après les cruelles vicissitudes auxquelles il se trouva exposé, et la captivité où il fut pendant quelque temps retenu, que la couronne du martyre ne manqua pas à sa gloire, et qu'elle répandit un nouvel éclat sur l'ordre qu'il avait fondé. Norbert mourut à Magdebourg, en 1134.

Le pape Honorius II avait confirmé, dès 1126, l'ordre de Prémontré, et cet institut acquit, en France, beaucoup d'influence et de popularité, surtout par les services qu'il rendit contre les Albigeois. L'observation du jeûne, l'abstinence continuelle de la viande, la forme incommode et l'étoffe grossière des vêtements, la rigueur de toutes les observances et de toutes les pratiques claustrales, édifiaient les fidèles et les engageaient à doter les nouveaux moines (les Prémontrés, en effet, avaient depuis longtemps cessé d'être de simples chanoines), d'une foule de richesses et de priviléges. Malheureusement, ces avantages furent une cause de décadence.

Les mots de *moine* et de *cloître*, dans ces siècles de foi, conservaient trop d'empire sur l'esprit, et retentissaient avec trop de charme aux oreilles de la multitude, pour que les disciples de Norbert, qui comprenaient d'ailleurs les admirables perfections de l'état monastique, n'abandonnassent pas avec empressement le titre de chanoines et d'Augustins, pour prendre, avec des obligations plus étroites, la dénomination spéciale de *Prémontrés*.

Il y a quelque chose d'extraordinaire dans la manière dont leurs maisons gagnèrent en opulence, et leurs abbés en considération; en Allemagne, plusieurs de ces abbés figuraient au nombre des princes souverains. Celui de Prémontré était le général perpétuel de l'ordre; ce chef suprême, avec trois autres abbés de monastères français, formait une sorte de conseil qui surveillait l'exécution de la règle; de temps en temps il convoquait les supérieurs des différentes maisons en chapitre général. A l'époque de sa plus haute prospérité, l'ordre compta environ trois mille monastères. Un accroissement semblable, pour le dire en passant, annonce que le clergé séculier n'était pas aussi corrompu et aussi gangrené que les historiens protestants l'affirment. Des ecclésiastiques sans principes et sans mœurs, sans religion et sans honte, n'eussent pas consenti aisément à se réformer, et, dans un siècle perverti à tous égards, un réformateur n'aurait pas trouvé autant d'appui qu'en reçut Norbert, tant de la part des chapitres qu'il régularisait, que de la part des évêques et des papes qui encourageaient ses travaux.

Pourtant, il ne faut pas se dissimuler qu'avec les richesses prédomina le relâchement, et un grand nombre de maisons de cet ordre ne conservèrent bientôt plus d'autre titre à l'estime que le soin qu'on y prenait de multiplier, en les transcrivant, les ouvrages précieux. Quoi qu'il en soit des causes et des progrès de leur décadence, ces maisons se seraient cependant maintenues, jusqu'aujourd'hui, si les schismes n'avaient pas tout à coup ébranlé dans sa base l'ordre de Prémontré; mais la plupart de ses monastères s'étant trouvés en Angleterre, en Écosse, en Irlande, en Allemagne, en Danemarck, en Suède et en Norwége, où l'on n'eut rien moins que la pensée de perpétuer le règne des instituts monastiques, ils furent ruinés par l'hérésie, qui procura même la couronne du martyre à plusieurs religieux. Là où se maintinrent quelques monastères, comme en Espagne et en France, on chercha à combattre le dérèglement qui s'était introduit par des mesures d'amélioration; les papes tantôt rappelaient toute la rigueur des observances primitives, et tantôt autorisaient de sages adoucissements. Le résultat de ces efforts fut l'établissement de deux réformes dans

les deux pays que nous avons cités; les membres des nouvelles congrégations pratiquaient un genre de vie comparativement plus sévère; et, comme ils avaient le droit de se choisir, pour chaque congrégation, un vicaire général, ils devinrent par là formellement indépendants des non-réformés. Sous Joseph II, il y eut beaucoup de suppressions dans les États héréditaires de la maison d'Autriche. En France, il existait avant la révolution environ cent abbayes tant de l'ancienne observance que de la réforme; elles ont fait place à des manufactures, à des maisons de plaisance, ou ont été abattues. L'invasion de la Belgique par les Français étendit à ce pays le système de destruction. Les abbayes d'Allemagne, entre autres celles de Souabe, où les abbés étaient prélats de l'empire, furent sacrifiées, ainsi que les évêchés eux-mêmes, dans le plan d'indemnités accordées aux princes séculiers vers les premières années de ce siècle. Des abbayes, situées en Silésie, furent détruites par le roi de Prusse, quand il vit les princes catholiques ne se faire aucun scrupule d'envahir celles de leurs États. Il ne reste donc aujourd'hui que neuf abbayes de l'ordre de Prémontré : trois en Bohême, Strahow, Repla et Siloë (la première, à Prague, conserve les reliques de saint Norbert); deux en Autriche, Gerussen et Plaga; une en Moravie, Neureischen, et deux rétablies en Hongrie par François II, Jassau et Czorna : ce prince a chargé les religieux de desservir quelques cures, et d'enseigner dans plusieurs colléges. François a aussi rétabli, en Tyrol, l'abbaye de Wilten, qui compte quarante religieux au moins, tous livrés à des occupations utiles. Enfin l'ordre de Prémontré vient de sortir de ses ruines en Belgique. Plusieurs membres de cet ordre, qui ont survécu aux orages révolutionnaires, ont racheté depuis peu l'abbaye d'Everbodes située dans le Brabant, et dont la fondation remonte à 1133. Il paraît qu'on veut rétablir aussi l'abbaye de Grimbergen, qui était du même ordre, et qui n'est qu'à deux heures de Bruxelles.

L'abbé l'Ecuy, dernier supérieur général de Prémontré, est mort en avril 1834.

Vertot, si connu par sa mauvaise *Histoire des chevaliers de Malte*, que l'Église a mise à l'index, était Prémontré.

On avait coutume, dans l'origine de cet ordre, d'élever à côté d'un monastère d'hommes un monastère de femmes, qui n'était séparé du premier que par un mur de clôture; et c'est ce qui rend vraisemblable le chiffre si élevé auquel on porte le nombre des maisons religieuses prémontrées. Tout en admettant qu'il y aurait de l'exagération à prétendre que, du vivant même de saint Norbert, plus de dix mille veuves ou filles avaient embrassé son institut, il n'en serait pas moins certain qu'avant le schisme de Luther, il existait encore cinq cents monastères de femmes. La loi du silence, imposée à ces religieuses, ne leur permettait pas de chanter au chœur ni à l'église, mais elles récitaient en particulier le Psautier ou l'Office de la Vierge; il leur était non moins sévèrement interdit de parler à aucun homme. Le mélange de personnes de l'un et de l'autre sexe, établi dans toutes les maisons de l'ordre par son fondateur, pouvant nuire beaucoup à la régularité, on en prévint bientôt les inconvénients, en décidant qu'on ne recevrait plus à l'avenir de religieuses dans les monastères d'hommes, et que celles qui y étaient déjà seraient transférées ailleurs. Mais l'entretien des religieuses transférées ayant été mis à la charge des monastères d'hommes dont elles étaient sorties, et beaucoup d'abbés se refusant à recevoir des religieuses, pour retenir leurs revenus, cette circonstance a singulièrement diminué le nombre des monastères de femmes; il n'en restait plus aucun en France du temps d'Hélyot.

CHAPITRE XII.

CÉLESTINS. — FEUILLANTS. — ORDRE DE LA TRAPPE.

L'ordre chronologique suivant lequel nous avons tour à tour mentionné les instituts monastiques qui s'élevaient successivement, et qui étaient pour la plupart des rejetons du grand arbre des Bénédictins, cet ordre de la chronologie nous amène à l'époque où, par l'établissement d'une règle nouvelle, s'ouvrit la série des religieux mendiants, qui portèrent aux Bénédictins et à leurs ramifications un si notable préjudice, en s'appropriant une considération et une influence que ces instituts semblaient avoir prescrites; puis, avec le progrès des années et le concours des circonstances, en les reléguant, petit à petit, dans l'ombre du tableau. Mais il suffit que nous soyons sur le point de prendre congé des Bénédictins, pour que nous n'hésitions pas à anticiper sur des temps postérieurs, afin de présenter, dans un même cadre, quelques essais qui furent tentés plus tard dans le but de reconquérir, à force d'austérité, à la règle de saint Benoît, ses antiques priviléges.

CÉLESTINS.

Pierre Célestin (1221-1296) acquit dans les rigueurs de la vie érémitique une haute réputation de sainteté. En 1246, il se retira sur le mont Morroni dans l'Abruzze; là, comme sur le mont Magelle, qu'il habita quelque temps, il traitait son corps en ennemi dont il fallait dompter la rébellion, il se faisait violence pour ne pas lui refuser les plus indispensables aliments. Un cilice de crin de cheval, rempli de nœuds, et une chaîne de fer sur la chair nue entretenaient constamment chez lui le sentiment de la douleur physique; l'habitude des prosternations avait formé sur ses genoux un dur calus; une pierre ou une bûche lui servait de chevet. Au milieu de ses exercices contemplatifs et de ses jeûnes répétés, Pierre reçut des communications célestes et fut en

proie à d'horribles illusions. Le démon cherchait à contre-balancer par ses stratagèmes les faveurs accordées au serviteur de Dieu. Il ne paraît pas, au reste, que saint Pierre, dans sa solitude, ait eu l'intention de fonder un nouvel institut, car, bien qu'un assez grand nombre de disciples accourussent vers lui, depuis 1251, pour le suivre dans le chemin étroit de la perfection, il ne songeait point à donner plus de consistance à cette réunion naissante en l'assujettissant à une règle et à des observances déterminées, mais il se contentait de lui offrir incessamment l'exemple de ses austérités extraordinaires.

C'est Urbain IV qui, en approuvant cet institut l'an 1264, lui donna en même temps la règle de saint Benoît, afin, sans doute, qu'on ne le considérât point comme un nouvel ordre, et que cette source, naguère ignorée, vînt ajouter à la majesté d'un fleuve antique en lui apportant le tribut de ses eaux. Depuis longtemps, déjà, les papes trouvaient imprudent de trop multiplier les ordres monastiques, et ils ne négligeaient aucun moyen de réunir ce qui s'était jadis divisé. Aussi, les *Ermites de saint Damien* ou de *Morroni*, n'étaient-ils, en réalité, qu'une réforme de l'ordre de Saint-Benoît; Onuphre de Côme, troisième général, dressa leurs constitutions. Le nombre des monastères s'accrut au point qu'on tint le premier chapitre général en 1287, et qu'on y élut un abbé général.

Toutefois, à l'exemple de ces congrégations, si étonnamment multipliées, mais dont l'histoire n'offre rien d'extraordinaire, à peine aurions-nous fait une légère mention de cet institut, si, par un admirable décret de la Providence, saint Pierre n'avait point été, en 1294, appelé au trône pontifical, qu'il occupa sous le nom de Célestin V. On dirait qu'il n'envisagea son élévation que comme un moyen d'affermir l'institut qu'il avait fondé, et qui lui empruntait la dénomination d'*ordre des Célestins*; car il obligea des monastères, celui du Mont-Cassin, par exemple, à embrasser sa réforme, même contre leur gré. La conduite du nouveau pape suscita des mécontents, et le collége des cardinaux accueillit avec empressement l'offre que fit Célestin d'abdiquer un fardeau qu'il n'avait porté que pendant cinq mois et quelques jours : l'éclat de la tiare ne dérobait point aux yeux du serviteur de Dieu le mérite des déserts. Pétrarque proclame que l'abdication de Célestin « suppose une grandeur d'âme toute divine, qui ne peut se rencontrer que dans un homme parfaitement convaincu du néant de toutes les dignités du monde; que le mépris des honneurs vient d'un courage héroïque, et non de pusillanimité; qu'au contraire le désir des honneurs ne possède qu'une âme qui n'a pas la force de s'élever au-dessus d'elle-même. »

L'ordre, qui était redevable de son établissement à ce généreux pontife, se maintint avec tant de succès, que les papes, successeurs de Célestin V, l'ornèrent de priviléges et favorisèrent sa propagation. Il pouvait se glorifier de l'existence de cent cinquante monastères, aux plus beaux jours de sa prospérité : la plupart n'ont point survécu aux efforts de l'hérésie en Allemagne, et, en France, à l'influence des derniers événements.

FEUILLANTS.

On ne pouvait voir avec indifférence l'ordre de Cîteaux, le plus noble rejeton des Bénédictins, flétri à son tour par le souffle de la corruption générale; aussi s'élevait-il, de temps en temps, au sein de cette famille jadis si pure, des hommes qui cherchaient, par des tentatives de réforme, à la mettre à l'abri du mal. De là, tant de congrégations diverses; celle de Feuillants est la plus répandue.

Jean de la Barrière (1544-1600), qui tenait en commende l'abbaye de Feuillants, près de Toulouse, ne se borna point à jouir des fruits de son bénéfice; il songea sérieusement à faire refleurir dans son monastère l'ancienne régularité des Cisterciens. Mais, comme l'expérience n'avait appris que trop souvent qu'il ne suffisait pas, pour réussir, de recommander l'observation de la règle primitive, il soumit ses religieux à des mortifications plus rigoureuses et presque excessives. Ces moines allaient nu-pieds, sans sandales, avaient toujours la tête nue, prenaient leur réfection à genoux sur le plancher, s'abstenaient de vin même dans les maladies. Ils reprirent les travaux manuels, qu'on avait oubliés à mesure que l'ordre de Cîteaux s'était agrandi; c'est autant pour éviter l'oisiveté, qui est la ruine des âmes religieuses, que pour grossir leurs faibles revenus, que les religieux de Feuillants s'appliquaient à divers métiers.

Les anciens Cisterciens, se refusant à suivre cet exemple, recoururent aux persécutions; mais ils ne firent, par leurs démarches, qu'accélérer un résultat avantageux pour les Feuillants, dont la congrégation fut, en 1592, dégagée de toute dépendance envers Cîteaux et commise aux soins d'un vicaire général. Un ennemi plus redoutable menaçait encore les religieux réformés; leurs forces n'étaient pas à l'épreuve de leur règle trop rigoureuse, et la mort en avait moissonné quatorze, dans l'abbaye de Feuillants, en une semaine. Cela rendit quelques adoucissements nécessaires dès 1595, et l'on permit de boire du vin, de se couvrir la tête et de porter des sandales de bois.

Les Feuillants eurent beaucoup de maisons en France et en Italie. Urbain VIII les sépara en deux congrégations, l'an 1630, et ceux d'Italie prirent le nom de *Bernardins réformés*. Leur corps a produit plusieurs grands hommes, entre autres le pieux et savant cardinal Bona, qui mourut en 1674.

Jean de la Barrière avait aussi fondé en France des religieuses Feuillantines, de concert avec Anne et Marguerite de Polastron.

ORDRE DE LA TRAPPE.

Si l'établissement d'une discipline plus austère, chez les Feuillants, ne fut qu'une tentative impuissante, et qui échoua devant la corruption de l'époque; par compensation, une autre réforme, entreprise un demi-siècle plus tard, eut des suites moins éphémères, quoique l'extrême rigueur de cette réforme ait empêché pourtant qu'elle ne fût embrassée par un grand nombre de religieux.

Le monastère de la Trappe, dans le Perche, ainsi nommé à cause du dangereux défilé qui y conduit et qui a assez d'analogie avec une *trappe*, existait déjà, vers le milieu du XIIe siècle, comme abbaye de l'ordre de Cîteaux ; sa situation sauvage, presque inabordable, l'isolait tellement du monde, que la discipline put se maintenir, dans ses murs, plus longtemps intacte que partout ailleurs. Mais, comme la corruption pénètre en tous lieux, dès qu'elle trouve un cœur assez faible pour s'ouvrir à ses séductions, et comme elle n'exerce jamais de plus terribles ravages que là où elle a rencontré une plus longue résistance, la chute des religieux de la Trappe fut plus profonde que celle de leurs frères ; le désert, qui n'avait été témoin jusqu'alors que de leurs mortifications, protégea de coupables excès. Ceux que le tumulte de la guerre, au XVIe siècle, avait enlevés à leur tranquille solitude, pour les livrer aux hasards d'une vie dans laquelle ils oubliaient leurs vœux et sacrifiaient aux plaisirs du monde, ceux-là pourtant étaient moins à blâmer que les religieux restés, il est vrai, au monastère, mais qui en déshonoraient l'enceinte par une affligeante licence. En les forçant de recevoir un abbé commendataire, on semblait devoir aggraver encore l'état des choses ; néanmoins, ce fut précisément cette circonstance qui amena un changement aussi remarquable qu'inattendu. La réforme de la Trappe s'opéra par les soins d'un abbé commendataire.

Armand-Jean le Bouthillier de Rancé (1626-1700) semblait ne s'être voué à l'étude de la théologie qu'afin de ne pas laisser échapper les riches bénéfices auxquels une illustre naissance lui permettait d'aspirer ; telle était la vivacité de son goût pour les connaissances brillantes et les plaisirs de la vie, que, dans l'homme du monde, il eût été difficile de soupçonner le théologien. Au retour d'un voyage, rapporte une chronique sans doute peu fidèle, craignant que madame de Montbazon, qu'il avait aimée et dont il ignorait la mort, ne fût en péril, l'abbé de Rancé pénètre par un escalier dérobé dans l'appartement, et voit sa tête sur un plat : on l'avait séparée du corps, parce que le cercueil de plomb, qu'on avait fait faire, s'était trouvé trop petit. Quoi qu'il en soit de cette anecdote romanesque, il n'était pas besoin d'un événement extraordinaire pour dégoûter du monde l'abbé de Rancé, et, de l'excès de la dissipation, le jeter dans une extrême pénitence : Dieu, qui avait sur lui des vues de miséricorde, l'éclaira d'un rayon de sa grâce. Il vendit son patrimoine, en donna une partie aux pauvres et à l'Hôtel-Dieu de Paris, pour réparer par là les dépenses superflues qu'il avait faites. Il résigna tous ses bénéfices, qu'il possédait *en commende*, à l'exception de l'abbaye de la Trappe, qu'il avait dessein de posséder *en règle* : c'est là qu'il allait crucifier sa chair, industrieux à varier les pratiques de pénitence ; c'est là qu'il se proposait de communiquer à ses compagnons de retraite son esprit de mortification. L'an 1662, il vint à bout d'exclure de la Trappe les anciens religieux, qui l'avaient souillée de leurs excès, et d'y introduire, avec l'agrément du pape, soixante Cisterciens de l'étroite observance.

On peut regarder la réforme qu'il entreprit comme une copie, mais plus sévère que le modèle, de l'ordre des Chartreux ; et ce point de vue est si juste, que nous nous référons, pour l'indication en général des pratiques usitées à la Trappe, aux détails donnés sur l'institut de saint Bruno[1]. La loi suprême d'une communauté à laquelle on demandait des choses aussi extraordinaires devait être celle de l'obéissance absolue : aussi les Trappistes, parfaitement morts à

[1] Voyez pag. 51 à 59.

leur propre volonté, obéissent non-seulement aux supérieurs, mais au dernier de la communauté, dès qu'il fait quelque signe. Ensuite, un inviolable silence clôt leurs lèvres, d'une manière d'autant plus pénible, en apparence, qu'ils ne vivent point séparés les uns des autres comme les Chartreux, mais qu'ils travaillent et se promènent ensemble; ce n'est que pendant la célébration des offices, qui réclame la moitié de leur vie, que leur bouche s'ouvre pour le chant et la prière; les dimanches et les jours de fête, une heure est consacrée à une conférence spirituelle. En même temps que l'abbé de Rancé interdisait à ses religieux l'expression habituelle de leurs pensées, ne leur permettant de se les communiquer les uns aux autres que par le langage, toujours imparfait, des signes, il dominait et dirigeait leur esprit, défendant qu'on s'appliquât à l'étude, qu'il regardait comme la ruine de l'état monastique, n'autorisant que la lecture des livres saints et de quelques traités de morale, parce qu'il ne croyait pas qu'il convînt à un moine de méditer autre chose que des sujets religieux.

A cette occasion, une dispute s'éleva entre l'austère réformateur et le doux et savant Mabillon. Celui-ci « n'avait ni l'imagination, ni l'éloquence de l'abbé de Rancé; mais son esprit était plus orné et plus méthodique, et sa diction claire, simple et presque entièrement dénuée d'ornements, ne manquait pas d'une certaine force. Mabillon opposa principes à principes, inductions à inductions, s'attachant à prouver que les moines peuvent non-seulement, mais doivent étudier. Il marqua le genre d'études qui leur convient, les livres qui leur sont nécessaires, les vues qu'ils ont à se proposer en s'appliquant aux sciences. L'exemple des solitaires de la Thébaïde ne l'embarrassa point. Le but de nos religieux et l'esprit de leur institution n'est pas de leur ressembler. Leur vie est moins une vie monastique qu'une vie cléricale. Ils comptent mener celle d'un prêtre et d'un homme d'étude en entrant dans le cloître [1]. » Le raisonnement de Mabillon était conforme à l'esprit de la congrégation de Saint-Maur, alors entièrement consacrée aux recherches profondes et à l'étude de l'antiquité; mais il n'en est pas moins vrai que la religion trouve son intérêt à ce qu'il y ait, au sein même des peuples les plus civilisés, des hommes qui, continuellement consacrés au travail des mains, à la prière et aux pratiques les plus austères, retracent l'image des anciens solitaires de l'Égypte. L'abbé de Rancé n'avait que le tort d'être exclusif dans son sentiment.

Il était donc naturel qu'il recommandât avec chaleur le travail des mains. Et quand ses religieux rentraient, épuisés de fatigue, dans leurs cellules, l'usage ni du vin, ni de la viande, pas même celui du poisson, ne fortifiait leurs membres affaiblis ; des racines et de l'eau soutenaient leur existence; puis ils allaient chercher du repos sur des paillasses piquées, d'où le signal des matines venait bientôt les arracher. Ils se rappelaient continuellement le souvenir de la mort, en se saluant de ces mots effrayants : *memento mori!* Tous les jours ils employaient une heure à travailler à leur tombe. Ce n'est point parce que les secours de la médecine étaient refusés aux malades, qu'en peu d'années plus de trente religieux des plus fervents furent enlevés à la Trappe; les accusateurs de l'abbé de Rancé, qui n'ont pas craint d'appeler ce monastère un tombeau, et de traiter le saint réformateur de meurtrier fanatique, ont vu leurs exagérations démenties, par la douce sérénité peinte sur le visage des solitaires. Il semble que la joie des religieux croisse à proportion de leurs austérités. « C'est ce qu'attesta

[1] Feller, Dictionn. historique, vº *Mabillon*.

l'abbé de Prières, lorsqu'en qualité de visiteur, il eut été à la Trappe en 1678. Quelques personnes ayant, en 1664, taxé cette réforme d'une rigueur excessive, l'abbé de Rancé fit assembler ses religieux, et leur ordonna de dire naïvement ce qu'ils pensaient. Ils s'écrièrent tous que leurs mortifications étaient bien légères, en comparaison de ce que méritaient leurs péchés passés, et qu'ils rougissaient de leur peu de zèle à satisfaire à la justice de Dieu. Un certain prélat voulant qu'on usât de quelque indulgence à l'égard des frères convers, le même abbé fit venir ceux-ci au chapitre (en 1677), afin qu'ils y déclarassent leurs vrais sentiments. Ils parlèrent tous de manière à convaincre qu'ils chérissaient leur état, et qu'ils étaient dans la disposition de s'assujettir à de nouvelles austérités [1]. » A la Trappe, comme chez les Chartreux, il y a moins de malades qu'ailleurs, et il en meurt moins à proportion par l'excès des austérités, qu'il n'en périt dans le monde par les suites de l'intempérance, de la débauche, d'un régime absurde et contraire à la nature. La mort n'y est point environnée de pompes et d'honneurs : lorsqu'un religieux touche au terme, l'infirmier prépare de la paille et de la cendre sur lesquelles on couche le malade pour recevoir les sacrements, et le chant uniforme de ses frères accompagne son agonie pour implorer, en sa faveur, le Dieu de miséricorde.

L'abbé de Rancé vécut dans la conviction qu'il avait, en réformant la Trappe, approché de la perfection de l'état monastique; et, dans le fait, de toutes les réformes de Cîteaux, il n'y en a point eu de plus austère, ni qui ait plus édifié l'Église. Si les contemporains et la postérité accueillirent son institut avec plus de surprise et d'admiration que d'empressement à l'embrasser, la raison en est, qu'il faut une vocation bien spéciale pour s'y soumettre. Les temps étaient passés où l'on enviait la vertueuse abnégation d'un Chartreux; l'orgueil du siècle, caché sous le masque d'une civilisation progressive, ne la faisait plus envisager qu'avec un froid étonnement, si même il ne la faisait pas prendre en pitié. Il n'arrivait qu'à quelques âmes fortes de franchir cette *Trappe* qui les séparait pour toujours du monde; aussi la règle des Trappistes se répandit peu. En France, les Clairets, abbaye de religieuses cisterciennes, fut le seul monastère qui embrassa l'étroite observance; en Italie, une colonie de la même réforme alla s'établir dans les environs de Florence.

La réforme de Sept-Fonds est, à peu de chose près, la même que celle de la Trappe.

C'est de cette manière que les Trappistes se maintinrent jusqu'à ces derniers temps. L'abbé de Rancé ayant donné sa démission d'abbé régulier en 1695, fut remplacé par Pierre Foisil, religieux, sous le nom de dom Zozime, mais qui mourut l'année suivante. Rancé fit nommer à sa place François-Armand Gervain; la mauvaise administration de celui-ci le força de se démettre au bout de deux ans. Jacques de la Cour lui succéda, et donna sa démission en 1715 : ce fut sous lui que l'abbé de Rancé mourut, après quarante ans d'une rude pénitence. Les abbés qui se succédèrent dans le dernier siècle furent Isidore d'Eumetières, mort en 1727; François-Augustin Gouche, mort en 1734; Zozime Hurel, mort en 1747; Malachie Brun, mort en 1766; Théodore Chambon, mort en 1783, et Pierre Olivier, qui était abbé en 1790.

Tout à fait isolés du monde, inquiétant peu, à raison de leur petit nombre, les incrédules adversaires de l'état religieux, les Trappistes furent souvent chassés de leur tranquille solitude par l'orage de la ré-

[1] Alban Butler, Vies des Saints, t. III, p. 565.

volution française. En vain les religieux adressèrent un mémoire à l'assemblée nationale pour demander une exception en leur faveur. L'assemblée consulta les autorités locales ; les municipalités et les districts des environs donnèrent un avis favorable ; mais l'assemblée administrative du département de l'Orne fut d'un sentiment opposé. Elle envoya deux de ses membres à la Trappe pour recevoir les déclarations des religieux. Il y en avait cinquante-trois de chœur, trente-sept convers et cinq novices. Les commissaires les entendirent tous séparément, et voici comment ils rendent compte, dans leur rapport, du résultat de leur visite : « A l'exception de cinq ou six moines qui nous ont paru d'un sens très-borné, les religieux de chœur ont en général un caractère très-énergique et prononcé, que les jeûnes et les austérités n'ont point affaibli ; la religion remplit leur âme tout entière ; chez quelques-uns, et ils sont faciles à reconnaître par les expressions de leur déclarations, la piété est portée au suprême degré de l'enthousiasme. Les autres, en très-grand nombre, sont pénétrés d'un sentiment de piété plus calme et plus touchant ; ceux-là nous ont paru aimer leur état du fond du cœur et y trouver une tranquillité, une sorte de quiétude, qui, en effet, doit avoir ses charmes. » Sur cinquante-trois religieux, quarante-deux déclarèrent qu'ils voulaient vivre et mourir dans la maison, sous le régime de l'étroite observance. Sur les onze dissidents, deux étaient privés de l'usage de leur raison, deux désiraient passer dans une maison moins austère, deux se réservèrent la même faculté pour l'avenir, quatre manifestèrent l'intention de se retirer dans le cas où la règle éprouverait quelques changements notables ; le onzième déclara qu'il souhaitait se rendre au sein de sa famille pour rétablir sa santé. Les commissaires acquirent la certitude que le régime de la maison était moins sévère qu'autrefois, et ils restèrent persuadés qu'aucun motif humain n'avait influé sur les déclarations des religieux. Quant aux frères convers, sept ou huit témoignèrent le désir de sortir. Malgré ce vœu de la majorité, l'assemblée départementale arrête, le 4 décembre 1791, qu'il n'y avait pas lieu de faire exception à la loi en faveur des Trappistes, et l'assemblée constituante fut du même avis. Alors commença, pour les Trappistes, une série de trente années de traverses, pendant lesquelles nous voyons dom Augustin de Lestrange étonner les ennemis de la foi par son courage.

Louis-Henri de Lestrange (1754-1827), naquit au château du Colombier-le-Vieux, en Vivarais ; sa famille était honorable ; son éducation fut solide ; du séminaire de Saint-Irénée à Lyon, il passa à celui de Saint-Sulpice à Paris, où il fut élevé au sacerdoce à l'âge de vingt-quatre ans, et admis d'abord dans la communauté des prêtres de la paroisse ; il eut occasion, lors d'un voyage qu'il fit dans sa famille, l'an 1780, d'être remarqué par M. de Pompignan, archevêque de Vienne, qui le nomma son grand vicaire. Mais, effrayé de la responsabilité qu'il encourait, il alla s'enfoncer à la Trappe, où il fit son noviciat, et prononça ses vœux avec un vif sentiment de joie, sous le nom de dom Augustin.

Il était maître des novices, quand il fallut que les Trappistes songeassent à se retirer en pays étrangers ; dom Augustin, d'abord désapprouvé, obtint cependant d'aller chercher les moyens de se procurer un asile. On permit à vingt-quatre Trappistes de s'établir dans le canton de Fribourg ; dom Augustin retourna à l'abbaye querir ses confrères. Ils partirent pour la Suisse au printemps de 1791, au nombre de vingt-quatre (dont trois les quittèrent en Suisse).

traversèrent la France, et arrivèrent à la Valsainte où ils devaient résider. C'est là que, par une délibération spéciale, ils ajoutèrent encore aux austérités de la Trappe. Le nombre des postulants s'accrut si fort en trois ans, qu'il fallut envoyer des colonies en d'autres pays : on forma des établissements à Poblat, en Catalogue ; un près d'Anvers, à Darfeld, dans l'évêché de Munster ; à Monbrech, en Piémont. Trois religieux envoyés au Canada s'arrêtèrent en Angleterre, chez M. Weld, à Ladworth. Par un bref du 30 septembre 1794, Pie VI autorisa son nonce en Suisse à ériger la Valsainte en abbaye. Dom Augustin fut élu abbé le 27 novembre, et, le 8 décembre suivant, un décret du nonce, ratifiant l'élection, lui donna tout pouvoir, non-seulement sur la maison de la Valsainte, mais sur celles qui en sortiraient.

En 1796, dom Augustin établit dans le Valais une maison de Trappistines, parmi lesquelles était mademoiselle Louise de Condé. Près de là, il forma une communauté de religieux pour diriger la première. L'année suivante, il créa des religieux du tiers-ordre, qui devaient se livrer à l'éducation, et bientôt il y eut à la Valsainte jusqu'à cent cinquante élèves qu'on formait à la piété. Mais les Français s'étant emparés, en 1798, de la Suisse et du Valais, tous ces établissements naissants furent renversés. Dom Augustin partit avec deux cent cinquante religieux et religieuses, et beaucoup d'enfants qui avaient voulu les suivre ; ils n'avaient d'autre ressource que leur foi et leur courage ; en voyage, ils observaient leur règle comme au couvent, et supportaient avec patience les contrariétés et les traverses. Soixante-quatorze partirent pour Constance, Augsbourg et Munich. Là, un message de l'empereur Paul leur offrit asile à Orcha, dans la Russie-Blanche, pour quinze religieux et autant de religieuses. L'abbé partit avec cette colonie, qu'il établit dans les deux monastères qui lui étaient destinés. D'Orcha il se rendit à Saint-Pétersbourg, où il obtint que ceux qu'il avait laissés derrière lui fussent aussi admis en Russie. Ils étaient dispersés en Bohême et à Vienne. Ayant reçu l'ordre de sortir des États de l'empereur, ils passèrent en Pologne, et résidèrent quelque temps à Kenty, à Léopold, à Varsovie, à Cracovie ; là, ils furent rejoints par l'abbé, qui, de Pétersbourg avait, au cœur de l'hiver, fait un voyage dans le Brisgaw. On lui assigna pour ses religieux deux monastères à Bresk, et deux dans le diocèse de Lucko, en Lithuanie. Il prit possession de ces derniers en septembre 1799. Les deux premiers n'étaient pas encore entièrement formés, quand, en mars 1800, Paul, changeant de système, expulsa tous les Français de ses États ; il fallut donc repartir. Après beaucoup de traverses, la colonie arriva à Dantzick, où les magistrats protestants la reçurent dans l'ancien couvent des Brigittines ; les autres Trappistes de la Russie-Blanche et de la Lithuanie arrivèrent successivement. Un négociant luthérien leur fournit le moyen de se rendre à Lubeck ; de là ils se dirigèrent sur Altona, où ils passèrent l'hiver.

Cependant, force était de trouver un asile à ces religieux errants. Dom Augustin alla en Angleterre, où il obtint quelques secours. Il établit près de Londres un couvent de ses Trappistines, qui y vivent encore sous le gouvernement de mademoiselle de Chabanne. Il envoya trente de ses religieux essayer de former une maison dans le Kentucky. Après l'hiver de 1801, il quitta Altona avec le reste de sa colonie, fixa les uns à Paderborn, les autres à Dribourg, et se mit en route pour Fribourg, où il était rappelé par les magistrats. Il rentra donc à la Valsainte après trois ans d'absence ; mais que de traverses, de fatigues, de privations

et de dangers, dans cet intervalle! Il établit ses religieuses à Villard-Volard, près la Valsainte, puis à la Rieddray, où il leur bâtit une maison. Peu après il envoya de ses religieux à Sion, en Valais, et à Rapallo, près de Gênes. Dans un voyage à Rome, en 1804, il fonda près de cette capitale un couvent qui subsista jusqu'à l'invasion des Français. En 1805, il se rendit en Espagne, et y visita un monastère qu'il avait fondé dix ans auparavant près de Sarragosse.

Un de ses plus vifs désirs était de pouvoir rétablir quelques maisons en France. Il se hasarda donc à passer par Paris en revenant d'Espagne, et y fut plus heureux qu'il ne l'espérait. En effet, l'utilité et même la nécessité des maisons religieuses n'avait point échappé à Bonaparte; il disait, au contraire, qu'elles devaient servir d'asile *à ceux à qui le monde ne convenait pas ou qui ne convenaient pas au monde.* D'après les conseils du cardinal Fesch, il confia aux Trappistes l'établissement du Mont-Genèvre, pour donner l'hospitalité aux voyageurs, et assigna des revenus à cette maison aussi bien qu'à la Trappe de Gênes, destinée à être la pépinière ou plutôt le noviciat de la première. Dom Augustin prit même la direction d'une maison de Trappistes, près Gros-Bois, et acheta le Mont-Valérien pour y rétablir le Calvaire. Ce calme passager dura peu. Bonaparte, s'étant brouillé avec le pape, vit les établissements religieux d'un œil moins favorable. On demanda un serment aux Trappistes de la Cervara, près Rapallo, sur le littoral de Gênes; ils le prêtèrent d'abord, mais le rétractèrent ensuite publiquement, sur l'ordre de l'abbé. Pour les punir, on accabla le supérieur et les religieux de mauvais traitements, et on les envoya en Corse. On rechercha partout dom Augustin, et le sénat de Fribourg eut ordre de dissoudre la maison de la Valsainte.

Le père abbé, arrêté à Bordeaux au moment où il allait s'embarquer, n'échappa que par une méprise de la police; il trouva le moyen de traverser la France et la Suisse, se procura des passe-ports pour la Russie, et arriva à Riga, accompagné du chevalier de la Grange, aujourd'hui Trappiste, qui se dévoua à faire le voyage avec lui. De Riga, dom Augustin passa en Angleterre, puis à la Martinique, où il voulait faire un établissement, puis aux États-Unis. Il y retrouva plusieurs de ses religieux partis de Bordeaux au moment de son arrestation, et les y employa à l'éducation de la jeunesse. Les religieux envoyés précédemment au Kentucky n'avaient pu s'y établir; il les rappela, et en envoya quelques-uns à Tracady, dans la Nouvelle-Écosse, où ils rendent des services dans le ministère. A voir ainsi les Trappistes, comme un troupeau dispersé, se répandre çà et là, en Allemagne, en Russie, en Italie, en Espagne, en Angleterre, dans l'Amérique du Nord, ne semblait-il pas que la Providence, par ce désastre, ait voulu donner à leur ordre une extension qu'il n'avait pas encore pu obtenir? Toutefois, cet ordre respectable, banni d'une contrée, gêné et assujetti dans l'autre, vit, à l'époque de la restauration, que le plus sage parti était de retourner au pays qui lui avait servi de berceau et d'y réunir ses enfants dispersés.

Dom Augustin racheta le monastère de la Trappe, berceau de la réforme, et y plaça une partie des religieux rentrés à la Valsainte depuis la chute de Bonaparte; l'autre partie fut envoyée à Aiguebelle, ancienne abbaye de Cîteaux, au diocèse de Valence. Le couvent des religieuses, près Fribourg, qui avait échappé à la connaissance de Napoléon, fut destiné à former la maison de Lyon et celle des Forges, à quelques lieues de la Trappe. Les Trappistines du Valenton se rétablirent à Mondey, diocèse de Bayeux, sous la conduite de madame de Château-

briand, qui était alors leur supérieure. Les religieux revenus d'Amérique se fixèrent à Belle-Fontaine, diocèse d'Angers, et ceux d'Angleterre à la Meilleraie, diocèse de Nantes. Peu après, l'abbé envoya des religieuses des Forges fonder une maison à Notre-Dame-des-Gardes, diocèse d'Angers. Le monastère d'Aiguebelle envoya des colonies au diocèse d'Alba, en Piémont, et à la Sainte-Beaume, en Provence. Il y eut aussi des établissements du tiers-ordre formés à Montigny, diocèse de Dijon, à Louvigné-du-Désert, diocèse de Rennes, et à Notre-Dame-des-Lumières, diocèse d'Avignon.

En 1825, dom Augustin fut mandé à Rome pour répondre sur quelques plaintes des évêques, relatives à son administration; il y resta assez longtemps. Il alla à Naples et au mont Cassin, où il tomba malade, et d'où il écrivit une circulaire à ses maisons de France. De retour, en juillet 1827, il mourut à Lyon le mois suivant; au nombre des écrits qu'il a laissés, nous citerons les *Règlements de la Valsainte*, en 2 vol. in-4°, et des *Instructions du Noviciat*.

La Meilleraie est maintenant le chef-lieu de la réforme de la Valsainte, en vigueur dans les maisons françaises de Trappistes, dont tous les religieux sont encore aujourd'hui les enfants de l'abbé Augustin. La réforme de l'abbé de Rancé a, au contraire, pour chef-lieu, le Port-du-Salut, près Laval, diocèse du Mans, érigé en abbaye pour les Trappistes venus de Darfeld [1]. Aux maisons déjà indiquées, nous devons ajouter encore le Gard, diocèse d'Amiens, Saint-Aubin, diocèse de Bordeaux, Bricquebec, diocèse de Coutances, Notre-Dame-des-Olives, diocèse de Strasbourg, Bellevaux, diocèse de Besançon : on voit, par cette nomenclature, combien cet ordre, qui ne possédait autrefois que la Trappe, s'est étendu depuis la révolution.

Il ne nous suffit pas d'avoir indiqué d'une manière générale les observances des Trappistes, et esquissé leur histoire : la lettre de ce récit se vérifiera en quelque sorte en

[1] Le *Port-du-Salut* était autrefois un prieuré de Génovéfains, appelé le *Port-Ringeard*. Il fut acheté, en 1814, par M. Le Clerc de la Roussière, pour servir aux Trappistes venus de Darfeld, qu'il avait reçus précédemment dans son château de la Doyère. Leur abbé, dom Eugène (de la Prade) fut, le 20 août 1814, présenté à Louis XVIII, qui lui promit protection pour lui et pour son institut. Dom Eugène autorisa le P. Bernard de Girmont à fonder le nouveau monastère. Le 21 février 1815, les Trappistes en prirent possession, au nombre de cinq religieux de chœur et dix convers. M. de la Roussière fit tous les frais de leur installation, et le tombeau du pieux bienfaiteur se voit aujourd'hui dans le cloître. L'arrivée de Bonaparte ne renversa point la communauté naissante. C'est le 10 décembre 1816 que Pie VII érigea, par un bref, le monastère en abbaye, et confirma l'élection du P. Bernard de Girmont pour abbé. Cette maison est située à deux lieues de Laval, paroisse d'Entrammes. Le nombre des religieux s'étant fort augmenté, puisqu'il y en avait soixante dès 1825, il fallut augmenter aussi les bâtiments, et construire une église.

Après avoir fondé le Port-du-Salut, M. de la Roussière voulut aussi établir dans le pays des religieuses du même ordre; il fut secondé par Mlle Letourneur-Laborde. Il reçut à son château de la Doyère quelques religieuses trappistes, qui, le 18 novembre 1816, vinrent occuper le monastère de Sainte-Catherine, ancien prieuré de Génovéfains, situé à l'extrémité d'un faubourg de Laval. Dieu a béni cette maison, où il y a aujourd'hui plus de cinquante sujets, tant du grand-ordre que du tiers-ordre. La règle du tiers-ordre est beaucoup moins sévère les sœurs font l'école gratuite. Le régime des religieuses du grand-ordre est à peu près le même que celui des religieux trappistes. La communauté est dirigée par deux religieux du Port-du-Salut.

se rapprochant du témoignage rendu par deux Provençaux, dans leur *Pèlerinage au couvent de la Trappe de la Sainte-Beaume.* « Nous entrâmes bientôt dans les champs des Trappistes. Nous apercevions de loin ces religieux pasteurs couverts de leurs capuchons, les uns conduisant la charrue, d'autres bêchant la terre; d'autres allumant des fourneaux ; le gardien du troupeau, priant, tête nue, à genoux, au milieu de ses brebis, tandis que, sur la lisière de la forêt, les vaches paissaient sous la conduite d'un autre Trappiste armé d'une longue perche, qui les suivait lentement à travers les touffes de verdure..... La maison des religieux est tout simplement une ferme en carré long du nord au midi.

» Leur chapelle est divisée en deux parties. Dans la partie inférieure se rangent les frères convers. Ils sont réduits à un tel état de dénûment, que deux vieux tonneaux servent d'appui à la table sur laquelle ils placent les habits sacerdotaux et les ornements sacrés... C'était le jour de la Fête-Dieu.... On nous offrit des livres pour suivre l'office. Un père, qui s'était placé tout près de nous, nous en indiquait toutes les parties... Les pères étaient rangés autour de l'autel, vêtus de blanc, le front nu, le visage pâle, immobiles, les mains croisées sur la poitrine, les yeux attachés à la terre, ne s'asseyant jamais. C'était ordinairement le père abbé et les plus âgés qui, alternativement, entonnaient les psaumes. Je n'en remarquai qu'un ou deux dont la voix s'était conservée assez forte. Presque tous l'avaient tellement altérée, qu'ils nous laissaient dans l'incertitude de savoir s'ils pourraient achever le verset commencé. Elle s'éteignait et tombait à chaque phrase, et il fallait un pénible effort de poitrine pour la ranimer. Mais rien n'égale le respect avec lequel ils récitent l'antienne de la Vierge. Le *Salve Regina* dura plus d'une demi-heure. Ils restèrent plus d'une minute sur chacune des ces exclamations *ô clemens ! ô pia !* en faisant à chaque fois une génuflexion profonde. Après l'heure de travail qui suit l'office, on se rendit à la grande salle pour y entendre une lecture spirituelle. Cette lecture finie, le supérieur adressa aux religieux une courte exhortation.

» La cloche appela les religieux au réfectoire. On nous plaça à la table du supérieur. A un signal que le père abbé donne en frappant la table avec son couteau, le lecteur ferme le livre, chaque religieux interrompt son repas, pour s'élever en esprit vers celui qui leur donne le *pain quotidien*, et ils ne continuent de manger qu'au même signal répété. Il faut ajouter qu'ils ne boivent pas non plus à volonté et suivant le besoin qu'ils éprouvent, mais seulement lorsque le supérieur agite sa sonnette... Trois de ces religieux mangèrent à genoux au milieu du réfectoire. L'un portait sur sa poitrine une feuille de carton sur laquelle était écrit, en gros caractères, le mot *orgueilleux*. Il ne commença de manger qu'après avoir passé un quart d'heure les bras en croix; son repas ne se composa que d'un peu de pain et d'eau. Le second portait sur sa poitrine le mot *dissipation;* le troisième, le mot *sensualité*. Peut-être, accablé de lassitude, ce dernier s'était-il légèrement appuyé contre le mur. Tous les trois étaient tournés vers la table des étrangers, pour que nous fussions les témoins de leur pénitence. Mais nos yeux se mouillèrent lorsque nous vîmes l'un des pères les plus âgés, dont la figure noble et distinguée m'avait déjà frappé à l'autel, se lever de sa place, se prosterner devant le supérieur, et abaisser sa tête chauve aux pieds de chacun de ses confrères, qu'il baisa en se traînant au-dessous des tables comme le dernier des hommes. C'est la punition qu'ils s'infligent eux-mêmes pour une distraction involontaire.

« Nous nous rendîmes, après les grâces, et dans le plus grand ordre, à la chapelle, pour la prière du soir. Après cela, les Trappistes entrèrent une seconde fois dans la grande salle. C'était un beau spectacle de voir, à la faveur des derniers rayons du jour, cinquante religieux étendus à terre, comme des cadavres, réciter à voix basse le *Miserere*, et terminer leur journée par l'image de la mort. Ils se lèvent ensuite et vont en silence retrouver leurs couches.... Tout autour du mur sont rangés de petits lits de planches de la largeur de deux pieds. C'était là que reposaient les religieux : ils dormaient tout habillés sur la planche nue, avec une simple couverture de laine et un sac de paille pour appuyer la tête... A une heure, la cloche nous réveilla; c'était l'heure du lever des religieux. Au premier coup de cloche, tous ces pères se lèvent en silence pour aller à l'office. On les voyait s'allonger tantôt dans l'ombre, tantôt à la pâle clarté d'une lampe vacillante, comme des spectres blancs et noirs ; on les voyait s'avancer lentement à la file, et disparaître successivement dans un escalier obscur.... »

Le même écrit, précisant la distribution de la journée, nous apprend qu'après la messe les Trappistes vont au travail. Ils prennent leur repas à midi, et reposent depuis une heure jusqu'à trois. Ils achèvent l'office et retournent aux champs jusqu'au soir ; si la pluie vient à les surprendre, ils sont obligés de laisser sécher leurs habits sur leur corps, en sorte que, dans la froide saison, ils portent souvent des flocons de neige et des glaçons suspendus jusqu'à ce que la chaleur naturelle ou l'exercice les ait fait fondre. Ils ne quittent leurs vêtements que pour les laver. Leur souper a lieu à sept heures, et leur coucher à huit ; les dimanches et les fêtes, ils se lèvent à onze heures dans la nuit. Leur réveil précède ainsi le *jour du repos*, qui, par la continuité de leurs exercices et de leurs prières, deviendrait une journée accablante, s'ils ne trouvaient leur repos le plus doux à chanter les louanges du Seigneur. Pendant le carême, ils se lèvent à la même heure, chantent l'office debout ou à genoux, travaillent une grande partie du jour, entendent la messe, et ne font qu'un seul repas à quatre heures du soir.... Une dernière citation encore :

« Ces liens de famille, qui seuls peut-être donnent quelque prix à cette existence fugitive, les Trappistes n'ont pas attendu la mort pour les briser et les ensevelir dans le tombeau. Et c'est pourquoi des esprits superficiels ont reproché à leur institution d'être contre nature. Mais voyez quelle sublime compensation ! assistez, aux dernières clartés d'un jour qui s'éteint, à une de ces conférences solennelles où le père abbé prend la parole pour dire : *Mes frères, le père, la mère, la sœur d'un d'entre nous vient de mourir ; prions pour son âme.* Et il les laisse ensuite à leurs pressentiments. Il en est beaucoup qui peuvent se dire : C'est moi peut-être qui suis orphelin ! Ici chacun est intéressé, le malheur d'un seul les frappe tous. Non, sous cette bure grossière, une âme ardente aime et souffre ; sous ce vêtement de mort, un cœur bat encore. Y a-t-il au monde quelque chose de plus beau que cette communauté de larmes et d'afflictions, cette solidarité de douleurs et de prières parmi des gens qui ignorent jusqu'aux noms de ceux qui les entourent, et qui vivent et meurent sans se connaître ! »

Puisse le principe de la liberté religieuse, que la philosophie proclame avec une orgueilleuse ostentation, protéger les Trappistes contre les efforts de l'incrédulité, armée des lois de la révolution et des décrets de l'empire ! Puissent, en présence d'une législation en désaccord avec notre

droit public, quelques asiles rester ouverts à la fragilité humaine, et des hommes prouver, par leur exemple, aux avides du siècle, que la nature se contente de peu, et aux incrédules, que les vertus des anciens solitaires ne sont pas des fables!!!

« Le séjour de la Trappe, » dit d'Alembert, « paraît destiné à faire sentir aux cœurs même les plus tièdes, jusqu'à quel point une foi vive et ardente peut nous rendre chères les privations les plus rigoureuses ; séjour même qui peut offrir au simple philosophe une matière intéressante de réflexions profondes sur le néant de l'ambition et de la gloire, les consolations de la retraite et le bonheur de l'obscurité.»

CHAPITRE XIII.

HISTOIRE DES ANCIENS BÉNÉDICTINS JUSQU'AUX TEMPS MODERNES

En nous occupant, comme nous venons de le faire, des derniers rejetons de l'ordre des Bénédictins, nous avons entièrement perdu de vue la souche antique sur laquelle ils prirent naissance : il faut, pourtant, que nous rappelions quel a été le sort de cet arbre majestueux depuis les premiers âges jusqu'aux temps modernes, avant de dire un dernier adieu à l'ordre de Saint-Benoît.

Les anciens Bénédictins (et sous cette dénomination sont compris ceux qui ne se soumirent à aucune réforme, ou qui se rallièrent à la congrégation de Cluni), indépendamment de leur costume noir qui leur avait fait donner le surnom de *Moines noirs*, présentaient encore ce caractère particulier, que leurs monastères, conformément à l'esprit de leur antique fondation, n'étaient pas réunis les uns aux autres par un lien étroit, n'étaient pas régis par un mode commun de gouvernement, chaque abbaye s'étant, au contraire, maintenue dans une certaine indépendance. Il est vrai que ces anciens Bénédictins observaient la règle avec assez peu d'exactitude, et que les idées mondaines s'étaient fait jour dans leurs cellules ; mais, nonobstant cette déviation attestée par l'histoire, c'est avec droit qu'ils se regardaient comme les véritables et légitimes disciples de saint Benoît, puisque les autres congrégations, comme les Cisterciens, les Chartreux, etc., en adoptant successivement des pratiques et un costume différents, semblaient renier leur filiation et leur parenté.

Nous avons déjà fait observer que Cîteaux se distingua des anciens Bénédictins et de la congrégation de Cluni, et par l'adoption de la couleur blanche pour l'habit de ses moines, et par l'éclat de sa fidélité à la règle; nous devons ajouter que ceux-ci ne recouvrèrent point leur lustre affaibli, quand, plus tard, les Cisterciens survécurent à leur propre renommée. Alors, en effet, une nouvelle classe de religieux, celle des *Ordres mendiants*, fixa presque exclusivement sur elle l'attention des peuples ; d'ailleurs, les Bénédictins paraissaient avoir renoncé, en quelque sorte, à se concilier la faveur populaire et l'intérêt des fidèles.

Puisant leur confiance dans les grands biens qu'ils possédaient, ils demandaient à

chaque jour de nouveaux plaisirs, et les jouissances temporelles absorbaient la vie religieuse. Après la possession des richesses, ces dangereuses conseillères, c'est l'introduction des frères-lais dans les cloîtres qui fut la principale cause de leur déréglement; car les moines, qui voyaient en eux des serviteurs, s'habituèrent au rôle commode et brillant de maîtres. Cependant, malgré ces désordres, complaisamment grossis par les historiens protestants, il est un point de vue sous lequel les anciens Bénédictins apparaissent comme les bienfaiteurs de la société, à qui ils continuèrent, longtemps encore, à rendre d'éminents services. Nous voulons parler de leur amour pour la science, qui, loin de s'évanouir brusquement, s'accommodait des formes plus libres d'une vie presque séculière. Les occupations scientifiques étaient une distraction attrayante, à laquelle les moines se livraient avec bonheur dans leurs cellules; elles éveillaient une utile curiosité, qui pouvait se satisfaire pleinement dans les riches bibliothèques des monastères. Mais, peut-être, doit-on regretter que le fruit de ces efforts ait moins profité à ceux-là précisément qui en avaient le plus besoin. Il importait, avant tout, de mettre un terme à la profonde ignorance où languissait le peuple; la main de ses religieux bienfaiteurs secoua d'abord sur sa tête le flambeau de la civilisation, dont les étincelles allaient allumer les esprits. Quels que fussent l'ennui et la fatigue de l'enseignement, les Bénédictins l'entreprenaient avec ardeur. Toutefois, on craignit qu'il n'y eût de l'imprudence à préoccuper le peuple d'études qui pouvaient dénaturer ses habitudes, et les écoles et les cours, qu'il avait naguère fréquentés, demeurèrent accessibles de préférence au clergé et à la noblesse. Cette limitation du nombre des disciples ralentit le zèle qu'on avait pour les exercices scientifiques. Les moines, qui s'y livraient avec tant d'amour, n'apprécièrent plus aussi bien toute la dignité de la science; pour beaucoup d'entre eux, l'étude, qui devait être un moyen, devint un but; c'est-à-dire qu'on l'acceptait comme un remède à l'ennui, au lieu de l'utiliser sérieusement comme un instrument de vérité.

Pour consoler les regards du lecteur, nous lui montrerons ici la naissance d'un institut devenu fort nombreux en Italie, celui des Olivétains. Saint Bernard Ptolomée (1272-1348), son fondateur, appartenait à l'une des premières maisons de Sienne; le danger de la vaine gloire lui inspira le projet de quitter tout à fait le monde. Il vendit ses biens, dont il distribua le prix aux pauvres, et se retira dans un désert situé à dix milles de Sienne, et presque inabordable. Quelques personnes s'étant jointes à lui pour partager ses austérités, le pape lui conseilla de choisir le genre de vie de quelque ordre religieux approuvé dans l'Église. Il adopta la règle de saint Benoît et l'habit blanc. Gui, évêque d'Arezzo, dont il habitait le diocèse, confirma son choix et ses constitutions en 1319. Son institut, appelé *Congrégation de la Vierge Marie, du mont Olivet*, fut successivement approuvé par les papes Jean XXII, Clément VI et Grégoire XI. La principale maison des Olivétains est celle de Sainte-Françoise, à Rome. Il y a aussi des religieuses de cet institut, qui portent également l'habit blanc, et qui suivent les mêmes constitutions.

Il fallait que l'indiscipline du reste des Bénédictins fût portée à un point extraordinaire, au commencement du XIVe siècle, puisque les papes se virent contraints de remédier au désordre avec autant de promptitude que d'énergie. Les bulles pontificales appelées l'une *Clémentine* (de Clément V, 1311), et l'autre *Bénédictine* (de Benoît XII,

1336), bulles toutes remplies de dispositions réparatrices, font voir clairement à quels tristes excès on était descendu. Il serait beaucoup trop long d'entrer dans le détail des règlements nouveaux : qu'il nous suffise de faire remarquer qu'on s'attacha principalement à combattre l'arbitraire exercé par certains abbés ou monastères, et à procurer une observation plus exacte de la règle, au moyen de visiteurs et de chapitres provinciaux ; qu'on s'opposa aux progrès de l'ignorance, en établissant des maîtres instruits ; qu'on refréna le luxe, et qu'on mit obstacle à la dissipation des biens des monastères, en promulguant, à cet égard, des lois rigoureuses. La *Bénédictine* est encore un monument d'autant plus précieux pour l'histoire de l'ordre, qu'on y voit qu'il était partagé en trente-six provinces, dont plusieurs embrassaient un royaume entier, comme l'Angleterre, la Suède, la Sicile, la Pologne ; cette indication précise nous donne la mesure de l'étendue dont l'ordre pouvait se glorifier.

Mais c'est cette étendue précisément qui fut le plus puissant obstacle que rencontra la réforme entreprise. Déjà les laïques n'avaient plus la même foi qu'auparavant aux terribles effets d'une excommunication pontificale ; ce qui n'était qu'indifférence chez les laïques fut presque résistance de la part d'un ordre à qui son immense étendue donnait une confiance telle, qu'il dédaignait de se soumettre aux remontrances du souverain pontife. Là où la soumission fut entière, en Angleterre principalement, ce changement dut être bien plutôt attribué à la bonne volonté et à l'heureuse pénétration de quelques abbés, qui se servirent de leur influence pour protéger les améliorations [1]. On conçoit, d'après cela, qu'on ne put jamais parvenir à une réformation générale, et moins encore à un changement uniforme. Dans le fait, bien que la bulle de Benoît XII fût la base des réformes introduites plus tard, et successivement, dans les monastères de Sainte-Justine à Padoue, au mont Cassin, en 1409 [2], à Molk, dans le diocèse de Passaw, en Autriche, l'an 1418, à Bursfeld, en Hanovre, l'an 1461, et dans plusieurs autres lieux ; cependant, on les compliqua chacune de tant de règlements particuliers, de tant d'observances propres à chaque congrégation, qu'il n'y avait entre elles aucune uniformité possible.

Plus qu'aucune autre de ces congrégations, les réformes de Saint-Vanne et de Saint-Hidulphe, en Lorraine, et celle de Saint-Maur, en France, méritent un durable souvenir.

Les abbayes de Saint-Vanne, à Verdun, et de Moyen-Moustier, dédiée à saint Hidulphe, au milieu des montagnes des Vosges, furent conjointement, en 1604, le berceau d'une congrégation de Bénédictins réformés, très-connue en Lorraine et en

[1] Lanfranc avait uni les monastères des Bénédictins d'Angleterre en une congrégation, qui avait commencé, dès lors, à tenir des assemblées capitulaires, et porté quelque temps le nom de son instituteur. Cette congrégation adopta, en 1335, de nouvelles pratiques, et embrassa un genre de vie plus austère. Elle était connue sous le nom de *Moines noirs*. Il n'y a point de corps religieux qui ait fait plus d'honneur à l'Église, et il a bravé toutes les persécutions.

[2] L'église de Sainte-Justine de Padoue fut fondée dans le ve siècle par le consul Opilius ; mais le monastère des Bénédictins ne fut bâti que dans le IXe siècle. Louis Barbo, noble vénitien, y mit, en 1409, une réforme qui fut adoptée par un grand nombre de monastères d'Italie. La congrégation du mont Cassin s'étant unie, en 1504, à celle de Sainte-Justine, la dernière a quitté son nom pour prendre celui du mont Cassin, qui est le monastère patriarcal de tout l'ordre.

Franche-Comté, par les vertus et les lumières de ses membres, et qui emprunta aux deux abbayes d'où elle était sortie le nom de *Congrégation de Saint-Vanne et de Saint-Hidulphe.* Les abbayes de Saint-Michel, de Saint-Hubert en Ardennes, de Senones, de Saint-Avold, etc., embrassèrent cette réforme, due à Didier de la Cour (1550-1623). Ce religieux était entré à dix-huit ans dans l'abbaye de Saint-Vanne; témoin du relâchement qu'on y avait laissé s'introduire, il repoussait pour lui-même les mitigations autorisées par l'usage, et pratiquait, autant qu'il lui était possible, la règle de saint Benoît dans toute sa sévérité. Devenu prieur en 1598, il se servit de son influence pour réformer la maison; il reçut des novices, qu'il formait par son exemple à la stricte observance de la règle. L'évêque de Verdun, qui était en même temps abbé de Saint-Vanne, protégea cette réforme, et Clément VIII l'autorisa par un bref exprès. C'était un édifiant spectacle que présentait alors l'abbaye de Saint-Vanne; à voir les jeûnes, les veilles, le silence, le travail manuel et les méditations des religieux, on eût dit les premiers disciples de saint Benoît. D'anciens Bénédictins, des hommes qui s'arrachaient aux plaisirs du monde, des jeunes gens qui leur disaient adieu avant même de les avoir goûtés, accouraient se ranger auprès de Didier de la Cour. Ses règles étaient suivies en Allemagne et dans les Pays-Bas.

Plusieurs maisons de Bénédictins de France désiraient aussi l'embrasser; mais la Lorraine ne faisant pas alors partie de la France, et d'ailleurs les troubles de la guerre rendant l'union trop difficile, on établit une réforme sur le même plan. Elle commença dans l'abbaye de Saint-Augustin de Limoges, en 1615, et le pape Grégoire XV la confirma en 1627. Cette congrégation, connue sous le nom *de Saint-Maur,* comprit jusqu'à cent quatre-vingts, tant abbayes que prieurés; elle fut divisée en six provinces, et gouvernée par un général particulier qui résidait à Paris dans l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés. On compta parmi les principales maisons qui suivaient cette réforme, Saint-Germain-des-Prés, Saint-Denis, Fleury ou Saint-Benoît-sur-Loire, Marmoutier, Vendôme, Saint-Remi-de-Rheims, Saint-Pierre-de-Corbie, Fécamp, etc. Il y a toujours eu une union fort étroite entre la congrégation de Saint-Maur et celle de Saint-Vanne et de Saint-Hidulphe : leurs constitutions étaient, à peu de chose près, les mêmes.

Mais, si la congrégation de Saint-Maur acquit une si haute célébrité, ce n'est pas seulement parce que, grâces à l'intervention puissante du cardinal de Richelieu, elle ne tarda pas à s'enrichir d'innombrables abbayes, et surtout des plus célèbres : c'est principalement parce que, dans son sein, les exercices de l'esprit et les occupations scientifiques ne cessèrent jamais d'être en honneur. La rigueur de la discipline claustrale vint-elle à s'affaiblir dans cette congrégation, comme elle diminuait dans les autres, au moins on y comprit bientôt la nécessité d'admettre des délais et des adoucissements, en faveur des études qui en captivaient les moines. Les maisons de novices étaient de savantes écoles où les aspirants suivaient un cours régulier, et, par des études profondes et systématiques, se préparaient à la réception des ordres, se rendaient dignes d'exercer le saint ministère. Ces moines étaient secondés d'une manière si admirable, par leur organisation intérieure, dans leurs travaux scientifiques, ils étaient si heureusement favorisés par l'absence de toute inquiétude et par leur indépendance de tout soin extérieur, qu'il en est une foule qui s'illustrèrent bientôt, et qui inscrivirent, en caractères ineffaçables, le nom, désormais célèbre, de Saint-

Maur sur les tablettes de l'histoire littéraire.

Il ne reste pas ici aux détracteurs de l'état religieux la ressource d'objecter que des institutions analogues, mais purement séculières, comme nos académies et nos sociétés savantes, auraient pu, en définitive, rendre à la science d'aussi grands services ; car c'est au lien étroit, c'est à l'obéissance passive du cloître, que nous sommes redevables de l'exécution de tant d'ouvrages si vastes et si compliqués. Lorsqu'il s'agissait d'entreprendre un travail scientifique, qui surpassait de beaucoup les forces d'un seul, le général distribuait, pour ainsi dire, les rôles entre les membres de l'ordre, proportionnant la tâche de chacun à sa capacité et à ses goûts, chargeant celui-ci d'assembler et de disposer les matériaux, et celui-là de les polir et d'en apprécier l'utilité. Ni la vanité, ni le désir des louanges, ni le besoin d'une misérable rétribution, n'animaient les enfants de Saint-Maur à entrer dans la carrière des lettres, car on taisait les noms des plus habiles, et aucun n'avait à s'inquiéter de son entretien ; aussi la plupart travaillaient-ils, enflammés du pur amour de la science. Il en est résulté que, relativement au mérite et à l'étendue des ouvrages entrepris, il n'est aucune académie littéraire dont la congrégation de Saint-Maur ne puisse, avec avantage, soutenir le parallèle. Les antiquités et l'histoire lui ont des obligations d'autant plus grandes, que ses membres n'étaient dirigés, dans leurs recherches, que par la noble passion de la vérité. Les noms de Mabillon et de Montfaucon suffisent pour faire pressentir quelle a été l'illustration de ces moines infatigables.

Puisque tels furent leur sincérité, leur penchant invincible pour ce qui était juste et vrai, leur jugement éclairé et impartial, on n'a pas le droit de conclure, de quelques écrits, que les religieux de Saint-Maur se sont trouvés, en général, insensiblement en opposition avec les prétentions légitimes des papes, et avec les Jésuites, qui envisageaient la science sous un point de vue différent peut-être, mais non moins utile. La vérité est une ; c'est la vérité que déclaraient les papes, et à laquelle les Jésuites se dévouaient aussi bien que les Bénédictins. Mais la révolution française s'est brusquement interposée entre les recherches et les résultats ; elle a emporté la congrégation de Saint-Maur, et le monde savant en a accompagné la chute de ses regrets.

C'est en vain que les vivants débris de cette congrégation ont sollicité, en 1815, la permission de se réunir ; ils ne réclamaient ni les priviléges, ni les richesses qu'ils avaient possédées autrefois ; heureux de faire revivre dans leur petite société l'esprit de leur saint patriarche, heureux d'y observer la règle et leurs constitutions aussi exactement que les circonstances l'auraient permis, ils se soumettaient à la direction des autorités ecclésiastiques et civiles. On n'a point réalisé leurs vœux. Cependant une association de Bénédictins semble revivre en ce moment à Solême [1].

[1] Le monastère de Solême date du XIe siècle, et fut fondé, en 1010, par Geoffroy, seigneur de Sablé, au diocèse du Mans. Il fut rebâti, il y a cent deux ans, et, comme toutes les autres constructions monastiques modernes, il n'offre rien de remarquable sous ce rapport. Sa situation est délicieuse, dans un bourg qui porte son nom, sur un coteau riant, qui a pour bordures les eaux bleuâtres de la Sarthe, et en face duquel s'élève, sur l'autre rive, un amphithéâtre hérissé de rochers, couvert d'arbres et offrant l'aspect d'une charmante solitude. Les yeux suivent le cours majestueux de la rivière pendant une demi-lieue, et s'arrêtent fixés sur le château de Sablé, bâti sous le règne de Louis le Grand. Solême n'était point une abbaye, mais seulement un prieuré de l'ordre de saint Benoit, où s'établit aussi la réforme de saint

Quant aux religieuses bénédictines, comme les diverses congrégations qui en ont été établies ne présentent rien de particulier, nous n'avons pas cru devoir détourner les yeux du lecteur d'un tableau d'ensemble, pour les fixer sur des détails dépourvus d'un grand intérêt, même historique. Nous dirons pourtant qu'au xviie siècle, les religieuses *bénédictines du mont Calvaire* durent leur naissance à une réforme qui rétablit l'austérité primitive de la règle de saint Benoît, et qui fut d'abord introduite, en 1614, dans le monastère des Bénédictines de Poitiers, par les soins de l'abbesse Antoinette d'Orléans. Elle fut secondée dans cette bonne œuvre par le fameux P. Joseph, ca-

Maur, quand la congrégation de dom Didier de la Cour prit de l'accroissement. Ce prieuré dépendait de l'abbaye de la Couture, de la ville du Mans. Son église, bâtie au xiiie ou xive siècle, a deux chapelles latérales, riches de statues nombreuses qui attirent l'attention des étrangers et des connaisseurs. Dans la chapelle à droite, qui date de 1496, on voit un groupe représentant la sépulture du Sauveur. Au mérite de l'exécution se joint le bizarre du goût de l'époque. Il suffit pour s'en convaincre de remarquer Nicodème en costume oriental, la tête couverte d'un turban, et en même temps Joseph d'Arimathie, costumé comme un riche Français du xve siècle et décoré du collier d'un ordre de chevalerie. Là vous verrez aussi un grand chevalier couché dans une niche, comme on en voit encore çà et là dans les églises des couvents qui ne sont pas rasés; c'est le tombeau du fondateur.

Dans la chapelle à gauche, plus curieuse encore, on remarque les groupes de la mort et de l'assomption de Marie Les travaux de cette chapelle ont été exécutés par les soins de dom Jean Bougles, prieur du couvent, et la composition en est due, suivant une tradition, à trois artistes italiens, et, suivant une autre, à Germain Pilon, né aux environs de Sablé. Toutes ces statues et tous ces groupes, exécutés dans le xve et le xvie siècle, sont désignés dans le pays sous le nom de Saints de Solême. Il y a environ quatre-vingts figures; ce qui rappelle les statues nombreuses de l'église de Notre-Dame de Caiouville, près l'ancienne abbaye de Fontenelle, et qui ont une réputation proverbiale dans le pays de Caux.

Tous les vieux cloîtres ont cédé au marteau destructeur que l'avidité des acquéreurs a levé aussitôt sur des murs solides comme des siècles, et qui semblaient offrir une sorte de résistance, puisqu'il a fallu des années pour les démolir. Encore aujourd'hui on en trouve des pans isolés. Hélas! ce sont des monuments authentiques de violence et de destruction.

Tandis que les amateurs d'outre-mer, qui ne voyaient pour tout écrit sur ces vieilles masures que ces deux mots : *arts et vétusté*, achetaient les pierres pour les conserver, en France, où la foi nous aurait dû faire lire dans ces vieux monuments tout ce qu'ils disaient de religieux, de beau, de poétique; en France, il s'est trouvé ce que l'indignation a nommé la *bande noire*. Les mots Vandale, Barbare, n'étaient plus nécessaires. Si quelque part il est resté pierre sur pierre, c'est lorsqu'une administration, qui se croit fort éclairée, adjugeait à l'utilité publique ces maisons, que la volonté et les biens des fondateurs avaient consacrées à la retraite et à la vertu. C'est ainsi que Font-Évrauld et la demeure de saint Bernard recèlent aujourd'hui des scélérats dont les habitudes contrastent si fort avec les habitudes des anciens colons. Cependant la cupidité, se modifiant dans quelques lieux, a exploité d'une autre façon les longues salles du couvent; au lieu du chant des psaumes et des outils des moines, on y entend aujourd'hui des blasphèmes et le bruit des rouages d'une mécanique. Un petit nombre, un très-petit nombre a été conservé intact. Dans cette exception exiguë s'est trouvé Solême; disons comment son cloître, condamné au silence pendant quarante années, vient d'entendre répéter le nom du Seigneur. L'acquéreur l'avait assez bien conservé, seulement un quatrième côté du cloître a été détruit. Depuis longtemps, nous le savons, cette maison était l'objet de pieuses convoitises, et il eût été facile probablement de l'acheter et de la mettre

pucin. Cette congrégation avait en France vingt maisons, dont deux à Paris.

Dans le même siècle, la mère Mectilde du Saint-Sacrement (1614-1698) donna aussi naissance à un institut de religieuses qui observèrent la règle de saint Benoît dans toute sa rigueur, et firent vœu de l'*adoration perpétuelle du Saint-Sacrement*. L'habillement de ces Bénédictines consistait en un voile noir, une robe et un scapulaire, de même couleur, et sur ce scapulaire, était attaché, avec un ruban noir, un petit soleil de cuivre doré. Le saint-siége confirma, en 1676 et 1705, les constitutions dressées par Mectilde. Dès 1687, les dames bénédictines de l'Adoration perpétuelle du

en état. Cependant les années heureuses de la restauration s'écoulèrent, et tandis que quelques monastères tout en ruines, Bellefontaine, par exemple, recevaient de nouveaux colons, Solême restait inhabité. Enfin il allait peut-être subir le sort dont les heureuses dispositions de son premier propriétaire l'avaient préservé. M. l'abbé Guéranger, ancien élève du collége d'Angers, venait de quitter le ministère qu'il exerçait à Paris, et rentra dans le diocèse du Mans. La Providence avait ses vues; il osa dresser un plan que la prudence humaine ne lui eût pas conseillé dans les circonstances difficiles où nous sommes; mais il a suivi son attrait particulier, et il a bien fait. Les vues de Dieu ne sont pas toujours les vues des hommes. Autorisé, encouragé même par les supérieurs ecclésiastiques, il a fait l'acquisition de Solême, il s'est adjoint quelques hommes, comme lui pleins de feu et de foi, et dans ces jours d'impiété et d'indifférence où la vie monastique semblait destinée à fournir seulement des matériaux à l'histoire et un article de plus à la tradition, à une époque où le souvenir des congrégations savantes n'excitait plus de regrets que dans les hommes consciencieux, il a répété tout haut le nom de la société de Saint-Maur, et s'est déclaré Bénédictin. Ce nom vénéré a excité d'honorables sympathies, des témoignages glorieux sont venus encourager le généreux réformateur, déjà il reçoit de ses associés le doux nom de père, et il est cénobite avec eux. Le 21 mars 1833, jour de la fête de saint Benoît, patriarche des moines d'Occident, la première messe conventuelle fut célébrée à Solême, par un des ecclésiastiques destinés à la réédification de l'institut. Un autre prêtre, un diacre et un convers aspirant, habitaient provisoirement la maison où l'installation solennelle ne se fit que le 11 juillet suivant, jour consacré à la translation des reliques de saint Benoît. L'édifiante cérémonie fut présidée par un des grands vicaires du diocèse, et l'auteur du pieux projet fut élu *prieur* par les suffrages unanimes de ses frères, et depuis lors la vie régulière y est en activité. C'est comme Bénédictins qu'ils s'annoncent, et même comme restaurateurs de la congrégation de Saint-Maur. Cependant, étant tous séculiers, ils n'ont adopté qu'un réglement provisoire, dont nous devons donner à nos lecteurs un léger aperçu. Personne n'y porte le costume religieux; les ecclésiastiques ont conservé l'habit qu'ils avaient dans le monde; à l'église ils portent le surplis à larges manches, comme on le portait en France il y a deux siècles, et non à manches rejetées, comme il est usité actuellement en France et en Irlande. Ils se lèvent en été à quatre heures, et se rendent au chœur pour y faire une demi-heure de méditation et pour y psalmodier matines et laudes. Suivant le rit de la fête ils chantent quelquefois le *Te Deum*, et quelquefois aussi les laudes, depuis le capitule. Plus tard on psalmodie prime, et peut-être actuellement ont-ils pris la coutume, essentiellement monastique, d'aller au chapitre faire la lecture du martyrologe, et cette partie de l'office appelée dans la liturgie : *Officium Capituli*. Les heures de la matinée sont employées à la célébration de la messe, aux exercices de piété et à l'étude. On se rend au chœur pour psalmodier tierce et sexte, entre lesquelles on chante tous les jours la messe conventuelle. Plus tard on dit l'office de none. Dans l'après-midi, les vêpres, chantées aussi tous les jours. Le soir on psalmodie complies, après la lecture de piété usitée dans toutes les maisons religieuses. On n'ajoute point à cha-

Saint-Sacrement eurent un monastère à Varsovie. Il leur reste aujourd'hui deux établissements à Paris, l'un rue Sainte-Geneviève, et dont une portion sert d'asile à des religieuses pauvres et infirmes; l'autre dans l'ancien local de la prison du Temple, où elles offrent leurs gémissements et leurs prières en expiation des scènes lugubres qui s'y sont passées. C'est dans ce lieu, disposé par elle en monument expiatoire, que Louise-Adélaïde de Bourbon-Condé (1757-1824) a terminé ses jours, trop heureuse de précéder le dernier des Condé dans la tombe, puisque Dieu lui a épargné de voir sa fin déplorable!!! Indépendamment de leurs exercices de piété, les deux maisons de Bénédictines se vouent à l'instruction de la jeunesse.

Dans les derniers temps, les Bénédictins partagèrent le sort commun des ordres religieux, dont nous parlerons à la fin de cet

que heure celle de l'office *de Beatâ*. On suit le rit romain. On n'y mêle point au *Confiteor* le nom de saint Benoit; on n'ajoute point, avant l'invitatoire, le psaume *Domine, quid multiplicati sunt;* on ne dit pas, à la fin des vêpres, le *Pater* à haute voix, deux points importants de la règle, que les rubriques romaines ne permettent pas, il est vrai, mais que les supérieurs auraient pu autoriser. Aux grandes solennités, on chante l'office; alors on dit la veille matines et laudes. On ne garde l'abstinence qu'aux jours prescrits par l'Église, et le mercredi. L'austérité augmente pendant l'avent. En hiver, le lever est retardé d'une heure. Les religieux occupent des cellules séparées, ne couchent pas tout vêtus et se servent de matelas. Les intervalles de l'après-dînée sont aussi donnés à l'étude. Le travail des mains n'y est nullement prescrit, et ce n'est que par récréation qu'on s'occupera, par exemple, à serrer les fruits après le dîner, dans la saison. Avec la permission du prieur, les frères reçoivent dans leurs chambres ceux qui les viennent voir. Toutes les semaines, ils se promènent ensemble, hors du couvent. Tel est le genre de vie que suivent ces jeunes solitaires. C'est une espèce de noviciat, ou mieux de postulat, qu'ils font en commun, de la règle de saint Benoît et des constitutions de saint Maur. Ils augmenteront et modifieront leurs règlements actuels, si la Providence, comme il y a lieu de l'espérer, soutient cette œuvre naissante.

Quand la résolution des habitants actuels de Solême fut connue, il y eut presque unanimité d'applaudissements. Cependant, il faut le dire, quelques antécédents laissèrent des craintes sur l'esprit qui dominerait peut-être dans cette maison; des déclarations opportunes vinrent les dissiper ou les modifier. La suite apprendra sans doute que ces craintes étaient vaines; car, nous pouvons le prédire, si elles se trouvaient justifiées, le pieux projet ne pourrait s'étendre, et l'on verrait bientôt crouler l'établissement. On a déjà fait ce rapprochement, qui frappera tout lecteur : ce fut un évêque du Mans qui envoya vers saint Benoit la députation qui amena saint Maur en France, et y fit connaître la règle du mont Cassin; c'est au diocèse du Mans que va probablement se consolider de nouveau la congrégation de Saint-Maur, qui s'étendra ailleurs : nous ajoutons, nous, c'est au diocèse du Mans que s'est formé le premier monastère de Trappistes à l'heureuse époque où tout était espérance pour la religion, et c'est au diocèse du Mans que l'on voit surgir un couvent de Bénédictins dans un temps où toutes les pieuses institutions craignaient une ruine dont elles étaient menacées. La communauté compte déjà six prêtres et quelques convers. Si quelques-uns de ceux qui avaient assisté au commencement de l'entreprise ont cru devoir suivre une autre vocation, ils conservent toujours, nous le savons, la plus grande estime pour l'établissement, pour le pieux projet et pour son auteur. Déjà plus de quarante admissions ont été demandées, mais le prieur a jugé prudent de ne recevoir d'abord qu'avec réserve. Espérons que cette *solitude* se réjouira, et, surprise du nombre de ses habitants, *demandera d'où lui peuvent être venus tant d'enfants* qui l'auront choisie pour mère dans un siècle d'indifférence et d'impiété. C'est le vœu de tous les amis de la religion et des lettres.

ouvrage ; mais nous ne nous en séparerons point sans leur consacrer un souvenir d'admiration et de reconnaissance, qu'ils méritent malgré quelques erreurs. Ils ont fait beaucoup de bien, et les ordres qui les suivirent et les éclipsèrent n'ont pas, cependant, mieux prouvé les avantages de l'état monastique : avec les seuls Bénédictins, la démonstration était complète. Cet ordre s'honore d'avoir produit vingt-quatre papes, et cinq mille saints canonisés par l'Église; pendant plus de six siècles, il couvrit seul avec ses rejetons tout l'Occident de ses moines et de ses monastères, et, à l'époque où il était dans sa fleur, il compta jusqu'à trente-sept mille maisons. Les Bénédictins se glorifient avec raison de pareils titres, qui annoncent combien s'étendit leur salutaire influence ; mais nous ne devons pas relever avec moins d'empressement les mérites plus obscurs qui leur ont concilié jusqu'au respect des historiens protestants. Toutes les fois que l'on essayera de faire ressortir les divers genres d'influence qu'exerça l'état monastique, ce ne sera que rendre hommage à la vérité que d'attribuer l'une des meilleurs parts de cette influence aux Bénédictins.

CHAPITRE XIV.

RAISONS DU POUVOIR ET DE L'INFLUENCE DES BÉNÉDICTINS.

A l'établissement des ordres mendiants, qui eut lieu au commencement du XIIIe siècle, commença, il est vrai, une nouvelle et brillante période pour les instituts monastiques, et les moines, ainsi que les ordres religieux, se multiplièrent depuis cette époque d'une manière incroyable. Mais, quoi qu'il en soit, les Bénédictins seuls ont vu l'âge d'or de l'état monastique ; ce qu'on ne saurait dans tous les cas révoquer en doute, c'est que, nonobstant la diminution de leur crédit à certaines époques, eux seuls, cependant, ont fait luire cet âge d'or. Jamais le respect du peuple pour les monastères, jamais la faveur que leur accordèrent les princes et les souverains pontifes, ne se manifestèrent, en Occident, d'une façon aussi extraordinaire et aussi universelle, qu'à dater de la fondation du mont Cassin jusqu'à l'époque des croisades, c'est-à-dire depuis le VIe jusqu'au XIIe siècle ; et quelle que soit la puissance qu'ont déployée les ordres d'origine plus récente, quel que soit le succès avec lequel ils ont fondé leur influence, la meilleure partie de cette influence et de ce pouvoir est un héritage qu'ils reçurent des Bénédictins ; c'est un résultat qu'avaient préparé des siècles où la foi était plus simple et plus vive. Cette considération nous impose la loi de ne quitter les Bénédictins qu'après avoir exposé par quels moyens ils s'acquirent cette haute prépondérance.

Les établissements fondés par les princes et par les grands, ont, dans la protection de leurs fondateurs, un gage de durée beaucoup moins certain que ceux dont l'existence repose sur l'assentiment populaire, et qui ont été accueillis par les acclamations et l'allégresse générales. Or, telles furent précisément les circonstances qui présidèrent à l'introduction de l'état monastique en Occident.

Dans les classes élevées, l'habit régulier était encore inconnu, et ces classes se familiarisaient peu avec l'idée de renoncer au monde, quand, du milieu du peuple, s'élançaient déjà une foule d'hommes simples de cœur, et qui, pressés par les remords de leur conscience ou dominés par l'attrait de la perfection morale, embrassaient avec joie les pratiques de pénitence, édifiant le

reste des fidèles dans la solitude d'un ermitage ou d'un monastère. La méfiance que le peuple marque d'ordinaire pour les innovations et les changements dont les classes élevées lui donnent l'exemple, ne militait pas contre l'état monastique, puisque c'étaient précisément des hommes d'une condition inférieure qui, la plupart du temps, se vouaient à ce genre de vie. D'ailleurs, les pratiques extérieures des moines contribuaient à les rendre populaires : leurs vêtements grossiers, leur chétive nourriture, les dures habitudes de leur vie, n'étaient pas de nature à susciter des envieux; au contraire, les classes inférieures devaient se sentir honorées en voyant que l'existence toute de privations, à laquelle elles se trouvaient réduites contre leur gré, était volontairement adoptée par les ermites et les cénobites comme un moyen d'avancement et de sanctification. Joignez à cela que ces pieux essaims de religieux n'invoquaient point de secours étrangers, mais trouvaient toutes leurs ressources en eux-mêmes. N'obéissant pas à un fanatisme qui, en énervant leurs bras, les rendît incapables de travaux utiles, c'est à la sueur de leur front qu'ils se bâtissaient d'humbles retraites, qu'ils défrichaient les bois, et qu'ils changeaient d'arides déserts en terres productives. Les premiers moines communiquaient aux peuples leur heureuse activité, mère de l'abondance. Quand, grâce à leur travail et à leur économie, les biens des monastères s'accrurent, on les vit sacrifier, spontanément et avec joie, leur superflu; le voyageur fatigué trouvait dans les cloîtres un abri et une nourriture meilleure que celle qu'on préparait pour les moines ; le malade y recevait des soins, y obtenait la guérison de ses maux ; jamais le pauvre ni le malheureux que tourmentait la faim, ne frappèrent vainement à la porte des cloîtres. Tant de bienfaits les présentaient au peuple comme des institutions éminemment utiles, les faisaient même regarder comme indispensables. Si l'on observe enfin que, dans ces siècles d'une heureuse simplicité et d'une foi ardente, l'établissement d'un monastère passait pour agréable à Dieu et singulièrement méritoire aux yeux de sa miséricorde, comment pourra-t-on s'étonner encore que le peuple ait eu pour les cloîtres une vénération si sincère, et que cette vénération ne se soit, plus tard, affaiblie qu'après un laps de temps beaucoup plus considérable qu'il ne lui en fallut pour s'établir, quels qu'aient été les torts des moines et les efforts de leurs détracteurs.

Cependant, les classes plus élevées accueillirent aussi les institutions monastiques. La vie dissipée qu'on menait dans le monde appelait d'elle-même un contraste; et plus d'un imprudent, qui avait perdu ses plus belles années dans le dérèglement, cherchait, pour le reste de ses jours, un lieu tranquille où, sans être interrompu dans ses méditations, il s'efforçât d'expier ou d'oublier ses premières erreurs. Que si, trop vivement captivé par les charmes du monde, il ne pouvait prendre sur lui de leur dire un éternel adieu, du moins il essayait, en fondant ou en dotant avec générosité un monastère, d'acheter à ce prix la paix de sa conscience. D'ailleurs, les grands propriétaires du territoire ne voyaient pas sans plaisir que, sous les mains des religieux, les parties les plus ingrates de leurs biens se transformaient, comme par enchantement, en terrains productifs et en gras pâturages ; aussi les princes comblaient-ils de faveurs les monastères de leur pays, afin d'en améliorer le sol et de polir l'esprit et les mœurs des habitants. Ces princes savaient bien, au reste (et l'exemple d'Othon Ier en fait foi), que le christianisme, dont les moines étaient les interprètes, était pour les peuples le plus sûr

moyen de bonheur, par cela même qu'il leur faisait un devoir plus exprès de l'ordre et de la soumission; l'éloquence de ces religieux réussit, mieux que la force des armes, à briser des résistances et à prévenir des révoltes [1].

L'appui des papes devait d'autant moins manquer à l'état monastique, que les souverains pontifes regardaient les moines comme les instruments les plus propres à soumettre les peuples infidèles au joug salutaire du christianisme, et à leur faire embrasser la chaire de saint Pierre où siége le vivant interprète de ses doctrines. Il n'était pas rare que des moines occupassent le trône pontifical, d'où ils répandaient ensuite leurs efficaces bénédictions sur les monastères qui avaient protégé leur élévation; de leur côté, les religieux, par devoir et par intérêt, reconnaissaient ces faveurs en se dévouant avec zèle. Les bienfaits découlaient des mains de Grégoire I[er], comme une conséquence de son attachement pour l'état qui naguère était le sien; Grégoire VII, au contraire, dont le génie avait conçu un plan immense de hiérarchie, songeait plutôt à s'assurer le concours des moines : l'un acquittait la dette de la reconnaissance; l'autre, préoccupé d'une sainte ambition, posait, en affermissant l'état monastique, la base de son édifice.

Ainsi, dès que les moines se présentèrent, partout et dans toutes les classes de la société on les accueillit à bras ouverts; l'abnégation et les vertus claustrales furent saluées d'un concert unanime de louanges.

Toutefois, le moyen qui avait d'abord concilié à l'état monastique tant d'égards et de respects, ne suffisait pas pour les lui conserver. Les moines, en s'écartant insensiblement de la règle primitive, qui leur imposait le travail des mains avec autant de rigueur que les exercices spirituels, consacrèrent leurs heures de loisir à des occupations scientifiques, qu'ils avaient auparavant dédaignées ou du moins négligées; c'est ainsi qu'ils se saisirent du seul moyen de conserver, en exerçant désormais l'empire sur les intelligences, la vénération dont les cœurs les avaient entourés jusqu'alors. Ils furent bientôt mis en possession exclusive de tous les points de la civilisation contemporaine, et telle était leur ardeur pour l'étude, qu'ils devancèrent constamment les laïques par leurs progrès. On ne saurait méconnaître les immenses services que les monastères rendirent aux lettres; non-seulement ils ouvrirent un abri aux restes précieux de l'antiquité, que les orages de l'époque menaçaient d'anéantir; mais la transcription des manuscrits y réveilla les idées, et cette résurrection morale pro-

[1] Un mot sur le *droit d'asile*, dont beaucoup de monastères ont joui.

Lorsque les empereurs Honorius et Théodose eurent réglé et modéré le droit d'asile, les évêques et les moines eurent soin de marquer une certaine étendue de terrain qui fixait les bornes de la juridiction séculière. S'il est vrai que plusieurs couvents devinrent des espèces de forteresses, où les criminels se mettaient à l'abri du châtiment et bravaient les magistrats, il faut convenir que ces asiles ont sauvé la vie à un grand nombre d'innocents injustement poursuivis. Dans les temps malheureux où les vengeances particulières étaient censées permises, où le plus fort faisait la loi, c'étaient des bienfaits que ces lieux de refuge contre la violence des seigneurs toujours armés. Cette triste ressource est devenue inutile quand l'autorité royale, la police des villes, la juridiction des tribunaux, ont été solidement établies. On distingue parmi les asiles, celui de Beverley, en Angleterre, et l'église de Saint-Martin de Tours, en France. Des franchises, analogues au droit d'asile, étaient accordées autrefois aux églises en Italie; Léon XII en a renouvelé au profit de deux églises de Rome, sous son pontificat.

duisit tout autre chose qu'un étroit et mesquin esprit de cloître.

Ceux qui ont accusé les moines d'avoir enfoui leurs connaissances, comme un avare enterre son trésor, tiennent bien peu compte des obstacles que la lumière, qui recommençait à luire dans les cloîtres, trouvait en se répandant au dehors. Quel intérêt les moines avaient-ils à entretenir l'ignorance dans le monde ? Les congrégations monastiques n'ont jamais brillé d'un plus vif éclat scientifique, qu'à l'époque où les laïques, mieux instruits, rivalisaient avec elles d'efforts et d'études : l'histoire littéraire des XVIIe et XVIIIe siècles ne permet pas le doute à cet égard.

On calomnie les moines en soutenant, qu'alors qu'ils approfondissaient déjà les règles du droit à l'ombre de leurs cloîtres, ils prêchaient au peuple l'infaillibilité des *jugements de Dieu*, dans le but d'évoquer tous les procès au tribunal de l'Église [1]. Les faits historiques attestent que, les clercs ayant seuls conservé une teinture de jurisprudence, c'est la force des choses qui étendit momentanément les attributions des tribunaux ecclésiastiques, jusqu'à ce que ces clercs eussent, par leurs leçons, popularisé la connaissance du droit et provoqué ainsi le rétablissement des tribunaux laïques.

On outrage encore la vérité, en disant qu'à l'époque où les moines étaient les meilleurs médecins, ils entretenaient parmi le peuple une foi aveugle à la vertu des reliques, afin de ne point tarir une source abondante de richesses pour les cloîtres : pourquoi, si les moines n'avaient autorisé que la confiance en l'efficacité, d'ailleurs incontestable, des reliques, auraient-ils appris et exercé l'art médical [2] ?

Il est faux, enfin, que les moines aient voulu se créer, en quelque sorte, le monopole de la civilisation : les connaissances qu'ils avaient acquises, ils les communiquaient, soit oralement, dans l'école du monastère, soit par écrit, dans les livres qui sont restés comme les monuments de leurs progrès. Les croisades, qui sont en partie leur ouvrage, détruisent cette mensongère accusation : si les moines avaient voulu tenir le genre humain en tutelle, ils n'auraient pas prêché les guerres saintes qui firent faire un si grand pas à la civilisation, et qui émancipèrent définitivement les esprits. On n'a jamais vu le tyran, jaloux de comprimer ses esclaves, leur donner des armes pour le combattre.

[1] Et quand tous les procès auraient été décidés par les moines, le peuple s'en serait-il trouvé plus malheureux ?

Mallet (Histoire de la Suisse, t. I, pag. 105) est obligé de convenir que « Les moines, par leurs instructions, adoucirent les mœurs féroces du peuple, et opposèrent leur influence à la tyrannie de la noblesse, qui n'avait alors d'autre occupation que la guerre et était à charge à tous ses voisins. *On préféra, pour ce motif, leur gouvernement à celui des nobles.* Le peuple les *choisissait pour juges* de ses différends. C'était un dicton populaire *qu'il valait mieux être gouverné par la crosse de l'évêque que par le sceptre du monarque.* »

Aujourd'hui encore y a-t-il un gouvernement plus paternel que le gouvernement pontifical ?

[2] Le concile tenu à Reims, en 1131, sous Innocent II, défendit aux moines de fréquenter les écoles de médecine, ou de pratiquer cet art hors de l'enceinte de leurs monastères, à cause de la loi qui leur ordonnait la clôture. Il y eut toujours quelques moines qui exercèrent la médecine chez eux. Les clercs continuèrent de l'enseigner et de la pratiquer comme auparavant.

CHAPITRE XV.

DES ORDRES MILITAIRES.

Nous avons, à la fin du chapitre précédent, laissé tomber le mot de croisade; comme la chevalerie a commencé pendant ces guerres saintes, il nous sera permis, par forme d'épisode, d'indiquer les principaux ordres militaires et d'exposer les motifs de leur institution.

L'ordre de Saint-Jean-de-Jérusalem, qu'on appelle aujourd'hui l'ordre de Malte, et qui est le plus ancien de tous, naquit en Palestine. Il se composait originairement de religieux hospitaliers, institués par des marchands d'Amalfi, au royaume de Naples, qui, faisant le commerce dans le Levant, obtinrent du calife des Sarrasins, moyennant un tribut annuel, la permission de bâtir un hôpital à Jérusalem, et pour eux, et pour les pèlerins d'Europe. Leur église étant dédiée à saint Jean-Baptiste, les religieux qui desservaient l'hôpital furent nommés *Hospitaliers de Saint-Jean-de-Jérusalem*. Quand la ville tomba, l'an 1099, au pouvoir de Godefroy de Bouillon, ils reçurent de grands priviléges des princes chrétiens. Par reconnaissance, aux trois vœux de religion qui les consacraient à Dieu, ils en ajoutèrent, l'an 1104, un quatrième, par lequel ils s'engageaient à défendre, des insultes des Sarrasins, les chrétiens qui visiteraient la Terre-Sainte. C'est ainsi que cet ordre, ***hospitalier*** dans son origine, devint ***militaire***. Il prit pour symbole une croix à huit pointes.

Lorsqu'en 1187, Saladin enleva pour toujours Jérusalem aux chrétiens, les chevaliers de Saint-Jean se retirèrent à Acre, d'où ils furent chassés par les Sarrasins en 1291. Ils allèrent s'établir dans le royaume de Chypre. L'an 1310, ils conquirent l'île de Rhodes sur les infidèles. Après la prise de Constantinople par les Turcs, en 1453, les chevaliers de Rhodes furent plus que jamais le boulevard de la chrétienté; en 1480, commandés par d'Aubusson, ils défendirent leur île pendant deux mois contre la formidable armée de Mahomet II; mais, l'an 1522, la trahison du chancelier de l'ordre les obligea de céder à Soliman II, et ils se cherchèrent une nouvelle retraite, sous la conduite de Villiers de l'Isle-Adam. Charles-Quint leur donna l'île de Malte en 1530 ; c'est là que Jean de la Valette soutint, l'an 1565, l'attaque de toutes les forces mahométanes,



Heraut de l'Ordre de Notre Dame de Mont-Carmel et de St Lazare de Jerusalem



and Maitre de l'Ordre de Notre-Dame de Mont Carmel et de S.t Lazare de Jerusalem.

pendant quatre mois. Une nouvelle trahison livra Malte à Bonaparte, en 1797; l'île appartient aujourd'hui aux Anglais, et les chevaliers dispersés attendent encore le rétablissement de leur ordre.

Les chevaliers de Malte font les trois vœux de religion, et ne peuvent, par conséquent, se marier. Les constitutions qu'ils observent sont tirées de la règle des chanoines réguliers de Saint-Augustin.

L'ordre des Templiers fut institué à Jérusalem, l'an 1118, par sept gentilshommes, pour veiller à la sûreté des routes et protéger les pèlerins. Le nom de *Templiers* leur vint de ce que leur première maison se trouvait auprès de l'ancien emplacement du temple de Salomon. Ils furent confirmés, l'an 1128, dans le concile de Troyes, et assujettis à une règle que saint Bernard dressa pour les chevaliers. Ils acquirent, par la libéralité de plusieurs princes, des biens considérables, mais dont la possession enfla leur orgueil. Philippe le Bel, roi de France, résolut leur ruine entière. On les accusa de trahison et de plusieurs autres crimes énormes, d'où s'ensuivit la suppression de leur ordre par un décret de Clément V et du concile général tenu à Vienne, en Dauphiné, l'an 1312. L'année suivante, leur grand maître, qui était Français, fut brûlé à Paris; d'autres chevaliers furent aussi condamnés à mort. On ne peut douter que leurs ennemis n'aient beaucoup exagéré les crimes dont on les accusait, et que la proscription générale n'ait atteint des innocents. On donna une grande partie de leurs biens aux chevaliers de Rhodes.

L'ordre du Saint-Sépulcre fut établi, l'an 1120, pour garder le saint sépulcre, et le préserver de la profanation des infidèles.

Celui des chevaliers *Teutoniques*, ou de Notre-Dame-des-Allemands, qui avait à peu près la même fin que celui des Hospitaliers de Saint-Jean et des Templiers, doit son origine à quelques gentilshommes de Brême et de Lubeck, en Allemagne, qui l'instituèrent, l'an 1190, au siége d'Acre, en Palestine; Calixte II l'approuva en 1192. Lorsqu'ils furent retournés dans leur pays, Conrad, duc de Mazovie et de Cajavie, implora leur secours pour se défendre contre les irruptions des Prussiens idolâtres, qui désolaient ses États; il leur céda deux provinces et toutes les terres qu'ils pourraient conquérir sur les barbares. Ils bâtirent les villes d'Elbing, de Marienbourg, de Thorn, de Dantzick et de Kœnigsberg. Albert, marquis de Brandebourg, leur grand maître, ayant embrassé le luthéranisme avec la plupart des chevaliers, l'an 1525, ce prince anéantit l'ordre dans la Prusse, qu'il laissa à la maison de Brandebourg. Depuis lors, les chevaliers teutoniques ne possédèrent plus que quelques pauvres commanderies; leur grand maître résidait à Marienthal, en Franconie.

Les ordres militaires institués dans la Péninsule avaient pour objet de la défendre contre les Maures ou Barbaresques. Ceux d'*Alcantara* et de *Calatrava*, en Espagne, furent établis après la prise des deux villes de ce nom sur les infidèles; les chevaliers suivent la règle de Cîteaux, mais ils peuv[illegible] se marier une fois. L'ordre d'*Avis*, [illegible] tugal, suit aussi la règle de Cîteaux [illegible] remis en honneur après la victoire [illegible] portée à Evora sur les Maures, et confirm[illegible] en 1234, par Innocent IV.

Les chevaliers de Saint-Maurice sont beaucoup moins anciens. Amédée VIII (1382-1451), duc de Savoie, ayant quitté la souveraineté, alla mener la vie érémitique à Ripaille, lieu situé sur le bord du lac de Genève, et environné de bois et de rochers. Il fut suivi par six gentilshommes, tous veufs, et âgés chacun de plus de soixante ans. Il les enrôla soldats de Saint-Maurice, et s'appela leur doyen. Tous por-

taient des croix d'or sur la poitrine; leur habit était simple, et à peu près semblable à celui des pèlerins ou des ermites. Amédée leur donna des règles, et fonda deux maisons, l'une pour eux, et l'autre pour des chanoines réguliers, qui étaient gouvernés par un abbé, et chargés de faire l'office divin. Telle fut l'origine de l'ordre militaire de Saint-Maurice, dont le roi de Sardaigne est grand maître. Les chevaliers ne peuvent se marier qu'une fois sans dispense. L'ordre, dans l'état où il est aujourd'hui, fut institué par Emmanuel Philibert, duc de Savoie, et le pape Grégoire XIII l'approuva et le confirma en 1572.

Les ordres qui ont été fondés dans les autres États de l'Europe, sont de simples marques d'honneur, par lesquelles les souverains récompensent les sujets qui leur ont rendu des services distingués, soit dans les armes, soit dans toute autre carrière.

La date de l'établissement des ordres militaires prouve qu'ils ont pris naissance à une époque où l'Europe n'avait que deux espèces d'habitants, les nobles, toujours armés, et les colons, toujours serfs, et où les premiers cherchaient à sanctifier le métier des armes par la dévotion. L'objet de leur institution était louable, car il s'agissait de défendre les chrétiens contre les attaques, les insultes et la violence des infidèles, soit mahométans, soit idolâtres; d'en prévenir les irruptions, d'en réprimer le brigandage. Les chevaliers ont rendu d'abord de grands services. Les Barbares, en effet, étaient des animaux farouches; ils en ont fait des hommes en les domptant par la force, préparant ainsi la voie aux missionnaires qui devaient en faire des chrétiens par la persuasion. Dans l'intérêt des infidèles, comme dans celui des catholiques, les ordres militaires ont servi la cause de la raison et de l'humanité. Si quelques-uns ont ensuite dégénéré, c'est que c'est le sort de toutes les institutions humaines; retrempés à l'école du malheur, ils rendraient encore des services immenses. Puisse la bannière des chevaliers de Malte, relevée par les princes chrétiens, flotter de nouveau sur la Méditerranée [1]!

[1] Le lecteur consultera avec fruit l'excellent et magnifique ouvrage de M. F. de Villeneuve-Bargemont, intitulé : *Monuments des Grands Maîtres de l'ordre de Saint-Jean-de-Jérusalem.* On n'accusera pas notre sincère amitié pour l'auteur de nous avoir dicté ce témoignage, car le jugement des critiques a devancé nos éloges.

M. de Villeneuve a traité, avec étendue, la question du rétablissement des chevaliers de Malte.

LIVRE DEUXIÈME.

LIVRE DEUXIÈME.

DEPUIS L'ÉTABLISSEMENT DES ORDRES MENDIANTS, JUSQU'AU SCHISME DE LUTHER.

CHAPITRE PREMIER.

SAINT FRANÇOIS D'ASSISE, INSTITUTEUR DE L'ORDRE DES FRÈRES-MINEURS.

A mesure que la dissipation et l'indiscipline, qui avaient pénétré dans presque toutes les branches de l'ordre de Saint-Benoît, venaient à y prévaloir et entraînaient la décadence de cet ordre, il semblait que l'état monastique, dont les Bénédictins formaient alors en quelque sorte la substance, marchât de lui-même à son extinction. Il est vrai que les Bénédictins ne paraissaient pas croire que leur rôle, si beau, si brillant, et naguère si utile, fût accompli; mais telle était la manière dont la plupart s'acquittaient de cette haute mission, qu'il devenait difficile, même à des yeux prévenus, de reconnaître de simples et zélés serviteurs de Dieu dans un assez grand nombre de religieux livrés ou à l'indolence ou à la dissipation. Les vœux que prononçaient les novices, contrastaient d'une façon trop évidente avec les désordres secrets et le scandale public de la conduite de certains religieux, pour qu'ils pussent espérer, de la part du peuple, autre chose que ces égards acquis d'avance à la dignité de l'Église, dont les rayons rejaillissaient sur eux.

Il semblait, d'ailleurs, que l'esprit humain

eût déjà épuisé tous les moyens de maintenir la vie contemplative dans sa pureté. Le cercle des exercices propres à faciliter la sanctification paraissait avoir été parcouru, sans que les réformes, dont nous avons esquissé le tableau [1], eussent été assez efficaces pour résister à l'épreuve du temps ; car les moines et les religieuses, en s'écartant de la règle, détruisaient eux-mêmes l'étonnant prestige sous l'empire duquel l'austérité de leurs premières vertus avait placé les laïques. Et cependant il advint qu'une règle, qui consacrait un moyen de sanctification extrêmement simple, procura à la vie religieuse une faveur nouvelle et extraordinaire, lui assurant, pour une période de trois siècles au moins, l'influence qu'elle avait presque entièrement perdue, mais qu'elle retrouvait pour l'exercer avec plus d'autorité et d'utilité que jamais. Qui se serait imaginé (à moins de connaître d'avance tout ce que peuvent enfanter la charité et la ferveur) qu'en changeant le *vœu de pauvreté* en un *vœu de mendicité*, on rendrait tant d'éclat à la vie monastique ? Nous ne dissimulerons pas que ce renouvellement de faveur et d'influence doit être attribué à plus d'une cause ; mais il n'en est pas moins certain qu'il date de l'établissement des *Ordres mendiants*, qu'il en est la conséquence immédiate, et qu'il faut dès lors regarder cette institution comme la principale cause du rajeunissement de l'état religieux.

Au XIIe siècle, l'Europe était infectée de différentes sectes d'hérétiques qui, par les dehors de la pauvreté, de la mortification, de l'humilité, du détachement de toutes choses, séduisaient les peuples et introduisaient leurs erreurs. Tels étaient les Cathares, les Vaudois ou Pauvres de Lyon, les Poplicains, les Frérots, etc. Un seul moyen s'offrait pour préserver les fidèles de ce piége dangereux : il consistait à opposer des vertus réelles à l'hypocrisie des sectaires, à faire par religion ce que ces derniers faisaient par le désir de tromper les ignorants. Tout prédicateur qui ne paraissait pas aussi mortifié que les hérétiques, n'aurait pas été écouté : il fallait donc des hommes qui joignissent à un véritable zèle la pauvreté que Jésus-Christ avait commandée à ses apôtres [2].

C'est dans ces conjonctures qu'apparut saint François, qui s'y engagea par vœu, et dont l'admirable abnégation trouva tant d'imitateurs.

Jean Bernardoni, né en 1182 à Assise, ville d'Ombrie, se livra d'abord au commerce, qui était la profession de son père ; les affaires de ce commerce se traitant principalement avec des Français, il en retira une habitude si parfaite de notre langue, et peut-être une teinture si prononcée de nos mœurs, qu'il fut bientôt plus connu, dans sa ville natale, sous le nom de Français (*François*) que sous le sien propre. Pendant sa jeunesse, il ne parut préoccupé que du soin de dissiper le bien de son père pour satisfaire à des penchants déréglés ; une prodigalité irréfléchie était le principal trait de son caractère ; mieux dirigé, ce détachement des richesses devait produire plus tard des vertus sublimes.

Une guerre de parti éclata entre sa ville natale et Pérouse ; il fut fait prisonnier ; ses dispositions d'esprit changèrent tout à coup, et il chercha alors la solitude, enflammé, pour les exercices religieux, de la même ardeur qui le faisait naguère courir après les plaisirs du monde.

Un pèlerinage à Rome mit le sceau à sa conversion ; il fut favorisé de visions ; son humilité lui rendit agréable le commerce,

[1] Livre Ier.

[2] Math., ch. X, v. 9 ; Luc., c. XIV, v. 33, etc.

si repoussant, des pauvres et des lépreux ; se dépouillant alors de tout ce qu'il possédait, pour le distribuer en aumônes, il se résigna à être, de tous, le plus pauvre et le plus nécessiteux. Vainement son père le menaça-t-il de son courroux ; vainement ses concitoyens le poursuivaient-ils de leur mépris et de leurs moqueries : il opposait à toutes ces épreuves une patience si inépuisable, qu'elle imposa enfin silence à ses ennemis, et que la multitude commença à le vénérer comme un saint. Une voix du Ciel, qui trouvait un sûr écho dans son cœur, lui avait ordonné de réparer, dans sa ville natale, une église qui menaçait ruine ; mais ne pouvant plus, depuis qu'il avait été repoussé par son père, disposer de sa fortune, il se mit à parcourir le pays en demandant l'aumône, et réunit la somme nécessaire à la construction de l'église. Cette collecte fut même si abondante, qu'il en appliqua le superflu à d'autres édifices religieux qui avaient besoin de réparations.

Saint François ne s'était pas, jusqu'alors, attentivement demandé quel serait, en dernière analyse, le résultat de ses démarches ; il voyait encore moins, dans ce résultat, l'établissement d'un ordre de religieux mendiants : mais, ayant entendu lire à la messe le précepte de Jésus-Christ à ses disciples, de *ne porter ni or, ni argent, ni provisions pour le voyage, ni deux vêtements, ni souliers, ni bâton*, il résolut de suivre cet exemple.

Prenant à la lettre le précepte, dont il fit sa règle, il remplaça la ceinture par une corde, parce que les ceintures étaient destinées à serrer l'argent. Il partit alors, et consacra également son temps à mendier et à prêcher la pénitence. L'extrême admiration qu'il excitait partout, réunit bientôt autour de lui un essaim de serviteurs de Dieu, qui, par respect, se firent ses compagnons ; déjà, en 1209, il se trouvait en état d'envoyer douze disciples, deux par deux, comme les apôtres, en différentes contrées.

Les voyages de ces disciples (comme saint François put en faire la consolante remarque) eurent promptement popularisé cette sainte association ; c'est ce qui lui fit paraître d'autant plus urgent de donner à ses frères une règle extrêmement sévère, qui les affermît contre toutes les illusions du monde, avec lequel ils étaient dans un commerce continuel. Cette règle ayant serré, pour la première fois, le lien qui les unissait, on date ordinairement la fondation de l'*ordre des Frères-Mineurs* de l'année 1210, pendant laquelle on l'écrivit.

La suite a montré que saint François était peut-être l'homme le plus capable, par la force de son génie, d'introduire dans toutes les branches de l'état monastique une réforme qui répondît merveilleusement aux besoins de l'époque. Les trois vœux de pauvreté, d'obéissance et de chasteté forment bien la base de sa règle ; mais il se les est, en quelque sorte, appropriés, en les marquant d'un cachet de rigueur, en les interprétant dans le sens le plus austère.

Il demandait à ses disciples une pauvreté tout autre que celle que l'on avait observée jusqu'alors dans les cloîtres. Non-seulement il interdisait à l'individu, au religieux personnellement, de posséder quoi que ce fût ; mais la communauté même, le monastère, ne devait avoir la propriété de rien. Le sol, le terrain sur lequel s'élevait le monastère n'appartenait pas à ses moines. Saint François semblait avoir contracté avec la pauvreté un mariage solennel, suivant l'expression pittoresque d'une pieuse chronique.

Aussi, bien qu'il ne défendît pas le travail des mains, comme plusieurs écrivains l'ont faussement avancé, néanmoins il y attachait peu de mérite, parce qu'il regardait la mendicité comme l'héritage de ses religieux,

et la pratique de cette humble fonction comme une vertu royale. Cependant, la mendicité même avait ses limites; sous aucune condition, on ne pouvait accepter d'argent, que saint François appelait le fléau de son ordre.

L'obéissance devait se manifester par une soumission sans réserve aux volontés des supérieurs, et par une abnégation complète de son propre vouloir. Mais la règle ne permettait pas que, dans l'intérêt d'un devoir, on en méconnût un autre : en intimant un ordre au moindre religieux, il fallait se garder de manquer soi-même à l'humilité, et saint François donna toujours l'exemple de cette ingénieuse réserve d'expressions, qui faisait presque croire qu'il recevait des ordres alors même qu'on en recevait de lui. L'humilité était, pour ces religieux, un devoir saint et inviolable, qui ajoutait au mérite de leur soumission. Leurs vêtements, emblèmes de la pauvreté, y faisaient incessamment allusion; tout, jusqu'à leurs dénominations, était calculé pour leur rappeler qu'ils devaient être humbles. Quel que fût leur respect pour leur fondateur, ils aimaient mieux être appelés *Frères-Mineurs* que Franciscains; leur chef, au lieu du titre de prieur, trop pompeux à leur gré, prenait le modeste nom de ministre (*minister*) de ses frères.

Saint François s'exprima avec d'autant plus de rigueur sur le vœu de chasteté, que les innombrables missions qu'entreprenaient ses disciples les empêchaient d'observer exactement la clôture, et que leur continuel contact avec le monde ne devait pas, cependant, ternir leur réputation de continence et de pureté. C'était un péché, disait le scrupuleux fondateur, que de lier conversation avec une femme. « Les occasions affaiblissent l'homme le plus fort. On ne peut converser fréquemment avec les femmes, sans que le cœur en souffre : comme il n'est pas possible de mettre du feu dans son sein sans se brûler. Un religieux, ajoutait-il, a-t-il besoin de traiter avec les femmes, à moins qu'il ne soit question de les entendre dans le tribunal de la pénitence, ou de leur donner des avis concernant leur salut? On est bientôt vaincu lorsqu'on se croit en sûreté. Pour peu que le démon trouve de prise, il excite une guerre dangereuse. »

Il est permis de croire, cependant, que, nonobstant cette règle austère, le nouvel institut n'aurait éveillé qu'un intérêt de circonstance et joui que d'une influence bien précaire, sans deux raisons qui (outre une multiplication si rapide et si étendue qu'elle tient du prodige) lui assurèrent une autorité tellement puissante, qu'il devint l'un des plus fermes appuis de l'Église.

La première de ces raisons est que saint François forma des disciples qui lui ressemblaient; l'ascendant de leurs vertus gagna des milliers de prosélytes; phénomène qui a constamment paru dans tous les siècles, et qui se renouvellera jusqu'à la fin du monde, parce que la vertu, sous quelque forme qu'elle se produise, a des droits imprescriptibles sur le cœur des hommes.

La seconde raison est que le fondateur voua ses religieux au service de l'Église, en qualité de missionnaires et de prédicateurs. Cette destination eut l'avantage de subordonner l'observance de la clôture à la nature de leurs occupations, et d'étendre leur sphère d'activité bien au delà de l'étroite enceinte des monastères; en sorte qu'ils devinrent bientôt une milice essentielle à la religion, parce qu'elle allait prêchant partout le dogme de l'unité catholique. Courageux soldats de Jésus-Christ, apôtres zélés de la suprématie pontificale, en des temps d'hérésie, on les vit, à la cour des princes et dans les châteaux des grands, s'acquitter du ministère de la parole et diriger les consciences,

exerçant ainsi l'influence la plus salutaire sur les esprits, et, par contre-coup, sur les plus graves événements. On les vit terminer les différends qui survenaient entre les princes, conclure des traités de paix, ménager des alliances, présider aux conseils des rois, gouverner les cours; et rarement cette action des Franciscains sur les affaires temporelles et politiques blessa-t-elle une règle, qui, loin de donner aucun lieu à l'ambition des religieux, semblait composée exprès pour la prévenir et pour l'étouffer.

Quoique la confirmation pontificale ne fût pas encore, à cette époque, l'indispensable condition d'existence de tout institut religieux, saint François n'eut pas plutôt écrit sa règle qu'il s'empressa d'aller lui-même à Rome pour la faire approuver par le saint-siége. Innocent III refusa d'abord de confirmer une règle qui, suivant sa bizarre expression, lui semblait faite pour des animaux immondes plutôt que pour des hommes; mais, soit qu'il eût, en effet, vu en songe le même pauvre, qu'il avait rebuté, dans l'attitude de soutenir l'Église de Saint-Jean-de-Latran, prête à s'écrouler, soit que la nuit, qui d'ordinaire porte conseil, lui eût permis de réfléchir aux immenses avantages que le nouvel institut procurerait à l'Église, il fit rappeler le saint et déféra à sa demande. Ce serait une grave erreur de croire que cette approbation contredit le statut par lequel le quatrième concile de Latran, célébré en 1215, avec le concours du même souverain pontife, défendait qu'on établit à l'avenir aucun ordre nouveau : ces deux actes se concilient d'autant mieux, que l'approbation donnée par Innocent III remonte à 1209. D'ailleurs, la défense du concile n'ôtait pas au pape la liberté d'approuver quelques nouveaux instituts, lorsqu'il jugerait avoir de fortes raisons pour le faire.

L'année 1210 sembla particulièrement favorable à l'ordre naissant des Frères-Mineurs. Jusqu'alors ils avaient habité çà et là dans de pauvres cabanes, dans des grottes isolées, sans avoir un point fixe de réunion, auquel ils pussent se rallier après leurs pénibles voyages; à cette époque, les Bénédictins du mont Soubaze leur cédèrent la petite église de la *Portioncule*, proche d'Assise; et cet édifice de médiocre apparence, mais qui se changea depuis en un temple magnifique, est devenu célèbre dans l'Église catholique, comme le chef-lieu des monastères de l'ordre des Franciscains.

Les protestants ont été forcés de rendre à saint François ce témoignage, qu'il ne se lassa point dans ses efforts, et qu'on ne vit point son zèle se refroidir. Ses disciples le voyaient avec admiration crucifier son corps, qu'il désignait, dans son humilité, sous un nom de mépris, le regardant comme uniquement propre à porter des fardeaux, à être maltraité et grossièrement nourri. Il se jetait souvent dans de l'eau glacée, il se roulait dans la neige, pour amortir le feu de la concupiscence, et renouvelait plusieurs fois dans l'année un jeûne de quarante jours.

A la voix du saint, son petit troupeau se dispersa bientôt dans toutes les contrées; lui-même, partout où il allait, mais surtout en Italie et en Espagne, fondait de nouveaux monastères, s'entourait de nouveaux disciples. Ce triomphe, que les vertus de saint François lui faisaient remporter dans le cœur de tous les fidèles, reçut en quelque sorte la consécration de l'Église entière, lors du concile de Latran, célébré en 1215; car le pape, pendant que se tenait cette auguste assemblée, donna à l'ordre une nouvelle et solennelle approbation. On peut juger à quel point la famille de saint François s'était multipliée dans un bien court intervalle, par ce fait qu'atteste l'histoire, que, dans le chapitre général tenu en 1219,

et qu'on appelle le chapitre *des nattes*, il se trouva cinq mille religieux, indépendamment de ceux qui étaient restés dans chaque couvent.

Un succès aussi extraordinaire prouvait trop clairement l'intervention divine, pour que saint François ne sentît pas incessamment accroître son zèle. Dans son religieux enthousiasme, il soupira après la couronne du martyre : une fois il obtint du pape l'autorisation d'aller, comme missionnaire, instruire les peuples mahométans ; une autre fois, se trouvant en Espagne, il se disposait à partir pour Maroc ; mais tantôt une maladie, tantôt les vents contraires, firent avorter son entreprise. Enfin, l'an 1219, il passa en Égypte avec onze de ses disciples. Emporté par son ardeur dans le camp des Sarrasins, il offrit de se jeter dans un bûcher pour prouver la religion chrétienne au soudan Mélédin : admirable dévouement, que la politique de ce prince l'empêcha de réaliser, mais qui suffit pour confondre les impitoyables détracteurs qui ont osé soutenir que le rôle de saint François, en Égypte, n'avait été rien moins que brillant. Le héros chrétien revint à sa retraite chérie de Portioncule ; il y fut accueilli par la glorieuse nouvelle que cinq missionnaires, qu'il avait envoyés prêcher l'Évangile aux Maures, avaient été honorés du martyre dans le royaume de Maroc.

Le retour de saint François à Assise était devenu bien nécessaire pour empêcher que, par une déviation toujours croissante de la règle, l'ordre ne pérît dans sa fleur. Élie, ou Élias, que le saint avait établi vicaire général, et auquel il avait remis son autorité, en partant pour l'Orient, s'était servi de son crédit pour introduire, dans la règle, des modifications dont le résultat principal était d'en mitiger la rigueur : mais, telle avait été son adresse à dissimuler son secret dessein, qu'il affectait, sous plusieurs rapports, encore plus de zèle que saint François. C'est ainsi qu'il avait limité, en interdisant l'usage de la viande, la permission dont les Frères-Mineurs jouissaient naguère de manger de tout ce qui leur était donné, lorsqu'ils mendiaient leur subsistance. A son retour, le saint eut de la peine à reconnaître ses anciens disciples, tant leurs vêtements étaient recherchés, tant la pompe et le faste s'annonçaient dans l'architecture et la décoration intérieure des églises qu'ils se bâtissaient, tant la science et les avantages estimés dans le monde prévalaient sur les pratiques de l'humilité et de la pauvreté, tombées déjà dans le mépris! Le zèle de saint François s'enflamma ; il punit et admonesta ses disciples, jusqu'à ce que la règle fût, comme elle l'était naguère, exécutée à la lettre. Il n'y a que l'abstinence de la viande qu'il maintint en vigueur, pour ne point favoriser l'intempérance et le déréglement.

L'année 1223 devait être, pour l'ordre, l'une de ses époques les plus heureuses. Sa règle, qui s'était jusqu'alors transmise verbalement, venait d'être fixée par écrit, lorsqu'il obtint du pape Honorius III la confirmation d'une célèbre indulgence accordée, peu de temps auparavant, à l'église de la Portioncule. « Cette église, éloignée du tumulte, » dit Alban Butler [1], « était le lieu où saint François allait prier par préférence, et il en célébra la dédicace avec beaucoup de solennité. Un jour qu'il y priait avec une grande ferveur, il eut une vision dans laquelle Jésus-Christ lui dit de s'adresser au pape, qui accorderait une indulgence plénière à tous les vrais pénitents qui visiteraient cette église. Après cette vision, arrivée en 1221, il alla trouver le pape Honorius III, qui était alors à Pérouse, et qui accorda verbalement l'indulgence. En 1223,

[1] Vies des Saints, t. IX, p. 280.

sur les instances réitérées de François, Honorius nomma sept évêques pour aller la publier à la Portioncule. Plusieurs certificats authentiques, tant de ces évêques que de quelques compagnons du saint, attestent l'existence de cette indulgence, ainsi que la déclaration, faite par le saint, de la vision dont nous venons de parler. Il est rapporté, de plus, que François apprit, par révélation, que Jésus-Christ avait ratifié lui-même la concession de l'indulgence. Celle obtenue primitivement par le saint, est attachée au 2 d'août, et à la seule chapelle de la Portioncule, qui est présentement au milieu de la grande église à laquelle elle a donné son nom. En 1695, le pape Innocent XII accorda une indulgence plénière à tous ceux qui visiteraient, un jour de l'année, avec les dispositions requises, l'église bâtie autour de cette chapelle. L'indulgence du jour de la dédicace de la chapelle de la Portioncule, qui est le 2 d'août, a été étendue à toutes les chapelles de l'ordre par les papes Alexandre IV, Martin IV, Clément V, Paul III et Urbain VIII. » Est-il surprenant, d'après ces faveurs, que les fidèles s'empressassent de se rendre à la Portioncule, et que le concours des pèlerins s'élevât, à l'époque principale, jusqu'à cent mille personnes ? Telle était la naïve et inébranlable conviction que les moines avaient de l'efficacité de cette indulgence, qu'ils ne pensaient pas pouvoir la méconnaître, sans nier implicitement l'existence de Dieu [1].

Saint François crut alors son ordre assez affermi pour ne plus avoir aussi besoin de son influence immédiate, et il voulut se réserver presque tout entier au délicieux commerce qui s'était établi entre son âme et le Sanctificateur divin. Déjà, en 1220, s'étant démis du généralat, il avait fait élire ministre général Pierre de Cortone, religieux distingué par sa régularité. Toutefois, Pierre de Cortone, et Élie, qui trouva moyen de lui succéder à sa mort, ne prirent, aussi longtemps que le fondateur vécut, que le titre de vicaire général, laissant entendre par là que les conseils du saint avaient tant d'autorité, que c'était toujours lui qui, à proprement parler, gouvernait l'ordre. Renonçant à la pratique habituelle de la mendicité et de la prédication, pour se retirer dans une solitude de l'Apennin, où les exercices d'une vie contemplative absorbaient ses jours, où les rigueurs de la pénitence et du jeûne le détachaient de plus en plus de la terre, saint François était digne que le Ciel lui prodiguât ses plus étonnantes faveurs.

Son humilité et son ardent amour pour le Sauveur crucifié, lui méritèrent de recevoir sur son corps l'impression des cinq plaies de Notre-Seigneur. Saint Bonaventure rapporte qu'un séraphin, entre les ailes duquel paraissait la figure d'un homme en croix, lui perça les pieds, les mains et le côté, en sorte que son corps resta extérieurement marqué d'une parfaite ressemblance avec un crucifix : événement aussi indubitable qu'extraordinaire, vérifié des propres yeux du pape Alexandre IV; événement que Fleury [2] a prouvé être hors des atteintes d'une critique équitable, et que Chalippe [3] défend avec succès contre la dissertation de Baillet. Aussi les papes lui ont-ils donné la sanction de l'Église; Benoît XI, en 1304, se proposant d'exciter dans les cœurs un plus ardent amour pour Jésus-Christ crucifié, institua une fête avec un office propre, en l'honneur des stigmates de saint François. Dans la personne du pieux fondateur s'étaient, en effet, littéralement réalisées ces

[1] *Si indulgentia illa non est vera, Deus non est in cœlo.*

[2] Liv. 79, nº 5.

[3] Vie de saint François. Paris, 1734 et 1736.

paroles de l'apôtre saint Paul [1] : « Au reste, que personne ne me fasse de la peine ; car je porte sur mon corps les cicatrices de Jésus-Christ. » Et voilà l'origine du nom de *Séraphique* attribué à François, et qui a passé à tout son ordre. Nous ne nous arrêterons pas à discuter, comme l'a fait Bergier [2], peut-être avec assez de tiédeur et de maladresse, ce qu'il faut penser de certaines exagérations, échappées à l'enthousiasme ou controuvées par la malveillance : il nous suffit d'avoir étayé le miracle par des autorités irrécusables. En présence d'un tel fait, on conçoit très-bien qu'il ait pu être l'objet d'explications justement laudatives, et qu'il ait fourni, par exemple, l'idée d'un livre sur les *Conformités de saint François avec Jésus-Christ.*

Pendant les deux dernières années de sa vie, sa santé fut sensiblement altérée : il mourut le 4 octobre 1226, dix-huit ans après l'institution de son ordre, et le quarante-cinquième de son âge. Quelque temps avant sa mort, il avait intimé, dans son testament, la défense expresse d'apporter aucun changement à la règle de l'ordre, se dérobant ainsi à la responsabilité de tous les abus qui pouvaient s'y introduire par la suite.

Dans le fait, l'ensemble de la règle n'a pas subi de changement; mais elle a été l'objet d'interprétations telles, que les observances primitives se sont, l'une après l'autre, insensiblement modifiées dans le cours des siècles. Le pape Nicolas III déclara que le précepte du travail des mains ne regardait point ceux qui étaient dans les ordres sacrés, ou qui s'occupaient de la prédication ou des autres fonctions du ministère ; mais la vérité de cette interprétation est prouvée par l'exemple même du fondateur. Et d'ailleurs il n'y a que de prétendus réformateurs qui aient voulu ramener les Franciscains, ainsi que tous les religieux qui embarrassent les ennemis de l'Église, au travail des mains, en usage chez les anciens solitaires. « Quels qu'aient été la vertu des solitaires d'Égypte, » dit un auteur, « et le zèle pour leur sanctification personnelle, il serait déraisonnable de vouloir en faire une règle complète et adéquate pour des religieux qui, sans professer la même austérité, se dévouent à l'instruction des fidèles, à la défense de la foi, aux combats contre les hérétiques. Si leur vie est moins éclatante en mortification, elle est parfois plus édifiante en fait de docilité, d'humilité et d'orthodoxie : car l'on n'ignore pas avec quelle facilité plusieurs de ces solitaires se sont laissés entraîner dans diverses hérésies, et avec quelle obstination ils y ont persévéré, et de nombreux monastères y persévèrent encore aujourd'hui. »

Les protestants, et par exemple Mosheim et Moriz Doëring, qui ont voulu apprécier et le caractère personnel et la mission de saint François, sont tombés dans d'étranges contradictions.

Laissons de côté cette accusation, obligée dans leur bouche, que ce fondateur (qui fut, à la vérité, un homme pieux et bien intentionné) joignait à la plus grossière ignorance un esprit affaibli par une maladie dont il avait été guéri, et qu'il donna dans une espèce de dévotion extravagante, qui approchait plus de la folie que de la piété [3]. Moriz Doëring avoue lui-même que, si ce serait faire trop d'honneur à saint François que de lui attribuer la supériorité de génie nécessaire pour combiner et exécuter un vaste plan, il y aurait aussi une souveraine injustice à l'accuser précisément

[1] Galat, c. VI, v. 17.

[2] Dictionn. théol., v° *Franciscains.*

[3] Mosheim, Hist. eccl., XIIIe siècle, 2e part., c. II, § 25.

de folie. Il ajoute, que la préoccupation du saint portait le cachet de l'époque, et que la simplicité de son esprit se conciliait avec des dispositions bienveillantes qui révèlent, dans son cœur, un trésor de charité. Il rend hommage à la persévérance étonnante, à l'esprit de suite, avec lesquels ce fondateur continua son entreprise commencée, jusqu'à son dernier soupir..... Pitoyables raisonneurs qui ont des yeux pour ne pas voir! Le Dieu qui confond les superbes, se plaît à exalter les humbles; la simplicité du cœur, la véritable pauvreté d'esprit, sont les plus beaux effets de la grâce; et quand, dans sa miséricorde, la Providence se choisit des vases d'élection, que lui importent les jugements d'un monde qui ne s'attache qu'à l'éclat et aux vanités extérieures? C'est l'homme intérieur qui, seul, fixe les complaisances divines.

Quant à la mission de saint François, indépendamment de son caractère personnel, ses improbateurs sont les premiers à proclamer, comme nous l'avons annoncé nous-même [1], qu'au XII[e] siècle, et au commencement du XIII[e], l'Église était infectée par une multitude de sectes hérétiques; ils prétendent que le clergé manquait de lumières et de zèle, que les ordres monastiques étaient entièrement corrompus; ils conviennent que, dans ces circonstances, on sentit la nécessité d'introduire dans l'Église une classe d'hommes qui pussent, par l'austérité de leurs mœurs, par le mépris des richesses, par la gravité de leur extérieur, par la sainteté de leur conduite et de leurs maximes, ressembler aux docteurs qui avaient acquis tant de réputation aux sectes hérétiques... Or, voilà précisément, répondons-nous, avec Bergier [2], ce que pensa saint François, cet ignorant prétendu. Il vit le mal, il en aperçut le remède, il eut le courage de le mettre en usage; Mosheim et Moriz Doëring sont forcés de convenir qu'il y réussit parfaitement. Qu'aurait pu faire de mieux un habile et profond politique?

Le véritable habillement de saint François et des Frères-Mineurs de son temps consistait en une robe de méchant drap de couleur de cendre, faite en forme de sac, et à laquelle était attaché un capuce pointu.

[1] Voy. page 118.

[2] Dict. théolog., v° *Franciscains.*

CHAPITRE II.

SECOND ORDRE, OU CLARISSES. — TIERS-ORDRE, OU ORDRE DE LA PÉNITENCE.

Saint François ne se contenta pas d'avoir donné naissance à l'ordre des Frères-Mineurs; comme fondateur, il a droit à une triple couronne. Il est vrai que l'établissement des Frères-Mineurs doit toujours être regardé comme le principal monument de son zèle; cependant les Clarisses et le Tiers-Ordre sont d'autant plus dignes de notre attention, qu'on retrouve, dans leurs annales, la preuve éclatante que les bénédictions célestes faisaient fructifier tous les projets de l'humble fondateur.

CLARISSES.

Tout ce que l'histoire nous a transmis sur la vie de saint François annonce combien il nourrissait avec scrupule l'éloignement dont la chasteté impose le devoir aux deux sexes, l'un à l'égard de l'autre; appréciant, d'ailleurs, la faiblesse naturelle des femmes, il ne s'occupait pas d'établir des monastères de pénitentes. La mendicité et la prédication, qui étaient les deux fondements de son institut, lui semblaient, avec raison, ne pouvoir convenir qu'à des hommes, et il lui en aurait coûté beaucoup de se départir, en faveur de l'autre sexe, de l'austérité de sa règle.

Cependant, sainte Claire (1193-1253), fille d'un des plus illustres seigneurs d'Assise, et qui marquait, depuis son enfance, une grande charité pour les pauvres et une piété extraordinaire, était destinée à convaincre saint François que son sexe est capable de la plus sublime abnégation, et que, quand la grâce est descendue dans le cœur d'une femme, il n'est pas d'efforts héroïques qui se trouvent au-dessus de ses forces. Depuis longtemps, Claire contemplait, avec une secrète admiration, les exercices si extraordinaires de pénitence que pratiquait saint François; elle les imitait même, autant que sa position le lui permettait; mais, à dix-huit ans, exécutant tout à coup un

dessein que sa piété avait prémédité, elle abandonna la maison paternelle, s'enfuit à la Portioncule, où le sacrifice de sa chevelure annonça aussitôt sa vocation. Comme le soin de sa réputation et les convenances lui interdisaient d'habiter sous le même toit que les religieux, elle se fixa dans une petite maison, contiguë à l'église de Saint-Damien, et sa jeune sœur Agnès, à qui la grâce avait également parlé, s'y assujettit avec elle au même genre de vie. Leur famille chercha à les en arracher, employant jusqu'à la violence et aux armes; mais les généreuses épouses de Jésus-Christ ayant tenu tête à l'orage et étant demeurées fidèles à leur projet, de tous côtés se présentèrent des veuves et des jeunes filles qui venaient se soumettre à la conduite spirituelle de sainte Claire.

Ainsi, l'année 1212 vit le monastère de Saint-Damien donner naissance à l'ordre des *Clarisses*, qui s'appelle encore des *Pauvres-Dames-Recluses*, ou le *second ordre de Saint-François*. Une règle ne leur avait pas été tracée, mais elles pratiquaient de préférence les plus rudes exercices de la vie monastique; Claire avait seulement fait vœu d'obéissance entre les mains de saint François, à qui la haute direction appartenait naturellement. Il est vrai que Claire, donnant à ses sœurs l'exemple de la mortification la plus extraordinaire, était pour elles un modèle vivant qui rendait superflues les prescriptions d'une règle. Il ne lui suffisait pas d'avoir remplacé ses riches vêtements par une espèce de sac qu'elle attachait autour de son corps avec une corde; d'ordinaire, elle avait deux cilices qu'elle portait alternativement, l'un de crin de cheval, serré d'une corde à trois nœuds, l'autre d'une peau de porc dont les soies, étant coupées court, lui entraient plus aisément dans la chair, comme autant de pointes qui lui causaient une douleur continuelle; quelquefois elle couvrait de branches la terre sur laquelle elle couchait, et n'avait qu'un tronc d'arbre pour oreiller; pendant le carême et l'avent, elle ne vivait que de pain et d'eau, et passait des jours entiers sans rien prendre. Le couvent de Saint-Damien fut le type de monastères semblables, formés en Italie, en Espagne (1219), et en France (1220).

Mais, saint François se refusant avec force à reconnaître dans ces établissements nouveaux des filiations de son ordre, et à en prendre le gouvernement, le cardinal Hugolin intervint, donna aux religieuses le nom de *Damianistes*, et les soumit à la règle de saint Benoît, mais avec des constitutions particulières qui auraient pu paraître rigoureuses même aux Franciscains. Il leur prescrivit un silence perpétuel, et les obligea de jeûner tous les jours.

François ne s'occupa que du monastère de Saint-Damien habité par Claire, et la forme de vie qu'il imposa, dans la règle qu'il écrivit pour les Clarisses en 1224, n'était destinée qu'à ce couvent. Le zélé fondateur y introduisit des adoucissements, qu'on n'était peut-être pas en droit d'attendre de lui; il n'attacha une importance toute spéciale qu'à la défense qu'il fit aux religieuses, de retenir ni recevoir aucune propriété, soit par elles-mêmes, soit par d'autres personnes qu'elles auraient pu commettre à cet effet; comme les religieuses ne pouvaient mendier, il chargea ses compagnons de pourvoir à leurs besoins. Ces prescriptions furent si généralement accueillies par les Damianistes, que, de l'agrément du pape Grégoire IX, toutes les embrassèrent, et dès lors seulement la maison de Saint-Damien, près Portioncule, put être regardée comme le berceau et le chef-lieu de toutes les autres. La réputation de leur sainteté pénétra dans les pays les plus éloignés, car Agnès, fille de Primislaw, roi de Bohême, fonda, dès 1234, un couvent de Clarisses à Prague.

Les observances pratiquées par ces reli-

gieuses, ne dérivant pas d'une source unique, comme on vient de le voir, il ne manqua pas de s'ensuivre de fâcheuses conséquences et une assez grande diversité dans les dénominations, les unes étant appelées Recluses, les autres Pauvres-Dames, d'autres Sœurs-Mineures, d'autres encore Damianistes, d'autres enfin Clarisses. C'est à cet inconvénient que voulut parer saint Bonaventure, lorsqu'il entreprit, en 1264, de réunir toutes ces religieuses sous un même nom (ordre de Sainte-Claire) et sous une même règle qui, bien que tirée de l'ancienne, fût plus proportionnée à la faiblesse du sexe. On adopta assez généralement les mitigations de saint Bonaventure; mais, comme il se trouva quelques communautés qui préférèrent de vivre toujours dans cette grande pauvreté dont sainte Claire avait fait profession, celles-ci retinrent la dénomination de *Clarisses*, pendant que les autres prirent celle d'*Urbanistes*, empruntant ainsi le nom du pape Urbain IV, qui avait approuvé la règle de saint Bonaventure. Ces modifications intérieures n'entravèrent pas la rapide propagation de l'ordre; il y a eu des époques où il comptait neuf cents monastères et vingt-cinq mille religieuses. Les dames de Sainte-Claire, fondées à Longchamps, près de Paris, par sainte Isabelle, sœur de saint Louis, et auxquelles cette princesse obtint, en 1263, la permission d'assigner des revenus fixes, portèrent le nom d'Urbanistes.

Sainte Colette Boilet (1380-1447) introduisit une réforme austère dans plusieurs de leurs maisons. Les religieuses de sa réforme furent distinguées par le nom de *Pauvres-Clarisses*.

En 1485, les religieuses du couvent de l'*Ave-Maria* de Paris embrassèrent la réforme de sainte Colette, et elles surpassaient en austérités toutes les autres réformes du même ordre.

D'un autre côté, les religieuses de l'*Immaculée Conception* de la sainte Vierge, fondées à Tolède en 1484, par la vénérable Béatrix de Sylva, et dont Innocent VIII approuva l'institut en 1489, furent, par l'intervention du célèbre cardinal Ximénès, qui était lui-même Franciscain, unies aux Clarisses, dont elles adoptèrent la règle, mais avec certaines mitigations. Jules II donna, en 1511, une règle particulière aux Conceptionistes, en les laissant néanmoins toujours incorporées aux Clarisses.

TIERS-ORDRE.

Par l'institution des Frères-Mineurs et des Clarisses, saint François avait assuré à l'état monastique une riche moisson dans l'un et l'autre sexe; il semblait, d'ailleurs, avoir accompli tout ce que pouvaient réclamer, sous ce rapport, et le service de l'Église et la sanctification des âmes pieuses. Cependant une illumination de la grâce lui fit ouvrir les yeux sur les moyens d'établir un troisième ordre, et les *Tiertiaires* furent instituées.

Le saint prêchant au peuple la nécessité de la pénitence, il se présenta de tous côtés un si grand nombre de convertis qui demandaient à expier dans le cloître et la solitude les péchés de leur vie, que François éprouva un invincible scrupule à les enlever au monde. Alors même qu'il eût été sûr de leur bonne volonté et de leur persévérance, il eût craint de priver les villes et les campagnes de bras utiles, et de provoquer le mécontentement des princes : appréhension

raisonnable, sans doute, mais qui s'effaçait devant la crainte, plus légitime encore, que les liens du mariage et de la famille ne reçussent une fâcheuse atteinte par sa condescendance. Le saint prédicateur de l'Évangile, sachant qu'il y est défendu à l'homme de séparer ce que Dieu a uni, fit comprendre au peuple qu'on peut mener une vie chrétienne, sans prononcer des vœux solennels et sans se séparer absolument du monde, pourvu qu'on garde une intention droite, qu'on renonce aux plaisirs dangereux et à la dissipation, qu'on sanctifie ses occupations de chaque jour par des pratiques de piété, la prière et le jeûne. Il promit enfin de déterminer une forme de vie qui s'adapterait à l'état où Dieu avait placé chacun, et qui rendrait, en quelque façon, ceux qui la suivraient semblables aux religieux, sans avoir toutes les rigueurs de la vie monastique.

Il s'organisa de cette manière, dans la campagne, une congrégation de fidèles qui avaient en abomination la fréquentation des spectacles, des bals, des festins, l'usage du luxe et des éblouissantes vanités du monde, et qui, tout à la fois, par leur amour de la paix, par leur empressement à se réconcilier avec leurs ennemis, par leur scrupule à éviter les plus légers jurements comme les plus grossières imprécations, donnaient l'exemple des plus rares vertus. Saint François disposa avec beaucoup de sagesse qu'on ne pourrait être admis dans ce tiers-ordre, qu'autant qu'on justifierait d'une fortune ou d'une expectative de propriété suffisantes pour que l'on ne devînt pas à charge aux autres pénitents.

Les critiques, néanmoins, ont adressé un reproche à cet institut. Quelle que fût l'influence, disent-ils, que l'état monastique eût exercée jusqu'alors, du moins il était circonscrit dans certaines bornes extérieures, qui le faisaient brusquement et vivement trancher avec le monde; mais les Tiertiaires ne connaissaient pas ces limites, en sorte que c'est au milieu même du monde et incessamment mêlés à ses habitants, que se multipliaient ces espèces de moines ou de religieuses, nuisibles au bien-être de l'État, de la cité, de la famille, parce qu'ils étaient dans la dépendance des cloîtres.... Singulier reproche, vraiment, et qui suppose comme un vice de l'institution ce qui en formait le plus précieux avantage! Les Tiertiaires étaient extérieurement confondus avec le reste de leurs concitoyens; donc il ne leur en était que plus facile de faire toucher au doigt la religion aux incrédules, et de les parfumer, pour ainsi dire, de leurs propres vertus. Le vrai motif du blâme est l'analogie de ces semi-religieux avec les religieux véritables, qu'on accuse d'avoir exploité la piété libérale des pénitents au profit des monastères; mais cette accusation, à force d'être banale, est depuis longtemps reconnue pour calomnieuse. L'institut des Tiertiaires devait être agréable à l'autorité politique, à qui elle assurait des sujets religieux, sans les distraire de l'accomplissement des devoirs du citoyen; aussi n'est-ce que sous l'influence de suggestions perfides et manifestement contraires à leur intérêt, que des princes ont protesté avec violence contre son établissement. Il est faux que la règle donnée par saint François à son troisième ordre (1221) et que l'organisation des Tiertiaires accrussent outre mesure l'influence des cloîtres. Elles ont eu, sans doute, pour résultat la conservation, désormais plus généralement assurée, des droits du saint-siége; mais le maintien de l'unité catholique est la base de l'édifice religieux, et jamais l'autorité pontificale n'a prévalu au détriment des peuples.

Chacun n'était pas indistinctement admis dans ce tiers-ordre. On examinait, auparavant, si l'aspirant était fidèle catholique et

obéissant à l'Église romaine, s'il n'était noté d'aucune infamie; on s'informait de son état, de son office, ou de sa condition, particulièrement s'il n'était point engagé dans les liens du mariage, ce qui eût formé obstacle à sa réception, s'il n'avait eu le consentement de sa femme, et réciproquement la femme celui de son mari. On le soumettait ensuite à une année de noviciat, pendant laquelle on s'assurait avec soin de la sincérité de ses intentions, et on ne l'admettait ensuite à faire profession qu'en l'obligeant à promettre de garder toute sa vie les commandements de Dieu, et de satisfaire, pour les transgressions de la règle, à la réquisition du visiteur. Après la profession, on ne pouvait plus sortir du tiers-ordre, sinon pour entrer dans un monastère. Par une précaution bien sage, mais qu'on a dénaturée en lui assignant la cupidité pour principe, le Tiertiaire était obligé de faire son testament dans les trois mois après sa profession, afin, sans doute, que cet acte mît le sceau à son détachement des biens terrestres et le livrât tout entier à la salutaire préoccupation de la mort. L'habit devait être de drap vil, de couleur ni tout à fait blanche, ni tout à fait noire, sans aucun ornement mondain; il était permis, selon les circonstances, de le porter sous des vêtements d'une étoffe et d'une forme moins sévères, pourvu que l'étoffe ne fût pas d'une couleur éclatante et que la forme n'annonçât pas trop de recherche.

Cet ordre fit, en peu de temps, de grands progrès, car il était bien séduisant de pouvoir, sans abandonner le monde, participer à tous les priviléges, grâces et indults, accordés aux Frères-Mineurs par les souverains pontifes. Quoique, dans certains pays et à certaines époques, le tiers-ordre ait été opprimé et persécuté, on a vu des empereurs et des rois se faire gloire de l'embrasser. Pour ne parler que de la France, nous citerons saint Louis; la reine Blanche, sa mère; Marguerite de Provence, son épouse; sainte Isabelle, sa sœur; Élisabeth de France, femme de Philippe IV d'Espagne; les reines Anne et Marie-Thérèse d'Autriche, celle-ci femme et l'autre mère de Louis XIV; on a même conservé l'acte de profession de cette dernière, daté du jour de Noël 1643, et conçu en ces termes:

AU NOM DE NOTRE-SEIGNEUR JÉSUS-CHRIST.

Moi sœur Anne d'Autriche, par la grâce divine reine de France, fais vœu et promesse à Dieu tout-puissant, à la bienheureuse Vierge, au bienheureux père saint François, et à tous les saints, et à vous, mon père, de garder tout le temps de ma vie les commandements de la loi de Dieu, et de satisfaire, comme il convient, pour les transgressions de la forme et manière de vie de la règle du troisième ordre de saint François ou de la Pénitence, confirmée par le pape Nicolas IV, et autres papes ses successeurs, lorsque j'en serai requise, selon la volonté et le jugement des supérieurs.

Plusieurs des instituts dont nous nous sommes occupés dans les chapitres précédents (les Trinitaires, les Prémontrés) se modelèrent, sous ce rapport, d'après celui des Frères-Mineurs, et ils eurent dès lors des tiers-ordres.

Nous placerons ici une observation générale sur la différence qu'il y a entre ces *tiers-ordres* et les *confréries*.

Quoique le mot de confrérie soit fort honorable, et qu'on entende par là plusieurs personnes réunies par les liens de la charité pour s'employer à de bonnes œuvres; quoique ces sortes de confréries soient approuvées par le saint-siége ou par les évêques des lieux où elles sont établies; cependant les règlements et les dispositions qui servent

à y maintenir une observance uniforme ne portent que le nom de *statuts*, et il suffit, pour y entrer, de se faire enregistrer sur la liste des confrères. Au contraire, les dispositions qui servent à maintenir l'observance parmi les Tiertiaires portent le nom de *règle*, et il faut que ces Tiertiaires soient éprouvés par un noviciat d'un an, au bout duquel ils font profession avec des vœux simples. Bien qu'on ne puisse pas dire qu'ils soient religieux, à moins qu'ils ne soient engagés par des vœux solennels (comme les religieux pénitents du tiers-ordre de Saint-François, et les religieuses du tiers-ordre de Saint-Dominique), néanmoins leurs associations sont de véritables ordres, parce que, dans le cas dont il s'agit, le mot d'*ordre* signifie une manière de vivre ordonnée sous certaines règles et cérémonies pratiquées par ceux qui s'y engagent, et cette manière de vivre a été approuvée par plusieurs papes, comme l'attestent les bulles de Nicolas IV en faveur des Tiertiaires de saint François, d'Innocent VII pour ceux de saint Dominique, de Martin V pour ceux des Servites, d'Eugène IV et Martin V pour ceux des Augustins, de Sixte IV pour ceux des Carmes, et de Jules II pour ceux des Minimes. Lorsqu'au contraire, les papes ont parlé du cordon de saint François, du scapulaire des Carmes, etc., ce n'a été que sous le nom de *confrérie*.

Nous ferons une seconde observation, non moins importante, sur l'origine des *religieux pénitents des tiers-ordres*.

Quoique saint François n'eût établi son troisième ordre qu'en faveur des personnes de l'un et l'autre sexe qui, ne pouvant rompre leurs engagements avec le monde, voulaient néanmoins embrasser un état de vie pénitent et distingué du reste des hommes, il se trouva aussi, et dès le commencement des tiers-ordres, de zélés contempteurs du monde, avec lequel ils n'avaient point contracté d'engagement, et qui, par surcroît de dévotion, voulurent joindre à cet état de pénitence volontaire celui de la retraite, en vivant en communauté et en se soumettant aux vœux de religion. C'est ce qui donna naissance au troisième ordre *régulier*, qui, du moment qu'on a commencé à y faire des vœux solennels, a constitué un corps séparé dans l'Église. Il y a eu des religieux du tiers-ordre de saint François, du temps des papes Nicolas IV et Clément V.

C'est à différentes époques et en différents lieux que plusieurs personnes du troisième ordre se sont ainsi réunies en communauté, qu'elles ont gardé la clôture, et qu'elles ont fait les vœux solennels de pauvreté, de chasteté et d'obéissance. Elles regardent comme leur fondatrice sainte Élisabeth de Hongrie, duchesse de Thuringe, qui mourut en 1231. Cet institut se compose de personnes de l'un et de l'autre sexe ; il se divise en plusieurs classes, dont quelques-unes se vouent au service des malades dans les hôpitaux.

Les dénominations de *Beghards*, *Béguins*, *Béguines* [1], ont été attribuées aux religieux du tiers-ordre de Saint-François; mais il ne faut pas les comprendre dans les anathèmes lancés contre les *Beghards* et les *Béguins*, sorte de faux spirituels ou de faux dévots dont nous parlerons plus loin.

Pour compléter cette matière, nous ajouterons que les religieuses appelées en Flan-

[1] Dans les Pays-Bas on appelait *Béguines* des filles ou veuves qui, sans faire des vœux, se rassemblaient pour mener une vie dévote et réglée. Le lieu de leur habitation s'appelait *béguinage* : ces béguinages étaient quelquefois si vastes, qu'ils formaient comme de petites villes dans la cité.

dre *Sœurs-Grises*, portaient autrefois un habit gris ; mais elles échangèrent cette couleur, en divers endroits, contre le blanc, le noir ou le bleu foncé. Elles faisaient, dans quelques maisons, les vœux solennels de religion ; maintenant elles s'en tiennent aux vœux simples.

La B. Angèle (1377-1435), comtesse de Civitelle, institua à Foligno, en 1397, les religieuses de ce troisième ordre, qu'on nomme *Pénitentes*, et qui étaient en fort grand nombre ; il y avait, dans les Pays-Bas, une réforme de ces religieuses, sous la dénomination de *Récolectines*.

Les religieux du troisième ordre de Saint-François, qui se vouèrent au service des fous et des autres malades, ne font pour la plupart que les vœux simples de chasteté, de pauvreté et d'obéissance aux évêques dans les diocèses desquels ils sont établis, en y ajoutant celui de servir les malades. Ils observent la troisième règle de saint François, et vivent dans les hôpitaux ou dans des sociétés qu'ils appellent familles. Tels sont, en Espagne, les *Minimes infirmiers*, nommés aussi *Obrégons*, de Bernardin Obrégon, leur fondateur ; tels étaient, en Flandre, les *Bons-Fieux* ou *Bons-Fils*, que cinq pieux marchands établirent à Armentières, à Lille, etc.

Parmi les pénitents du tiers-ordre, occupés de l'instruction du peuple et des autres fonctions du ministère, on distinguait la congrégation dite de Picpus, instituée, l'an 1595, par Vincent Mussart. Elle emprunta son nom à l'un de ses monastères, situé dans un lieu nommé *Picpus*, au faubourg Saint-Antoine, à Paris. Ces pénitents avaient en France plus de soixante maisons, qui formaient quatre provinces.

CHAPITRE III.

HISTOIRE DE L'ORDRE DES FRÈRES-MINEURS, DEPUIS LA MORT DU FONDATEUR

Ce fut un grand malheur pour l'ordre qu'Élie eût réussi à en imposer à saint François par son hypocrisie , au point que le fondateur l'eût désigné au choix de l'ordre pour lui succéder en qualité de ministre général ; il en résulta des luttes fréquentes et des divisions intestines.

Peut-être (mais ce n'est qu'une conjecture très-incertaine), avec la suite des temps , les Franciscains, oubliant l'humilité de leur mission, se seraient-ils fatigués d'une pauvreté qui les assimilait pourtant au Sauveur du monde ; ce que la suite des siècles pouvait amener, Élie l'improvisa dans sa coupable imprudence. Tout rempli des maximes du monde, il laissa introduire divers abus qui n'allaient à rien moins qu'à la ruine entière des constitutions fondamentales de l'ordre. Il fit bâtir une église magnifique ; ce qui était contraire à l'esprit de pauvreté, si expressément recommandé par la règle. Il détournait les revenus des communautés à son usage particulier, se ménageant des adoucissements que les frères ne partageaient point. Si plusieurs des provinciaux et des gardiens applaudissaient à sa conduite par respect humain; si d'autres, quoique convaincus que ces innovations ouvraient la porte au relâchement, et qu'elles éteignaient la ferveur qui avait fait jusque-là la gloire de l'ordre, étaient cependant trop lâches pour rompre le silence et pour s'élever contre les désordres qu'ils condamnaient intérieurement ; il en était aussi qui, scrupuleusement attachés aux dernières volontés du fondateur, avaient plus de courage que leurs frères, s'opposaient aux abus, et les improuvaient de la manière la plus forte.

Parmi eux , se distinguait Antoine de Padoue (1195-1231). Ce saint, Portugais de naissance, semblait formé par la nature et la grâce au travail des missions ; aussi François, qui reconnaissait son prodigieux mérite, l'avait-il chargé de prêcher la parole du Seigneur ; il justifia cette confiance du fondateur, non-seulement par les succès de son éloquence, à laquelle les hérétiques les plus opiniâtres et les pécheurs les plus endurcis ne pouvaient résister, mais encore par les fréquents miracles dont la Providence daignait le faire l'instrument, et qui

le mirent bientôt en odeur de sainteté. Saint Antoine de Padoue est encore regardé aujourd'hui comme le patron du Portugal. C'est lui qui, avec Adam de Marisco, porta ses plaintes à Grégoire IX, et obtint que ce pape déposât Élie du généralat.

Mais la ruse triompha de la vérité. Élie, feignant une conversion véritable, se couvrit d'une apparente humilité et d'un faux renoncement à toutes choses, en sorte que les frères, abusés par ce simulacre d'austérité, le réélurent ministre général en 1236, et le pape, ravi de pouvoir récompenser sa conversion, le confirma dans cet office. Mais cet ambitieux ne se vit pas plutôt en pleine possession de sa dignité, qu'au lieu d'expier le passé, il ralluma l'opposition par l'égoïsme de sa conduite.

Les zélés, ayant à leur tête le père Césaire de Spire (d'où leur vint le nom de *Césarins*), lui firent des remontrances inutiles, auxquelles il répondit par la persécution; Césaire, jeté en prison, y périt victime de la barbarie du geôlier. Saint Antoine de Padoue, en retour de ses efforts pour le maintien de la règle, ne reçut que les injures et les mauvais traitements réservés à un séditieux. Il est vrai qu'après avoir immolé Césaire à son esprit de persécution, Élie fut déposé pour la seconde fois; mais le funeste exemple des discordes intestines avait été donné à l'ordre. Non-seulement les Césarins se perpétuèrent, quelque temps encore, dans leur séparation; mais il se renouvela fréquemment des discussions sur l'observation littérale de la règle.

Aux XIIIe et XIVe siècles, on vit se distinguer des autres Franciscains les *Silvestrins* [1], les *Pauvres Ermites*, les *Célestins*, les *Spirituels*, les *Clarenins*, comme autant de réformes, qui réveillèrent passagèrement l'attention, parce que leur développement fut entravé par de dures persécutions. Ces religieux, trop souvent égarés par l'excès du zèle, s'indignaient de voir consacrer l'usage de quêter de l'argent ou de recourir à des amis spirituels pour en recevoir; ils s'élevaient contre la construction de magnifiques édifices, et contre les autres abus qu'un grand nombre de leurs frères toléraient avec complaisance. Il leur fut d'autant plus difficile de réussir dans leur réforme, et d'autant plus aisé de s'égarer par excès de zèle [2], que les papes, tels qu'In-

[1] Religieux institués, l'an 1231, par saint Silvestre Gozzolini, dans la Marche d'Ancône, sous l'étroite observance de saint Benoît. Innocent IV approuva cette réforme en 1248.

[2] Ces égarements ont produit des *Beggards* ou *Beghards*, secte de faux spirituels ou de faux dévots, qui parut en Italie, en France et en Allemagne, sur la fin du XIIIe et au commencement du XIVe siècle.

L'austérité apparente des Albigeois et des Vaudois leur procurant des sectateurs, les catholiques sentirent que, pour arrêter la défection, il fallait qu'ils embrassassent eux-mêmes des mœurs réellement austères; de là (comme nous l'avons dit pages 118 et 125), toutes les congrégations, tous les ordres religieux, éclos à cette époque. Il se forma aussi des associations séculières, mais qui, par le défaut d'instruction, tombèrent d'un excès de piété dans un excès de libertinage.

Les premiers Beggards furent les *Spirituels*, réforme de l'ordre de Saint-François, et qui s'en sépara par esprit d'indépendance. Ces Spirituels entraînèrent dans leur parti beaucoup de Frères-lais du tiers-ordre, ou *Fraticelles* (petits-frères), nommés en Italie *Besaciers*, en France *Béguins*, dans les Pays-Bas et en Allemagne *Beggards*, dénominations données ensuite à la secte en général. Bien que condamnés en 1311, ils subsistaient encore au XVe siècle, sous les noms divers de *Frères et Sœurs du libre Esprit*, de *Bigards* et *Schwestriones* en Allemagne, de *Bigards* et *Picards* en Bohême, de *Picards* et *Turlupins* en France, enfin sous celui d'*Adamites*.

nocent IV, Nicolas III, etc., malgré leur sincère sollicitude pour l'ancienne austérité des cloîtres, étaient forcés par les circonstances d'adopter eux-mêmes les mitigations apportées à la règle. Innocent donna, surtout, une solution assez remarquable de la difficulté qu'avait fait naître la possession de biens-fonds entre les mains de l'ordre. Les Franciscains, dit le souverain pontife (raisonnant ici dans l'intérêt général de l'Église, à qui il ouvrait par là des ressources inattendues), n'ont aucunement dévié de leur règle primitive : car ce qu'ils achètent et ce qu'ils possèdent n'appartient pas à l'ordre, mais se trouve compris dans le domaine de l'Église romaine, et n'est abandonné aux Frères-Mineurs qu'à titre d'usufruit.

La division de l'ordre, c'est-à-dire la séparation du même corps en deux parties, s'accomplit au milieu du XIVe siècle.

Le bienheureux Paulet de Foligny chercha à renouveler dans les profondeurs de la solitude l'ancienne vie érémitique, et il est d'autant plus admirable que le succès ait couronné sa pieuse ardeur, que l'ermitage de Bruliano étant environné de marais qui exhalaient des brouillards perfides, et rempli d'une multitude de serpents qui pénétraient jusque dans les cellules, tant d'obstacles semblaient devoir décourager les compagnons tentés de se placer sous sa conduite, pour imiter ses humbles vertus. Paulet ayant reçu l'habit de saint François dès l'âge de quatorze ans, donna la règle des Franciscains à sa nouvelle congrégation, mais à la condition expresse d'observer cette règle dans toute sa rigueur [1]. C'est en 1368 qu'il jeta les fondements de cette congrégation, et, douze ans après, elle comptait déjà douze couvents. Cette propagation rapide était due principalement à leur profonde humilité et à leur prudence ; non-seulement les souverains pontifes les approuvèrent, mais les Frères-Mineurs, d'origine plus ancienne, les souffraient volontiers, parce qu'ils les voyaient agir en toutes choses sans orgueil et avec un esprit de parfaite soumission. Cependant une différence, qui s'était insensiblement introduite dans les dénominations, faisait sérieusement présager une séparation prochaine.

Depuis longtemps déjà, l'on était habitué à distinguer les *Conventuels* (c'est-à-dire ceux qui suivaient le relâchement introduit dans l'ordre et qui vivaient dans de grands couvents), des *Frères des ermitages;* et ceux-ci, à raison de la manière étroite et consciencieuse avec laquelle ils pratiquaient la règle, reçurent le nom de *Frères de l'Observance.* Mais, comme ces derniers n'usèrent que trop, au gré des Conventuels, du pouvoir qui leur avait été accordé de recevoir partout des novices, et d'établir des couvents dans tous les lieux où ils seraient appelés et où on leur en offrirait, ce prosélytisme éveilla, d'abord en France [2], et bientôt dans les autres provinces, la jalousie des Conventuels, qui, par leur tiédeur et leur indifférence, ne pouvaient que perdre à être comparés à leurs émules.

Vainement, poussés par un esprit d'intolérance, persécutèrent-ils ces généreux athlètes; vainement invoquèrent-ils leurs anciens priviléges; déjà, en 1415, le concile de Constance consacra par sa décision l'indépendance des Frères de l'Observance, en leur permettant de faire des règlements

[1] Les socques et sandales de bois que portaient les Frères-Mineurs de la réforme du B. Paulet de Foligny, les faisaient appeler *Soccolanti*, dénomination qui s'appliquerait aussi bien aux Récollets et aux Carmes.

[2] Les Observantins de France ont été appelés *Cordeliers*, de la corde qui leur servait de ceinture.

particuliers pour le maintien de la réforme, et de tenir des chapitres généraux. La même année, les Observants se mirent aussi en possession du monastère de la Portioncule, berceau de l'ordre. La jalousie des Conventuels à leur égard s'irrita de voir que les deux congrégations étaient traitées sur le pied de l'égalité; les papes employèrent tous les moyens pour apaiser cette haine, car il ne pouvait leur être indifférent que les plus fidèles serviteurs de la religion épuisassent leurs forces dans une impitoyable guerre de parti. Le trouble s'augmenta encore, au sein de l'ordre, parce qu'à côté de ces deux grandes divisions des Franciscains, se perpétuaient aussi beaucoup d'autres congrégations, telles que les *Colletants*, les *Amédéistes*, etc., qu'il faut ajouter à celles dont il a été question plus haut. Mais, lorsqu'au commencement du XVIe siècle, le pape Jules II abolit toutes ces congrégations, et que, contraintes par ses bulles, la plupart d'entre elles se réunirent aux Observants, ceux-ci acquirent extérieurement sur les Conventuels l'avantage décisif dont ils n'avaient joui jusqu'à présent que dans l'esprit des fidèles : leur importance, sous le rapport du nombre, répondit alors au degré d'estime qu'ils avaient su conquérir. Le triomphe des Observants fut complet, quand Léon X, en 1517, leur attribua la prééminence sur tout l'ordre de Saint-François, donnant l'exclusion aux Conventuels, pour l'élection du général et du chef de cet ordre, déférant l'honneur du choix aux réformés seuls, et disposant que le maître général des Conventuels serait à l'avenir confirmé par le ministre général de l'ordre entier, tiré du sein des Observants. Cependant, quoique la grande majorité des monastères se fût ralliée au parti vainqueur, quoique leur propre influence fût anéantie, les Conventuels ne désespérèrent pas de recouvrer leur importance et leur crédit, jusqu'à ce qu'Urbain VIII eût, en 1631, imposé un silence perpétuel à leurs réclamations.

Chez les Observants, quelques réformes plus sévères se sont maintenues, malgré l'union faite par Léon X, ou bien se sont établies depuis. On appelle ceux-ci *Observantins de l'étroite observance*. Parmi eux se distinguent les *Franciscains déchaussés*, institués par saint Pierre d'Alcantara, et qui formèrent une congrégation distincte, particulièrement florissante en Espagne; on les appelle en Italie, Franciscains réformés. Le P. Jean de Guadalupe établit, en Espagne, la réforme dite des *Récollets*, dans l'année 1500; elle fut reçue en Italie en 1588. Le nom de Récollets fut donné à ces religieux parce qu'ils vivaient dans des couvents solitaires, et qu'ils se faisaient une loi plus spéciale de la retraite et du recueillement. En France, les Récollets possédèrent près de cent cinquante couvents, et ils y rendaient de grands services, soit dans les missions des îles, soit dans la fonction d'aumôniers des armées.

Les combats intérieurs que nous avons indiqués plus haut, quoique incessamment renouvelés, n'empêchèrent pas que l'ordre ne conservât pendant des siècles une puissance inébranlable; car, d'un côté, les services fidèles qu'il rendait à la religion lui assuraient la protection des papes, et, d'un autre, la pauvreté de son extérieur, éveillant la sympathie des âmes pieuses, lui acquérait une précieuse popularité. Il ne lui fallait rien moins que d'aussi puissants alliés, car derrière lui immédiatement s'élevaient de redoutables rivaux, qui cherchaient à lui disputer la faveur publique, nous voulons parler des Dominicains; d'ailleurs, indépendamment de cette rivalité, les prétentions des Franciscains les placèrent, plus d'une fois, dans de fâcheuses occurrences. L'occasion s'offrira plus loin de faire re-

marquer que les Franciscains soutinrent ces traverses avec courage, et qu'à d'injustes reproches ils opposèrent toujours un front serein et une rare patience. Pour être à même de mieux faire tête à l'orage, c'est moins dans la faveur des princes et des grands que dans l'affection du peuple qu'ils cherchaient de l'appui. Dans le fait, ils ne tardèrent pas à voir leurs prédications et leurs confessionnaux assiégés par la foule des fidèles; l'on se persuadait avec complaisance que la miséricorde divine était acquise au chrétien assez heureux pour mourir revêtu de l'habit de saint François. Le peuple pouvait d'autant moins hésiter à croire à l'excellence de cet ordre, qu'il voyait les papes l'orner tous les jours de priviléges extraordinaires.

Les quatre ordres mendiants étaient, aux yeux des souverains pontifes, les quatre colonnes sur lesquelles s'appuyait la chaire de saint Pierre; car les papes comptaient beaucoup moins sur les autres instituts monastiques, quoique plus anciennement fondés, parce que ces instituts, ou bien étaient tombés dans une inaction qui ressemblait au sommeil de la mort, ou bien ne se rattachaient pas d'une manière assez étroite au trône pontifical. Mais, des quatre ordres mendiants, celui des Franciscains fixait cependant les complaisances de l'Église, qui le comblait de marques non équivoques de faveur, et l'entourait, pour ainsi dire, d'un rempart de prérogatives. Aucun institut ne pouvait se glorifier d'avoir reçu autant d'indulgences, et Clément VII appliqua, à la fois, aux Franciscains tous les priviléges dont un ordre monastique, quel qu'il fût, avait jamais joui. Ils méritaient bien ces récompenses par le reconnaissant enthousiasme et la chaleureuse conviction avec lesquels ils défendaient l'infaillibilité du pape: l'on a cru leur prêter un ridicule en les accusant de soutenir que, chez lui, comme dans la divinité, la volonté tient lieu de la raison, et l'on ne s'est pas aperçu que, l'Esprit-Saint parlant par sa bouche en matière dogmatique, la raison se confond ici, nécessairement, avec la volonté. Le lien étroit établi entre les Franciscains et le souverain pontife se révélait avec non moins d'éclat dans l'économie extérieure de leur organisation. Un cardinal fut chargé, sous le titre de *Protecteur de l'ordre*, de surveiller les intérêts des Frères-Mineurs, et de défendre leurs droits dans le cas où ils seraient attaqués; en outre, le pape leur donna des procureurs qui devaient, en leur nom, recevoir et administrer les dons et legs qui leur seraient faits, puisque le vœu de stricte pauvreté, que prononçaient les membres de l'ordre, leur interdisait des soins de cette nature.

Il n'entrait pas, sans doute, dans le plan que saint François s'était tracé, que ses disciples cherchassent surtout à se distinguer par leur savoir; mais il y a une bien niaise injustice à prétendre que les Franciscains semblaient avoir fait vœu de pauvreté d'esprit autant que de renoncement aux richesses. Il est, en effet, sorti de leur ordre, des hommes savants, des écrivains célèbres, au point que Wadding en a dressé le catalogue qui compose un volume in-folio, et qui serait susceptible de bien nombreuses additions depuis l'an 1650 qu'il fut imprimé à Rome. Les luttes des Frères-Mineurs avec les Dominicains, beaucoup plus lettrés du reste, rendaient de jour en jour plus sensible la nécessité où était l'ordre de s'enrichir de sujets exercés à l'art de la dialectique; aussi les Franciscains ne tardèrent-ils pas à figurer avec honneur parmi les savants qui cultivaient la théologie scolastique au moyen âge.

Alexandre de Halès (1245), le premier Frère-Mineur qui prit à Paris un grade académique, y enseigna la théologie et la phi-

losophie avec beaucoup d'éclat ; ses contemporains lui prodiguèrent les titres de *Docteur irréfragable* et de *Fontaine de vie*[1]. Dans les ouvrages théologiques de saint Bonaventure (1221-1274), disciple d'Alexandre, et surnommé lui-même le *Docteur séraphique*, on remarque beaucoup de solidité et la plus exacte orthodoxie.

Bonaventure et son maître Alexandre ne différaient pas de principes scientifiques avec les Dominicains ; mais Duns Scot (1308), appelé *Docteur subtil*, parce qu'il se distingua par sa subtilité à expliquer les plus grandes difficultés de la théologie et de la philosophie de son temps, voulut se frayer une route particulière, et donna naissance, dans l'école, aux deux partis des *Thomistes* et des *Scotistes*, qui se livrèrent, pendant des siècles, une guerre opiniâtre. A ce sujet, nous ferons remarquer, avec M. de Maistre[2], que les théologiens scolastiques sont beaucoup trop méprisés. Un publiciste qui, dans une *Introduction*, encore inédite, *à une législation universelle*[3], fait à grands traits l'histoire de l'école logique, pense, comme cet illustre écrivain, qu'il y a une souveraine inconvenance dans les reproches généralement adressés aux scolastiques du moyen âge. Il est injuste de dire que, tant que les religieux se sont préoccupés de spéculations inutiles sur les sujets de la théologie, sans briser le prestige de la superstition qui captivait le peuple, ils n'ont mérité ni approbation, ni reconnaissance ; car, alors que la prétendue inutilité de leurs discussions serait hors de doute, il faudrait encore convenir que ce choc des opinions, que ce frottement des esprits, devaient tôt ou tard produire des étincelles éblouissantes de clarté.

Le personnage le plus remarquable dans les sciences que puissent citer les Franciscains, est Roger Bacon (1214-1294), dont le nom peut être mis à côté de ceux de Newton et de Leibnitz, et à qui ses contemporains rendirent une justice complète en l'appelant le *Docteur admirable*. En présence de cette réparation solennelle, on a mauvaise grâce d'insister sur l'ingratitude de son général, qui, craignant d'abord qu'il ne fit un mauvais usage de ses talents, lui défendit d'écrire et le tint même en prison quelque temps après. Avec un très-beau génie, Bacon ne sut pas se mettre au-dessus de quelques puérilités de son siècle, et il s'occupa de la pierre philosophale, de l'astrologie judiciaire, de la baguette divinatoire ; ce qui donna occasion à ses confrères de l'accuser de magie, reproche dont Naudé a pris la peine inutile de le justifier. Bacon dissipa l'inquiétude prématurée de ses supérieurs, et les convainquit de sa prudence comme de son orthodoxie. Les grands progrès qu'il fit dans l'astronomie, la chimie et les mathématiques, ne permettent pas aux détracteurs du moyen âge de déverser sur lui le blâme qu'ils répandent, à pleines mains, sur les scolastiques.

L'ordre des Franciscains, justement fier des savants qu'il a produits, peut, avec plus d'orgueil encore, nombrer ses martyrs, ses confesseurs, les quarante-cinq cardinaux et les cinq souverains pontifes qu'il a donnés à l'Église. Nicolas IV, Alexandre V, Sixte IV, Sixte V, Clément XIV, appartenaient à l'ordre de Saint-François.

[1] *Gloria doctorum, decus et flos philosophorum.*

[2] Soirées de Saint-Pétersbourg, t. I, p. 151.

[3] De la Corruption et de la Nécessité d'une réforme fondamentale.

CHAPITRE IV.

CAPUCINS. — MINIMES.

CAPUCINS.

Saint François n'avouait que les Franciscains, les Clarisses et les Tiertiaires pour les rejetons légitimes de son ordre. Qui se serait attendu qu'après quelques siècles une branche nouvelle réussirait, non-seulement à leur être assimilée, mais à conquérir une indépendance dont les Tiertiaires et les Clarisses ne pouvaient se prévaloir? Ce qui est plus surprenant encore, c'est la manière dont s'est formé l'ordre des Capucins, l'un des plus nombreux et des plus laborieux de l'Église.

Mathieu, surnommé de Baschi, à cause du lieu de sa naissance dans le duché d'Urbin, porta d'abord l'habit de saint François parmi les Observants; mais ce religieux, animé d'un esprit de ferveur et du zèle de la pauvreté, ayant vu le fondateur représenté avec un capuce pointu, en fit un semblable l'an 1525; il commença, la même année, à marcher avec cet habillement, et les pieds nus. Inquiété bientôt au sujet de cette nouveauté, il alla trouver le pape Clément VII, qui, verbalement, lui permit, et à un compagnon seulement, de porter ce costume et de vivre en ermites; le souverain pontife y joignit l'autorisation de prêcher partout, ne mettant à cette double grâce que la condition de se présenter au chapitre des Observants une fois l'année.

Cette réforme des Franciscains, arrivée, comme nous l'avons dit, en 1525 ou 1526, coïncide avec la réforme prétendue qui a désolé l'Église et qui éclatait alors à Wittemberg : rapprochement curieux, en ce qu'il montre une partie du remède à côté du mal; car les Capucins ont merveilleusement contribué à prémunir les classes inférieures de la société contre le poison de l'hérésie.

Le provincial des Observances, profitant de la démarche que le pape avait imposée à Mathieu, le fit mettre en prison pour le punir d'être sorti furtivement de l'ordre : le religieux captif ne dut qu'à de puissantes interventions de recouvrer enfin sa liberté.

Louis de Fossembrun et son frère, se dérobant aussi à l'institut des Observants, auquel ils appartenaient, allèrent trouver Mathieu; puis, de concert avec lui, ils obtinrent du pape, en 1528, la permission écrite de passer sous l'obéissance des Conventuels, de porter un habit avec un capuce pointu, de recevoir en leur compagnie tous ceux qui voudraient y entrer, de garder la barbe longue, de demeurer dans des ermitages ou en d'autres lieux, et d'y mener une vie austère et érémitique. Ainsi l'ordre des *Capucins,* qui reçurent ce nom à cause de leur capuce, commença l'an 1528.

Le grand nombre de conversions qu'opéraient les prédications de ces religieux, et les secours qu'ils donnèrent au peuple dans la maladie contagieuse dont l'Italie fut affligée à cette époque, leur attirèrent une estime universelle. Il leur fallut bientôt multiplier leurs monastères; mais ces maisons se bâtissaient à peu de frais : on n'y employait ni pierre, ni chaux, ni ciment; on se contentait de bois et de boue, et tout y ressentait la pauvreté. En voyant les Capucins ne pas se borner à observer la règle de saint François dans toute la rigueur de son interprétation littérale, mais y ajouter encore des pratiques particulières; en les voyant jeûner tous les jours, s'administrer de rudes disciplines, aller pieds nus et la tête découverte; en les voyant faire revivre la défense d'accepter de l'argent, en vigueur dans les premiers temps de l'institution des Frères-Mineurs, la foule s'attachait à eux. Conventuels et Observants abandonnaient leurs congrégations pour accourir dans leurs monastères; en sorte que, dès 1529, ils tinrent leur premier chapitre, où Mathieu de Baschi fut élu pour premier vicaire général, ne reconnaissant au-dessus de lui que le maître général des Conventuels. Les Observants ne restaient pas inactifs, pendant ce rapide accroissement des Capucins : ceux-ci, cependant, surmontaient et la calomnie et les persécutions. Clément VII, qui avait eu dessein de les supprimer, changea de sentiment, et Paul III, son successeur, se montrant toujours favorable à leur réforme, leur donna lieu de s'affermir davantage et de faire de nouveaux progrès.

La conduite, au moins singulière, des fondateurs, ne put ébranler l'édifice naissant. Lorsque les Capucins passèrent de la vie érémitique à la vie de communauté, une bulle du pape défendit expressément à tous ceux qui ne demeuraient pas dans les monastères soumis au vicaire général, de porter le capuce pyramidal : cette défense fut pour Mathieu de Baschi une pierre de touche, qui fit connaître que l'amour de l'indépendance avait été le principal mobile de sa conduite antérieure. En effet, quoiqu'il fût l'inventeur du capuce pyramidal, il n'hésita point à couper la moitié du sien, et à secouer le joug de l'obéissance en quittant les Capucins, sous prétexte de continuer ses prédications, conformément à la permission qu'il en avait reçue de Clément VII. De même, Louis de Fossembrun, qui avait été substitué à Mathieu de Baschi en qualité de vicaire général, quand celui-ci avait renoncé volontairement à cette charge, n'ayant pas été réélu en 1536, fit preuve aussi d'indépendance, et les supérieurs, approuvés en cela par le pape, le chassèrent honteusement de l'ordre. Le quatrième vicaire général des Capucins, Bernardin Ochin (1487-1564), donna encore un plus grand scandale. Prédicateur célèbre, modèle d'austérité, défenseur ardent de la suprématie pontificale, cet hypocrite apostasia depuis et embrassa le luthéranisme. Il prêcha la polygamie par ses discours et son exemple, et mourut misérablement à Plaucow en Moravie, après s'être rendu l'objet de l'indignation publique par l'horrible corruption de ses mœurs.

On conçoit que de si dangereux exemples devaient faire ressortir les Observants, au préjudice des Capucins, et l'on comprend que la pensée put venir au pape de supprimer un institut où ces exemples étaient donnés. Cependant il n'était pas juste que tous subissent la responsabilité des actes de quelques-uns. L'heureuse étoile des Capucins brilla, après l'orage, d'un plus bel éclat qu'auparavant; ils sortirent, du feu de la persécution, purifiés par cette épreuve, se montrant sans crainte, parce que la plupart étaient sans reproche.

L'an 1573, Charles IX, roi de France, demanda des Capucins à Grégoire XIII, pour leur donner des établissements dans son royaume; Paul V leur permit, en 1606, de recevoir les maisons qui leur seraient offertes en Espagne; ils passèrent même les mers pour aller travailler à la conversion des infidèles; et, pendant qu'ils fondaient ainsi de nombreuses missions hors de l'Europe, ils réussissaient, depuis la fin du XVIe siècle, à se propager en Allemagne.

On fonda aussi des religieuses Capucines. Leur réforme fut commencée à Naples en 1538, par la vénérable mère Marie-Laurence Longa; la duchesse de Mercœur les établit à Paris l'an 1602. Nommées *Capucines*, parce que leur habit était semblable à celui des Capucins, ces religieuses n'en pratiquaient pas moins les observances rigoureuses de sainte Claire, dont l'austérité les fit appeler *Filles de la Passion*.

Grâce à leur influence, les Capucins parvinrent à se faire reconnaître solennellement comme *vrais enfants de saint François*, titre qui leur était disputé par les Observants. Paul V décida, en 1608, que les Capucins étaient véritablement Frères-Mineurs, *quoiqu'ils n'eussent point été établis du temps de saint François*. Ces dernières paroles rallumèrent la querelle. Les adversaires des Capucins en concluaient qu'ils ne venaient pas en droite ligne du saint fondateur. Mais Urbain VIII la termina en décidant, par une bulle de l'an 1627, qu'il faut prendre le commencement de leur institution de celui de la règle séraphique, qu'ils ont observée sans discontinuation. Dès 1619, également, le lien d'obéissance, insensiblement relâché, qui les unissait aux Conventuels, avait été dénoué par Paul V, qui consacra la pleine indépendance de leur ordre et de leur général.

Une circonstance particulière nous semble avoir beaucoup contribué à concilier aux Capucins cette faveur extraordinaire, qui a si fort diminué l'influence et les droits du reste des Frères-Mineurs. Les Jésuites, dont la puissance se fortifiait chaque jour, avaient vu dans les Capucins les instruments les plus propres à réaliser leurs immenses et admirables projets, dans les classes de la société avec lesquelles ils étaient eux-mêmes moins familiarisés; simples et zélés apôtres de la foi, les Capucins l'inculquaient dans les rangs inférieurs, pendant que les Jésuites agissaient dans une sphère plus élevée; la religion ne fit que gagner à cette alliance morale et intime des Jésuites et des Capucins. Ceux-ci, en effet, rendaient des services d'autant plus essentiels que, par beaucoup de raisons, ils étaient chéris du peuple. Fidèles à leur destination primitive, les Capucins ne s'occupaient pas généralement de sciences transcendantes, et, quoique leur ordre compte des écrivains célèbres, tels que le P. Yves, Bernardin de Péquigny (1710), Athanase Molé, Zacharie Boverius, cependant ils ne s'élevaient pas d'ordinaire beaucoup au-dessus du peuple. Sympathisant avec lui par la simplicité de leurs mœurs, ils entraient dans sa manière de voir, se mêlaient à ses joies innocentes. Étrangers aux délicatesses d'une vie raffinée, ils s'enveloppaient avec délices dans leur pauvreté, comme dans un manteau, dont

l'humble et quelquefois repoussante apparence attirait le malheureux et provoquait ses épanchements.

On serait peut-être étonné de voir que des hommes distingués par le rang qu'ils avaient tenu dans le monde ne dédaignèrent pas l'habit grossier et l'humble nom de ces Capucins que notre siècle regarde comme obscurs et presque comme abjects. Nous ne parlerons pas, dit M. Picot [1], d'Alphonse d'Est, duc de Modène, qui, ayant renoncé à sa souveraineté, prit l'habit religieux chez les Capucins de Munich, en 1626, et persévéra pendant 18 ans, jusqu'à sa mort, dans les pratiques de l'abnégation, de l'humilité et de la pénitence. Un exemple, qui n'eut guère moins d'éclat en France, fut celui de Henri de Joyeuse (1608), frère du cardinal; il avait fait profession chez les Capucins; mais, étant sorti de son cloître pendant les troubles de la guerre civile, il avait perdu de vue sa vocation, avait commandé les armées, et était même devenu maréchal de France : le monde et les honneurs le retinrent quelque temps; mais il rompit enfin ses liens, rentra dans son couvent, et reprit le nom et les habitudes de frère Ange; c'était son nom de religion. On voyait avec étonnement cet homme, qui avait longtemps joué un rôle dans les affaires politiques, qui avait gouverné des provinces, et s'était formé un parti puissant, se borner aux humbles fonctions d'un simple religieux, et n'aspirer qu'à gagner des âmes à Dieu par ses instructions et par ses exemples. Ange de Joyeuse prêchait soit à Paris, soit dans les campagnes, et persévéra jusqu'à la fin dans la pratique des vertus de son état.

Si la forme du capuce fut l'occasion première de la séparation des Capucins d'avec les Frères-Mineurs, *l'esprit* et le cachet *de l'ordre* consistaient moins, pourtant, dans cette différence de costume, que dans la manière d'observer la règle de saint François, dont les Capucins outre-passaient peut-être les intentions, s'il est vrai que certains usages, qui ne prouveraient, après tout, que l'excès de leur humilité, aient été réellement en vigueur dans leurs monastères. Les novices étaient soumis aux épreuves qui devaient révolter le plus la sensualité; et l'on comprend que l'homme qui a heureusement traversé les obstacles qu'on ne se fait pas scrupule de multiplier à cette école, puisse, pendant le reste de sa vie, maîtriser toutes ses répugnances et se livrer d'habitude à des pratiques dont les autres hommes se détourneraient naturellement avec dégoût. Plus qu'aucun autre institut, les Capucins faisaient usage de la discipline; plus qu'aucun autre, ils ont persévéré dans la pratique de la mendicité; plus qu'aucun autre, ils sont restés pauvres, dans la rigueur du mot. Cependant, il est des églises de leur ordre qui se sont remplies plus tard de vases précieux; il est des monastères dans lesquels les greniers ont resserré des provisions, et les caves des muids et des tonneaux de vin, contrairement à la règle. Ces taches légères n'obscurcissent pas les éclatants services rendus par les Capucins : comme missionnaires, surtout, ils ont été d'une utilité inappréciable. En 1782, plus de vingt-six mille religieux composaient cet ordre.

C'est à l'occasion des Capucins, qui s'étaient, depuis 1814, rétablis à Marseille et à Aix, qu'a été agitée la question de savoir si, sous l'empire des chartes de 1814 et de 1830, des hommes peuvent s'assembler en communauté, et surtout se montrer, hors de leur retraite, avec le costume de leur ordre? Dès 1830, le tribunal de Marseille et la cour royale d'Aix avaient résolu

[1] Essai historique sur l'influence de la religion en France, pendant le XVII[e] siècle, t. I, p. 115.

cette grave question dans le sens de la liberté religieuse et individuelle ; croirait-on que, le lendemain même de la révolution de juillet, qu'on disait accomplie dans les intérêts de cette double liberté, un commandant militaire ait voulu, par un ordre du jour, mettre arbitrairement de pauvres religieux hors la loi ?

Quant au délit d'association, le code pénal (art. 291) ne réprouvant que les réunions, non autorisées, de plus de vingt personnes non domiciliées, il suffit que les religieux Capucins, Trappistes, Rédemptoristes, etc., ne soient pas en défaut à cet égard, pour qu'il n'y ait pas la plus légère objection à leur opposer.

La difficulté relative au costume n'est pas plus sérieuse. En vertu de la charte, chacun professe sa religion avec une égale liberté, et obtient pour son culte la même protection. Or, professer une religion, c'est la pratiquer, en faisant tous les actes qui en constituent l'exercice. Dès lors, on ne sait pas comment on pourrait interdire à des Capucins, par exemple, de se vêtir comme bon leur semble, sans violer le principe de la liberté des cultes, qui a été consacré par le pacte fondamental, et dont les catholiques, apparemment, sont en droit de jouir comme tous les autres citoyens.

Et qu'on ne s'arme point, contre cette opinion, de la loi du 18 août 1792. Outre qu'elle pourrait donner lieu à de très-graves difficultés dans l'application des peines qu'elle prononce, elle a d'ailleurs disparu avec les circonstances malheureuses auxquelles elle a dû naissance ; elle n'est pas moins tombée en désuétude que les autres lois qui prohibent, en général, l'habit ecclésiastique ; enfin toutes ces lois sont aujourd'hui inconciliables avec les dispositions de la charte. et ont été abolies par elle.

Les prétendus amis de la légalité, si susceptibles pour de pauvres religieux, ne s'effrayent pas du tout de voir des Turcs et des Grecs circuler dans nos rues avec leurs vêtements bizarres, de voir des prêtres du rit grec conserver et leur longue barbe et leur robe orientale à Paris, comme à Marseille et à Aix. Comment ce qui est permis à des étrangers serait-il défendu à des Français? Comment des Arméniens, des Saints-Simoniens même, seraient-ils libres, d'après la charte, de s'habiller à leur guise, tandis que les prêtres catholiques, tandis que les ministres de la religion *de la majorité des Français*, conformément aux ordres du jour des commandants militaires, seraient forcés, à Nantes, de ne se montrer qu'en soutane, à Aix et à Marseille, de se raser régulièrement deux fois par semaine, et de sortir sans froc?

Les ordres du jour des commandants militaires sont des atteintes portées à la liberté religieuse et individuelle, nous l'avons prouvé; et les magistrats d'Aix viennent encore de le reconnaître, en rendant la liberté à deux religieux, l'un Capucin, et l'autre Trappiste, qui avaient été *illégalement* arrêtés.

Vainement accusait-on ces religieux, nous ne dirons pas de vagabondage (ils étaient l'un à soixante pas, et l'autre à quelques lieues, de leur domicile), mais de mendicité. Aucune loi, que nous sachions, n'interdit les donations manuelles, et les notables habitants de la ville d'Aix ont rédigé une attestation de laquelle il résulte : « 1° qu'ils sont dans l'usage de faire des distributions aux frères quêteurs des ordres religieux catholiques, *lorsque, revêtus de l'habit de leur ordre, on ne peut les méconnaître*, et de leur recommander de désigner leurs maisons à leurs confrères; 2° qu'ainsi, en venant chercher à domicile ces distributions, les religieux chargés de la quête ne font que se conformer à leurs intentions, qui sont de donner pour l'entretien des éta-

blissements catholiques, *précepte essentiel de la religion catholique, apostolique et romaine,* que ces notables habitants professent, et dont nul n'a le droit de gêner l'exercice. » Cette attestation est du 10 janvier 1831.

Les principes que nous venons d'indiquer ont été éloquemment exposés dans une lettre du gardien des Capucins de la ville d'Aix, au sous-préfet, qui lui avait transmis l'ordre du jour illégal du commandant militaire. Ce religieux a réclamé, avec la publicité que comporte notre gouvernement constitutionnel, le secours des magistrats contre le lieutenant général qui prétendait *sabrer un arrêt souverain qui déclare les Capucins inattaquables* [1].

D'un autre côté les Rédemptoristes du

[1] Voici cette lettre, que l'histoire doit enregistrer :

« Monsieur le sous-préfet,

» J'ai l'honneur de vous remercier de l'avis officieux que vous avez bien voulu me donner.

» N'étant pas militaire et ayant passé l'âge de la garde nationale, je ne vois pas comment M. le lieutenant général aurait inspection sur mon costume et le droit de me mettre aux arrêts s'il lui déplait.

» Prêtre catholique, mes fonctions et mon habit ne dépendent que de mon évêque.

» Citoyen français, j'ai le droit de vivre libre, de me vêtir comme il me plaît, d'aller et de venir de jour ou de nuit quand bon me semble.

» Domicilié et contribuable, je ne suis ni mendiant, ni vagabond, et l'autorité me doit protection et secours, bien loin de pouvoir m'arrêter.

» Des lois de sang et de terreur ont été jadis portées contre les religieux catholiques.

» Ces lois, réprouvées par l'humanité et la raison publique, étaient tombées en désuétude et dans l'oubli longtemps avant que la charte de 1814 les abrogeât par son articleI 6; et la nouvelle Charte n'a sans doute pas voulu restreindre les libertés les plus naturelles et les plus innocentes, celle de vivre en commun dans la retraite et la prière.

» La cour royale d'Aix a fait justice des tracasseries qu'avaient suscitées à mes compagnons et à moi quelques autorités de Charles X, et un militaire n'a sans doute pas le pouvoir de sabrer un arrêt souverain qui nous déclare inattaquables.

» Nous avons fait à notre conscience vœu d'humilité et de pauvreté volontaire; vivant du travail de nos mains et des distributions que, sur l'ordre exprès de quelques personnes pieuses, nous allons chercher à leur domicile, nousméprisons l'argent, et jamais il n'en passe par nos mains. Voilà peut-être, M. le préfet, ce que notre réunion *a de contraire aux mœurs de notre époque.* Nous sommes neuf, dont deux plus que sexagénaires. Ce rassemblement est apparemment moins redoutable que ceux de juillet, d'octobre et de décembre, et si l'on a fait à tout un ministère un crime capital de mettre Paris en état de siége au moment d'une insurrection, et d'opposer la force à la force, un simple officier général aurait-il le droit de faire peser cet état de siége sur notre demeure, et de lancer la force armée sur des hommes tellement inoffensifs, que leur nom en est passé en proverbe.

» En renonçant au monde, je n'ai abjuré ni les droits, ni les sentiments de citoyen français. C'est un devoir pour tous de résister à l'oppression illégale, et si la violence matérielle attentait de quelque manière que ce fût à ma liberté, je réclamerais hautement, et avec toute la publicité que notre gouvernement constitutionnel comporte, le secours des lois et des magistrats. Je me réclamerais de vous, monsieur le sous-préfet, et votre réputation de justice éclairée m'est un sûr garant que vous ne me refuseriez pas la protection et le secours dus à tout honnête citoyen.

» Soubiran. »

Puisque Dieu donne à la religion des hommes d'une trempe si forte, sa liberté n'a rien à craindre, et ses fers se briseraient, portés par de telles mains.

Rischenberg, en Alsace, cités devant le juge d'instruction de Schelestadt, ont réclamé avec la même énergie contre un arrêté du préfet qui prononçait la dissolution de leur société. Ce juge, dans le cours des interrogatoires, a été amené à confesser que la loi n'autorise point un préfet à dissoudre la réunion de quelques prêtres vivant dans leur propriété. Pour venir à bout des Rédemptoristes, on s'est vu contraint de solliciter leur interdiction de l'évêque de Strasbourg !!! Mais le principe de la liberté d'association, à l'épreuve des mesures de l'arbitraire, n'en est pas moins resté victorieusement établi.

La liberté est écrite dans la charte; c'est la charte à la main que les catholiques doivent la réclamer, et les tribunaux, nous l'espérons, ne la dénieront à personne, *pas même à des Capucins.*

MINIMES.

Vers l'époque où les Capucins s'établirent, et même quelques années auparavant, l'arbre de saint François produisit un jet nouveau, et dont la sève avait, suivant quelques auteurs, plus de force et d'activité que celle de l'arbre même d'où ce rameau venait de sortir. Nous devons dire, toutefois, que, bien que le vœu de la vie quadragésimale, à laquelle se soumettent les *Minimes*, rendent leur institut fort austère, néanmoins les ordres mendiants et les Chartreux luttent avec eux, et peut-être avec avantage, de pénitence et de mortification. Avant de décider ce point, il faudrait avoir éprouvé l'abstinence de viande des Chartreux dans les plus grandes maladies, leur silence et l'usage continuel du cilice; il faudrait avoir expérimenté la grande pauvreté des mendiants, leurs voyages à l'apostolique, et la nudité des pieds.

Quoi qu'il en soit, saint François d'Assise sembla revivre dans saint *François de Paule* (1416-1508).

Sa naissance avait été obtenue du Ciel par l'intercession du fondateur des Franciscains, dont il reçut le nom au baptême, et dont l'un des monastères s'ouvrit pour lui, dès sa treizième année. Le jeune François de Paule y passa un an dans les exercices les plus austères; il s'interdit dès lors l'usage du vin et de la viande; quoiqu'il n'eût pas fait profession de la règle, il ne laissait pas que de la suivre dans tous ses points, y ajoutant même de nouvelles mortifications, et donnant à tous les religieux l'exemple de la plus rigoureuse pénitence. Cette vie ne satisfaisait pas encore son zèle. Au sortir du monastère, et après avoir accompli quelques pèlerinages, François de Paule se retira dans la solitude; il y renouvela, par l'austérité de ses exercices, les miracles de l'ancienne vie érémitique.

Des personnes pieuses se joignirent au jeune ermite. Dès 1435, on le vit, dans les environs de Paule, entouré de disciples, à chacun desquels les habitants des lieux voisins bâtirent une cellule, avec une chapelle où ils s'assemblaient pour chanter les louanges de Dieu. On nommait cette petite congrégation les *Ermites de Saint-François* (d'Assise, probablement), car on ne la considérait pas comme le noyau d'un nouvel ordre. Les temps de la vie érémitique étaient passés: toutes les cellules furent bientôt réunies dans une même enceinte et sous un même abri. La réputation du fondateur, dont on publiait partout qu'il couchait sur le roc et qu'il ne vivait

que d'herbes ou de racines, avait déjà contribué à propager son institut en Calabre et en Sicile [1], avant même qu'il y eût une règle d'établie, lorsque Sixte IV lui donna, en 1474, l'approbation pontificale, et exempta cette congrégation de la juridiction des ordinaires. François de Paule en fut nommé, en même temps, supérieur général ; mais il ne fit encore aucune disposition pour lui tracer une règle, convaincu qu'il était qu'un exemple vivant exerçait plus d'influence qu'une lettre morte.

Louis XI désira, en 1482, que le saint vînt en France ; ce prince, sur l'esprit duquel la crainte de la mort faisait une vive impression, espérait que l'intervention de François de Paule, si puissante auprès de Dieu, prolongerait sa vie : le saint lui obtint une grâce beaucoup plus grande, celle de rentrer en lui-même, et de mourir avec des sentiments plus chrétiens. Ce voyage fournit à François de Paule l'occasion d'introduire son ordre en France : à Paris, on appela ses religieux *Bons-Hommes*, parce que Louis XI et Charles VIII les nommaient ordinairement ainsi, ou plutôt parce qu'ils furent d'abord établis, au bois de Vincennes, dans le monastère des Grandmontins, qu'on appelait les *Bons-Hommes*.

En Espagne, où François de Paule envoya des religieux du couvent de Plessis-lès-Tours, ils reçurent le nom de *Pères de la Victoire*, à cause de la prise de Malaga sur les Maures, que le roi Ferdinand V attribua aux prières de leur fondateur. Les disciples de François de Paule étaient comblés de marques de faveur par les princes : c'est à la prière de l'empereur Maximilien, qu'ils s'établirent en Allemagne, l'an 1497.

Dès 1493, François de Paule avait enfin écrit une triple règle : l'une pour les religieux, l'autre pour les religieuses, et la troisième pour les personnes dites du tiers-ordre. On a aussi de lui un *Correctoire*, ou méthode d'enjoindre des pénitences : et, à ce sujet, nous ferons remarquer que le supérieur de chaque maison ne devait prendre que le titre de *correcteur*, et se souvenir sans cesse qu'il était le serviteur de tous les autres, conformément à ces paroles de Jésus-Christ : « Que celui qui est le plus grand parmi vous, devienne comme le plus petit [2]. » Cela prouve que l'humilité et la charité, aussi bien que la pénitence, étaient la base de la règle. Soit que, d'après ce principe d'humilité, le fondateur voulût rabaisser ses religieux au-dessous des Franciscains, qui se nommaient *Frères-Mineurs ;* soit qu'il voulût faire allusion à cette parole du Sauveur : « Ce que vous aurez fait au plus petit (*ex minimis*) de mes frères, vous me l'aurez fait à moi-même [3], » les disciples de François de Paule prirent le nom de *Minimes*, c'est-à-dire, les plus petits.

Il faut nécessairement qu'une inspiration de la grâce ait indiqué à ce fondateur un nouveau moyen de faire produire à son ordre de dignes fruits de pénitence, car ceux qui l'avaient précédé semblaient avoir épuisé tous les genres de mortification, toutes les manières les plus propres à édifier les fidèles. Jusqu'alors, des religieux, soit qu'ils vécussent en ermites, soit qu'ils partageassent la vie de communauté, avaient donné des exemples éclatants d'abstinence; mais ces exemples étaient individuels, et d'ailleurs cette abstinence avait souffert des interruptions. François de Paule est le premier qui ait songé à faire, de la vie quadragésimale, c'est-à-dire de l'observation d'un

[1] Les Vies des Saints, etc., t. III, p. 188, etc., ne s'accordent pas, sur plusieurs points, avec Hélyot, dont nous avons préféré la narration.

[2] Luc, XXII, 26.

[3] Matth., c. XXV, v. 40.

carême perpétuel, la matière d'un quatrième vœu ; le jeûne, disait-il, est comme une *huile* qui doit partout surnager. En conséquence de cette maxime, il fut interdit, non-seulement de manger de la chair, mais de manger rien qui tire son origine de la chair, comme les œufs, le beurre, le fromage, toutes sortes de laitages, et ce qui en est composé ou formé : on ne permit que le pain, l'eau et l'huile. La règle prescrit bien encore la pauvreté dans les vêtements, un profond silence, de fréquents chapitres où l'on s'accuse publiquement des fautes commises ; mais, ce qu'elle prescrit par-dessus tout, c'est le *jeûne ;* et, dans le sens à la fois positif et figuré, c'est l'usage de *l'huile*, qui est le trait distinctif de l'ordre.

Les papes Alexandre VI, en 1502, et Jules II, en 1506, approuvèrent les trois règles établies par le fondateur ; dans leur pieuse munificence, ils firent participer son ordre aux priviléges des quatre ordres mendiants. François de Paule avait commencé de bonne heure sa pénitence ; il atteignit un âge avancé, et lorsqu'il mourut, en 1508, dans sa quatre-vingt-onzième année, il eut la satisfaction de voir son ordre fleurir déjà dans cinq provinces. Dans la suite, cet institut eut jusqu'à quatre cent cinquante maisons.

Nous n'avons rien de particulier à ajouter sur les religieuses et sur le tiers-ordre des Minimes. Nous dirons seulement que les premières femmes qui embrassèrent les austérités prescrites par leur règle furent Marie et Françoise de Lucéna, Espagnoles, chez qui l'éclat de la naissance était encore effacé par l'éclat de la piété. « On les vit, dit M. Jubin [1], avec autant d'étonnement que d'édification, renonçant aux avantages de la terre et aux pompes de la grandeur, pratiquer, sous la conduite d'hommes étrangers, un genre de vie bien au-dessus de leur sexe et de leur âge, et capable même de rebuter les hommes les plus robustes, lorsqu'ils ne sont pas soutenus par de vifs sentiments de piété. Mais l'exemple de ces saintes filles prouva bien par la suite qu'il n'y a pas de genre de vie, si élevé, si austère qu'il paraisse, qui ne puisse être embrassé par des personnes d'un âge encore tendre, ou d'un tempérament faible et délicat, lorsque Dieu nous en inspire la volonté, et que sa grâce, qui nous en prépare les voies, nous soutient et nous encourage par des consolations intérieures. Dieu n'abandonne jamais ceux qui fuient les délices et les plaisirs du monde pour suivre le chemin étroit et douloureux qui mène à la perfection. Marie et Françoise de Lucéna prouvèrent constamment les effets de la miséricorde divine, et elles furent toujours pour leurs sœurs, par leurs conseils et leurs exemples, un objet d'édification. »

L'habit des Frères, clercs ou laïques, doit descendre jusqu'aux talons, être d'une étoffe vile, de laine naturellement noire et sans teinture ; le chaperon, de même couleur ; la ceinture, de pareille couleur encore, est nouée de cinq nœuds. Celle des Frères-Oblats n'est nouée que de quatre nœuds, et leur habit est moins long que celui des autres Frères.

L'ordre des Minimes a donné aux lettres quelques hommes distingués, entre autres, le P. Mersenne, contemporain et ami de Descartes.

[1] Vies des Fondatrices d'ordres religieux, t. I. p. 199.

Ce petit ouvrage, plein de solides et édifiantes réflexions, annonce, dans son jeune auteur, autant de sagacité et d'érudition que de piété.

CHAPITRE V.

FRÈRES-PRÊCHEURS.

Saint Dominique de Guzman (1170-1221), noble Castillan, fut annoncé, avant sa naissance, par un songe mystérieux, qui présageait à sa mère ce qui arriva par la suite, lorsque, par l'ardeur de son zèle et le feu de sa charité, il éclaira un nombre infini d'hérétiques, ressuscités enfin des ténèbres de l'erreur aux lumières de la vérité. Dès sa première jeunesse, Dominique, étranger à la dissipation de son âge, aimait le silence et la solitude, et se préparait, par ses lectures, aux exercices de la vie religieuse. Plus avancé en âge, et à peine entré dans l'état ecclésiastique, il maniait déjà la parole avec tant de puissance, principalement lorsqu'il exhortait au repentir et à la conversion des mœurs, qu'il fixa l'attention d'Azebedo, évêque d'Osma.

Le prélat, voulant réformer les chanoines de son église, et leur faire embrasser la vie régulière sous la règle de saint Augustin, voulut s'associer Dominique, le regardant comme le plus capable de soutenir, par son exemple, l'établissement de la réforme : l'événement vérifia les prévisions de l'évêque, et le sous-prieur, qu'il avait eu le discernement de choisir, faisait douter, par son humilité, sa mortification et son recueillement, si la cathédrale d'Osma n'était point un autre désert de la Thébaïde. L'évêque, au reste, n'y tenait pas son trésor caché, et Dominique, parcourant plusieurs provinces d'Espagne, y annonçait la parole de Dieu, travaillant à y détruire les vices et les erreurs dont les Mahométans et les hérétiques les avaient infectées.

Un voyage, que Dominique entreprit en France avec son évêque, l'an 1204, ouvrit bientôt un vaste champ à son activité. L'hérésie des Albigeois, sous la puissante protection des comtes et des barons de nos provinces méridionales, s'était propagée d'une manière effrayante dans le Languedoc, et son caractère paraissait tellement sérieux aux yeux du pape, que l'Église orthodoxe était résolue à employer tous les moyens pour l'extirper. C'est alors que se présentèrent Azebedo et Dominique. Quoique plusieurs incrédules, copistes des protestants, aient déclamé contre eux de la manière la plus indécente, Moriz Doëring ne peut s'empêcher de rendre à Dominique

cet honorable témoignage, qu'enflammé de haine contre l'hérésie, il se montra tout de charité envers les hérétiques, n'oubliant pas que le devoir de l'Église était de les nourrir de son lait, et que l'humanité conserve toujours ses droits. Ce n'est pas que les Albigeois n'eussent eux-mêmes provoqué la violence dont on usa à leur égard, en prenant les armes sous la conduite des seigneurs, en chassant les évêques, les prêtres et les moines, en pillant ou détruisant les monastères et les églises, et en répandant le sang des catholiques. Mais Azebedo et Dominique voyaient bien que l'appareil de la grandeur et de la force matérielle, employés d'abord par les légats du pape, ne feraient qu'irriter les hérétiques, au lieu de les convertir : ils obtinrent aisément d'Innocent III la permission de rester deux ans en Languedoc, pour tenter la conversion des Albigeois en leur prêchant les doctrines orthodoxes. A leur voix, les légats et les autres missionnaires, quittant les équipages et le faste qu'ils avaient cru nécessaires pour relever leur dignité, embrassèrent la vie apostolique. La modération et la douceur surmontèrent l'arrogance des hérétiques les plus opiniâtres; Azebedo et Dominique opérèrent de nombreuses et éclatantes conversions. Des miracles venaient confirmer les prédications du saint. Il avait rédigé par écrit une courte exposition de la foi, où chaque article était prouvé par l'autorité du Nouveau Testament ; dans deux occasions différentes, ce livre, qu'on jeta dans les flammes à trois reprises, en sortit sans être endommagé, attestant ainsi la vérité des doctrines qui y étaient contenues.

Saint Dominique, remarquant que, dans les malheureuses circonstances où l'on se trouvait, c'étaient les femmes dont les mœurs et la foi couraient le plus de risques, fut si touché de cette considération, qu'il fonda, en 1206, le monastère de Notre-Dame de Prouille, près de Toulouse, où les Albigeoises converties et des dames de noble famille vinrent se mettre à l'abri de la corruption; on y veillait à leur instruction et à leur entretien. Ainsi le hasard voulut que, dans cet ordre, il y eût des religieuses avant qu'il y eût des moines. Les *Dominicaines* ont été réformées par sainte Catherine de Sienne (1347-1380).

Cette institution ne présentait rien d'assez particulier pour faire préjuger l'existence d'un nouvel ordre religieux; mais les circonstances contraignirent bientôt l'infatigable missionnaire à tracer le plan d'une association plus étendue. L'évêque d'Osma mourut ; Dominique, qu'il avait laissé chargé de tout le poids de sa mission, loin de s'intimider à la vue des obstacles, se sentit animé plus que jamais à poursuivre son entreprise. C'est ce qui le faisait incessamment songer à instituer un ordre d'hommes religieux qui joignissent les exercices de la retraite et de la contemplation à l'étude des sciences ecclésiastiques, afin qu'ils pussent s'appliquer aux fonctions de la vie pastorale, et surtout à la prédication. Un tel institut, dont la destination exigeait que ses membres voyageassent sans relâche et sans répit dans toutes les contrées, devait peut-être rencontrer plus d'inconvénients que d'avantages dans le lien claustral, qui a pour principal effet d'assujettir et d'enchaîner dans un lieu fixe; mais l'esprit de l'époque ne permettait pas de croire qu'une si vaste entreprise pût prospérer, sans qu'elle se produisît sous la forme d'un ordre monastique. D'ailleurs, le lien de la clôture était, depuis longtemps, beaucoup moins étroit dans les monastères. Enfin, les vœux religieux s'offraient comme le seul moyen que saint Dominique pût employer pour maintenir, en un même corps, sa naissante association.

L'époque, toutefois ne semblait pas favorable ; car, l'an 1215 précisément, alors que le fondateur avait réuni seize personnes autour de lui, pour former le noyau de son institut, le quatrième concile œcuménique de Latran ordonna qu'on travaillerait plutôt à la réforme des ordres déjà établis qu'à leur multiplication, dans la crainte que le trop grand nombre des ordres religieux ne jetât de la confusion dans l'Église. Il fallait tout le zèle de Dominique pour n'être point découragé par ce décret. Au lieu de se rebuter, il sollicita du pape, cette année même, l'autorisation de fonder un nouvel institut. Innocent III, qui avait à cœur de ne pas violer ouvertement un décret du concile (qu'il avait, dans le fait, lui-même provoqué), autant qu'il lui répugnait de repousser une proposition dont les résultats pouvaient être si avantageux pour l'Église, agréa verbalement la nouvelle association, sous la condition qu'elle adopterait l'une des règles déjà établies, et qu'il examinerait les constitutions et les statuts qui seraient dressés par le fondateur. Il pensa avoir ainsi satisfait au décret tout récent du concile, car un institut soumis à une règle ancienne n'était pas, à proprement parler, un ordre nouveau. Quant aux autres difficultés, elles s'évanouissaient du moment que le pape s'était réservé d'en surveiller l'organisation.

Le choix de la règle ne pouvait être difficile pour Dominique ; saint Augustin, *le grand modèle de tous les prédicateurs*, en avait laissé une, éminemment propre à des religieux dont l'œuvre principale devait être d'annoncer l'Évangile. Cependant, le fondateur ne manqua pas de la rendre plus austère, en y ajoutant quelques observances qu'il emprunta encore à d'anciens instituts (celui des Prémontrés). Les principaux articles prescrivaient des jeûnes rigoureux, un silence perpétuel dans le monastère, l'abstinence de la viande en tout temps, excepté dans les grandes maladies, l'usage de la laine, au lieu de linge, et une stricte pauvreté.

On ne perdit pas de temps pour mettre à profit l'autorisation verbale du pape ; la même année l'on jeta les fondements de la première maison de l'ordre à Toulouse, et, en 1216, nous voyons saint Dominique retournant demander à Rome une confirmation écrite. La mort d'Innocent III, survenue tout à coup, pouvait anéantir son entreprise ; mais Honorius III, successeur d'Innocent, non-seulement en accomplit les promesses bienveillantes, mais établit Dominique supérieur et maître général du nouvel ordre, dont les membres, d'après sa bulle, durent porter le nom de *Frères-Prêcheurs*. Une vie nouvelle commença alors pour cet institut, qui alla s'augmentant de jour en jour. Fidèles à leur première et sainte vocation, ils se répandirent, dès ce moment, dans tous les pays pour y prêcher la foi, et trouvèrent ainsi assez d'occasions de fonder des monastères : saint Dominique en établit à Metz et à Venise, et le P. Mathieu à Paris. Le premier couvent des Dominicains y ayant été bâti dans la rue *Saint-Jacques* [1], ces religieux furent communément appelés en France *Jacobins*, dénomination qui acquit une triste célébrité dans le cours de notre première révolution.

Saint Dominique a donné, dans tout ce qu'il a fait, la preuve qu'il en saisissait parfaitement la portée ; toutes les mesures qu'il a prises témoignent du désir qu'il avait d'assurer à son ordre de la durée et

[1] L'emplacement de ce couvent était occupé par un hôpital de Pèlerins de Saint-Jacques, quand les Frères-Prêcheurs vinrent s'y établir.

de la consistance. L'une des plus utiles qu'il ait adoptées dans l'intérêt de cet ordre et, par conséquent, de la religion, dont il est un puissant auxiliaire, a été de préférer Rome au monastère de Toulouse, berceau des Dominicains, pour y fixer sa résidence en qualité de général. Cette résolution de saint Dominique est, en grande partie, la source de l'immense influence et des priviléges extraordinaires dont son ordre se glorifie; car les généraux ne tardèrent point à se rendre nécessaires par leur zèle pour la foi et par leurs efforts pour le triomphe de l'Église; et comme ils approchaient de près le souverain pontife, leurs services, mieux remarqués naturellement, leur procuraient de grands avantages.

Bientôt les Dominicains, qui avaient porté d'abord l'habit de chanoines réguliers, savoir : une soutane noire et un rochet, le changèrent en celui qu'ils portent encore aujourd'hui, et qui consiste en une robe, un scapulaire et un capuce blancs, pour l'intérieur de la maison, et en une chape noire, avec un chaperon de même couleur, pour sortir au dehors; nouvel indice que le fondateur cherchait à individualiser son ordre. Enfin, dans le premier chapitre général, qui se tint à Bologne, en 1220, les Dominicains se déclarèrent solennellement moines mendiants, y renonçant à toutes les rentes et possessions, pour ne plus vivre à l'avenir que de ce que leur donnerait la charité des fidèles. Les Franciscains se sont quelquefois prévalu avec fierté de ce que saint Dominique, par ce renoncement, n'avait fait qu'appliquer une idée dont l'honneur revient à saint François d'Assise : mais, chez l'un comme chez l'autre, cette idée d'une complète abnégation n'ayant été que le fruit de la grâce, qu'importe que saint François l'ait, le premier, mise en pratique, puisqu'il faut en reporter le mérite à celui-là seul qui est l'auteur des bonnes et des grandes pensées? Le second chapitre général, tenu à Bologne en 1221, donna ce résultat surprenant, que l'ordre avait, depuis son institution, acquis soixante monastères, qu'on divisa en huit provinces, parmi lesquelles figurent l'Espagne, la France, l'Angleterre, la Hongrie. Tranquille sur la prospérité de son ordre, saint Dominique s'endormit, la même année, dans le Seigneur. S'il est vrai, comme le rapporte saint Antonin, qu'il donna, en mourant, sa malédiction à ceux qui introduiraient dans son ordre les rentes et les possessions, il faut en inférer qu'il était profondément convaincu que le mérite et la considération des Dominicains dépendaient de leur pauvreté : ce ne fut que sous le généralat du P. Barthélemy Texier, que l'ordre commença à posséder des rentes et des biens immeubles, par un privilége de Martin V. Le corps de saint Dominique est conservé dans un des plus beaux monastères de la ville de Bologne.

Saint Dominique était digne de fonder un ordre qui a été si utile à la religion. Son attachement au saint-siége, l'ardeur avec laquelle il embrassait et prêchait partout les doctrines catholiques, déposent en faveur de la rectitude de son esprit; tout, comme sa modération et sa douceur à l'égard des hérétiques, annonce la bonté de son âme. Toutes les histoires de sa vie sont pleines du récit des miracles que Dieu daigna opérer par son entremise; elles tracent aussi le tableau des mortifications qui le rendaient digne d'être choisi comme un instrument par la Providence. Son éloquence, enfin, ne devait pas être ordinaire; car, plus brûlante que le feu, plus incisive que le glaive des croisés, elle parvint à toucher des cœurs que saint Bernard n'avait pu émouvoir.

Ses successeurs immédiats, le bienheureux Jourdain de Saxe et saint Raymond

de Pegnafort, poursuivirent l'entreprise commencée avec autant d'habileté que de zèle, et ils eurent la consolation de voir l'ordre s'accroître de plus en plus; déjà quatre nouvelles provinces furent érigées dans le chapitre général tenu à Paris l'an 1228.

Jourdain surpassa encore saint Dominique en austérité, puisqu'il défendit très-étroitement à ses religieux de manger de la viande, ni rien de cuit avec la viande, même dans les maladies, sans permission de leurs supérieurs; l'on ne s'étonnera pas que l'ardeur d'un religieux si dévoué à ses devoirs lui ait fait prendre la résolution de passer en terre sainte. C'est sous son généralat que les Dominicains conquirent le droit d'enseigner dans les universités, et d'abord dans celle de Paris.

Raymond de Pegnafort, d'ailleurs célèbre dans l'histoire ecclésiastique par sa *Collection des décrétales*, qui forme le second volume du droit canon, et à laquelle le pape Grégoire IX l'employa [1], était bien propre à diriger un ordre de Frères-Prêcheurs, comme ses efforts pour la conversion des Arabes l'ont prouvé; mais il se démit de sa charge après deux ans d'exercice.

Nous ne suivrons point, pas à pas, l'histoire de l'ordre, en indiquant tous ses généraux. Saint Dominique, dit une pieuse chronique, promit, dans les derniers moments de sa vie, qu'il serait toujours avec ses frères après sa mort; qu'il ne les oublierait jamais quand il se trouverait devant Dieu, et qu'alors seulement ils éprouveraient toute l'efficacité de son intercession: la prophétie du fondateur ne tarda pas à se vérifier. Les Dominicains envoyaient leurs missionnaires jusque dans les contrées les plus éloignées du globe, et partout où ces missionnaires posaient le pied, aux Indes Orientales et au Mexique, au Pérou et dans le Mogol, s'élevaient aussitôt des monastères. Leur ordre semblait posséder le secret de se renouveler, de se rajeunir, en temps et lieux opportuns; il recouvrait dans le nouveau monde ce que l'indifférence ou l'hérésie lui faisaient perdre dans l'ancien. Nous n'exagérons pas, en affirmant qu'à l'époque où cet ordre avait le plus d'étendue, les quarante-cinq provinces dont il se composait renfermaient une milice de cent cinquante mille religieux.

On pouvait s'attendre qu'un ordre d'une étendue aussi vaste, tombant peu à peu dans le relâchement, suivrait la condition de la plupart des autres instituts, où des réformateurs avaient essayé, soit d'introduire des pratiques nouvelles, soit de rétablir la première régularité; en sorte que, par l'effet de ces réformes, il se partagerait en plusieurs branches, ou même se morcellerait en plusieurs ordres nouveaux, destinée que les Franciscains eux-mêmes n'avaient pu éviter tout à fait. C'est ainsi que le bienheureux Conrad de Prusse, fut, vers, 1389, le réparateur de l'observance régulière dans tous les couvents de Dominicains d'Allemagne. Les congrégations qui se formèrent de cette façon, n'acquirent pas, cependant, une indépendance telle qu'elles se trouvassent dégagées de la surveillance et de la direction du général.

La plus remarquable de ces congrégations est celle qu'institua le P. Antoine le Quieu (1601-1676). Lorsqu'en 1425, le pape Martin V, dispensant les Dominicains de l'étroite pauvreté, leur permit d'avoir des rentes, des possessions, des biens immeubles, la première conséquence de cette permission fut qu'on se négligea insensiblement sur les autres points de la règle; la jouissance des terres et des revenus éveillant les passions, on tomba dans le dérèglement et la mollesse. La sollicitude qui

[1] Voyez Code ecclésiastique français, t. I, Introduction, p. lxxij.

faisait entreprendre de pénibles voyages, pour annoncer l'Évangile, s'évanouit d'elle-même, et les Frères-Prêcheurs cessèrent en même temps leurs missions. Antoine le Quieu, que le spectacle de ces désordres affligeait profondément, rétablit, en 1636, l'observance primitive, appuyée sur une étroite pauvreté, au couvent de Lagues, près d'Avignon. Avec cette pauvreté, le renoncement à toutes les jouissances, à tous les plaisirs du monde, devait rentrer dans les monastères des Dominicains. Comment en douter, en voyant les religieux réformés coucher sur une simple paillasse, passer chaque nuit plus de trois heures au chœur, garder un silence perpétuel, ne prendre qu'une nourriture grossière? A toutes ces austérités, ils ajoutaient les travaux de la vie apostolique : on retrouvait le loisir de prêcher aux peuples et de les gagner à Dieu. Quelques couvents suivirent cet exemple ; et là où ne se formaient pas encore des établissements de l'étroite observance, on avait du moins une idée favorable de l'essai tenté par le P. Antoine, pour remettre en relief le nom des Dominicains, quand ce réformateur, préoccupé par son zèle, s'avisa, en 1640, d'ajouter la nudité des pieds à tant d'austérités. Comme si cette innovation leur avait ouvert les yeux, les Dominicains se soulevèrent alors, avec tout leur crédit, contre une congrégation qui semblait prétendre à l'honneur de former un ordre distinct; aidés des ressources de leur pouvoir, et à force de persécutions exercées sur le P. Antoine, ils vinrent à bout d'obtenir qu'il renonçât à la nudité des pieds, pour s'en tenir à ses autres tentatives de réforme. Ses disciples se dédommagèrent par la pratique d'austérités terribles; c'était, par exemple, une maxime chez eux, et une maxime que tous observaient inviolablement, de ne s'approcher jamais du feu pour se chauffer, quelque rudes que fussent les hivers. Cette *Congrégation*, dite *du Saint-Sacrement*, comme elle s'intitule de préférence, ne se propagea pas beaucoup.

Un ordre qui s'est proposé le grand but de répandre le christianisme par le moyen de la prédication, et d'extirper les hérésies, a droit à la reconnaissance de l'univers. Cette reconnaissance ne lui a pas manqué, pas plus que les impuissantes injures des protestants, qui, en désespoir de cause, lui reprochent d'avoir oublié la charité chrétienne, en se servant du glaive quand les paroles ne persuadaient pas; puis, au lieu d'éclairer peu à peu le peuple, d'avoir rivé, à son détriment, les chaînes pesantes de l'ignorance et de la superstition. Comme les Frères-Mineurs, les Dominicains ont été jaloux d'acquérir de l'influence et de la considération. Les premiers étaient plus spécialement les hommes du peuple; les seconds recherchaient davantage la faveur des grands et la bienveillance des princes. Peut-être cette circonstance explique-t-elle pourquoi les Dominicains déposèrent, les premiers, le caractère d'ordre mendiant, qui, dans les palais et à la cour, formait un tranchant disparate; et pourquoi ils s'accommodèrent de mœurs plus douces, qui, en cimentant leur intimité avec les grands, devenaient la source de notables avantages. Mais cette réflexion, vraie, sans doute, pour quelques époques et pour quelques membres de l'ordre, ne saurait être généralisée sans injustice : c'est tomber dans le ridicule que d'avancer, comme le fait Moriz Doëring, que les Dominicains ont surpassé tous les courtisans en intrigues. Ils se sont principalement occupés de la direction des consciences ; ils s'acquéraient par là un immense, mais toujours utile pouvoir sur le cœur et l'esprit de leurs pénitents. A la cour de France, la série des confesseurs de nos rois, jusqu'à Henri IV, ne présente guère que des Dominicains; leur ordre a égale-

ment seul fourni des directeurs aux souverains de Castille, durant près de cinq cents ans, jusqu'au règne de Charles-Quint. Les Dominicains n'ont abandonné ce périlleux terrain qu'aux Jésuites.

Toutefois, ce qui a suscité contre eux les plus violentes déclamations de la part des philosophes et des protestants, c'est que, depuis saint Dominique, un religieux de son ordre a toujours exercé l'office de *maître du sacré palais*, et qu'ensuite le tribunal de l'*inquisition* a été attribué aux Dominicains.

La colère dont le maître du sacré palais est l'objet s'explique par la nature de sa mission toute spéciale; car l'une des fonctions de ce dignitaire consiste à empêcher que la liberté de la presse ne dégénère en licence. Léon X ordonna qu'on ne pourrait rien imprimer dans la ville de Rome, ni dans son district, sans l'autorisation du cardinal vicaire et du maître du sacré palais; et Urbain VIII défendit à quiconque aurait composé, dans l'État ecclésiastique, un ouvrage, sur quelque matière que ce fût, de le faire imprimer à l'étranger sans la même permission. Aujourd'hui le maître du sacré palais et ses assesseurs donnent seuls l'autorisation d'imprimer les livres. Il est juge, dans Rome, de tous les imprimeurs, libraires et graveurs, pour ce qui regarde l'impression, la vente, l'achat, l'entrée et la sortie des livres et des estampes. En un mot, le maître du sacré palais est un *censeur* sévère : à ce titre, il ne mérite que la haine des hommes qui ne comprennent pas que l'on contrôle, dans l'intérêt de la religion, des mœurs et de l'ordre public, l'expression extérieure de la pensée. Et pourtant l'expérience ne nous a-t-elle pas appris qu'un écrit dangereux *est bien pis qu'un poignard* [1] !

La question de l'inquisition est la même que celle du maître du sacré palais.

Fleury [2] fait remonter l'origine de ce tribunal au décret que porta le concile de Vérone, en 1184, pour ordonner aux évêques de Lombardie de rechercher les hérétiques avec soin, et de livrer ceux qui seraient opiniâtres au magistrat civil, afin qu'ils fussent punis corporellement. Les auteurs qui ont appelé saint Dominique le *premier* inquisiteur, se sont d'autant plus étrangement mépris que, tant que le saint fut au milieu des Albigeois du Languedoc, ces hérétiques ne furent et ne purent être l'objet d'un tribunal tel que celui de l'inquisition, puisque, loin de se cacher, ils avaient les armes à la main, dogmatisaient publiquement et comptaient les princes parmi leurs partisans; d'ailleurs, comme nous l'avons dit, le saint n'employa jamais contre eux que l'instruction et la prière. Le projet du tribunal de l'inquisition fut formé dans le concile tenu à Toulouse en 1229, et le pape Grégoire IX nomma, quatre ans après, deux Dominicains inquisiteurs en Languedoc. Quoique, avant la première révolution, il y eût toujours à Toulouse un religieux revêtu du titre d'inquisiteur, mais sans fonctions, la France, ainsi que d'autres royaumes, s'est montrée très-ardente à rejeter ce tribunal : il n'a guère été établi que dans quelques pays d'Italie, à Malte, en Espagne et en Portugal, mais toutefois avec des différences dans les règlements qu'on devait y suivre.

D'après ce détail historique, il est évident que c'est seulement depuis 1233 que les généraux des Dominicains ont été comme inquisiteurs-nés de toute la chrétienté. Le pape, qui nomme actuellement à cette commission, laisse toujours subsister à Rome la congrégation du saint-office dans le cou-

[1] M. Guizot,.... qui, depuis....

[2] Liv. 73, n. 54.

vent de la Minerve des Dominicains : et ces religieux ne sont inquisiteurs que dans les tribunaux d'Italie et de la Péninsule.

Aux reproches sur la rigueur de l'inquisition, dont le pouvoir est si fort diminué aujourd'hui, on répond avec avantage que son tribunal a fait verser beaucoup moins de sang dans les quatre parties du monde, que les guerres de religion n'en ont fait répandre dans le seul royaume de France, et qu'elle met les pays où elle subsiste à couvert du poison de l'incrédulité qui infecte le reste de l'Europe. Toutes les pathétiques exagérations sur les supplices ordonnés par l'inquisition, et qu'on nomme *auto-da-fé* (actes de foi), sur les sacrifices de sang humain qu'elle commande, viennent se briser contre ce mot de Frédéric II : « Si j'avais des provinces à châtier, je leur donnerais des philosophes pour gouverneurs. » Ne savons-nous pas, depuis quarante ans, que, quand les incrédules sont les maîtres, ils établissent une inquisition plus rigoureuse que celle d'Espagne, contre tous ceux qui conservent de l'attachement pour la religion?

L'*inquisition!* On veut nous alarmer en répétant ce mot avec affectation, mais on n'effraye plus personne aujourd'hui avec des noms et avec des mots. Veut-on voir le jugement porté d'avance contre ceux qui invoquent le nom de l'inquisition comme un moyen d'alarme? Ce jugement émane d'une autorité que personne ne récusera :

« Le nom terrible de l'*inquisition* vient encore alarmer les gens crédules, ou fournir des armes aux malveillants.... Ce tribunal n'est plus ce qu'il était autrefois: *ses jugements sont* aujourd'hui *dictés par des sentiments de douceur et de paix; la tolérance influe sur ses arrêts*, en général *peu proportionnés à la gravité des crimes*..... Les malheurs qu'ont produits en France les idées nouvelles auraient assez justifié l'*inquisition*, si ce tribunal n'avait outre-passé son nouveau pouvoir, en ralentissant les progrès de l'industrie dans tous les genres [1]. »

C'était aussi l'opinion de Burke : « L'inquisition », dit-il, « fait encore respecter le clergé... C'est la seule ressource qui reste, en Espagne, pour maintenir l'ordre et la tranquillité publique. Elle est, comme (naguère) à Venise, le principal instrument de l'État. Elle ne fait plus, comme autrefois, la guerre aux Juifs et aux hérétiques; *son grand objet est de fermer l'entrée du pays aux préceptes des athées et des républicains.* Tous les livres qui traitent de ces matières sont rigoureusement proscrits. »

En rapprochant l'opinion de Burke de l'opinion, plus moderne encore, de M. de Laborde, on verra que l'inquisition d'Espagne est une sorte de *conseil,* à la fois royal et religieux, *de la presse.* C'est pour cela que le faux libéralisme ne la peut souffrir.

Nous ne prétendons pas justifier les fautes de l'inquisition, elle a dû en commettre, comme toute institution humaine; mais ce serait faire preuve de peu d'intelligence que de ne pas reconnaître la nécessité de tribunaux, soit ecclésiastiques, soit mixtes, dans des temps et des pays où la religion était partie intégrante et fondamentale des institutions politiques.

Les Franciscains et les Dominicains croissaient dans le même temps, en puissance et en considération, sans que rien troublât d'abord leur bonne intelligence, car ils étaient engagés dans des voies trop différentes, pour avoir si vite occasion de prendre, les uns vis-à-vis des autres, une attitude hostile. Au contraire, on les voyait réunis pour combattre des adversaires communs; c'est-à-dire, non-seulement tous les autres instituts monastiques qui s'étaient

[1] M. Alexandre de Laborde, Itinéraire descriptif de l'Espagne, tom. V, pag. 1, 23 et 24.

déclarés contre les deux ordres mendiants si prompts à se propager, mais encore, et surtout, le clergé séculier, naturellement indisposé contre des associations qui, librement et sans obstacles, empiétaient sur ses prérogatives, prêchant partout, entendant les confessions, administrant les sacrements [1]. L'opposition était si vive, que les Dominicains ne firent triompher, en quelque sorte, que par force, leurs prétentions sur les chaires des universités, et qu'ils n'auraient pas réussi à s'y maintenir, malgré l'ascendant de leur science, si la protection des papes n'avait enfin imposé silence à leurs adversaires.

Mais bientôt s'allumèrent, entre les ordres mendiants eux-mêmes, de sérieux combats, soutenus de part et d'autre avec vivacité. Nous ne parlons pas de plusieurs discussions fort animées, mais qui avaient un objet d'une importance secondaire, comme lorsque les Carmes et les Dominicains se disputèrent l'honneur d'avoir institué la célèbre dévotion du Rosaire. Toute notre attention se concentre sur les Frères-Mineurs et les Frères-Prêcheurs. Leur naissante rivalité se trahit d'abord par la complaisance avec laquelle les Franciscains répétaient que leur fondateur avait le mérite de la priorité dans l'institution des ordres mendiants; en prodiguant ces éloges outre mesure à saint François d'Assise, ils affectaient de reléguer l'autre fondateur dans l'ombre, comme dans la seule place qui lui convînt par rapport au leur. D'un autre côté, les Dominicains l'emportaient de beaucoup en savoir sur les Frères-Mineurs, et ils occupaient les chaires des universités et des écoles, avec l'applaudissement général; les Franciscains n'obtinrent d'abord quelque succès qu'en marchant sur les traces de leurs rivaux. Depuis longtemps, les Dominicains honoraient leur Albert le Grand et leur Thomas d'Aquin, surnommé le *Docteur angélique*, comme les plus beaux ornements de la science, tandis que les Franciscains ne pouvaient encore se prévaloir de personne qui fût digne d'approcher de ces illustres théologiens. Enfin parut le franciscain Duns Scot, qui entreprit de combattre la doctrine de saint Thomas d'Aquin; dès lors les Thomistes et les Scotistes occupèrent le champ de bataille, se livrant des combats à outrance. Les deux partis croyaient de bonne foi s'occuper des plus chers intérêts de l'homme, et cependant ils ne s'exerçaient avec tant d'ardeur que sur un sujet ingrat, en sorte que le résultat de la lutte ne pouvait être que de fixer l'opinion publique sur le plus ou moins d'habileté que chacun mettait à soutenir sa doctrine. L'un des principaux points de ces discussions était la conception immaculée de la sainte Vierge, que les Thomistes n'admettaient pas. Les Franciscains, au contraire, qui s'en étaient déclarés les zélés défenseurs, gagnèrent beaucoup par là dans l'esprit du peuple; car, loin que celui-ci se fît scrupule de rien préjuger sur des matières aussi délicates, il écoutait avec édification les raisons à l'appui de l'un ou l'autre système. Du reste, la plupart des Dominicains se rangèrent sous l'étendard des Nominaux, et embrassèrent la doctrine du plus rigide augustinianisme, au lieu que les ennemis des Frères-Mineurs les accusaient plutôt d'incliner vers celle des Semi-Pélagiens.

Indépendamment des Dominicains que nous avons cités, et qui se sont distingués

[1] Mathieu Paris nous a conservé les doléances du clergé, dès l'année 1243. Trois ans après, il présenta un autre tableau de la conduite des moines mendiants, qui ne leur est pas plus favorable que ces doléances évidemment exagérées.

par leur savoir, l'ordre a produit un grand nombre d'hommes célèbres, tels que Jean Taulère (1389), l'un des meilleurs mystiques de son temps, et Fra-Bartholomeo, dont le nom ne sera jamais cité sans honneur. Las-Cases, l'ami des hommes, a prouvé que les plus nobles cœurs ont battu sous la robe des Dominicains. Savanarole, au contraire, s'en est montré indigne.

Le tiers-ordre de saint Dominique n'a rien offert de remarquable; destiné d'abord, sous le nom de *Milice de Jésus-Christ*, à combattre les hérétiques, il n'a pas tardé à se restreindre aux pratiques et aux exercices qui sont en usage parmi les Tiertiaires des autres instituts, et il s'est alors appelé *Ordre de la Pénitence de Saint-Dominique.*

CHAPITRE VI.

CARMES.

Il s'est introduit dans l'histoire de plusieurs ordres monastiques, des fables et des suppositions, fruit d'une imagination complaisante, qui, ne pouvant se rendre exactement compte de l'origine de l'institut, crée des circonstances plus ou moins vraisemblables, et les adopte avec d'autant plus de plaisir qu'elles sont de nature à relever et à grandir, dans l'estime du lecteur, l'ordre dont on retrace l'histoire.

Les Carmes ont surpassé les autres religieux sous ce rapport; il est impossible de méconnaître, chez eux, une tendance toute particulière à interpréter les annales de la religion juive et du christianisme, de façon que ces annales fassent exclusivement ressortir l'antiquité de leur ordre. C'est là l'une des conséquences, au reste bien excusables, de l'esprit de corps. Une nouvelle règle est établie; quelle qu'en soit l'austérité, elle peut bien soutenir la comparaison avec les autres règles, mais elle ne l'emporte pas sur elles; pour décider l'avantage, on recourt alors aux fictions historiques, on s'attribue le mérite de l'antériorité; l'on dit à ses émules : Nous existions avant vous; nous sommes le type, vous n'êtes que nos imitateurs. Cette tactique, conseillée d'abord par l'amour-propre, à l'insu même de ceux qui l'emploient, accréditée ensuite par la crédulité de la foule, devient bien plus facile quand, au lieu de s'être successivement développé dans le pays même et sous les yeux des générations auxquelles on s'adresse, l'ordre, dont on vante l'antiquité, fondé dans une partie du monde, a été tout à coup, et déjà complétement organisé, transplanté dans une autre partie de l'univers.

Nous n'oserions affirmer que la sévérité de ces réflexions fût justement applicable aux Carmes; mais ils sont passés d'Asie, leur patrie primitive, en Europe, leur patrie actuelle, en apportant, avec eux, des traditions, au moins douteuses, sur leur origine.

Suivant le Bollandiste Papebroch [1], qui avait étudié cette matière à fond, la tradi-

[1] On nomme *Bollandistes* de savants Jésuites d'Anvers qui se sont occupés à recueillir les

tion de l'ordre des Carmes, qui regarde les prophètes Élie et Élisée, comme ses fondateurs, souffre beaucoup de difficultés par les contradictions qu'on y trouve depuis Élie jusqu'à Jésus-Christ, et depuis Jésus-Christ jusqu'au bienheureux Berthold. Papebroch soutient, au contraire, que l'ordre des Carmes n'a commencé qu'au XIIe siècle, appuyant cette proposition du témoignage de Jean Phocas, qui, dans sa relation d'un voyage qu'il fit en terre sainte l'an 1185, dit, en parlant du mont Carmel, qu'on y voyait la grotte d'Élie; qu'il y avait quelques années qu'un moine, revêtu du caractère sacerdotal, vénérable par ses cheveux blancs, et natif de Calabre, étant venu sur cette montagne, y fit un petit retranchement autour d'un lieu où existaient encore les vestiges d'un ancien monastère; qu'y ayant bâti une tour et une petite église, il demeurait dans cette enceinte avec six religieux qui s'étaient joints à lui. Ce moine était Berthold, valeureux chevalier de l'armée de Godefroy de Bouillon : l'époque où il se consacra à la vie monastique est celle de la seconde croisade.

En 1209, Albert, patriarche de Jérusalem, donna une règle, composée de seize articles, à la communauté naissante. Le premier traite de l'élection d'un prieur, et de l'obéissance qu'on lui doit rendre; le second parle des cellules des Frères, qui doivent être séparées les unes des autres; le troisième leur défend de changer de cellules sans permission; le quatrième prescrit l'endroit où sera située celle du prieur; le cinquième ordonne aux religieux de rester dans leurs cellules, et d'y vaquer jour et nuit à l'oraison, s'ils ne sont point légitimement occupés; le sixième concerne les heures canoniales, que réciteront les Frères destinés au chœur, et les prières que diront ceux qui ne savent pas les heures canoniales; le septième interdit aux religieux d'avoir rien en propre; le huitième ordonne de bâtir un oratoire au milieu des cellules, où ils s'assembleront tous, le matin, pour entendre la messe; le neuvième parle de la tenue des chapitres locaux et de la correction des Frères; le dixième recommande l'observance du jeûne, depuis l'Exaltation de la sainte Croix jusqu'à Pâques, excepté les dimanches; l'abstinence de la viande, en tout temps, est prescrite dans le onzième; le douzième exhorte les Frères à se revêtir des armes spirituelles qui leur sont proposées; le treizième les oblige au travail des mains; le quatorzième leur impose un silence étroit depuis vêpres jusqu'à tierce du jour suivant; le quinzième exhorte le prieur à l'humilité; le seizième engage aussi les religieux à respecter le prieur. Honorius III confirma, en 1224, cette règle donnée aux Carmes par le patriarche Albert; il est possible que la plupart de ses statuts aient été tirés des écrits de saint Basile; le seul point qu'il importe de remarquer c'est qu'elle était destinée à des ermites, qui habitaient dans des cellules séparées.

Mais, après la paix faite avec les Sarrasins, en 1229, les Carmes, qui enduraient beaucoup de persécutions, arrêtèrent le projet d'abandonner la terre sainte pour passer en Occident, et y chercher des abris où ils pussent se livrer, sans péril, à leurs

Actes et les Vies des Saints, d'après les auteurs originaux, et qui ont ainsi réussi à éclaircir plusieurs faits importants de l'Histoire ecclésiastique.

Le P. Rosweid assembla les premiers matériaux de ce travail; mais le P. Bollandus, adoptant un plan nouveau, les mit en œuvre. Ses continuateurs, qui lui empruntèrent le surnom de *Bollandistes*, poursuivirent l'entreprise; le P. Papebroch en a eu la direction.

pieuses pratiques. De l'île de Chypre et de la Sicile, où ils abordèrent dès 1238, ils vinrent bientôt en France et en Angleterre. Partout on les reçut à bras ouverts, et il resta prouvé que, pour mieux réussir, il ne leur avait manqué jusqu'alors qu'un sol favorable. Saint Louis leur donna, l'an 1259, un couvent à Paris, d'où sortirent les Carmes de France et d'Allemagne. Mais le passage des Carmes d'Asie en Europe avait nécessité de grands changements dans leur organisation et leur manière de vivre. Aussi Innocent IV leur donna-t-il, en 1247, une interprétation de leur règle adaptée à leur nouvelle position. Leur vie érémitique se modifia en vie cénobitique, et ils ne furent plus astreints à n'avoir des couvents que dans les solitudes; au vœu de l'obéissance, on joignit le vœu de chasteté qu'ils n'avaient pas fait d'une manière expresse jusqu'alors; et, quoiqu'on jugeât convenable d'introduire plusieurs mitigations dans la règle, la sévérité des premiers statuts en forma toujours la base.

Les Carmes tinrent leur premier chapitre général en Angleterre, l'an 1245, et depuis lors, grâce à l'infatigable activité de leur général Simon Stock et à la protection d'Innocent IV, l'ordre se répandit avec une rapidité surprenante. Malheureusement le schisme qui divisa l'Église au XIV[e] siècle, le divisa aussi. Il se trouva, en même temps, deux généraux élus par deux partis opposés, qui ne choisissaient pas le plus digne, mais celui qui embrassait avec plus de chaleur les intérêts de la personne qu'ils reconnaissaient pour pape. Chacun de ces généraux, dominé par les circonstances, dispensait fréquemment ses religieux des austérités prescrites par la règle, et n'osait jamais les punir, de crainte qu'irrités de sa sévérité, ils ne se jetassent dans le parti contraire : d'où il résulta un si grand désordre qu'on ne reconnaissait les Carmes que par l'habit, et non plus par leur exactitude à pratiquer la règle, qu'ils n'observaient en aucune manière. Ce fâcheux état de choses se prolongea jusqu'en 1430, qu'on traita, dans un chapitre général, du moyen de rétablir l'ordre dans sa première perfection. Comme on jugea qu'il serait imprudent ou trop difficile de passer de l'extrémité du désordre à l'observance primitive, il fut résolu qu'on solliciterait du souverain pontife quelque dispense de la règle touchant le jeûne, l'abstinence de la viande et la demeure continuelle dans les cellules. Eugène IV permit aux Carmes de manger de la viande trois fois la semaine, de prendre leurs repas en commun, de ne pas garder un silence aussi absolu, de se promener dans leurs cloîtres et dans les autres lieux de leur clôture, aux heures convenables, c'est-à-dire quand les exercices de communauté et d'obéissance ne les occuperaient pas. Mais comme, Eugène IV n'ayant rien décidé touchant le jeûne, plusieurs supérieurs le faisaient observer aux jours même auxquels on mangeait de la viande, Pie II permit aux généraux, l'an 1459, d'en user à cet égard selon qu'ils jugeraient à propos, en ayant égard à la qualité des personnes, des lieux et des temps.

Toutefois, ces dernières mitigations ne furent pas reçues dans tous les monastères; il y en eut qui préférèrent de vivre conformément à la discipline et à la règle primitive, telles qu'Innocent IV les avait agréées. Ceux-ci s'appelèrent *Observants*, par opposition aux *Conventuels*. En France et en Italie, le zèle pour l'austérité s'alluma au point qu'il s'y forma des congrégations, dont les efforts pour se séparer des Conventuels, devenus si indifférents, étaient encouragés par les papes. La plus remarquable (malgré le triste sort de Thomas Connecte, son fondateur, qui expia dans les flammes d'un bûcher la trop grande liberté de ses paroles)

est la *Congrégation de Mantoue;* car non-seulement elle compta bientôt cinquante monastères, mais Eugène IV lui accorda la permission d'élire un vicaire général.

On ne tarda pas à s'apercevoir que les mitigations d'Eugène IV, comme toutes les concessions excessives, augmentaient le mal, en facilitant aux Carmes le moyen d'enfreindre impunément la règle primitive. Cette considération détermina Jean Soreth, vingt-sixième général de l'ordre, à entreprendre une seconde réforme de son institut, et à le soumettre à des pratiques nouvelles; mais, quoique le pape Paul III lui eût donné son approbation l'an 1466, ses efforts furent si mal accueillis par les religieux, qu'on lui donna à manger des mûres empoisonnées, ce qui causa sa mort. Du temps de Soreth, les religieux du chœur étaient vêtus de noir, et les frères-lais de couleur minime ou tannée : il quitta le noir pour se revêtir de couleur minime, tant parce que c'était l'ancienne couleur de l'institut qu'il rétablit dans ses constitutions, que parce qu'elle était affectée aux membres les moins estimés dans l'ordre.

Soreth, si malheureux dans sa tentative de réforme, le fut moins dans une autre. Estimant, dit le P. Louis de Sainte-Thérèse [1], que c'était une chose indigne que les autres mendiants eussent des filles qui observassent leurs règles, et que le seul Carmel, institué pour honorer la sainte Vierge, mère des vierges, n'en eût pas dans son ordre, il obtint du Pape Nicolas V, l'an 1452, les mêmes priviléges pour la réception des couvents de religieuses, vierges, veuves et béguines, et il fonda cinq maisons de ces saintes filles.

C'est d'un de ces couvents de religieuses que sortit enfin la troisième et sans contredit la plus efficace réforme de l'ordre des Carmes : une femme a embrassé des austérités dont des hommes se seraient effrayés.

Thérèse de Cépède (1515-1582), qui avait pris le voile à vingt-deux ans dans un monastère d'Avila, en Espagne, poursuivie de l'idée de soumettre son ordre à une réforme radicale, ne croyait pas que la règle du patriarche Albert, expliquée par Innocent IV, suffit à son but ; elle y ajouta un certain nombre de constitutions qui rendaient les observances encore plus austères. Elle fit une loi inviolable de la nudité des pieds [2], et on ne la vit jamais elle-même que les pieds entièrement nus. L'obéissance fut exigée avec tant de rigueur, qu'il aurait fallu essayer, en quelque sorte, l'impossible, si l'impossible avait pu être commandé, car la voix du supérieur, disait sainte Thérèse, est la voix de Dieu. La pauvreté était si scrupuleusement observée, que ces religieuses obtinrent un bref du pape pour ne posséder ni terres, ni revenus, mais pour vivre uniquement d'aumônes. Trois fois la semaine, elles prenaient la discipline de verges, au point presque de faire jaillir le sang, et un grand nombre sollicitaient encore la permission de la reprendre. Celle qui rompait le silence devait s'attendre aux plus sévères châtiments. Le jeûne, d'ail-

[1] Dans son livre intitulé : *la Succession d'Élie.*

[2] La nudité des pieds était déjà en usage auparavant, par exemple, chez les Franciscains; mais ce n'est qu'à cette époque, et surtout par l'influence de sainte Thérèse, qu'elle fut généralement adoptée. Chaque ordre, à l'exception des Bénédictins, eut bientôt des religieux déchaussés. Il ne faut pas en inférer que leurs pieds fussent nus, à la lettre; mais seulement que ces religieux se distinguaient des autres en portant des sandales ou socques au lieu de souliers, ce à quoi répond exactement le mot *déchaussés.* Toutefois il n'était pas défendu aux plus zélés d'observer la nudité des pieds dans le sens rigoureux de ces expressions.

leurs, répété fréquemment, acquérait un double mérite par les mortifications accessoires dont on l'accompagnait volontairement. Sous leurs habits de vile étoffe, ces victimes de la charité portaient des cilices rendus plus gênants par les nœuds (et quelquefois par le plomb, comme à Valladolid) dont ils étaient garnis. Holocaustes vivants et perpétuels, ces religieuses surpassaient aussi toutes les autres en austérité.

Les obstacles que sainte Thérèse avait rencontrés en voulant réformer les Carmélites, et qu'elle n'avait surmontés qu'après de longs combats, faisaient présager tous ceux qui s'opposeraient au projet qu'elle conçut d'établir la même réforme parmi les religieux. Elle exécuta cependant ce dessein. A sa mort, plus de dix-sept couvents de filles et quinze d'hommes observaient déjà cette réforme. De l'Espagne, où elle fleurissait avec éclat, elle s'étendit en Italie, en France, dans les Pays-Bas, et dans toutes les provinces de la chrétienté. L'institut des *Carmes déchaussés* de sainte Thérèse est divisé en deux corps : l'un, en Espagne, qui est plus austère que le second, et qui a son général particulier; l'autre hors de l'Espagne, dont le général réside à Rome dans le couvent de Notre-Dame *de la Scala*.

En France, l'introdution de ces Carmélites est due aux efforts réunis du cardinal de Bérulle et de madame Acarie, qui ensuite embrassa elle-même cet austère institut, sous le nom de *Marie de l'Incarnation*. Une colonie de six Carmélites espagnoles, obtenue après bien des sollicitations, vint s'établir dans des lieux claustraux, préparés au faubourg Saint-Jacques, à Paris (1604). Des personnes pieuses, de la première noblesse du royaume, n'attendaient que leur arrivée pour se vouer, avec elles, à la solitude du Carmel. Dès 1605, dit M. Picot[1], il fallut fonder un nouveau monastère à Pontoise, et un autre à Dijon; on en établit bientôt d'autres à Amiens, à Tours, à Rouen, etc. En 1616, la duchesse de Longueville fonda un deuxième couvent du même ordre à Paris, rue Chapon, et dans la suite il s'en forma un troisième, rue de Grenelle, au faubourg Saint-Germain. En peu de temps les maisons se multiplièrent en France, et il y en avait soixante-deux à la fin du siècle. Clément VIII, par un bref particulier, avait nommé supérieurs pour la France les abbés de Bérulle, Duval et Callemant, qui devaient se choisir des successeurs. De tels hommes étaient bien propres à conserver l'esprit de piété parmi les Carmélites; aussi n'y avait-il point dégénéré, et elles ont offert, jusqu'à ces derniers temps, d'illustres exemples de renoncement au monde, d'attachement à leurs règles, et de ferveur. Les successeurs des premiers supérieurs furent toujours des ecclésiastiques distingués par leur piété; dans ce nombre furent les docteurs Chartin, le Gamaches, Grandin, etc. Le couvent de la rue Saint-Jacques continua d'être l'objet de la prédilection des reines et princesses, qui concoururent à en décorer l'église avec beaucoup de goût et de magnificence; cette église est au nombre de celles dont le génie de la destruction a privé la capitale. Outre les Carmélites dont nous avons parlé, et qui étaient dirigées par les successeurs de l'abbé de Bérulle, il y avait encore en France les Carmélites réformées de Lorraine et du Comtat, qui étaient soumises aux Carmes réformés, et les Carmélites mitigées de Bretagne et de Champagne, qui étaient sous la direction des Carmes de la place Maubert, à Paris. Après notre première révolution, qui avait détruit tous les couvents, madame Camille de Soyecourt rétablit à Paris des religieuses

[1] Essai sur l'influence de la religion en France, pendant le XVIIe siècle, tome I, p. 92.



Ancienne Religieuse Carmelite en France.

Carmélites. Elles y ont aujourd'hui trois maisons (rue de Vaugirard, rue Cassini et rue d'Enfer), d'où s'élèvent incessamment vers le Ciel des vœux pour la prospérité de la France. Les Carmélites sont, d'ailleurs, établies à Sens, à Nevers, etc., et à Pontoise, où elles possèdent les reliques de Marie de l'Incarnation.

Nous devons encore parler d'une institution toute particulière, et qui vit le jour en même temps que les fondations de sainte Thérèse. En souvenir de ce que les premiers Carmes furent des ermites qui vivaient sous l'inspection d'un supérieur, les Carmes déchaussés se sont fait une loi d'avoir, dans chacune de leurs provinces, un couvent auquel est annexé un ermitage, où puissent se retirer ceux qui veulent mener, pendant quelque temps, une vie entièrement recueillie. Cette maison ressemble assez à celle des Chartreux; seulement l'enclos en est plus vaste, soit en jardins, soit en bois. La demeure en est interdite aux novices, aux jeunes profès, à ceux qui ont peu d'inclination pour les exercices spirituels. Le nombre des religieux de chœur qui habitent un désert ne doit pas excéder celui de vingt, et l'on ne peut y rester moins d'une année. Toutes les études scolastiques y sont défendues; on ne doit s'y appliquer qu'à la prière et à la mortification. Quoique la vie de ces cénobites paraisse assez retirée, outre les cellules du cloître, ils ont dans leurs bois des cellules séparées, éloignées du couvent d'environ trois cents pas, où on permet aux religieux d'aller, les uns après les autres, pour y vivre dans une plus grande solitude et une plus grande abstinence, y remplissant en particulier les même exercices, et aux mêmes heures, que le reste de la communauté, et répondant, à chaque observance, par une petite cloche, à celle de l'église, afin d'annoncer qu'ils vont s'unir avec leurs frères. Ils y passent ordinairement trois semaines de suite; puis ils rentrent chacun dans leur couvent. Les Carmes déchaussés de France, pour suppléer en quelque sorte au défaut d'un terrain assez vaste qui pût leur servir d'ermitage, avaient fait bâtir une petite cellule dans leurs jardins. Mais Louis XIV leur donna le grand ermitage qu'ils possédèrent, jusqu'à la première révolution, près de la ville de Louviers, au diocèse d'Évreux.

Il existe un tiers-ordre des Carmes, depuis 1477.

L'ordre des Carmes professe une dévotion spéciale envers la sainte Vierge; c'est là l'origine du *scapulaire*, qui est un signe et un mémorial de cette dévotion. Simon Stock, Carme anglais et général de son ordre, l'introduisit parmi les fidèles vers le milieu du XIII[e] siècle; ses confrères en ont pris occasion de prétendre que, dans une vision, la sainte Vierge lui avait donné le scapulaire, comme une marque de sa protection envers tous ceux qui le porteraient, qui garderaient la virginité, la continence ou la chasteté conjugale, et qui réciteraient le petit office de Notre-Dame. Suivant Mosheim[1], les Carmes auraient publié que la sainte Vierge avait promis à Simon Stock que tous ceux qui mourraient avec l'habit des Carmes ou avec le scapulaire, seraient à couvert de la damnation éternelle. Mais, en admettant que le miracle fût douteux, l'auteur de cette dévotion est-il responsable des erreurs que l'on a écrites sur son compte? D'ailleurs, en supposant que les Carmes aient publié ce que leur prête Mosheim, en résulte-t-il que les papes aient confirmé leur promesse? L'office et la fête du scapulaire ont été approuvés par le saint-siége comme n'ayant rien d'opposé à la foi des chrétiens, et pou-

[1] Hist. ecclés. du XIII[e] siècle, 2[e] part., ch. II, § 29.

vant, au contraire, contribuer à la piété et à la dévotion envers la sainte Vierge : car c'est là tout ce que signifient ces sortes d'approbations, l'Église n'ayant jamais prétendu attester la certitude d'aucune révélation ou vision particulière, même dans les saints canonisés. Quant à la fameuse bulle Sabbathine, par laquelle Jean XXII aurait accordé certaines indulgences aux Carmes et à leurs affiliés, c'est une pièce supposée, comme l'ont prouvé différents critiques, et notamment le P. Papebroch, qui l'a examinée avec autant de science que d'impartialité.

Les frères du scapulaire sont astreints à certaines règles qui n'obligent cependant pas sous peine de péché; ils doivent porter un petit scapulaire au moins sous leurs vêtements, réciter chaque jour l'office de de l'Église ou celui de la sainte Vierge. Ceux qui ne savent pas lire substituent à l'office sept *Pater*, sept *Ave* et sept *Gloria Patri*. De plus, l'usage de la viande leur est interdit les mercredis, les vendredis et les samedis, ou, s'ils ne peuvent faire abstinence ces jours-là, ils sont obligés, pour y suppléer, de réciter sept fois le *Pater*, etc. Édouard Ier, roi d'Angleterre, et saint Louis, roi de France, entrèrent dans la nouvelle confrérie.

L'organisation de l'ordre des Carmes est aristocratique, car le pouvoir du général est singulièrement borné par l'obligation où il se trouve, dans certaines circonstances importantes, de prendre l'avis des définiteurs, qui sont ses conseillers.

Il manquerait quelque chose à ce précis, si nous omettions de rappeler que les solitudes des Carmes enlevèrent à la cour la plus brillante de l'Europe, la fille de Louis XV. Madame Louise de France (1738-1788), après avoir fait dans le monde un assez long essai des pratiques de la règle, prit le voile aux Carmélites de Saint-Denis, sous le nom de Thérèse de Jésus de Saint-Augustin. Le spectacle attendrissant d'une jeune veuve (madame de Rupelmonde), qui, à la fleur de son âge, quitta tout, en 1751, pour se consacrer au Seigneur, avait fait une telle impression sur le cœur de cette princesse, qu'elle avait conçu le projet de l'imiter un jour. Mais que d'obstacles à surmonter avant de pouvoir exécuter un tel projet! Les liens de la piété filiale, ceux qui l'unissaient à ses augustes sœurs, tout, jusqu'aux préjugés du siècle, semblait devoir la retenir à la cour. Cependant, elle consomma le sacrifice, et, pendant dix-sept ans, elle édifia sa communauté par sa dévotion, ses austérités et son zèle charitable. C'est à sa sollicitation que les religieuses des Pays-Bas, expulsées sous le règne de Joseph II, furent accueillies en France. « Les fastes de l'Église, » dit un auteur, « nous offrent de fréquents exemples de reines ou de princesses qui se sont dérobées à l'éclat et aux délices de la cour, pour se dévouer à la solitude et aux austérités du cloître. Quelque admirables, quelque héroïques que fussent de pareils sacrifices, ils ont dû paraître moins étonnants, sans doute, dans ce temps où la piété était en honneur, où le monde payait un tribut public de respects et d'hommages à ces âmes nobles et courageuses qui se consacraient, dans la retraite, à la pratique des plus sublimes conseils de l'Évangile. Mais, dans un siècle tel que le nôtre, où de vains et orgueilleux raisonneurs, incapables de s'élever au-dessus des froids calculs de l'égoïsme, osent traiter de superstition et de faiblesse les victoires même que la religion remporte sur la nature; dans un siècle où les demeures sacrées, qui servent d'asile à la vertu et à l'innocence contre les vices et la corruption de la société, sont devenues l'objet du mépris et de la dérision publics, et regardées comme des monuments du fanatisme et de l'imbécillité de nos aïeux; quand

on voit la fille du plus puissant roi de l'univers, supérieure aux faux jugements des hommes, préférer au faste du trône l'obscurité d'un monastère, s'arracher aux plaisirs et aux honneurs pour se livrer aux exercices de l'humilité et de la pénitence ; ce trait de grandeur d'âme est assurément le plus beau triomphe de la foi sur l'incrédulité, et il semble que l'Être-Suprême réservait à notre siècle ce grand spectacle, pour lui montrer que la religion sait beaucoup mieux que la philosophie élever une âme au-dessus des passions et des faiblesses de l'humanité. »

CHAPITRE VII.

AUGUSTINS.

Le cadre des quatre grands ordres mendiants est complété par les *Ermites de Saint-Augustin;* mais, comparé aux trois autres, ce dernier institut n'a jamais rempli qu'un rôle secondaire. Cela provient, sans doute, de ce que les Augustins n'ont pas su mettre leur ordre en relief, en lui imprimant un caractère particulier ou une destination spéciale. Pour occuper le premier plan, il ne leur suffisait pas d'avoir l'honneur d'emprunter leur dénomination à un grand évêque, Père de l'Église d'Occident ; car, cet honneur, ils le partageaient avec les innombrables congrégations de Chanoines Augustins, et d'ailleurs les doutes qu'on élevait sur la certitude de leur filiation immédiate, la leur faisait contester.

Saint Augustin (354-430), après une jeunesse dissipée, après de nombreuses et graves erreurs professées en matière de foi, éprouva le besoin de se réconcilier avec l'Église, en expiant ses fautes passées dans la pénitence et les pratiques d'une vie ascétique. Avant donc qu'il fût élevé à l'épiscopat (395), il se retira à la campagne, près de Tagaste, y vivant, avec quelques amis et plusieurs disciples, dans un entier détachement de toutes les choses de la terre, dans la pratique de l'oraison, du jeûne et des autres exercices de la pénitence, méditant nuit et jour la loi du Seigneur, imitant les solitaires d'Égypte, observant la forme de vie et la règle établies du temps des apôtres, et bannissant de la communauté toute propriété.

Il est incontestable, d'après les idées de l'époque sur l'excellence de la vie monastique, que c'est à une vie de ce genre qu'Augustin se livrait dans sa retraite. Mais, affirmer péremptoirement que les solitaires de Tagaste ont reçu de ce Père une règle écrite, et que leur communauté a été le seul et vrai type des monastères qui se sont si fort multipliés depuis, ce serait là une assertion aussi peu fondée que l'est la prétention des Ermites de Saint-Augustin, quand ils veulent remonter jusqu'aux couvents de Tagaste et d'Hippone par une filiation non interrompue. S'il était certain que les moines du nord de l'Afrique, dispersés par l'irruption des Vandales, se fussent

réfugiés en Italie et dans les autres pays, comment s'expliquerait-on cette rare obstination de l'histoire à garder, sur ce fait, un silence opiniâtre pendant plus de sept cents ans? Si les Ermites de Saint-Augustin sont vraiment les enfants de cet illustre docteur, pourquoi les papes ne leur ont-ils pas donné la préséance sur les ordres de Saint-François et de Saint-Dominique, qui n'ont paru qu'au XIII[e] siècle?

Il est plus probable que les choses se sont passées ainsi.

A côté des ordres religieux existants et approuvés par l'Église, il s'était formé, pendant les XI[e] et XII[e] siècles, notamment en Italie, plusieurs associations d'ermites qui, la plupart, n'ayant point de règle fixe, se gouvernaient d'une façon arbitraire et se soumettaient à certaines observances. Les plus remarquables de ces associations étaient celles des *Jean-Bonites*, des *Brittiniens*, des *Ermites de Toscane*, des *Pauvres Catholiques*, des *Frères du Sac* ou *de la Pénitence de Jésus-Christ* [1] et des *Guillelmites*. C'était une source de désordres dans l'Église que le grand nombre de ces associations, répandues en plusieurs provinces, vivant sous différentes observances, parce qu'il naissait chaque jour, au sujet de ces observances, des contestations nouvelles; les Franciscains et les Dominicains avaient, d'ailleurs, occasion de se plaindre de ce que les Jean-Bonites, surtout, portaient un habit si semblable au leur, qu'il était difficile de les distinguer d'avec eux. Grégoire IX, pour assoupir ce différend, contraignit les Jean-Bonites, en 1241 à changer la forme et la couleur de leur habit, à avoir toujours à la main des espèces de béquilles, et à dire de quel institut ils étaient en recevant les aumônes des fidèles.

Ce pape et Innocent IV donnèrent aussi la *règle de saint Augustin* à plusieurs de ces associations d'ermites. Cette règle, du moins telle qu'elle était observée, n'avait pas été directement composée par saint Augustin, docteur de l'Église : elle résulte de la combinaison (faite à une époque postérieure) de deux de ses discours, *de moribus clericorum*, avec son épître 109 adressée aux religieuses d'Hippone, et l'on avait joint à ce corps de préceptes quelques constitutions particulières.

Néanmoins les papes appréciaient toujours l'inconvénient produit par l'existence de tant de congrégations, indépendantes les unes des autres. Aussi, pour se conformer au principe qu'avait arrêté le concile de Latran touchant la multiplication des ordres religieux, Alexandre IV ne prit-il aucun repos qu'il ne fût parvenu, dans un chapitre général, tenu à Rome en 1256, à confondre ces différentes associations en un seul ordre, au moyen d'une incorporation à laquelle quelques-unes seulement, telles que les Guillelmites, échappèrent.

De cette façon naquit l'*ordre des Ermites de Saint-Augustin*, dont l'institution a ceci de particulier, qu'il n'a point, comme les autres, eu de faibles commencements et subi des accroissements successifs, mais qu'il consista, dès son principe, en quatre provinces, la France, l'Allemagne, l'Espagne, et l'Italie. Le nom d'ermites fut conservé à ces religieux, parce que les congrégations, qui venaient de s'unir, avaient d'abord pratiqué la vie érémitique; mais alors ces religieux se rassemblèrent dans des couvents,

[1] A la recommandation de la reine Blanche, saint Louis fit venir des *Sachets* d'Italie; il les établit à Paris, à Poitiers, à Caen et ailleurs.

Il y a eu aussi des religieuses *Sachettes*, qui imitaient la vie des Frères de la Pénitence; elles avaient une maison à Paris, près de Saint-André-des-Arcs, et elles ont laissé leur nom à la rue des Sachettes.

et ils auraient pu, tout aussi bien, être appelés des moines. Leur règle ne respirait point cet esprit de rigueur qui anime d'ordinaire un ordre nouveau à son début; on y introduisit des adoucissements; le jeûne, par exemple, n'y était pas prescrit d'une manière tellement absolue qu'il les privât des mets dont la frugalité du cloître peut s'accommoder, et le vœu d'obéissance, lui-même, était limité aux cas où le sentiment naturel de justice et d'équité de chaque religieux n'était par froissé par le commandement.

Satisfaits de cette union, les papes accordèrent bientôt aux Augustins des priviléges importants. Non-seulement ils eurent leur général (et ce fut Lanfranc Septala qui remplit le premier cette dignité), mais ils eurent un cardinal protecteur, chargé de soutenir les intérêts de l'ordre auprès du pape. L'office de sacristain de la chapelle du souverain pontife fut annexé à leur institut; il ne peut être conféré qu'à un Ermite de Saint-Augustin, grâce d'autant plus importante que le titulaire de cet office est le curé de Sa Sainteté. On défendit aux évêques de procéder désormais contre les Augustins pour les obliger à porter des bâtons, leur déclarant qu'il fallait seulement contraindre ces religieux à porter des coules noires. Mais ce n'est qu'en 1567 que le pape Pie V mit leur institut au nombre des quatre ordres mendiants, ne leur donnant le rang qu'après les Carmes, et, à plus forte raison, après les Dominicains et les Franciscains, qui ont la préséance au-dessus des autres. La constitution des Augustins, comme celle des Carmes, est aristocratique: les chapitres généraux doivent se tenir tous les six ans, et ces chapitres peuvent déposer, aussi bien qu'élire le général, dont l'influence, au reste, est très-limitée par les définiteurs.

On devait s'attendre avec raison que la règle de saint Augustin, n'établissant point de prescriptions trop dures, serait par là mieux garantie contre l'infidélité et le relâchement. Cependant, dès le XIVe siècle, de grandes plaintes s'étaient élevées sur l'oubli de la discipline où tombaient les religieux, et cet oubli, excitant le zèle des réformateurs, donna lieu à l'établissement d'un grand nombre de congrégations, telles que celles de *Carbonnière*, de *Pérouse*, de *Lombardie*, de *Gênes*, de *Monte-Ortono*, de *la Pouille*, de *Saxe*, *della Claustra*, de *la Calabre citérieure et intérieure*, de *Centorbi*, des *Colorites*, de *Dalmatie*, de *Bourges*. Nous glissons d'autant plus volontiers sur ces congrégations, que leurs essais pour le rétablissement de la régularité n'offrent rien de particulier : nous ne pourrions que reproduire un tableau retracé déjà, et à plusieurs reprises.

Parmi ces congrégations, celle qui l'emporte en austérité sur toutes les autres, est la réforme des *Augustins déchaussés*, que le P. Thomas de Jésus introduisit en 1532, non sans éprouver de grandes contradictions de la part de ses propres frères. Ce religieux, né à Lisbonne, était un grand serviteur de Dieu; on lui doit un excellent ouvrage, intitulé : *Les Souffrances de Jésus-Christ*, qu'il composa lorsqu'il était en prison dans le royaume de Maroc. Il avait accompagné le roi Sébastien dans son expédition de Barbarie, et il eut la douleur de voir, en 1578, périr ce bon prince avec la fleur de la noblesse de Portugal, à la vingt-cinquième année de son âge, en combattant contre le roi de Maroc. Pour lui, il fut fait prisonnier, et vendu à un morabu ou moine mahométan, qui, n'ayant pu lui faire abjurer le christianisme par les voies de la douceur, employa, pour y réussir, les rigueurs de la prison. L'ambassadeur du roi Henri, son protecteur, le délivra des mains de ce maître barbare. Mais il em-

ployait l'argent que la comtesse de Linarey, sa sœur, et les rois Henri et Philippe II lui envoyaient pour son usage, à racheter les autres esclaves. Au lieu de profiter de sa liberté, il resta dans la prison avec deux mille chrétiens de différentes nations, auxquels il procurait tous les secours du corps et de l'âme. Il ramena à la foi plusieurs apostats, et les exhorta à souffrir généreusement le matyre. Il mourut l'an 1582, après avoir sanctifié les années de sa captivité par la pratique des vèrtus les plus héroïques. On conçoit que la réforme établie par un tel homme devait être austère. Les Augustins déchaussés vont nu-pieds, s'imposent de grandes mortifications, et vivent dans un recueillement perpétuel; ils se sont étendus en Italie, en France, en Espagne. Ceux d'Espagne ont dans chaque province, comme les Carmes, un couvent solitaire qu'avoisine un ermitage, où se retirent les religieux qui ont le désir d'une plus grande perfection.

Toutes ces congrégations ont procuré à l'ordre un avantage réel, en ce qu'elles ont singulièrement contribué à le propager; car, lorsqu'un monastère, comme cela arrivait souvent, refusait d'accepter la réforme, on en fondait un nouveau à côté, ou bien l'on passait dans une autre contrée, et l'on y trouvait, dans un lieu ou dans un autre, le moyen d'établir des cloîtres.

Les religieuses Augustines pourraient, avec plus d'apparence de droit que les moines du même ordre, se glorifier d'une antiquité qui les rapproche du saint docteur, car l'épître 109, à laquelle nous avons fait allusion [1], est adressée à un monastère de filles dont sa sœur avait été supérieure, et il y trace, d'une manière tout à fait digne de lui, la règle qu'il leur ordonne d'observer dans leur communauté. Cependant l'institution des religieuses de Saint-Augustin coïncide avec l'époque où les associations d'ermites se sont reunies, en Italie, pour former un seul ordre. La plupart de ces religieuses ne sont pas soumises à la juridiction des religieux; elles dépendent, à peu d'exceptions près, des ordinaires des lieux où sont situés leurs couvents.

Le tiers-ordre que saint François d'Assise institua, sous le nom de la Pénitence, pour les personnes de l'un et de l'autre sexe qui voulaient mener une vie retirée dans leurs maisons particulières, fut d'une si grande utilité, que plusieurs ordres religieux imitèrent en cela le patriarche des Frères-Mineurs. On l'a vu, quand nous avons parlé du tiers-ordre des Minimes, des Dominicains et des Carmes. Les Augustins ont eu aussi des Tiertiaires depuis 1401 : on les obligea d'avoir un petit scapulaire noir avec une ceinture de cuir, d'un doigt de largeur, que les frères et sœurs devaient porter sous leurs habits séculiers.

Les Augustins, associés les derniers à tous les priviléges des ordres mendiants, sont aussi restés les plus faibles en crédit et en influence, quoiqu'à l'époque où leur ordre était le plus étendu, ils aient compté jusqu'à deux mille monastères. Tel est cependant le nombre des personnes illustres par leur science, les dignités de l'Église et les emplois qu'elles ont occupés, qu'il serait difficile de les citer toutes. Il faudrait parler d'un Onuphre Panvini, l'un des plus beaux ornements de l'ordre dans le XVI[e] siècle; d'un cardinal Henri Noris, d'un Abraham de Sainte-Claire, d'un Louis de Léon, etc., etc., et d'une foule d'autres dont les noms seuls vengent l'ordre des Augustins de l'imputation d'infériorité que lui ont adressée des critiques injustes. Le seul, mais épouvantable malheur que cet ordre ait à déplorer éternellement, c'est qu'une

[1] Voyez page 167.

de ses congrégations (celle *de Saxe*) nourrit dans son sein l'un des plus grands ennemis de l'Église, l'hérésiarque Luther, qui corrompit la foi de la plus grande partie des religieux dont cette congrégation était composée. Le contre-coup de ce déplorable événement imprima aux Augustins une sorte de défaveur que n'ont point effacée leurs travaux pendant les XVIIe et XVIIIe siècles. La sécularisation des derniers temps leur a causé aussi des pertes irréparables : ils ne jouissent maintenant d'une existence tranquille qu'en Portugal, en Sardaigne et dans le nouveau monde.

CHAPITRE VIII.

SERVITES. — ERMITES DE SAINT-PAUL. — HIÉRONYMITES ET AUTRES INSTITUTS.

SERVITES.

Sept riches marchands florentins, depuis longtemps membres d'une confrérie érigée à Florence sous le titre de *Laudesi*, et dont le principal objet était de célébrer les louanges de la sainte Vierge et de l'honorer par de pieuses pratiques, étant allés dans leur oratoire pour satisfaire à cette obligation le jour de l'Assomption 1233, furent tous les sept divinement inspirés de renoncer au monde, de vendre leurs biens et de les distribuer aux pauvres. Sept riches marchands, qui, pour obéir à cette inspiration de la grâce, abdiquaient leur fortune, se résignant à ne plus vivre que d'aumônes, offraient un spectacle trop édifiant pour qu'on y méconnût le doigt de Dieu; aussi, quand on les vit passer couverts de pauvres vêtements, les enfants même s'écrièrent-ils: *Voilà les serviteurs de la Vierge Marie*, d'où ces religieux retinrent le nom de *Servi Mariæ Virginis*, ou, par abréviation, celui de *Servites*.

Troublés des visites fréquentes que leur attirait la sainteté de leur vie, ils s'éloignèrent de Florence, se retirèrent à *Monte-Senario*, à deux lieues de cette ville, et, contents des racines et des herbes que leur fournissait la montagne, n'y buvant que de l'eau, y habitant de misérables cellules de bois, ils s'occupaient à chanter les louanges de la sainte Vierge. Ils avaient reçu de l'évêque la permission de demander l'aumône dans la ville et aux environs. Cette communauté, qui s'augmentait chaque jour, n'avait pas d'autre lien que l'émulation avec laquelle ses membres vaquaient à leurs exercices de mortification. Il y en avait qui gardaient un très-étroit silence pendant un long temps, d'autres qui passaient plusieurs mois dans des grottes affreuses, d'autres qui ne voulaient manger que des racines, etc. Cette différence dans les pratiques annonçait, assurément, un zèle méritoire, mais ce n'était pas une bonne garantie de durée.

Le cardinal Geoffroi de Châtillon, légat

du pape, en Toscane, ayant visité ces solitaires, leur conseilla de se relâcher plutôt chacun sur la rigueur de sa pratique favorite, pour se plier tous à une même observance et à des exercices uniformes : c'était le moyen de propager plus sûrement un institut aussi édifiant. Ils profitèrent de cet avis, et s'adressèrent à l'évêque de Florence, à qui ils furent inspirés de demander la règle de saint Augustin et un habit noir, afin d'honorer plus particulièrement le veuvage de la sainte Vierge, et en mémoire de la passion de son Fils. D'ordinaire, quand on instituait un nouvel ordre religieux, on s'occupait moins d'intéresser les évêques à sa prospérité, qu'à se dérober à leur influence directe au moyen d'exemptions ; aussi, dit un malveillant critique, l'évêque de Florence, flatté de la démarche des Servites, n'hésita-t-il point à leur donner solennellement l'habit qu'ils désiraient. Sans inventer un motif d'intérêt personnel, il eût mieux valu voir, dans la condescendance du prélat, une marque qu'il appréciait toute l'utilité du nouvel institut.

Tant que ces solitaires ne pratiquaient leurs austérités que dans le diocèse de Florence, il leur suffisait d'avoir obtenu l'approbation de l'ordinaire ; mais ils avaient à cœur de s'étendre au dehors, et alors se présentait un obstacle sérieux. La multiplication des ordres monastiques ne laissait pas que d'avoir quelques inconvénients pour les papes ; leur surveillance était rendue plus difficile ; la charité des fidèles était déjà sollicitée pour tant de motifs, qu'on craignait que les instituts nouveaux ne trouvassent plus de moyens d'existence assez assurés ; enfin l'émulation des différents ordres, dégénérant parfois en un autre sentiment, donnait lieu à des scènes affligeantes, à des procès inextricables, que la parole, pourtant toute-puissante, du souverain pontife, ne pouvait pas toujours éteindre [1]. Au reste, l'Église avait, dans les ordres déjà existants, et surtout dans les disciples de saint Dominique et de saint François, de si fermes soutiens de sa gloire et de sa puissance, qu'il lui importait moins de se créer d'autres auxiliaires. Ces considérations déterminèrent le concile de Latran, en 1215, à défendre l'établissement de nouveaux ordres religieux, afin d'échapper aux fâcheuses conséquences qui en résulteraient peut-être : ceux qui se destinaient à la profession religieuse avaient le choix entre les règles établies. Cependant, ce décret du concile de Latran, renouvelé par un décret du concile de Lyon, en 1274, n'ayant pu lier les mains au pape, qui, pour le bien de l'Église, a le droit de s'élever au-dessus des résolutions des conciles, plusieurs ordres nouveaux furent fondés, même dans les dix ans qui suivirent la défense de Latran. Seulement, il devint moins aisé d'obtenir l'agrément pontifical, et les Servites, qui avaient élu Bonfilio Monaldi pour leur premier général, dès 1251, ne reçurent qu'en 1255 l'approbation authentique d'Alexandre IV.

Depuis cette époque, l'ordre se propagea, non-seulement en Italie, mais en Pologne et en Hongrie ; cette extension fut principalement l'œuvre de saint Philippe Béniti, élu général, en 1267, et qui mourut l'an 1285.

Mais une autre tempête accueillit les Servites sous le pontificat d'Innocent V ; ce pape, qui avait pris la résolution de les abolir, leur fit défense de recevoir aucun novice et de vendre aucun bien appartenant à l'ordre, déclarant ces biens confis-

[1] Dans la querelle des Jésuites avec les Carmes, au sujet de la succession du prophète Élie, Innocent XII ne put, en 1698, qu'imposer un éternel silence sur ce point aux deux partis ; encore la crainte de l'excommunication n'empêcha-t-elle pas qu'on y revînt de temps en temps.

qués au profit du saint-siége. Innocent, qui avait, sur ce point, prêté l'oreille aux Dominicains, obéissait, à son insu, à une sorte de partialité. Après sa mort, qu'on n'attendit pas longtemps, beaucoup d'évêques continuèrent d'inquiéter les Servites, jusqu'à ce qu'Honorius IV eût déclaré, en 1286, qu'il recevait leur ordre sous sa protection.

Le nombre de leurs maisons s'accrut à vue d'œil, au point qu'on put les diviser en vingt-sept provinces : et ils sont toujours restés fidèles à cette vie contemplative et pauvre qu'ils pratiquaient en l'honneur de la sainte Vierge, dont la salutation angélique forme, pour ainsi dire, leur devise. Cette circonstance leur a fait donner, indépendamment des noms de Servites et de *Frères de la Passion*, celui *de Frères de l'Ave Maria*, parce qu'ils avaient toujours ces derniers mots à la bouche au commencement et à la fin du discours.

Dans le xvᵉ siècle, les papes Martin V et Innocent VIII déclarèrent que les Servites étaient un cinquième ordre mendiant, quoiqu'ils possédassent des revenus et des terres, et ils les associèrent, à cet égard, aux prérogatives des Franciscains, des Dominicains, des Carmes et des Ermites de Saint-Augustin. En conséquence, leur général a place dans les chapelles papales, comme les généraux de ces quatre ordres; les Servites prêchent, dans ces chapelles, pendant l'Avent et le Carême; ils sont aussi intimés pour assister aux obsèques des cardinaux. Ces religieux, ayant oublié l'esprit de leur état, tombèrent peu à peu dans le relâchement. L'an 1593, l'austérité primitive fut rétablie dans les ermitages de Monte-Senario, et les réformés prirent le nom de *Servites-Ermites*. Le frère Paul Sarpi, trop connu par l'histoire qu'il a donnée du concile de Trente, était religieux Servite, avant la réforme; Ferrarius appartient encore à cet ordre.

Il y eut aussi des religieuses Servites qui observaient la même règle que les religieux : c'étaient des femmes pieuses qui voulaient servir Dieu dans la retraite.

Indépendamment de ce second ordre, un troisième admettait encore des religieuses. Saint Philippe Béniti les institua vers l'an 1285, et sainte Julienne Falconieri fut la première d'entre elles. On donna à ces filles le nom de *Mantellates*, à cause des manches courtes qu'elles portaient pour servir plus aisément les malades, et exercer d'autres œuvres de charité. Leur institut s'est étendu en Italie, où il est né, et en Autriche.

Le tiers-ordre des Servites se glorifie à tort d'avoir possédé dans son sein Rodolphe, comte de Hapsbourg, chef de la maison d'Autriche, qui fut ensuite empereur; car ce prince mourut l'an 1291, et le tiers-ordre ne date que de 1306.

L'ordre des Servites, très-connu en Italie et ailleurs, quoiqu'il ait perdu beaucoup de maisons en Saxe, en Hongrie, etc., n'était pas établi en France; il ne faut pas le confondre avec l'ordre des *Serviteurs* ou *Serfs de la Sainte-Vierge*, dont les religieux ont été appelés à Paris les *Blancs-Manteaux*, parce qu'il portaient des habits et des manteaux blancs.

ERMITES DE SAINT-PAUL.

Ce n'est pas seulement en Italie et en France qu'il s'établit de nouveaux ordres religieux; on en fondait dans d'autres pays.

En Hongrie, deux congrégations d'er-

mites, savoir, ceux de Saint-Jacques de Patache, et ceux de Pisilie, près de Zante, s'unirent au XIIIe siècle, et, après cette réunion qui les constituait en un même ordre religieux, cet institut choisit pour patron saint Paul, premier ermite, et lui emprunta le nom de *Religieux Ermites de Saint-Paul*, quoique la vie solitaire eût fait place à la vie cénobitique. Il se répandit avec une rapidité extraordinaire en Hongrie, secondé peut-être, dans ses progrès, par l'esprit national des Hongrois, qui aimaient à encourager un institut né dans leur patrie. Il fut également admis, et posséda des maisons professes, en Pologne et en Allemagne. Toutefois il ne fut pas aussi aisément reconnu à Rome, car ce n'est qu'au commencement du XIVe siècle que Jean XXII permit à ces religieux de suivre la règle de saint Augustin et approuva leurs constitutions; plus tard encore, l'an 1577, Grégoire IX les exempta de la juridiction des ordinaires et les mit sous la protection du saint-siége.

L'objet capital de cet ordre est de considérer la vie comme une préparation continuelle à la mort, et de la dépouiller de tous les charmes qui pourraient faire désirer moins l'instant suprême. Aussi mortifiaient-ils leur chair, au moyen du jeûne et de la discipline, à un degré que n'atteignait peut-être pas le plus austère des autres instituts; ils allaient jusqu'à se priver de récréer leurs yeux en contemplant les couleurs, de flatter leur odorat en respirant l'odeur des fleurs; leur vie ne devait être qu'une longue pénitence. On en jugera par la cérémonie de leur prise d'habit. Après qu'un religieux avait fait profession, et prononcé les vœux solennels, on le mettait dans un cercueil couvert d'un drap mortuaire, et, pendant que tout le chœur chantait le *De profundis*, les religieux, chacun à son tour, lui jetaient de l'eau bénite, en disant: *Mon frère, vous êtes mort au monde, vivez pour Dieu;* les psaumes achevés, le jeune profès, se mettant à genoux, étendait les bras en croix, pendant qu'on récitait d'autres prières. On le revêtait ensuite d'une robe de gros drap gris-blanc et d'un scapulaire noir, au milieu duquel était figurée une tête de mort avec deux os au-dessous en croix, pour lui rappeler sans cesse sa destination. Non-seulement l'habit, non-seulement la tête de mort placée dans chaque cellule et même sur la table du repas, non-seulement cette grave invitation de songer à la mort, qu'ils se faisaient entre eux et qu'ils répétaient, hors du couvent, en saluant ou en demandant l'aumône, devaient familiariser ces religieux avec la pensée de leur dernière heure; mais toutes leurs occupations étaient de nature à la leur remettre en mémoire. Visiter les malades, assister les criminels au supplice, enterrer les cadavres, tel était le travail repoussant auquel se livraient ces *Frères de la Mort*. Ce coup d'œil incessamment jeté sur leur fin devait les purifier et les amender; on ne s'étonnera donc pas qu'il n'y eût point de châtiments de fixés pour les fautes, car, sous l'influence de ces grandes idées, des fautes étaient-elles possibles?

Les Ermites de Saint-Paul pénétrèrent en Portugal et en France; en Hongrie, où florissait la tige de l'ordre, ils possédèrent jusqu'à cent soixante-dix couvents; celui de Saint-Laurent, entre autres, était si considérable qu'il y avait toujours cinq cents religieux qui y chantaient, nuit et jour, les louanges du Seigneur. S'il en existe encore quelques monastères en Hongrie et en Portugal, du moins l'ordre fut, suivant les apparences, supprimé en France par le pape Urbain VIII, et il ne s'y était pas relevé de cette suppression.

HIÉRONYMITES.

D'autres solitaires, qui choisirent la vie cénobitique, se placèrent sous la protection de saint Jérôme; c'est ainsi qu'à partir du XIVe siècle, il ne tarda pas à y avoir des *Hiéronymites* en Espagne, en Portugal, en Italie et en Allemagne.

Ce serait prendre une peine inutile que d'insister sur les circonstances de leur institution et de leur propagation; le lecteur retrouverait, dans ce récit, ce qu'il a déjà vu dans les récits précédents. Le beau ciel de la Péninsule sembla plus particulièrement favorable aux Hiéronymites. Le célèbre monastère de Notre-Dame de Guadaloupe, dans l'Estramadure, avec ses innombrables trésors; le magnifique Escurial, avec ses vastes dépendances et ses richesses littéraires; le couvent de Saint-Just, avec ses imposants souvenirs de Charles V; enfin les monastères si vantés de Belem et de Mafra, en Portugal, annoncent assez, par leurs noms seuls, à quel degré de splendeur se sont élevés les Ermites de Saint-Jérôme.

Les Hiéronymites d'Espagne doivent leur naissance au tiers-ordre de Saint-François, dont les premiers Hiéronymites étaient membres. Grégoire XI approuva leur congrégation en 1374; il leur donna la règle de saint Augustin avec des constitutions particulières, et, pour habit, une tunique de drap blanc, un scapulaire, un petit capuce et un manteau de pareille couleur, le tout sans teinture et de vil prix.

Ceux de l'observance de Lombardie, établis en 1484 par Loup d'Olmedo, au diocèse de Séville, suivent une règle composée des instructions de saint Jérôme, et que Martin V a approuvée.

Vers 1377, Pierre Gambacorti, de Pise, fonda une congrégation d'Hiéronymites, engagés d'abord par des vœux simples, mais à qui Pie V ordonna, l'an 1568, de faire des vœux solennels. Clément IX, cent ans plus tard, y réunit la congrégation, dite de Fiésoli, que Charles de Montegranelli avait fondée vers 1360, qu'Innocent VII avait placée sous la règle et les constitutions de saint Jérôme, mais à qui Eugène IV avait ensuite donné la règle de saint Augustin. Comme le fondateur était du tiers-ordre de Saint-François, il en avait gardé l'habit; une discussion élevée à ce sujet occasionna la suppression de cet institut.

JÉSUATES.

Les *Jésuates,* institués par Jean Colombini de Sienne, approuvés en 1367 par Urbain V, et mis par Paul V au nombre des ordres mendiants, ont prouvé par leur exemple le danger qu'il y a pour tout institut religieux d'acquérir de trop grandes richesses. On les appela *Jésuates,* parce que leurs premiers fondateurs avaient toujours le nom sacré de Jésus à la bouche; à ce nom, ils ajoutèrent celui de saint Jérôme, qu'ils prirent aussi pour leur protecteur. Ces religieux pratiquèrent d'abord la pauvreté la plus austère et une vie très-mortifiée, ils soignaient les malades, et, dans

la plupart de leurs maisons, s'occupaient de la pharmacie. D'autres faisaient le métier de distillateurs et vendaient de l'eau-de-vie, ce qui leur fit attribuer, en quelques endroits, le surnom de *Pères de l'eau-de-vie*. Comme ils étaient devenus riches, mais beaucoup moins fervents, Clément IX les supprima, en 1668, pour employer leurs biens aux frais de la guerre de Candie. Les religieuses du même ordre, ayant persévéré dans leur première ferveur, furent conservées en Italie.

CELLITES.

Les ravages énormes de la maladie contagieuse qui régna l'an 1348 et les années suivantes, qui désola l'Italie, l'Espagne, la France, l'Angleterre, l'Allemagne et les pays du Nord, et qui fut appelée la peste noire, engagèrent Clément VI à accorder des indulgences à tous ceux qui donneraient aux pestiférés les secours spirituels et temporels. De là l'origine des *Cellites*, qu'on appela aussi *Mecciens* et *Lollards*, ou religieux hospitaliers, qui avaient des maisons en Allemagne et dans les Pays-Bas.

Ils existaient déjà depuis plus d'un siècle, quand leur institut, qui observait la règle de saint Augustin, fut approuvé par Pie II, vers 1460.

Les Cellites s'occupaient à soigner les malades, particulièrement les victimes de maladies contagieuses, à garder et à servir les insensés, à enterrer les morts, remplissant ainsi les humbles, mais utiles fonctions de Frères de la Charité. « Ainsi, » fait remarquer Bergier [1], « l'on n'a pas attendu au XVII[e] siècle pour faire, par motif de religion, des établissements utiles à l'humanité. Parmi un grand nombre d'instituts, dont nous ne voyons plus la nécessité, parce que les raisons qui les ont fait établir ne subsistent plus, il en est dont les services continuent toujours, et dureront aussi longtemps que l'on voudra se donner la peine de les protéger et de les favoriser. »

Indépendamment des ordres dont nous avons parlé, il s'en éleva encore un grand nombre durant les XIV[e] et XV[e] siècles, car l'approche ou la présence du danger, c'est-à-dire la secousse donnée par l'incrédulité et l'hérésie à la foi catholique, rendaient de plus en plus nécessaire qu'on en multipliât les appuis. Pour faire tête à l'orage, pour entourer leur troupeau d'une ceinture de pasteurs qui le garantissent des atteintes des faux prophètes, il fallait bien que les papes, naguère disposés à maintenir les restrictions du concile de Latran, courussent les risques que pouvait entraîner la multiplication des ordres religieux. N'exagérons pas ces inconvénients, en disant, avec les protestants, que la diversité des règles engendrait un désordre semblable à la confusion des langues ; comparaison ridicule aux yeux de quiconque connaît l'admirable économie de l'Église, et sait que, dans son sein, les rouages les plus compliqués correspondant à un centre unique, il est impossible que le chef n'en domine pas toutes les parties. Mais, enfin, accordons que des inconvénients graves résultaient du grand nombre des instituts, que ces fondations successives donnaient naissance à des intérêts opposés, et que les religieux, se préoccupant parfois de l'honneur et des avantages temporels de leur

[1] Diction. théolog., v° *Cellites*.

ordre, négligeaient la haute mission pour laquelle le pape les avait établis : toujours est-il que ces maux étaient accidentels et précaires, et qu'au contraire la cause de la foi, soutenue par les uns ou par les autres, suivant les temps, a triomphé, en dernière analyse, de ses ennemis. Toutefois, nous ne franchirons pas les bornes de cet abrégé, en traçant péniblement la nomenclature ingrate de tous ces nouveaux instituts, qui d'ailleurs, à la dénomination et à quelques observances près, rentrent dans ceux dont nous avons analysé l'esprit et l'organisation. Beaucoup d'entre eux semblent ne figurer dans l'histoire que pour faire nombre, et, dans le fait, c'est le nombre précisément qu'il fallait. Le chapitre suivant traitera seulement de quelques associations de religieuses, dont la spécialité sollicitait cette exception.

CHAPITRE IX.

ORDRE DU SAUVEUR. — ORDRE DE LA PÉNITENCE DE LA MADELEINE.

ORDRE DU SAUVEUR.

Nous avons fait remarquer, en parlant de l'ordre de Font-Évrauld [1], qu'il n'y avait que la France, ce pays où régnait jadis une si grande délicatesse de mœurs, qui pût avoir donné l'exemple des monastères doubles. Vers le milieu du XIVe siècle, une Suédoise (mais les Suédois sont les Français du Nord), renouvela, à peu de modifications près, cette singulière institution.

Sainte Brigitte, de l'une des plus illustres maisons de Suède, qui se glorifiait même d'une royale origine, naquit, l'an 1302, à Upsal. Élevée par des parents dont toute la sollicitude avait pour objet de la maintenir dans la vertu, elle ne sentit jamais d'attrait que pour les discours sérieux, les méditations solides et les exercices de piété. Un sermon, qu'elle entendit à l'âge de dix ans, sur la Passion, la toucha si vivement, que, la nuit suivante, elle crut voir Jésus-Christ attaché sur la croix, tout couvert de plaies et de sang : l'impression que ce songe mystérieux produisit sur son esprit ne s'effaça jamais, et la dénomination qu'elle donna dans la suite à son institut, annonce assez combien elle méditait les souffrances du Sauveur.

Brigitte n'avait que seize ans quand, par obéissance pour son père, elle épousa le prince de Néricie; de ce mariage, qu'il plut à la Providence de bénir, naquirent huit enfants. Mais les devoirs de sa famille et de son rang ne faisaient pas oublier à Brigitte sa vocation céleste ; elle observait des jeûnes rigoureux, couchait tout habillée sur la terre, employait la plus grande partie de la nuit à l'oraison. Brigitte et le prince, ayant tous deux pris l'habit du troisième ordre de Saint-François, vivaient dans leur intérieur comme dans le monastère le mieux réglé. Un pèlerinage qu'ils firent, avec toute leur famille, à Saint-Jacques de Compostelle, en Galicie, fournit un nouvel aliment à leur piété; à leur

[1] Livre Ier, ch. x.

retour en Suède, le prince, poussé par l'esprit de Dieu, entra, avec le consentement de Brigitte, dans un couvent de l'ordre de Cîteaux, et celle-ci, se voyant libre, ne profita de sa liberté que pour redoubler ses macérations. Elle y mettait le comble, en faisant, tous les vendredis, tomber goutte à goutte, sur quelque partie de son corps, de la cire brûlante, afin de s'imprimer davantage le souvenir des souffrances de Jésus crucifié.

Ce serait ici le lieu de parler de ses révélations. Nous dirons seulement qu'elles furent déférées au concile de Bâle; Gerson et d'autres théologiens voulaient qu'on les censurât; mais Jean de Turre-Cremata en donna des explications favorables, et les approuva comme utiles pour l'instruction des fidèles. Le concile regarda cette approbation comme suffisante. Il n'en résultait cependant pas autre chose, sinon que ces révélations ne contiennent rien de contraire à la foi, et qu'étant appuyées sur une probabilité historique, on peut les croire pieusement. Benoît XIV s'exprime de la manière suivante sur ce sujet [1] : « L'approbation de semblables révélations n'emporte autre chose, sinon qu'après un mûr examen, il est permis de les publier pour l'utilité des fidèles........ Quoiqu'elles ne méritent pas la même croyance que les vérités de la religion, on peut cependant les croire d'une foi humaine, conformément aux règles de la prudence, selon lesquelles elles sont probables, et appuyées sur des motifs suffisants pour qu'on les croie pieusement. » La conduite de Dieu à l'égard des âmes à qui il fait part de ses communications les plus intimes, a des mystères cachés qu'il est inutile et quelquefois dangereux de révéler au public. Outre que peu de personnes sont en état de les comprendre, et que ce n'est pas dans les livres, mais à l'école du Saint-Esprit, qu'on peut s'en instruire, ils deviennent des pierres de scandale pour ceux auxquels Dieu n'en a pas donné l'intelligence. On ne saurait trop, selon l'avertissement du saint conducteur de Tobie, publier les œuvres par lesquelles le Seigneur veut bien manifester au monde sa puissance et sa bonté : mais il est certains secrets qu'il révèle rarement, et uniquement aux âmes en qui il juge à propos d'établir son règne d'une façon toute mystique, qu'il ne convient pas d'ordinaire de divulguer [2]. Grégoire le Grand remarque que les saints les plus favorisés de Dieu se trompent souvent, en prenant pour une lumière divine ce qui n'est que l'effet de l'activité de l'âme humaine. Fleury ajoute que, dans les personnes de la plus éminente piété, les veilles et les jeûnes peuvent échauffer une imagination vive, au point d'y produire des effets surprenants, qu'on regarde quelquefois pour des opérations de l'Esprit-Saint. Cette pensée de Fleury est appuyée d'un passage remarquable de saint Jérôme. Quoi qu'il en soit, rien n'autorise à parler avec dédain ou avec aigreur de ces situations extraordinaires des saints, qui, supposé qu'elles appartiennent quelquefois à l'imagination, sont néanmoins l'effet d'une piété toujours bien respectable dans son principe et dans son objet. Ces réflexions ne paraîtront pas déplacées à une époque où de grandes commotions politiques disposent naturellement à la foi, d'autant plus, comme l'a judicieusement pensé M. de Maistre, qu'il n'est jamais survenu un grand événement historique qu'il n'ait été spécialement prédit.

Pour revenir à l'ordre du Sauveur, la

[1] *De Canon. Sanct.*, l. II, c. 32, n° 11.

[2] *Sacramentum regis abscondere bonum est; opera autem Dei revelare et confiteri honorificum est.* Tob., 12.

haute vénération dont jouissait Brigitte lui fit trouver bientôt des âmes qui sympathisaient avec sa piété, et qui brûlaient du désir d'honorer, dans la retraite, les souffrances de Jésus-Christ et de sa sainte Mère. C'est pour elles que la princesse fit bâtir le monastère de Wastein, au diocèse de Lincopen, en Suède. Elle y plaça soixante religieuses; elle mit, dans un bâtiment séparé du même monastère, treize religieux-prêtres, en l'honneur des douze apôtres et de saint Paul; quatre diacres, pour représenter les quatre docteurs de l'Église (saint Ambroise, saint Augustin, saint Grégoire et saint Jérôme), et huit frères convers. Tous ensemble font le nombre des treize apôtres et des soixante-douze disciples de Jésus-Christ.

Ainsi s'est formé l'*ordre des Brigittins* ou *du Sauveur*. Cet ordre a pour objet principal d'honorer la passion du Fils de Dieu et la sainte Vierge. En qualité d'épouses de Jésus-Christ, les religieuses portent, par-dessus leur voile noir, une couronne de toile blanche, sur laquelle il doit y avoir cinq petites pièces rouges, comme autant de gouttes de sang. Quand on reçoit une religieuse, la postulante entre dans le cloître, portée dans une bière; dans le cloître encore, il doit y avoir toujours une fosse ouverte près de laquelle l'abbesse et ses religieuses se rendent après tierce, et l'abbesse y jette un peu de terre; un cercueil est aussi placé à l'entrée de l'église, pour rappeler à ceux qui s'y présentent qu'ils doivent mourir un jour. Au reste, la règle de l'ordre n'exige rien d'impossible; le jeûne est sagement distribué, et la pauvreté limitée de façon que le monastère possède toujours de quoi se procurer les vivres de l'année suivante. Cette règle a beaucoup de rapport avec celle de saint Augustin, ce qui a donné occasion de croire que ce docteur de l'Église avait été adopté par l'ordre pour son législateur : mais elle se compose plutôt des constitutions particulières à sainte Brigitte. Tous les monastères de cet ordre sont soumis aux évêques diocésains, et il faut une permission expresse du pape pour en ériger de nouveaux.

L'institut fut confirmé par Urbain V, l'an 1370. Comme il avait poussé ses premières racines au nord de l'Europe, c'est dans le Nord aussi qu'il se développa et grandit au commencement du XIVe siècle. Mais cette circonstance est précisément ce qui en arrêta l'accroissement. L'hérésie de Luther ayant rencontré dans ces pays ses plus nombreux partisans, l'invasion violente de la prétendue réforme donna le coup de mort aux Brigittins; néanmoins, le monastère de Wastein fut conservé en Suède, après l'introduction du luthéranisme; l'Allemagne, l'Italie, le Portugal, conservèrent aussi quelques maisons. Cet ordre a produit l'un des plus grands fléaux de l'Église : Jean OEcolampade, qui était religieux-prêtre dans le couvent de Saint-Sauveur, près d'Augsbourg, apostasia pour aller prêcher ses erreurs à Bâle. Luther, qui était son ennemi, comme de tous ceux qui n'embrassaient pas son parti, dit que le démon l'étrangla; Bèze assure qu'il mourut de la peste.

ORDRE DE LA PÉNITENCE DE LA MADELEINE.

Le libertinage conduit à la misère, la misère au repentir ; il n'est donc pas étonnant que des refuges se soient ouverts pour les malheureuses victimes de la débauche.

L'Allemagne a donné, à cet égard, un exemple que d'autres pays ont imité, les capitales surtout; car n'est-ce pas là que se trouvent des femmes qui ont sacrifié leur bien le plus précieux, la chasteté, à une sensualité impure?

Ces couvents, situés en différents lieux, n'étaient point réunis par un lien commun; seulement, ils empruntèrent tous leur nom à sainte Madeleine, modèle des pécheresses pénitentes. D'après les constitutions auxquelles elles étaient soumises, on ne recevait, dans ces maisons, que des filles ou femmes qui avaient mené une vie déréglée: il était défendu, sous peine d'excommunication, d'en admettre d'autres. Un assez grand nombre de ces asiles s'éloignèrent plus tard de leur destination primitive, au point de ne recevoir plus que des filles chastes et vertueuses. Le nom de pénitentes, qu'elles conservaient, n'indiquait alors que le changement de la vie douce et commode qu'offre le monde, contre la vie austère que ces filles généreuses embrassaient dans le cloître.

L'ordre de la Pénitence de la Madeleine, en Allemagne, est antérieur aux établissements analogues fondés à Naples en 1324, à Metz en 1452, à Paris en 1492, à Rouen et à Bordeaux en 1618, etc., etc.

Il y a ordinairement dans ces monastères trois sortes de personnes. La première congrégation comprend celles qui, après un temps d'épreuves suffisant, sont admises à embrasser l'état religieux: elle porte le nom de la Madeleine. La congrégation de Sainte-Marthe, qui est la seconde, est composée de celles qui ne peuvent être admises à faire des vœux. Enfin la congrégation du Lazare comprend celles qu'on a placées dans ces maisons, par force et pour correction.

Il est bon de faire remarquer, avec Bergier, « que la plupart des établissements charitables dont nous parlons, ont été formés dans des siècles où l'on ne se piquait pas de philosophie; mais ils n'ont jamais été plus nécessaires que dans le nôtre, depuis que les prétendus philosophes ont travaillé de leur mieux à augmenter la corruption des mœurs, et ont étouffé dans les femmes les principes de religion, afin de leur ôter plus aisément la pudeur [1]. »

[1] Diction. théolog., v° *Magdelonnettes*.

LIVRE TROISIÈME.

LIVRE TROISIÈME.

DEPUIS LE SCHISME DE LUTHER, JUSQUES AUJOURD'HUI.

CHAPITRE PREMIER.

OBJECTIONS DES PROTESTANTS CONTRE L'ÉTAT RELIGIEUX

Lorsqu'on a médité l'histoire des ordres religieux, on est forcé d'en conclure que l'esprit de l'Église est éminemment un esprit d'*association* [1], car c'est un esprit de charité, d'amour et de force. Or, il n'y a de force possible que là où l'on s'entr'aide, où l'on se soutient l'un l'autre, où l'on est uni. C'est sur ce principe qu'est fondée la communion de l'Église triomphante avec l'Église militante, qu'est basée la hiérarchie ecclésiastique, qu'est appuyée toute société politique et civile. En effet, il y a société de mérites et de prières entre les saints et les fidèles; société dans l'épiscopat, sous la direction du pape; société entre les prêtres, sous la direction de l'évêque; aussi bien que société entre les citoyens, sous la direction du roi. Il est donc démontré, en fait, que l'union constitue la force. Ce principe posé, on ne s'étonnera pas,

[1] *La Religion chrétienne a, sans doute, été l'origine des associations*, dit M. de Laborde, dans son ouvrage sur l'*Esprit d'association*. Ce libéral célèbre a même donné pour épigraphe à l'un de ses chapitres ces belles paroles de l'*Ecclésiaste* (IV, 8, 10) : *Unus est, et non habet secundum, et tamen laborare non cessat... Væ soli, quia, cùm ceciderit, non habet sublevantem se!*

que, dès sa première origine, l'Église se soit préoccupée d'en multiplier les applications. Son divin auteur avait dit : « Là où plusieurs seront assemblés en mon nom, je serai au milieu d'eux ; » elle a dû inviter ses enfants à se réunir, pour que le Sanctificateur fût toujours à leurs côtés. Ainsi se sont formés les *associations* ou ordres monastiques, qui sont des sociétés particulières dans la société générale de l'Église, et qui sont, comme on le voit, autant d'applications vivantes de cet axiome que l'union fait la force [1].

Mais, point de société sans chef. L'être *collectif*, comme l'*individu*, n'existerait pas sans un centre d'unité d'où partent le mouvement et la vie, sans un moteur qui lui imprime l'action, sans un régulateur qui l'empêche de dévier, sans un médiateur au moyen duquel toutes les volontés particulières s'entendent pour se confondre en une volonté générale. Le pape est préposé à l'Église, l'évêque au diocèse, le général à l'ordre religieux.

Seulement, chez l'individu, le moteur est en lui : c'est sa *raison*, guide essentiellement sujet à l'erreur. Chez l'être collectif, le moteur est en dehors de l'individu : c'est le principe d'*autorité*, lequel est infaillible dans l'Église, puisqu'en dernière analyse, généraux d'ordres, ministres à charge d'âmes, évêques, représentent le pape, et que le pape, en ce qui concerne la règle de la foi et des mœurs, est l'organe de Dieu, c'est-à-dire, de la suprême vérité.

Aussi est-ce entre ce principe d'autorité et la raison individuelle que la lutte est établie depuis la chute de l'homme. Toujours l'orgueil a voulu substituer le libre examen à la foi, toujours il a opposé le simple fidèle au pape, et de là toutes les hérésies.

Mais, nier le principe d'autorité, lequel, dans toute association, est la clef de la voûte, c'était implicitement nier ou détruire l'association. Point d'Église sans le pape; or, sans Église, plus d'épiscopat, plus de prêtres, plus d'ordres religieux.

Du moment que Luther, en Allemagne, Calvin, en France, Henri VIII, en Angleterre, sont devenus hérétiques, c'en a été fait des monastères partout où leur hérésie ou leur schisme a prévalu : car, nous le répétons, autant l'esprit de l'Église est un esprit d'association, autant l'esprit de l'erreur est un esprit de division : diviser pour régner, voilà sa devise. Autant l'Église appelle et protége les *corporations*, autant l'erreur suscite et encourage les *individualités*. La première, au sein de laquelle fermente une sève d'organisation, crée et maintient incessamment des rapports entre ses membres; elle les enlace, pour ainsi dire, dans ses combinaisons protectrices; elle les invite à un échange réciproque et perpétuel de prières et de bienfaits. La seconde, brisant violemment ces rapports, isole les individus, les abandonne à leur impuissance et à leurs passions, énerve l'énergie de leurs moyens personnels, dessèche les sources de la charité, et remplace l'amour par une philanthropie dont l'ostentation est aussi ridicule que la vertu en est stérile.

Les ordres religieux étaient donc, en principe, incompatibles avec la prétendue réforme.

Voyons par quels prétextes les réformateurs ont voulu colorer la spoliation et la suppression des monastères. Car l'erreur, ayant la conscience du mal qu'elle produit, sent toujours le besoin de sauver les apparences, et les passions ne sont jamais en retard d'inventer des prétextes.

[1] Cette théorie, que nous ne faisons qu'indiquer ici, est développée avec une force de logique admirable dans la *Défense de l'ordre social*, etc., ch. IV.

QUE L'ÉTABLISSEMENT DES ORDRES RELIGIEUX N'EST POINT UN CALCUL DE L'AMBITION.

L'occasion s'offre souvent, dans le cours d'une histoire des ordres religieux, de réfuter individuellement les reproches que les protestants adressent à l'état monastique. Maintenant que nous croyons devoir grouper ces reproches, pour les détruire d'un seul coup, le premier qui se présente à nos regards est cette éternelle et calomnieuse supposition, que les fondateurs d'ordres monastiques visaient à constituer, à leur profit, une espèce de souveraineté indépendante de la société civile, et que les papes ne confirmaient leurs tentatives qu'afin d'avoir une milice toujours prête à épouser les intérêts du siége de Rome, au préjudice des ordinaires et des princes temporels.

Les faits répondent à cette objection.

Presque toujours les saints sont devenus fondateurs d'ordres sans l'avoir prévu : réfugiés dans la solitude, où ils n'avaient prétendu entraîner personne, le parfum de leurs vertus leur attirait des disciples, qui allaient les chercher dans leur retraite et se placer sous leur conduite ; c'est ce qui arriva à saint Benoît, à saint Bruno, etc. D'autres refusèrent d'être supérieurs généraux de leur ordre, ou se démirent de cette charge le plus tôt qu'il leur fut possible, se réduisant de préférence à la condition de simples religieux. D'autres encore ne devinrent chefs d'ordres, qu'en conséquence de la réforme sévère qu'ils établissaient, et qui ne se fût jamais consolidée, s'ils n'eussent donné, les premiers, l'exemple de l'obéissance. De bonne foi, cette conduite trahit-elle des sentiments d'orgueil et d'ambition ?

D'un autre côté, ce ne sont pas les papes qui ont suscité les fondateurs, ni qui ont fait éclore de nouveaux ordres ; ils les ont seulement approuvés, confirmés ; souvent ils ont refusé cette approbation, pendant plusieurs années ; jamais ils ne l'ont accordée contre le gré des souverains, quelquefois, au contraire, ce sont les souverains qui ont fait solliciter les bulles à Rome.

Du moins, ajoutent les protestants, on ne niera pas les inconvénients du vœu d'obéissance, qui, enchaînant les religieux au pape, par l'intermédiaire du supérieur général, effaçait leur caractère et leurs obligations de citoyens ? Mais aucun fondateur n'a établi pour maxime que l'obéissance, soit au supérieur spirituel, soit au pape, dispense les religieux d'être soumis au prince, aux lois, et aux magistrats civils : saint Ignace, tant calomnié, pas plus que les autres. Aucun fondateur ne s'est cru en droit de décliner la surveillance de l'autorité civile sur ses monastères ; cette autorité elle-même a souvent invité les chefs d'ordres à venir propager leur institut dans ses États, et doté leurs établissements. Le double lien de la reconnaissance, comme donataires, et du devoir, comme sujets, attache donc les religieux au souverain. Celui-ci a toujours été le maître de ne leur accorder rien au delà de la liberté commune à tous les citoyens : nul prétexte n'autoriserait un religieux à lui désobéir. Aussi, Portalis a-t-il également outragé la logique et l'histoire, lorsqu'il a dit que le pape avait autrefois, dans les ordres religieux, une *milice tout à sa dévotion* ; d'où il concluait que, cette milice étant par là même *suspecte* ou *incommode à l'État*, nos lois avaient pu la *licencier*.

DE L'ACTIVITÉ ET DE LA SALUTAIRE INFLUENCE DES ORDRES RELIGIEUX.

Accordons, réplique l'hérésie, que, l'histoire à la main, vous ayez fait justice du premier reproche; comment établirez-vous qu'il y a quelque chose de louable dans l'état monastique? Point de services rendus à la société, une oisiveté criminelle, des encouragements à la superstition; jamais il ne se lavera de cette triple accusation.

Point de service rendus! — Voltaire (et la philosophie n'est pas suspecte au protestantisme), Voltaire reconnaît que l'état monastique fut la source d'immenses bienfaits :

« Ce fut longtemps une consolation pour le genre humain qu'il y eût de ces asiles ouverts à tous ceux qui voulaient fuir les oppressions du gouvernement goth et vandale. Presque tout ce qui n'était pas seigneur de château était esclave : on échappait, dans la douceur des cloîtres, à la tyrannie et à la guerre. Les lois féodales de l'Occident ne permettaient pas, à la vérité, qu'un esclave fût reçu moine sans le consentement de son seigneur; mais les couvents savaient éluder la loi. Le peu de connaissances qui restaient chez les barbares fut perpétué dans les cloîtres. Les Bénédictins transcrivirent quelques livres. Peu à peu il sortit des cloîtres plusieurs inventions utiles. D'ailleurs, ces religieux cultivaient la terre, chantaient les louanges de Dieu, vivaient sobrement, étaient hospitaliers; et leurs exemples pouvaient servir à mitiger la férocité de ces temps de barbarie. On se plaignit que, bientôt après, les richesses corrompirent ce que la vertu et la nécessité avaient institué : il fallut des réformes. Chaque siècle produisit en tous pays des hommes animés par l'exemple de saint Benoît, qui tous voulurent être fondateurs de congrégations nouvelles [1].

« *On ne peut nier qu'il n'y ait eu dans le cloître de très-grandes vertus; il n'est guère encore de monastère qui ne renfermo des âmes admirables*, qui font honneur à la nature humaine. Trop d'écrivains se sont fait un plaisir de rechercher les désordres et les vices dont furent souillés quelquefois ces asiles de la piété. Il est certain que la vie séculière a toujours été plus vicieuse, et que les plus grands crimes n'ont pas été commis dans les monastères; mais ils ont été plus remarqués par leur contraste avec la règle. Nul état n'a toujours été pur. Il faut n'envisager ici que le bien général de la société. Le petit nombre des cloîtres fit d'abord beaucoup de bien [2]. »

Les Chartreux, malgré leurs richesses, sont « consacrés sans relâchement au jeûne, au silence, à la prière, à la solitude; tranquilles sur la terre au milieu de tant d'agitations, dont le bruit vient à peine jusqu'à eux, et ne connaissant les souverains que par les prières où leurs noms sont insérés. » Prenant ensuite le parti de l'état monastique contre ses détracteurs : « Il fallait avouer que les Bénédictins ont donné beaucoup de bons ouvrages, que les Jésuites ont rendu de grands services aux belles-lettres; il fallait bénir les Frères de la Charité. Le premier devoir est d'être juste..... Il faut convenir, malgré tout ce que l'on a dit contre leurs abus, qu'il y a toujours

[1] Essai sur les mœurs.

[2] Essai sur les mœurs.

eu parmi eux des hommes éminents en science et en vertu; que, s'ils ont fait de grands maux, *ils ont rendu de grands services*....

« Les instituts consacrés au soulagement des pauvres et au service des malades n'ont pas été les moins respectables. Peut-être n'est-il rien de plus grand sur la terre que le sacrifice que fait un sexe délicat de la beauté et de la jeunesse, souvent de la plus haute naissance, pour soulager dans les hôpitaux ce ramas de toutes les misères humaines, dont la vue est si humiliante pour l'orgueil humain, et si révoltante pour notre délicatesse. Les peuples séparés de la communion romiane n'ont imité qu'imparfaitement une charité si généreuse......

» Il est une autre congrégation plus héroïque, car ce nom convient aux Trinitaires de la Rédemption des Captifs [1]; ces religieux se consacrent depuis cinq siècles à briser les chaînes des chrétiens chez les Maures. Ils emploient à payer les rançons des esclaves leurs revenus et les aumônes qu'ils portent eux-mêmes en Afrique. On ne peut se plaindre de tels instituts [2]. » On ne se plaindra pas, non plus, des religieux pontifes du moyen âge, ni de ceux qui se dévouent à l'instruction des enfants pauvres.

Une oisiveté criminelle! — Mais, si les religieux furent réellement oisifs, pourquoi, d'un autre côté, les représenter toujours agissant dans la société, et occupés à y faire du mal? *Les moines sont paresseux*, dit Burke; *je le veux*. « Supposez qu'ils n'aient d'autre emploi que de chanter au chœur, ils sont aussi utilement employés que ceux qui jamais ne chantent ni ne parlent; aussi utilement même que ceux qui chantent au théâtre; ils sont employés tout aussi utilement que s'ils travaillaient, depuis l'aube du jour jusqu'à la nuit, aux innombrables occupations serviles, dégradantes, indécentes, indignes de l'homme, et souvent pestilentielles et destructives, qui existent dans l'économie sociale, et auxquelles tant d'êtres malheureux sont obligés de se vouer. S'il n'était pas généralement pernicieux de troubler le cours ordinaire des choses, et d'arrêter, d'une manière quelconque, cette grande roue de circulation, dont tous les travaux étrangers de ce peuple malheureux dirigent la rotation, je me sentirais bien plus porté à arracher tous ces infortunés à leur misérable industrie, qu'à troubler avec violence le repos tranquille de la paix monastique. L'humanité, et peut-être la politique, me justifieront plutôt de l'un que de l'autre. C'est un sujet sur lequel j'ai souvent réfléchi, et jamais sans en être vivement ému. » Mais, si ce raisonnement justifie les religieux plus spécialement appliqués à la vie contemplative, ne sera-t-il pas bien plus facile encore de venger du reproche d'oisiveté ceux qui s'occupent de la direction des consciences, de l'exercice du saint ministère, des travaux des missions, de l'éducation de la jeunesse? Ce sont là des services de tous les jours, de toutes les minutes.

Des encouragements à la superstition! — Le peuple n'a jamais été aussi aveugle ni aussi imbécile qu'on le prétend; il a toujours su que les ecclésiastiques et les moines, étant établis pour son utilité, lui devaient l'exemple de toutes les vertus, et il a eu toujours les yeux ouverts sur leur conduite. Il était donc impossible de lui en imposer par une fausse apparence de piété. Mais, dit-on, si le fanatisme des

[1] Et par conséquent, aux prêtres de la mission de Saint-Lazare, aux Capucins et à d'autres religieux qui prennent également part à cette bonne œuvre, si digne de la charité chrétienne.

[2] Essai sur les mœurs.

moines est une chimère, si la sincérité de leur piété est indubitable, pourquoi cette affectation à multiplier les rits, à créer des usages, à exagérer l'importance du culte proprement dit? D'abord, ce que l'on dit des moines s'applique aussi bien au reste du clergé; voici, d'ailleurs, la réponse péremptoire de l'Église romaine à l'hérésie. Pour nous, hommes tout extérieurs et grossiers, la religion ne serait rien sans un *mémorial*, c'est-à-dire sans le culte, qui nous la rappelle, qui la fait toucher à nos sens, qui l'introduit par tous les pores. Or, plus les néophytes des premiers siècles étaient préoccupés des rits innombrables du paganisme, rits qui les eussent, incessamment et presque à leur insu, reportés vers les fausses croyances qu'ils avaient abjurées, plus l'Église éprouvait le besoin d'opposer de pieuses pratiques à ces pratiques détestables, de rendre plus sensible le *mémorial* de la religion, d'agrandir son culte. Ainsi, quand, au v[e] siècle, les barbares du Nord envahirent l'Occident, y apportant les erreurs et les usages d'un paganisme grossier, il fallut bien habituer les vainqueurs convertis à des pratiques pieuses et innocentes, pour leur faire quitter absolument leurs coutumes absurdes et impies. A la fin du vi[e] siècle, les missionnaires envoyés dans le Nord subirent la même nécessité, et leurs travaux apostoliques se continuèrent dans les siècles suivants. Au xii[e] et au xiii[e], les Albigeois, les Vaudois, les Henriciens, etc., attaquant les cérémonies de l'Église, par les motifs que les protestants ont répétés depuis, on dut défendre ces cérémonies contre leurs sophismes. Au commencement du xvi[e], avant la naissance de la prétendue réforme, lorsque des missionnaires allèrent, en Amérique et dans les Indes-Orientales, prêcher l'Évangile à d'autres idolâtres, ils n'auraient jamais réussi à leur inculquer un christianisme purement spéculatif, comme l'a prouvé l'inefficacité des missions protestantes entreprises dans la suite : les cérémonies du culte furent leurs auxiliaires infaillibles. En dépit des fausses comparaisons des protestants, de leurs interprétations malignes, de leurs conséquences tirées sans fondement, reste donc cette vérité incontestable : que l'emploi des signes extérieurs est justifié par leur destination, et que ni le clergé en général, ni les moines en particulier, ne sauraient être accusés d'avoir encouragé la superstition, en faisant prévaloir de pieux usages pour remplacer les superstitieuses coutumes du paganisme. Toutes les fois que des croyances populaires ne nuisent ni à la pureté des mœurs, ni à la tranquillité publique, ni à l'intégrité de la foi, il serait dangereux de les détruire, il est prudent de les tolérer; mais quand, loin de ne pas nuire à ces avantages, les croyances populaires y contribuent, elles ne sont plus assurément des superstitions, et il est bon de les encourager.

Pour nous résumer sur le triple reproche de *superstition*, d'*oisiveté*, d'*inutilité*, que les protestants élèvent contre l'état monastique, il nous suffirait de dire qu'on lui doit la renaissance des lettres, préparée par de si longs travaux, et qui, en appelant la grande masse des peuples à participer aux jouissances intellectuelles, portait le coup de mort à la superstition véritable. Les protestants ne songent pas sans doute à accuser les moines de suicide!

Ils songent moins encore à se prévaloir de l'*ignorance* prétendue des moines, pour se placer plus haut que les catholiques dans *l'échelle de l'entendement*, depuis que M. Cobbett [1] leur a prouvé, par un tableau

[1] Histoire de la réforme protestante en Angleterre et en Irlande, t. I, p. 50.

comparatif des grands hommes des deux religions, *postérieurs à la réforme*[1], que les élèves de ces moines superstitieux et ignorants l'emportent, et par le talent et par le nombre, sur les élèves des ministres hérétiques.

DE LA MULTITUDE ET DE LA VARIÉTÉ DES ORDRES RELIGIEUX, ET DE LEURS COSTUMES.

Après avoir établi que les ordres religieux furent institués dans l'intérêt général de la religion, de la civilisation et de l'humanité, et non dans l'intérêt personnel de leurs propres fondateurs ou des souverains pontifes; après avoir mis hors de doute les services qu'ils ont rendus, il est presque superflu de réfuter l'objection que les protestants tirent de la multitude et de la variété des ordres religieux.

Nous ne dissimulerons pas qu'il en est résulté, à plusieurs époques, des jalousies, des disputes, qui ont troublé et scandalisé l'Église; mais cela ne prouve pas qu'il eût été possible qu'il n'existât, en Occident, qu'un seul et même ordre religieux.

Si l'Orient s'est contenté des deux ordres de Saint-Antoine et de Saint-Basile, c'est que ces instituts ne se sont consacrés qu'au travail des mains, à la prière et à la pénitence; au lieu qu'en Occident les fondateurs se sont proposé l'*utilité du prochain*, indépendamment de ces trois objets. Or, comment un seul ordre eût-il suffi à tous les besoins, et fourni des sujets pour remplir toutes les espèces de devoirs de la charité? Catéchiser les enfants du peuple, exercer le ministère ecclésiastique dans les villes, faire des missions dans les campagnes et chez les infidèles, travailler à la rédemption des captifs, soigner les malades dans les hôpitaux, enseigner les lettres et les sciences dans les colléges, ce ne sont pas là des œuvres assez compatibles pour qu'un ordre unique puisse s'en charger.

Pourquoi, d'ailleurs, les protestants, si amis de la liberté, prétendraient-ils ôter aux religieux celle de choisir entre les divers régimes auxquels on s'engage par des vœux? Tel qui embrasse les austérités des Chartreux, refuserait d'entrer chez les Chanoines réguliers ou chez les Bénédictins; tel qui fait profession dans un ordre mendiant, ne voudrait pas vivre chez les moines rentés : si l'état monastique est un esclavage, ne l'aggravez pas en restreignant ses limites.

Ne fallait-il pas, enfin, que les fondateurs d'ordres consultassent la différence des siècles, des climats, des pays, des circonstances? Celui qui fondait un institut en Italie, s'enquérait de ce qui peut mieux convenir au delà des monts, et non pas en Angleterre; le fondateur Espagnol se préoccupait de l'Espagne, le Français de la France, etc. Au nord de l'Europe, on se gardait bien de soumettre les religieux à

[1] Ce tableau, qui n'embrasse que la France et l'Italie catholiques, comparées à l'Angleterre protestante, présente 152 hommes distingués pour le royaume uni de la Grande-Bretagne, 164 pour l'Italie, et 676 pour la France. En tenant compte de la différence de la population, il reste encore aux Français 451 hommes ou femmes célèbres contre 152 Anglais; en sorte que, individu pour individu, ils ont eu trois fois et demie plus d'intelligence et d'esprit que les anglicans, bien qu'ils aient été ensevelis, pendant tout ce temps-là, dans *l'ignorance et la superstition des moines*, et qu'ils n'aient pas eu de voisins protestants pour leur communiquer l'intelligence.

la multitude et à la rigueur des jeûnes observés par les caloyers grecs ou syriens. En présence des Cathares, des Vaudois, des Frérots, etc., qui, par les dehors de la pauvreté, de la mortification, de l'humilité, séduisaient les peuples, saint François d'Assise, subissant la nécessité des circonstances et la disposition des esprits, établissait le premier ordre *mendiant*, pour opposer des vertus réelles à l'hypocrisie des sectaires. De même, les papes, en approuvant les divers instituts, consultaient les besoins et l'utilité de l'Église relativement aux temps et aux lieux pour lesquels les fondateurs avaient travaillé. Le changement des circonstances, la transplantation d'un institut d'un pays dans un pays différent, la concurrence du nouvel ordre avec un autre plus anciennement naturalisé, et qui avait un objet analogue, pouvaient entraîner des inconvénients; mais fera-t-on aux fondateurs ou aux papes le reproche de ne pas avoir deviné l'avenir? Au reste, quand des instituts étaient ainsi transplantés, ce n'était jamais qu'à la sollicitation des princes, des seigneurs, des magistrats municipaux, et des peuples, déterminés dans leur demande, non par le caprice, ni par une fausse dévotion, mais par le sentiment du besoin, ou de la commodité que leur offrirait le nouvel institut pour satisfaire aux devoirs et aux pratiques de religion. L'excès dans lequel on a pu tomber est donc l'ouvrage des peuples, plutôt que de l'Église, à moins qu'on ne connaisse assez peu le cœur humain pour soutenir que les religieux auraient dû résister aux facilités qui leur étaient offertes d'étendre leurs intérêts. Nous respectons la solidité des motifs qui dictèrent, en 1215 et 1274, aux conciles de Latran et de Lyon, la défense d'établir de nouveaux ordres religieux : qu'il nous soit seulement permis de rappeler que cette interdiction ne pouvait concerner saint François d'Assise et saint Dominique, dont les instituts lui étaient ou antérieurs ou rigoureusement contemporains; les différentes branches de Frères-Mineurs, qui se formèrent ensuite, furent plutôt des réformes d'un ordre déjà établi que des ordres nouveaux.

Au surplus, la multitude et la variété des instituts monastiques est plus apparente que réelle. Un auteur profondément versé dans l'histoire ecclésiastique, réduit tous les corps religieux qui existaient à l'époque de la prétendue réforme, en trois ou quatre classes, en les considérant d'après le genre de leurs travaux et l'esprit de leur établissement [1].

« Les uns, en effet, s'appliquaient à des recherches littéraires ou savantes, débrouillaient le chaos des antiquités ecclésiastiques et même de l'histoire civile, donnaient des éditions des Pères, des collections importantes, découvraient des monuments précieux, et portaient le flambeau de l'érudition et de la critique sur les objets de leurs études. Des corps religieux étaient éminemment propres à ces travaux; on y était moins distrait par les affaires et les embarras du monde, on y avait le secours des grandes bibliothèques, on y mettait en commun toutes les recherches, et les anciens religieux, en se faisant aider par les plus jeunes, les formaient à marcher dans la même carrière.

» D'autres corps religieux se livraient à l'éducation, soit dans les séminaires, soit dans les colléges, et ce genre de services est un de ceux qui doivent le plus exciter la reconnaissance de la société. L'instruction de la jeunesse était presque entièrement confiée au clergé, et surtout aux congrégations. Elles s'en acquittaient avec ce désin-

[1] Essai historique sur l'influence de la religion en France, pendant le XVIIe siècle, t. I, p. 101.

téressement et ce dévouement qui prennent leur source dans la religion. L'ambition et la cupidité n'entraient point dans leurs calculs; là on ne se proposait point de faire fortune, et on n'était point distrait par les soins d'une famille. Un religieux qui occupait une chaire importante, et qui enseignait un grand nombre d'écoliers, n'avait pas plus d'appointements qu'un autre; sa cellule, son habillement, sa nourriture n'en étaient pas plus recherchés; tout son temps se partageait entre l'étude et la prière. De tels hommes, entièrement étrangers au monde, qui ne mêlaient à leurs fonctions aucun intérêt humain, qui ne cherchaient manifestement qu'à former de bons chrétiens et à inculquer des connaissances graves et utiles, de tels hommes se conciliaient bien mieux l'estime, le respect et la confiance de la jeunesse, que nos professeurs modernes avec leurs salaires, leurs habitudes mondaines, leur vie dissipée, et leur désir d'arriver à des places plus lucratives.

» Une troisième classe de religieux est celle des ordres où on se livrait au ministère extérieur. Il en était plusieurs qui joignaient ces fonctions aux exercices de la vie claustrale; la prédication, la direction des consciences, les missions, entraient dans l'esprit et le but de leur institut. Les pasteurs ordinaires se félicitaient d'avoir en eux des auxiliaires laborieux et dévoués, qui les soulageaient pour l'instruction des fidèles, et pour le ministère de la confession. On sait assez combien de religieux ont paru avec honneur dans les chaires chétiennes, et nous possédons encore des recueils de leurs discours qui montrent en eux autant de talent que de piété. Il y avait des ordres où l'on se proposait spécialement d'assister les pauvres, de visiter les malades, d'instruire les ignorants, d'exercer toutes les œuvres de miséricorde. Dans les temps de calamité, on voyait des religieux affronter les dangers pour secourir leur concitoyens, tantôt adoucir par leurs soins les rigueurs d'une maladie contagieuse, tantôt arrêter par un travail infatigable les progrès d'un violent incendie. Qui n'a pas ouï parler du dévouement de ces religieux, que le monde affecte de mépriser, de ces humbles Capucins qui étaient renommés dans toutes nos villes pour leur ardeur, leur intelligence et leur courage, dans les occasions les plus périlleuses?

» Une dernière classe de religieux vaquait uniquement à la prière; mais, pour quiconque a quelque sentiment religieux, une telle occupation n'est ni oisive, ni méprisable. N'est-il pas heureux qu'il y ait des hommes qui prient pour leurs frères, qui s'interposent entre le Ciel et nous, qui lèvent les mains sur la montagne, tandis que les autres combattent dans la plaine; qui suppléent à la négligence de ceux-ci ou à la vie agitée de ceux-là; qui expient les fautes et les égarements de la multitude; qui détournent la colère de Dieu, provoquée par nos passions, qui pleurent entre le vestibule et l'autel, et attirent sur l'État et sur les particuliers les secours et les grâces dont nous avons tous besoin? N'est-il pas heureux qu'il y ait des asiles où les hommes las du monde puissent se réfugier, échapper aux occasions qui leur ont été funestes, mettre une barrière entre eux et des séductions puissantes, repasser leurs égarements dans l'amertume de leur cœur, offrir à Dieu leurs privations et leur pénitence, se préparer dans le silence au dernier passage, et compenser par des sacrifices pénibles à la nature le temps qu'ils ont perdu à errer dans des voies coupables? » Il n'y a donc réellement que quatre classes de religieux; les distinctions d'ordres, qui subdivisent ces classes principales, n'ont qu'un intérêt purement secondaire.

Quant à la variété qui existe dans l'extérieur des différents instituts, variété qui a provoqué les railleries des protestants, Fleury [1] la justifie trop bien pour que nous ne le laissions pas parler lui-même. « Si les moines, dira-t-on, ne prétendaient que de vivre en bons chrétiens, pourquoi ont-ils affecté un extérieur si éloigné de celui des autres hommes? A quoi bon se tant distinguer dans des choses indifférentes? Pourquoi cet habit, cette figure, ces singularités dans la nourriture, dans les heures du sommeil, dans le logement? En un mot, à quoi sert tout ce qui les fait paraître des nations différentes répandues entre les nations chrétiennes? Pourquoi encore tant de diversité entre les divers ordres de religieux, en toutes ces choses qui ne sont ni commandées, ni défendues par la loi de Dieu? Ne semble-t-il pas qu'ils aient voulu frapper les yeux du peuple pour s'attirer du respect et des bienfaits? Voilà ce que plusieurs pensent, et ce que plusieurs disent, jugeant témérairement, faute de connaître l'antiquité. Car, si l'on veut se donner la peine d'examiner cet extérieur des moines et des religieux, on verra que *ce sont seulement les restes des mœurs antiques,* qu'ils ont conservés fidèlement durant plusieurs siècles, tandis que le reste du monde a prodigieusement changé.

» Pour commencer par l'habit, saint Benoît dit que les moines doivent se contenter d'une tunique avec une cuculle et un scapulaire pour le travail. La tunique sans manteau a été l'habit des petites gens, et la cuculle était un capot que portaient les paysans. Cet habillement de tête devint commun à tout le monde dans les siècles suivants, et comme il était commode pour le froid, il a duré dans notre Europe environ jusqu'à deux cents ans d'ici. Non-seulement les clercs et les gens de lettres, mais les nobles même et les courtisans portaient des chaperons de diverses sortes. La cuculle marquée par la règle de saint Benoît servait de manteau, c'est la colle ou coule des moines de Cîteaux; le nom même en vient, et le froc des Bénédictins vient de la même origine. Le scapulaire était destiné à couvrir les épaules pendant le travail, et en portant des fardeaux.

» Saint Benoît n'avait donc donné à ses religieux que les habits communs des pauvres de son pays, et ils n'étaient guère distingués que par l'uniformité entière, qui était nécessaire, afin que les mêmes habits pussent servir indifféremment à tous les moines du même couvent. Or, on ne doit pas s'étonner si, depuis près de douze cents ans, il s'est introduit quelque diversité pour la couleur et pour la forme des habits entre les moines qui suivent la règle de saint Benoît, selon les pays et les diverses réformes; et quant aux ordres religieux qui se sont établis depuis cinq cents ans, ils ont conservé les habits qu'ils ont trouvés en usage. Ne point porter de linge paraît aujourd'hui une grande austérité; mais l'usage du linge n'est devenu commun que longtemps après saint Benoît; on n'en porte point encore en Pologne, et parmi toute la Turquie, on couche sans draps, à demi vêtu. Toutefois, même avant l'usage des draps de linge, il était ordinaire de coucher nu, comme on fait encore en Italie, et c'est pour cela que la règle ordonne aux moines de dormir vêtus sans ôter même leur ceinture.

» De même, à l'égard de la nourriture, des heures des repas et du sommeil, des abstinences et du jeûne, de la manière de se loger, etc., les saints qui ont donné des règles aux moines, n'ont point cherché à introduire de nouveaux usages, ni à se dis-

[1] Mœurs des Chrétiens, n. 54.

tinguer par une vie singulière. Ce qui fait paraître aujourd'hui celle des moines fort extraordinaire, c'est le changement qui s'est fait dans les mœurs des hommes. » On a prodigué, par exemple, les railleries au sujet de la dispute qui s'est élevée entre les Franciscains, touchant la forme de leur capuchon. Peut-être y a-t-il eu du ridicule dans la manière dont la question a été agitée; quant au fond, les religieux n'ont pas tort de vouloir maintenir l'habit pauvre et simple qui leur a été donné par leur fondateur. La régularité ne gagne rien au changement; ce n'est qu'après avoir perdu l'esprit de leur état que les religieux cherchent à se rapprocher des modes séculières.

DU CÉLIBAT DES MOINES.

Tous les historiens s'accordent à représenter Luther comme un homme perdu de débauche : sa conscience aurait pu lui suggérer la pensée de changer de religion; mais, à coup sûr, elle ne put jamais lui suggérer les actions abominables dont il est reconnu coupable, d'après ses propres confessions. D'un autre côté, tout est dit sur Henri VIII, ce tyran incestueux, à qui l'apostasie, l'assassinat et la spoliation ne coûtaient rien pour assouvir ses passions brutales. Il n'est donc pas étonnant que les sectateurs de ces monstres d'impureté aient réclamé contre le célibat des moines, qu'ils dépeignent comme illégitime et comme une cause de la dépopulation des États.

A cet égard, il y a solidarité de vertu entre les moines et le clergé séculier; aussi y a-t-il, de la part des protestants, solidarité de reproches. Cependant, la règle de l'Église catholique, qui impose le vœu du célibat à tous ceux qui se vouent de plein gré à la vie ecclésiastique ou monastique, cette règle, envisagée sous un point de vue religieux, moral, civil ou politique, est fondée sur la prudence et produit le plus grand bien sur la masse du peuple.

L'Église ne contraint personne à faire un pareil vœu, elle annonce seulement qu'elle n'admettra au sacerdoce ou dans les monastères aucun individu qui refuserait de le prononcer.

Le motif de sa restriction est que ceux qui ont des troupeaux à soigner, doivent, autant que possible, être libres de tous autres soins. Quel prêtre, chargé d'une famille, ne tournerait pas plutôt son attention sur elle que sur son troupeau ? S'empresserait-il à secourir l'indigence avec la même cordialité que s'il n'avait pas de famille à soutenir? Ne serait-il jamais tenté de transiger avec son devoir pour procurer des protecteurs à ses fils ou à ses gendres ? Les inimitiés de sa femme ou de ses enfants avec quelqu'un de ses paroissiens n'ébranleraient-elles pas son impartialité ? Le prêtre marié volera-t-il, comme le célibataire, auprès de malades atteints d'un mal contagieux ? Comme individu, le ministre protestant ne craint pas plus la mort que le prêtre catholique; mais il craindra de porter la contagion dans le sein de sa famille.

D'un autre côté, si le prêtre a une famille, que lui restera-t-il à offrir aux indigents de son troupeau ? La misère et la taxe des pauvres suivirent, en Angleterre, l'abolition du célibat du clergé. Quel évêque ne fera point de népotisme, quel prêtre, au lieu de réparer son église ou de se montrer charitable, n'épargnera pas son

revenu, ne trafiquera pas de ses fonctions?

Sans le frein salutaire du célibat, imposé aux religieux comme au reste du clergé, quels ne seront pas enfin, pour les familles, les dangers possibles de la confession?

Les protestants, si opposés au célibat du clergé, ont voulu, plus d'une fois, par des vues d'économie politique, que la classe ouvrière s'abstînt du mariage; contradiction qui porte le double caractère de l'impudence et de la folie. Car, si le vœu du célibat exigé des prêtres et des moines est ridicule; s'il révolte de la part d'hommes que leur éducation et leurs austérités continuelles disposent pourtant à l'accomplir; s'il répugne dans un clergé, lié par un engagement solennel et dont la violation engendre l'infamie; que sera-ce donc, lorsque, pour réaliser les théories des économistes anglicans, on contraindra de jeunes hommes et de jeunes femmes de la classe ouvrière à ne point se marier, sous peine de mourir de faim? Les politiques blâment le mariage des soldats; dans la crainte que l'État ne soit surchargé de veuves et d'orphelins laissés dans la misère : quelle charge nouvelle ne lui imposerait pas celui des ecclésiastiques! Enfin, recourez aux calculs de statistique; ils vous démontreront que le célibat du clergé ne dépeuple point les États. C'est une erreur de croire que les pays protestants fourmillent de bras, et la catholicité de déserts. Soleure est le plus peuplé des cantons de la Suisse; la Belgique, les riches républiques d'Italie étaient plus prospères que la Hollande au xve et au xvie siècle; le Palatinat compte plus d'habitants que la Prusse, et la Lombardie que la Suisse.

DES RICHESSES DES MONASTÈRES.

La prétendue réforme, qui a le privilége de réclamer en faveur des passions, non contente de briser le frein du célibat pour assouvir un penchant brutal, a fait parade d'avarice et de cupidité en s'élevant contre les richesses des monastères. C'était pour elle un sûr moyen de propagation, que cette double invitation à la débauche et au pillage.

Dans le fait, dirons-nous, avec Burke, aux réformateurs, « Je ne vois pas comment les dépenses des moines, que vous voulez expulser, sont, par leur emploi, de nature à les rendre si odieux, et comment ces dépenses sont moins avantageuses à l'État que ne le seront celles des personnes que vous allez introduire dans leurs maisons. Par quelle raison, vous ou moi, trouverions-nous si intolérable cette dépense d'une grande propriété foncière, qui n'est que la dispersion du surplus du produit du sol, lorsqu'elle est employée à former de vastes bibliothèques, qui sont le dépôt de l'histoire, de la faiblesse et de la force de l'esprit humain; à composer de grandes collections de titres, de médailles et de monnaies, qui attestent et qui expliquent les lois et les usages; à réunir des tableaux et des statues, qui, par leur imitation de la nature, semblent étendre les limites de la création; à recueillir les fameux monuments des morts, qui prolongent au delà du tombeau les liens et les égards de la vie; à rapprocher en un seul lieu les échantillons de la nature entière; à en faire une sorte d'assemblée nationale, qui, par la réunion des règnes, des classes et des familles, rend la science plus facile, et qui, en excitant

la curiosité, lui ouvre de nouvelles routes : si par ces grands et permanents établissements, tous les objets de dépense trouvent un abri contre l'inconstance du goût, contre les caprices et les extravagances des personnes isolées, cela est-il plus fâcheux que si des individus épars se livraient aux mêmes goûts ? »

Aux corps religieux, propriétaires collectifs, substituez des citoyens isolés ; et aussitôt les dépenses, qui avaient pour but le meilleur usage possible des richesses, auront pour objet toutes les sottises et les folies innombrables dans lesquelles l'opulence se plaît à dissiper sa superfluité. Ce parallèle entre les nouveaux individus et les anciens corps, continue Burke, « est fait dans la supposition que ceux-ci ne pourraient être susceptibles d'aucune réforme. Mais, en matière de réforme, j'ai toujours pensé que les corps politiques, soit qu'ils fussent représentés par un seul individu ou par plusieurs, *étaient bien plus susceptibles de recevoir*, par la puissance de l'état, *une direction publique pour l'usage de leurs propriétés, et pour le régime habituel et intérieur des individus qui les composent, que des citoyens isolés* ne peuvent et ne doivent peut-être jamais l'être ; et ceci me paraît être une considération fort importante pour ceux qui veulent entreprendre des choses qui méritent le nom d'une entreprise politique. »

Malheureusement, les passions ne raisonnent pas ; la cupidité conseillait le pillage aux novateurs, comme la volupté leur avait conseillé la violation du célibat ; peu leur importaient donc, et l'usage honorable que la plupart des monastères faisaient de leurs richesses, et la possibilité d'une réforme pour ceux qui en usaient moins bien.

Nous le répétons : la prétendue réforme était, en principe, incompatible avec l'état monastique ; il était dans sa nature de substituer les *individus* aux *associations* [1] ; seulement, elle avait cherché des prétextes pour sauver les apparences. Les passions répondirent à son appel : et aussitôt les monastères s'écroulèrent en Allemagne et en Angleterre.

[1] Chose singulière ! La réforme, si amie des individualités, n'a jamais voulu édifier quelque chose, qu'elle n'ait recouru, malgré elle et comme par distraction, au principe d'association, en haine duquel elle est née et dont elle a détruit les plus belles applications, quand elle a ruiné les monastères. Bates (*Rural philos.*, p. 322) a rendu à ce principe un naïf, mais bien précieux hommage. « *Il est à regretter*, dit-il, *que*, pendant que les papistes etablissent avec tant d'ardeur dans ce royaume des couvents de femmes et d'autres sociétés religieuses, *quelques bons protestants ne soient pas portés à imiter leur exemple*, et à créer des etablissements pour élever et protéger de jeunes personnes d'un caractère grave et sérieux, qui, sans de pareilles retraites, seraient abandonnées de tout le monde, et qui y trouveraient un asile momentané où on les instruirait dans les principes de la religion et dans les arts utiles et domestiques, de sorte que celles d'entre elles qui auraient quelque penchant à rentrer dans le monde, y rempliraient d'une manière pieuse et louable, les devoirs de la vie commune. C'est ainsi qu'*au grand avantage de la société*, on pourrait assurer le bien-être d'un nombre considérable d'individus, et qu'on parviendrait à paralyser les efforts du papisme, *en s'emparant de ses principes.* » Les *Hernhutes*, ou *Frères-Moraves*, dont les règles sont analogues à celles d'un institut monastique, ont réalisé une partie des vœux formés par Bates.

Cette remarque, relative aux protestants en religion, s'applique aux protestants en politique. En partant de leurs propres principes, ils réussissent merveilleusement à détruire ; mais ils n'édifient jamais qu'en se rapprochant des nôtres.

CHAPITRE II.

CONSÉQUENCES DE L'HÉRÉSIE, PAR RAPPORT AUX MONASTÈRES, DANS LES PAYS HÉRÉTIQUES.

Wiclef (1324-1384), Jean Hus (1373-1415), Luther (1483-1546), Henri VIII (1547), Calvin (1509-1564) s'autorisaient des prétextes dont nous venons de montrer le néant, pour provoquer la ruine de l'état monastique.

Le peuple, indisposé par les abus qui s'étaient multipliés pendant le grand schisme d'Occident, écoutait avec avidité ce qu'on lui disait contre le trafic des bénéfices, la vente des indulgences, l'abus des excommunications, le payement des absolutions, les entreprises sur la juridiction séculière, la vie scandaleuse de la plupart des ecclésiastiques, les fraudes pieuses commises par les moines, etc., etc. Les princes surtout, à qui l'on offrait en perspective la riche proie des monastères, et la facilité de souiller le lit conjugal sous un voile légitime[1], cédaient au double attrait de l'avarice et de la débauche.

Wiclef s'était acharné après les moines

[1] Témoin Henri VIII.

Le nom de ce monstre nous rappelle la belle conduite des deux religieux Peyto et Elstow.

Le premier, prêchant devant le roi à Greenwich, quelque temps avant son mariage avec Anne, et prenant pour texte le passage du premier livre des Rois, dans lequel Michée prophétise contre Achab, qui était entouré de flatteurs et de prophètes imposteurs, dit : « Je suis Michée, que vous détesterez, parce que je suis forcé de déclarer que ce mariage est illégal; je sais que je mangerai le pain de l'affliction, et que je boirai l'eau de la douleur; néanmoins, puisque le Seigneur m'a mis cette vérité dans la bouche, il faut que je la dise. Vos flatteurs sont les quatre cents prophètes qui, dans leur esprit mensonger, cherchent à vous tromper. Mais, en vous laissant séduire, prenez garde de subir le châtiment d'Achab, dont les chiens burent le sang. C'est un des plus grands malheurs des princes que d'être continuellement trompés par les flatteurs qui les entourent. » Le roi ne parut faire aucune attention à ce reproche; mais le dimanche suivant, le docteur Curwin prêcha dans le même endroit devant le roi, et traita Peyto de *chien*, de *calomniateur*, de *vil moine mendiant*, de *rebelle* et de *traître*, ajoutant qu'il s'était *enfui de peur et de honte*.

Alors Elstow, qui était présent et apparte-

mendiants; Jean Hus ne distinguait déjà plus, et l'incendie de cinq cents monastères, livrés aux flammes par ses sectateurs, présageait à l'état religieux les pertes immenses qu'il devait essuyer un siècle plus tard.

L'orage du luthéranisme, formé dans la Haute-Saxe, s'étendit dans les pays de Lunebourg, de Mecklenbourg, de Brunswick, de Poméranie, de Hesse, de Bade, dans les archevêchés de Magdebourg et de Brême, dans la plupart des villes riches, Hambourg, Nuremberg, Lubeck, Francfort-sur-le-Mein, Wismar, Rostock, et tout le long de la mer Baltique. Il passa même dans la Livonie et dans la Prusse, où Albert de Brandebourg, grand maître de l'ordre Teutonique, se fit luthérien. La Suède et le Danemarck n'en furent pas à l'abri; et cette tempête, qui avait éclaté au nord, se prolongeant vers le midi, ravageait la Hongrie et la Transylvanie, quand ces pays entrèrent sous la domination catholique de la maison d'Autriche. Conformément à la doctrine de Luther sur la tyrannie des vœux monastiques, les religieux étaient exilés de leurs retraites, leurs biens sécularisés, leurs édifices consacrés à d'autres destinations. En France, Calvin bouleversa le royaume. En Angleterre, Henri VIII, se déclarant protecteur et chef suprême de l'Église, envoya à l'échafaud ceux qui lui refusaient le serment de suprématie, et, poussant plus loin ses violences, ouvrit les maisons religieuses, s'appropria leurs biens, et des dépouilles des couvents acheta des complices et des plaisirs.

Mais Dieu punit les spoliateurs par l'endroit même où ils avaient péché.

Luther eut le temps de voir, avant sa mort, que ces biens, ravis aux monastères, n'avaient point enrichi les princes qui s'en étaient emparés. Il trouva même que l'électeur de Saxe et ses favoris, qui avaient partagé la dépouille des moines, s'étaient appauvris. L'expérience, disait-il, nous apprend que ceux qui s'approprient les biens ecclésiastiques, n'y trouvent qu'une source d'indigence et de détresse. Il cite, à ce sujet, les paroles de Jean Hund, conseil-

nait à la même congrégation que Peyto, apostropha hautement Curwin, et lui dit : « Monsieur, vous savez bien que le Père Peyto est allé assister à un concile provincial de Cantorbéry, et que la crainte de vous ou de tout autre ne l'a pas fait fuir, car il sera de retour demain. En attendant, me voici, comme un autre Michée, prêt à sacrifier ma vie pour confirmer la vérité de tout ce qu'il a avancé à l'appui des saintes Écritures; et vous êtes le premier que je défie, pour soutenir ce combat devant Dieu et devant tous les juges impartiaux. Oui, c'est surtout à toi, Curwin, que je m'adresse, à toi, qui es un des quatre cents faux prophètes dont l'esprit mensonger s'est emparé, et qui, au moyen d'un adultère, cherchent à établir une succession qui conduise le roi à la perdition éternelle. »

Stowe, qui rapporte ce fait dans sa *Chronique,* dit qu'Elstow s'échauffa à tel point, qu'on ne parvint à lui imposer silence qu'après que le roi lui-même lui eut ordonné de se taire. Le jour suivant, les deux religieux furent appelés devant le conseil du roi, qui les réprimanda, et leur dit qu'ils méritaient d'être mis dans un sac et jetés dans la Tamise. « Réservez ces menaces, s'écria Elstow en souriant, pour les riches et les sensuels qui sont revêtus de pourpre, font bonne chère et mettent leur espoir dans ce bas monde. Pour nous, loin d'en faire cas, nous nous réjouissons d'être chassés d'ici pour avoir fait notre devoir, et grâces à Dieu, nous savons que le Ciel nous est ouvert, soit que nous y allions par terre ou par eau. »

Voilà les caractères qui honoraient le cloître! En présence de si généreux apôtres, les passions ne pouvaient que frémir. Elles ont répondu à ces accents héroïques, en supprimant les monastères. La destruction est l'*ultima ratio* des méchants.

ler de l'électeur de Saxe, auquel il paraissait que les biens de l'Église, envahis par les nobles, avaient dévoré leur patrimoine. Il termine par l'apologue d'un aigle qui, emportant de l'autel de Jupiter des viandes offertes à ce dieu, emporta en même temps un charbon qui mit le feu à son nid. Remarque d'une justesse profonde! D'avides courtisans, d'infidèles administrateurs ont dévoré les monastères, les abbayes, les hôpitaux; eux et le prince, dont ils flattaient la passion, semblables aux harpies de la fable, n'ont fait, par leurs déprédations, qu'augmenter leurs besoins: tout s'est évanoui dans ces mains voraces.

Quatre ans après que le parlement eut autorisé Henri VIII à confisquer les petits monastères, ce prince se trouvait aussi pauvre que s'il n'avait jamais dépouillé de couvents; tant étaient avides ces pieux réformateurs! Se plaignant un jour à Thomas Cromwell de la rapacité de ceux qui sollicitaient ses grâces: «Par Notre-Dame!» s'écria-t-il, «je crois que lorsque les cormorans auront dévoré la nourriture, ils avaleront aussi le plat.» Cromwell lui représenta alors que tous n'étaient pas encore venus chercher leur part. «Foi d'honnête homme,» reprit le roi, «tout mon royaume ne suffirait point pour étancher leur soif.» Néanmoins, il essaya bientôt après de le faire, en confisquant les grands monastères[1]. Mais en vain! Henri, habitué à recourir au clergé et aux moines pour se procurer de l'argent, se vit réduit à des extrémités *où il regretta la poule qui pondait des œufs d'or*, comme disait Charles-Quint, en parlant des spoliations impolitiques de Henri VIII. Une autre conséquence de ces mesures fut la misère qui accabla des milliers de pauvres, que les aumônes des monastères et le travail qu'ils leur fournissaient aidaient naguère à subsister. Sous le règne d'Élisabeth, on fut obligé de passer jusqu'à onze bills pour assurer leurs moyens d'existence.

Ainsi, la première conséquence de l'hérésie, par rapport aux monastères, fut leur entière destruction. Par là, la morale publique reçut une profonde atteinte, car l'anéantissement de l'état monastique équivalait à une déclaration solennelle qu'on se jouait de la sainteté du serment. Par là, les sources de la prospérité publique et locale furent taries; les pauvres hypothéquèrent le trésor de l'État aux exigences de leur misère, naguère prévenue ou adoucie par les bienfaits des moines. Par là encore les pays livrés aux hérétiques perdirent en peu de temps leur physionomie particulière: on détruisit de fond en comble de majestueux édifices, bâtis pour braver les outrages des siècles, ainsi que les jardins magnifiques qui en dépendaient, dans le but d'ôter au peuple toute espérance de voir revivre l'ordre de choses que l'on venait d'abolir, et pour l'engager à passer des baux avec les nouveaux propriétaires. Par là, enfin, toutes les ressources religieuses, morales et intellectuelles se trouvant rétrécies, la somme des droits, des libertés, des richesses, du bonheur et de la gloire véritables, se trouvant diminuée, on peut affirmer que la ruine des monastères a entraîné la dégradation des peuples qui les ont supprimés.

[1] Cobbett. Histoire de la réforme protestante, etc., t. V, p. 149.

CHAPITRE III.

CONSÉQUENCES DE L'HÉRÉSIE, PAR RAPPORT AUX MONASTÈRES, DANS LES PAYS CATHOLIQUES. — RÉFORMES D'ORDRES ANCIENS. ORDRES NOUVEAUX.

CONSÉQUENCES DE L'HÉRÉSIE, PAR RAPPORT AUX MONASTÈRES, DANS LES PAYS CATHOLIQUES.

Une grande partie du nord de l'Europe, en proie au schisme et à l'hérésie, avait, en conséquence de ces erreurs, chassé les moines, dont les établissements avaient été, cependant, et une source de prospérité matérielle ou littéraire pour le pays, et un sujet, presque perpétuel, d'édification pour ses habitants. Pendant que ces peuples, dans leur aveuglement, repoussaient ainsi leurs anciens bienfaiteurs, l'humanité, affligée de ce spectacle d'ingratitude, trouvait du moins à se consoler par d'utiles compensations. Exilés de l'ancien théâtre où s'était déployée leur influence, exilés de l'Orient et du Nord, les moines tournaient leurs regards pleins d'espérance vers l'Occident, où un immense et riche continent venait de surgir, comme par magie, du milieu des mers. Fidèles à leur misssion, et aux souvenirs historiques qui s'y rattachent, les voilà qui visitent le nouveau monde, y versant, avec la doctrine évangélique, ces bienfaits méconnus ailleurs, guérissant les plaies que l'ambition et l'avarice des conquérants avaient faites aux indigènes, portant la croix d'une main et de l'autre le flambeau de la civilisation; trois siècles s'écoulent, et chaque année, chaque jour de ces trois siècles, est marqué par de nouveaux services rendus à la cause de l'humanité, de la religion et des lumières.

Tandis que l'état monastique regagnait, au delà des mers, le terrain que l'hérésie lui avait enlevé sur l'ancien continent, des améliorations notables se réalisaient aussi dans les monastères d'Europe : car, plus la réforme entassait d'accusations contre eux, plus ils se retranchaient dans la pureté de leurs observances primitives. Les plaintes, les calomnies sur le relâchement introduit dans les cloîtres, exhalées d'abord par les hérétiques, avaient trouvé de l'écho chez les hommes crédules ou passionnés; c'était

comme un cri de guerre général ; il était donc naturel que les catholiques, rendus attentifs par ce déchaînement universel, prissent l'initiative des améliorations, et redressassent les écarts où certains religieux étaient effectivement tombés. La réformation des mœurs, sollicitée par le concile de Trente, qui avait spécifié les moyens de l'obtenir, et scrupuleusement surveillée par les papes, qui en appréciaient l'urgence, s'opérait dans toute la chrétienté; une foule de monastères, entrant avec ardeur dans cette carrière d'améliorations, s'imposaient, en silence et sans éclat, des changements efficaces. Les religieux des deux sexes avaient acquis la conviction que l'estime des fidèles était le plus solide appui de leur existence; ils s'efforçaient donc de recouvrer cette estime, là où elle s'était évanouie, et de l'enchaîner par un surcroît de vertus, là où ils avaient eu le bonheur de ne jamais la perdre. On recommença à garder la clôture avec scrupule; on modéra le commerce, devenu trop fréquent, avec les gens du monde; on corrigea les mœurs relâchées; on se fit une occupation sérieuse de l'instruction de la jeunesse et des œuvres de la charité. Si la prétendue réforme pouvait se flatter d'un triomphe utile, ce serait du changement dont elle fut peut-être l'occasion, et qui s'exerça sous son influence indirecte. Mais on ne doit pas perdre de vue que, toutes les fois que les protestants produisent quelque bien, ils sont par cela même catholiques à leur insu, et que les catholiques, au contraire, du moment qu'ils produisent le mal, deviennent protestants. Le bien, qui n'est autre que la vérité, est nécessairement un patrimoine de l'Église; il n'est le partage que de ses enfants; les hérétiques ne le pratiquent donc que par une heureuse inconséquence à leurs principes erronés, tout comme les orthodoxes ne commettent le mal que par une fatale inconséquence aux principes catholiques : la sévérité de mœurs des protestants, s'il était vrai que leurs mœurs fussent moins frivoles ou moins corrompues que les nôtres, serait un fleuron qu'ils auraient détaché de notre couronne, et nos vices sont un emprunt que nous avons fait à la leur.

RÉFORMES D'ORDRES ANCIENS. ORDRES NOUVEAUX.

Les pertes subies par les anciens ordres religieux suggérèrent la pensée d'en former de nouveaux; on plantait de jeunes arbrisseaux à la place où les vieux chênes venaient d'être à moitié renversés; ces associations nouvelles, créées presque toutes dans un but d'utilité pratique, devaient être accueillies avec faveur. Nous nous sommes occupés ailleurs des Capucins et des Minimes : il nous reste à faire connaître, dans leur rang chronologique, les autres instituts dignes de quelque intérêt.

ANNONCIADES.

Quand Louis XII monta sur le trône de France, l'an 1498, il fit casser son mariage avec Jeanne de Valois, pour épouser la veuve de Charles VIII. Jeanne s'entoura, à

Bourges, où elle s'était retirée, d'un certain nombre de jeunes personnes, à qui elle donnait l'exemple d'une touchante piété, et avec lesquelles elle fonda l'*ordre de l'Annonciation de la sainte Vierge*, ou *des dix Vertus de Notre-Dame*. La règle que Jeanne composa pour son institut, règle qui prescrit beaucoup de jeûnes et d'austérités, contient dix chapitres, dont le premier traite de la chasteté de Marie, le second de sa prudence, le troisième de son humilité, le quatrième de sa foi, le cinquième de sa dévotion, le sixième de son obéissance, le septième de sa pauvreté, le huitième de sa patience, le neuvième de sa piété, et le dixième de sa douleur ou compassion. Jeanne donna à ses religieuses toutes les instructions nécessaires pour imiter la sainte Vierge dans ces dix vertus, en se consacrant par le vœu perpétuel de chasteté, à son exemple; en gardant le silence à certains temps, pour imiter sa prudence; en se soumettant à leur supérieure (qui doit porter le nom d'*Ancelle* ou servante), pour imiter son humilité; en ne recevant point de filles suspectes de quelques erreurs, pour imiter sa foi, etc., etc. La princesse, ingénieuse dans sa piété, donna à ses religieuses un costume dont les différentes couleurs rappelaient continuellement, dans leur mémoire, l'esprit de leur état et la sainteté de leurs obligations. Il consistait en un voile noir, symbole de dévotion; un manteau blanc, symbole de pureté; un scapulaire rouge, mémorial de la passion de Jésus-Christ; un habit brun, signe de pénitence. Un ruban bleu, d'où pendait une médaille d'argent, les invitait à élever leur âme vers le Ciel, qui était leur héritage. Une corde à dix nœuds leur rappelait les dix vertus de Marie, et les trois bouts de cette corde la flagellation de Notre-Seigneur. Enfin la fondatrice fit donner un anneau à ses religieuses, à leur profession, comme une marque de la fidélité qu'elles devaient garder à Jésus-Christ, leur époux. Léon X confirma définitivement leur règle, l'an 1517. Mais, à l'exception des Pays-Bas, cet ordre n'était connu qu'en France, où il s'est éteint pendant notre première révolution.

Il n'y a rien de commun entre ces religieuses et les *Annonciades* d'Italie, que la couleur de leur vêtement a fait appeler *célestes*. Marie-Victoire Fornaro, illustre veuve de Gênes, les fonda dans cette ville l'an 1604, les assujettissant à un quatrième vœu d'étroite clôture. Elles ne pouvaient aller aux grilles, toujours couvertes d'un voile, plus de six fois l'année pour leurs parents; de ces six fois, il y en avait trois auxquelles on permettait aux religieuses, qui le désiraient, de voir à grille ouverte leurs proches des premier et second degrés; mais il était permis de s'interdire cette faculté par un vœu particulier. Toute correspondance avec l'intérieur était défendue, à moins que la supérieure n'eût expressément autorisé à écrire. L'habillement se composait d'une robe blanche, d'un scapulaire, d'une ceinture et d'un manteau bleu; les sœurs du chœur portaient encore des pantoufles couvertes de cuir bleu, pour se ressouvenir que leurs actions *devaient être célestes et non terrestres*, dit Hélyot. Le travail manuel des religieuses tournait au profit commun, et si le monastère était suffisamment renté et qu'il pût se passer d'un semblable gain, les sœurs devaient s'occuper à filer du fil très-fin pour faire des corporaux et des purificatoires destinés aux pauvres églises. Les cellules et la chapelle même n'annonçaient que la pauvreté. Cet institut se naturalisa en beaucoup d'endroits, en France et en Allemagne également; mais, comme les monastères se soumettaient partout à la surveillance et se plaçaient sous la protection des ordinaires, il n'y avait pas entre eux de lien qui les

unit étroitement. A Saint-Denis, près de Paris, des Dames Annonciades célestes s'adonnent au service et à l'instruction de la classe indigente.

CLERCS RÉGULIERS.

Quoiqu'il existât d'innombrables congrégations de *Chanoines réguliers*[1], cependant le but de leur institution n'avait pas été complétement rempli, et l'assimilation de ces membres du clergé aux moines n'avait pas provoqué partout la réformation des mœurs. La preuve en est dans les constitutions des papes, qui cherchaient soit à suppléer à cette insuffisance, soit à combattre le relâchement. Ces constitutions étaient ou *spéciales* pour telle congrégation en particulier, ou *générales*, et elles embrassaient alors tous les différents corps de chanoines. La plus remarquable de celles-ci avait été faite, l'an 1339, par Benoît XII, et se composait de soixante-quatre articles. Quoi qu'il en soit, au XVIe siècle, le besoin de ramener le clergé à toute sa pureté primitive parlait si haut et si fort, qu'on tenta de nouveaux essais pour y parvenir; seulement, on changea les dénominations, et l'on établit des règles plus sévères. La vie des apôtres fut proposée comme modèle aux pasteurs des âmes, et celui-là seul qui, se reposant, à leur exemple, sur la Providence du soin de subvenir aux nécessités de tous les jours, se préoccupait uniquement de remplir sa vocation, en prêchant la foi et en administrant les sacrements, était jugé digne d'être admis au nombre des *Clercs réguliers*. Ces clercs sont distingués des chanoines réguliers, en ce que ceux-ci se sont astreints à des jeûnes et à des abstinences, aux veilles de la nuit et au silence des moines; au lieu que ceux-là ne se sont imposé aucune austérité, mais seulement l'exactitude à remplir tous les devoirs ecclésiastiques. Ils ont jugé avec raison, et ils ont prouvé par leur exemple que la vie commune, l'assujettissement à une règle, la séparation d'avec les séculiers, les bons exemples mutuels, soutiennent la vertu, excitent la ferveur et préservent un ecclésiastique des écueils de la piété.

On connait, en Italie, huit congrégations de clercs réguliers : 1° les *Théatins*, 2° les *Barnabites*, 3° les *Jésuites*[2], 4° les *Somasques*, 5° les *Mineurs*, 6° les *Ministres des infirmes*, 7° ceux *des Écoles pies*, 8° ceux *de la Mère de Dieu*.

Mais la première et à la fois la plus remarquable (les Jésuites exceptés) congrégation de ces clercs, unis par des vœux pour s'acquitter des fonctions de la vie ecclésiastique, est celle des *Théatins*.

Gaëtan de Thienne s'unit, en 1524, avec trois autres ecclésiastiques, d'une naissance et d'un rang illustres, en une communauté religieuse, sans renoncer pour cela aux devoirs de son premier état, et ces clercs, surpassant encore les moines mendiants dans leur détachement des choses du monde, ne voulurent point avoir de revenus même en commun, persuadés que la Providence leur ferait trouver de quoi subsister dans les oblations volontaires des fidèles. C'est ce qui les fit appeler aussi *ordre de la Providence*. Toutefois, pendant le premier siè-

[1] *V.* livre Ier, ch. VI, p. 40-42.

[2] Leur histoire est trop intéressante, pour que nous n'en fassions pas l'objet de plusieurs chapitres à part.

cle de leur institut, c'est volontairement qu'ils s'en privaient, car ils n'ont jamais fait de vœu spécial à ce sujet. Bien que cette résolution, qui semblait ne pouvoir s'accorder avec les lois ordinaires de la prudence, eût d'abord élevé des difficultés, Clément VII leur permit de faire les trois vœux religieux, sous le nom de *Clercs réguliers*, et d'élire le supérieur de leur communauté. Caraffe, sur qui tomba leur choix, ayant été archevêque de Théâte, dont il portait encore le titre, ils reçurent, à cette occasion, le nom de *Théatins*. Ils ne se proposaient rien moins que d'instruire le peuple, d'assister les malades, de combattre les erreurs dans la foi, de rétablir parmi les laïques l'usage saint et fréquent des sacrements, de faire revivre dans le clergé l'esprit de désintéressement, de régularité et de ferveur, l'amour de l'étude de la religion, le respect pour les choses saintes, et surtout pour ce qui a rapport aux sacrements et aux cérémonies du culte divin. A ces occupations, ils joignaient des pratiques régulières : l'oraison mentale, la psalmodie de l'office au chœur. L'exécution de ce vaste plan fut tout à coup interrompue, quand l'armée de Charles-Quint, commandée par le connétable de Bourbon, qui avait quitté la France pour s'attacher à l'empereur, prit Rome d'assaut, le 6 mai 1527. Dans ce désastre, les Théatins perdirent leur première et unique maison; mais ils se retirèrent à Venise, et travaillèrent à rétablir leur institut. De Venise, cet ordre se propagea dans plusieurs provinces d'Italie, et lorsque Caraffe ceignit la tiare sous le nom de Paul IV, le succès des Théatins ne fut plus un problème. Ils passèrent alors les frontières de l'Italie, se répandirent en France, en Espagne, en Allemagne, et jusqu'en Pologne. La Bavière eut surtout à se féliciter de leur présence. Ils envoyèrent aussi des missionnaires dans les autres parties du monde.

Tant de mobiles, tant de motifs de reussite n'assurèrent pas, cependant, le complet accomplissement de leurs pieux projets. Une foule d'ecclésiastiques se défendaient de se soumettre au joug de la vie religieuse; peu à peu le zèle des Théatins cessa de leur faire exécuter leur règle dans sa stricte interprétation. Survinrent ensuite les Jésuites, auxquels on tenta plusieurs fois de les réunir, pour ne former qu'une seule association : mais il se présenta toujours, de la part des uns ou des autres, des difficultés qui empêchèrent cette union d'avoir lieu. Les Théatins se sont enfin trouvés dans la condition d'un ordre religieux, riche, mais moins actif aujourd'hui qu'il ne le fut d'abord : cependant, ils font encore beaucoup de bien, et comptent plusieurs savants. C'est le cardinal Mazarin qui les a fait venir à Paris, où il leur acheta une maison sur le quai qui leur a emprunté son nom. Les Théatins n'ont point eu de général pendant les soixante-quatre premières années de leur institut. On nommait les supérieurs dans les chapitres généraux. Comme la congrégation s'étendait de jour en jour, Sixte V ordonna aux Théatins d'élire un général, qui pouvait d'abord être continué six ans : il est aujourd'hui triennal.

Les religieuses Théatines, fondées en 1583, présentent ceci de particulier, que la musique, même celle de l'orgue, n'est pas permise dans leurs églises; leur piété les porte à communier trois fois la semaine.

Les *Somasques*, ainsi appelés du nom de leur premier cloître, situé au village de Somasque, entre Bergame et Milan, furent établis, l'an 1530, par Jérôme Emiliani, noble Vénitien, dont la charité avait éclaté, surtout, durant une famine et une maladie épidémique qui firent de grands ravages. Touché du sort des orphelins, que ces fléaux privèrent de leurs parents, il se chargea de

les élever. Son institut avait, et a encore aujourd'hui, pour fin principale, l'instruction des enfants et des jeunes ecclésiastiques. Les Somasques ont été, pendant quelque temps, réunis aux Théatins. D'un autre côté, les *Doctrinaires*, fondés par César de Bus (1544-1607), furent, depuis 1616 jusqu'en 1647, autorisés par Paul V à faire des vœux, et réunis aux Somasques, pour former avec eux un corps régulier sous un même général.

Les *Barnabites*, clercs réguliers comme les Théatins, furent établis à Milan, l'an 1533, par trois ecclésiastiques italiens, et ils se répandirent en Italie, en France, en Autriche et en Espagne. Ils entreprirent la direction des consciences, l'éducation de la jeunesse, la prédication de la foi, des missions pour convertir les hérétiques; outre les trois vœux essentiels de pauvreté, de chasteté et d'obéissance, ces clercs en font un quatrième, de ne briguer jamais aucune charge au dedans ni au dehors de la congrégation, et de ne point accepter les dignités qui leur seraient offertes au dehors sans la permission du pape. Grâce à cette permission, beaucoup de Barnabites ont occupé des évêchés. Leurs maisons s'appelèrent colléges, et il en subsiste encore un grand nombre : ces clercs, ayant été chargés de l'enseignement public dans plusieurs universités, comptent une foule de savants. Le mathématicien Frisi (1728-1784), membre de presque toutes les académies de l'Europe, est le plus célèbre d'entre eux.

Zacharie Colomb, protestant converti, et qui s'était fait Barnabite à Milan, introduisit ces religieux parmi nous, lorsqu'il vint en mission dans le Béarn avec plusieurs de ses confrères, l'an 1608. Plusieurs évêques, satisfaits de leur zèle, en demandèrent pour leurs diocèses. En 1622, les Barnabites obtinrent des lettres patentes sous l'épiscopat de Henri de Gordi; ils s'établirent à Paris, où ils occupaient encore le prieuré de Saint-Éloi, dans la cité, au moment de la révolution; ils possédaient aussi des maisons à Montargis, à Étampes et dans d'autres villes.

Les *Angéliques* se rattachent aux Barnabites, dont les fondateurs leur prescrivirent les règlements, qui maintiennent l'observance régulière dans leurs monastères. Fondées, l'an 1536, par Louise Torelli, comtesse de Guastalle, qui bâtit leur première et magnifique maison de Milan, ces religieuses n'étaient pas d'abord engagées à la clôture; elles sortaient de leurs monastères, et accompagnaient les clercs réguliers dans les missions qu'ils entreprenaient : ceux-ci employaient leur zèle pour la conversion des hommes, et les Angéliques pour celle des femmes. Leur habit était semblable à celui des Dominicaines; seulement, elles portaient une croix de bois sur la poitrine; au cou, une corde de chanvre de la grosseur d'un pouce; sur la tête, une couronne d'épines (réservée ensuite pour les jours de cérémonie). Des institutrices, établies également par Louise Torelli, et qui s'appelent *Guastallines*, s'occupent de l'éducation des jeunes personnes dans l'intérieur de leur maison.

Les *Clercs-Mineurs* forment une congrégation, dont la destination, comme celle des autres clercs réguliers, est de remplir exactement tous les devoirs de l'état ecclésiastique. Elle doit son établissement à Jean-Augustin Adorne, gentilhomme Génois, qui l'institua, l'an 1588, à Naples, avec Augustin et François Carracioli; Paul V approuva leurs constitutions en 1605. Leur général réside à Rome, dans la maison de Saint-Laurent, et ils ont aussi un collége, dans la capitale du monde chrétien, à Sainte-Agnès de la place Navone.

Les *Ministres* ou *Serviteurs des infirmes* ont de l'analogie avec les Frères de la Cha-

rité, dont nous parlerons plus loin; car ils furent institués l'an 1591, en Italie, par saint Camille Lellis (1550-1614), pour soigner les hôpitaux et soulager les malades. Sixte V, Grégoire XV et Clément VIII approuvèrent cet institut, digne des éloges de tous les gens de bien. On nomme aussi ses membres *Crucifères*, parce qu'ils portent une croix rouge sur leur soutane. C'est cet ordre, à ce qu'il paraît, qu'on essaya d'introduire en France en 1821, lorsqu'une pieuse fille, qui avait rendu beaucoup de services dans les hôpitaux et les prisons, s'associa avec plusieurs femmes, sous le nom de *Sœurs de Saint-Camille;* il y eut, en outre, un semblable projet d'établissement pour les hommes. Mais cet essai n'eut aucune suite, et il n'est resté dans notre mémoire qu'à cause du dévouement que montrèrent ces Sœurs de Saint-Camille, à l'époque de la fièvre jaune de Barcelonne; elles firent le voyage d'Espagne pour aller y soigner les pestiférés.

Les *Clercs* réguliers *des Écoles pies*, fondés par Joseph Calazana (1648), sont, comme les Somasques et les Barnabites, consacrés à l'education de la jeunesse. Ils formèrent d'abord une congrégation de prêtres, que Paul V approuva l'an 1617; Grégoire XV l'érigea, quatre ans après, en ordre religieux. Ces clercs s'obligent, par un quatrième vœu, à travailler à l'instruction des enfants, surtout à celle des pauvres.

Enfin, les *Clercs* réguliers *de la Mère de Dieu* furent institués à Lucques, en 1628.

URSULINES.

Angèle de Bresse (1470-1540) forma, dans sa ville natale, une société de jeunes filles qui s'employaient à toutes sortes d'exercices de charité. Et comme l'ignorance et la corruption du temps contraignaient d'aller chercher les pécheurs dans leurs propres maisons, la fondatrice, s'accommodant à la nécessité du prochain, voulut que toutes ses filles demeurassent dans le monde, chacune en la maison de ses parents, afin de répandre plus facilement l'odeur de la grâce, et de profiter à toutes les classes par l'exemple de leurs vertus. Elle leur donna pour loi de chercher les affligés pour les consoler et les instruire, de soulager les pauvres, de visiter les hôpitaux, de servir les malades, et de se présenter humblement à tous les travaux auxquels la charité les appellerait. Leur vie était celle de Tiertiaires au milieu du monde, ne s'en distinguant que par leur humilité et leur dévotion. Le peuple les appelait alors la *Divine Compagnie*, et elles trouvèrent accès dans beaucoup de villes de France et d'Italie.

Mais le temps ayant apporté un notable changement aux mœurs des chrétiens, et l'Église ayant reçu de nouveaux moyens pour le secours du prochain, la plus grande partie de cette compagnie de vierges, après avoir ainsi vécu dans l'état de simple association, embrassèrent la vie commune dans des congrégations, et choisirent la solitude du cloître pour s'y renfermer le reste de leurs jours. Paul III confirma cet ordre, l'an 1544. Comme il avait été placé sous la protection de sainte Ursule, on s'accoutuma à appeler ces vierges *Ursulines*. La clôture modifia nécessairement le genre de leurs occupations: dans la retraite, elles se vouèrent exclusivement à l'éducation des jeunes filles, et cette éducation présenta aux familles des garanties d'autant plus grandes,

que la piété éclairée de ces religieuses les engageait à veiller sur la pureté de la foi de leurs élèves.

L'ordre des Ursulines était d'une utilité trop pratique pour qu'on ne le vît point se propager avec une promptitude extraordinaire; une circonstance contribua, au reste, à cet accroissement; presque toutes ces religieuses s'étaient mises sous la conduite des Jésuites, et le crédit des directeurs aplanissait les voies à leurs pénitentes. Les Ursulines pénétrèrent en Allemagne, dans les Pays-Bas, et même en Amérique. Toutefois, leur ordre s'est divisé en plus de vingt congrégations, qui ont chacune leurs constitutions particulières, et que des relations intimes n'attachaient pas les unes aux autres, car on a négligé, dès le principe, de soumettre ces religieuses à une organisation commune et à une même supérieure. La plupart suivent la règle de saint Augustin.

Le premier établissement des Ursulines, en France, se fit à Aix, l'an 1594, avec l'autorisation de Clément VIII. En 1608, deux de ces pieuses filles vinrent pour former une maison à Paris; elle y fut fondée, en 1611, par Madelaine Lhuillier, dame de Sainte-Beuve, et Paul V approuva cet établissement l'an 1612. La maison de Paris, rue Saint-Jacques, fut le berceau et le modèle de toutes celles qu'on établit ensuite dans le royaume ou ailleurs.

Lorsqu'en 1572, Grégoire XIII érigea les Ursulines en ordre religieux, quelques-unes de leurs communautés préférèrent, à ce qu'il paraît, demeurer dans le même état dans lequel Angèle les avait instituées, et il y en eut qui s'établirent ainsi en Bourgogne. Ce qu'il y a de constant, c'est qu'en 1606 la mère Anne de Saintonge, de Dijon, en forma des maisons en Franche-Comté; on n'y gardait pas la clôture, on ne faisait vœu de stabilité qu'après un certain nombre d'années, on y portait le costume des veuves de la province, et l'on y tenait des écoles de charité.

C'est aussi la règle de saint Augustin que suit la *congrégation de Notre-Dame*, ordre de religieuses institué par le B. Pierre Fourier, lequel en a dressé les constitutions. Cet ordre a beaucoup de rapports avec celui des Ursulines; il fut établi à la même époque pour l'éducation des jeunes filles, et pour l'instruction gratuite des enfants des pauvres. En 1516, Paul V permit à ses membres de prendre l'habit religieux, d'ériger leurs maisons en monastères, et d'y vivre en clôture sous la règle de saint Augustin. Ces religieuses furent agrégées aux chanoines réguliers de la congrégation de Notre-Sauveur, par une bulle d'Urbain VIII, l'an 1628. Elles avaient un grand nombre de monastères en Lorraine, dans quelques autres provinces de France et en Allemagne.

ORDRE DE LA CHARITÉ.

Comme la divine Providence permet souvent que ce qui semble le plus bas et le plus vil soit le moyen de ce qu'il y a de meilleur et de plus salutaire, c'est à un homme qu'on taxa d'extravagance et de sottise que nous sommes redevables d'un des ordres religieux les plus bienfaisants.

Saint Jean-de-Dieu (1495-1550), Portugais de naissance, après une jeunesse qui n'avait pas été exempte de reproches, fut un jour si touché d'une prédication qu'il entendit, que les démonstrations tout à fait insolites de son repentir firent croire qu'il avait l'esprit troublé; le peuple l'accabla

alors d'injures et de mauvais traitements; mais, le saint contrefaisant l'insensé pour se procurer des humiliations, on l'enferma dans l'hôpital des aliénés. Cependant, son directeur, averti de l'événement, lui ordonna de choisir un autre moyen de mortification, utile tout à la fois à son prochain comme à lui; Jean se résolut, en conséquence, à servir Dieu dans ses pauvres, et l'humanité souffrante eut bientôt des asiles. Jean parcourait les rues de Grenade, sollicitant la charité publique, en criant à haute voix : *Mes chers frères, faites-vous du bien pour l'amour de Dieu!* Tout ce qu'il recueillait était aussitôt employé à secourir ses malades. En 1540, Jean put déjà louer une maison qui fut le commencement de l'hôpital de Grenade, et le premier fondement de son ordre; Madrid, Cordoue, suivirent bientôt ce bon exemple. Le saint n'avait pourtant aucune intention d'établir un nouvel ordre religieux dans l'Église : tout au plus avait-il dessein de former une société de personnes séculières pour prendre soin de l'hôpital, et de distinguer ces personnes des autres séculiers par des habillements différents. Mais, comme une entreprise de cette nature ne pouvait devenir alors fructueuse et durable, qu'autant qu'elle serait protégée par la forme monastique, qu'autant qu'elle serait cimentée par les vœux solennels de religion, l'ordre de Saint-Jean-de-Dieu subit cette condition de sa prospérité future, et il ajouta à la triple promesse l'obligation de soigner les malades. Loin de perdre à ce changement, il y gagna une foule de moyens d'être plus utile. Dans le principe, aussi, l'ordre n'avait pas de règle écrite; car saint Jean-de-Dieu ne donna, de son vivant, d'autre règle à ses disciples que l'exemple de ses vertus, avec l'ordre qu'il leur prescrivit pour l'assistance corporelle et spirituelle des malades. Pie V, en approuvant cet institut, l'an 1572, le soumit le premier à la règle de saint Augustin, qu'on choisissait d'ordinaire quand on ne voulait pas trop circonscrire la vie des religieux dans les limites d'un cloître. Le chef de l'institut s'appela *majeur général*, et le supérieur de chaque hôpital, *majeur*. De l'Espagne l'ordre se répandit en Italie, en Allemagne, en Amérique, et partout il a produit de grands biens; aussi le génie du mal, qui, dans les troubles récents, appesantit sa faux sur les meilleures institutions, a-t-il été comme frappé d'impuissance à le détruire; presque toutes ses maisons ont échappé à l'orage. Ces moines hospitaliers portent différents noms suivant les divers pays. En Espagne, où ils ont pris leur origine, on ne les connaît que sous celui de *Frères de l'Hospitalité*, à cause de celle qu'ils exercent envers les malades, et qui est le propre de leur institut. En Italie, on les connaît sous le nom de *Fate ben Fratelli*, parce qu'ils avaient autrefois coutume de traiter de frères ceux à qui ils demandaient l'aumône, et de les exhorter à bien faire, c'est-à-dire à avoir compassion des pauvres malades. En France, en Allemagne, particulièrement en Autriche, on les nomme *Frères de la Charité*, et ce nom n'est jamais prononcé sans attendrissement, car ils font le bien sans distinction de personnes : le juif et le protestant trouvent les mêmes soins que le plus zélé catholique dans leurs hôpitaux. Leurs maisons de Vienne et de Prague sont de vrais modèles d'établissement de ce genre; l'autorité civile s'est montrée jalouse de seconder l'action bienfaisante des religieux, en dotant ces hôpitaux de priviléges importants.

C'est la reine Marie de Médicis qui attira en France ces Frères de la Charité; ils établirent à Paris, rue des Saints-Pères, un vaste hospice qui subsiste encore; cette maison renfermait jusqu'à soixante reli-

gieux, qui donnaient leurs soins à un grand nombre de malades. Elle était le chef-lieu de l'institut pour le royaume : les Frères de la Charité possédaient vingt-quatre hôpitaux en France et trois dans nos colonies. Il était impossible que ces frères échappassent aux atteintes de la révolution ; mais de pieux laïques, M. Tissot, aujourd'hui frère Hilarion, et le chevalier de Magalon, aujourd'hui frère Jean-de-Dieu, etc., concoururent à ressusciter, parmi nous, un ordre si utile aux pauvres malades. Le premier établissement eut lieu à Marseille, dans l'hôpital principal dit du Saint-Esprit; ensuite, le frère Jean-de-Dieu en fit un à Sainte-Croix, près Salon. En 1821, les frères vinrent dans la Lozère, et, jaloux d'éclairer l'esprit autant que de guérir les infirmités du corps, ils tinrent à Mende des écoles chrétiennes et gratuites, où six religieux instruisaient près de trois cents écoliers. La Providence leur facilita l'acquisition du château du Chayla, et tout de suite ils y admirent des aliénés qu'on retira des prisons et des hôpitaux. Ils acquirent encore le château de Saint-Alban, à quatre lieues du Chayla, et y placèrent des religieuses de la Charité, pour avoir soin des femmes aliénées. A Lyon, où le noviciat de leur institut fut transféré au faubourg de la Guillotière, sous l'invocation de Notre-Dame de la Charité, ils possèdent en outre deux établissements, l'un à la prison de Saint-Joseph, dont ils servent les prisonniers, l'autre au château de Champagneux, pour le traitement des insensés, sous le nom de Saint-Pierre et de Saint-Paul. On suppose assez que cette bonne œuvre acquérait un nouveau prix par le désintéressement des frères. Qu'ont-ils besoin de richesses? la vie qu'ils mènent dans tous leurs établissements est fort pénitente et fort dure : le coucher, les repas, l'habillement, tout annonce la pauvreté et l'esprit de mortification. Il y a peu d'exercices de piété, afin de laisser plus de temps aux œuvres de miséricorde; cependant la règle prescrit l'oraison, l'assistance à la messe, la récitation de l'office de la Sainte-Vierge, une lecture spirituelle. Quoiqu'ils ne possèdent rien, qu'ils vivent de pain et d'eau, qu'ils couchent sur la dure, ils n'en paraissent pas moins heureux, préoccupés qu'ils sont de servir la religion et l'humanité. C'est cette pensée qui en a amené quelques-uns à Paris, pour y suivre des cours dans les hôpitaux et y acquérir des connaissances qui les missent en état d'être plus utiles aux malades. Le chef-lieu des frères y fut même provisoirement établi, rue des Postes; ils en sont partis depuis la révolution de 1830; mais il leur reste plusieurs maisons en province, indépendamment de celles que nous avons indiquées, à Nantes, à Montbrison, à Notre-Dame-de-Loimmelet, près de Lille, etc. Le nom de Montbrison nous rappelle qu'en 1825 le typhus s'étant manifesté dans l'établissement, cette circonstance fit éclater le dévouement des frères. C'était un spectacle touchant et déchirant à la fois de les voir, malades ou mourants, obligés de servir eux-mêmes les pauvres aliénés mourants ou malades. Le P. Jean Pautard, religieux prêtre, atteint de l'épidémie à laquelle il succomba, s'arrachait de son lit de mort, et se traînait, la nuit comme le jour, auprès des mourants pour les consoler et leur administrer les derniers sacrements. La pauvreté des frères venait encore aggraver leur affliction; eux-mêmes et leurs aliénés manquaient des choses les plus nécessaires. Cependant, tandis que l'épouvante était dans la ville de Montbrison, et que les autorités délibéraient d'établir un cordon sanitaire, les Frères de la Charité des maisons de Nantes, de Paris, de Lyon, etc., se jetaient aux genoux de leurs supérieurs, et imploraient la grâce d'être envoyés au lieu du danger,

au risque d'en être victimes. Admirables inspirations de la charité chrétienne, qui font qu'on s'oublie soi-même pour tendre à son prochain une main secourable!

Le but de charité, que l'Italien Camille de Lellis et l'Espagnol Jean-de-Dieu s'étaient proposé, fut aussi atteint par un gentilhomme français, Pierre de Bétencourt, qui fonda, dans les îles Canaries, l'ordre religieux des *Frères Bethléémites*, pour servir les malades dans les hôpitaux. Innocent XI, en approuvant cet institut, l'an 1687, lui ordonna de suivre la règle de saint Augustin. L'habit de ces hospitaliers ressemble à celui des Capucins, hormis que leur ceinture est de cuir, qu'ils portent des souliers, et qu'ils ont au cou une médaille qui représente la naissance de Jésus-Christ à Bethléem.

Dans le sein même de la France, saint Vincent de Paul (1576-1660), aidé surtout par madame le Gras (1591-1660), donnait aux pauvres et aux malades des bienfaitrices et des gardiennes, et de tendres mères aux enfants trouvés, en instituant la congrégation des *Sœurs de la Charité*, ou *Servantes des Pauvres*.

Sous les auspices de saint Thomas de Villeneuve (1555), archevêque de Valence, et qui se rendit si recommandable par sa charité envers les malheureux, le P. Ange le Proust, Augustin réformé, fondait à son tour des hospitalières en Bretagne, l'an 1660. Comme elles ne font que des vœux simples, ainsi que les Sœurs de la Charité, établies par saint Vincent de Paul, nous ne nous en occuperons avec quelque détail que dans le livre V.

Il nous serait facile, en entrant dans le détail des congrégations qui couvrent aujourd'hui la surface du globe, de prouver de plus en plus que la religion fait un devoir capital de l'amour du prochain; mais, sans nous écarter ainsi de notre sujet, nous recueillerons seulement le précieux hommage rendu par un philosophe à la religion catholique, qui inspira de semblables institutions.

« Je désirerais, » dit Necker, « confier la partie économique des prisons aux Sœurs de la Charité, dont l'esprit est toujours le même, parce que c'est un sentiment religieux qui nourrit et soutient leur zèle, et qu'ainsi l'ordre et l'honnêteté se soutiennent au milieu d'elles par les mêmes motifs qui ont déterminé leur dévouement absolu au service des pauvres. De telles institutions, qui sont particulières à la religion catholique, sont vraiment respectables; et l'on ne saurait trop apprécier le secours qu'on en peut tirer. L'administration, à l'aide de la plus grande surveillance, ne saurait jamais atteindre à l'influence active de ce moteur secret, qui excite à l'accomplissement exact des devoirs les plus difficiles, et qui oblige à consacrer autant de soins et d'attentions à des détails obscurs et inconnus, que les hommes les plus vains et les plus amoureux de louanges ne seraient capables d'en apporter à tout ce qu'ils feraient ou diraient en public. »

Il est un homme qui proclama, avec non moins d'éloquence, l'utilité de l'ordre de la Charité. C'est celui qui eut la bonne foi de convenir que le gouvernement français ne pouvait raisonnablement adjurer le christianisme; c'est celui qui prononça ces paroles remarquables sur notre première révolution : *La France a été bien désolée; mais que serait-elle devenue, si, à notre propre insu, les habitudes n'avaient pas servi de contre-poids aux passions?* Portalis a dit :

« La piété avait fondé tous nos établissements de bienfaisance, et elle les soutenait. Qu'avons-nous fait quand, après la dévastation générale, nous avons voulu rétablir nos hospices? Nous avons rappelé ces vierges chrétiennes, connues sous le nom

de Sœurs de la Charité, qui se sont si généreusement consacrées au service de l'humanité malheureuse, infirme et souffrante. Ce n'est ni l'amour-propre, ni la gloire qui peuvent encourager des vertus et des actions trop dégoûtantes et trop pénibles pour pouvoir être payées par des applaudissements humains. *Il faut élever ses regards au-dessus des hommes; et l'on ne peut trouver des motifs d'encouragement et de zèle que dans cette piété qui anime la bienfaisance, qui est étrangère aux vanités du monde, et qui fait goûter dans la carrière du bien public des consolations que la raison seule ne pourrait nous donner.* On a fait, d'autre part, la triste expérience que des mercenaires, sans motif intérieur qui puisse les attacher constamment à leur devoir, ne sauraient remplacer des personnes animées par l'esprit de la religion, c'est-à-dire, par un principe qui est supérieur aux sentiments de la nature, et qui, pouvant seul motiver tous les sacrifices, est seul capable de nous faire braver tous les dégoûts et tous les dangers.

» Lorsque l'on est témoin de certaines vertus, il semble que l'on voit luire un rayon céleste sur la terre. Eh quoi! nous aurions la prétention de conserver ces vertus en tarissant la source qui les produit toutes! Ne nous y trompons pas : il n'y a que la religion qui puisse ainsi combler l'espace immense qui existe entre Dieu et les hommes. »

ORDRE DE LA VISITATION.

Les religieuses de l'*ordre de la Visitation de Notre-Dame*, quoique moins répandues et d'ailleurs plus obligées à la clôture que les Sœurs de la Charité, ont droit aux mêmes éloges.

Saint François de Sales (1567-1622), étant un jour en méditation, Dieu lui fit connaître qu'il établirait un ordre de religieuses, qui perpétueraient, dans la postérité, son esprit, ses sentiments et ses maximes. Cette prévision se réalisa lorsque, secondé par Jeanne-Françoise Frémiot de Chantal (1572-1641), il fonda l'ordre de la Visitation de Notre-Dame. Le saint évêque donna à ses filles des règles qui devaient leur servir de modèle pour leur conduite. Il ne leur enjoignit la clôture que pour l'année de leur noviciat; il ne changea point la forme de l'habit qu'elles portaient dans le monde, se bornant à prescrire qu'il serait noir, et conforme aux lois de la modestie; enfin, il obligea à peu d'austérités corporelles, mais bien à une vie intérieure et détachée de toutes choses de la terre. Soumises ainsi à des vœux simples, et ne gardant pas la clôture, les filles de la Visitation se livraient à des œuvres de charité, et visitaient les malades. Mais, Paul V les ayant érigées en titre de religion, sous la règle de saint Augustin, avec tous les priviléges dont jouissent les autres ordres religieux, le saint prélat leur dressa, en 1618, des constitutions qu'Urbain VIII approuva l'an 1626. Les monastères de la Visitation furent soumis au gouvernement des évêques. Il en existait déjà treize à la mort de saint François de Sales, et quatre-vingt-sept à celle de la mère de Chantal. Hélyot en signale plus de cent soixante, comprenant plus de six mille six cents religieuses, tant en France qu'en Italie, au royaume de Naples, en Allemagne et en Pologne. Dans quelques endroits, ces religieuses avaient le soin des

pénitentes. En France, elles s'occupent maintenant de l'éducation de jeunes personnes.

On les partagea en *choristes*, en *associées* et en *domestiques*. L'office du chœur concerne spécialement les premières, et les emplois de ménage les dernières. Les associées sont, comme les choristes, aptes à toutes les charges du monastère, sauf celle d'*assistante*, c'est-à-dire de directrice du chœur. La règle n'établit pas de grandes mortifications. L'habillement est noir, la robe en forme de sac, le voile d'étamine noire sans doublure; les religieuses portent sur le front un bandeau de même couleur, et au lieu de guimpe, une barbette de toile blanche sans plis, avec une croix d'argent sur la poitrine. Le monastère d'Annecy, berceau de l'ordre de la Visitation, a été établi en 1822.

Nous dirons, à l'occasion de cet ordre, ce que nous aurions déjà pu dire au sujet des Annonciades célestes, des Ursulines, etc. Nous dirons, avec M. Frayssinous [1], que ces religieuses sont plus utiles encore que les Sœurs de Charité; que si leur destination a quelque chose de moins touchant, elle est plus efficace pour régénérer les mœurs publiques des campagnes, comme des cités. « Une vérité devenue triviale à force d'être répétée, mais qui n'est pas moins pour cela une vérité, c'est que l'avenir de la France dépend de l'éducation des générations naissantes, et ce serait s'abuser étrangement que d'attacher à l'éducation des filles un médiocre intérêt. Combien n'est-il pas important de préparer de loin de bonnes mères de famille, de les former d'avance à ces habitudes pieuses, douces, modestes, qui font le charme et le bonheur de la vie domestique? Il faut bien le remarquer : dans la famille, la première éducation est donnée par la mère; c'est d'elle que l'enfant reçoit les premières impressions pour le bien ou pour le mal; aussi de très-illustres et très-doctes personnages n'ont pas dédaigné de s'occuper de la meilleure manière d'élever les enfants du sexe, et de les préparer à remplir un jour avec succès leur naturelle destinée dans la société; témoin saint Jérôme, dans sa Lettre à la veuve Læta; et Fénélon, dans son excellent Traité sur cette matière.

» Sans doute, si par leurs qualités personnelles, leur instruction, leur capacité, leur position sociale, toutes les mères étaient dans le cas d'élever leurs filles, l'éducation domestique serait la meilleure; mais on sait bien qu'il n'en est pas ainsi; l'état actuel de nos mœurs et de la civilisation rend nécessaires les maisons d'éducation publique; or, où trouver pour les conduire des mains plus pures, plus sages et même plus habiles que dans les communautés? Chez elles la leçon a plus de force, parce qu'elle est plus appuyée par l'exemple; la vigilance est plus soutenue, parce qu'elle est plus éveillée par la conscience; les soins sont plus maternels, parce que le motif en est puisé davantage dans la charité. Je le dirai sans vouloir flatter mon siècle; mais pour rendre hommage à la vérité, l'éducation est mieux entendue dans les communautés qu'elle ne l'était autrefois : l'instruction religieuse est plus développée; on s'attache davantage à former les jeunes élèves à une piété solide et douce tout à la fois, éclairée, sage, qui associe les bienséances aux devoirs. Des leçons suffisantes de grammaire, d'histoire, de géographie, leur sont données : les ouvrages de main sont enseignés aux enfants avec un soin extrême, et plus d'une fois portés par elles à un très-grand degré de perfection. Les arts d'agrément ne leur sont point étran-

[1] Discours à la Chambre des Pairs, le 15 juillet 1824.

gers : chose bien précieuse ! je connais des établissements où on les forme à l'économie domestique, à ce qui regarde l'ordre, les détails d'une maison bien tenue et bien conduite, et où l'on a le bon esprit de distinguer par des récompenses celles qui, sur cet objet, se distinguent de leurs compagnes. Nulle part vous ne trouverez des soins plus tendres, plus assidus pour la santé des enfants, pour cultiver les heureux penchants de la nature, comme pour corriger les vices de caractère. Je sais qu'il se trouve des esprits intraitables qui résistent à tout, aux insinuations comme aux reproches : mais je pourrais bien invoquer le témoignage des pères de famille, et leur demander s'ils n'ont pas eu à se féliciter d'avoir confié leurs filles à ces pieuses communautés.

» Toutefois, les éloges que nous venons de prodiguer avec complaisance aux congrégations hospitalières et enseignantes, ne nous font pas oublier la justice due aux communautés qui se vouent uniquement à la solitude et à la prière. Mais nous ferons observer qu'en France, du moins, il en existe peu aujourd'hui de ce genre, et qu'elles sont peu nombreuses ; que même il en est parmi elles qui ont cru devoir modifier leurs anciens statuts, en travaillant à l'instruction des enfants des dernières classes du peuple.

» Et pourquoi, d'ailleurs, n'existerait-il pas des maisons assorties à tous les besoins, à tous les désirs, et ne pas laisser à chacun la liberté de suivre son attrait, et de chercher le bonheur dans la solitude, s'il croit l'y trouver? Dans toutes les choses qui peuvent occuper l'homme sur la terre, il se rencontre des âmes fortes, ardentes, infatigables, à qui rien ne suffit, et dont on peut dire qu'elles croient n'avoir rien fait lorsqu'il leur reste quelque chose à faire ; il leur faut une carrière sans bornes. Voyez certains érudits : ils ne se contenteront pas d'amasser un riche trésor de connaissances, ils se consumeront de veilles et de fatigues pour débrouiller ce que l'antiquité la plus reculée peut avoir de plus ténébreux. Voyez certains voyageurs : insatiables de découvertes, ils ne se borneront pas à parcourir facilement et sans danger de vastes et belles contrées ; il faut qu'ils montent jusque sur la cime des Cordillières, ou qu'à travers les sables brûlants de l'Afrique ils aillent visiter je ne sais quelle ville incertaine. Eh bien ! voyez aussi certaines âmes pieuses : c'est peu pour elles que les préceptes, elles aspirent à toute la perfection des conseils évangéliques. Loin de nous ici le dédain et le mépris ; à côté de grands scandales il faut de grands exemples ; les grands crimes appellent de grandes expiations. L'esprit du chrétien se repose avec confiance sur ces victimes solitaires de la piété, qui, loin d'un monde profane, semblent s'interposer entre le Ciel irrité et la terre coupable. Laissons des asiles au vice repentant comme à l'innocence alarmée. Que les Thérèse puissent s'y livrer en paix à toute l'ardeur de leurs pieux désirs, et les La Vallière y gémir sur leurs égarements. Souvent aussi qu'arrive-t-il? C'est qu'après les agitations sociales, ou les infortunes domestiques, ou l'expérience de la vanité et du néant des grandeurs humaines, un besoin immense de repos et de solitude se fait sentir : on veut fuir un monde qui a trompé tant d'espérances ou qui semble crouler de toutes parts ; aussi, dans tous les temps, a-t-on vu des dames illustres quitter le fracas du siècle pour le calme de la retraite ; témoin, au cinquième siècle, ces dames romaines célébrées par saint Jérôme, et qui descendaient des Scipion et des Paul-Émile ; sous le règne de Louis XIII, les Frémiot de Chantal [1] et les duchesse de Montmorency ;

[1] Voyez page 212.

et de nos jours, les Louise de Bourbon et les Louise de Condé. Sachons respecter ce qu'ont respecté tous les ages du christianisme [1]. »

ORDRE DES RELIGIEUSES DE NOTRE-DAME-DE-LA-MISÉRICORDE.

L'ordre des religieuses de Notre-Dame-de-la-Miséricorde prit naissance à Aix. L'établissement en fut commencé par un pieux ecclésiastique, nommé Antoine Yvan, qui se rendit célèbre en Provence par sa vie pénitente et par son ardeur pour les bonnes œuvres. En 1630, la peste ayant attaqué la ville d'Aix, Yvan se dévoua pour secourir les malades, allant partout chercher des malheureux à soulager, et s'exposant à tous les périls dès qu'il pouvait être utile au prochain. Il y avait dans le même temps, à Aix, une pieuse fille nommée Madeleine Martin, qui y était née l'an 1612. Entraînée par un penchant surnaturel pour l'exercice de la charité, elle avait renoncé de bonne heure au monde et s'était mise sous la conduite du père Yvan. Il s'établit entre eux une communauté de prières, de zèle, et cette affection religieuse dont le but est la gloire de Dieu. Animés d'une ardeur infatigable, ils conçurent tous deux le projet d'un nouvel ordre, où l'on admettrait les filles pauvres, mais de condition honnête, qui, faute de dot, ne pouvaient être reçues dans les autres communautés; c'est ce qu'on appela la congrégation de Notre-Name-de-la-Miséricorde. On s'y proposait en outre de prier spécialement pour l'Église et pour l'extirpation des erreurs.

C'est en 1633 que mademoiselle Martin commença son établissement à Aix; de vertueuses filles se joignirent à elle. Yvan les dirigeait toutes, s'appliquant à les former aux exercices de la plus haute piété. Des personnes riches favorisèrent ce projet, et l'on jeta, en 1637, les fondements d'un monastère dont elles prirent possession l'année suivante. L'institut naissant éprouva d'abord quelques contradictions; mais il fut ensuite autorisé à Rome par une bulle, et à Aix, en 1639, par lettres patentes qu'enregistra le parlement de Provence. Les constitutions furent approuvées, en 1642, par Urbain VIII, et en 1648, par Innocent X.

Mademoiselle Martin, qui avait pris en religion le nom de Marie-Madeleine de la Trinité, fit des établissements à Marseille et à Avignon. Elle fut appelée à Paris par l'abbé Olier, curé de Saint-Sulpice, qui désirait former un couvent de cet ordre sur sa paroisse. Les religieuses de la Miséricorde arrivèrent à Paris en 1649, et furent établies dans la rue du Vieux-Colombier, près de Saint-Sulpice; elles occupaient encore cet emplacement au moment de la révolution. Le vicaire général de l'abbaye Saint-Germain bénit leur chapelle en 1651; quelque temps après, on commença la construction d'une église, dont la reine posa, en 1652, la première pierre, que bénit l'évêque de Genève. Yvan prit beaucoup de part à cet établissement; il fit lui-même le voyage de Paris; il mourut en 1653, dans la communauté des prêtres de la paroisse Saint-Sulpice, qu'il édifia par son zèle et ses vertus.

Madeleine survécut longtemps à ce pieux fondateur; elle jouissait de l'estime d'Anne d'Autriche, qui lui demandait des conseils pour la direction de sa conscience. Elle

[1] M. Frayssinous, Discours à la Chambre des Pairs, le 15 juillet 1824.

établit des maisons de son ordre à Arles et à Salon, et recommanda, en mourant, à ses filles de conserver précieusement l'esprit de ferveur et de désintéressement qui faisait l'âme de l'institut. Madeleine finit ses jours, le 20 février 1678, à Avignon, comme elle se disposait à se rendre à Rome pour y établir un couvent de son ordre. Outre ses exemples, elle laissa à ses religieuses des avis et des règlements propres à les faire avancer dans les voies de la perfection.

CHAPITRE IV.

ÉTABLISSEMENT ET HISTOIRE DES JÉSUITES, JUSQU'A LA FIN DU XVIe SIÈCLE.

C'est une bien misérable manière d'envisager les choses que de concentrer son attention sur les détails, sans oser lever les yeux vers le point capital, et de discuter des tracasseries dont l'importance, réelle à l'époque qui les vit naître, s'est effacée en présence du vaste et rapide développement de l'institution au sujet de laquelle une industrieuse jalousie les multiplia. Pour bien apprécier les Jésuites, il faut se placer plus haut; c'est l'esprit éclairé sur les besoins de l'époque où vécut saint Ignace et sur l'objet que se proposait ce fondateur, qu'on doit examiner la manière dont ses disciples ont accompli leur mission.

Il est dans l'ordre de la Providence que le mal ne se produise jamais, sans que le remède n'apparaisse à côté, ou du moins sans qu'il ne le suive de près. S'il faut des hérésies (*terrible Il faut!* dit Bossuet) pour éprouver la foi, il faut aussi que ces hérésies trouvent des contradicteurs, pour l'affermir; car, dans la Divinité, les droits de sa miséricorde sont aussi absolus que ceux de sa justice. Ainsi Dieu opposa saint Athanase aux Ariens, saint Augustin aux Pélagiens et aux Manichéens, saint Cyrille aux Nestoriens, saint François d'Assise et saint Dominique aux Albigeois, saint Ignace et ses disciples aux Luthériens et aux Calvinistes. Un biographe fait remarquer avec raison qu'à l'époque où Luther soutint publiquement son apostasie dans la diète de Worms, et lorsque, retiré dans la solitude d'Alstadt, il composa son livre contre les vœux monastiques, qui entraîna tant de chutes, saint Ignace se consacrait à Dieu dans l'église du Mont-Serrat, et traçait, dans sa retraite de Manrèze, les *Exercices spirituels* qui servirent à former son ordre et à repeupler tous les autres. Lorsque Calvin commença à dogmatiser et à se faire des disciples à Paris, saint Ignace, qui y était venu étudier, assemblait de son côté des compagnons, pour déclarer la guerre aux ennemis de la foi. Enfin, dans le temps qu'Henri VIII se fit nommer chef de l'Église anglicane, et ordonna, sous peine de mort, à ses sujets d'effacer le nom du pape de tous les papiers et de tous les livres qu'ils avaient entre les mains, saint Ignace jetait les fondements d'un ordre qui

professe spécialement l'obéissance aux souverains pontifes, par rapport aux missions étrangères.

En un mot, à une époque où l'Église était obligée à de rudes combats, la Compagnie de Jésus s'éleva du sein de la chrétienté, battue par de violentes tempêtes, pour tarir dans leur source les principes de dissolution, pour comprimer l'essor de l'hérésie déchaînée, pour refouler vers le centre catholique ces trompeuses et vagabondes lueurs dont l'éclat semblait vouloir éclipser le soleil de vérité et de justice. On n'accusera pas nos paroles d'exagération, alors que, se pénétrant de la sublimité d'une telle mission, on reconnaîtra combien il était urgent de rallier les intelligences dans un intérêt commun, celui du bon, du juste et du vrai, et que l'on mesurera par la pensée l'immensité des résultats qu'aurait ménagés cette désirable union.

Ignace de Loyola, né, en 1491, dans la Biscaye espagnole, était doué des plus heureuses qualités; mais, abandonné à lui-même, dépourvu du frein si nécessaire de l'éducation, il fut, à son début dans le monde, le jouet de ses passions. A peine avait-il entrevu les plaisirs à la cour de Ferdinand V, auquel il était attaché en qualité de page, que la guerre l'appela au champ d'honneur, où il se distingua par sa bravoure. Un coup de feu, qui le frappa à la jambe, en le rendant impropre désormais au service militaire, lui fournit l'occasion de montrer une fermeté et une patience admirables dans le cours d'une douloureuse opération, mais l'obligea à garder longtemps le lit. Des *Vies de saints* lui tombèrent alors entre les mains; à cette lecture, son imagination, lui peignant vivement ses désordres passés, lui ouvrit le champ de la pénitence, et lui suggéra la pensée de quitter le monde pour se constituer le chevalier de Jésus-Christ et de la sainte Vierge, comme on parlait à cette époque. Cependant, le sacrifice n'était pas encore complet, et le vain désir d'échapper à une légère difformité le porta à se faire couper jusqu'au vif un os qui avançait trop au-dessous du genou : la patience ne l'abandonna point pendant cette nouvelle opération, et il ne changea pas même de visage. Ses premières idées de conversion, sa première résolution de se vouer à une chevalerie toute spirituelle, prévalurent enfin. Après s'être consacré à Dieu, dans l'abbaye du Mont-Serrat, où, le lendemain d'une *veillée d'armes*, il suspendit son épée à un pilier pour marque de son renoncement à la milice séculière; après avoir changé ses riches vêtements contre un humble costume de pèlerin, il va se cacher dans l'hôpital de Manrèze, puis dans une caverne obscure à quelque distance de la ville. Là, il jeûne toute la semaine au pain et à l'eau, excepté le dimanche, qu'il mange un peu d'herbes cuites mêlées de cendres; il entoure ses reins d'une chaîne de fer, et prend un cilice sous l'habillement de toile dont il est revêtu. Trois fois par jour il se donne la discipline; les nuits sont pour lui sans sommeil; quand il repose, la terre lui sert de chevet. Mais Ignace n'était point appelé à se sanctifier seul; Dieu lui inspira le désir de travailler à la sanctification des autres. Corrigeant aussitôt ce que son extérieur avait d'affreux et de rebutant, modérant ses austérités excessives, il se met à exhorter les pécheurs à la pénitence : c'est alors qu'il compose ses *Exercices spirituels*, publiés depuis, à Rome, en 1548. L'ardeur de son zèle pour la conversion des infidèles le porte ensuite à passer en terre sainte; mais le provincial des Franciscains, gardiens du saint sépulcre, à qui le saint-siége avait donné pleine autorité sur les pèlerins, lui intime de renoncer à son projet. Il revient en Europe, pour tra-

vailler, là du moins, au salut des âmes. Seulement, une telle mission exige des connaissances; Ignace, bien qu'âgé de plus de trente ans, ne s'effraye pas de commencer, à Barcelone, des études qu'il continue ensuite à Alcala et à Salamanque. Dans ces différents lieux, son esprit de prosélytisme, son humilité à demander l'aumône, son zèle pour prêcher, l'emportent toujours sur l'étude des lettres humaines; persécuté à Alcala et à Salamanque, à raison de ses efforts pour réunir des disciples, il se résout à aller à Paris, qui possédait alors la plus célèbre université de l'univers. Ignace y recommence ses études, à partir de 1528; au bout de quelques années, écoulées dans un travail opiniâtre, il obtient les grades de bachelier et de maître ès arts, ce qui lui permet de faire sa théologie chez les Dominicains.

Dans le cours de ces études, une étroite et durable liaison s'était établie entre saint Ignace et plusieurs jeunes gens, aussi distingués par leur piété que par leur savoir; heureux de nouer ces liens, Ignace y voyait les prémices d'une association plus vaste, qui pourrait rendre d'éminents services à la cause de Jésus-Christ. Le 25 août 1534, lui et ses compagnons firent le vœu de renoncer à tous les biens, et de travailler à la conversion des infidèles : ils devaient aller prêcher l'Évangile en Palestine, et, dans le cas où quelque obstacle les en empêcherait, offrir au pape leurs services pour la bonne œuvre à laquelle il voudrait les employer. Ainsi, c'est à Paris que prit naissance un ordre dont les premiers fondateurs, sans en excepter Lainez et saint François Xavier, n'entrevoyaient pas, à coup sur, toute la splendeur et toute l'influence que l'avenir lui réservait. A le considérer dans son principe, on croirait qu'il ne se proposait d'abord que de rajeunir l'ordre des Dominicains, dont il adoptait le but principal, et avec lequel il ne différait que sur les moyens. Si, conformément à leur premier dessein, ses fondateurs étaient allés en Palestine, peut-être ne resterait-il pas même aujourd'hui de traces de leurs pas; mais, la guerre ayant fermé le passage à la terre sainte, ils modifièrent leur plan, se rendirent à Rome, et s'offrirent au pape comme des instruments irrévocablement consacrés au service de la religion. Ils prirent le nom de *clercs* de la *Compagnie de Jésus* [1], et ils convinrent qu'ils éliraient un général, qui serait perpétuel, et auquel ils obéiraient comme à Dieu; qu'il aurait une autorité entière; et qu'outre les vœux de pauvreté, de chasteté et d'obéissance, ils s'engageraient, par un quatrième vœu, à aller partout où le vicaire de Jésus-Christ les enverrait pour travailler au salut des âmes, à y aller même sans provisions, et en demandant l'aumône, s'il le jugeait à propos. Ces clercs ne devaient point avoir d'habit particulier; ils adoptèrent celui que portaient les ecclésiastiques de leur temps. L'Église avait besoin, à cette époque plus que jamais, de soutiens fidèles, de missionnaires zélés; car, non-seulement les erreurs de la prétendue réforme gagnaient chaque jour du terrain en France et en Allemagne, mais elles rencontraient, même en Italie, d'innombrables adhérents. Aussi a-t-on peut-être lieu de s'étonner que Paul III accueillît d'abord le nouvel ordre avec assez peu d'empressement, et de ce que sa bulle confirmative de 1540 en limita les membres au nombre si restreint de soixante. Il est vrai que la calomnie, dont les Jésuites étaient destinés à épuiser la coupe, s'était déjà acharnée contre Ignace et ses compagnons; quoiqu'ils fussent sortis purs de

[1] Ils furent nommés *Jésuites*, à cause de l'église qu'on leur donna dans Rome, sous l'invocation d'*il Giesù*.

ces premières épreuves, quoique le pape fût pleinement convaincu de leur innocence, ils expérimentaient pourtant que la calomnie est un charbon qui noircit, quand il ne consume pas.

L'an 1541, Ignace, élu général, établit sa résidence à Rome, et des missionnaires en partirent pour tous les pays; car c'est par les missions que l'ordre fonda ses succès et son influence. Déjà, en 1540, le Portugal avait demandé des Jésuites pour travailler à la conversion des Indiens, et saint François Xavier, l'apôtre de la Foi, s'était embarqué pour les Indes-Orientales, sous les auspices et la protection de Jean III. De Goa, où il se fixa d'abord, il répandit la lumière de l'Évangile sur la côte de Comorin, à Malaca, dans les Moluques, au Japon; un nombre infini de Barbares reçurent le baptême de sa main, dans un intervalle de dix ans et demi. « Terme bien court, » dit l'abbé Bérault, « quand il n'eût soumis qu'une nation au joug de l'Évangile! Mais, s'il a établi la foi dans cinquante-deux royaumes; s'il a arboré l'étendard de la croix dans trois mille lieues de pays; s'il a baptisé de sa main près d'un million tant de Sarrasins que d'idolâtres; s'il a procuré à l'Église plus de nouveaux sujets que les fameux hérésiarques de son siècle n'ont fait de déserteurs et d'apostats, ne peut-on pas dire que la rapidité des conquérants les plus mémorables n'égala pas la sienne, et que, s'il eût rempli la mesure commune de la vie humaine, le monde entier, pour son zèle, plutôt que pour leur valeur, eût été un champ trop étroit? » A l'imitation du Portugal, les villes de l'Italie se montrèrent jalouses de posséder des Jésuites dans leurs murs; aussi Paul III, convaincu de la nécessité qu'il y avait d'en augmenter le nombre, ôta sa première restriction, et permit à l'ordre, l'an 1543, de s'étendre sans limitation de personnes ni de temps. Le grand profit que ces hommes apostoliques avaient fait pour le salut des âmes, ouvrit les yeux du pape sur l'importance de l'ordre, et l'engagèrent à le protéger par des priviléges de toute espèce; il autorisa ses membres à prêcher en tous lieux, à entendre les confessions, à ne pas s'astreindre, au besoin, par rapport à la célébration de la messe, aux heures du jour déterminées; sa confiance alla si loin qu'il permit aux Jésuites de modifier, de leur plein pouvoir, les anciennes constitutions de l'ordre et d'en introduire de nouvelles.

Dans le fait, indépendamment des immenses et admirables services que les Jésuites rendirent hors de l'Europe, en se dévouant à la conversion des infidèles, en grossissant le troupeau de l'Église, grâce à l'intrépidité qui leur fit braver les dangers, et au don de persuasion qui leur ménagea l'accès de tous les pays; indépendamment de ces motifs qui devaient déterminer la bienveillance des papes, n'ont-ils pas beaucoup contribué à détourner, de la chaire de l'unité, les orages dont l'hérésie la menaçait en Europe? Ne sont-ils pas un des moyens dont Dieu se servit pour empêcher, suivant sa promesse, que les portes de l'enfer ne prévalussent contre elle? Les papes ne voyaient pas sans un amer déplaisir que la prétendue réforme se propageât de plus en plus en Allemagne; que le dangereux exemple donné par les princes protestants disposât les souverains catholiques à se détacher du saint-siége, sous le misérable et apparent prétexte de se soustraire aux exigences politiques de la cour de Rome; qu'enfin le progrès des fausses lumières, et un enseignement dégagé de la surveillance ecclésiastique, éblouissant le peuple, lui fissent prendre pour ses intérêts véritables ce qui n'était au fond que le contraire de ses intérêts. Dans cette conjoncture, les Jésuites se présentent: et ce qui décide

aussitôt leur prépondérance, c'est que, loin de ressembler à ces enthousiastes qui demandent au glaive le triomphe sanglant de leur doctrine, c'est qu'ayant apprécié, dans le concile de Trente (où ils figuraient comme théologiens du pape), quels sont les vrais moyens d'arrêter l'hérésie, ils savent, à la fois, et se ménager l'accès des cours et des grands par leur adresse et la douceur de leurs mœurs, et se concilier la reconnaissance du peuple, à l'instruction duquel ils se dévouent avec empressement. Assez indépendants dans leurs pensées, assez érudits pour confondre leurs adversaires, les Jésuites réussissent à plaire et à convaincre; ramenés par eux, une foule d'hérétiques, notamment en Bavière et en Autriche, embrassent avec repentir le joug si léger qu'ils avaient secoué.

Mais les priviléges extraordinaires que les Jésuites obtenaient de la gratitude des papes, leur rendaient plus difficile l'entrée de certains États, et surtout de la France. Ici, il nous faut entrer dans quelques détails, et indiquer pourquoi le clergé séculier et régulier, d'un côté, et de l'autre l'université de Paris, repoussaient les Jésuites.

Plutôt que de reprocher à l'Église une opiniâtre résistance aux progrès de la civilisation, reproche dont l'expérience des quinze premiers siècles de l'ère chrétienne fait ressortir l'absurdité, dont l'existence et les admirables leçons de l'université de Paris, presque toute composée de clercs, annoncent le ridicule et l'injustice, avouons que l'Église intervint, d'une manière puissante et presque toujours glorieuse, en faveur des lettres, des sciences et des arts. Une preuve irrécusable de cette intervention, c'est l'établissement plus moderne de la société de Jésus.

Cet hommage solennellement rendu à son fondateur, demandons-nous jusqu'à quel point cette institution cosmopolite se conciliait avec le clergé gallican, jusqu'à quel point son enseignement s'accordait avec celui de l'université de Paris. Il ne s'agit pas d'un monopole lucratif d'honneurs et de rétributions pécuniaires; il n'est ici question que du monopole des saines doctrines. Or, et l'université, fille des rois, et la société de Jésus, fille de l'Église, le revendiquaient chacune avec un égal empressement, mais avec cette différence néanmoins que, pour mieux assurer leur prosélytisme ultérieur, les Jésuites ambitionnaient de revêtir les insignes universitaires, dont la possession aurait nationalisé leur institut, et que cette prétention, tantôt exposée avec des protestations de respect, tantôt plus hardiment soutenue, les constituait vis-à-vis de l'université dans une sorte d'infériorité sociale. D'un autre côté, pendant que le clergé français mettait le gallicanisme en pratique, l'université en perpétuait la tradition, en expliquait les règles. Elle avait même tellement à cœur de transmettre cette doctrine dans toute sa pureté, qu'elle se refusa longtemps à ce qu'aucune congrégation religieuse, s'incorporant à elle, s'immisçât dans l'enseignement; car, suivant elle, tous les chefs d'ordre résidant à Rome sous l'influence directe du pape, les religieux n'auraient pas manqué, d'après l'inspiration reçue de leurs généraux, de modifier, dans un autre sens antigallican, l'enseignement théologique. Cependant, comme l'annonce l'*Histoire de l'université de Paris*, les mendiants, et à leur suite les autres réguliers, y prirent racine : pourquoi la résistance de l'université fut-elle plus vive à l'égard des Jésuites ? C'est qu'en sa qualité de dépositaire des libertés gallicanes et de fille des rois, dont ces libertés exagèrent l'indépendance religieuse, elle crut devoir multiplier et prolonger ses efforts contre un ordre qu'elle regardait comme l'instrument exclusif des volontés pontificales, comme l'or-

gane et le propagateur nécessaire des maximes ultramontaines, auxquelles, par sa destination cosmopolite, il tendait, selon elle, à soumettre l'univers.

Voilà les raisons qui déterminèrent les dispositions hostiles de l'université ; voici pourquoi les autres religieux s'opposaient aux Jésuites.

A l'époque où les Jésuites parurent, on avouera que les mendiants et les autres religieux se trouvaient moins habiles qu'eux à en satisfaire les besoins. Avec les hommes du moyen âge, dans un temps où la religion, toute-puissante sur les esprits, commandait une obéissance facile et faisait aimer les règles les plus austères, la sévérité des anciens instituts avait pu convenir; elle se conciliait moins généralement avec la mollesse des âges modernes. Le stoïcisme et l'âpreté de mœurs, l'inflexibilité du langage de ces moines, qui, foulant aux pieds toute considération humaine, n'obéissaient qu'à leur conscience, demeurèrent efficaces tant que les lumières furent concentrées dans le clergé. Au contraire, dès que la civilisation marchant à pas de géant, les idées s'échappant d'une source étrangère, l'autorité du savoir se trouva partagée ; dès que les découvertes récentes multipliant les besoins et les progrès du luxe, les jouissances domestiques se détachèrent de la rigidité antique ; dès que la réforme devenant un principe ou de discorde ou d'indifférence religieuse, la société se compliqua de mille éléments nouveaux; il est clair que, bien loin que l'état monastique ancien conservât sur elle sa domination première, la société ainsi modifiée dut réagir sur lui, l'altérer d'une manière sensible, mais sans pouvoir changer la nature de sa constitution. Cet état monastique, qui avait subi l'action des mœurs et des idées nouvelles, fut donc moins approprié à l'état de la société. D'un autre côté, pour suppléer à l'absence de son concours jadis si actif, pour combattre à armes égales les erreurs modernes, pour s'insinuer enfin, par la seule voie possible, l'indulgence, dans les cœurs qu'il importait de conserver à la foi catholique, il fallait un institut nouveau, et les Jésuites parurent. On est forcé d'ajouter que quelques autres ordres monastiques, les mendiants en particulier, et parmi les mendiants, les Dominicains surtout, mus par le sentiment d'une jalouse émulation, prétendirent soulever contre eux toutes les haines. Leur prétexte, aujourd'hui même reproduit par l'ignorant vulgaire, était que les Jésuites, dans l'intérêt de leur propre ambition, flattaient le pouvoir par de coupables complaisances : comme si, aux yeux de leur fondateur, la gloire et la puissance de l'ordre ne devaient tourner qu'au profit de l'ordre même, et non pas à celui du catholicisme ! La religion est la fin véritable, les Jésuites sont les moyens.

Ainsi, à leur naissance, les Jésuites se trouvèrent placés entre la jalousie des autres religieux et les défiances de l'université de Paris. Les premiers combattaient pour le maintien d'une influence qui allait déclinant, et qui eût été absorbée par celle de la société de Jésus. L'université, au contraire, sentinelle intéressée, jetait le cri d'alarme, et signalait l'ennemi dont les intérêts catholiques choquaient ceux de l'Église gallicane, ennemi d'autant plus redoutable, qu'à défaut de la force il employait la soumission. D'ailleurs, c'est en s'emparant de l'éducation, que les Jésuites ménageaient leur prépondérance à venir : attaquée ainsi dans ses foyers, qu'elle refusait de partager, l'université défendait ses priviléges.

On ne sera pas surpris, d'après cela, que le vœu du roi Henri II, qui permit aux Jésuites, l'an 1551, de s'établir dans le royaume, ait été méconnu par le parle-

ment de Paris. De graves obstacles furent mis à l'enregistrement de la volonté royale jusqu'en 1554, où, d'après un arrêté du parlement, des lettres patentes d'autorisation furent communiquées à l'évêque de Paris et à la faculté de théologie, « pour, parties ouyes, estre ordonné ce que de raison. » L'évêque se prononça contre la société naissante, et la faculté répondit : « Cette nouvelle société, qui s'attribue comme un titre spécial la dénomination insolite de Compagnie de Jésus; qui admet, avec une si pleine liberté et sans aucun choix, des sujets de toute espèce, criminels, illégitimes, infâmes; qui ne se distingue des ecclésiastiques séculiers par aucune différence, soit pour l'habillement et la tonsure, soit pour l'usage de réciter en particulier, ou de chanter dans les temples en commun les heures canoniales, soit pour les observances du cloître et du silence, de la distinction des nourritures et des jours, de la pratique des jeûnes, et des autres lois et cérémonies par lesquelles se distinguent et se conservent les ordres religieux; qui est comblée d'une si grande multitude et diversité de privilèges, indults, et immunités, surtout par rapport à l'administration des sacrements de pénitence et d'eucharistie, sans distinction des lieux et des personnes, et encore par rapport aux fonctions de prêcher, de lire, et d'enseigner, au préjudice des ordinaires et de l'ordre hiérarchique, des autres ordres religieux, et même des princes et seigneurs temporels, contre les priviléges des universités, et à la grande foule du peuple : une telle société nous paraît blesser l'honneur de l'état monastique : elle énerve le pieux et nécessaire exercice des vertus, des abstinences, des cérémonies, et de l'austérité : elle donne même occasion et facilité de quitter, en toute liberté, par une sorte d'apostasie, les autres sociétés religieuses : elle soustrait aux ordinaires l'obéissance et la soumission qui leur sont dues : elle prive de leurs droits les seigneurs ecclésiastiques et temporels; elle introduit le désordre dans l'une et l'autre police; elle engendre des plaintes parmi le peuple, des procès, des dissensions, des querelles, des jalousies, des rébellions, des schismes de différentes espèces. Ainsi, après avoir mûrement pesé ces considérations et plusieurs autres, il nous paraît que cette société est dangereuse en ce qui concerne la foi, propre à troubler la paix de l'Église, propre à ruiner l'ordre monastique, en un mot plus capable de détruire que d'édifier. » Cette résolution contraignit les Jésuites de Paris de rentrer pour quelque temps dans l'obscurité et l'inaction. N'opposant que la résignation à ces calomnies officielles, ils attendaient des temps meilleurs, et tâchaient, dans l'intervalle, de s'établir, sans être remarqués, dans les villes de province; car la persécution, loin de les décourager, les instruisait seulement à la prudence. Leur fondateur n'eut pas la consolation de voir lever ces longues oppositions.

Les Jésuites en rencontrèrent également en Espagne, où l'on employa, dès 1548, plusieurs moyens pour les détruire dans l'esprit du peuple. L'ordre des Dominicains, qui redoutait leur rivalité, parvint d'abord à faire traiter d'imposteurs ceux qu'on regardait auparavant comme des hommes descendus du Ciel. Toutefois, leur victoire fut éphémère, les Jésuites n'ayant pas tardé à recouvrer la faveur du peuple et des grands.

Saint Ignace mourut en 1556. L'inscription, pourtant si louangeuse, gravée sur son monument, et qui l'élève au-dessus de Pompée et de César, ne donne qu'une faible idée de la vénération sans bornes avec laquelle les Jésuites de tous les temps se sont exprimés sur le compte de leur fondateur. Cependant, quoique Ignace ait été l'institu-

teur de l'ordre, ce n'est pas à lui principalement que cet ordre est redevable de son bonheur et de sa propagation. S'il avait été donné à saint Ignace d'entrevoir, dans un miroir magique, la future grandeur où parvint depuis un institut, qu'il laissa composé de douze provinces, qui avaient ensemble environ cent colléges, nous ne savons lequel de ces deux sentiments l'aurait pénétré davantage, ou de la surprise qu'aurait causée le spectacle d'une prospérité si éblouissante, ou de la reconnaissance que lui aurait commandée cette manifestation des miséricordes divines. Comme l'institut des Jésuites avait pour objet d'embrasser, dans le vaste emploi de ses attributs et de ses fonctions, toutes les classes, toutes les conditions, tous les éléments qui entrent dans l'harmonie et la conservation des pouvoirs politiques et religieux, le premier besoin de l'ordre devait être une subordination presque militaire des inférieurs envers les chefs; les Jésuites ont reçu de saint Ignace cet esprit d'obéissance, qui a été le mobile, comme il était la condition de leurs étonnants succès. Le reste de ce qui, dans leur organisation, semble combiné avec prévoyance et sagesse, est surtout l'œuvre des deux généraux Lainez (1512-1565) et Aquaviva (1543-1615), dont la politique a singulièrement agrandi les destinées de l'ordre.

Lainez fut choisi pour succéder à saint Ignace, dans la congrégation générale qui se tint à Rome l'an 1558. Comme nous le disions tout à l'heure, les Jésuites possédaient déjà cent colléges; leur crédit était fondé d'une manière presque inébranlable dans plusieurs pays, tels que l'Italie et le Portugal; mais un homme d'un esprit si fertile en ressources ne pouvait laisser son ordre arrêté à la moitié de sa carrière; son caractère entreprenant le portait plutôt à lui ouvrir précisément les États qui semblaient les plus déterminés à ne point admettre les Jésuites. Lainez se trouva, en 1561, au colloque de Poissy, y confirmant par l'autorité de sa présence les dures conditions auxquelles on consentit à tolérer les Jésuites en France, mais conditions indispensables pour calmer l'ombrageuse susceptibilité du clergé et du parlement. Il ne suffit pas que les Jésuites promissent de renoncer à tous les priviléges et exemptions incompatibles avec les libertés de l'Église gallicane; il ne suffit pas qu'ils consentissent à sacrifier jusqu'à leur nom de Compagnie de Jésus; il fallut, contrairement à ce qu'on affecte d'appeler leur principe fondamental, c'est-à-dire au devoir d'obéissance sans réserve aux ordres seuls de leur général, qu'ils s'engageassent à se soumettre à la juridiction des évêques. A ces conditions, ils s'établirent dans le collége de Clermont, qui a été si fort augmenté dans la suite par les libéralités des rois Henri IV, Louis XIII, et surtout Louis XIV; ce prince l'ayant déclaré de fondation royale, l'établissement prit, par reconnaissance, le titre de *Collége de Louis le Grand.*

Les Jésuites, comme ceci le fait pressentir, avaient à cœur de s'emparer de l'instruction du peuple, parce qu'ils voyaient bien de quelle importance il était de pénétrer la jeunesse de reconnaissance et de vénération pour un ordre qui lui prodiguerait les bienfaits de l'éducation. Et le peuple envoyait d'autant plus volontiers ses enfants aux écoles des Jésuites, que ces bons Pères, animés d'un rare désintéressement, leur donnaient un enseignement gratuit, et qu'ils expliquaient, d'ailleurs, une morale qui, sans cesser d'être pure, n'avait pas, aux yeux du monde, les formes peu attrayantes de l'ascétisme du cloître. Ce contraste les mit en faveur dans les classes éclairées de la nation; encouragés par cet

accueil, ils disputèrent les chaires des universités avec autant de ténacité que les membres de ces universités et du haut clergé leur opposaient de résistance. Mais les tristes guerres de religion, qui déchirèrent les entrailles de la France, détournèrent bientôt l'attention publique : les ennemis des Jésuites ajoutent que ces guerres leur fournirent, en revanche, l'occasion d'exercer, comme chefs secrets d'un parti, une sinistre influence.

Réfuterons-nous les imputations, si usées par le mépris des hommes de sens, sur l'intervention des Jésuites dans les troubles de la ligue, sur l'assassinat de Henri III, et sur la tentative de Jean Châtel contre Henri IV? Mais Jacques Clément était Dominicain, et non pas Jésuite. Quant à Jean Châtel, s'il avait étudié dans un collége de la Compagnie, il ne cessa de protester que le P. Guiret, son ancien professeur, ni aucun Jésuite, n'avaient aucune part à son crime [1]. « Les Jésuites, » dit Dupleix [2], « étaient haïs d'aucuns des juges mêmes : mais, ni preuve, ni présomption ne pouvant être arrachées de la bouche de l'assassin par la violence de la torture, pour rendre les Jésuites complices de son forfait, des commissaires furent députés pour aller fouiller tous les livres et écrits de cette Compagnie. » Un papier, écrit de la main du P. Guignard, dans le temps qu'on assassina Henri III, et qu'il avait eu la négligence de ne pas brûler, le fit condamner à être pendu. Et cependant, dit le comte de Chiverni [3], Guignard, « soutint qu'il avait toujours été d'avis de prier Dieu pour S. M. Il ne voulut jamais crier merci au roi, disant que, depuis qu'il s'était converti, il ne l'avait jamais oublié au *memento* de la messe. Étant venu au lieu du supplice, il protesta de son innocence, et néanmoins ne laissa d'exhorter le peuple à l'obéissance au roi et révérence au magistrat; même fit une prière tout haut pour S. M., à ce qu'il plut à Dieu lui donner son Saint-Esprit.... Puis pria le peuple de prier Dieu pour les Jésuites, et n'ajouter foi légèrement aux faux rapports qu'on faisait courir d'eux; qu'ils n'étaient point assassins des rois, comme on voulait leur faire entendre, ni fauteurs de telles gens qu'ils détestaient, et que jamais les Jésuites n'avaient procuré ni approuvé la mort d'un roi quelconque. » Nonobstant les protestations de la Compagnie contre cette pernicieuse doctrine, qu'il est permis d'assassiner un roi hérétique ou excommunié, mais à l'instigation des ennemis de la Société, le parlement bannit tous les Jésuites du royaume par le même arrêt qui condamnait Jean Châtel (1596). Tous, cependant, ne quittèrent pas la France, où l'on avait voulu noter leur nom d'infamie; beaucoup d'entre eux, changeant seulement de province, attendirent en Guyenne et en Languedoc que les passions fussent refroidies, et que la justice parlât au cœur du roi qui les avait laissé bannir. C'est le caractère propre de la Compagnie de Jésus de n'avoir jamais perdu courage dans l'adversité, et d'avoir, au contraire, conservé toujours l'espoir de surnager bientôt au-dessus du malheur. Les destinées des Jésuites se troublèrent de plus en plus à la fin du XVI[e] siècle : d'autres pays que la France les immolèrent aussi à d'injustes soupçons.

En Angleterre, la *bonne reine Bess*, c'est-à-dire la sanguinaire et impure Élisabeth, animée par une haine d'apostat contre la religion catholique, qu'elle avait désertée par politique, ne pouvait que détester les

[1] Continuateur de Fleury, Hist. Ecclésiast., t. XXXVI, p. 489, 502, etc.

[2] Histoire d'Henri le Grand, p. 165.

[3] Mémoire d'Estat.

Jésuites, les plus persévérants apôtres de cette religion, et qu'elle supposait être les partisans de Marie d'Écosse. Élisabeth, qui prêtait aux Jésuites l'absurde projet de l'assassiner, réalisa ses premières menaces en les expulsant du royaume, avec défense, sous peine de mort, d'y rentrer jamais. La Compagnie y avait pourtant des missionnaires, sous Jacques Ier, et le P. Garnet, que la voix publique surnomma le *grand Jésuite,* en était le provincial. Lors de la conjuration des poudres, qui avait pour objet d'exterminer d'un seul coup le roi, la famille royale et le parlement, on saisit et exécuta ce malheureux, pour se délivrer par ce moyen d'un redoutable adversaire, car il n'avait à se reprocher aucun crime qui eût rapport à la conspiration. Il n'en avait eu connaissance que par la confession : loin d'y participer, il avait fait tout ce qu'il avait pu pour empêcher qu'elle eût lieu. Garnet, et les Jésuites, par contre-coup, furent sacrifiés au fanatisme inflexible, qui, encouragé d'abord par ce succès et par d'autres semblables, finit par faire tomber la tête du fils et du successeur de Jacques Ier. L'illustre chancelier Bacon (1561-1626), dont le témoignage est si imposant, n'hésitait pas à se mettre au-dessus des préjugés de sa nation et de l'Église protestante, pour rendre justice aux Jésuites, et il regretta qu'ils ne fussent plus établis dans sa patrie. « Je ne puis voir, écrivait-il, l'application et le talent de ces maîtres pour cultiver l'esprit et former les mœurs de la jeunesse, que je ne me souvienne du mot d'Agésilaüs sur Pharnabaze : *Étant ce que vous êtes, pourquoi faut-il que vous ne soyez pas à nous ?* »

La révolte des Provinces-Unies contre l'Espagne, si fatale à la religion catholique, ébranla nécessairement l'influence des Jésuites dans ce pays, livré désormais à l'hérésie. Mais il y a une atroce fausseté à prétendre que, par esprit de vengeance, ils aient fait assassiner Guillaume d'Orange, l'an 1584, par Balthazar Gérard. Quoique la tête du prince eût été mise à prix par Philippe II, rien n'autorisait une action qui, dans la position d'indépendance où se trouvaient les Provinces-Unies et leur chef, a pu être regardée, au moins par les étrangers, comme un assassinat. Nous en dirons autant de la prétendue tentative contre Maurice de Nassau, l'an 1595 : la calomnie, qui voudrait transformer les Jésuites en boucs émissaires, et éditeurs responsables de tous les scélérats, n'a pas même réussi à prouver la réalité du complot en lui-même. Ces suppositions étaient autant de ruses employées par les rebelles hérétiques, pour décider les États à exclure solennellement les Jésuites, dont on craignait que le zèle, victorieux de l'erreur, ne fît triompher la religion catholique, et, partant, la puissance espagnole.

En Russie, on attribua à la Compagnie l'épisode tragique du faux Démétrius, sous lequel le peuple avait vu avec horreur un roi et une reine catholiques sur le trône, et une église bâtie pour des Jésuites : la chute du prince entraîna la leur. En Suède, les Jésuites ne se maintinrent d'abord que jusqu'en 1607.

En Italie même, où ils avaient déjà eu à conjurer un orage sous le généralat de Lainez, la république de Venise donna le triste spectacle d'une instruction juridique contre leur ordre, qui aboutit à son bannissement. Et qu'on ne s'effraye pas de la généralité de ces persécutions. C'est le plus bel hommage rendu aux Jésuites. D'une extrémité de l'Europe à l'autre, leurs ennemis, c'est-à-dire les hérétiques ou les incrédules, se donnaient la main : comme ils connaissaient toute la capacité, tout le courage, et ainsi l'influence nécessaire de la Compagnie, rien ne leur coûtait pour ruiner son crédit

partout où un Jésuite venait seulement de poser le pied. L'universalité et la violence des persécuteurs donnent la mesure de l'utilité des victimes ; on ne s'acharne pas contre ce qui est inoffensif, et, comme l'erreur ne peut s'acharner que contre le bien, comme, d'un autre côté, nous ne voyons que des sectaires ou des philosophes parmi les ennemis des Jésuites, il faut en conclure logiquement que la Compagnie était le *moyen* du plus grand bien possible dans la chrétienté. Ceci posé, vainement accusera-t-on les Jésuites et de soulèvements en Pologne, et de trahison en Portugal : la susceptibilité nationale des Polonais, leurs mœurs politiques et la forme de leur état social, expliquent assez ces soulèvements ; d'un autre côté, la considération dont les Jésuites jouirent en Portugal, depuis que, la réunion de ce pays à l'Espagne cessant, il est devenu royaume à part, annonce qu'on ne leur gardait pas rancune d'une trahison imaginaire.

A considérer, maintenant, les Jésuites, abstraction faite des pays où ils s'étaient étendus, et uniquement dans leurs rapports avec l'Église, sous le point de vue de la doctrine, il nous reste à repousser, ou plutôt à expliquer, l'accusation de molinisme, qu'on intenta d'abord contre eux, puis contre tous les catholiques qui n'appartenaient pas à la secte anathématisée des Jansénistes. Molina (1535-1600), Jésuite habile, fit naître, par son ouvrage sur l'*Accord de la grâce avec le libre arbitre*, de grandes disputes qui partagèrent les Dominicains et les Jésuites en Thomistes et en Molinistes. Les Dominicains, attachés au système de saint Thomas d'Aquin, que l'Église avait adopté jusqu'alors, soutinrent thèses sur thèses pour foudroyer le système nouveau. Fatigué de ces querelles, le grand inquisiteur d'Espagne les porta au tribunal de Clément VIII, qui forma, l'an 1597, pour les terminer, la célèbre congrégation *de Auxiliis* ; mais, après plusieurs assemblées des consulteurs et des cardinaux, où les Dominicains et les Jésuites disputèrent contradictoirement, en présence du pape et de la cour de Rome, rien ne fut arrêté. Paul V, sous lequel on continua ces disputes, se contenta, en 1607, de permettre aux deux écoles d'enseigner leurs sentiments, leur défendant de se censurer l'une l'autre, et enjoignant aux supérieurs des deux ordres de punir sévèrement ceux qui contreviendraient à cette défense. Décision équitable, car, les deux écoles se réunissant dans tous les points décidés par l'Église, il devenait inutile de se prononcer sur la manière dont elles prouvaient leurs conclusions ; ce n'était plus qu'une question de logique, et non de théologie, du moment que, bien ou mal, elles arrivaient au but.

Au milieu de toutes ces traverses, que les détracteurs des Jésuites dépeignent comme une sorte de conjuration générale des peuples contre la Compagnie, conjuration que les papes, provoqués par certains mécontentements, auraient parfois secondée ; au milieu de ces agitations, qui semblaient compromettre l'exécution de leurs vastes desseins pour la gloire du catholicisme, les Jésuites avaient besoin qu'un pilote habile dirigeât le gouvernail de l'ordre. Ils le trouvèrent dans Claude Aquaviva, leur quatrième général, qui occupa ce poste depuis 1581 jusqu'en 1615. Comment n'auraient-ils pas, sous sa conduite, évité tous les écueils ? Aquaviva était un homme de caractère, qui voulait, avec constance et fermeté, tout ce qui lui semblait juste et raisonnable. Il ne se décidait pas légèrement ; mais, son parti une fois pris, il y tenait avec une sorte de roideur, que justifient jusqu'à un certain point les inconvénients d'une facilité excessive.

Pendant que les ennemis des Jésuites, redoutant le triomphe de la religion, s'ils ne brisaient le plus sûr instrument de sa victoire, faisaient retentir l'Europe de leurs accusations intéressées, l'ordre continuait à rendre d'incalculables services, dans les autres parties du monde, pour la propagation du christianisme. L'esprit de saint François Xavier présidait aux travaux de ces ouvriers évangéliques, au Japon, dans les Indes-Occidentales, à la Chine, et en Afrique, où ils rivalisaient de zèle avec les Dominicains. La liste de leurs martyrs, de leurs missionnaires, et surtout de leurs convertis, serait interminable. En Asie, c'était spécialement grâce à leur patience toute religieuse, à leur rare instruction, à la variété de leurs connaissances, qu'ils étaient redevables de leurs progrès. En Amérique, leur haute prévoyance et leur excellent esprit de gouvernement leur préparaient un rôle inouï.

C'est en contemplant cet admirable spectacle des nations converties et civilisées par les Jésuites, que Buffon s'est écrié [1] : « Les missions ont formé plus d'hommes dans les nations barbares, que n'en ont détruit les armées victorieuses des princes qui les ont subjuguées. La *douceur,* la *charité*, le *bon exemple,* l'*exercice de la vertu, constamment pratiqués par les Jésuites,* ont touché les sauvages, et vaincu leur défiance et leur férocité. *Ils sont venus d'eux-mêmes* demander à connaître la loi *qui rendait les hommes si parfaits;* ils se sont soumis à cette loi, et réunis en société. *Rien n'a fait plus d'honneur aux Jésuites que d'avoir civilisé ces nations, et jeté les fondements d'un empire sans autres armes que celles de la vertu.* »

L'anglican Robertson enchérit encore sur ce témoignage d'un philosophe [2]. « Les conquérants de cette partie du globe, » dit cet historien, « n'avaient eu d'autre objet que de dépouiller, d'enchaîner, d'exterminer ses habitants; les *Jésuites seuls* s'y sont établis dans des vues d'humanité. »

« Si quelqu'un doutait, » ajoute l'auteur de l'*Histoire du commerce des deux Indes* [3], « des heureux effets de la bienfaisance et de l'humanité sur des peuples sauvages, qu'il compare les progrès que les Jésuites ont faits en très-peu de temps dans l'Amérique méridionale, avec ceux que les armes et les vaisseaux de l'Espagne et du Portugal n'ont pu faire en deux siècles. Tandis que des milliers de soldats changeaient deux grands empires policés en déserts de sauvages errants, quelques missionnaires ont changé de petites nations errantes en plusieurs grands empires policés. »

Montesquieu partageait l'admiration de ces écrivains, pourtant si peu amis du catholicisme. Il lui est même échappé ce beau passage [4] : « Le Paraguay peut nous fournir un exemple de ces institutions singulières *faites pour élever des hommes à la vertu. On a voulu en faire un crime à la Société des Jésuites, mais il sera toujours beau de gouverner les hommes en les rendant heureux.* Il est glorieux pour elle d'avoir été la première qui ait montré dans ces contrées l'idée de la religion jointe à celle de l'humanité... Un sentiment exquis qu'a cette Société pour ce qu'elle appelle honneur, et son zèle pour la religion lui ont fait entreprendre de grandes choses, et elle y a réussi. »

Mais entendez encore, et surtout, l'un des plus fougueux apôtres de la philosophie

[1] Histoire naturelle sur les variétés de l'espèce humaine.

[2] Histoire de Charles-Quint.

[3] T. III, liv. IX, p. 336.

[4] Esprit des Lois, liv. IV, chap. VI.

au XVIIIe siècle, apprécier à leur juste valeur, les reproches d'ambition, de cupidité et de fanatisme adressés aux Jésuites. « Rien, » dit Raynal[1], et l'autorité d'un pareil homme, quoique prêtre, ne sera pas suspecte, « rien n'égale la pureté de mœurs, le zèle doux et tendre, les soins paternels des Jésuites du Paraguay. Chaque pasteur est vraiment le père comme le guide de ses paroissiens; on n'y sent point son autorité, parce qu'il n'ordonne, ne défend et ne punit que ce que punit, défend et ordonne la religion, qu'ils adorent et chérissent tous comme lui-même. Gouvernement où personne n'est oisif, où personne n'est excédé de travail; où la nourriture est saine, abondante, égale pour tous les citoyens, qui sont commodément vêtus, commodément logés; où les vieillards, les veuves, les orphelins, les malades, ont des secours *inconnus sur le reste de la terre....*; où l'on jouit des avantages du commerce sans être exposé à la contagion des vices du luxe; où des magasins abondants, des secours gratuits entre des nations confédérées par la fraternité d'une même religion, sont une ressource assurée contre la disette qu'amène l'inconstance ou l'intempérie des saisons; *où la vengeance publique n'a jamais été dans la triste nécessité de condamner un seul individu à la mort, à l'ignominie, à des peines de quelque durée; où l'on ignore jusqu'aux noms d'impôts et de procès.* »

[1] Histoire polit. et philos., etc.

Il faut, en vérité, que Moriz Doëring ait eu un degré peu commun de confiance, et une bien imperturbable sécurité dans l'ignorance de ses lecteurs, pour avoir osé nommer le Paraguay au milieu de ses diatribes contre une Société célèbre!

On peut juger de l'étendue que cette Société avait acquise, dans le cours du siècle qui la vit naître, par le catalogue qu'on dressa de ses maisons, tant colléges, maisons professes et de probation, que résidences. Elles étaient divisées en vingt-neuf provinces, qui renfermaient déjà dix mille cinq cents Jésuites, vers 1608. On voit qu'il en était de cet ordre comme de l'Église naissante; la persécution multipliait ses enfants, tout comme le sang des martyrs devenait une semence de chrétiens.

CHAPITRE V.

DES JÉSUITES AU XVII[e] SIÈCLE.

Le XVI[e] siècle semblait s'être clos sous de si tristes auspices pour les Jésuites, que leur triomphe au XVII[e] dut en paraître plus complet. Ce qui dépassa surtout leurs espérances, c'est que la France fut la première à les rappeler. Ils y avaient bien laissé, et en grand nombre, une foule de personnes pieuses qui s'affligeaient de leur absence; l'impression produite par un arrêt que le parlement avait rendu dans un premier moment d'indignation contre le crime de Châtel, s'était bien effacée, dès qu'on avait apprécié de sang-froid leur conduite; mais enfin, telle était la puissance de leurs ennemis, telle était la satisfaction qu'on éprouvait à les punir d'avoir pris part à la ligue, que les Jésuites ne comptaient peut-être pas rentrer en grâce de sitôt.

Cependant, Henri IV connaissait l'injustice commise envers la Compagnie; sa loyauté ne lui permit pas de différer la réparation. Il reçut avec bonté plusieurs Jésuites qui lui furent présentés à Pont-à-Mousson, en 1603, et, la même année, il publia à Rouen l'édit de leur rétablissement. Comme le roi voulait être obéi [1], le parle-

[1] *Réponse de Henri IV aux remontrances prononcées par le premier président de Harlay, en* 1603, *au sujet du rétablissement des Jésuites.*

« Je vous sais bon gré du soin que vous avez de ma personne et de mon État; j'ai toutes vos conceptions en la mienne, mais vous n'avez pas la mienne aux vôtres. Vous m'avez proposé des difficultés qui vous semblent grandes et considérables, et n'avez su que tout ce que vous avez dit a été pensé et considéré par moi il y a huit ou neuf ans, et que les meilleures résolutions pour l'avenir se tirent de la considération des choses passées, desquelles j'ai plus de connaissance qu'autre qui soit. On reconnut à Poissy, non l'ambition des Jésuites, mais leur suffisance (*leur supériorité*); et je ne sais comme vous trouvez ambitieux ceux qui refusent les dignités et prélatures, et qui font vœu de n'y point aspirer. Pour les ecclésiastiques qui se formalisent d'eux, c'est de tout temps que l'ignorance en a voulu à la science, et j'ai remarqué que, quand j'ai commencé à parler de les établir, deux sortes de personnes s'y opposèrent, particulièrement ceux de la religion (*les protestants*), et les ecclésiastiques mal vi-

ment, après quelques difficultés, l'enregistra. La victoire des Jésuites en était une véritable pour la religion, mais il manquait à cette victoire la garantie qu'elle ne serait pas éphémère : le choix que Henri IV fit du Père Coton, pour son confesseur, rassura les gens de bien sur le développement ultérieur de ses conséquences.

Directeurs des consciences, créateurs de congrégations pour les différentes classes de la société [1], missionnaires zélés, habiles instituteurs, les Jésuites ne tardèrent pas

vants, et c'est ce qui les a fait estimer davantage. Si la Sorbonne les a condamnés, ç'a été sans les connaître. L'université a occasion de les regretter, puisque par leur absence elle a été comme déserte; et les écoliers, nonobstant tous vos arrêts, les ont été chercher dedans et *dehors mon royaume* * : ils attirent à eux les beaux esprits, et choisissent les meilleurs, et c'est de quoi je les estime. Je désirerais que l'on choisît les meilleurs soldats, et que nul n'entrât en vos compagnies qui n'en fût bien digne; que partout la vertu fût la marque et fît la distinction des honneurs. Ils entrent comme ils peuvent; aussi bien font les autres, et suis moi-même entré comme j'ai pu. Il faut avouer qu'avec leur patience et bonne vie, ils viennent à bout de tout, et que le grand soin qu'ils ont de ne rien changer ni altérer de leur première institution les fera durer longtemps. Quant à ce que l'on reprend à leur doctrine, je ne l'ai pu croire, parce que je n'ai trouvé un seul d'un si grand nombre de ceux qui ont été en leur collége, non pas même de ceux qui ont changé leur religion, qui ait soutenu leur avoir ouï dire ou enseigner qu'il est permis de tuer les tyrans ni d'attenter sur les rois. Barrière ne fut pas confessé par un Jésuite en son entreprise; et un Jésuite lui dit qu'il serait damné s'il osait l'entreprendre. Quand Châtel les aurait accusés, comme il *n'a fait*, et qu'un Jésuite même eût fait ce coup, duquel je ne me veux plus souvenir, et confesse que Dieu voulut alors m'humilier et sauver, dont je lui en rends grâces, faudrait-il que tous les Jésuites en pâtissent, et que tous les apôtres fussent chassés pour un Judas? S'ils sont obligés, plus étroitement que les autres, au commandement du pape, c'est pour ce qui regarde la conversion des infidèles, et je n'estime pas que les vœux d'obéissance qu'ils font les obligent plus que le serment de fidélité qu'ils me feront. Mais vous ne dites pas que l'on a trouvé mauvais à Rome que le cardinal Bellarmin *n'a donné* en ses écrits autant de juridiction et d'autorité au pape sur les choses temporelles, que les autres lui en donnent ordinairement. Il ne faut plus reprocher la ligue, c'était l'injure du temps; ils croyaient de bien faire, et ont été trompés comme plusieurs autres : je veux croire que ç'a été avec moindre malice que les autres, et m'assure que la même conscience, jointe à la grâce que je leur fais, les rendra autant, voire plus affectionnés à mon service qu'à la ligue. L'on dit que le roi d'Espagne s'en sert; je dis aussi que je m'en veux servir, et que la France ne doit être de pire condition que l'Espagne. Puisque tout le monde les juge utiles, je les tiens nécessaires à mon État; et s'ils y ont été par tolérance, je veux qu'ils y soient par arrêt; Dieu m'a réservé la gloire de les y rétablir par édit : ils sont nés en mon royaume et sous mon obéissance, je ne veux entrer en ombrage de mes naturels sujets; et si l'on craint qu'ils communiquent mes secrets à mes ennemis, je ne leur communiquerai que ce que je voudrai. Laissez-moi conduire cette affaire : j'en ai manié d'autres bien plus difficiles, et ne pensez plus qu'à faire ce que je vous dis. »

* Les colléges des Jésuites avaient toujours été conservés dans le ressort des parlements de Toulouse et de Bordeaux. (*Voy. p. 225.*)

[1] Ces réunions utiles, où l'on s'excitait mutuellement à la pratique de ses devoirs, n'existaient pas seulement pour la jeunesse et dans les maisons de Jésuites. Des hommes du monde, militaires, magistrats, fonctionnaires de tout ordre, négociants, sollicitaient l'avantage d'être affiliés à ces réunions, dont la piété était l'âme, et qui ajoutaient de nouveaux liens aux autres rapports d'état et de société. L'honneur d'en faire partie, le désir d'y conserver l'estime de ses confrères, ont souvent prévenu de fâ-

à recouvrer leurs premiers avantages. C'est encore Henri IV qui leur fonda un collége à la Flèche, *comme les estimant plus propres et plus capables que les autres pour instruire la jeunesse* [1].

Croirait-on qu'en présence de ces bienfaits, l'on a osé accuser les Jésuites d'ingratitude, les soupçonner même d'avoir dirigé le couteau de Ravaillac ? Mariana (1537-1624), disent leurs accusateurs, avait bien osé enseigner sur le tyrannicide une doctrine qu'on ne saurait trop condamner ; or, il n'y a qu'un pas de la théorie à l'application. Mais, avant que le traité de Mariana, qui avait justement effrayé Henri IV, essuyât les flétrissures du parlement et de la Sorbonne, les Jésuites eux-mêmes l'avaient désapprouvé. « Notre Père général, dit Richeome [2], étant adverti l'an 1599, commanda qu'il fût corrigé, et on n'en eût vu aucun exemplaire sans correction, si les hérétiques, qui pensoient faire leur profit de ce livre, ne l'eussent aussitôt réimprimé. » Ainsi l'ordre des Jésuites repoussait cette doctrine : la faveur dont ils continuèrent de jouir sous les deux successeurs de Henri IV prouve surabondamment qu'ils ne l'ont pas appliquée, en trempant dans le crime de son assassin. Si les contemporains avaient ajouté foi à tant d'ingratitude, la confiance des gouvernements catholiques, non moins que les succès de leur méthode, n'aurait pas fait passer exclusivement dans leurs mains le dépôt de l'instruction publique. On n'accepte pas des monstres pour précepteurs ; et si les Jésuites occupèrent successivement des colléges dans presque toutes les villes du royaume, c'est que « ils eurent le mérite d'honorer leur caractère religieux et moral par une *sévérité de mœurs*, une tempérance, une noblesse et un *désintéressement personnel*, que leurs ennemis même n'ont pu leur contester. C'est la plus belle réponse à toutes les satires qui les ont accusés de professer des principes relâchés [3]. » Henri IV avait confié aux Jésuites l'instruction chrétienne de l'héritier du trône, et il voulut laisser à la postérité un dernier témoignage de son affection pour ces religieux, en ordonnant que son cœur fût déposé dans leur église de la Flèche. Aussi ce prince est-il regardé comme le principal fondateur des Jésuites en France.

C'est sous l'influence de ces réflexions qu'il faut considérer l'accroissement de la prospérité des Jésuites, pendant la régence de Marie de Médicis et le règne de Louis XIII. L'éloignement de Sully, dont les croyances protestantes s'accommodaient mal d'aussi rudes jouteurs, est l'une des raisons secondaires de leur influence. La piété du roi, héréditairement transmise à Louis XIV, confirma de plus en plus cette influence méritée. Dans le fait, pourquoi nos rois auraient-ils hésité à l'accroître ? Ils avaient dû être pleinement rassurés, touchant la doctrine des Jésuites sur la puissance des papes, par la conduite que ces Pères avaient tenue lors de la condamnation du livre de Santarelli, l'an 1626. L'avocat général Servin, ayant demandé au Père Coton, leur provincial, si, pour abréger la matière, il oserait bien lui-même donner

cheux écarts ; on se souvient encore que le commerce se traitait avec plus de loyauté dans les villes qui possédaient ces associations. Les ouvriers et les artisans avaient, de leur côté, des réunions semblables ; elles maintenaient entre eux les habitudes domestiques et le goût des vertus privées, d'où dépend le bonheur des familles. Travailler pour la religion, de la part des Jésuites, c'était, comme on le voit, travailler pour les citoyens et pour l'État.

[1] Lettre du Roi au cardinal d'Ossat, du 20 janvier 1602.

[2] Examen de l'Anti-Coton.

[3] De Bausset, Histoire de Fénélon, t. Ier.

trois lignes écrites de sa main, où il assurerait que le pape n'avait pas le droit de déposer les rois : *C'est trop peu*, lui répliqua le Père, *que trois lignes sur ce sujet ; j'en écrirais un volume entier*. D'un autre côté, la confiance de nos rois était justifiée par celle que les plus illustres magistrats, les Lamoignon, les Molé, se faisaient honneur d'accorder aux Jésuites. Elle l'était encore par l'empressement de leurs sujets à confier l'éducation de leurs enfants à la Compagnie. Descartes, Pierre Corneille, Bossuet, Crébillon, Voltaire, etc., figurent au nombre de ses disciples. On se souvient de cette belle apostrophe de Bossuet, prêchant dans l'église de la maison professe de Paris: « Et vous, célèbre Compagnie, qui ne portez pas en vain le nom de Jésus, à qui la grâce a inspiré ce grand dessein de conduire les enfants de Dieu dès leur plus bas âge jusqu'à la maturité de l'homme parfait en Jésus-Christ, à qui Dieu a donné, vers la fin des temps, des docteurs, des apôtres, des évangélistes, afin de faire éclater par tout l'univers, et jusque dans les terres les plus inconnues, la gloire de l'Évangile, ne cessez d'y faire servir, selon votre sainte institution, tous les talents de l'esprit, de l'éloquence, la politesse, la littérature. »

Si le grand crédit de quelques Jésuites a excité des jalousies parmi leurs contemporains, « la postérité doit se montrer supérieure à ces petites passions. Il était impossible que les confesseurs de Louis XIV ne blessassent pas des intérêts particuliers : chargés de la feuille des bénéfices, ils devaient faire des mécontents, quand ils fermaient l'accès des dignités ecclésiastiques à l'ambition et à l'intrigue. C'est ce qui explique peut-être les reproches et les plaintes qui retentirent dans tant d'écrits contre les Pères de la Chaise (1624-1709) et le Tellier (1643-1719). Le premier était cependant un homme doux, sage, modéré, soigneux de bons choix pour l'épiscopat, suivant le témoignage du duc de Saint-Simon dans ses *Mémoires*, et d'Aguesseau lui rend la même justice. Le Tellier, qui a été encore plus maltraité que le Père de la Chaise, paraît cependant n'avoir pas mérité les noires couleurs dont on l'a chargé à l'envi [1]. » La toute-puissance de ministres, tels que Richelieu, Mazarin, Louvois, dont les ennemis des Jésuites exaltent la prédilection pour la Compagnie, ne fermait pas la bouche à ses détracteurs. Pascal (1623-1662), surtout, l'attaqua, dans ses *Lettres provinciales*, avec un mélange de plaisanterie fine et de satire violente; mais, dit Voltaire [2], « il est vrai que tout le livre porte à faux. On attribuait adroitement à toute la Société des opinions extravagantes de quelques Jésuites espagnols et flamands. On les aurait déterrées aussi bien chez les casuistes Dominicains et Franciscains, mais c'était aux seuls Jésuites qu'on en voulait. On tâchait, dans ces *Lettres*, de prouver qu'ils avaient un dessein formé de corrompre les hommes; dessein qu'aucune société n'a jamais eu et ne peut avoir. » Par ces erreurs du génie, de petits esprits se sont crus autorisés à rendre les Jésuites responsables de la persécution des Jansénistes, des dragonnades, de la révocation de l'édit de Nantes, des coupables tentatives contre la vie du roi, etc. Pascal avait coloré le tableau; ses émules en ont formé l'ombre.

En Angleterre, quand Charles II remonta sur le trône, ce prince, qui devait tout aux catholiques, les paya d'ingratitude; sous

[1] Essai hist. sur l'influence de la religion en France, pendant le XVIIe siècle, t. II, p. 415.

[2] Siècle de Louis XIV.

son règne, la présence, dans le pays, de quelques missionnaires cachés sous l'habit séculier, provoquait l'intervention de quatre mille hommes d'armes pour protéger l'Église protestante !! Entendre la messe dans une maison particulière, était regardé comme incompatible avec la sûreté de cette Église !! Aussi, n'est-ce que sous les auspices de Jacques II, prince ouvertement catholique, et qui, autant que la loi le lui permit, appliqua les principes d'une tolérance générale, que les Jésuites établirent, en Angleterre, quelques séminaires et quelques colléges. Restauration bien éphémère, car. la réforme anglicane ne s'accommodant pas de la liberté générale de conscience que le catholique Jacques II voulait accorder à tous ses sujets, appela l'usurpation à son secours pour maintenir un code pénal, où l'on lisait entre autres, 1° que tout *précepteur catholique,* public ou particulier, celui même qui n'était que *sous-maître* d'un protestant, serait puni de prison, de bannissement, et enfin traité comme félon ; 2° que les *membres du clergé catholique* ne pouvaient rester dans le pays, sans se faire enregistrer ; parce qu'on les regardait comme des prisonniers, et l'on donnait (du revenu levé sur les catholiques) des récompenses à ceux qui les découvriraient, savoir : 50 livres pour un archevêque ou pour un évêque, 20 livres pour un prêtre, et 10 livres pour un maître d'école ou un sous-maître !!! La réforme anglaise, du moins, aurait mauvaise grâce d'âccuser l'Église catholique d'intolérance. Lorsque Guillaume d'Orange vint prêter à cette infâme législation le secours de son épée, on comprend que le crédit des Jésuites cessa. Une compensation sembla s'offrir dans le Nord, quand la reine Christine de Suède (1626-1689) abjura le luthéranisme pour embrasser la religion catholique ; mais l'abdication de cette souveraine ne lui permit pas de protéger le zèle avec lequel les Jésuites auraient entrepris la conversion de ses sujets.

Le Portugal, en revanche, encourageait toujours leurs efforts. Le même système de calomnie que nous avons signalé plus haut, a porté leurs ennemis à leur faire honneur de la révolution qui chassa Alphonse VI du trône, sous prétexte que ce prince avait tenté de se soustraire à leur influence. Alphonse VI fut détrôné, comme imbécile, par sa femme, éprise d'amour pour don Pèdre, son frère cadet.

En Allemagne, les Jésuites n'avaient pu jusqu'alors que faire de temps en temps d'assez grandes brèches au protestantisme ; mais leur action, quoique efficace, était locale. Tout à coup, l'espoir d'une restauration générale de la religion catholique en Allemagne, d'une restauration accomplie avec ensemble, et qui avait pour base les vertus de l'empereur Ferdinand II (1578-1637), luit à leurs yeux. Ferdinand, roi de Bohême en 1617, de Hongrie en 1618, fut empereur en 1619, à l'âge de quarante-un ans. Il n'entre pas dans notre plan d'indiquer, avec détail, les guerres que ce prince a soutenues, guerres dont le principe et les résultats s'encadrent dans un tableau de trente années ; mais nous devons dire que, sans les puissants secours que la France et la Suède donnèrent aux protestants, la réforme eût été ruinée en Allemagne, et les diverses provinces de ce pays ramenées à l'unité catholique. Cela suffit pour que les sectaires et les philosophes des derniers temps déchirassent le nom de Ferdinand d'une manière indigne, le montrassent comme l'aveugle esclave des Jésuites, et traitassent de fanatisme les efforts qu'il fit pour réprimer les nouvelles erreurs. Nous ferons remarquer, à cette occasion, que le nom de *fanatique* n'est donné par nos prétendus sages qu'aux catholiques qui ont

combattu pour la foi de leurs pères, pour la défense de leurs églises, de leurs sacrifices, de leurs usages. Charles-Quint, Philippe II, le duc d'Albe, Ferdinand II, etc., sont des *fanatiques;* Élisabeth, qui a fait nager l'Angleterre dans le sang pour y établir l'hérésie, est une héroïne. Gustave-Adolphe, qui a pillé et dégradé toutes les églises de l'Allemagne, et ravagé, en l'honneur de Luther, dix grandes provinces; Guillaume, qui détrôna son beau-père en faveur de la religion anglicane, etc., sont des héros. Qualité distinctive de la vérité; elle seule attire la haine et les malédictions de l'erreur! La guerre continua jusqu'à la paix de Westphalie, en 1648. Au grand déplaisir du saint-siége, du roi d'Espagne, et de l'empereur Ferdinand III, qui en versa des larmes, les religions luthérienne et calviniste furent alors autorisées, et l'Église catholique frappée du plus grand coup qu'elle eût encore essuyé en Allemagne. Du moins, les provinces orthodoxes de l'empire germanique, la Bohême et la Hongrie, à qui ces guerres avaient donné l'élan, et où les Jésuites employaient toute leur influence à entretenir la foi, ne cessèrent pas d'être attachées à l'unité catholique. On regagna du côté du zèle, ce qu'on n'avait pas réussi à regagner du côté du nombre.

L'existence des Jésuites, en Asie, fut compromise par les tracasseries que leur suscita l'esprit de contradiction religieuse des Hollandais, et surtout l'avidité et l'avarice de ces marchands. Les Hollandais, en faisant détester les Européens par les peuples que les Jésuites allaient instruire, entravaient la bonne volonté des missionnaires et empêchaient l'exécution de leurs meilleurs plans. De là tant de persécutions contre les chrétiens, dont les Jésuites étaient les premières victimes, mais qui ne parvenaient pas à éteindre leur généreuse sollicitude pour la conversion des indigènes.

Grâce aux circonstances favorables dans lesquelles les Jésuites se trouvèrent au XVIII[e] siècle, leur nombre s'accrut au point que l'on en comptait dix-neuf mille, dans la Compagnie, épars sur tous les points du globe.

Nous placerons, à la fin de ce chapitre, un mot sur les Jésuitesses, dont la suppression est antérieure à celle des Jésuites. Deux filles anglaises, venues de leur patrie en Flandre, formèrent cet institut, selon les avis et sous la direction du Père Gérard, recteur du collége d'Anvers, et de quelques autres Jésuites. Le projet des directeurs était d'envoyer ces filles en Angleterre pour instruire les personnes de leur sexe. Il se trouva bientôt, en Italie et en Flandre, des établissements de ces religieuses, qui suivaient la règle et imitaient le régime des Jésuites. Quoique leur institut n'eût point été approuvé par le saint-siége, elles donnaient à leurs maisons le nom de collége et de noviciat; elles faisaient, entre les mains de leurs supérieurs, les trois vœux de pauvreté, de chasteté et d'obéissance; mais elles ne gardaient pas la clôture, et se mêlaient de prêcher. Urbain VIII supprima, en 1630, cet ordre institué avec plus de zèle que de prudence.

CHAPITRE VI.

SUPPRESSION ET RÉTABLISSEMENT DES JÉSUITES.

Les immenses travaux des Jésuites, l'étendue et le succès de leurs missions, l'habileté de leur méthode d'enseignement, leur prudence dans la direction des consciences, leur avaient concilié le respect et la vénération des peuples, partout où l'Église romaine était obéie. Des vaisseaux, sillonnant les mers, transportaient dans les contrées les plus lointaines ces courageux apôtres de la foi; les princes sollicitaient avec empressement, et récompensaient en bienveillance, les services de la Société; les papes, dominés par l'ascendant de ses vertus et de son utilité, lui rendaient presque hommage. Mais le bonheur suscite l'envie, irrite la haine. Autour des Jésuites, défenseurs inflexibles des doctrines orthodoxes, le monde avait changé, entraîné qu'il était dans les voies de l'hésésie ou de l'impiété philosophique. Un feu roulant de sarcasmes et de calomnies, une succession d'écrits où l'on dénaturait la théologie et la morale des Jésuites, tels que les *Provinciales*, la *Morale pratique*, les *Nouvelles ecclésiastiques*, le bruit, devenu populaire, que la Société n'obéissait qu'à des vues de cupidité et d'ambition, voilà les armes avec lesquelles les jansénistes, les protestants et les philosophes, repoussaient la logique victorieuse de leurs adversaires. Et ici, les philosophes seuls, c'est-à-dire les impies, étaient les vrais moteurs; les protestants et les jansénistes, les rois et les parlements, mis en jeu par leur art infernal, encouragés par leurs flatteries, intimidés par leurs fréquents appels à la raison publique, étaient tout simplement *les exécuteurs de la haute justice pour la philosophie, dont ils prenaient les ordres sans le savoir* [1]. Il existait une conspiration générale contre les ordres religieux, moyen extérieur de perfection chrétienne, et cette conspiration avait d'abord pour objet la destruction des Jésuites, qui, de tous les instituts, était le plus actif, le plus prépondérant, et par conséquent le plus redoutable [2]. La haine de la religion

[1] D'Alembert, Lettre à Voltaire, du 4 mai 1762.

[2] « Les Jésuites, dit d'Alembert, dans son Hist. de la Dest. des Jésuites, étaient des trou-

présidait à ce complot ; la presse, et, à l'aide de la presse, les passions, si *protestantes* de leur nature, devaient en assurer le succès. Or, ces passions fermentaient avec feu chez les jansénistes, chez les hérétiques, dans la magistrature, dans les conseils des rois. Le libertinage ou la flatterie, pour ceux-ci ; pour les parlements, une préoccupation de sectaires, ou une violente jalousie ; pour les protestants et les jansénistes, l'aveuglement de la colère, l'orgueil blessé, l'obstination..., n'était-ce pas assez de cordes à la disposition des philosophes ? Ils les firent vibrer toutes à la fois, ils pressèrent tous les ressorts du cœur humain ; les Jésuites durent succomber.

Vers le milieu du XVIIIe siècle, un premier coup leur fut porté : ce coup dut leur être d'autant plus funeste qu'il partait du Portugal, d'où on devait moins l'attendre. Mais la secte philosophique ne se sentait pas assez forte pour agir en France : elle préféra que l'exemple vînt de l'étranger, et un concours fatal de circonstances favorisa ses desseins à Lisbonne. Joseph Ier accordait toute sa confiance à Carvalho, marquis de Pombal, qui ouvrit la porte d'un pays jusqu'alors tranquille et religieux, aux décevantes doctrines des ennemis de la religion. Ce tyran subalterne, capable de toutes les cruautés pour parvenir à ses fins, altérait le respect dû au souverain pontife, persécutait l'épiscopat, et, comme les Jésuites en étaient les plus fermes soutiens, comme ils imposaient à son audace par leur popularité et leur puissance, c'est contre eux qu'il dirigea naturellement ses premiers efforts. D'un côté, il les fit calomnier dans des écrits ; de l'autre, il surprit à Benoît XIV un bref pour la réforme des abus qu'il disait introduits dans la Société. L'interdiction des Jésuites dans tout le Portugal annonça bientôt jusqu'où il porterait la tyrannie. Pombal, supposant que les Jésuites avaient trempé dans une conjuration contre la vie du roi, en prit occasion d'en emprisonner plusieurs, de rédiger un long manifeste sur les erreurs et les crimes prétendus de la Compagnie, et de faire rendre, le 3 septembre 1759, un édit qui les chassait de tout le royaume, les déclarait traîtres et rebelles, et confisquait leurs biens. Le célèbre Malagrida périt martyr de ce monstre, qui lui attribua deux ouvrages qu'il avait fait composer par un écrivain à sa solde, et qui, le livrant à une commission présidée par son frère, comme faux prophète et faux dévot, obtint qu'il fût brûlé vif en 1761. « L'excès du ridicule et de l'absurdité, » dit Voltaire [1], « fut joint à l'excès de l'horreur. Malagrida ne fut mis en jugement que comme un prophète, et ne fut brûlé que pour avoir été fou, et non pas pour avoir été parricide. » La conjuration des Jésuites n'était qu'une fable odieuse.

Le mal appelait le mal, et les philosophes de France, instigateurs de Pombal, pouvaient marcher sur ses errements. On avait cherché à incriminer les mœurs des Jésuites, par le scandaleux procès du P. Girard ; on prétendit mettre au jour leur cupidité par celui du P. Lavalette. Girard, étant directeur du séminaire royal de la marine à Toulon, avait eu pour pénitente la jeune Cadière ; les extravagances de cette pénitente l'ayant fait repousser par son confesseur, elle s'adressa à un Carme, janséniste fameux, et qui, dans l'aveuglement de sa haine contre les Jésuites, lui conseilla d'accuser Girard de corruption et d'infan-

pes régulières ralliées et disciplinées sous l'étendard de la *superstition* ; c'était la PHALANGE MACÉDONIENNE qu'il importait à la *raison* de voir rompue et détruite... » Nous le croyons bien : le Journal de Trévoux démasquait l'Encyclopédie.

[1] Siècle de Louis XIV, chap. XXXIII.

ticide. Le parlement d'Aix déchargea Girard de ces horribles inculpations, en 1751; mais l'impression était produite, et l'on murmurait déjà, en parlant des Jésuites, les mots de superstition et de relâchement. A cette prévention se joignit celle de régicide, quand on apprit l'événement de Portugal. On accusa encore la Compagnie de spéculations avides à l'occasion du P. Lavalette. Ce Jésuite, résidant à la Martinique, où il avait le tort de se mêler de commerce, avait tiré, sur un de ses confrères de Paris, une lettre de change qui fut protestée. Aussitôt, procès devant le parlement de Paris; diatribes sanglantes contre l'ordre tout entier, qu'on rendait responsable de l'imprudence d'un de ses membres; condamnation des Jésuites au payement de la lettre protestée. Cet acte ouvre la série des infortunes de la Société en France; coup sur coup le parlement de Paris, et ensuite plusieurs parlements de province [1], flétrirent sa doctrine, son enseignement, ses mœurs, ses actions. Le 6 août 1762, on déclara l'institut des Jésuites inadmissible dans tout État policé; on leur ordonna de quitter leurs maisons et leurs habits [2]. Il ne suffit pas d'avoir anéanti le corps : on bannit tous les membres en 1764, et, le roi leur ayant permis de revenir peu après, on les bannit de nouveau en 1767. Voyons, pourtant, ce que, dans la France même, les philosophes pensaient réellement des Jésuites.

Sur leurs mœurs? — M. de Fitz-James, évêque de Soissons, le seul qui se soit élevé contre eux, prétendant que les Jésuites étaient, non-seulement inutiles, mais dangereux, déclara que leurs mœurs étaient pures: « On rend volontiers aux Jésuites la justice de reconnaître qu'il n'y a peut-être point d'ordre dans l'Église dont les religieux soient plus *réguliers* et plus *austères dans leurs mœurs* [3]. » C'est ce qu'a con-

[1] La fureur du parlement de Paris ne fut complétement imitée que par ceux de Rennes et de Rouen. Le parti *philosophique* ne l'emporta que d'un petit nombre de voix et après de longs combats, à Toulouse, à Bordeaux, à Perpignan, à Pau, à Grenoble et à Dijon. Deux suffrages seulement le firent triompher au parlement d'Aix, et vingt-deux magistrats fidèles de cette cour dénoncèrent au roi un arrêt que cette faible et audacieuse majorité avait osé rendre contre eux. Les parlements de Besançon, de Douai, le conseil supérieur d'Alsace, la cour souveraine de Nanci (le roi Stanislas vivait encore), le conseil provincial d'Artois résistèrent seuls au torrent philosophique, et ils conservèrent les Jésuites dans leur ressort, comme l'avaient fait les parlements de Toulouse et de Bordeaux, malgré les arrêts du parlement de Paris, dans les premières années du règne de Henri IV, et jusqu'à ce que ce grand roi eût annulé ces arrêts par son édit de janvier 1604; mais Louis XV était loin d'avoir le caractère de son immortel aïeul. (*De l'opinion de l'ancienne Magistrature française sur la Société des Jésuites*, etc., p. 29.

[2] La réunion des chambres durant encore à huit heures du soir, un président des enquêtes demanda *si on allait crier l'arrêt dans les rues?* La cour délibéra *que les arrêts seraient remis aux colporteurs, et publiés le soir même*. Ainsi le parlement eut la satisfaction de faire publier après huit heures du soir, dans les carrefours et au sortir des spectacles, que la doctrine des Jésuites était impie, sacrilége, etc., et qu'ainsi nos rois, à commencer par Henri IV, avaient appelé, pour porter la parole évangélique devant leur cour, et pour donner l'instruction chrétienne aux héritiers du trône, des hommes dignes de l'exécration publique.... *Dans le même mois* où cet arrêt fut rendu, le *ministre de la maison du roi* écrivait au *gouverneur des enfants de France*, que les grands talents du Jésuite Berthier faisaient juger à Sa Majesté qu'il pouvait être utile à l'éducation des princes!!! Comparez et jugez.

[3] Lettre, p. 20.

firmé Voltaire, en écrivant : « Pendant sept années que j'ai vécu dans la maison des Jésuites, qu'ai-je vu chez eux? La vie la plus laborieuse et la plus frugale; toutes les heures partagées entre les soins qu'ils nous donnaient et les exercices de leur profession austère : j'en atteste des milliers d'hommes élevés comme moi. »

Sur leur politique régicide? — Voltaire écrivait à Damilaville : « Vous devez voir que je n'ai pas ménagé les Jésuites; mais je soulèverais la postérité en leur faveur, si je les accusais d'un crime dont l'Europe et Damiens les ont justifiés. Je ne serais qu'un vil écho des jansénistes, si je parlais autrement! »

Sur leur enseignement? — Les évêques de France déclaraient à Louis XV que *la suppression* des Jésuites *porterait un notable préjudice à leurs diocèses et à l'instruction de la jeunesse, et qu'il serait très-difficile de les remplacer avec la même utilité.*

Mais qu'avons-nous besoin de cet examen de détail, quand la Chalotais, leur accusateur, *vil écho* de d'Alembert, les a justifiés en les accusant? Voici ses propres paroles [1] :

« Loin d'accuser de fanatisme l'ordre entier des Jésuites, je les disculpe *presque tous*, et surtout les *Jésuites français*. A Dieu ne plaise que j'accuse tous les membres d'un corps chrétien, et qui fait profession du christianisme, d'avoir fait une conspiration pour le détruire et pour renverser la morale évangélique. Je ne croirai point que des religieux, attachés à l'Évangile par devoir, à la patrie par les liens de la naissance, puissent oublier tout à coup les sentiments de religion, de vertu et d'humanité, incompatibles avec le fanatisme; qu'étant élevés dans une nation d'un caractère doux, ils puissent se dépouiller entièrement de l'amour qui est naturel aux Français pour leur patrie, pour leur roi. Tout ce qu'ils voient, tout ce qu'ils entendent, les en dissuaderait.

» Les Jésuites se sont mieux soutenus dans les monarchies que dans les autres gouvernements; ils se sont moins affermis dans les États républicains. Il est presque impossible que leurs constitutions et leurs mœurs s'accordent avec les lois de ces gouvernements et avec les mœurs des républiques [2].

» Le dogme fondamental de l'institut, c'est l'obéissance. Cette obéissance doit être parfaite dans l'exécution, dans la volonté, dans l'entendement, et se persuader que tout ce que le supérieur commande est un précepte de la volonté de Dieu.

» Je dirai cependant que, dans les constitutions même où l'obéissance la plus aveugle est ordonnée, il y a des restrictions et des correctifs qu'il est juste de marquer, savoir : que l'obéissance doit cesser là où l'homme commanderait des choses contraires à Dieu, et où l'on verrait du péché dans les choses commandées.

» Ces expressions mettent des bornes à l'obéissance stupide tirée de la comparaison du bâton, du cadavre et du sacrifice d'Abraham, cités par saint Ignace.

» D'ailleurs, quelques règles d'autres ordres monastiques portent à peu près des expressions pareilles. Il est dit, dans la règle de saint Benoît, qu'il faut obéir pour les choses même impossibles; dans celle de saint Basile, qu'un religieux est entre les mains du supérieur, comme la coignée entre les mains du bûcheron; dans celle de saint Bernard, que l'obéissance est un heureux aveuglement; enfin dans celle de saint Bonaventure, que l'homme obéissant est

[1] Extr. de la *Gazette de France*, 15 mai 1826.

[2] Ce qui se passe en Suisse, en Angleterre et aux États-Unis d'Amérique, donne un démenti formel à cette assertion.

comme un cadavre qui se laisse remuer et transporter sans faire de résistance.

» Ajoutons que les livres ascétiques ou de dévotion ne doivent pas être entendus à la rigueur; on doit les interpréter favorablement, et ne pas y chercher une précision et une exactitude qu'on n'a jamais exigée, et qu'un zèle ardent ne comporte pas.

» Pourquoi donc ne pas juger des constitutions des Jésuites avec la même équité?

» Il faut convenir, au surplus, que la morale des constitutions est en général sage et pure. Saint Ignace ne tendait qu'à la perfection des conseils évangéliques; comment est-il possible que des hommes jugent si diversement, ou plutôt d'une façon si opposée, du même ouvrage?

» Les constitutions ont deux faces; d'un côté, la gloire de Dieu et le salut des âmes; de l'autre, la gloire de la Société et son accroissement. Voilà la raison des jugements que l'on porte sur les constitutions. Leurs admirateurs n'envisagent que le premier, et leurs détracteurs ne voient jamais que le second.

» La mauvaise morale, ou les principes d'une morale corrompue, ne tiennent pas à la constitution des Jésuites. Elle fut plutôt l'effet d'une mauvaise dialectique que de la corruption du cœur.

» Si les Jésuites n'avaient enseigné que les maximes d'une morale corrompue et relâchée, loin de se soutenir, ils eussent été chassés de tous les royaumes; mais ils joignaient les arts aux mœurs régulières. Il se trouvait chez eux et du bien et du mal.

» Leur institut n'a point eu de modèle, et vraisemblablement il n'en servira jamais à aucun ordre.

» *C'est le sort des hommes extraordinaires, d'avoir des admirateurs et des censeurs trop prévenus, et les jugements varient selon les différents rapports qu'on envisage.* »

Au témoignage de la Chalotais, accusateur officiel des Jésuites, nous joindrons celui de l'astronome Lalande, qui écrivait dans le *Bulletin de l'Europe :* « Le nom de Jésuite intéresse mon cœur, mon esprit et ma reconnaissance. On a beaucoup parlé de leur rétablissement dans le Nord; ce n'est qu'une chimère; mais elle m'a rappelé tous mes regrets sur l'aveuglement des gens en place en 1762..... Carvalho et Choiseul ont détruit sans retour *le plus bel ouvrage des hommes, dont aucun établissement sublunaire n'approchera jamais*, l'objet éternel de mon admiration, de ma reconnaissance et de mes regrets. » Ce célèbre astronome, dont le jugement sur les Jésuites ne sera pas récusé sans doute à cause de son fanatisme religieux, a d'ailleurs rendu hommage en ces termes à leur haute capacité : « L'espèce humaine a perdu pour toujours cette réunion précieuse et étonnante de 20 mille sujets occupés sans relâche, et sans intérêt, de l'instruction, de la prédication, des missions, des conciliations, des secours aux mourants, c'est-à-dire des fonctions les plus chères et les plus utiles à l'humanité....... Parmi les calomnies absurdes que la rage des protestants et des jansénistes exhala contre eux, je remarquai la Chalotais, qui porta l'ignorance et l'aveuglement jusqu'à dire que les Jésuites n'avaient pas produit de mathématiciens. Je faisais alors la table de mon astronomie; j'y mis un article sur les Jésuites astronomes : le nombre m'étonna. J'eus occasion de voir la Chalotais à Saintes en 1775. Je lui reprochai son injustice, et il en convint. »

Ce que pensait Lalande, le Dauphin, père de nos trois derniers rois, le pensait aussi; comme l'écrivait lord Walpole, alors à Paris, au général Conway, « *la perspective de sa mort remplit les philosophes d'une grande joie*, parce qu'ils redoutaient ses efforts pour le rétablissement des Jésuites. »

Hélas! leur Société, détruite en France, l'était encore en Espagne. Et pourtant ces Jésuites, à qui on supposait tant d'ambition, y avaient-ils jamais fait la moindre tentative pour s'emparer de l'inquisition, ce qui eût été un moyen assuré pour augmenter leur influence et leur crédit? Suivant la tactique qui avait réussi en Portugal, on impliqua les Jésuites dans une révolte survenue à Madrid, et qu'avait excitée la haine générale du peuple contre un ministre étranger, le marquis de Squillaci. D'Aranda, que Charles III avait appelé au ministère, partageait le système des philosophes français : il en fit faire l'application au roi d'Espagne dans la pragmatique-sanction du 2 avril 1767, qui expulsait les Jésuites du territoire espagnol, confisquait leurs biens, et défendait de jamais les rétablir. En Espagne, comme en France, l'intervention du pape et des évêques n'arrêta pas l'exécution de ces mesures acerbes. « On n'oublia même pas le Paraguay, » dit un savant auteur [1], « et l'utilité des établissements formés dans ce pays par les Jésuites, ne les mit pas à l'abri de la proscription. On vit alors manifestement la fausseté des imputations dont on avait chargé ces religieux. On les avait accusés de chercher à se rendre indépendants, et ils montrèrent la soumission la plus passive. On les chassa de ces *réductions*, qu'ils avaient rendues si florissantes, et ils furent les premiers à prêcher l'obéissance à ces peuples, dont ils avaient fait des sujets fidèles et des chrétiens fervents. L'exemple du roi d'Espagne fut bientôt suivi dans sa famille. Le roi de Naples, son fils, ou plutôt ceux que Charles III avait laissés dans ce royaume pour le gouverner pendant la jeunesse du prince, suivirent les impulsions du conseil de Madrid; tous les Jésuites, en vertu d'un édit du 3 novembre 1767, furent mis hors du royaume. L'année suivante, le duc de Parme et le grand maître de Malte chassèrent aussi les Jésuites, entraînés, le premier, par l'exemple de son oncle, et le second, comme il le déclarait dans son édit même, par les sollicitations de la cour de Naples, dont il était feudataire. » En Allemagne, les Jésuites ne restaient pas à l'abri de la persécution.

Tous les États avaient leurs regards tournés vers Rome, où se réunissaient les vivants débris de la Société. D'après les mesures violentes que plusieurs nations avaient prises contre elle, d'après les dispositions hostiles de plusieurs princes, les choses semblaient arrivées au point qu'il fallait, ou bien que le pape supprimât les Jésuites, ou bien que l'autorité pontificale subît un dangereux échec. Une simple réforme n'aurait pas satisfait les adversaires acharnés des Jésuites; d'un autre côté, prononcer leur suppression, c'était donner à l'hérésie et à l'impiété une prime d'encouragement, ôter à l'Église ses soutiens à la fois les plus instruits et les plus intrépides, déconsidérer le saint-siége dans l'esprit des peuples par une condescendance que l'histoire qualifierait de faiblesse impardonnable. Clément XIII recula devant cette grave considération : ce pontife multiplia ses efforts en faveur de la Société; il écrivit aux souverains et aux évêques, il confirma l'institut par une constitution solennelle, qui, en Portugal et en France, fut regardée comme non avenue; l'occupation de Ponte-Corvo et d'Avignon n'ébranlèrent pas sa constance. Mais Clément XIII mourut en 1769. Après un conclave orageux, le cardinal Ganganelli lui succéda sous le nom de Clément XIV. Ce pape n'était pas contraire aux Jésuites; mais affaibli par une maladie lente, sollicité sans relâche par les cours catholiques conjurées contre l'ordre, con-

[1] Mémoires pour servir à l'Histoire ecclésiastique, pendant le XVIIIe siècle, t. II, p. 510.

vaincu qu'une plus longue résistance compromettrait la paix de l'Église, provoquerait peut-être un schisme, et empêcherait, dans tous les cas, que la Société, obstinément maintenue, continuât de rendre les mêmes services qu'autrefois, Clément XIV, après quatre années de pontificat, après avoir épuisé tous les détours, forcé enfin dans ses derniers retranchements, accéda aux désirs des grandes puissances. Le 21 juillet 1773, le bref *Dominus ac Redemptor noster* supprima la Compagnie de Jésus. Ainsi fut dissoute cette Société célèbre, qui subsistait depuis deux cent trente-trois ans, à partir de la bulle de Paul III, en 1540, et qui comptaient vingt-deux mille huit cents religieux employés dans les colléges, dans l'exercice du ministère et dans les missions. Deux mois après l'extinction des Jésuites, Clément XIV mourut; mais il est faux que le poison ait abrégé sa vie, comme les ennemis de l'ordre se sont plu à le répéter de nos jours.

Dans la suite, Pie VI, attaché aux Jésuites, entra en relation avec le roi de Prusse à leur occasion. Frédéric II voulait conserver ceux qui se trouvaient dans ses États. Souverain d'un million et demi de catholiques, il désirait ne pas leur enlever les ressources d'instruction que leur offraient les restes de cette fameuse Compagnie. *Les Jésuites,* disait ce prince, *ont fait leurs preuves, quant à leur talent pour l'éducation. Ce n'est qu'en vivant en corps qu'ils peuvent remplir convenablement cette tâche.* Il souhaita donc qu'ils vécussent de cette manière, en s'assujettissant, d'ailleurs, aux lois ecclésiastiques que le pape croirait devoir leur imposer. Pie VI accueillit la demande que Frédéric II lui fit exposer par son agent à Rome. Les Jésuites se maintinrent dans leurs communautés, ils continuèrent à se rendre utiles; il fallut seulement, pour satisfaire aux exigences de l'Espagne, qu'ils quittassent, en Prusse, l'habit de leur ordre. Catherine II, impératrice de Russie, ne leur fut pas moins favorable que Frédéric II. Le bref d'extinction n'ayant pas été publié dans la Pologne russe, les Jésuites en avaient profité pour laisser les choses dans le même état qu'auparavant. Mais la permission que leur donna le vicaire apostolique en Russie de recevoir des novices faillit, par les plaintes que leurs ennemis portèrent au pape à ce sujet, faire prononcer leur suppression. Catherine intervint par bonheur, manifesta l'intention de conserver ceux qui étaient dans ses États, et insista sur les secours qu'ils pouvaient donner dans un pays où l'instruction était peu répandue. Non-seulement les Jésuites furent conservés, mais ils s'assemblèrent depuis en congrégation sous un vicaire général. Ils avaient alors six maisons, peuplées de cent soixante-douze individus. Un bref du 7 mai 1801 rétablit la Société de Jésus dans les limites de la Russie, avec un supérieur général.

Les chances de la révolution française, et la dictature de Bonaparte, fils de cette révolution, ne semblaient pas favorables à la résurrection de l'ordre. Cependant, en 1804, le pape étendit au royaume des Deux-Siciles les mesures décrétées pour la Russie. Avant que ces deux brefs eussent été rendus en faveur de la Compagnie, deux associations, l'une formée en Allemagne, l'autre née en Italie, préludaient à sa résurrection; nous devons à cet égard entrer dans quelques détails.

La suppression des Jésuites, à laquelle Rome n'avait consenti qu'avec répugnance, avait laissé en France de vifs regrets chez les amis de la religion; la révolution achevait de montrer l'imprudence d'une mesure qui avait ôté au sanctuaire d'utiles appuis. Pleins de ces idées, de jeunes ecclésiastiques, que nos premiers désastres avaient for-

cès de fuir en Belgique (entre autres, l'abbé Charles de Broglie, fils du maréchal, l'abbé de Tournely, du diocèse du Mans), conçurent le projet de rétablir une Société qui avait rendu tant de services à la religion et aux lettres. Sur l'avis de l'abbé Pey, ecclésiastique aussi pieux que savant, ils ne prirent pas le nom de Jésuites, cet ordre ayant été supprimé par le saint-siége, mais celui du *Sacré-Cœur*. L'abbé de Tournely fut le supérieur de l'association, à laquelle se joignirent Xavier de Tournely, son frère, et Jean Leblanc, de Normandie, qui avait fait la campagne de 1792 avec les princes; les fondements de l'œuvre furent jetés, en février 1794, dans une maison de campagne qu'un banquier de Louvain avait prêtée à cet effet. Pendant que les associés se pénétraient de plus en plus de l'esprit de saint Ignace, pour faire revivre l'institut dans sa régularité primitive, et sans certains usages qu'ils traitaient de relâchement et d'abus, la bataille de Fleurus (26 juin 1794) décida du sort de la Belgique; les Français y entrèrent de toutes parts; les associés se retirèrent à Venloo, où ils trouvèrent l'abbé Pey, et où Joseph Var, jeune officier émigré, se joignit à eux. L'abbé Pey, croyant que l'Allemagne serait un asile plus sûr, les adressa à l'abbé Beck, grand vicaire de l'électeur de Trèves, qui se trouvait à Augsbourg. Celui-ci leur procura un logement dans la maison de campagne du chanoine Binder, à Leuterchofen, à une lieue de la ville. Ils y reprirent leurs études et leurs prières, et y reçurent successivement plusieurs associés; le 15 octobre, jour de Sainte-Thérèse, ils firent, au nombre de neuf, les vœux simples dans l'église de Saint-Ulrich, à Augsbourg. Les anciens Jésuites de cette ville leur montraient beaucoup d'intérêt, et même le P. Rauscher, l'un d'eux, qui partit en 1795 pour aller reprendre à Polosk l'habit de saint Ignace, leur avait promis de solliciter leur admission dans la Compagnie; mais le P. Laukiewitz, alors vicaire général, ne crut pas devoir admettre pour le moment des étrangers qui ne savaient pas sa langue. Quelques-uns d'eux prirent les ordres à Augsbourg, et se disposèrent à exercer le ministère quand on les y appellerait. A la mort du chanoine Binder (août 1795), l'électeur les recueillit dans son village de Goggingen; au commencement de 1796, ils étaient dix prêtres et cinq étudiants. On avait fait vœu d'aller se jeter aux pieds du pape pour se mettre à sa disposition; trois des associés partirent à la fin de mars pour remplir cette promesse; mais, l'invasion du Piémont et de la Lombardie rendant le passage impossible, ils retournèrent à Augsbourg. L'approche des armées françaises les chassa encore de Goggingen à Passaw, et de Passaw à Neudorf, près Vienne (septembre 1796). De hautes protections, au seul nom de Broglie, leur assurèrent un logement, dans cette capitale, au couvent des Grands-Augustins du faubourg de Landetrass. Le cardinal Migazzi, archevêque de Vienne, et, par le moyen de la princesse Louise de Condé, l'archiduchesse Marianne, sœur de François II, qui résidait à Prague, appuyèrent les associés de leur crédit. Mais les chances de la guerre les poursuivaient : Vienne fut mis en état de siége en avril 1797; il fallut le quitter pour se retirer à Hagenbrunn, où un protecteur de l'association lui avait ménagé un asile. Là mourut l'abbé de Tournely, à la place duquel on élut M. Var : la mort le surprit au moment où, voulant prier le pape de statuer sur l'état des associés, il sollicitait des évêques de France émigrés, un acte en leur faveur, qui dans la suite réunit vingt-cinq signatures. De nouveaux sujets se présentant pour entrer dans la Société, on obtint l'autorisation de former un deuxième établissement qui fut placé à Pra-

gue; ce nouveau noviciat compta bientôt douze personnes, et l'archiduchesse Marianne en fit les frais. Hagenbrunn, par suite des adjonctions, se composait de vingt-cinq Pères, ou novices, ou frères; on s'y appliquait à l'étude de l'allemand pour se mettre en état d'exercer le ministère; on avait commencé un pensionnat; peu à peu on établit des études régulières, et l'ouverture des cours eut lieu à la fin de 1798. C'est alors que, par l'intermédiaire du nonce à Vienne, le prélat Ruffo, aujourd'hui cardinal et archevêque de Naples, ils exposèrent au pape le projet qu'ils avaient formé de suivre l'institut de Saint-Ignace sous le nom de *Société du Sacré-Cœur*, et rendirent compte de l'état de leur réunion. Pie VI les encouragea à persévérer dans leur dessein, et leur ordonna d'obéir au cardinal Migazzi; quelque temps après, il fit savoir à ce cardinal qu'une Société semblable à celle d'Allemagne s'était formée à Spolette, sous le nom de *Société de la Foi de Jésus*, qu'il avait accordé quelques grâces spirituelles à ses membres, et qu'il souhaitait que les deux associations, ayant le même but, se réunissent. Pie VI avait manifesté les mêmes intentions à Nicolas Paccanari, clerc tonsuré du diocèse de Trente, et supérieur de la Société de la Foi, et l'avait engagé à se rendre à Vienne pour opérer la réunion. Paccanari y arriva en avril 1799.

Voici à quelle occasion sa Société avait commencé à Rome l'année précédente. Paccanari, né d'une famille honnête, mais peu aisée, du Val Suzana, aux environs de Trente, avait été élevé chrétiennement, mais n'avait fait aucune étude. Il se destina d'abord au commerce; puis il embrassa l'état militaire, et fut sergent dans la garnison du château Saint-Ange; ensuite, il reprit le commerce, mais, trompé par un associé, il se trouva réduit, pour vivre, à montrer des curiosités de ville en ville. Étant revenu à Rome, il fréquenta l'oratoire du P. Caravita, Jésuite, qui avait établi une réunion de confrères pris dans les diverses classes du monde, et qui s'étaient toujours distingués par leur nombre et leur ferveur, même après la suppression de la Société. Quelques confrères, pour imiter le zèle des Jésuites dans leurs missions, entreprirent de catéchiser et d'instruire les gens de la campagne; ils s'assemblaient fréquemment pour délibérer sur leur projet, et il leur vint en pensée qu'ils pourraient rétablir les Jésuites sous un autre nom. Paccanari, qui était un pieux laïque comme eux, se crut appelé à faire revivre la Compagnie de Saint-Ignace, sous le nom de Société de la Foi de Jésus. Ses talents naturels, sa pénétration, sa facilité à parler sa langue, suppléaient chez lui au défaut d'instruction. Il communiqua son enthousiasme à ses amis; quelques prêtres se joignirent à eux; ils reconnaissaient Paccanari pour leur chef. Celui-ci, doué d'une mémoire heureuse, actif, entreprenant, n'était peut-être pas inaccessible à des idées d'ambition, et n'avait pas été formé de longue main aux exercices de la vie intérieure et aux pratiques des communautés. On lui voyait une sollicitude un peu inquiète sur le temporel, et trop de penchant à suivre les illusions de son imagination. Peut-être aussi fut-il séduit par le rôle subit auquel il se vit appelé. Quoi qu'il en soit, ses premières intentions étaient pures; il fit le voyage de Lorette pour implorer la protection de la sainte Vierge, et celui d'Assise pour consulter un vénérable général des Cordeliers, avant de mettre la dernière main à son entreprise. Revenu à Rome, il en partit à la fin de 1798, avec douze associés, en habit de Jésuite, pour se rendre à une maison de campagne, près Spolette, que leur prêtait un pieux gentilhomme. Là, Paccanari établit la règle du noviciat des Jésuites, et ils se lièrent par les trois

vœux simples de la compagnie de Jésus. Paccanari profita de son séjour à Spolette, pour aller visiter le pape, qui habitait alors la Chartreuse près Florence; ce pontife leur accorda plusieurs grâces spirituelles, et leur recommanda les élèves de la Propagande que le gouvernement romain venait d'expulser de leur collége. C'est ce qui engagea Paccanari à faire le voyage de Rome en 1799; mais le gouvernement républicain, ayant pris ombrage de sa conduite, instruisit son procès et celui de ses compagnons, qu'on avait arrêtés et placés comme lui au château Saint-Ange. Cette poursuite, loin de diminuer, accrut leur ordre, et aux trois vœux ordinaires ils en ajoutèrent un quatrième, celui d'une entière soumission de jugement aux décisions du pape. Ayant recouvré leur liberté, à condition de quitter le service de la république romaine, ils partirent, emmenant avec eux quelques élèves de la Propagande; la plupart se rendirent dans le duché de Parme, où les Jésuites du collége les appelaient. Paccanari passa par Florence; Pie VI chargea sa Compagnie de quelques missions en Afrique, et lui parla de la lettre qu'il avait reçue d'Hagenbrunn, et lui dit de se rendre à Vienne pour travailler à la réunion des deux sociétés. Celle de Paccanari, où il n'y avait que trois prêtres, et vingt personnes en tout, ne pouvait qu'y gagner; c'était d'ailleurs un nouveau moyen de parvenir au rétablissement des Jésuites; aussi Paccanari obéit-il avec joie. Il alla d'abord à Venise, ensuite à Padoue, où il fit venir de Prague les compagnons qu'il y avait laissés, mais que les Jésuites ne voyaient plus qu'avec défiance, jugeant par le quatrième vœu dont nous avons parlé, que Paccanari avait la prétention de réformer l'institut et de se faire chef de cette réforme. Toutefois la défiance des anciens Jésuites n'avait point éclaté, quand il arriva à Vienne.

Sur l'ordre du pape, communiqué par le cardinal Migazzi et le nonce, la Société du Sacré-Cœur le reconnut pour son chef, quitta son nom, et se confondit avec la Compagnie de la Foi; les profès renouvelèrent leurs vœux entre les mains de Paccanari, le 18 avril 1799 et lui promirent obéissance. Celui-ci, sur l'invitation de l'archiduchesse Marianne, se rendit à Prague; la princesse et ses demoiselles d'honneur s'y unirent par des vœux simples, et s'y mirent sous l'obéissance du général de la Compagnie de la Foi; autre innovation aux yeux des anciens Jésuites. A son retour de Prague, Paccanari reçut des mains du nonce à Vienne les ordres mineurs, le sous-diaconat et le diaconat. Du reste, il stimulait les études à Hagenbrunn, envoyait des sujets fonder une maison à Dillingen, dans l'évêché d'Augsbourg, établissait à Crémone un noviciat, qui, à l'approche de l'armée française, en juillet 1800, fut transféré à Este; les associés restés en Italie visitaient les hôpitaux militaires autrichiens. En 1800, le collége d'Hagenbrunn envoya deux colonies en France et en Angleterre. A Londres, plusieurs ecclésiastiques français s'aggrégèrent à la Société, et on établit un pensionnat en France. Les membres de la Société étaient au nombre de soixante ou quatre-vingts, lorsque le gouvernement leur ordonna de se séparer, d'abord en 1804, puis itérativement, et de la manière la plus formelle, en 1807. La Société fit en Hollande les mêmes progrès qu'en France et en Angleterre; mais l'état des choses devint moins favorable en Autriche; le collége d'Hagenbrunn se dispersa, et bientôt après la maison de Prague, car l'archiduchesse Marianne, qui la soutenait, quitta cette ville. Avant cette dispersion, Paccanari était retourné en Italie, disgracié par le nonce à Vienne, qui avait refusé de lui conférer la prêtrise. A la fin de 1799, il revint à Pa-

doue, et l'archiduchesse s'y fixa aussi. C'est là que Paccanari fut ordonné prêtre, au commencement de 1800, par l'évêque de Crémone, en vertu des pouvoirs conférés par Pie VI à la Société de la Foi; mais ni le nouveau pape Pie VII, que la princesse Marianne avait sollicité pour lui, ni les évêques de Vérone et de Vicence, ne lui montraient beaucoup de faveur. Ces derniers ne traitaient les Pères que comme une réunion de prêtres séculiers, et s'ils n'avaient été hors de la juridiction de l'évêque de Vicence, comme attachés à l'armée autrichienne, ce prélat leur aurait fait quitter l'habit de Jésuite. A la fin de 1800, l'archiduchesse alla à Rome avec plusieurs jeunes personnes qui s'étaient consacrées à Dieu dans la nouvelle Société. Paccanari l'y avait accompagnée, et, grâce aux libéralités de la princesse, les Pères de la Foi s'y établirent, au nombre de trente, dans la maison de Saint-Sylvestre *in monte Cavallo*. On y pratiquait les règles de saint Ignace, mais Paccanari montrait toujours moins d'empressement à se réunir aux Jésuites, dont le pape lui avait fait dire de quitter l'habit. Cet éloignement parut avec bien plus d'éclat lorsque le bref du 7 mars 1801 rétablit les Jésuites en Russie; Paccanari eût consenti en 1802 à une réunion de corps à corps; mais les Pères de Russie ne voulaient que l'admission successive des particuliers. La Compagnie de la Foi fut alors affaiblie par de nombreuses défections. En 1803, les membres du collége de Londres, des associés de Hollande et d'Allemagne; en 1804, les Pères de la Foi en France, et ceux de Sion en Valais, ou passèrent en Russie, ou bien, renonçant à l'obéissance de Paccanari, continuèrent à travailler sous l'autorité des ordinaires. Le bref de 1804, qui rétablit les Jésuites dans le royaume de Naples, fut le signal d'une défection nouvelle des Paccanaristes. Dans le même temps, Pie VII intima aux prêtres de Saint-Sylvestre, qu'il tolérait par égard pour l'archiduchesse, l'ordre de quitter l'habit de saint Ignace. Paccanari fut mis en jugement, condamné à une prison perpétuelle; mais, lorsque la deuxième invasion de Rome par les Français lui eut rendu la liberté, ses compagnons, restés en possession de la maison de Saint-Sylvestre, ne voulurent plus avoir de relation avec lui. Le départ de l'archiduchesse, en 1810, priva la Compagnie de la Foi de son unique appui; en 1814, ses derniers membres sollicitèrent leur admission chez les Jésuites, rétablis par la bulle du 7 août.

En effet, aussitôt que l'ancien ordre de choses avait été raffermi, le souverain pontife, accédant aux vœux de l'épiscopat, avait rendu à la vie la Société de Jésus, autorisé ses membres à pratiquer la règle de saint Ignace, et leur avait permis de reprendre les fonctions de leur institut dans tous les lieux où ils seraient appelés. Pourtant, ce n'est qu'en 1825, que le collége romain, qui avait passé en d'autres mains depuis la destruction des Jésuites, leur fut rendu par le pape Léon XII. Plusieurs villes d'Italie, le duc de Modène, le roi de Sardaigne, Fribourg, en Suisse, reçurent aussi les membres de cette Compagnie renaissante. Le roi d'Espagne [1] leur rendit leurs biens non ven-

[1] Ferdinand a supporté néanmoins la responsabilité des fautes de Charles III. Parmi les plaintes que les colonies insurgées de l'Amérique méridionale formèrent, en 1817, contre la cour d'Espagne, se trouve le reproche fait à la métropole d'avoir arbitrairement privé ces provinces des Jésuites, *auxquels nous devons*, disaient-elles, *notre état social, la civilisation, toute notre instruction, et des services desquels nous ne pouvons nous passer*. Il faut que ces services fussent bien réels, puisqu'une insurrection libérale se faisait un prétexte de leur privation!

dus, leurs maisons et leurs colléges. En France, ils ouvrirent, à Saint-Acheul, à Dole, à Bordeaux, etc., des établissements d'instruction publique; mais les fatales ordonnances du 16 juin fermèrent ces écoles: sous le régime actuel, plus que jamais, les Jésuites n'existent en France que comme individus. L'Allemagne ne semble pas, depuis leur résurrection, avoir beaucoup encouragé les Jésuites; car il ne faut pas considérer la congrégation des *Rédemptoristes*, propagée en Autriche l'an 1820, comme une branche de la Compagnie de Jésus, qui se produisait sous un nom spécial [1]; cependant, François II les a reçus en Gallicie, où ils se livrent à l'enseignement dans les lycées de Tarnopol, Starrawiz, Janow, et à d'actives missions. La Russie, qui avait accueilli les Jésuites quand tous les autres pays les repoussaient, leur retira, en 1820, l'instruction publique; non pas qu'ils eussent perdu l'estime de l'empereur Alexandre, mais parce qu'ils propageaient la religion catholique dans des familles illustres que les lois de l'empire avaient liées à la religion de l'État. Nicolas, successeur d'Alexandre, a pourtant recueilli le fruit des instructions données par cette Société; des feuilles publiques ont fait remarquer que, dans la conspiration qui s'est manifestée à son avénement au trône, il ne s'était pas trouvé un seul élève des Jésuites. La Compagnie possède des colléges en Angleterre et aux États-Unis d'Amérique. On ne peut attribuer qu'à l'empire, toujours si puissant, des principes anticatholiques, le peu de progrès qu'a faits la Société de Jésus depuis sa renaissance, au moins dans certains pays.

Peut-être aussi n'a-t-elle pas eu encore le temps d'apprécier assez la différence des époques. Elle ne fut bien accueillie, à son origine, que parce qu'elle se produisit sous des formes nouvelles, étrangères aux autres ordres religieux, créés à d'autres époques et pour d'autres besoins. Les temps et les exigences ont encore une fois changé; il faut, par contre-coup, ou qu'il s'élève des instituts nouveaux, ou que les anciens instituts revêtent des formes nouvelles. Il faut d'autres méthodes dans l'enseignement, d'autres procédés dans la prédication: M. d'Hermopolis n'a pas prêché comme Bourdaloue. Il faut, dans un siècle philosophe, donner à la jeunesse une piété plutôt raisonnée que tendre. Il faut, sans abjurer la modestie chrétienne, n'agir qu'à la clarté du soleil, de peur que des hommes soupçonneux et impies ne prennent pour de l'intrigue les pieux détours et les sublimes secrets de l'humilité. En un mot, les ordres religieux ont, en général, une mission spéciale et appropriée aux temps où ils paraissent; c'est ce qui explique ce grand nombre d'associations qui se sont succédé dans l'Église. Pour durer toujours, il faut que l'esprit qui les anime, se faisant tout à tous, modifie ses moyens d'action d'après les nouvelles nécessités qui surgissent.

En jetant un dernier regard sur l'histoire de cette Société, il nous est impossible de ne pas regretter vivement qu'un zèle aussi ardent, qu'une aussi infatigable activité aient rencontré tant d'obstacles, et que les Jésuites n'aient pu complétement réussir à fonder le règne de la vérité catholique dans tous les lieux où ils ont paru. La prétendue réforme avait surpris l'état monastique dans une sorte d'engourdissement moral qui en affectait toutes les branches, et qui sembla d'abord promettre des victoires aux nouvelles erreurs; cet avant-mur, ce redoutable retranchement, à l'abri duquel se maintenait la hiérarchie de l'Église, ne se trouvant pas tout à fait en état de défense, l'ennemi l'aurait escaladé bientôt, pour aller attaquer la forteresse même. C'est alors que s'étaient

[1] Voyez pag. 251-258.

avancés les Jésuites, avec le projet, en apparence audacieux, mais justifié par le succès, de s'interposer comme arbitres entre les novateurs et les défenseurs de la foi, et de jeter dans un des bassins de la balance un poids qui le ferait pencher en faveur de l'Église. Forts du sentiment de leur supériorité, ils gardèrent la place qu'ils avaient prise, malgré toutes les vicissitudes et tous les caprices de la fortune; ils se rendirent respectables au chef même de l'Église (auquel ils obéissaient, d'ailleurs, avec une soumission parfaite), autant qu'ils l'étaient devenus aux peuples qui subissaient leur ascendant et acceptaient leur doctrine. La Société de Jésus, comparée à l'ensemble des autres ordres religieux, est une réforme opérée sur l'échelle la plus large qu'on puisse concevoir; une réforme, surtout, qui était excellemment appropriée aux circonstances. N'empruntant à l'ancien état monastique aucune de ces observances extrêmes qui eussent paralysé son activité, acceptant dans une sage proportion et la mortification du corps et les habitudes contemplatives, de manière à ne pas se préoccuper trop des unes, ni à s'affaiblir trop par l'autre, elle conservait une juste mesure, qui lui permettait de tout entreprendre, parce qu'elle était préparée à tout souffrir. Les plus pieux parmi les catholiques zélés, les plus généreux parmi les hommes à idées larges, les plus adroits à la cour, les plus populaires parmi le peuple, les Jésuites étaient partout sûrs de la victoire, car il arrivait rarement que leurs plus redoutables antagonistes l'emportassent sur eux en présence d'esprit et en caractère. En un mot, les disciples de Loyola ont montré au monde tout ce que peut être un religieux, quand il sait se dégager à propos des formes du cloître.

Un ordre, destiné à combattre, avait surtout besoin d'unité, de force intérieure, de garanties contre la défection de ses membres. Aussi le fondateur prolongea-t-il sagement le temps d'épreuve des aspirants, jusqu'à l'âge où la réflexion est mûrie, les obligeant de passer par les trois degrés de novices, d'écoliers approuvés et de coadjuteurs, avant d'être admis au nombre des profès, qualité qui ne s'accorde qu'à ceux dont on a éprouvé la capacité par une longue et minutieuse surveillance.

On ne s'étonnera pas de ce qu'un semblable institut, à ne le considérer même que sous un point de vue purement humain, à ne le regarder que comme l'un des accidents du monde historique, ait excité l'admiration universelle, et trouvé, surtout chez les catholiques, une sympathie voisine de l'enthousiasme. Nous avons constaté plus haut les aveux des philosophes, Raynal, Voltaire, la Chalotais, Lalande, etc. Mais les protestants eux-mêmes, comme le prouve l'exemple de Robertson, ne lui refusent pas la gloire d'avoir cultivé, sous tous leurs mille rapports, les arts et les sciences, d'avoir nourri dans son sein des génies du premier ordre. Ce sont les Jésuites qui ont porté la parole évangélique dans les contrées les plus lointaines; ce sont eux qui ont banni des écoles l'esprit de pédantisme qui dégoûtait de l'étude, et qui ont élevé, les premiers, des établissements-modèles d'éducation où l'on prépare dignement la jeunesse à figurer dans le monde. Ces services, quelque immenses qu'ils soient, s'effacent encore devant les constants efforts des Jésuites pour faire prévaloir l'unité catholique, pour faire rentrer les brebis égarées dans le bercail hors duquel il n'y a point de salut.

Maintenant, qu'on reproche à certains casuistes obscurs d'avoir enseigné le probabilisme, les restrictions mentales, etc.; nous répondons, avec Voltaire, qu'il est absurde d'imputer aux Jésuites, en général, les maximes erronées et les pratiques cor-

rompues de quelques particuliers, d'autant plus que plusieurs de leurs casuistes ont enseigné le contraire. Nul souverain n'a jamais exigé des magistrats une parfaite uniformité dans les arrêts; est-il étonnant que cette uniformité ne se trouve pas non plus dans les décisions des casuistes, sur des points qui tiennent à ce qu'il y a de plus difficile et de plus délicat en morale, et dans les règles qui intéressent la conscience? Les adversaires de cette Société célèbre ont été plus loin qu'ils ne devaient; ils ont exagéré les choses pour donner carrière à leur haine et à leur faconde. On a imputé aux Jésuites des principes que l'on tirait par induction de leur doctrine, et qu'ils auraient désavoués; on n'a pas toujours interprété leurs expressions dans leur véritable sens; on a représenté les conséquences de leur système d'une manière partiale et qui ne s'accorde pas toujours avec l'équité. Quand on imprima un gros recueil des *assertions* des écrivains de la Société, *s'il eût été permis aux Jésuites*, dit Grimm [1], *d'opposer assertion sur assertion, ils auraient pu en ramasser de fort étranges dans le code des remontrances.* Faut-il, au reste, approuver la chaleur avec laquelle on a poursuivi, vers le milieu du XVIIIe siècle, la morale relâchée de casuistes oubliés? On devait prévoir que les principes de ces auteurs, recueillis en un corps et exposés en langue vulgaire, ne manqueraient pas d'enhardir les passions, toujours disposées à s'étayer de l'autorité la plus fragile. Le scandale, que la délation de ces maximes occasionna dans l'Église, fut peut-être un plus grand mal que celui qu'auraient jamais produit des volumes enfouis dans les ténèbres de quelques bibliothèques monastiques. « En effet, » dit Bergier [2], « qui connaissait Villalobos, Coninck, Llamas, Achosier, Dealkoser, Squilanti, Bizozéri, Iribarne, de Grassalis, de Pitigianis, Strevesdorf et tant d'autres? Leurs principes étaient-ils dangereux pour les ignorants et les femmes qui n'entendent pas la langue dans laquelle ces auteurs ont écrit, pour les gens du monde qui ont oublié le latin, ou pour les théologiens éclairés et décidés sur ces matières? Il n'est pas nécessaire d'être grand casuiste pour juger lequel des deux est le plus coupable, celui à qui il échappe une proposition absurde qui passerait sans conséquence, ou celui qui la remarque et lui donne de l'importance. »

C'est une question dont la solution est réservée au temps, ce premier ministre de Dieu au département du monde, que celle de savoir si la Société renaissante doit recouvrer toute son influence sur l'univers. Nous dirons seulement que, dans le monde moral, le mal ne marchant jamais sans son remède, c'est déjà un préjugé favorable pour les Jésuites, que d'avoir été rétablis en 1814, au moment où, débarrassés d'une guerre longue et européenne, les peuples restaient en proie à des principes également faux dans l'ordre religieux et dans l'ordre politique. L'instant de crise est arrivé, et il n'y a qu'une inspiration divine qui ait pu suggérer à Pie VII la pensée de rallier, autour de la chaire apostolique, une Société si propre à terrasser l'erreur. A nos yeux, donc, le fait seul de son rétablissement en 1814 est le garant de sa prospérité et de son utilité futures. Il est impossible qu'elle ne sache pas prendre position et s'approprier aux exigences du temps, qu'elle ne sache pas, comme autrefois, se rendre populaire en répondant aux vrais besoins de l'époque. « Nous nous croirions coupables devant Dieu d'une faute très-grave, » dit la bulle *Sollicitudo omnium Ecclesiarum*, « si, au mi-

[1] Corresp., 1re part., t. IV, année 1764.

[2] Diction. théolog., vº *Casuiste*.

lieu des besoins si pressants qu'éprouve la chose publique, nour négligions de lui porter ces secours salutaires que Dieu, par une providence singulière, met entre nos mains, et si, placés dans la nacelle de Pierre, sans cesse agitée par les flots, nous rejetions les rameurs *robustes* et *expérimentés* qui s'offrent à nous, *pour rompre la force des vagues* qui menacent à tout instant de nous engloutir dans un naufrage inévitable. »

CHAPITRE VII.

CONGRÉGATION DU TRÈS SAINT-RÉDEMPTEUR.

Nous avons, dans le chapitre précédent[1], fait allusion à la congrégation du *Très-Saint-Rédempteur*, fondée par le B. Alphonse-Marie de Liguori (1696-1787); parce que les ennemis des Jésuites, confondant cette société de missionnaires dans la haine qu'ils portent à la célèbre Compagnie de Jésus, ont présenté la première comme une branche, ou du moins comme une dangereuse alliée de la seconde. Les missionnaires et les Jésuites ont également pour but le triomphe de la vérité et de la vertu; ils méritent donc de partager les honneurs de la même persécution.

Liguori, rejeton d'une des plus illustres familles de Naples, montra, dès l'enfance, du penchant pour la piété et du goût pour l'étude. A peine eût-il fini son cours d'humanités, qu'il se voua au barreau; mais une erreur involontaire, qu'il commit en plaidant, l'engagea à échanger la profession d'avocat contre l'état ecclésiastique. Les pressantes sollicitations de sa famille, les brillantes espérances que lui offrait le monde, les contrariétés sans nombre que lui suscita sa résolution, ne le détournèrent point du service auquel la grâce l'avait appelé. Il s'y préparait par l'étude de la théologie, la prière, la pénitence, les œuvres de miséricorde. Quand il eut reçu le sacerdoce, il entra dans la congrégation de la Propagande, érigée à Naples, et prêcha la parole divine avec fruit partout où il fut envoyé. L'ignorance qu'il découvrit dans les gens de campagne, le détermina à se dévouer spécialement à les instruire; dans cette vue, il conçut, et en dépit des persécutions dont l'accablèrent d'abord ses anciens confrères de la Propagande, il réalisa le projet d'une congrégation de missionnaires, à laquelle il donna le titre du *Très-Saint-Sauveur*. Outre les vœux *simples* de pauvreté, de chasteté et d'obéissance, on y devait faire encore, 1° celui de n'accepter aucune dignité, emploi ou bénéfice hors de la congrégation, excepté le cas d'un ordre exprès du souverain pontife ou du supérieur général; et 2° celui de persévérer jusqu'à la mort dans l'institut, s'obligeant de ne recevoir dispense de ce vœu que du pape, ou bien encore du supé-

[1] Voy. pag. 247.

rieur général. Le 21 juillet 1752 eut lieu la première émission des vœux prescrits par les règles, et bientôt après l'élection du fondateur en qualité de supérieur général et à vie, avec le titre perpétuel de *recteur-majeur*. Par un bref du 25 février 1759, Benoît XIV approuva le nouvel institut, lui accorda un grand nombre de grâces et de privilèges, et décida que, pour le distinguer de la congrégation des chanoines du Très-Saint-Sauveur, il quitterait son premier nom pour prendre celui du Très-Saint-Rédempteur. C'est de là que ses membres ont été appelés *Rédemptoristes* : on les nomma aussi *Liguoristes* ou *Liguorins*, à cause de leur fondateur. L'institut, qui avait eu pour berceau l'ermitage de Sainte-Marie, de la ville de Scala, se propagea rapidement, non-seulement dans le royaume de Naples, mais en Sicile et dans les États pontificaux. Quoique Liguori eût été, malgré sa résistance, promu par Clément XIII au siége épiscopal de Sainte-Agathe des Gots, il ne cessa point de surveiller sa congrégation, et conserva toujours les fonctions de recteur-majeur, se faisant seulement suppléer, pour le détail de l'administration, par un vicaire général. Et quand, affaibli par ses longs travaux, il eut obtenu de Pie VI la permission de renoncer à son siége, en 1775, ce fut pour se retirer dans une maison de son institut, à Nocéra des Païens, où il vécut dans la prière et la pratique des bonnes œuvres. Mais sa vieillesse y fut affligée par le triste spectacle des divisions qui déchirèrent les Rédemptoristes. L'esprit philosophique du siècle dominait dans l'administration napolitaine, et l'indisposait contre les ordres et les vœux monastiques : aussi quand les Rédemptoristes, heureux déjà d'exister dans l'Église depuis le bref de Benoît XIV, demandèrent encore à être reconnus dans l'État, l'approbation royale, sollicitée par un agent infidèle, ne fut accordée qu'au prix d'altérations notables dans la règle. De là des calomnies contre le fondateur, qu'on supposait avoir consenti au changement des constitutions; de là une scission entre les établissements du royaume de Naples, que le pape exclut de la congrégation, et les établissements des Etats pontificaux et de la Sicile, qui se donnèrent des recteurs-majeurs. Liguori eut ainsi la douleur de voir son institut partagé en trois parties indépendantes, sans espoir d'une réunion opérée de son vivant. Elle n'arriva que quatre ans après sa mort, d'après l'ordre même de Pie VI, réconcilié avec le roi de Naples, qui, par un édit du 29 octobre 1790, reçut la bulle d'approbation de Benoît XIV. Jusqu'à cette époque, l'état d'exclusion des maisons gouvernées par le fondateur fut maintenu, et les établissements des États romains furent seuls avoués par l'Église. Les Rédemptoristes, comme nous l'avons dit dans le chapitre précédent, se sont répandus en Autriche.

En France même, quelques prêtres liguorins s'étaient établis dans le diocèse de Strasbourg, sous l'épiscopat du prince de Croï, à un ancien pèlerinage, dit *Bischenberg*, qu'ils restaurèrent pour y vivre selon leur règle. Et, afin d'être au plus tôt en mesure de prêter leur ministère, d'après leurs statuts, aux curés qui les appelleraient, ils admirent des novices avec la permission de l'ordinaire. La contrée ressentit bientôt les heureux effets du zèle de ces pieux prêtres qui, sous la protection des deux prélats qui occupèrent le siége de Strasbourg, avant l'évêque actuel, réussirent à prendre quelque consistance, malgré les tracasseries que leur suscitait une administration ombrageuse. Malheureusement des restrictions furent bientôt mises à leur activité. Le Bischenberg avait été dénoncé, en 1829, à la tribune de la Chambre des députés comme un rendez-vous de religieux étrangers, dont le

supérieur, résidant à Vienne, était sous l'influence du cabinet d'Autriche; d'où l'on induisait un danger imminent pour le pays. Une enquête fut ordonnée au préfet, qui, s'étant assuré de la futilité de l'inculpation, se contenta d'exiger l'éloignement de quelques sujets étrangers, et l'évêque ajouta, pour surcroît à cette mesure, la suppression du noviciat.

Telle était la situation de la maison du Bischenberg, quand arriva la révolution de 1830. Cette révolution semblait favoriser de nouvelles agressions contre des religieux dont l'existence était dès lors, aux yeux de leurs ennemis, une anomalie insoutenable. On avait débuté par la dispersion d'un couvent de Trappistes dans le Haut-Rhin; et, le 6 novembre, parut un arrêté de la préfecture qui prononçait la dissolution de l'association des Liguorins du Bischenberg, avec ordre aux religieux étrangers qui en font partie, de sortir du territoire de France dans le délai de huit jours, et avec la menace de traduire les contrevenants devant les tribunaux. Or, bien avant l'arrêté de dissolution, la communauté du Bischenberg se composait de six individus, dont la nationalité ne pouvait être contestée; plus, d'un prêtre du grand-duché de Bade, qui, domicilié en Alsace dès 1820, avait constamment vicarié dans une paroisse, et sollicité à diverses reprises des lettres de naturalisation; enfin, d'un prêtre suisse qui était en droit de se prévaloir du traité de réciprocité existant entre son pays et la France.

L'arrêté qui prétendait dissoudre une réunion de quelques prêtres vivant dans leur propriété, comme bon leur semblait, était donc un acte illégal, vexatoire, contre lequel on réclama, mais inutilement. L'administration crut faire une grâce aux Liguorins en leur accordant un délai, et, dès que celui-ci fut expiré, ils furent individuellement cités devant le juge d'instruction de Schelestadt, devant lequel ils durent subir un interrogatoire minutieux. Après avoir défendu avec fermeté leur droit devant le juge, ils furent renvoyés chez eux, incertains du sort qui les attendait, mais bien résolus de ne céder qu'à la force. Le juge, dans le cours de ses interrogatoires, avait été amené, par les arguments des prévenus, à confesser que la loi ne l'autorisait pas à faire sortir de France ceux des Pères qui lui étaient dénoncés comme étrangers; et leur droit à tous de rester réunis n'avait pas été moins victorieusement établi. Dans cet état de choses, on eut recours à un expédient qui sembla trancher la difficulté: on obtint de l'ordinaire l'interdiction des prêtres du Bischenberg! L'administration enjoignit, en même temps, aux autorités municipales de surveiller leur conduite. Voilà donc le régime des suspects remis en vigueur, dans l'Alsace, contre le clergé catholique, et la population entière provoquée à la complicité de la plus odieuse inquisition!!!

Si nous nous sommes occupés de la congrégation du Très-Saint-Rédempteur, bien qu'on n'y prononce que des vœux simples, c'est qu'on affectait de la confondre avec l'illustre Compagnie de Jésus, et que nous avions à cœur de parler d'un saint personnage, que quarante-quatre années seulement séparent de nous. « Il touche à la génération présente, il lui appartient presque. Il vivait dans ce temps où l'impiété triomphante préparait tous les malheurs dont nous avons été victimes, et lorsque le débordement des mœurs les plus licencieuses menaçait de tout envahir. Tandis qu'il combattait avec sa plume les ennemis de la vérité, ses vertus furent une éclatante protestation contre tous les scandales et tous les vices. Sa longue et sainte vie remplit presque tout ce siècle d'erreurs et de crimes, comme si la Providence avait voulu montrer

sans cesse le bien à côté du mal, et condamner tous les genres de désordres par le spectacle de toutes les merveilles de la vertu dans un seul juste.

» L'éloignement des temps produit comme une illusion de perspective dans la manière d'envisager la personne et les actions des saints. On ne les voit point tels qu'ils furent, comme des hommes semblables à nous, et qui, par les efforts d'une volonté soutenue de la grâce, se sont élevés à ce haut degré d'héroïsme que nous admirons en eux. L'imagination les place en quelque sorte au-dessus de l'humanité; environnés qu'ils sont de tous les genres de dons surnaturels et merveilleux, ils paraissent d'une autre espèce que nous, ils n'ont rien de nos vices, et nous les croyons inaccessibles à nos faiblesses; nous regardons leurs œuvres comme le propre de leur nature, tandis que nous devrions reconnaître la grandeur de leurs sacrifices, et nous trouver encouragés. Au lieu de dire, avec saint Augustin : Ce qu'ils ont fait, nous pouvons le faire; nous disons : Ils étaient des saints, et nous ne saurions atteindre si haut! Comme si les dons de Dieu avaient tari, et que sa grâce ne pût encore faire de nous des vases d'élection !!!

» Il n'y aura pas lieu à des erreurs aussi funestes, si vous retracez la vie d'un saint personnage qui, à une époque peu éloignée de celle où vous vivez, lorsque déjà l'on semblait ne plus croire à la vertu, ait fait éclater, au sein de l'affreuse corruption de son siècle, une sainteté qui rappelle les plus beaux jours du christianisme. Sa conduite dépose de la sainteté toujours subsistante de l'Église elle-même; et elle nous apprend que la perfection évangélique ne doit point nous être étrangère. Nos contemporains ont vécu et conversé avec lui; à mesure qu'il est plus rapproché de nous, il n'en paraît que mieux homme comme nous; et, en admirant en sa personne les opérations de la grâce, nous trouvons qu'il n'y a pas de présomption à aspirer là même où il est parvenu. Soutenus de Dieu, nous sentons que nous pourrons parcourir la même voie. C'est là comme un grand fait qui répond, d'une manière péremptoire, à tous les prétextes du temps, des mœurs et de la fragilité de notre nature [1]. »

[1] M. Jeancard, Vie du B. Alphonse-Marie de Liguori, Préface, *passim*.

CHAPITRE VIII.

SÉCULARISATION DES MONASTÈRES. — CONCLUSION.

SÉCULARISATION DES MONASTÈRES.

Pendant que les Jésuites remplissaient leur rôle éclatant, les autres ordres religieux, reculés sur l'arrière-plan du tableau, semblaient avoir abdiqué leurs idées d'agrandissement; tout leur désir était d'être ignorés, mais utiles; de se perpétuer à l'abri de leur ancienne réputation, mais de la justifier par un noble emploi de leurs revenus et de leur temps; de protéger ce qu'ils avaient sauvé de l'invasion de l'hérésie, mais de le faire tourner au bien-être public. Aussi une réforme salutaire s'opérait-elle paisiblement dans les cloîtres. Quoique les progrès, toujours croissants, de l'incrédulité empêchassent qu'on ne fût généralement aussi pénétré qu'autrefois de respect pour les vertus monastiques, cependant il était impossible de ne pas commander au moins l'estime des contemporains par des mœurs régulières, par l'application à des études solides [1], par l'exercice des œuvres de charité. Plus la libéralité des fidèles en-

[1] Avant la révolution, les religieux étaient encore chargés du plus grand nombre des colléges en France. Les Bénédictins de la congrégation de Saint-Maur présidaient à la plupart des écoles royales militaires nouvellement fondées. Ceux de Cluni, de Saint-Vannes, les Cordeliers, les Barnabites se vouaient aux soins de l'instruction publique dans différentes villes du royaume. Les Dominicains, dans leur seule province de Toulouse, occupaient trente-deux chaires ou maisons d'éducation. En 1780, l'abbé et les religieux de Saint-Bertin offrirent aux états d'Artois de défrayer, aux dépens de l'abbaye, le collége de Saint-Omer, dont ils étaient les fondateurs, et de former, du revenu actuel, des bourses pour les pauvres enfants de la province. L'ordre de Prémontré avait fait l'offre de se charger de colléges. L'abbaye de Bellelai de cet ordre, celle de la Toussaint, près de Strasbourg, avaient de très-belles institutions de ce genre, et elles étaient sur le point de se multiplier.

vers les monastères s'attiédissait, plus ceux-ci se proposaient un but d'utilité générale. Nous ne prétendons pas, toutefois, que cette règle n'ait souffert aucune exception ; quelques riches abbayes, insensibles aux leçons du temps, ne partageaient pas cette activité et cette sévérité de mœurs.

Comment, en présence de ces faits bien positifs, vint-on à prétendre, au XVIIIe siècle, que, l'institution des cloîtres se survivant déjà à elle-même depuis longues années, il n'y avait aucun inconvénient à la supprimer tout à fait? Remarquez qu'on avait détruit les Jésuites, quand cette prétention, contredite par les faits, commença à prévaloir : ce qui prouve, comme nous le disions plus haut, que l'extinction de la Compagnie de Jésus n'était, dans la pensée de ses ennemis, qu'un acte préparatoire à l'extinction de tous les ordres religieux, et que, par la suppression des monastères en général, on préludait à l'abolition du christianisme.

En 1768, Venise, déguisant ses intentions véritables sous le vain prétexte d'une réforme nécessaire, jeta, contre l'état monastique, un cri de guerre qui fut bientôt répété dans le reste de l'Europe. Le sénat suspendit les vœux des ordres mendiants (ce qui retranchait une branche considérable de religieux); il fixa l'âge de vingt et un ans pour les professions dans les autres corps ; il enleva les réguliers à la juridiction de leurs généraux pour les soumettre à celle des ordinaires, réforme qui n'a pas toujours tourné au profit de la discipline religieuse.

L'empereur Joseph II réalisa sur une plus grande échelle ce que la république de Venise avait essayé. Les entraves dont il entoura les monastères, la restriction qu'il mit à la réception des novices, la substitution de la surveillance épiscopale à la juridiction des supérieurs généraux, étaient autant de signes précurseurs d'une suppression définitive. Tout à coup il enjoignit de se dissoudre à toutes les corporations religieuses qui ne pourraient pas justifier de leur utilité pratique depuis des siècles. Par là le nombre des monastères, dans la monarchie autrichienne, fut réduit à la moitié, et celui des religieux au tiers. « L'empereur, » écrivait Frédéric à d'Alembert [1], « continue ses sécularisations sans interruption ; chez nous, chacun reste comme il est, et *je respecte le droit des possessions sur lequel la société est fondée.* » C'est qu'en effet les princes qui violent ce droit sacré, compromettent toujours la cause de la tranquillité et de l'ordre. L'exécution des nouveaux systèmes de Joseph II, en matière civile et religieuse, produisit une commotion en Hongrie, en Autriche, en Tyrol, dans le Milanais, et surtout dans les Pays-Bas, qui s'insurgèrent contre l'empereur, dont cette disgrâce hâta la mort. Prince infortuné, parce qu'il oublia que les gouvernements établis marchent d'eux-mêmes, et que ceux qui proposent des nouveautés sont les perturbateurs du repos public.

A Naples, en Toscane, en Portugal, en Bavière même, le pouvoir civil chassa une foule de religieux des deux sexes hors de leurs monastères ; et, dans les autres pays où les princes rencontraient encore une certaine opposition à de pareils coups d'État, les revenus et les possessions des monastères furent tellement séquestrés ou envahis, que l'existence des religieux y était précaire et gênée.

Il faut que la population de la France fût bien moins gangrenée d'athéisme qu'on ne le suppose communément, puisqu'alors que les cloîtres s'écroulaient hors du royaume, l'état monastique semblait encore y tenir tête à l'orage, quoique les philosophes et

[1] Correspondance, Lettre 226e.

les idées libérales, qu'ils avaient mises à l'ordre du jour, excitassent le peuple à ruiner aussi les établissements français. Ce n'est pas que, depuis l'expulsion des Jésuites, le projet de détruire les autres corps religieux ne se poursuivît efficacement par des hommes dévoués aux conjurés dans le ministère. On commença par reculer le terme de la profession de seize à vingt et un ans. Les jeunes gens, privés d'une éducation plus soignée depuis l'éloignement des Jésuites, livrés ensuite à leurs passions, ou bien croyant perdre les années qu'il fallait attendre pour entrer en religion, ne pensèrent presque plus à cet état; ceux qui le prirent furent de mauvais religieux, et augmentèrent les abus des cloîtres. Celui qui seconda le mieux les philosophes fut Brienne, qui a fini par se faire placer au rang des ministres que l'ambition a rendus imbéciles. Il fut l'âme de d'Alembert, et, archevêque, il fut dans l'Église tout ce qu'aurait pu être d'Alembert, archevêque, dans une assemblée de commissaires chargés de réformer les corps religieux. Il fit un édit pour supprimer tous les couvents des villes, qui n'auraient pas au moins vingt religieux, et ailleurs au moins dix : avant la révolution, il y en avait déjà quinze cents de supprimés. Brienne échoua complétement contre les vierges consacrées à Dieu; elles étaient, pour la plupart, sous l'inspection immédiate des évêques qui les défendaient contre lui; l'âge de leur profession n'avait, d'ailleurs, été reculé qu'à dix-huit ans. Brienne multiplia les chanoinesses, dont la règle est moins rigide, parce qu'elle laisse plus de liberté pour communiquer avec le monde; et, par une sottise inexprimable, il exigea des quartiers de noblesse pour entrer dans les couvents. Sous l'influence de ces persécutions, sous l'influence des libelles contre les moines, dont on inondait le public, la plupart des religieux, écrivait Voltaire au roi de Prusse [1], étaient honteux de porter *une robe couverte d'opprobre*. Le sacrifice fut enfin consommé. Quand la première révolution éclata avec toutes ses horreurs, la France donna le terrible exemple d'une sécularisation en masse. L'assemblée nationale déclara, en 1790, tous les biens ecclésiastiques biens nationaux, elle abolit les vœux solennels, prononça la suppression de tous les monastères et ordres religieux : *loi destructive*, à laquelle Necker lui-même s'opposa, parce que les *instituts ecclésiastiques, dans son opinion, étaient étroitement liés à la conservation pure du culte religieux et de la foi catholique* [2]. En échange d'un traitement qu'on fit aux moines et aux religieuses, et qui est presque trop révoltant pour qu'on en parle, la nation se mit en possession de richesses immenses. Bonaparte, ensuite, n'eut garde d'annuler ces dispositions contre les monastères; au contraire, c'est par l'effet de ses suggestions qu'après la paix de Lunéville, en 1801, la sécularisation se généralisa dans tous les pays où dominait son influence, comme l'Italie, la Suisse et l'Espagne. En Alle-

[1] Lettre 159e.

[2] Hist. de la Révolut., par Necker.

Eh bien! dans l'hiver de 1789 à 1790, c'est-à-dire au moment même où l'on dépouillait les monastères, il sortit des greniers de ces établissements d'énormes quantités de blé, partie converti en pain, pour alimenter les pauvres, partie porté sur le marché, pour y faire diminuer le haut prix où était montée cette denrée de première nécessité. On pourrait nommer telle abbaye qui nourrit alors sept ou huit villages voisins pendant tout l'hiver, et il serait impossible de citer le moindre établissement ecclésiastique ou religieux qui ne se soit pas distingué alors par ces sacrifices.

magne, où les principautés ecclésiastiques, les chapitres et les monastères, avaient été généralement supprimés dès 1803, excepté en Autriche, cette mesure avait été déterminée, bien moins par des déclamations sur l'inutilité et les abus de l'état monastique, que par des motifs de convenance politique, par la nécessité de compensations de territoire et de revenus, en un mot par la cupidité et le désir de la spoliation, qui, dans des conjectures données, se déguisent sous le nom trompeur de raison d'État. Plus d'un regret, plus d'une douloureuse sympathie accompagnèrent cette œuvre de destruction : regrets superflus, sympathie impuissante! Le souverain pontife, de qui seul les monastères auraient pu attendre quelques secours, servait lui-même de jouet à un pouvoir de fer. Le peu d'établissements monastiques conservés dans certains pays, étaient les tristes débris d'une grandeur déchue.

L'institution de la vie religieuse, accablée par tant de pertes, semblait s'effacer en quelque sorte dans le passé, pour ne plus vivre que dans l'histoire, lorsque le pape Pie VII, recouvrant enfin sa liberté, en 1814, ressuscita les ordres religieux à une vie réelle. Dans le fait, ils ont poussé de nouvelles racines en beaucoup de pays, et cet arbre, à demi abattu, se pare déjà d'un luxe de feuilles qui console les regards du chrétien. En France, le changement survenu dans notre régime politique, au mois d'août 1830, ayant consacré la *liberté d'association* d'une manière encore plus explicite qu'auparavant, il faudra bien que l'état monastique s'y relève de ses ruines. Bonaparte lui avait été plus favorable que la restauration. Sous son sceptre de fer, des couvents d'hommes s'étaient réorganisés, et l'on conserve même le texte d'un décret inédit [1] qui autorisait la multiplication de semblables établissements; les trois décrets concernant les religieux du mont Cenis (20 janvier 1811), le monastère du Saint-Bernard et du Simplon (3 janvier 1812), les congrégations d'hommes dans le département de la Lippe (23 janvier 1813), dérivaient de cette disposition inédite, qui remonte au 16 octobre 1810. Bonaparte autorisa également des communautés de religieuses : ce sont presque les seules dont la restauration ait légalisé l'existence [2].

CONCLUSION.

L'histoire a jugé l'état monastique; tous les hommes raisonnables, quelle que soit d'ailleurs leur croyance religieuse, ne peuvent conserver aucun doute sur son utilité. Ses plus grands ennemis n'ont pas dissimulé les immenses services qu'il a rendus, au moyen âge, sous une foule de rapports. Ce sont les moines qui ont été déposer le germe du christianisme dans des contrées lointaines, chez des peuples sauvages, qu'on ne pouvait être tenté d'aborder que poussé par un zèle de flamme. Ce sont les moines qui ont fécondé les terres incultes, et donné des mœurs douces et policées aux nouveaux convertis. Ce sont les moines qui, se consacrant à la civilisation de l'humanité dégradée, ont porté la lumière de la science et de leur enseignement au milieu des épaisses

[1] Voy. Code Ecclésiastique français, t. I, p. 70.

[2] Voy. Code Ecclésiastique français, t. II, p. 474.

ténèbres de la barbarie. Le pauvre voyageur, le proscrit sans asile, trouvaient, chez ces enfants de la charité, un toit pour s'abriter et des soins pour revenir à la vie. Ce sont les moines qui, dépositaires du feu sacré, l'ont empêché de s'éteindre [1]; qui ont, par leur diligence à transcrire de précieux manuscrits, conservé l'antiquité aux générations reconnaissantes de ce bienfait. Ce sont les moines, enfin, qui ont tenu en bride la tyrannie du pouvoir civil, en lui opposant l'enseignement religieux, et en lui montrant en perspective ces châtiments de l'enfer, dont l'incrédulité peut se rire un moment, mais devant lesquels Voltaire mourant a pâli.

Philosophes, direz-vous que ces bienfaits, que les moines nous ont procurés, nous auraient été aussi bien assurés, quoique par une autre voie? Grégoire vous répond dans ses *Ruines* : « *Jamais la philosophie, séparée de la religion sa sœur, n'eût comme elle couvert la France et d'autres contrées d'établissements* destinés, les uns à recueillir ces êtres malheureux, fruits de l'incontinence; les autres à soigner les malades, sous la direction de filles vertueuses, qui, à cette bonne œuvre, immolent toutes les espérances du siècle. Une multitude d'autres établissements, destinés à soulager l'indigence, à répandre l'instruction, avaient été créés par la religion; la persécution les a dévorés. La religion seule pouvait imposer à d'estimables cénobites l'obligation de fixer leur domicile au milieu des glaces du Saint-Gothard, du Saint-Bernard, où la nature contristée ne sourit jamais aux voyageurs, mais où la charité chrétienne leur a préparé des secours. »

Et si cette réponse d'un homme, dont la voix vous est connue, vous semble incomplète, écoutez Leibnitz : « Il n'est pas moins utile qu'outre ceux qui sont dans les affaires de la vie commune, il y ait dans l'Église des hommes occupés à la *vie ascétique et contemplative*; qui, délivrés des soins terrestres et foulant aux pieds les plaisirs, se donnent tout entiers à la contemplation de la Divinité et à l'admiration de ses œuvres; ou même qui, dégagés de toute affaire personnelle, n'aient d'autre occupation que de subvenir aux besoins du prochain, soit par l'instruction des hommes égarés ou ignorants, soit par le secours des malheureux et des affligés; et ce n'est pas une des moindres prérogatives de cette Église qui seule a retenu le nom et le caractère de catholique, et qui seule offre et propage les exemples éminents de toutes les excellentes vertus de la vie ascétique. Aussi j'avoue que j'ai toujours singulièrement approuvé les *ordres religieux*, les *pieuses associations* et toutes les institutions louables en ce genre, qui sont une sorte de milice sur la terre. Que peut-il, en effet, y avoir de plus excellent que de porter la lumière et la vérité aux nations éloignées, à travers les mers, les feux et les glaives, de n'être occupé que du salut des âmes, de s'interdire tous les plaisirs et jusqu'aux douceurs de la conversation et de la société, pour vaquer à la *contemplation des vérités surnaturelles* et aux *méditations divines* [2]; de se dévouer à *l'éducation de la jeunesse* [3], pour lui donner le goût de la science et de la vertu; d'aller porter des *secours aux malheureux* [4], aux prisonniers, aux condamnés, aux malades, à ceux qui sont dénués de tout, ou dans les fers ou dans des régions lointaines, et dans ces services de la charité la plus étendue, de n'être pas même effrayé par la crainte de

[1] Voy. Histoire littéraire de France, antérieure à Louis XI, *passim*.

[2] Communautés *contemplatives*.

[3] Communautés *enseignantes*.

[4] Communautés *hospitalières*.

la peste? Quiconque ignore ou méprise ces choses, n'a de la vertu qu'une idée rétrécie et vulgaire, et croit sottement avoir rempli ses obligations envers Dieu, lorsqu'il s'est acquitté à l'extérieur de quelques pratiques usitées, avec cette froide habitude qui ordinairement n'est accompagnée d'aucun zèle, d'aucun sentiment. »

On peut bien, ce semble, ne pas rougir d'être de l'avis de Leibnitz. On peut bien aimer ces monastères, qui sont, comme dit M. de Châteaubriand [1], la sainte montagne d'où l'on entend les derniers bruits de la terre et les premiers concerts du Ciel.

[1] René.

LIVRE QUATRIÈME.

LIVRE QUATRIÈME.

TABLEAU DES CONGRÉGATIONS RELIGIEUSES D'HOMMES, FORMÉES EN FRANCE DEPUIS LE DIX-SEPTIÈME SIÈCLE.

CHAPITRE PREMIER.

DE LA FIN QUE SE PROPOSENT CES CONGRÉGATIONS.

L'histoire des ordres religieux a présenté le développement historique de ces grands instituts qui ont toujours si puissamment secondé, et qui ont suppléé quelquefois l'action du clergé séculier. La *solennité* des vœux leur imprime extérieurement un caractère particulier ; en un mot, c'est l'ensemble de ces admirables familles de religieux qui constitue, à proprement parler, l'état monastique.

A leur imitation, sous des formes analogues, liées seulement par des vœux *simples*, quelquefois même sans vœux, se sont élevées des congrégations pour toutes les nécessités morales, intellectuelles et matérielles des peuples. Ce sont toujours des applications du principe d'association qui est dans l'esprit et dans le droit de l'Église. Mais les observances y sont moins strictes : hospitalières ou enseignantes, souvent même enseignantes et hospitalières à la fois, ces congrégations sont incessamment mêlées au peuple, qu'elles instruisent ou consolent.

C'est surtout depuis que saint Ignace eut fondé son immortelle société que ce genre de congrégations, encouragé et soutenu par les Jésuites, se développa d'une manière si

étonnante chez toutes les nations, mais en France principalement, qu'il n'est aucun objet de l'enseignement catholique qui n'ait trouvé son organe, aucun besoin de l'humanité souffrante qui n'ait trouvé son remède. La règle de la plupart de ces congrégations est, au fond, calquée sur celle des Jésuites, qui en furent, sinon les auteurs directs, du moins les protecteurs constants.

La raison en est simple.

Les Jésuites étaient les adversaires-nés du protestantisme, qui avait prétendu renouveler la société. Ces redoutables antagonistes opposaient la foi au libre examen, la charité à la tolérance et à la philanthropie; et comme les protestants s'adressaient aux masses, aux classes inférieures, qu'ils séduisaient en flattant l'orgueil de l'intelligence et les passions du cœur, les Jésuites, à leur tour, cherchaient à renouveler les masses dans un esprit de foi et de charité. Pour cela, ils durent se créer des auxiliaires, des points de contact avec le peuple, et les congrégations dès lors se multiplièrent à l'infini.

Gloire donc à la Société de Jésus! Elle a été pour beaucoup dans le bien qui s'est opéré; elle doit être pour beaucoup dans notre reconnaissance.

Il n'en a pas été tout à fait des congrégations comme des ordres religieux proprement dits, à l'époque de la révolution. Il est vrai que la suppression prononcée fut générale; mais, tandis que les ordres religieux restaient sous le coup de la réprobation révolutionnaire, les congrégations, d'abord frappées, se relevaient successivement; d'une existence de fait elles passaient tour à tour à une existence de droit, et il arriva même que, pour conquérir aussi le pouvoir de faire le bien avec liberté, d'anciens ordres religieux se réduisirent, extérieurement du moins, à l'état de congrégations, modifiant leur règle, ajoutant aux fins de leur institut celle d'instruire l'enfance ou de soulager le malheur.

L'utilité toute pratique des congrégations ne doit pas cependant être exaltée au préjudice des services qu'ont rendus et que rendent encore les ordres religieux; il ne faut pas méconnaître la source pour ne se préoccuper que des filiations. L'esprit du siècle, tel que le philosophisme et la révolution, son ouvrage, l'ont perverti, s'accommode mal sans doute de l'état religieux, dont il ne comprend pas la nécessité et les miracles; mais il n'en est pas moins certain que les *moines* (ce mot nous plait, précisément parce qu'on le dédaigne) entrent dans l'économie de la société chrétienne, que leur existence se concilie avec les besoins de la société politique, et que leurs services passés autorisent à croire qu'ils formeront l'un des principaux éléments de la régénération qui se prépare.

Voyez ce qui se passe en France.

La révolution y a proscrit les moines, et l'histoire des ordres religieux montre qu'en dépit des proscriptions révolutionnaires, des Chartreux, des Trappistes, des Capucins, des Frères de la Charité, des Jésuites, y ont repris racine.

Vous demandez à quoi bon des Trappistes et des Chartreux? Hommes de peu de foi! vous ne savez donc pas quel baume la la religion verse sur les blessures du cœur? Il faut des Trappes et des Chartreuses, parce qu'il faut des asiles où l'on puisse aller se consoler avec Dieu des mécomptes de la fortune. Et puis, sous le seul rapport matériel, quels avantages l'industrie ne retire-t-elle pas du travail quotidien, de l'intelligente activité de ces ouvriers *à bon marché?* Visitez les déserts de la Grande-Chartreuse, visitez, s'ils sont encore debout, les bâtiments de la Meilleraie; vous verrez qu'ici les religieux, important d'Angleterre ses

procédés agricoles, avaient déjà transformé leur monastère en ferme-modèle, où les provinces voisines envoyaient se former d'excellents agriculteurs; vous verrez qu'au fond du Dauphiné, des établissements non moins utiles vivifient une retraite où le travail fatiguerait votre paresse. Aussi ces pieux asiles se sont-ils multipliés, et s'il n'y a qu'une Chartreuse, on comptait déjà plus de douze Trappes en 1830; il doit en exister moins en 1831.

A quoi bon les Frères de la Charité? Par pudeur, il aurait fallu nous épargner la réponse. Eh quoi! ces disciples de saint Jean-de-Dieu, rétablis depuis douze ans, pour soigner les pauvres malades, ne trouveraient pas grâce au tribunal de la philanthropie! Ce n'est pas là ce qu'ont voulu ces populations, plus chrétiennes qu'on ne pense, qui ont favorisé leur rapide propagation de Marseille jusqu'à Lille, de Lyon jurqu'à Nantes. Écoles chrétiennes, soin des prisonniers, service des hôpitaux, traitement des insensés, c'est-à-dire de la plus redoutable des infirmités humaines, voilà les œuvres auxquelles se consacrent les Frères de la Charité. Oh! si ceux qui les repoussent sans les connaître avaient pu être témoins de leur dévouement à Montbrison, lorsque le typhus s'y manifesta en 1825! C'était un spectacle touchant et déchirant à la fois de les voir, malades ou mourants, obligés de servir eux-mêmes les pauvres aliénés mourants ou malades. Le religieux-prêtre, atteint de l'épidémie à laquelle il succomba, s'arrachait de son lit de mort et se traînait la nuit comme le jour auprès des mourants, pour les consoler et leur administrer les derniers sacrements. La pauvreté des Frères venait encore aggraver leur affliction; eux-mêmes et leurs aliénés manquaient des choses les plus nécessaires. Cependant, tandis que l'épouvante était dans la ville de Montbrison et que les autorités délibéraient d'établir un cordon sanitaire, les Frères de la Charité des maisons de Nantes, de Paris, de Lyon, etc., se jetaient aux genoux de leurs supérieurs, et imploraient la grâce d'être envoyés au lieu du danger, au risque d'en être victimes... Admirables inspirations de la charité chrétienne, qui font qu'on s'oublie soi-même pour tendre à son prochain une main secourable!

A quoi bon les Jésuites? Demandez-le à ces congrégations dont les membres, pris dans les divers rangs de la société, venaient se former sous leurs inspirations à la pratique de toutes les vertus; demandez-le surtout à cette jeunesse qui, chassée en 1828 des petits séminaires de France, reflua, pour suivre ses maîtres, à Sarragosse et à Fribourg. Il est vrai qu'on prétendit alors que les Jésuites ne convenaient plus à l'éducation dans les temps où nous sommes. Il y aurait eu plus de justice à dire, comme nous l'avons indiqué ailleurs [1], que, seize années après leur rétablissement, les Jésuites, à défaut de ressources suffisantes, n'étaient pas en mesure d'opérer tout le bien qu'on exigeait d'eux et qu'ils réaliseront plus tard. Les éléments dont se composait la société étaient encore trop faibles, le nombre de ses membres était encore trop restreint, pour qu'elle pût répondre à toutes les sollicitations dont on l'assiégeait, et pour qu'elle pourvût à toutes les améliorations désirables. Comment les Jésuites les auraient-ils accomplies avant d'en avoir réuni et disposé les moyens? La Compagnie de Jésus, dût cette opinion froisser un éclatant paradoxe, sent profondément la nécessité de se préparer à remplir sa mission. Eh! pourquoi tant d'expérience ne lui en ferait-elle pas comprendre toute l'étendue? Le livre des révolutions n'est-il pas ouvert à ses yeux comme aux autres? Est-ce bien à elle qu'il con-

[1] Voy. pag. 247.

vient d'adresser le reproche de ne pas étudier les besoins de la société chrétienne, ou de reculer devant les sacrifices qu'ils demandent? Son histoire n'est-elle pas là pour répondre? La Providence, soyez-en sûr, ne l'a soumise à des épreuves nouvelles que pour lui donner le temps de se préparer mieux. On peut remarquer la différence qu'il y a entre l'éducation qu'on donne aujourd'hui dans les couvents aux jeunes personnes du sexe, et celle qu'on leur donnait avant la révolution : là, l'éducation tout entière était à améliorer; il n'y avait qu'à ne pas se dissimuler les trop justes exigences du nouvel ordre social. Mais les Jésuites avaient précédemment un système auquel on applaudissait unanimement; dans tous les pays, dans toutes les opinions, même chez leurs ennemis, on convenait qu'ils étaient les maîtres les plus habiles, et qu'eux seuls possédaient à un éminent degré le véritable esprit de cette fonction si utile, si essentielle à la société. Est-il étonnant que, reparaissant dans le monde après un demi-siècle d'adversités, réduits à un très-petit nombre de membres, n'éprouvant que des difficultés à s'en procurer, appelés néanmoins en mille lieux à la fois, n'ayant qu'une existence toujours menacée, et par conséquent toujours précaire, est-il étonnant que leur système d'éducation n'ait pas semblé dès l'abord, et surtout aux yeux de certains hommes, en harmonie, par ses progrès, avec les progrès du siècle? N'est-il pas admirable, au contraire, qu'ils nous aient rapporté et la vigueur de leur premier zèle et toutes leurs anciennes traditions?

Mais les Jésuites nous reportent naturellement aux congrégations religieuses, dont ils ont eu si à cœur de multiplier les établissements, parce qu'ils les regardaient comme les indispensables auxiliaires des ordres religieux et du clergé séculier.

Il demeure entendu que l'utilité des congrégations n'infirme en rien sur celle des ordres religieux.

Ce livre est spécialement consacré aux associations d'hommes : service des missions intérieures ou étrangères, établissement des séminaires, instruction des enfants pauvres, voilà les principales fins de ces associations.

MISSIONS.

Le zèle pour les missions n'est ni nouveau, ni extraordinaire; de grands saints en ont donné l'exemple; les évêques, en procurant ce secours à leurs diocèses, ne font que suivre l'esprit de l'Église et les traces de leurs prédécesseurs; les prêtres qui se vouent à cet important ministère ont les droits les plus légitimes à notre estime et à notre reconnaissance.

C'est par les missions que la foi s'est établie et propagée; sans remonter au temps de Jésus-Christ, des apôtres ou de leurs premiers successeurs, saint Augustin en Angleterre, saint Boniface en Allemagne, comme plus tard saint François Xavier dans les Indes, ne menaient-ils point la vie de missionnaires? Saint Bernard, saint François d'Assise, saint Bonaventure, donnaient des missions. L'ordre entier des Frères-Prêcheurs (son nom l'indique assez) leur était consacré. La vie de saint Vincent Ferrier ne fut qu'une longue mission en pays chrétiens. Saint Ignace en fit l'un des objets que devait remplir son illustre compagnie. Saint Charles Borromée et saint François de Sales pratiquaient

cette œuvre avec autant de succès que de zèle.

Mais, insistons seulement sur les temps postérieurs au dix-septième siècle.

On connaît la célébrité qu'acquirent les Jésuites en se livrant à ce genre de ministère; le midi de la France révère surtout la mémoire de saint Jean-François Régis (1640), missionnaire dans les Cévennes, le Vivarais et le Valais. Mais le sentiment et la pratique de saint Vincent de Paul, aux vertus duquel l'incrédulité même a été forcée de rendre hommage, sont peut-être plus capables encore de concilier aux missions le suffrage des hommes de bien. Sous les auspices de ce grand saint, des hommes distingués firent les premiers essais de leur zèle; Bossuet donna lui-même, l'an 1658, à Metz, une mission dont Vincent l'avait établi le chef. Pour perpétuer cette œuvre, le saint établit une congrégation, et il voulut que le nom de *Prêtres de la Mission* rappelât sans cesse à ses membres le but de leur institution. Du vivant même du fondateur, ses enfants donnèrent un millier de missions, non-seulement en France, mais dans diverses parties de l'Italie, en Corse, en Pologne, en Irlande; les Lazaristes remplissent encore aujourd'hui cette belle vocation. Les généraux de l'Oratoire voulurent que leur congrégation rivalisât, sous ce rapport, avec les Lazaristes; le père Bourgoing composa même, pour ses missionnaires, un livre intitulé : *Direction pour les missions qui se font par la congrégation de l'Oratoire.* M. Olier, qui fonda celle de Saint-Sulpice; le Père Eudes, qui établit les Eudistes; Bourdoise, qui institua les Prêtres de Saint-Nicolas-du-Chardonnet; le Vachet, à qui l'on doit les sœurs de l'Union Chrétienne, s'appliquèrent tous aux missions. Les Pères de la Doctrine Chrétienne avaient pour objet principal le catéchisme et l'instruction des ignorants. Boudon (1702), Viant (1706), étaient connus par leurs missions. Le cardinal de Grimaldi, archevêque d'Aix, le cardinal le Camus, évêque de Cahors, en donnaient de fréquentes à leurs diocèses; ce dernier en fit une lui-même qui dura vingt-deux mois consécutifs.

Au dix-huitième siècle, le Père Bridaine, qui n'appartenait à aucune congrégation, en donna deux cent cinquante-six différentes jusqu'à sa mort, l'an 1767. Les Lazaristes, l'Oratoire, les Eudistes, persévéraient dans leur zèle. Les Jésuites s'honoraient, en ce genre, des Pères de Tournemine, Segaud, Perusseau, Dudon, Duplessis, Delmas, Ingoult, Perrin, de Ligny, Irlande. Les Capucins étaient appelés pour le même objet dans plusieurs diocèses. Ces associations de missionnaires, celle que Grignion formait à Saint-Laurent-sur-Sèvre, par exemple, s'établissaient dans les provinces. Parmi les prélats qui protégeaient ces missions, on cite MM. de Luynes, de Belzunce, Languet, de Saléon, de Pompignan, de Lamothe, de Beaumont, etc.

De son côté, l'Église encourageait les missions en béatifiant leurs fondateurs; en France, saint Vincent de Paul; en Italie, Léonard de Port-Maurice, Franciscain, François de Girolamo, Jésuite, et Alphonse de Liguori.

Lorsqu'après la tempête révolutionnaire, le culte eut été rétabli en France, les missions se relevèrent aussi. Nous parlerons surtout des missionnaires du Saint-Esprit. On donna d'ailleurs, et aux frais du gouvernement de Bonaparte, des missions dans les diocèses de Troyes, de Poitiers, de la Rochelle et de Metz. Il y eut même un projet de créer un corps de missionnaires; projet qui fut mis sous les yeux de Bonaparte, qui fut adopté par lui, et qui aurait reçu son exécution, si l'empereur, mécontent du pape, n'avait pas changé tout à coup

de système, supprimé plusieurs établissements, et manifesté contre le clergé une défiance et une irritabilité qui allèrent toujours en croissant. Les missionnaires furent obligés d'interrompre leurs travaux, pour ne les reprendre qu'à la restauration.

En 1815, plusieurs ecclésiastiques, et entre autres les abbés Legris-Duval, Rosan et de Forbin-Janson, vivement touchés de la privation des secours spirituels où la rareté des pasteurs laisse une partie de nos provinces, se réunirent pour faire un établissement, dont le but principal était de donner des missions, et de former des missionnaires pour l'intérieur de la France; le grand aumônier se déclara protecteur de cette société, dont les statuts étaient approuvés par l'archevêque de Paris. D'un autre côté, des sociétés particulières se formaient dans le même but, dans un grand nombre de diocèses. Enfin, le gouvernement, qui protégeait ces efforts, encourageait aussi le rétablissement des missions étrangères, en prêtant son appui aux Lazaristes, au séminaire de la rue du Bac, et à celui du Saint-Esprit.

SÉMINAIRES.

Une des institutions qui ont le plus contribué à faire fleurir la religion, a été l'établissement des séminaires, où ceux qui se destinent à l'état ecclésiastique se forment aux connaissances et aux vertus de leur ministère. Le concile de Trente avait particulièrement recommandé d'établir ces précieuses écoles; c'est ce que firent les évêques, pénétrés qu'ils étaient de la nécessité de donner à l'éducation ecclésiastique une forme plus régulière. Saint Charles Borromée fut un des premiers qui s'occupèrent de cet objet essentiel, et son exemple trouva surtout des imitateurs au dix-septième siècle. C'est alors qu'on vit paraître les Vincent de Paul, les Olier, les Bourdoise, etc. Le 15 décembre 1698, Louis XIV donna une déclaration pour l'établissement des séminaires dans les diocèses qui n'en avaient point encore; cet établissement se réalisa au dix-huitième siècle.

A la révolution, l'Église de France avait plus de cent soixante séminaires, où l'on admettait les jeunes aspirants au sacerdoce à un prix très-modique, quelquefois même sans pension.

Dans Paris seul, combien de maisons leur étaient ouvertes! Saint-Lazare, qui, outre la grande maison de ce nom, avait le séminaire Saint-Firmin; l'Oratoire, qui, parmi ses trois maisons, tenait un séminaire à Saint-Magloire; Saint-Sulpice, Saint-Nicolas, les Trente-Trois, Saint-Louis, Saint-Marcel, le Saint-Esprit, les Missions-Étrangères, les Eudistes, les Anglais, les Irlandais (qui avaient deux maisons, l'une aux Lombards, l'autre au Cheval-Vert), les Écossais... tous ces établissements étaient, pour le sacerdoce, autant de riches pépinières. La seule congrégation de Saint-Sulpice en possédait cinq, le grand et le petit séminaire, la communauté des philosophes, la petite communauté ou les Robertins, la communauté de Lisieux ou de Laon. Saint-Nicolas avait deux maisons, le séminaire et la communauté; c'était proprement le séminaire du diocèse : mais chacun pouvait choisir entre les divers établissements, qui étaient tous dirigés par des prêtres voués exclusivement à ce genre de fonctions, et formés eux-mêmes dans le sein de leurs congrégations respectives.

Considérons maintenant les provinces.

Les Prêtres de la Mission, ou de Saint-Lazare, étaient ceux qui dirigeaient le plus de séminaires. Ils avaient ceux d'Agen, Albi, Amiens, Angoulême, Arles, Arras, Avignon, Auxerre, Bayeux, Beauvais, Belley, Béziers, Bordeaux, Boulogne, Saint-Brieux, Cahors, Cambrai, Châlons-sur-Marne, Chartres (où ils tenaient à la fois le grand et le petit séminaire), Saint-Flour, Saint-Pol-de-Léon, Pau, pour le diocèse de Lescar, Luçon, Saint-Malo (diocèse où ils avaient deux séminaires, l'un à Saint-Méen, l'autre à Saint-Servan), le Mans, Marseille, Metz (où ils occupaient encore deux séminaires, celui de Sainte-Anne et celui de Saint-Simon), Montauban, Nancy, Narbonne, Noyon, Pamiers, la Rochelle, Rodez, Saintes, Sarlat, Sens, Sisteron (diocèse où ils tenaient des séminaires à Manosque et à Lurs), Soissons (où ils avaient le grand et le petit), Toul, Tours, Tréguier, Troyes et Vannes; somme totale: quarante-sept grands séminaires et deux petits. On ne sera point surpris du grand nombre des établissements confiés aux Lazaristes, en songeant qu'ils étaient les fils de saint Vincent de Paul, le premier qui ait établi des séminaires sur le pied où ils sont aujourd'hui; les Lazaristes se montraient dignes de cette filiation, et par l'esprit ecclésiastique qui régnait parmi eux, et par l'importance de leurs services.

Après la congrégation de Saint-Lazare, c'était celle de Saint-Sulpice qui avait le plus de séminaires. Elle dirigeait ceux d'Angers, d'Avignon, d'Autun, de Bourges, de Clermont, de Limoges, de Saint-Irénée, à Lyon, de Nantes, d'Orléans, du Puy, de Reims, de Toulouse (où, indépendamment du séminaire diocésain, elle tenait celui de Saint-Charles, destiné aux jeunes ecclésiastiques des diocèses voisins, qui étudiaient en l'université de Toulouse), de Tulles et de Viviers. A ces grands séminaires étaient joints partout de petits séminaires, excepté à Nantes, au Puy, à Reims et à Tulles. Le diocèse de Limoges avait un petit séminaire à Magnac. Les prêtres de Saint-Sulpice étaient donc chargés de quinze grands séminaires, de onze petits, et en outre de cinq séminaires qu'ils avaient à Paris, et de celui de Montréal au Canada, qu'ils possédaient depuis l'origine. M. Olier, leur fondateur, formé lui-même à l'école de saint Vincent de Paul, leur avait transmis son esprit et son zèle.

Le P. Eudes (1680), prêtre respectable, avait établi au dix-septième siècle une congrégation fort répandue en Normandie et en Bretagne, mais qui n'avait que deux maisons hors de ces provinces. Les Eudistes étaient chargés des séminaires d'Avranches, de Caen, au diocèse de Bayeux, de Blois, de Coutances (et de plus, au même diocèse, du séminaire de Valognes), de Dol, d'Évreux, de Lisieux (grand et petit), de Domfront, au diocèse du Mans, de Rennes (grand et petit), de Rouen, de Séez et de Senlis; en tout quinze maisons, sans compter celle de Paris, qui n'était guère qu'un lieu de retraite.

D'autres congrégations dirigeaient aussi des séminaires; par exemple, les Prêtres de la Doctrine Chrétienne, fondés par le bienheureux César de Bus, au dix-septième siècle, occupaient ceux de Bayonne, de Condom, de Gap, de Mende, de Nîmes, d'Orange et de Tarbes, indépendamment des colléges qu'ils tenaient dans leurs trois provinces de Paris, de Toulouse et d'Avignon: leur maison principale était celle de Saint-Charles à Paris. D'un autre côté, l'Oratoire, quoiqu'il s'attachât de préférence à la direction des colléges, était pourtant chargé des séminaires de Châlons-sur-Saône (grand et petit), de Dijon, de Grenoble, de Lyon, de la Dalbade, à Toulouse, et de Vienne. Les Barnabites n'avaient que celui de Bazas. Les

Prêtres du Saint-Sacrement tenaient ceux de Thiers, au diocèse de Clermont, de Vaison et de Valence. Les prêtres du séminaire du Saint-Esprit possédaient celui de Meaux. Des missionnaires, appartenant à diverses associations, avaient le séminaire de Sainte-Garde à Avignon, un à Limoges, un à Mende, deux à Périgueux, le grand et le petit, deux à Poitiers, un à Sisteron, un à Toulouse. Celui de Besançon était occupé par une association de douze prêtres qui se recrutaient dans le diocèse, et qui ne s'étendaient pas ailleurs. A Laon, les prêtres de Saint-Nicolas de Paris possédaient le séminaire épiscopal. A Lyon, une congrégation, dite des Josèphites, dirigeait un pareil établissement.

Outre les congrégations, des prêtres, qui ne formaient pas corps, régissaient aussi des séminaires, quarante-deux grands pour la théologie, et treize petits. Des établissements analogues existaient d'ailleurs, pour les prêtres infirmes, tels que la maison de Saint-François-de-Sales, fondée récemment à Paris; le séminaire de Sainte-Austremoine, au diocèse de Clermont; celui de Saint-Charles, au diocèse du Mans; celui des Missions et des Prêtres infirmes, à Chirac, diocèse de Mende; celui de Saint-Louis, à Rouen. On a pu remarquer, enfin, dans le tableau précédent, que plusieurs villes possédaient plus d'un séminaire; très-peu de diocèses, et encore c'étaient les plus petits, manquant de ces établissements utiles, étaient obligés d'envoyer leurs sujets dans des séminaires voisins.

De compte fait, l'Église de France possédait donc, au moment de la révolution, cent soixante grands séminaires et plus de quarante petits : dans ce calcul n'entrent pas un grand nombre d'institutions formées par les évêques pour les premières études des aspirants à l'état ecclésiastique, comme les écoles établies par les curés, les colléges où l'on enseignait les humanités, et même la philosophie. Il a suffi d'un moment pour disperser les élèves, proscrire les maîtres, abattre et convertir en des usages profanes ces beaux et vastes bâtiments.

ENSEIGNEMENT PRIMAIRE.

A partir du chapitre II, ce livre traitera des congrégations religieuses qui ont pour objet la direction des séminaires ou des missions, en suivant l'ordre chronologique; car il nous a paru inutile, pour ne pas dire impossible, de subdiviser la matière, puisque telle congrégation se propose l'un et l'autre objet, et que, quant aux missions, tel institut qui se livre aux missions intérieures, se livre aussi aux missions étrangères.

Mais les XIIIe et XIVe chapitres sont réservés aux congrégations enseignantes, à ces hommes vraiment apostoliques qui, à l'exemple du Sauveur, laissent venir à eux les petits enfants : *Sinite parvulos venire ad me,* à ces bienfaiteurs de la jeunesse, qui se répandent dans les villes et les campagnes : *Ite et docete omnes gentes*, et surtout à ces Frères de la Doctrine Chrétienne, à ces bons Frères *Ignorantins* qui savent tout, puisqu'ils possèdent l'art suprême d'inspirer aux enfants, par des moyens aussi efficaces que simples, l'amour de Dieu, l'amour des parents, et l'amour du travail. Oh ! que nous aurions voulu pouvoir ajouter à leur notice des renseignements détaillés sur toutes les congrégations particulières érigées par les évêques, dans la plupart des diocèses, pour arracher nos enfants aux précipices de l'immoralité et du libertinage où chaque jour

les plonge une éducation plus que païenne, dont il n'y a point d'exemples chez les peuples civilisés! Mais, outre que ces renseignements eussent grossi sans mesure ce volume, pouvions-nous les solliciter sans indiscrétion, à une époque où les événements ne justifient que trop la circonspection de nos premiers pasteurs?

Espérons toutefois que le gouvernement n'obéira pas aux funestes conseils dont les passions l'environnent, et que, comme la philosophie s'est montrée aussi faible qu'aveugle dans sa fureur de destruction, il voudra prouver qu'il est puissant et fort en encourageant ces corporations religieuses, aussi utiles qu'honorables à l'humanité : monuments vénérables du bon sens et de la vertu de nos pères, moyens uniques de faire à moins de frais le plus grand bien possible, et que n'ont pu remplacer, à l'époque de notre première révolution, ni nos *musées*, ni nos *lycées*, ni nos *prytanées*, ni nos *athénées*, et autres burlesques imitations de la Grèce ou de Rome, inventées pendant dix ans pour distraire la France de ses malheurs ou de ses crimes. Ces congrégations leur ont survécu ; elles survivront aussi à ces méthodes rivales dont le moindre inconvénient est de former des machines à lire, sans former des chrétiens.

CHAPITRE II.

PRÊTRES DE LA DOCTRINE CHRÉTIENNE.

(1592)

La congrégation des Prêtres de la Doctrine Chrétienne avait pour objet l'instruction des pauvres, des ignorants et des gens de campagne. Fondée à Lisle, dans le Comtat, en 1592, par César de Bus (1544-1607), elle fut confirmée par Clément VIII en 1597, et placée sous la direction de son fondateur.

César de Bus naquit à Cavaillon ; militaire pendant quelque temps, il avait cédé aux habitudes trop ordinaires de cette noble profession. Cependant Dieu le toucha de sa grâce ; il reprit alors ses études, et se consacra aux fonctions du ministère, se partageant entre la prédication et les œuvres de charité. Tantôt il visitait les hôpitaux, tantôt il faisait des catéchismes, des sermons, des conférences ; il se multipliait, en quelque sorte, pour instruire et consoler. Mais enfin il était seul, et le bien qu'il faisait seul il pouvait le centupler en s'associant des émules de son zèle. Cette considération donna naissance à la congrégation des Prêtres de la Doctrine Chrétienne. César de Bus voulut ajouter à la consistance et à la stabilité de son institut, en liant ses confrères par un vœu. Le Père Romillion et plusieurs autres rompirent à cette occasion leur union avec le fondateur pour se fondre dans la congrégation naissante de l'Oratoire, qu'ils accrurent de neuf maisons tant en Languedoc qu'en Provence. Cette scission, affligeante pour César de Bus, ne le fit point renoncer à son plan. Dieu mit encore sa patience à l'épreuve en le privant de la vue ; il n'en continua pas moins ses prédications, et mourut plein de bonnes œuvres. César de Bus avait également fondé une congrégation de Filles de la Doctrine Chrétienne, appelées aussi *Ursulines de Toulouse*.

En 1610, sa congrégation de clercs séculiers ne possédait que trois établissements, Avignon, Toulouse et Brive ; nous avons dit ailleurs[1] qu'elle s'incorpora aux Somasques d'Italie depuis 1616 jusqu'en 1747 ; elle revint alors aux vœux simples et à l'état séculier. A l'époque de la révolution, elle

[1] Voy. pag. 206.

comptait, au lieu de trois maisons, trois provinces, Avignon, Paris et Toulouse, qui comprenaient quinze maisons et vingt-six colléges. Paris renfermait trois de ces établissements : c'est dans celui de Saint-Charles que se tenaient les chapitres généraux, et que résidait le supérieur général. Il existait encore une province de Rome, formée dans le dernier siècle, de huit maisons que la congrégation avait en Italie, et de sept autres qui lui furent données par Benoît XIII. Ces maisons étaient des colléges, séminaires ou paroisses.

M. de Bonnefoux, dernier supérieur général des Prêtres de la Doctrine Chrétienne, mourut en 1806.

CHAPITRE III.

L'ORATOIRE.

(1611)

Le cardinal de Bérulle est l'un des grands hommes qui, avec saint François de Sales, saint Vincent de Paul et le bienheureux César de Bus, ont exercé le plus d'influence sur la rénovation morale et religieuse dont le commencement du dix-septième siècle est marqué. Nous avons eu occasion de dire, dans notre histoire des ordres religieux (p. 162), qu'il concourut à introduire en France les Filles de Sainte-Thérèse ; nous le présentons maintenant comme le fondateur de l'Oratoire.

Une congrégation du même nom avait été établie à Rome en 1560, par saint Philippe de Néri (1515-1595), et cette bienfaisante institution avait reçu la sanction des esprits éclairés, car ses membres se proposaient la belle et noble tâche d'adoucir les mœurs grossières du peuple en lui inculquant la doctrine chrétienne [1]. On verra plus loin que l'œuvre du fondateur français soutenait dignement le parallèle.

Pierre de Bérulle naquit, le 4 février 1575, au château de Sérilly, près de Troyes. Son père était conseiller au parlement de Paris, et sa mère, Louise Séguier, était tante du

[1] Philippe de Néri naquit à Florence, et se distingua de bonne heure par sa douceur et la pureté de ses mœurs. Étant allé à Rome, à l'âge de dix-huit ans, il s'y appliqua également à l'étude et aux bonnes œuvres, et fit de grands progrès dans la vertu. Il travaillait au salut des âmes, visitait les hôpitaux et les prisons, et portait les autres au service de Dieu par ses exemples et ses discours ; il institua, dans cette vue, la confrérie de la Sainte-Trinité, qui se consacrait aux exercices de piété et aux œuvres de miséricorde. Ayant été ordonné prêtre en 1551, il se retira dans la communauté des Prêtres de Saint-Jérôme, qui jouissait d'une grande réputation de régularité, et il se livra aux soins du ministère. Son zèle, sa charité, son talent pour toucher les pécheurs, sa vie pauvre, mortifiée, laborieuse, son assiduité à la prière, le firent bientôt connaître. Il faisait chez lui des conférences qui donnèrent lieu à la formation de la congrégation de l'Oratoire ; il réunissait des prêtres et de jeunes ecclésias-

chancelier de ce nom. Quoiqu'il fût l'aîné de sa famille, il avait montré de si bonne heure le goût de la vertu et de la piété, il avait puisé chez les Jésuites, ses maîtres, un si vif désir de travailler à son salut et à celui des autres, qu'il embrassa l'état ecclésiastique. Ordonné prêtre en 1599, il se livra aux fonctions du ministère, à la direction des consciences, à la conversion des protestants; les chances d'élévation que lui ouvraient son rang et sa fortune ne le détournaient point de ces occupations toutes spirituelles; il refusa des abbayes et des évêchés, afin de se concentrer entièrement dans la pratique des bonnes œuvres. L'une des plus notables est sa participation à l'introduction des Carmélites en France.

Mais il ne suffisait point à l'abbé de Bérulle d'avoir propagé un ordre qui servît d'asile aux femmes destinées à louer Dieu dans le secret de la solitude; l'état où se trouvait le clergé lui suggéra le dessein de faire refleurir l'esprit sacerdotal, en établissant un corps de prêtres qui travailleraient à la restauration de la discipline ecclésiastique. A la suite des troubles, des guerres, de l'hérésie, le sacerdoce était tombé dans un relâchement extrême; l'usage des instructions, des prônes, des catéchismes, avait presque disparu; on embrassait le ministère, non pour en remplir les fonctions, non pour y apporter l'esprit ecclésiastique et les connaissances nécessaires, mais pour parvenir à des bénéfices et à d'éclatantes dignités. Dans un tel état de choses, l'entreprise de l'abbé de Bérulle ne pouvait qu'être efficace. Saint François de Sales, César de Bus, plusieurs évêques, et d'autres personnes zélées, qu'il consulta, l'encouragèrent à fonder une congrégation qui se chargeât de former des prêtres, et de remplir sous les évêques les différentes fonctions du ministère ecclésiastique.

Le 10 novembre 1611, l'abbé de Bérulle, avec quatre associés, commença le premier établissement de l'Oratoire : ils vivaient en communauté, vaquant à la prière et à l'étude. Des lettres patentes du roi, et une bulle de Paul V, du 10 mai 1613, les autorisèrent sous le nom de *Prêtres de l'Oratoire*. Ils se trouvaient alors au nombre de dix-huit, et ils quittèrent leur première maison de la rue Saint-Jacques pour en occuper une plus vaste, rue Saint-Honoré. A mesure que leurs travaux augmentaient la confiance, on les appelait pour leur donner des cures, des colléges, des séminaires. Le premier dont l'abbé de Bérulle se chargea fut celui de Joyeuse, fondé à Rouen par le cardinal de ce nom; puis il en forma successivement à Langres, à Nevers, à Mâcon, à Troyes, à Lyon, etc. Les forces de l'Oratoire s'accrurent en 1615 par l'adjonction d'une petite société de prêtres formée en Provence dans un but analogue, et par celle des Doctrinaires de la congrégation de César de Bus,

tiques, et les exerçait à faire des prières et des instructions au peuple : on les appela *Oratoriens*, parce qu'à certaines heures ils appelaient le peuple à la prière au son de la cloche. Un de ses premiers disciples fut le célèbre Baronius, depuis cardinal. Cette congrégation commença en 1564; elle fut approuvée par Grégoire XIII, en 1575, et confirmée par Paul V, en 1612. L'an 1575, Philippe prit possession de l'église Sainte-Marie *in Valicella*, qu'il fit rebâtir avec magnificence, et continua cependant de desservir l'hospice des Pèlerins de la Trinité. Son institut s'accrut de son vivant, et forma des établissements à Florence, à Naples, à San-Severino, à Lucques, à Palerme, à Padoue, à Ferrare, à Thonon, etc. Les membres de cette congrégation se distinguaient par leur piété et par leur zèle pour le salut du prochain. Philippe les gouverna avec autant de talent que de douceur jusqu'en 1595, qu'il voulut, par humilité, se démettre des fonctions de supérieur. Il mourut saintement, et Grégoire XV le canonisa en 1622.

qui se séparèrent des autres sous la conduite du Père Romillion. Comme on ne faisait point de vœux dans l'Oratoire, comme les membres ne contractaient d'autre obligation que celle de vivre conformément à la sainteté de leur état, on comprend que les disciples de l'abbé de Bérulle devaient se multiplier promptement. Aussi le voit-on créer, en 1620, une seconde maison à Paris, au faubourg Saint-Jacques ; on lui demandait même des sujets pour les pays étrangers, et il fit des établissements à Madrid, en Savoie, dans les Pays-Bas, à Constantinople et à Rome.

Nous n'avons point à nous occuper de services d'une autre nature que l'abbé de Bérulle rendit à l'Église et à l'État. Ces services étaient tellement appréciés, qu'Urbain VIII et Louis XIII s'unirent pour élever au cardinalat un homme qui faisait tant d'honneur à sa patrie (30 août 1627). Le nouveau cardinal ne jouit que pendant deux ans de cette dignité ; il mourut subitement à l'autel, le 2 octobre 1629. Après sa mort, l'an 1630, la maison de l'institution fut fondée à Paris ; c'était la troisième que les Prêtres de l'Oratoire y possédassent. Mais, en considérant l'ensemble de leurs établissements, on voit que, dès la fin du dix-septième siècle, ils en occupaient soixante-quinze, d'où sont sortis une foule d'hommes distingués, de théologiens, de prédicateurs, de savants, et surtout de maîtres habiles pour l'enseignement de la jeunesse. Sous ce rapport, l'Oratoire rivalisa dès le principe avec les Jésuites.

Le successeur du cardinal de Bérulle, dans l'office de supérieur général de l'Oratoire, fut le Père de Condren (1588-1641), qui s'occupait de former les jeunes ecclésiastiques dans des conférences très-suivies. Après lui, le Père Bourgoing (1588-1662) donna à la congrégation une forme et une discipline régulières, établit des missions, fonda un grand nombre d'établissements, et s'employa avec beaucoup d'ardeur à maintenir l'unité dans l'Oratoire, en se prononçant lui-même et en faisant prononcer sa congrégation contre le jansénisme. Le Père Sénault (1604-1672) le remplaça. Puis on élut le Père de Sainte-Marthe (1621-1697), dont la doctrine, entachée des nouveautés qui s'accréditaient, ne fut que trop adoptée par ses confrères. Son penchant déclaré pour le jansénisme lui fit imposer la nécessité de se démettre de son office. Le Père de la Tour (1653-1733), son successeur, montra, au contraire, autant de prudence que de talents. Si, pour ne pas se séparer de ses collègues, il souscrivit avec le régime et la majorité des Oratoriens à l'appel au futur concile, après la publication de la bulle *Unigenitus*, il fut du moins l'un des plus zélés promoteurs de l'accommodement de 1720, aimant mieux se réunir au pape et aux évêques que de rester attaché à un parti. Sous le Père de la Vallette (1678-1772), dont la longue administration et la tolérance donnèrent le temps aux opposants de se fortifier dans l'Oratoire, s'opéra la destruction des Jésuites, événement fatal à leurs rivaux ; car, les Oratoriens ayant été chargés subitement d'un grand nombre de colléges que tenaient les Jésuites, on devint moins difficile sur le choix des sujets, par le besoin qu'on en avait pour remplir les places vacantes. Le Père de Muly (1693-1779), élu à l'âge de quatre-vingts ans, n'avait plus l'énergie nécessaire pour rendre la congrégation à son esprit primitif. Il en fut de même du Père Moisset, qui mourut en 1790 et n'eut point de successeur.

L'Oratoire subit le sort de tous les instituts religieux. Les dernières pages de son histoire présentent ceci de particulier, que ce fut dans l'église de Saint-Honoré qu'eut lieu, le 24 février 1791, le sacre des premiers évêques constitutionnels; mais la communauté n'y prit aucune part. Le 10 mai

1792, le régime et environ soixante membres de la congrégation écrivirent à Pie VI pour protester de leur attachement au saint-siége et de leur éloignement pour le schisme constitutionnel. Par malheur, un très-grand nombre tinrent une conduite tout opposée. Les uns entrèrent dans l'Église constitutionnelle, et lui donnèrent des évêques, des vicaires épiscopaux et des curés; d'autres coururent la carrière des emplois civils; d'autres enfin se joignirent aux factieux, et, dans cette honteuse association, se souillèrent des plus grands crimes. Il en est dont les noms (comme celui du régicide Fouché) n'ont été que trop fameux, et qui ont jeté dans l'opinion générale de fâcheuses impressions pour l'Oratoire.

Tant que de dignes héritiers de la piété et des talents du cardinal de Bérulle l'ont dirigée, cette congrégation, répétons-le avec complaisance, compta dans son sein un grand nombre d'écrivains distingués dans tous les genres, fit éclore des ouvrages utiles, donna au clergé d'excellents évêques, à la chaire des orateurs célèbres, à la jeunesse des maîtres habiles et zélés. C'est surtout sous ce dernier rapport que l'Oratoire mérité d'être cité, car on y dirigeait plusieurs maisons d'éducation où la discipline et l'enseignement furent pendant longtemps également soignés, et où, en instruisant les jeunes gens, on s'attachait surtout à leur inculquer les principes de religion, les bonnes mœurs, l'amour des devoirs de leur état. Parmi ces maisons on distinguait celle de Juilly, ancienne abbaye située dans le diocèse de Meaux, à peu de distance de Paris. Le choix des maîtres et le nombre des élèves en faisaient un des établissements les plus importants de l'Oratoire, et on y envoyait avec confiance, des provinces les plus éloignées, des enfants de toutes les classes. Ce sont là des faits, et nous nous plaisons à les faire ressortir: la congrégation de l'Oratoire a eu trop de droits à l'estime des gens de bien pour que nous soyons tentés d'atténuer le souvenir de ses services. Il est permis de parler avec quelque faveur d'une société qui a produit les Thomassin, les Lami, les Mallebranche, les Massillon, les Houbigant, les Lelong, les Lecointe, les Morin. Toutefois nous devons dire que ses premiers temps ont été plus brillants que les derniers; et si quelques nuages qui succèdent à un jour serein ne doivent pas en faire oublier l'éclat, cependant il faut se rendre aux leçons amères de l'expérience. Or, à l'époque de notre première, et même de notre seconde révolution, dont les principaux chefs furent élevés dans le sein de l'Oratoire [1], on ne s'aperçut que trop des ravages qu'avait faits l'esprit d'un siècle philosophe et frondeur, parmi les jeunes gens qui n'étaient plus éprouvés avec la même rigueur ni formés avec le même soin.

La maison de Juilly, rachetée depuis la révolution par les Oratoriens, qui y avaient formé un collége, a été cédée tout récemment par eux à plusieurs ecclésiastiques qui continuent le pensionnat, et font de la religion la base de l'éducation donnée à leurs élèves.

[1] Les Salverte, les Daunou, les C. Périer, etc.

CHAPITRE IV.

LAZARISTES.

(1626)

Le seul nom de Vincent de Paul suffit pour expliquer les prodiges de charité qui éclatèrent au dix-septième siècle ; ce saint est comme le principe et le centre de tous les travaux qui s'exécutèrent alors pour évangéliser les peuples et soulager l'humanité souffrante ; missions, séminaires, écoles gratuites, hôpitaux, toutes les fondations utiles, en un mot, sont marquées, pour ainsi dire, au coin de saint Vincent de Paul ; car, ou il en a été lui-même l'auteur, ou elles n'ont eu lieu que d'après son impulsion. On s'inspirait de sa charité, on s'éclairait de ses lumières ; le clergé rivalisait de zèle avec l'humble prêtre, les femmes se dévouaient comme instruments de ses admirables projets, le pouvoir s'honorait de seconder son influence ; sa grande âme, pour tout dire, se reflétait dans toutes les bonnes pensées, dans toutes les bonnes actions de l'époque. Il n'est pas un homme remarquable du temps qui n'ait été ou son ami ou son disciple ; et si nous voulions lui créer en ce moment un cortége autre que celui de ses propres vertus, il nous serait facile de l'entourer des plus hautes illustrations.

Il nous faudra choisir dans une vie si pleine. Nous parlerons ici des Prêtres de la Mission et ailleurs des Filles de la Charité.

Vincent de Paul (1576-1660) était d'une famille pauvre, et l'obscurité de son origine contraste merveilleusement avec la grandeur des entreprises qu'il fut appelé à réaliser ; mais Dieu se plaît à confondre l'orgueil, et l'humilité, fondement du christianisme, est toujours la vertu qu'il préfère. Vincent naquit au diocèse d'Acqs, fit ses cours de théologie à Toulouse, fut ordonné prêtre en 1600. La Providence, qui le destinait à secourir les captifs, permit qu'au retour d'un voyage à Marseille il connût par lui-même les misères de l'esclavage ; tombé entre les mains d'un corsaire barbaresque, qui l'emmena à Tunis, il n'obtint sa délivrance qu'au bout de deux ans. Il se rendit à Rome, d'où il revint en France l'an 1609, chargé d'une mission auprès du roi. Néanmoins, il vivait ignoré à Paris, visitant les hôpitaux, tra-

vaillant à sa sanctification, lorsque le fondateur de l'Oratoire lui fit accepter la cure de Clichy, près Paris, et l'engagea ensuite à entrer comme précepteur chez le comte de Joigny, de la maison de Gondy, général des galères de France. Il y demeurait lorsqu'il donna, l'an 1617, sa première mission à Folleville. L'humilité le porta à quitter cette maison où on lui témoignait à son gré trop d'égards, pour aller occuper la cure de Châtillon-les-Dombes, en Bresse; c'est là qu'il institua la première confrérie de charité pour le service des malades. Toutefois, vivement sollicité de rentrer dans la maison de Gondy, il y consentit à condition que, n'ayant plus qu'une inspection générale sur les enfants du comte, il pourrait se livrer au salut du prochain. Il s'adjoignit alors, pour les missions, des prêtres vertueux, et les paroisses de Villepreux, Montmirel, etc., furent le théâtre de leurs travaux; à Paris, Vincent instruisit les galériens, et, nommé aumônier général des galères, il alla visiter ceux de Marseille et de Bordeaux. Ce voyage lui donna occasion d'établir dans quelques villes les confréries de charité dont il avait eu l'idée à Châtillon; nous n'avons point à nous occuper ici de l'institut auquel ces confrériés ont donné naissance.

L'œuvre des missions, que le saint avait commencée, se consolida bientôt par une fondation expresse due à la piété du comte et de la comtesse de Joigny, qui, voulant établir des missions à perpétuité, chargèrent Vincent, et les prêtres qu'il s'associerait, d'acquitter cette fondation. L'archevêque de Paris, frère du comte, approuva l'établissement, et chargea Vincent de gouverner le collége des Bons-Enfants, devenu le berceau de la congrégation. Vincent en prit possession l'an 1625; l'archevêque confirma l'institut l'année suivante, Louis XIII l'autorisa par lettres patentes de 1628, et Urbain VIII érigea la congrégation par une bulle de 1632. Elle était destinée à évangéliser le peuple dans les campagnes, à diriger des séminaires, à envoyer des missionnaires en pays étranger. Vincent remplit le but de la fondation, dès l'origine, en envoyant ses missionnaires dans les provinces; lui-même partit pour le Lyonnais. A ce ministère il joignit l'établissement de retraites pour les ecclésiastiques qui devaient être promus aux ordres; la première eut lieu à Beauvais, l'an 1628; trois ans après, les mêmes exercices s'ouvrirent à Paris, au collége des Bons-Enfants; de là l'usage s'en établit dans les autres diocèses du royaume, et même à l'étranger, et cette mesure, devenue générale, est l'un des grands services rendus à l'Église par saint Vincent de Paul.

En 1632, on lui céda la maison de Saint-Lazare, au faubourg Saint-Denis; cette maison devint le chef-lieu de la congrégation, et l'occasion de ce titre de *Lazaristes*, sous lequel elle est plus connue. Dès ce moment, Vincent multiplia encore ses travaux. Il améliorait la position des galériens de Paris, contribuait à fonder un hôpital pour ceux de Marseille, établissait à Saint-Lazare des conférences ecclésiastiques sur les devoirs et les vertus propres au clergé, y ouvrait encore des retraites pour tous les fidèles (autre usage qui passa aussi dans plusieurs diocèses), formait des séminaires, continuait ses missions.

Nous n'écrivons pas la vie de saint Vincent de Paul; le détail de ses travaux, de ses bonnes œuvres, nous mènerait trop loin. Nous résumons seulement l'histoire des Lazaristes. Or, quant à la formation des séminaires, on a lu, à la page 269, la liste de ceux que cette congrégation a successivement possédés; elle en avait quarante-neuf; et, pour compléter tout de suite la nomenclature de ses établissements, nous dirons qu'elle était chargée des cures des résidences royales, qu'elle dirigeait la maison de

détention près Saint-Lazare, qu'elle avait des maisons en Italie, en Piémont, en Espagne, en Portugal, en Pologne, à Constantinople et dans les échelles du Levant, en Barbarie, et jusqu'en Chine : elle desservait d'ailleurs l'île Bourbon. Parmi ces établissements, indépendamment des séminaires, il y avait des maisons pour les missions, car les missions sont l'œuvre principale des Lazaristes, à considérer ce titre de *Prêtres de la Mission* qu'ils reçurent de leur fondateur. Presque tous les diocèses de France furent visités par ses disciples de son vivant : mais la charité de Vincent embrassait l'univers : et si le souvenir de ce qu'il a fait au milieu de nous est plus présent à notre esprit, si notre cœur s'échauffe davantage en songeant à ces enfants trouvés dont il devenait le père, à ces trésors de charité qu'il répandait à flots sur la Lorraine et la Champagne, désolées par la guerre, à ces bienfaits de tous les genres et de tous les lieux qui forment, en quelque sorte, le tissu de sa vie, nous ne devons pas oublier, cependant, que ce que Vincent faisait pour la France, il le faisait encore pour ses frères étrangers. L'Italie, le Piémont, la Corse, la Pologne, l'Irlande, l'Écosse, Alger, Tunis, Madagascar, recevaient des missionnaires de sa main : sur la plage d'Afrique, ces Lazaristes rivalisaient avec les religieux de la Merci, héroïques libérateurs des chrétiens captifs, et Abelly rapporte que, lorsqu'il écrivait son histoire, ils en avaient tiré environ douze cents de l'esclavage. C'est à multiplier ces bonnes œuvres que Vincent de Paul employait le crédit que ses vertus lui avaient assuré dans tous les cœurs, et jusque sur le trône.

Les derniers soins de Vincent furent pour ses deux congrégations ; on verra dans le Livre V qu'indépendamment de celle des Prêtres, il avait, en effet, fondé cette autre association si précieuse, et qui suffirait pour faire bénir sa mémoire, les Filles de la Charité, en un mot, mères des infirmes, des pauvres, des enfants trouvés ; Vincent avait voulu que les Sœurs fussent toujours sous la direction des supérieurs généraux des Lazaristes. Le saint mourut en 1660, âgé de 85 ans.

Ses premiers successeurs dans la charge de supérieur général, furent Réné Alméras (1672), Edmond Jolly (1697), Nicolas Pierron, qui soutinrent dignement le fardeau d'une telle succession. L'abbé Cayla de la Garde présidait au gouvernement des deux congrégations, quand la tempête révolutionnaire vint à éclater.

Supprimés en 1792 avec les autres congrégations et ordres religieux, les Lazaristes eurent, après le rétablissement du culte, l'espoir d'être eux-mêmes rétablis. Un décret de 1804, rendu en forme administrative, releva leur congrégation ; un secours annuel de quinze mille francs, pris sur les fonds généraux du trésor public, lui fut accordé ; on mit à sa disposition un hôtel situé à Paris, appartenant au domaine de l'État, pour servir de maison centrale et de noviciat, et plusieurs établissements dans les départements au delà des Alpes ; enfin, on l'autorisa à accepter un legs fait en sa faveur. N'étaient-ce point des gages assurés de protection? Mais voilà qu'après la rupture de Bonaparte avec le pape, on renouvelle une destruction aussi impolitique qu'injuste, aussi contraire aux intérêts du pays qu'à ceux de la religion : la maison est retirée, la dotation supprimée, les biens-fonds conservés ou acquis sont confisqués ; tout cela en conséquence d'un décret furtif de 1809, qui annule le décret authentique de 1804. Avec 1814 survint un gouvernement plus juste, plus sage, plus religieux, qui eut la pensée de rétablir ce qui avait été créé autrefois sous ses auspices ; l'ordonnance du 3 février 1816, restitua aux Lazaristes une

existence légale qui les rendait aptes à recevoir, acquérir et posséder; et cette existence se trouva confirmée par la loi des comptes pour chaque exercice qui approuvait le secours annuel accordé à la congrégation par les lois successives de finances. Ainsi protégés par le gouvernement qui les avait rétablis dans leurs premières fonctions, les Lazaristes rentrèrent dans plusieurs de leurs anciens établissements de France. Des coopérateurs instruits et zélés, de jeunes aspirants de la plus grande espérance vinrent se joindre à eux, surtout depuis que la munificence royale, ne pouvant leur rendre l'ancien local de Saint-Lazare, employé depuis longtemps à un autre usage, leur eut accordé une maison rue de Sèvres, à Paris, où est placé le séminaire interne, sous les yeux mêmes du chef de la congrégation. Les uns se préparèrent à former dans les séminaires des prêtres fidèles et capables; les autres, à porter aux pauvres habitants des campagnes les consolations de la religion; ceux-ci, à soutenir la foi chancelante des chrétiens qui vivent sous la domination mahométane à Constantinople et en d'autres échelles du Levant; ceux-là enfin, à entretenir et à augmenter même, à la faveur de certains arts libéraux ou mécaniques, comme l'astronomie, la peinture, l'horlogerie, les progrès de la religion dans la Chine. Les ministres de la restauration mirent plus d'une fois à la disposition des Lazaristes des fonds pour relever et affermir les missions du Levant, pour envoyer en Chine de nouveaux missionnaires au secours du petit nombre que la persécution des mandarins avait épargnés.

C'était beaucoup sans doute que de tels avantages; mais la congrégation n'était pas encore rétablie sur l'ancien pied. Depuis la mort de son dernier supérieur général, M. Cayla de la Garde (1804), auquel on n'avait pu, dans l'état des choses, donner un successeur, le pape avait nommé provisoirement deux vicaires généraux, l'un pour la France, l'autre pour les pays étrangers; mais, les circonstances étant devenues plus favorables, les membres souhaitèrent de se trouver, comme autrefois, réunis sous un même chef. Dans l'impossibilité de convoquer le chapitre général pour la nomination soit du supérieur, soit des assistants, on négocia à Rome pour que le pape y pourvût. Le saint-père conserva à la France le privilége dont elle avait toujours joui, celui de fournir le supérieur général. Un bref du 16 janvier 1827, dans lequel le pape reconnaît que ce supérieur général a toujours été un Français, quoique cette coutume ne constitue pas un droit exclusif, et qu'il est en même temps supérieur nécessaire des Filles de la Charité, nomma à ces fonctions Pierre Dewailly (1829), que le vœu des Lazaristes, transmis à Rome par le roi, y avait appelé. M. Salorgne lui a depuis succédé.

Aujourd'hui les Lazaristes dirigent, en France, outre la maison chef-lieu, le grand séminaire d'Amiens, les grands et les petits séminaires de Cahors, de Montauban, de Carcassonne, de Saint-Flour et de Vannes. Ils ont des établissements en forme de colléges, et dans la dépendance de l'université, à Montdidier, à Roye, et à Montolieu près Carcassonne : leur principal pensionnat, formé par Pierre Dewailly, est à Montdidier. Hors du royaume, ils ont conservé leurs établissements, et nous trouvons dans un recueil précieux pour les *Amis de la Religion* l'état suivant de leurs missions.

La congrégation de Saint-Lazare est chargée en Chine de toute la province de Pékin, de celle de Canton et de la Tartarie orientale; elle y met un évêque européen, quinze prêtres indigènes, et environ quarante mille chrétiens. Elle est chargée aussi de la province de Nankin et de celle de Honan, où elle a un prêtre européen, sept prêtres in-

digènes, et environ trente-trois mille chrétiens. Elle a une mission dans la Houpé, où il y a six prêtres indigènes et six mille chrétiens, et une mission dans le Kiangsi, où il ne se trouve qu'un prêtre indigène, et environ six cents chrétiens, outre un certain nombre d'autres que ce prêtre va visiter dans Chakiang. La congrégation a deux séminaires à Macao, l'un où l'on forme des missionnaires pour ce diocèse, qui compte environ six cents chrétiens; l'autre où l'on en forme pour les autres provinces dont elle est chargée; huit prêtres européens sont employés dans ces établissements. Les prêtres affectés au diocèse de Macao demeurent sous la juridiction de l'évêque; ceux qui sont destinés pour les autres provinces sont agrégés à la congrégation : de sorte que tous les missionnaires indigènes qui travaillent dans les missions des Lazaristes sont Lazaristes eux-mêmes.

Autrefois les Lazaristes présidaient le tribunal des mathématiques dans le palais de l'empereur, et ils avaient secrètement un séminaire de catéchistes. Ils remplissaient les fonctions de missionnaires dans la capitale et dans la province. La révolution a empêché de soutenir cette mission; M. Lamiot y restait seul, et était interprète de l'empereur, lorsqu'en 1818, M. Clet, Lazariste français, ayant été découvert et mis à mort par ordre de l'empereur, M. Lamiot fut exilé de l'empire. Il réside depuis ce temps à Macao, y dirige l'éducation des jeunes Chinois, et entretient la correspondance avec les autres missions. Il y a en ce moment quatorze élèves chinois qui reçoivent leur éducation ecclésiastique à Macao, aux frais des Lazaristes. On n'a pu jusqu'ici envoyer que deux missionnaires français en Chine; ils sont encore à Macao pour y apprendre la langue et les usages du pays, et saisiront l'occasion favorable pour entrer dans l'empire. Deux Lazaristes s'occupent en ce moment des mathématiques, de la physique et de l'astronomie, et essayeront de relever l'établissement de Pékin.

La congrégation est chargée de neuf missions dans les échelles du Levant, savoir : Constantinople, Smyrne, Santorin, Naxie, Salonique, Damas, Tripoli de Syrie, Antoura et Alep.

La mission de Constantinople est dirigée par trois missionnaires, dont l'un est préfet apostolique des missions du Levant. Ils ont une église publique, où ils célèbrent suivant le rit latin. Ils y prêchent en turc, en arménien, en italien et en français. Ils s'occupent précieusement des Arméniens catholiques, qui ne reçoivent de secours spirituels, pour ainsi dire, que des missionnaires, attendu que l'état d'asservissement où les ont tenus jusqu'ici les schismatiques, et les traverses auxquelles ils étaient en butte, se sont opposés jusqu'ici à ce qu'ils eussent des prêtres de leur nation en nombre suffisant. Les missionnaires instruisent aussi les schismatiques qui veulent entrer dans l'unité. Comme il n'y a aucune école à Constantinople, ils ont conçu le projet d'y établir un collége, ce qui faciliterait les conversions et dissiperait l'ignorance répandue parmi les catholiques arméniens; mais le défaut de ressources a empêché l'exécution de ce dessein, qui demanderait quinze mille francs.

La dernière persécution a donné lieu à de nombreuses conversions, le courage et la foi des catholiques ayant été d'un grand exemple. Les secours distribués par les missionnaires ont aussi été fort utiles. On a enfin obtenu l'affranchissement des catholiques asservis jusqu'ici par les schismatiques. Dorénavant ils auront un patriarche reconnu par le gouvernement, et cesseront d'être sous la juridiction oppressive des schismatiques. Le souverain pontife a nommé ce patriarche, qui est en ce moment à Constan-

tinople. Cet état de choses donne de grandes espérances pour l'avenir; mais le clergé et les fidèles sont très-pauvres. Les Arméniens catholiques sont à Constantinople au nombre de plus de vingt mille, parmi lesquels il y en a beaucoup de fort édifiants. La population entière des catholiques à Constantinople est de plus de quarante mille de diverses nations; il y en a aussi en grand nombre dans les villages des environs.

Salonique renferme environ deux cents catholiques dirigés par deux missionnaires qui s'occupent aussi d'instruire les schismatiques bien disposés; il n'y a pas d'autres prêtres catholiques. A Santorin, il se trouve plus de six cents catholiques qui offrent de grands exemples de piété; il n'y a qu'un missionnaire, on se propose d'y en envoyer un second. Une communauté de religieuses s'y occupe de l'éducation de la jeunesse. Naxie compte beaucoup plus de catholiques, mais nous ne saurions en déterminer le nombre; deux missionnaires y prêchent en grec et y exercent toutes les fonctions de leur ministère. Ils tiennent aussi une école, l'île n'offrant aucune ressource pour l'instruction de la jeunesse; cette école est gratuite. Smyrne possède un assez grand nombre de catholiques, soit du pays, soit d'autres nations; il y a deux missionnaires qui prêchent en grec, en italien et en français; ils tiennent aussi une école pour les enfants.

Antoura est l'endroit où arrivent les missionnaires qui se destinent aux missions du Levant; ils y demeurent deux ou trois ans, pour y apprendre l'arabe, la seule langue du pays. Il s'y trouve peu de catholiques, mais c'est un lieu de passage pour les chrétiens qui vont visiter la terre sainte. Il y a deux missionnaires à Antoura; la maison qu'ils occupent était destinée autrefois à l'éducation de la jeunesse du pays, spécialement des Maronites qui voulaient entrer dans l'état ecclésiastique. Ce séminaire perdit ses ressources, pendant la révolution, et fut dissous; il serait bien important de le rétablir. Il y a à Antoura une communauté de religieuses de la Visitation, dirigée par les missionnaires. Tripoli de Syrie n'a en ce moment aucun missionnaire; cette mission fut abandonnée il y a trente ans, par suite de la mort des prêtres qui y résidaient; la chapelle et la maison sont dans un grand état de délabrement et exigeraient bien cinq ou six mille francs pour les réparations. Alep était autrefois une ville très-commerçante, qui a beaucoup perdu depuis un dernier tremblement de terre. Elle renferme environ deux mille catholiques, sans compter ceux répandus dans les campagnes des environs; deux missionnaires leur donnent des soins. Damas a aussi environ deux mille catholiques et deux missionnaires, qui s'occupent en ce moment d'y établir une école; cette mission a été rétablie il y a deux ans. Les montagnes du Liban étant couvertes de catholiques, les missionnaires vont de temps en temps les visiter.

Ces quatre missions de la Syrie méritent l'intérêt des fidèles. Il y a dans ce pays des hérétiques de toutes les sectes, et on en ramène assez souvent dans le sein de l'Église. Il y a quelque temps, un évêque et son diocèse se sont réunis à l'Église romaine. Malheureusement il règne dans ce pays, même parmi le clergé, une ignorance extrême. Les missionnaires y jouissent d'une grande confiance et d'une grande considération. Ils honorent la religion par leur zèle contre les hérétiques et par leur empressement à secourir les catholiques, autant qu'ils le peuvent, contre les vexations des pachas.

La mission d'Alger fut établie par saint Vincent de Paul lui-même en faveur des chrétiens captifs. Elle fut supprimée à l'époque de la révolution et dépouillée de ses biens. En 1814, le pape témoigna le désir

de la voir rétablie; on y envoya l'année suivante deux Lazaristes, qui y restèrent jusqu'au blocus. Comme il n'y avait plus d'esclaves à Alger, les missionnaires exerçaient le ministère pour les catholiques qui y étaient en petit nombre, mais qui n'avaient point d'autres prêtres. A l'époque de la pêche du corail, qui dure plusieurs mois, un des deux missionnaires se transportait à Bone, où il y a beaucoup de pêcheurs catholiques de toutes nations, qui, sans cela, ne sont point assistés.

Depuis quelque temps, les Lazaristes ont envoyé des missionnaires aux États-Unis; dix dirigent des paroisses. Ils ont dans le diocèse de Saint-Louis un séminaire composé de trente sujets, un noviciat de neuf jeunes gens, et un collége qui a près de cent élèves. Les évêques de Saint-Loui et de la Nouvelle-Orléans appartiennent à la congrégation.

Elle a récemment formé deux colléges dans le Brésil; dans l'un est un noviciat. Le gouvernement lui laisse la liberté de former dans ce pays de nouveaux établissements.

On avait fait venir en 1829 quatre jeunes Chinois pour leur donner leur éducation ecclésiastique en France; deux autres arrivèrent encore au mois d'octobre 1830. Il a fallu, dans les circonstances, faire repartir ces jeunes gens. Ils ont quitté Paris le 25 novembre, accompagnés d'un prêtre qui se destine aux missions de la Chine. Ce voyage a coûté plus de treize mille francs. La congrégation recevait autrefois du gouvernement un secours annuel de quinze mille francs; ce secours vient d'être supprimé, ou du moins considérablement réduit. On avait résolu de faire imprimer une *Journée du Chrétien* et une *Imitation de J.-C.*, en grec moderne, pour les catholiques grecs qui sont dépourvus de livres de piété, et à qui les Anglais offrent des Bibles protestantes; la *Journée du Chrétien*, qui a été tirée à quatre mille exemplaires, a coûté quatre mille francs; le défaut de fonds a obligé d'ajourner l'impression de l'*Imitation*.

Voilà donc quels progrès les Lazaristes ont faits depuis leur rétablissement, voilà aussi la pénurie où les a jetés la révolution de 1830. Catholiques, qui d'un coup d'œil pouvez embrasser tout le bien que ces dignes enfants de saint Vincent de Paul opèrent au dedans et au dehors du royaume, catholiques, qui pouvez tout pour leurs séminaires de France et pour leurs missions de l'extérieur; catholiques, ne suppléerez-vous point aux secours dont le gouvernement prive les Lazaristes? Il leur retire sa main protectrice, étendez la vôtre vers eux; concourez à leurs travaux et par vos vœux et par vos dons. N'en seriez-vous pas abondamment récompensés, dût, la religion après tous vos sacrifices, ne compter qu'*un chrétien de plus?*

CHAPITRE V.

MISSIONNAIRES DU SAINT-SACREMENT.

(1632)

Christophe d'Authier de Sisgau (1609-1667), né à Marseille, y fut d'abord religieux dans l'abbaye de Saint-Victor. Pendant son séjour à Avignon, où il se livrait à ses études théologiques, il prit, avec quelques jeunes ecclésiastiques, la résolution de travailler au rétablissement de la discipline et à la réforme du clergé : le vœu en fut prononcé en 1632. L'archevêque d'Aix leur donna une chapelle et une maison dans la ville; c'est de là qu'ils commencèrent à donner des missions, sous le nom de Missionnaires du Clergé, parcourant divers diocèses dans cette partie du Midi, formant des établissements à Brignoles, à Marseille, à Valence, édifiant et convertissant tout à la fois par leur humilité, leur activité, et leur désintéressement. L'évêque de Valence les chargea de son séminaire en 1639, et la ville de la direction du collége. D'Authier de Sisgau fit des missions en Dauphiné, où ses prédications et ses écrits de controverse convertirent plusieurs protestants; à Marseille, il seconda l'évêque dans une mission pour les forçats, et forma une congrégation de pieux artisans. Un de ses associés, Laurent Crus, Danois et luthérien converti, étant retourné dans sa patrie, eut de son côté le bonheur d'y ramener plusieurs de ses compatriotes dans le sein de l'Église. La nouvelle congrégation fut confirmée en 1647 par Innocent X, qui lui fit prendre le nom de *Missionnaires du Saint-Sacrement.* Christophe d'Authier fut depuis nommé évêque de Bethléem et premier supérieur de ses missionnaires. Mais sa promotion à l'épiscopat ne l'empêcha point de continuer ses travaux. Il fonda un séminaire à Thiers en Auvergne, et y dirigeait des retraites ecclésiastiques qui ranimèrent, dans le diocèse de Clermont, le zèle pour les fonctions pastorales. Épuisé de travaux, il mourut à Valence, âgé de cinquante-huit ans.

CHAPITRE VI.

PRÊTRES DU CALVAIRE.

(1633)

Les Prêtres du Calvaire, institués pour honorer Jésus crucifié et prêcher la foi dans le Béarn, où le protestantisme avait fait tant de ravages, furent fondés par Hubert Charpentier (1630), licencié de Sorbonne, né au diocèse de Meaux. Il forma un établissement sur la montagne de Bétharam et à Notre-Dame-de-Garaison, au diocèse d'Auch, pèlerinages devenus célèbres; Louis XIII, en l'autorisant, l'an 1633, voulut qu'il s'en fît un semblable sur le Mont-Valérien, près Paris, et l'archevêque engagea l'abbé Charpentier à venir s'y établir avec quelques-uns de ses associés. Charpentier obéit, et s'unit en 1638 à l'association de la Propagation de la foi. C'était une réunion dirigée par le Père Hyacinthe, de Paris, Capucin et prédicateur, dans le but de convertir les protestants; elle était composée de prêtres, de religieux et même de gens du monde qui devaient concourir, chacun suivant sa condition et ses moyens, à détromper les calvinistes et à fortifier les nouveaux convertis. Cette association ne se soutint pas, et la congrégation des Prêtres du Calvaire, autorisée par lettres patentes de 1650, éprouva elle-même bien des vicissitudes. Les Prêtres qui la formaient vivaient séparés des ermites qui habitaient plus anciennement sur le Mont-Valérien. Hubert Charpentier, étant mort, fut remplacé par Pierre Loysel, qui renonça au gouvernement de la congrégation. On unit ensemble les prêtres de Bétharam et ceux du Mont-Valérien, et les curés de Paris s'y affilièrent en 1666. C'est depuis ce temps qu'il est d'usage que les paroisses de la capitale aillent en pèlerinage au Calvaire du Mont-Valérien dans l'octave des fêtes de la Sainte-Croix. L'archevêque de Paris chargea Pierre Coudere, premier vicaire de Saint-Sulpice, de réformer la maison; celui-ci fut élu supérieur en 1667, et s'établit au Calvaire avec des prêtres de la communauté de Saint-Sulpice; il eut pour successeurs plusieurs ecclésiastiques distingués par leur mérite.

CHAPITRE VII.

SAINT-SULPICE.

(1641)

Lorsqu'on parle de Saint-Sulpice, de ce corps si apostolique et si vénérable, il faut distinguer, ce qu'on ne fait pas toujours, la congrégation ou compagnie, le séminaire et la communauté des prêtres. Ces établissements remontent à Jean-Jacques Olier (1608-1657), dont le nom se lie à tant d'œuvres importantes, et qui peut être regardé comme un des ecclésiastiques de son temps qui ont le plus efficacement contribué à la restauration de la discipline dans le clergé et au renouvellement de la piété parmi les fidèles.

Né à Paris d'une famille de magistrature, il se fit remarquer de bonne heure par le goût de la piété. Il fut admis l'un des premiers aux conférences ecclésiastiques que saint Vincent de Paul faisait tous les mardis à Saint-Lazare, et il donna des missions en Auvergne et dans le Velay. Pourvu déjà de bénéfices, il aurait pu aspirer à l'épiscopat; mais, l'état où était le clergé lui ayant fait regarder comme une œuvre d'une grande importance l'établissement d'une compagnie pour élever les jeunes ecclésiastiques, il préféra s'y dévouer, d'après les conseils du Père Condren, de l'Oratoire. L'association commença à Vaugirard, le 29 novembre 1641; les premiers associés furent cinq prêtres, François de Caulet, depuis évêque de Pamiers, Jean du Ferrier, Charles Picoté, Balthazar Brandon de Bassancourt, et François Houmain. Ils furent bientôt suivis de jeunes ecclésiastiques qui vinrent puiser l'esprit sacerdotal dans cette réunion.

Olier, étant devenu curé de Saint-Sulpice en 1642, vint habiter le presbytère avec ses associés; il y commença, le 15 août, à vivre avec eux en communauté et à travailler à la réforme de la paroisse. Sa réputation de piété lui attira des coopérateurs et des disciples. Dans le commencement, tous les exercices étaient communs; mais peu après il sépara ses prêtres en deux corps. Les uns furent destinés au service de la paroisse, et logeaient avec lui au presbytère; c'est ce qu'on appela la communauté des prêtres. Les autres dirigeaient le séminaire.

alors établi rue Guisarde, dans une maison qui communiquait au presbytère par le jardin. En séparant le séminaire de la communauté, Olier voulut que le premier continuât d'être utile à la paroisse; il envoyait les jeunes séminaristes faire le catéchisme en différents quartiers; il les chargeait de faire le prône, le dimanche, aux enfants des écoles, de donner des conférences, pendant le carême, aux ouvriers et aux domestiques, et une retraite aux écoliers pendant la semaine sainte. L'union la plus intime existait entre la communauté et le séminaire; le même esprit y présidait, et les membres passaient souvent de l'un à l'autre, selon qu'ils se sentaient pour le ministère extérieur plus d'attraits que pour la conduite des jeunes ecclésiastiques. Bientôt même Olier donna plus de consistance à l'établissement du séminaire; muni des autorisations convenables, aidé surtout de la libéralité de M. de Bretonvilliers, jeune ecclésiastique d'une famille riche, il éleva, de 1645 à 1650, un nouveau bâtiment qui occupait tout l'espace qui forme aujourd'hui la place Saint-Sulpice. L'église, qui est un des plus beaux monuments dont puisse se glorifier la capitale, fut encore commencée par les soins d'Olier, et continuée par le zèle de ses successeurs, les deux communautés, et M. de Bretonvilliers notamment, y ayant puissamment contribué : c'est pour en découvrir le portail qu'on a abattu, il y a plusieurs années, le bâtiment du séminaire.

Cependant, Olier était encore plus occupé du soin de réformer sa paroisse que d'élever ces constructions. Il avait réuni dans son presbytère un clergé choisi qui secondait son zèle; il animait ses prêtres par ses exhortations et par ses exemples. Il leur traçait des règles, il leur apprenait à s'honorer des fonctions les plus communes à l'église. Nous ne le suivrons pas dans le détail des bonnes œuvres pour lesquelles il sacrifia son patrimoine, des associations, des confréries, des assemblées de charité, des écoles dont il couvrit sa paroisse. En 1649, il se démit de ses bénéfices, qu'il n'avait conservés jusque-là qu'afin d'être en état de soutenir ses bonnes œuvres; en 1652, il résigna sa cure, pour se retirer au séminaire, où ses infirmités ne l'empêchaient point de servir l'Église. En 1654, il réunit en une espèce de communauté les jeunes clercs de sa paroisse, et leur fit donner des conférences de philosophie et de théologie, et des instructions. Il envoyait quelques-uns de ses prêtres du séminaire donner des missions en diverses provinces, et particulièrement dans le Vivarais. Il forma un séminaire au Puy, un autre à Clermont, et un petit séminaire à Saint-Andéol. Il envoya trois prêtres jeter les fondements d'un pareil établissement à Montréal, dans le Canada. Il mourut enfin, laissant plusieurs ouvrages pour l'instruction des ecclésiastiques et pour exciter à la pratique des vertus chrétiennes.

L'abbé de Bretonvilliers (1620-1676), qui lui avait succédé à Saint-Sulpice en 1652, se démit de la cure en 1658, lorsqu'il eut été choisi pour supérieur du séminaire, après la mort du respectable fondateur : depuis ce temps, les places de supérieur du séminaire et de curé de Saint-Sulpice n'ont plus été réunies. Cet ecclésiastique faisait de sa fortune le plus noble emploi, et pour ne citer que la moindre de ses bonnes œuvres, il donnait tous les samedis cent pains à cent pauvres familles, usage qui se perpétua dans le séminaire après lui. Il forma deux établissements de sa congrégation à Limoges et à Lyon.

Antoine Raguier de Poussé avait remplacé l'abbé de Bretonvilliers à la cure, en 1658, et il se démit en 1678. Sous lui, les prêtres de Saint-Sulpice furent établis au Mont-Valérien par l'archevêque de Paris : Pierre Couderc, vicaire de Saint-Sulpice,

en fut fait supérieur en 1667; les abbés de Caylus et Hardy, prêtres du séminaire, furent également supérieurs après lui. Sous M. de Poussé, la communauté des prêtres de la paroisse ne fleurit pas moins que sous ses deux prédécesseurs; des ecclésiastiques, distingués par leur naissance, leur zèle et leurs talents, vinrent successivement se former au ministère à cette excellente école. Olier avait voulu, dès le commencement, qu'il y eût un des prêtres à la tête des autres; et, quoiqu'il fût, comme fondateur et comme curé, le supérieur naturel de la communauté, il établit en cette qualité l'abbé du Ferrier, un de ces cinq premiers associés, puis l'abbé Desgardies de Parlage; le troisième supérieur fut Charles Picoté, aussi l'un des cinq premiers compagnons d'Olier. C'est lui qu'Anne d'Autriche chargea, lors des troubles de la Fronde, de proposer tel vœu qu'il jugerait convenable pour obtenir la paix du royaume, promettant qu'elle l'accomplirait; Picoté proposa l'établissement d'un monastère consacré à l'adoration perpétuelle du Saint-Sacrement, qui existait encore, rue Cassette, au moment de la révolution.

En 1676, M. Tronson (1622-1700) avait succédé à M. de Bretonvilliers comme supérieur du séminaire et de la congrégation. Issu d'une famille où l'on faisait profession de piété, il avait embrassé l'état ecclésiastique; le désir de travailler à sa perfection le porta, en 1655, à quitter une place d'aumônier du roi pour entrer au séminaire, où il se distingua par son zèle et sa prudence. Il exerça à plusieurs reprises les fonctions de vicaire de la paroisse, mais il refusa la cure qui lui était offerte, en disant que la direction du séminaire et le gouvernement d'une paroisse étaient d'une assez grande importance l'un et l'autre pour occuper deux personnes. A l'occasion du testament de l'abbé de Bretonvilliers, qui avait légué au séminaire trente-quatre mille livres, sa maison d'Issy, sa maison et terre d'Avron et l'arriéré de ses revenus, montant à cinquante mille écus, M. Tronson donna un grand exemple de désintéressement: il se contenta de la moitié des cinquante mille écus, et renonça à la terre d'Avron. La modération de ce supérieur, sa sagesse, son habileté dans les affaires lui avaient acquis une grande considération dans le clergé, et le faisaient consulter de toutes parts par les évêques comme par les gens du monde. L'honneur d'être associé, dans les conférences d'Issy, à Bossuet et à M. de Noailles, évêque de Châlons, prouve assez l'estime qu'il inspirait. On le nomma, en 1694, un des commissaires chargés d'examiner les écrits de madame Guyon. Pendant plus de quarante ans qu'il passa au séminaire, il vit se former les sujets les plus distingués du clergé: Fénélon, qui avait été un de ses élèves, conserva toujours un respectueux attachement pour cet homme vertueux. M. Tronson établit sa congrégation dans les séminaires de Bourges, d'Autun, de Tulles et d'Angers. Il envoya plusieurs de ses prêtres dans les missions du Languedoc, après la révocation de l'édit de Nantes. En mourant, il laissa la réputation d'un homme aussi modeste que capable. Sous M. Tronson, de nouveaux établissements accrurent le bien qu'opérait déjà le séminaire. M. de la Barmondière, un des directeurs, établit, sous la protection de sainte Anne, une communauté de jeunes gens peu aisés, qu'il logeait dans une maison de la cure; Antoine Brenier, autre directeur du séminaire, fut quelque temps à la tête de cette communauté. Lui-même, en 1685, commença l'établissement du petit séminaire, rue Férou. On y recevait alors ceux qui n'avaient pas fait leur philosophie, et on y réunit, quelques années après, la communauté de M. de la Barmondière. Peu après, un autre prêtre du séminaire, M. Robert,

fonda, dans l'impasse Féron, une nouvelle communauté pour des jeunes gens qui ne pouvaient payer une forte pension; on l'appela *Communauté des Robertins*, du nom de son fondateur. Dans la suite, on en établit encore une autre pour ceux qui étaient en philosophie, d'où lui vint la dénomination de *Communauté des Philosophes*. Ces trois maisons communiquaient avec le grand séminaire, à l'entour duquel elles étaient placées; elles existaient encore au moment de la révolution, et étaient toujours dirigées par messieurs de Saint-Sulpice. En outre, François Troullé, prêtre de la communauté, établit, rue du Cherche-Midi, une maison d'étudiants appelée *Communauté de Saint-Paul*, qui subsistait encore en 1715.

La cure de Saint-Sulpice passa de M. de Poussé à M. de la Barmondière, dont il vient d'être question, et qui s'en démit en 1689. Son successeur fut Henri Baudrand (1637-1699), qui permuta, en 1696, pour un prieuré que possédait l'abbé de la Chétardie (1636-1714).

D'un autre côté, la place de supérieur du séminaire et de toute la compagnie de Saint-Sulpice, vacante par la mort de M. Tronson, fut donnée à François Leschassier, homme plein de mesure, qui sut préserver sa congrégation de toute nouveauté dans un temps où l'Église de France était agitée par les plus vives disputes, et qui établit les séminaires d'Avignon et d'Orléans. A sa mort, en 1725, on choisit Charles-Maurice le Pelletier, fils du contrôleur général, frère du premier président du parlement, de l'évêque d'Angers et du jeune de Souzi, mort en réputation de sainteté : il établit le séminaire de Nantes, et mourut en 1731. Jean Couturier (1688-1770) fut le sixième supérieur; le cardinal de Fleury, dont il gagna la confiance, le chargea de lui présenter les sujets pour les bénéfices. Couturier procura à sa congrégation une cinquième maison à Paris; c'est la communauté de Laon, appelée aussi de Lisieux, du nom de l'ancien collége dont elle a occupé le local; M. Parisis, auteur de la *Philosophie de Tout*, en fut supérieur jusqu'en 1780. Sous M. Couturier, la congrégation s'accrut encore d'une communauté formée à Toulouse par l'abbé de Calvet. M. Couturier eut pour successeur Claude Bourachot (1697-1777) et Pierre le Gallic, qui se démit en 1782, pour se retirer à la maison de campagne d'Issy, d'où il fut obligé de sortir lorsqu'elle eut été vendue en conséquence des lois révolutionnaires; il revint alors à Paris, où il mourut en 1796. Mais, dès 1782, Jacques-André Émery (1732-1811) lui avait succédé, et la congrégation, sous ses auspices, s'était établie au séminaire de Reims, et en avait formé un à Baltimore, au commencement de la révolution. Peu avant cette dernière époque, un nouvel établissement avait été ajouté à ceux qui existaient déjà autour du séminaire : on avait réuni en communauté les jeunes clercs de la paroisse dans une maison de la rue Cassette, et on y recevait les jeunes gens depuis la quatrième jusqu'en philosophie. Une maison d'enfants plus jeunes encore avait été formée à Issy.

Revenons aux curés de Saint-Sulpice. La Chétardie avait été remplacé par Languet de Gergy (1675-1750), remplacé lui-même par Jean Dulau d'Allemans (1710-1794), auquel succédèrent d'abord M. de Tersac (1788), en faveur de qui il s'était démis, et M. de Pancemont, dernier curé avant la révolution. Sous ces divers curés, la communauté des Prêtres avait continué avec honneur; ses supérieurs, depuis l'abbé Picoté, avaient tous été des hommes recommandables.

Survint la révolution, et avec elle la destruction de la congrégation, de la communauté des Prêtres et des séminaires. M. Émery, tous les directeurs du grand et du petit séminaire, et des trois communautés (Ro-

bertins, Philosophes et Laon), au nombre de dix-huit, refusèrent le serment de 1791; tous les membres de la congrégation, au nombre de cent vingt, suivirent cet exemple dans les séminaires de provinces; ils quittèrent successivement les pieux asiles où ils s'appliquaient depuis trente années à former de dignes dépositaires du sacerdoce, mais aucun d'eux n'entra dans le parti du schisme. Les quarante-trois prêtres qui composaient la communauté de la paroisse ne furent pas moins fidèles; M. de Pancemont, surtout, montra à cette triste époque autant de courage que de zèle. Pour prix de ce dévouement, plusieurs reçurent la couronne du martyre; les massacres des Carmes, les exécutions et les noyades à différentes époques, récompensèrent les services que la congrégation rendait depuis cent cinquante ans; elle a fourni en tout vingt confesseurs de la foi.

C'est bien ici le lieu de s'écrier avec Fénélon : *Il n'est rien de si apostolique et de si vénérable que Saint-Sulpice.*

Non, elle ne devait pas périr tout entière, cette savante congrégation, qui avait produit de si beaux modèles de la vie sacerdotale, qui avait doté les sciences ecclésiastiques de si bons ouvrages! Les de Lugny, les Godet-Desmarais, les Sabathier, les Leclerc, les Vaugimois, les Montagne, les Legrand, les Regnier, etc., devaient avoir des successeurs; M. Émery a eu la gloire de leur en procurer, en recueillant les membres dispersés de Saint-Sulpice.

Jacques-André Émery, né au pays de Gex, y fit ses premières études; à l'âge de dix-huit ans, il vint à Paris, et entra à la petite communauté de Saint-Sulpice. Après avoir fait à Issy le noviciat accoutumé, on l'envoya, en 1759, professer le dogme au séminaire d'Orléans; il y resta cinq ans, puis alla, pendant douze années, professer la morale à Lyon. En 1776, il fut nommé supérieur du séminaire d'Angers et grand vicaire du diocèse. Quoiqu'il ne résidât point à Paris depuis plus de vingt ans, l'éclat de son mérite le fit choisir pour succéder à M. le Gallic dans la charge qu'avaient illustrée les Olier et les Tronson. Quand la révolution eut dispersé son séminaire, on l'enferma deux fois, la première à Sainte-Pélagie pendant six semaines, et la seconde à la Conciergerie pendant seize mois. Rendu à la liberté après la terreur, il fut nommé grand vicaire de Paris, par M. de Juigné, alors absent. Lors du concordat, Bonaparte lui offrit l'évêché d'Arras; mais il refusa cet honneur, aimant mieux reprendre ses anciennes et chères fonctions de supérieur du séminaire. C'est alors, dit l'auteur de sa *Notice* [1], « qu'il réunit quelques jeunes gens dont la vocation courageuse n'était point ébranlée par les orages précédents. Ses soins et sa fortune furent consacrés à soutenir cet établissement naissant. Cette œuvre lui paraissait d'autant plus importante, qu'il voyait mieux le vide effrayant du sanctuaire; il sentait le besoin de réparer tant de pertes, et sa première vocation lui en paraissait encore plus nécessaire à suivre. Il se livra donc de nouveau à des occupations si chères; et, secondé par des ecclésiastiques respectables, il forma ses élèves à l'esprit et aux connaissances de leur état. Dépositaire des anciennes traditions, il les perpétuait parmi eux; il faisait revivre, dans cette nouvelle école, ce ton de piété, cet amour du travail, ces habitudes religieuses et modestes qui avaient distingué autrefois les établissements les plus parfaits en ce genre : il était comme la chaîne qui liait l'ancien et le nouveau clergé; et au milieu de ce renouvellement de toutes choses, son âge, son expérience, ses travaux, donnaient à ses leçons et à ses exemples je ne sais quoi

[1] Notice sur la vie de M. Émery, p. 59.

d'antique et de patriarcal, qui inspirait à tout ce qui l'entourait le respect et la confiance. » Indépendamment de sa charge de supérieur, M. Émery était encore grand vicaire de M. de Belloy, nouvel archevêque de Paris, et Bonaparte, qui savait apprécier le mérite, l'avait fait conseiller titulaire de l'université. C'est sous le poids de ces importantes fonctions qu'il mourut dans sa soixante-dix-neuvième année.

Mais son séminaire et ses ouvrages lui ont survécu. Ses ouvrages : l'*Esprit de sainte Thérèse*, l'*Esprit de Leibnitz*, refondu ensuite sous le titre de *Pensées*, le *Christianisme de Bacon*, etc., ne sont que des extraits, mais des extraits façonnés avec génie, et qui élèvent leur auteur au niveau des grands hommes auxquels il a fait faire une sublime profession de foi catholique. Son séminaire : depuis la mort de M. Émery, Saint-Sulpice, rétabli par ses soins, s'est maintenu à la hauteur de son ancienne réputation. C'est encore l'une des premières écoles de l'Église de France.

Une ordonnance du 3 avril 1816 a rétabli, en tant que de besoin, la Compagnie des Prêtres de Saint-Sulpice, actuellement chargée du séminaire diocésain de Paris, et l'a autorisée à continuer, avec l'approbation des évêques, à diriger les séminaires qui lui seront confiés. M. Garnier en est aujourd'hui le supérieur général.

CHAPITRE VIII.

EUDISTES.

(1643)

Au nombre des ecclésiastiques du XVIIe siècle, les plus zélés pour la réforme des mœurs et la sanctification des âmes, il faut placer le Père Eudes, fondateur d'une société de prêtres consacrée à la direction des séminaires, et aussi d'une congrégation de filles destinée à tenir des maisons de refuge. Son zèle, sa charité, ses travaux pour faire refleurir une bonne discipline, ont élevé le Père Eudes à côté des Bourdoise, des Olier, des Bernard et des autres vertueux prêtres de cette époque.

Jean Eudes (1601-1680), l'aîné des enfants d'Eudes de Mézerai, célèbre historiographe, naquit à Mézerai, paroisse de Rye, diocèse de Séez en Normandie. La douceur et la patience formèrent, dès son enfance, le fond de son caractère. On l'envoya faire ses études au collége des Jésuites de Caen, et il y entra dans la congrégation des écoliers qui y était établie en l'honneur de la sainte Vierge. Au sortir de ses études, il se décida pour l'état ecclésiastique, et ensuite pour la congrégation naissante de l'Oratoire. Bérulle l'admit, en 1623, dans la maison de Saint-Honoré de Paris; en 1625, il reçut tous les ordres sacrés.

Le premier acte remarquable de sa vie est un acte de charité. Ayant appris qu'une épidémie ravageait son diocèse, il sollicita aussitôt la permission d'aller secourir les campagnes affligées de la contagion. Le mal avait gagné la ville d'Argenton; il engagea les habitants à se mettre sous la protection de la sainte Vierge; le fléau cessa après ce vœu. A Caen, on le vit aussi, au risque de sa propre sûreté, se vouer au service des malades et s'épuiser en œuvres de miséricorde. La maladie ayant attaqué ses confrères, il revint auprès d'eux pour leur donner des soins; lui-même fut atteint, mais la Providence le conserva pour d'autres exercices non moins méritoires.

Les missions commençaient alors à se répandre dans le clergé; le Père Eudes, qui en appréciait toute l'importance, s'y livra dès 1632. Il parcourut les diocèses de Coutances, de Bayeux, de Saint-Malo, de Li-

sieux et de Séez, ramenant beaucoup de protestants, produisant en tous lieux de grands fruits, dans le cours de six années. Nommé, l'an 1639, supérieur de la maison de l'Oratoire de Caen, il continua de catéchiser avec succès; c'est ainsi qu'il parla avec tant de force en faveur de l'hôpital général de Caen, qu'on ne pouvait achever faute de fonds, qu'il procura bientôt au delà des sommes dont on avait besoin. Eudes était occupé d'une mission à Saint-Lô, lorsque le cardinal de Richelieu l'appela inopinément à Paris pour conférer avec lui sur l'établissement des séminaires.

La nécessité de ces pieux asiles pour renouveler l'esprit sacerdotal, avait frappé ce grand ministre; les avis du Père Eudes lui furent d'autant plus utiles, que celui-ci se croyait appelé à la direction des séminaires. Le cardinal chargea l'abbé de Péréfixe de se concerter avec lui pour l'exécution. Eudes avait donné à Caen des conférences ecclésiastiques; son projet était d'y réunir de jeunes clercs, et déjà les lettres patentes pour la formation d'un séminaire à Caen étaient expédiées, quand le cardinal mourut. Eudes retourna tout de suite à Caen. De l'avis de plusieurs évêques, de religieux fort estimés et de laïques renommés pour leur piété, il quitta l'Oratoire, qui n'avait alors que très-peu de séminaires, et commença, le 25 mars 1643, avec cinq associés, l'établissement de sa nouvelle congrégation. Ces associés étaient Simon Manoury, Thomas Mauchon, Pierre Jourdan, André Godfroy et Jean Fosset, tous de Normandie; ils s'établirent sur la Place Royale, à Caen, secourus par de pieuses personnes dont les largesses pourvurent aux premiers frais. La congrégation devait porter le nom de *Jésus et* de *Marie;* mais elle est plus connue sous celui d'*Eudistes.* Le supérieur était perpétuel et avait trois assistants; on n'y faisait point de vœux, et on s'y proposait deux objets, l'éducation des clercs et les missions.

M. d'Angennes, évêque de Bayeux, l'avait autorisée par des lettres du 14 janvier 1644; ce prélat et l'évêque de Coutances, convaincus qu'on avait l'obligation à Eudes d'un renouvellement de ferveur, soit parmi les fidèles, soit dans le clergé, écrivirent au pape pour l'engager à donner l'approbation pontificale. Eudes, qui fit dans ce temps-là un voyage à Paris, y vit saint Vincent de Paul, qui pria la reine régente de l'appuyer à Rome. En attendant, Eudes recueillait, en 1645, les éloges de l'assemblée du clergé. Du reste, il continuait ses missions; les diocèses d'Autun, de Chartres, d'Évreux, de Soissons, étaient le théâtre où les missionnaires exerçaient leur zèle. Le 25 mars 1648, un décret favorable fut rendu à Rome pour le séminaire de Caen, et, le 20 avril suivant, Innocent X écrivit à Eudes pour l'encourager dans l'œuvre des missions. De Harlai, archevêque de Rouen, autorisa l'association. Faveurs précieuses, et surtout bien opportunes; car Édouard Molé, successeur de M. d'Angennes sur le siége de Bayeux, prévenu contre les missionnaires, les avait interdits dans son diocèse. Ils portèrent leurs soins dans celui de Coutances, dont l'évêque, content de leurs services, les chargea, en 1651, d'établir son séminaire. La même marque de confiance leur avait été donnée à Lisieux. Enfin, le 2 décembre 1657, après la mort d'Édouard Molé, eut lieu l'ouverture du séminaire de Caen. Eudes eut ainsi la satisfaction de réussir dans une entreprise qu'il poursuivait depuis si longtemps.

En 1659, un autre Harlai, aussi archevêque de Rouen, le chargea de former un séminaire dans sa ville. Cette même année, le pieux missionnaire, autorisé par l'évêque de Bayeux, célébra pour le première fois, avec appareil, la fête du Cœur de la sainte Vierge; ce n'est qu'en 1675 qu'il établit

dans sa congrégation celle du Sacré-Cœur de Jésus. De nouveaux séminaires furent fondés à Évreux en 1667, à Rennes en 1670. L'intervalle de ces fondations était rempli par des missions continuelles, sur lesquelles les détails deviendraient trop minutieux ; il nous suffira de dire que, dans l'espace de 54 ans, le Père Eudes avait travaillé en personne dans cent dix missions, sans compter celles qu'il faisait faire par ses disciples. Tant de travaux épuisèrent ses forces. En 1679, il se choisit un vicaire ; il se démit l'année suivante, et, dans une assemblée générale tenue à Caen le 20 juin, on lui donna pour successeur Jean-Jacques Blouet de Camilly, qui était archidiacre et grand vicaire de Coutances. Le Père Eudes avait composé douze ouvrages différents. A sa mort sa congrégation possédait six séminaires et un collége.

Les supérieurs généraux, après le Père Eudes et de Camilly (1711), furent Gui de Fontaines de Neuilly (1727), Pierre Cousin (1751), Jean-Prosper Auvray de Saint-André (1770), Michel Lefèvre (1775), Pierre Lecoq (1777), Pierre Dumont, grand vicaire de Coutances, mort peu avant la révolution, et François-Louis Hébert, élu coadjuteur du précédent et qui lui succéda. La congrégation se composait, avant la révolution, d'environ cent membres répartis entre seize maisons : le séminaire de Caen, qui était le chef-lieu ; celui de Valognes, où était le noviciat ; la maison de Paris, qui n'était qu'un lieu de retraite ; les séminaires de Coutances, d'Avranches, de Rouen, de Séez, d'Évreux, de Lisieux, de Rennes, de Dol, de Domfront, de Blois et de Senlis, et les petits séminaires de Rennes et de Lisieux. Des cures étaient unies aux séminaires d'Avranches et de Dol. Il y avait, en outre, à la Garlière, diocèse d'Avranches, une maison de missionnaires, dont le supérieur était, au moment de la révolution, M. Desperques, mort depuis curé de Saint-Lô. Les Eudistes continuaient, en effet, à donner des missions.

Leur congrégation s'est toujours distinguée par sa régularité et par son éloignement pour toutes les nouveautés. Elle a produit plusieurs écrivains estimables. Elle a fourni à la foi des confesseurs dans la persécution ; nous citerons seulement François-Louis Hébert (1758-1792) ; Louis XVI le prit pour son confesseur en 1791, et le chargea de faire un vœu au Sacré-Cœur ; enfermé dans le couvent des Carmes, après le 10 août, Hébert y fut massacré le 2 septembre.

Depuis la révolution, M. Rouxel, grand vicaire d'Évreux, eut le projet de rétablir cette utile congrégation ; il est mort il y a plusieurs années. Les derniers Eudistes que nous connaissions sont MM. Bosvy, chanoine et grand vicaire de Coutances, Blanchard, chanoine et grand vicaire de Rennes, Fourcheron, ancien curé de l'Ile-de-France. Le 9 janvier 1826, l'abbé Blanchard (1755-1830), réunit enfin les Eudistes dispersés dans la maison du Pont-Saint-Martin, à Rennes ; la congrégation l'élut pour supérieur général, et, sous ses auspices, recommença ses travaux.

CHAPITRE IX.

SÉMINAIRE DES MISSIONS ÉTRANGÈRES.

(1663)

L'évêché de Babylone ayant été institué sur le désir et par les libéralités d'une très-pieuse veuve, madame Ricouart, Jean Duval, religieux de l'ordre des Carmes-Déchaussés, sous le nom de Père Bernard de Sainte-Thérèse, en fut nommé premier titulaire l'an 1638. Le nouveau prélat se rendit en Perse, où sa présence produisit le plus grand bien; mais il crut devoir revenir ensuite pour instruire le cardinal de Richelieu de l'état de la mission d'Ispahan, desservie par les Carmes depuis le commencement du siècle, et pour solliciter l'établissement d'un séminaire qu'il jugeait nécessaire au soutien de cette mission. Mais le cardinal était mort quand l'évêque arriva en France. Toutefois, celui-ci ne perdit pas de vue son projet: il acheta, dans la rue du Bac, à Paris, un terrain où il se proposait de fonder un séminaire, et c'est à lui qu'une rue adjacente emprunta le nom de Babylone. Ayant obtenu du pape une dispense de résider en Perse, il s'occupa activement de l'établissement, et donna pour cette fin sa chapelle, ses meubles et sa bibliothèque. Vincent de Meurs, Armand Poitevin, et Michel Gazil, tous prêtres, s'unirent pour commencer l'œuvre, qui fut approuvée par le cardinal légat Chigi, l'archevêque de Paris et l'abbé de Saint-Germain-des-Prés, et autorisée par lettres patentes du 27 juillet 1663. Plusieurs personnes, entre autres les évêques de Béryte et d'Héliopolis, y concoururent par des dons, et Louis XIV y joignit quinze mille livres de rentes; quelques bénéfices ayant été unis au séminaire, il se trouva ainsi en état d'assurer une pension aux missionnaires et aux catéchistes, et de pourvoir aux dépenses d'un séminaire qu'on venait d'établir à Siam, et qui devint comme le centre des missions de l'Orient. On procédait tous les trois ans à l'élection des supérieurs; les premiers furent l'abbé Gazil, de Meurs, Lucas Fermanel, Louis Tiberge, Jacques-Charles de Brisacier, etc. Les prêtres des Missions Étrangères, comme ceux de Saint-Lazare et du Saint-Esprit, après avoir subi l'épreuve de la révolution, se

réunirent sous Bonaparte, qui, en 1804, leur rendit un abri et leur assigna une dotation de quinze mille francs; bienveillance éphémère, car elle fut suivie, en 1809, d'une persécution nouvelle. En 1815, la congrégation des Missions Étrangères, dont la maison rue du Bac n'avait point été vendue, se trouva, par cette heureuse circonstance, en mesure de reprendre ses travaux et de recevoir des sujets; aussi a-t-elle fait, dans ces dernières années, de grands efforts en faveur des missions d'Orient. En 1824, il y avait vingt-cinq missionnaires dans les contrées qu'elle alimente; il s'en trouve aujourd'hui cinquante-trois; accroissement d'autant plus opportun, que les communications deviendront peut-être moins faciles, et que le séminaire est menacé de perdre presque toutes ses ressources. Le gouvernement de juillet 1830 a déjà porté atteinte à la subvention annuelle qui lui était accordée.

Voici quel est l'état des missions où se trouvent ces cinquante-trois ouvriers évangéliques. Dans le Tong-King occidental, il y a environ quatre-vingts prêtres du pays, près de deux cent mille chrétiens, un séminaire, deux colléges. En Cochinchine, environ trente prêtres du pays, cent mille chrétiens, un séminaire, un collége. Dans le Se-Tchuen, en Chine, vingt et un prêtres du pays et cinquante mille chrétiens. Le Fo-Kien, en Chine, a été privé de missionnaires français depuis 1808 jusqu'en 1828; il s'y en trouve un maintenant. Dans le royaume de Siam, il y a six prêtres du pays, un collége de Siamois à Bancok, capitale du royaume, un collége de Chinois à Poulo-Pinang, île du détroit de Malaca. A Pondichéry et sur la côte Coromandel, six prêtres indiens, plus de cinquante mille chrétiens, un séminaire pour les Indiens, un college pour les colons. Il y a enfin une maison de correspondance à Macao. Le nombre des catéchistes, élèves des colléges et séminaires, et autres oblats qui sont nourris et entretenus gratuitement aux frais des missions, dans toute l'étendue de ces missions, est d'environ dix-huit cents. Le Tong-King seul en nourrit plus de douze cents. On voit, par ces détails, que les missionnaires travaillent à convertir les idolâtres, qu'ils prennent soin des nouveaux chrétiens, et qu'ils s'appliquent surtout à former un clergé composé des naturels du pays.

Le supérieur actuel du séminaire des Missions Etrangères est M. Langlois, ancien missionnaire.

CHAPITRE X.

SÉMINAIRE DU SAINT-ESPRIT

(1703)

Le séminaire du Saint-Esprit est une des dernières institutions que le siècle de Louis XIV ait données à l'Église. Il commença en 1703 par les soins de l'abbé Desplaces (1679-1709). Cet ecclésiastique naquit à Rennes, d'une famille honorable. Ses parents le destinaient à la magistrature ; mais le pieux jeune homme, qui aimait dès ce temps à instruire les pauvres et les savoyards, ayant fait une retraite de quelques jours pour connaître ce que Dieu demandait de lui, résolut d'embrasser l'état ecclésiastique, et vint à Paris achever ses études. Là, il réunit quelques écoliers pauvres avec lesquels il partageait ce qu'il possédait ; il les encourageait dans leurs études, et s'efforçait de leur inspirer le goût de la piété ; sa charité et sa douceur attirèrent auprès de lui plusieurs jeunes gens. Ils louèrent d'abord une maison rue des Cordeliers ; leur séminaire était dédié au Saint-Esprit, sous l'invocation de la sainte Vierge conçue sans péché. L'abbé Desplaces s'associa deux prêtres de son diocèse, Vincent le Barbier et Jacques-Hyacinthe Garnier, qui furent ses premiers coopérateurs. Il était lié avec le pieux Grignion de Montfort, son compatriote et son émule dans une œuvre non moins méritoire. Déjà soixante-dix jeunes gens environ se formaient, dans la retraite et la pauvreté, aux vertus sacerdotales, lorsque l'abbé Desplaces mourut à la fleur de l'âge. L'établissement survécut à cette perte ; l'abbé Garnier (1710) succéda à Desplaces, et Louis Bouic à Garnier. Nommé supérieur par le cardinal de Noailles, archevêque de Paris, cet ecclésiastique acheva de donner une forme solide à l'établissement, qu'il gouverna pendant près d'un demi-siècle. Le séminaire était situé rue des Postes, et on y éleva depuis un beau bâtiment. Ses prêtres se distinguaient tant, par leur zèle, leur esprit de soumission et de désintéressement, ses élèves se consacraient avec tant de joie aux fonctions les plus pénibles du ministère, que les évêques et le gouvernement se plaisaient à le protéger. Le cardinal de Bissy, évêque de Meaux, et Charles-François de

de Drosmenil, évêque de Verdun, confièrent leurs séminaires aux prêtres du Saint-Esprit, qui obtinrent des lettres patentes en 1726. Un des premiers associés de l'abbé de Bouic fut Pierre Caris, du diocèse de Rennes, chargé pendant cinquante ans du temporel de la maison, et mort en odeur de sainteté en 1757. De M. Bouic la supériorité passa à M. Becquet, du diocèse d'Amiens, et de celui-ci à Duflos, prêtre du diocèse de Boulogne, et qui était supérieur au moment de la révolution. A cette époque, le séminaire avait encore quatre directeurs associés, dont deux seulement vivent encore, M. Bertout, supérieur actuel, et M. Boudot, chanoine et grand vicaire de la métropole de Paris. Tous refusèrent le serment.

Aprécions, maintenant, le but et les services de l'institution.

La congrégation du Saint-Esprit fut établie pour former à l'état ecclésiastique des jeunes gens peu aisés, mais dont la vertu et l'aptitude aux sciences promettaient d'utiles services. Ils étaient destinés aux emplois les moins recherchés et les plus pénibles, à la desserte des hôpitaux, aux missions. On ne leur demandait qu'une pension de cent francs, que plusieurs même étaient dispensés de payer. Cette maison comptait annuellement quatre-vingts à quatre-vingt-dix élèves, qu'on habituait à une vie laborieuse et frugale; les fonds médiocres qui servaient à son entretien provenaient de la libéralité du prince ou du clergé, et de la charité des fidèles. Les bienfaits du gouvernement furent portés jusqu'à dix mille francs sur les fonds de la marine; il accorda encore au séminaire du Saint-Esprit une gratification de quatre cent mille francs sur les biens des Célestins, au moyen de laquelle on construisit la majeure partie de la maison.

Cet établissement produisit un grand nombre d'ecclésiastiques qui se vouèrent aux missions de la France, et à celles de la Chine et des Indes, où plusieurs furent vicaires apostoliques; d'autres s'occupèrent avec fruit de celles du Canada et de l'Acadie, où ils conciliaient d'ailleurs au gouvernement l'affection des nations indigènes. L'ancien évêque de Québec, en considération des services que les missionnaires du Saint-Esprit avaient rendus à son diocèse, donna à ce séminaire, en 1761, une maison située à Sarcelles et d'un revenu annuel de mille écus.

L'an 1776, la réputation dont jouissait le séminaire du Saint-Esprit, la capacité et la bonne conduite des élèves, leur zèle pour les intérêts de la France, déterminèrent le gouvernement à charger cette maison d'entretenir habituellement vingt missionnaires avec un préfet apostolique à Cayenne et à la Guyane française. Dans une lettre écrite, en février 1790, au supérieur général, le gouverneur de Cayenne, M. Bourgon, rendait hommage à la conduite et à la délicatesse qui leur avaient procuré l'estime et la considération de la colonie. Un certificat du commissaire général, ci-devant ordonnateur de Cayenne, M. Lescalier, daté du 25 mars 1790, s'étend avec plus de détails encore sur leurs services. Outre le soin des colonies, ces missionnaires avaient pour but de se répandre parmi les nations indiennes, de les convertir à la foi, de les civiliser, d'où résultait pour les Français l'avantage d'étendre au loin leur commerce.

La congrégation du Saint-Esprit envoyait aussi des missionnaires à Gorée, sur le fleuve Gambie, à l'île Saint-Louis, au Sénégal. Ce dernier établissement ne redevint même propriété française que par leur zèle et leur prudence. Deux directeurs de ce séminaire partirent, en 1778, en qualité de missionnaires pour Cayenne. Ils firent naufrage près du Cap-Blanc, sur la côte occidentale d'Afrique, tombèrent dans l'esclavage des Maures, qui leur firent traverser le grand désert de Zara, et furent vendus par eux dans les éta-

blissements du Sénégal, que les Anglais possédaient alors. Ces missionnaires se convainquirent que les habitants Français d'origine, et toujours attachés à la religion catholique, supportaient impatiemment la domination anglaise; de retour en France, ils en instruisirent M. de Sartine, ministre de la marine; et la guerre s'étant déclarée, une escadre sous la conduite de M. de Vaudreuil, qu'accompagnaient les deux missionnaires, s'empara de cet établissement.

Les petites îles de Saint-Pierre et de Miquelon étaient aussi desservies par les missionnaires du Saint-Esprit, pour le service de ceux qu'y attirait la pêche de la morue.

La révolution surprit le séminaire du Saint-Esprit dans cet état. Au 2 septembre, jour des massacres, il s'y trouvait encore trente personnes, tant directeurs que séminaristes, et c'est par une espèce de miracle qu'ils ne partagèrent point le sort des victimes. Bonaparte apprécia l'utilité d'une telle institution; il la rétablit en 1805, se proposant de la remettre en possession du séminaire situé rue des Postes, à Paris, et de faire servir à sa dotation des biens dans les colonies, qui n'avaient point été vendus. Mais, par un caprice bizarre, il la détruisit une seconde fois.

Il était réservé à la royauté de donner une nouvelle existence au séminaire du Saint-Esprit. Le roi le rétablit par une ordonnance du 3 février 1816, et lui accorda une pension annuelle de cinq mille francs. Dès les premiers moments, les supérieurs trouvèrent l'occasion de reconnaître cette munificence royale, en procurant plusieurs bons prêtres pour les missions de nos colonies, des religieuses pour Cayenne, et des Frères des écoles chrétiennes pour l'instruction des jeunes créoles. Du reste, ils se proposèrent uniquement de faire revivre l'ancien institut, c'est-à-dire de donner l'éducation ecclésiastique à des jeunes gens peu favorisés des biens de la fortune, et de les former à la vertu et à la science, mais surtout à l'obéissance et à l'esprit de pauvreté. Le temps du séminaire dut être de six années, les deux premières consacrées à l'étude de la philosophie, et les quatre autres à celle de la théologie; encore devait-on subir les chances d'un concours pour y être admis. Pendant plusieurs années le séminaire du Saint-Esprit n'occupa qu'un local provisoire; l'école normale possédait son ancienne maison de la rue des Postes, et il ne recouvra qu'à la fin de 1822 ce bâtiment vaste et commode, auquel sont jointes une grande chapelle et une maison pour recevoir les missionnaires à leur retour des colonies. Le supérieur racheta, de plus, l'ancienne maison de campagne à Gentilly, en sorte que le séminaire du Saint-Esprit se retrouva à peu près comme avant la révolution, et offrit aux jeunes gens et aux missionnaires les mêmes avantages.

Tous les ministres de la marine, M. Portal lui-même, tout protestant qu'il était, protégèrent le séminaire du Saint-Esprit, si utile pour soutenir la religion dans les colonies, et pour maintenir ainsi la subordination parmi les noirs. M. Decaze entra dans les vues de M. Portal, et voilà pourtant qu'après la révolution de 1830, les fonds accordés par le gouvernement à ce séminaire, et qui figuraient au budget de la marine, lui ont été retirés! Et voilà que, si les supérieurs ne peuvent désormais se procurer des secours d'un autre côté, cet établissement se trouvera fermé, et nos colonies manqueront des prêtres nécessaires!

CHAPITRE XI.

MISSIONNAIRES DE SAINT-CLÉMENT, DE SAINT-JOSEPH, DE BESANÇON, DE SAINTE-GARDE, DU SAINT-ESPRIT.

Des sociétés de missionnaires se formaient sur tous les points de la France; pour ne pas entrer dans des détails trop minutieux, citons seulement ce qui se passait en Bretagne, en Franche-Comté, en Provence, en Vendée.

A Nantes, des ecclésiastiques qui s'y étaient réunis pour donner des missions et des retraites, formèrent un établissement sur la paroisse de Saint-Clément, dont leur communauté emprunta le nom.

A Lyon, Jacques Cretenet (1666) avait établi les missionnaires de Saint-Joseph. Ce serviteur de Dieu était laïque, chirurgien de profession, et marié. Sa piété l'ayant porté à faire partie d'une association de charité, formée par mademoiselle de Beaulieu (1642), religieuse du couvent de Sainte-Élisabeth, puis dirigée par le P. Arnauld, Feuillant, Cretenet, quoique laïque, remplaça celui-ci dans la direction de l'œuvre. Il se montra bien digne de cet honneur, dès 1643, lors d'une épidémie qui affligea Lyon, et pendant laquelle il montra autant de zèle pour le salut spirituel des malades que de dévouement pour leur guérison. Son association renfermait des ecclésiastiques; bientôt les séculiers qui en faisaient partie, voulurent le devenir, et Cretenet, resté veuf, eut lui-même la consolation d'être ordonné prêtre à Belley, l'année de sa mort. Mais, avant ce dernier événement, la congrégation, qui s'était proposé les missions pour objet, avait acquis quelque étendue. Ses membres secondèrent les Sulpiciens, quand ils donnèrent une mission dans le Vivarais; l'évêque du Puy les appela dans son diocèse; ils rendirent des services dans le Languedoc, et, par l'intermédiaire du prince de Conti, qui les protégeait, ils obtinrent des lettres patentes pour s'établir à Lyon, à l'Ile-Adam et à Bagnols. La maison de Lyon fut fondée par Joachim, marquis de Coligni (1664). Ainsi s'organisa cette congrégation des Missionnaires de Saint-Joseph, non moins connus sous le nom de Joséphistes. Outre les missions, elle tint des écoles et des colléges; on n'y faisait point de vœux, et le supérieur avait le titre de directeur général, sous l'autorité de l'archevêque de Lyon. Nantua, Louhans, Roanne,

Châlons-sur-Saône, Grenoble, Toissey, possédèrent des établissements de Joséphistes : ils s'étaient partagés en deux corps, chargés chacun d'un certain nombre de missions ; et telle était l'efficacité de leurs travaux, qu'à Bagnols, où il y avait très-peu de catholiques à leur arrivée, il ne se trouva plus à la fin qu'une famille protestante.

C'est à un Joséphiste, devenu curé de Saint-Pierre de Besançon, l'abbé Vuillemenot, d'Arinthod, qu'on doit la formation d'une autre société de missionnaires en Franche-Comté. Vuillemenot n'avait accepté sa cure que dans ce but. S'adjoignant donc des chanoines, des curés, et ensuite les directeurs du séminaire, il se fixa, vers 1680, dans les bâtiments du prieuré de Beaupré, près Besançon, avec l'autorisation de l'archevêque, Antoine-Pierre de Grammont. Ces missionnaires étaient ordinairement au nombre de douze ; ils ne reconnaissaient pour supérieur que l'archevêque, qui avait dressé leurs règlements et qui pouvait les modifier au besoin ; ils ne faisaient pas de vœux, et n'avaient aucun rapport avec les Joséphistes de Lyon. Leur sphère d'activité se bornait au diocèse de Besançon, dont ils visitaient les villes et les campagnes, suivant qu'ils en recevaient l'ordre de l'un d'entre eux, qui, sous le titre de directeur, veillait à l'observation du règlement. Cette société de missionnaires, rétablie depuis plusieurs années, a bâti une maison et une église à École, près Besançon.

D'un autre côté, Laurent-Dominique Bertet (1671-1739), prêtre du diocèse d'Avignon, y fonda, sous le nom de Missionnaires de Sainte-Garde, un séminaire et une réunion d'ecclésiastiques, qui évangélisaient le Comtat, donnaient des retraites, secondaient les pasteurs dans leurs fonctions.

Enfin, Grignion de Montfort (1657-1716), dont nous parlerons avec plus de détail, en nous occupant des Filles de la Sagesse, institua dans la Vendée une congrégation de missionnaires. Grignion était l'un des élèves du séminaire de Saint-Sulpice, et il avait ensuite fait son apprentissage des missions dans la communauté de Saint-Clément, dont il vient d'être question. Toutefois, l'œuvre de Grignion n'était qu'une ébauche. René Mulot, son successeur, consomma l'œuvre, et l'on verra dans le livre V, que les missionnaires du Saint-Esprit, qu'il établit à Saint-Laurent-sur-Sèvres, ont rendu et rendent encore d'importants services.

CHAPITRE XII.

PRÊTRES DES MISSIONS DE FRANCE.

(1815)

Les chapitres précédents ont montré que le zèle pour les missions étrangères ou intérieures anima beaucoup d'ecclésiastiques pendant les dix-septième et dix-huitième siècles : au commencement du dix-neuvième, plusieurs des anciens établissements se rouvrirent, mais on désirait généralement, en 1815, qu'une société de missionnaires, formée sous les auspices d'un pouvoir plus religieux, embrassât toutes nos provinces dans sa sollicitude.

En effet, il n'y avait alors aucun chrétien qui ne gémît des atteintes portées en ces derniers temps à la religion, aux mœurs, au bon ordre des familles, comme à la paix et à la stabilité de l'État, et qui ne s'épouvantât de cet héritage de désordres et de vices que la génération qui s'en va laisse aux générations qui lui survivent. Le moyen de remédier aux funestes suites de notre révolution politique ne pouvait se trouver que dans cette autre révolution toute religieuse que produit presque toujours, dans les villes et les campagnes, l'apparition de ces *envoyés* extraordinaires, qui viennent replanter la foi là où elle a été arrachée, et qui, nouveaux apôtres, annoncent les vérités chrétiennes à des peuples que le dénûment de tout secours religieux conduit insensiblement à un oubli du nom de Dieu, plus affligeant que l'idolâtrie.

C'est dans cette pensée qu'un homme, dont on bénira éternellement la mémoire, l'abbé Legris-Duval, secondé par MM. Rausan, de Forbin-Janson, etc., concourut à l'établissement d'une société de missionnaires, placés sous la protection du grand aumônier de France, et dont l'archevêché de Paris approuva les statuts.

En se présentant dans les paroisses, qui les appelaient comme des ministres de réconciliation et de paix, les missionnaires ne voulurent point que leurs services pussent jamais devenir une charge pour le peuple; ils n'oublièrent pas qu'ils venaient, à l'exemple de leur divin Maître, évangéliser les pauvres. Mais, pauvres eux-mêmes, ils demandèrent aux fidèles à qui leur fortune permettait quelque sacrifice, de s'associer au mérite de cette bonne œuvre, et d'en favoriser l'accomplissement par leurs secours.

La maison des Missions de France reçut tous les sujets qui, ayant terminé leurs études en théologie, se présentèrent, avec la permission de leur évêque, pour se former à cet important ministère. Ces travaux furent momentanément interrompus par la catastrophe du 20 mars 1815; mais les missionnaires se rallièrent après l'orage dans leur chef-lieu, rue Notre-Dame-des-Champs, à Paris.

Indépendamment des missions qu'ils allaient donner sur les divers points de la France, ils reçurent, en 1816, la jouissance du Mont-Valérien, rendu à la destination à laquelle l'avait voué le cardinal de Richelieu; un Calvaire y fut rétabli, de pieux exercices et des pèlerinages y recommencèrent. Les chapelles, autrefois placées vers le nord, sont maintenant placées sur la pointe méridionale de la même côte, vis-à-vis Saint-Cloud. A l'extrémité d'un mur qui longe la route de Surène, on a pratiqué une grille qui sert d'entrée principale. Un chemin très-large y aboutit, et les sinuosités adoucissent beaucoup la roideur de la montée. Par leur développement même sur le penchant de la montagne, elles font successivement passer devant les sept premières stations, et conduisent ainsi jusqu'à la grande plate-forme où sont placées les trois dernières. Le Calvaire est érigé vis-à-vis la grande façade du bâtiment élevé sur l'emplacement qu'occupaient jadis les trois croix. L'espèce de rocher qui supporte le Christ et les deux larrons forme, dans son intérieur, la grotte du tombeau. C'est de la chaire, pratiquée en arrière et au pied de la croix, que le missionnaire annonçait les vérités du salut à la foule immense qui se pressait autour du rocher; c'est de là que souvent, les bras étendus vers le Ciel et faisant face à la capitale, il priait le Seigneur d'attirer à lui cette ville coupable, le centre et comme la source de tant d'iniquités.

Le 25 septembre 1816, une ordonnance royale autorisa la société des *Prêtres des Missions de France*, en se fondant sur ce que le petit nombre des ecclésiastiques attachés aux églises particulières ne pouvait suffire aux besoins des diocèses, et sur ce que cette société offrait un puissant secours aux cures et succursales privées de pasteurs. Les ministres de cette association devaient exercer leur ministère sous l'autorisation des archevêques et évêques; leurs établissements ne pouvaient être formés que sur la demande de l'ordinaire des diocèses où ils devaient être placés, et d'après l'autorisation du roi; ils avaient droit à tous les avantages accordés aux institutions religieuses et de charité.

A Paris, la basilique de Sainte-Geneviève, patronne de la capitale, fut remise aux missionnaires; un nouveau local leur fut d'ailleurs affecté.

Mais la révolution de 1830 n'a pu laisser subsister cet utile établissement. Dans les journées de juillet, la maison de la rue d'Enfer avait été entièrement dévastée, et le supérieur, M. Rausan, y avait couru de grands dangers. Vint ensuite une suppression totale, et cette suppression des missionnaires de France offre ceci de remarquable, que, non-seulement le gouvernement ne voulut plus reconnaître leur existence, non-seulement il leur enleva et l'église Sainte-Geneviève et le Mont-Valérien, mais que les ennemis de la religion, enhardis par les dévastations de Saint-Germain-l'Auxerrois et de l'Archevêché, se portèrent, en février 1831, au Calvaire, dont ils détruisirent les monuments avec d'exécrables blasphèmes. Et (rapprochement de triste augure!) les croix furent abattues par le fils de celui qui avait, il y a 38 ans, renversé dans le même lieu celles qui y étaient érigées avant la révolution, comme si son père lui avait laissé en héritage cette fureur iconoclaste.

CHAPITRE XIII.

FRÈRES DES ÉCOLES CHRÉTIENNES.

(1681)

La sollicitude de l'Église a toujours eu pour principal objet le soin de la jeunesse et l'établissement de bonnes écoles : c'est un fait qui ressort de toutes les pages l'histoire des ordres religieux. Sans remonter à des temps trop reculés, saint Charles Borromée eut singulièrement à cœur de multiplier, dans son diocèse, les écoles chrétiennes. Les assemblées ecclésiastiques, tenues en Italie et en France après le concile de Trente, et les statuts synodaux, recommandent également le choix de bons maîtres d'école. On a vu plus haut qu'en établissant la congrégation de la Doctrine Chrétienne, César de Bus eut pour but l'instruction des enfants. Saint Vincent de Paul, saint Jean-François Regis, les plus célèbres missionnaires des trois derniers siècles, ne dédaignèrent pas d'enseigner le catéchisme ; ils aimaient, d'après l'exemple du divin Maître, *à laisser venir à eux les petits enfants ;* c'était leur plus chère récréation. Mais l'enfance, et surtout l'enfance pauvre, manquait d'instituteurs quotidiens, appliqués exclusivement à l'instruire. Saint Vincent de Paul, dont nous venons de tracer le nom, pourvut, il est vrai, à l'instruction des filles en formant la congrégation des Sœurs de la Charité, et sur cet admirable modèle, s'établirent successivement, à Paris et dans les provinces, d'autres associations pieuses pour l'éducation des jeunes filles. Seulement, les garçons pauvres réclamaient les mêmes secours. L'esprit de piété et de charité devait donc, pour satisfaire à ce besoin, enfanter un institut qui excitât l'attention, l'intérêt et la reconnaissance des amis de la religion, de l'ordre et de la morale.

Les premières tentatives en ce genre furent faites par Pierre Tranchot, Charles Démia, Nicolas Barré et Jean-Baptiste de la Salle.

Pierre Tranchot (1652), ancien avocat au parlement de Paris, acheta à Orléans une maison qu'il transforma en école de charité ; il y enseignait lui-même, et conduisait ses élèves à l'église en chantant des prières ; un de ses parents, qui l'avait secondé dans

cette œuvre, la continua après sa mort. Des écoles semblables s'établirent à Blois et à Tours, et un vertueux laïque, animé du même zèle, François Perdoulx, en fonda ensuite plus de trente dans les campagnes du diocèse d'Orléans.

Ce que des laïques faisaient pour l'instruction des pauvres dans cette partie de la France, un saint prêtre, Charles Démia (1689), promoteur de l'officialité métropolitaine, l'opéra à Lyon. Démia se préoccupait de l'éducation des enfants des deux sexes, et Camille de Villeroy, archevêque et gouverneur de la province, voyant qu'il avait réussi par son zèle à créer des écoles dans cinq paroisses de Lyon, le nomma directeur général de toutes celles de son diocèse, l'autorisant à déléguer d'autres personnes à sa place, et à dresser tous les règlements nécessaires. En vertu de ces pouvoirs, Démia établit pour les filles des Sœurs de Saint-Charles, et pour les garçons une espèce de séminaire sous l'invocation du même saint, où l'on formait d'excellents maîtres d'école. Démia plaça cette maison sous la direction d'un Sulpicien ; car, élève lui-même de Saint-Sulpice, il savait qu'il ne pouvait s'adresser mieux qu'à cette célèbre congrégation : tous les jours, vingt-quatre maîtres sortaient du séminaire de Saint-Charles pour aller faire les classes aux enfants dans les divers quartiers de Lyon. D'autres instituteurs ayant prétendu établir, par spéculation, des établissements rivaux, Démia obtint, en 1674, un arrêt du conseil qui défendit toute tentative de ce genre qui ne serait point agréée par l'archevêque. La bonne œuvre commencée à Orléans lui fut apprise ; il voulut l'encourager par sa présence, la secourir de ses conseils et de ses dons. Ce voyage date de 1685 ; il devait avoir pour résultat l'établissement d'un séminaire de maîtres d'école à Orléans. Ce projet ne se réalisa point ; mais, en revanche, la maison Saint-Charles de Lyon se soutint avec succès. Au moment de la révolution, de jeunes ecclésiastiques, qui faisaient en même temps leur séminaire, gratuitement, dans cette maison, étaient chargés des écoles de garçons.

Le Père Barré (1621-1686), Minime, qui s'intéressait vivement à l'instruction de la classe pauvre, entreprit de former à son tour des maîtres chrétiens. Plein de l'esprit de son état, ce religieux voyait avec douleur l'abandon et l'ignorance des enfants du peuple ; dès 1666, il avait songé à pourvoir à l'éducation des filles ; mais en 1678, celle des garçons le préoccupa également, et c'est alors qu'il chercha à établir des espèces de séminaires où l'on préparerait des maîtres et des maîtresses d'écoles. Ces séminaires devaient être séparés, comme les écoles auxquelles ils fourniraient des chefs. Rouen et Paris possédèrent, grâce au Père Barré, deux séminaires pour les maîtresses d'école, sous le nom d'écoles chrétiennes et charitables du Saint-Enfant-Jésus et de Filles de la Providence : cet établissement se répandit dans plusieurs provinces, et il a subsisté jusqu'à nos jours. Par malheur, l'institution pour les hommes n'eut pas le même succès, le Père Barré n'ayant pu y maintenir les principes de charité, de pauvreté et d'abandon à la Providence, qui sont l'indispensable condition de sa prospérité, et les maîtres n'ayant pu se détacher de leur fortune et de leurs intérêts. Le Père Barré eut, du moins, la consolation de participer, par ses conseils, à l'établissement d'un institut plus heureux ; l'abbé de la Salle, qui eut sur lui l'avantage de fonder des maîtres parfaitement désintéressés, recourut plus d'une fois à son expérience et à ses lumières dans les doutes et les difficultés où il se trouvait engagé.

Jean-Baptiste de la Salle (1651-1719), né à Reims, était fils d'un conseiller au présidial de cette ville, qui, sur sept enfants, en vit trois se consacrer au service de Dieu.

Jean Baptiste avait montré de si bonne heure le goût de la retraite et de la piété, qu'on le pourvut, à 17 ans, d'un canonicat de la métropole de Reims. Comme le vénérable Grignion de Montfort, il se trouva, au séminaire Saint-Sulpice, où il passa quelque temps, sous la direction d'un homme aussi sage et aussi expérimenté que pieux, Louis Tronson, bien capable de lui inculquer l'esprit de cette maison. De retour à Reims, il entra dans les ordres et reçut la prêtrise en 1678 : ce caractère sacré se conciliait parfaitement avec la modestie, l'application aux devoirs de sa place, et les mœurs graves qui attiraient l'estime générale au jeune chanoine. Une circonstance toute particulière détermina sa prédilection pour l'instruction de la jeunesse. De la Salle s'était mis sous la direction de l'abbé Roland, théologal, qui avait, dès 1674, fondé à Reims une communauté de Sœurs, dite de l'Enfant-Jésus, pour tenir des écoles gratuites. L'abbé Roland communiqua à de la Salle son goût et son vertueux zèle ; il se déchargeait sur lui du soin de diriger sa communauté de Sœurs, et la mort l'ayant enlevé peu après que son élève eut été fait prêtre, il le lui abandonna tout entier. Celui-ci acheva l'œuvre; non-seulement il obtint l'agrément de l'archevêque et des magistrats de Reims, ainsi que des lettres patentes du roi, mais il contribua à l'établissement d'une espèce de séminaire, formé dans la ville, pour préparer les Sœurs à remplir leurs fonctions de maîtresses d'école.

Il semble que la Providence n'attribua à l'abbé de la Salle la direction de cette communauté qu'afin de le préparer à entreprendre une œuvre analogue pour les garçons. On se rappelle ce que nous avons dit des écoles du Père Barré. Une dame de Reims, mais établie à Rouen (Charlotte Roland, dame de Maillefer), avait été des premières à la porpager; elle en avait fondé une de filles à Darnetal, en Normandie, et elle s'était entendue avec l'abbé Roland, en 1675, pour en établir une de garçons à Reims. La mort du vertueux théologal ne fit que retarder l'exécution de ce projet. En 1679, madame de Maillefer envoya à Reims un pieux laïque, Adrien Niel, pour le réaliser. Grâce au concours de l'abbé de la Salle, la première école gratuite fut établie à Reims, cette année même, sur la paroisse Saint-Maurice; les libéralités d'une riche veuve, madame de Croyères, permirent d'en fonder une seconde sur la paroisse Saint-Jacques. Dans le principe, l'abbé de la Salle ne pensait qu'à seconder une œuvre utile, sans prétendre la diriger. Mais, quoique Niel eût d'ailleurs beaucoup de zèle pour l'établissement des écoles chrétiennes, son inconstance força le saint prêtre à s'en occuper d'une manière plus active. Celui-ci donna donc des règles aux nouveaux maîtres d'école; il tâchait de leur inculquer un esprit de piété, il allait présider à leurs exercices, enfin il les reçut chez lui et en forma une véritable congrégation, vers la fin de 1681 : c'est ainsi qu'il devint naturellement le supérieur des Frères.

Jusqu'alors les établissements de ces Frères n'avaient eu lieu qu'à Reims; mais, la réputation des nouvelles écoles se répandant, les villes de Rhétel et de Guise en demandèrent en 1682, et Laon en 1683. Cette même année l'abbé de la Salle, pour être libre de consacrer tout son temps à l'œuvre des Frères, se démit de son canonicat. A ce sacrifice, il joignit celui de son patrimoine dont il distribua le prix aux pauvres, au lieu de le consacrer au soutien des écoles naissantes, car il annonçait par là qu'il ne comptait que sur la Providence pour les faire prospérer. L'année 1684 avait été d'ailleurs l'époque d'une affreuse disette dans le royaume, et surtout en Champagne; les aumônes de l'abbé de la Salle ne pouvaient venir plus à propos. Libre alors de toute sollici-

tude, le saint prêtre se dévoua tout entier à la direction des écoles. De nouveaux sujets venaient augmenter les ressources de l'œuvre; mais elle se fortifiait moins encore par l'adjonction de ces Frères que par l'exemple d'une vie pauvre et dure que leur donnait l'abbé de la Salle, qui avait à cœur de transformer ses disciples en hommes intérieurs, purs et sanctifiés. C'est encore en 1684 qu'ils commencèrent à faire des vœux pour trois ans, à adopter un habillement particulier, à s'appeler *Frères des Écoles chrétiennes*. L'abbé de la Salle ne dédaignait point de faire l'école lui-même; il résigna pendant quelque temps les fonctions de supérieur, et ne les reprit que forcé par les grands vicaires de Reims. Indépendamment de la communauté des Frères, il en forma deux autres bientôt après. S'étant fait une loi de n'envoyer jamais de Frère seul, de peur qu'il ne perdît, ainsi isolé, l'esprit de la congrégation, cette loi l'empêchait d'en envoyer dans les lieux où il ne pouvait pas en entretenir deux : pour compenser cet obstacle, il fonda une communauté de maîtres d'école pour la campagne, puis il en établit une d'enfants propres à devenir des Frères. Tant qu'il resta à leur tête à Reims, ces deux communautés prospérèrent : elles se dissipèrent bientôt, dès qu'il fut parti.

On le désirait depuis longtemps dans la capitale. En 1688, il vint s'établir avec deux Frères à l'école de la paroisse Saint-Sulpice, et en 1690, il en fondait déjà une autre sur cette même paroisse. Les maîtres séculiers, ne songeant point que le titre de gratuites de ces institutions annonçait assez qu'il ne cherchait point à leur enlever leurs élèves, n'épargnèrent point les contradictions au fondateur, qu'ils accusaient de blesser leurs priviléges. L'an 1691, l'abbé de la Salle, qui jusqu'alors n'avait point eu de noviciat distinct, en ouvrit un à Vaugirard. C'était le plus sûr moyen qu'il pût employer pour introduire l'esprit de zèle et de piété dans la congrégation : il le dirigeait en personne, et y appelait, pendant les vacances, les Frères des différentes écoles pour y faire une retraite. La disette de 1693 et de 1694, en plongeant de la Salle dans une extrême détresse, ne fit que ménager un nouveau triomphe à son esprit de pauvreté et de pénitence. Tous les Frères se lièrent, en 1694, par des vœux perpétuels. Peu après, une troisième école s'établit sur la paroisse Saint-Sulpice, une autre sur la paroisse Saint-Hippolyte. L'abbé de la Salle revint encore à son projet de former des maîtres pour les campagnes; la mauvaise conduite de celui qu'il avait placé à la tête de l'entreprise en empêcha la réussite. Le fondateur fut consolé en recevant dans sa maison cinquante jeunes catholiques Irlandais, qui étaient passés en France pour conserver leur religion. Il le fut encore en voyant un des plus pieux prélats de l'époque, Godet-Desmarets, évêque de Chartres, lui demander des sujets pour fonder des écoles chrétiennes dans son diocèse. Il lui accorda six Frères, en 1699. La congrégation se chargea en outre, vers le même temps, des écoles de Calais.

Au commencement du dix-huitième siècle, les Frères furent appelés successivement à Troyes, à Avignon, à Marseille, à Darnetal, à Rouen. En 1705, on transporta le noviciat de Vaugirard dans cette dernière ville, et on l'établit dans la maison de Saint-Yon, qui devint depuis si importante et qui fut le chef-lieu de la congrégation. Évêques, curés, magistrats, les personnes pieuses de toutes les classes s'intéressaient à la propagation des écoles chrétiennes. Il s'en formait à Dijon, à Mende, à Alais, à Saint-Denis, à Versailles, aux Vans près Alais, à Moulins, à Boulogne. Mais la jalousie des maîtres séculiers, l'opposition de quelques

autres personnes, les difficultés inséparables de tous les établissements, mêlaient beaucoup de soucis à la joie du fondateur. En 1709, il vit son œuvre près de succomber sous les calamités qui désolaient la France; ses prières et sa patience vinrent à bout de tant de misères et d'épreuves. Courses, travaux, services de toute espèce avaient rempli sa vie; retiré à Saint-Yon, l'an 1719, il y reçut son immortelle récompense.

La mort du fondateur ne ruina point l'esprit qu'il avait cherché à introduire parmi les Frères. En son absence, même union, même zèle, même obéissance à leurs règles, mais aussi même providence. L'établissement des Frères à Saint-Yon fut assuré par des lettres patentes de 1724: Benoît XIII, par une bulle de 1725, autorisa l'institut et ses règles. La même année, une assemblée générale de Frères se tint à Saint-Yon. L'abbé de la Salle eut pour premiers successeurs Joseph Truffet (1720), dit le Frère Barthélemy, qui avait gouverné la congrégation de son vivant, et Guillaume-Samson Bazin (1752), dit le Frère Thimothée, qui se démit de ses fonctions en 1751. Sous lui de nouveaux bâtiments accrurent la maison de Saint-Yon; la nouvelle chapelle, dédiée à l'Enfant-Jésus, reçut en dépôt le corps du fondateur. On admettait dans cette maison trois espèces de pensionnaires: des enfants libres et volontaires qu'on y envoyait pour y être instruits et élevés, des jeunes gens dérangés et indociles que les Frères avaient mission de corriger et de ramener à de meilleurs sentiments, d'autres enfin qu'on y enfermait par lettres de cachet ou par arrêts, jusqu'à ce qu'ils donnassent des espérances d'amendement. Ces trois sortes de pensionnaires formaient une première communauté; une seconde se composait des novices, et une troisième des Frères servants et autres. L'ensemble de ces trois communautés constituait la maison de Saint-Yon. La discipline, la régularité, l'harmonie qui subsistaient entre des gens d'âge, d'état et d'humeur si différents, d'où résultait un ordre admirable, étonnaient le premier président du parlement de Normandie, de Pontcarré.

Le Frère Timothée eut pour successeur le Frère Claude (1775), démissionnaire en 1776 et remplacé alors par le Frère Florence (1800), démissionnaire lui-même en 1777 et prédécesseur du Frère Agathon (1797). La maison de Saint-Yon avait continué d'être la maison du chef d'ordre jusqu'en 1770, que le supérieur fixa sa résidence d'abord à Paris et huit ans plus tard à Melun. Jusqu'à la révolution, l'institut des Frères, fondé sur des principes de détachement, de pauvreté et de pénitence, qui ne permettaient pas au temps d'avoir la moindre prise sur lui, multiplia ses précieuses acquisitions. Mais l'assemblée nationale, en suspendant, par son décret du 29 octobre 1789, l'émission des vœux dans les communautés, avait porté aux ordres religieux un coup mortel; elle consomma son ouvrage, le 13 février 1790, en supprimant toutes les congrégations. Il fallut bien alors que l'institut des Frères, qui depuis plus d'un siècle rendait d'importants services à la société, fut dispersé comme les autres corps religieux: il avait alors cent vingt-une maisons, occupées par mille sujets.

Les Frères s'associèrent à la gloire du clergé par leur refus du serment impie demandé à tous les pensionnaires religieux; ils eurent aussi, à son exemple, leur part dans les persécutions. Le Frère Salomon périt, massacré en 1792, avec tant d'illustres confesseurs; d'autres subirent la déportation; le vénérable supérieur général fut, pendant quelque temps, emprisonné. Quel abaissement pour une congrégation naguère si florissante! Proscrits en France, les enfants de M. de la Salle résolurent d'aller au moins en Italie,

où ils possédaient trois maisons, établir d'autres écoles de charité : avec l'assentiment du Frère Agathon, ils eurent bientôt fondé une nouvelle maison à Orviette. Le danger des relations avec la France avait fait même accorder par Pie VI un vicaire général aux Frères d'Italie. L'invasion des Français en 1798 amena une seconde dispersion, et il ne restait en 1799 de tout l'institut que les deux seules maisons de Ferrare et d'Orviette, composées d'environ quinze Frères !

Mais l'ascendant réparateur de Bonaparte prévalut enfin. En 1800, on put rouvrir les deux maisons de Rome. Après la conclusion du concordat, des écoles se reformèrent également en France. L'établissement de Lyon était le principal ; il y en avait d'autres à Saint-Germain-en-Laye, à Toulouse, au Gros-Caillou à Paris. Le Frère Frumence (1810), vicaire général d'Italie, quitta alors Rome pour revenir en France, en 1804 ; tous les membres de l'institut l'assurèrent de leur obéissance. En retrouvant un chef, ils obtenaient un médiateur actif auprès de l'autorité ; dès 1805, ils reprirent leur ancien habit religieux, multiplièrent leurs écoles et leurs noviciats, et l'archevêque de Lyon, qui ne cessa de leur donner des marques d'un sincère attachement, fit assurer le privilége de l'exemption du service militaire aux jeunes gens qui se consacreraient à cette pieuse vocation, circonstance qui leur procura un grand nombre de novices. Enfin, lors de l'organisation de l'université, en 1808, l'existence de l'institut fut légalement reconnue et approuvée. Tous ces événements signalèrent l'administration du Frère Frumence.

A sa mort, en 1810, le chapitre général assemblé à Lyon élut pour supérieur général le Frère Gerbaud (1769-1822), dont l'activité extraordinaire contribua à étendre de plus en plus la congrégation ; le roi ayant donné à l'institut, en 1819, la grande maison du Saint-Enfant-Jésus, au faubourg Saint-Martin à Paris, le Frère Gerbaud songea à y transférer sa résidence, car l'éloignement de Lyon du centre des affaires entravait ses correspondances avec le gouvernement : ce projet fut exécuté en 1821. L'institut ne possédait que trente-six maisons à l'époque de la nomination du Frère Gerbaud comme supérieur général ; à sa mort, on en comptait jusqu'à cent quatre-vingts, composées de douze cents sujets. Cela s'explique par l'ascendant que la religion avait retrouvé sur les esprits, à dater de la restauration. Bonaparte la protégea d'abord, et peut-être plus que ne le firent les Bourbons à leur retour, mais il la persécuta ensuite. Sous les Bourbons, la mauvaise volonté de leurs ministres suscitait encore des obstacles ; mais enfin les ministres passaient, et les services d'une administration compensaient les torts de l'autre [1].

Deux ans plus tard, sous le gouvernement de Guillaume de Jésus (1748-1830), qui lui succéda, tel était l'accroissement qu'avait encore reçu la congrégation, qu'elle comptait deux cent dix maisons, savoir : cent quatre-vingt-douze en France, deux à l'île Bourbon, une à Cayenne, cinq en Italie, cinq en Corse, une en Savoie et quatre en Belgique. Ces deux cent dix maisons contenaient plus de dix mille Frères, dont trois cent cinquante distribués en dix noviciats, plus de seize cents occupés à instruire chaque jour envi-

[1] C'est ainsi que les Frères se sont établis à Metz depuis 1816 ; ils y sont au nombre de treize, et y tiennent quatre écoles, divisées chacune en deux ou trois classes ; chaque classe contient 80 à 100 enfants. Les Frères occupent une maison construite sur l'emplacement d'une ancienne église, qui avait été aliénée par le domaine, et qu'un prêtre, M. l'abbé Claudin, racheta et abandonna à la ville pour la destination qu'elle a aujourd'hui.

ron cinquante-deux mille enfants, ou les autres employés au soin du temporel ou au gouvernement des maisons. C'est que, dans le fait, les autorités ecclésiastiques, les administrations municipales, les particuliers rivalisaient de zèle pour confier la jeunesse à ces maîtres respectables. En vain l'esprit de parti cherchait-il à contre-balancer ce succès en faisant prévaloir la nouvelle méthode d'enseignement, dite de *Lancaster* : les esprits sages répondaient que celle-ci, négligeant l'*éducation* pour ne s'occuper que de l'*instruction*, pouvait meubler l'esprit sans former le cœur; celle des Frères, au contraire, s'attache surtout à développer le sentiment religieux, à inculquer de bonnes mœurs, et ce n'est qu'en faisant contracter à la jeunesse des habitudes saines qu'elle éclaire son intelligence, dont les écarts se trouvent ainsi prévenus ou balancés par l'amour de la religion et les pieuses exigences de la morale.

Par malheur, l'esprit de parti, se prévalant des événements de 1830, et favorisé dans beaucoup de localités par les autorités nouvelles, a porté enfin une funeste atteinte à l'ascendant si bien établi des disciples de l'abbé de la Salle. On les écarte des lieux où on les appelait naguère; aux encouragements on fait succéder les dégoûts, l'université revient sur ses concessions, et peu s'en est fallu que l'obligation du service de la garde nationale, qu'on prétendait leur imposer à Cherbourg, ne mît les Frères dans le cas de fermer leurs écoles, si nécessaires pour l'instruction des enfants pauvres. On n'eût pas reculé devant l'injustice; on n'a point osé affronter le ridicule.

CHAPITRE XIV.

AUTRES CONGRÉGATIONS DE FRÈRES.

A une autre époque, nous aurions pu présenter un tableau complet de ces congrégations; les mains liées par les circonstances, qui ne permettent pas à nos investigations de s'exercer avec le même fruit, nous nous bornons à parler de quelques familles de Frères établies en Bretagne, en Lorraine, dans le Maine, en Picardie.

EN BRETAGNE.

Nous avons fait remarquer, en parlant des Frères des Écoles chrétiennes, dit de Saint-Yon, que leur vénérable fondateur avait voulu qu'ils n'allassent que deux à deux. Il était donc nécessaire de les suppléer dans les endroits qui n'offraient point assez de ressources pour l'entretien de deux Frères. C'est dans ce but que l'abbé Jean de la Mennais, ancien grand vicaire de Saint-Brieux, et l'abbé Deshayes, alors curé d'Auray, établirent, en Bretagne, une société de Frères destinée à tenir les écoles dans les campagnes. Formés par les Frères de Saint-Yon et dans le même esprit, ils ont à peu près la même règle. Leur zèle pour l'instruction des enfants, leur piété, leur bon esprit, leur charité, les ont fait chérir du peuple, qui les appelle communément *Petits-Frères*. Une ordonnance du 1er mai 1822 les a autorisés sous le nom de *Congrégation de l'Instruction chrétienne*. Sur le vu de la lettre particulière d'obédience que chaque Frère reçoit du supérieur général, l'autorité universitaire lui remet le brevet de capacité qui lui permet de se livrer à l'enseignement. Des legs et donations peuvent être faits, soit à l'association en général, soit aux écoles particulières qu'elle dirige. Cet utile institut s'est déjà propagé dans les diocèses de Saint-Brieux, de Vannes et de Rennes. Les Frères logent chez les curés, et les secondent dans ce qui peut être de leur ressort; cette circonstance a sans doute contribué pour beaucoup à leur rapide extension.

EN LORRAINE.

Il y a beaucoup de rapports entre l'institut formé par l'abbé Jean de la Mennais, en Bretagne, et celui que M. Fréchard a fondé au diocèse de Nancy, en Lorraine. Le but de M. Fréchard était de procurer des Frères pour tenir les écoles chrétiennes dans les campagnes, et pour servir en même temps de chantres dans les paroisses. Encouragé par l'approbation royale, secondé par tous ceux qui avaient à cœur de propager les principes de morale et de bon ordre, il combattit tous les obstacles, et au moyen d'aumônes, il acheta l'ancien couvent des capucins de Vézelise, où il s'établit.

DANS LE MAINE.

M. Dujarrié, curé de Rueillé-sur-Loir, et fondateur des Sœurs de la Providence dans le Maine, a doté encore le diocèse du Mans d'une association de Frères instituteurs.

Il la commença en 1821, et rassembla, dans son presbytère, un certain nombre de jeunes gens qu'on lui adressait de divers côtés. Il en eut bientôt vingt, qu'il formait dans leur noviciat en même temps qu'il subvenait à leurs besoins. Parmi ses élèves, il en discerna un qu'il crut propre à le seconder dans la direction de l'œuvre; il l'envoya étudier au Mans chez les Frères des Écoles chrétiennes, puis à Paris à leur noviciat. Ce jeune homme, de retour à Rueillé, fut mis à la tête des novices. Ceux-ci sont déjà plus de quarante, et il le faut bien, car l'œuvre a si facilement prospéré, qu'elle possédait déjà dix-neuf établissements en 1824, et cent Frères en 1827. Une maison centrale est consacrée au noviciat et aux retraites annuelles. Presque dès l'origine, un noviciat préparatoire fut établi à l'autre extrémité du diocèse, chez le curé de Larchamp, entre Ernée et Fougère; il fut bientôt question d'en former un autre au diocèse d'Orléans, où l'on offrait une maison convenable. Cette congrégation, établie à peu près sur le modèle de celle de M. Jean de la Mennais, en Bretagne, fut approuvée sous le nom de *Frères de Saint-Joseph* par une ordonnance royale du 25 juin 1823.

Les Frères jouissent des mêmes priviléges que ceux des Écoles chrétiennes, tant pour l'exemption du service militaire que pour les rapports avec l'université. Ils sont logés et nourris chez les curés, et on n'en donne qu'à cette condition; cependant, quand ils sont deux ou plus dans une paroisse, ils peuvent habiter ensemble. Le bon âge pour les admettre au noviciat est entre seize et vingt-cinq ans; mais les curés qui les adressent à M. Dujarrié doivent lui donner d'abord d'exacts renseignements sur leurs dispositions, leur conduite et leur capacité, ainsi que sur les ressources pécuniaires dont ils peuvent s'aider pendant le noviciat. Une fois admis, ils reçoivent l'instruction convenable, et apprennent le chant afin de pouvoir se rendre utiles dans les paroisses. Ces Frères font des vœux annuels; ils portent une robe de couleur noire un peu différente de la soutane, avec un large chapeau et un rabat blanc.

La congrégation des Frères de Saint-Joseph de Rueillé-sur-Loir, près de Chartres, possède aujourd'hui quarante-sept établissements, dont trente dans le diocèse du Mans, un dans celui d'Angers, trois dans celui de Blois, trois dans celui de Chartres, un dans celui de Châlons, un dans le diocèse de Coutances, un dans celui d'Orléans, un dans celui de Séez, quatre dans le diocèse de Tours, et deux dans celui de Versailles. Les Frères sont au nombre de cent six, dont douze employés à la maison du chef-lieu.

EN PICARDIE.

Des Frères de Saint-Joseph ont été aussi établis au diocèse d'Amiens, pour suppléer les pieux disciples de l'abbé de la Salle par des maîtres formés à la même école, et animés du même esprit, mais qui puissent aller isolément et se répandre dans les campagnes. M. de Chabons, évêque d'Amiens, effrayé de tout ce qu'on peut attendre d'une génération qui ne reçoit aucune instruction, ou qui est confiée à des maîtres tantôt irréligieux, tantôt indifférents, se rappelant d'ailleurs que les évêques, soit assemblés en concile, soit dispersés dans leurs diocèses, ont toujours recommandé la tenue des écoles, a approuvé une association pour procurer aux campagnes des maîtres chrétiens. Une ordonnance royale du 25 décembre 1823 l'a autorisée comme association charitable de clercs laïques, en faveur de l'instruction primaire.

En qualité de clercs laïques, les membres de cette congrégation, qui portent le nom de *Frères de Saint-Joseph*, dépendent immédiatement de l'autorité épiscopale; ils aident les curés dans l'administration des sacrements, l'enseignement du catéchisme, le chant de l'office divin, la bonne tenue de la sacristie et de l'église. En qualité de maîtres d'école, ils sont soumis aux règlements universitaires qui régissent les associations religieuses destinées à l'instruction des enfants du peuple. Ils font un noviciat de deux ans, pendant lequel on les applique à la lecture, à l'écriture, à l'étude de la grammaire française, de l'arithmétique et de la géométrie autant qu'il en faut pour l'arpentage. On les forme au chant de l'Église; on les instruit surtout de la doctrine chrétienne, dont il faut qu'ils aient une connaissance approfondie, étant eux-mêmes destinés à en donner des leçons aux autres. Afin de rendre leurs fonctions plus faciles, on les forme à toutes les vertus de l'état religieux, principalement à la douceur, à la patience et au détachement. Après un laps de temps suffisant et les épreuves convenables, il sont admis à faire des vœux pour un temps limité, conformément à ce qui est prescrit par les lois du royaume. La maison centrale, ou séminaire de la congrégation (que M. de Chabons fixa à Saint-Fuscien, près Amiens), est composée d'un supérieur, de deux assistants, de deux visiteurs ou inspecteurs, et d'un procureur ou économe. Le supérieur est en même temps maître des novices, les assistants sont chargés de leur instruction; les visiteurs ont l'inspection des écoles. En général, le régime de la congrégation est calqué sur celui des Écoles chrétiennes, dont on suit aussi la méthode pour le mode d'enseignement. Les sujets une fois formés sont, sur la demande des autorités locales, envoyés principalement dans les campagnes. Ils peuvent être placés un à un, ou plusieurs ensemble, selon l'importance de la paroisse; l'économe général s'entend avec les autori-

tès locales à l'effet de pourvoir à leur entretien et à leur modeste ameublement ; ils ne peuvent jamais traiter par eux-mêmes avec les communes dans lesquelles ils sont envoyés. Les Frères, pour être admis dans la congrégation, doivent avoir une naissance honnête, une réputation intacte, un extérieur décent, un esprit droit, du goût pour l'enseignement, de l'aptitude pour le chant et les cérémonies de l'Église, et surtout une piété solide ; l'âge d'admission est de dix-huit à vingt-cinq ans ; le costume est une redingote brune.

Ces Frères de Saint-Joseph ont eu jusqu'ici, et depuis leur érection, pour supérieur, M. Lardeur, laïque aussi pieux qu'éclairé, que la postérité chrétienne rangera parmi les bienfaiteurs de l'humanité.

LIVRE CINQUIÈME.



Religieuse de l'Ordre de l'Assomption de Notre Dame en France

LIVRE CINQUIÈME.

TABLEAU DES CONGRÉGATIONS RELIGIEUSES DE FEMMES, FORMÉES EN FRANCE DEPUIS LE DIX-SEPTIÈME SIÈCLE.

CHAPITRE PREMIER.

DE LA FIN QUE SE PROPOSENT CES CONGRÉGATIONS.

Les réflexions générales, placées au début du Livre IV, s'appliquent naturellement aux congrégations de femmes. Ici encore il faut observer que les avantages qu'offrent les congrégations ne permettent pas de méconnaître ceux que présentent les ordres religieux.

La France était couverte, avant la révolution, de monastères appartenant aux diverses familles de l'état religieux ; elle en a heureusement recouvré un assez grand nombre depuis le concordat de 1801. A Paris et dans les provinces, les règles qu'on embrassait jadis avec tant d'amour et d'abnégation, sont encore pratiquées par une foule de religieuses, dignes d'être comparées à leurs aînées pour leur zèle pour le service de Dieu et leur charité pour le prochain. N'avons-nous pas des Filles de Saint-Benoît et de Saint-Bernard ! Des Chartreuses se sont établies tout près des enfants de Saint-Bruno ; des Trappistines rivalisent avec les disciples de Rancé et de Lestrange ; des Clarisses, des Capucines, des Dominicaines, des Carmélites, des Augustines, des Filles de la Madelaine, des Annonciades, des Ursulines, ont repris leurs antiques observances. Les Filles du B. P. Fourier, des

religieuses de la Visitation, de la Charité, de Saint-Jean-de-Dieu, du Calvaire, complètent ce tableau varié. Oui, les ordres religieux, que la révolution avait cru anéantir, ont échappé à ses proscriptions : la force brutale a bien pu renverser des pierres, chasser de faibles femmes d'un asile sans défense, envoyer des victimes à la mort; mais elle n'a pu tuer le sentiment qui était insaisissable pour elle, elle n'a pu en empêcher pour l'avenir les manifestations : l'œuvre de Dieu a bravé la colère des hommes. Quelle leçon pour les persécuteurs!

Elles devaient aussi survivre à la révolution, ces congrégations enseignantes et hospitalières qui, depuis le dix-septième siècle surtout, répandaient à flots sur la France la lumière et les consolations : après tant d'horreurs, que de blessures à guérir! après tant de mécomptes, que d'idées à rectifier! Au sortir de ce chaos, de ce pêle-mêle épouvantable, où la raison humaine a fait un si triste naufrage, force était de rappeler à Dieu les esprits et les cœurs, au moyen d'une éducation chrétienne; force était de soulager tous les membres du corps social déchirés ou meurtris. La religion redescendit du Ciel, appuyée sur la foi et la charité, et suivie de l'espérance; pour se faire mieux comprendre, elle emprunta les traits de ces Filles de Vincent de Paul, qui dans les fers souriaient à leurs geôliers, et qui redevenues libres donnaient du pain à leurs enfants, et veillaient auprès de leur lit de souffrance. Avant la révolution, beaucoup d'âmes avaient pu se livrer à une vie toute contemplative; il n'en fut pas de même après. C'est une nécessité qui dérivait de l'état de la société à cette époque, c'était un devoir de vivre pour son prochain directement, exclusivement; la vie active, la vie du dehors, plutôt que la vie contemplative et d'intérieur, voilà ce qu'il fallait surtout dans cette conjoncture inouïe. C'est par les bonnes œuvres que devaient se manifester, à chaque heure du jour, les bonnes pensées. Cela explique, beaucoup mieux que les prohibitions de la législation, pourquoi les anciens ordres religieux, quand ils voulurent reparaître, ajoutèrent aux fins de leur institut ou le soin des malades ou l'instruction gratuite des pauvres. Cela explique pourquoi les maisons où l'on mène une vie purement contemplative ont été en si petit nombre, même depuis la restauration.

Il y a en France trois mille vingt-quatre maisons renfermant dix-huit mille religieuses. Sur trois mille vingt-quatre, dix-huit au plus sont consacrées à ce genre de vie.

Toutefois, n'allons pas déduire à l'aveugle, d'une circonstance donnée, une conclusion générale contre l'utilité des habitudes contemplatives. La législation a bien pu y mettre des entraves, mais la loi, quelle que soit sa sanction pénale, ne saurait changer la nature. Or, il est des âmes qui ont besoin de ne converser qu'avec Dieu.

« Et pourquoi, d'ailleurs, n'existerait-il pas des maisons assorties à tous les besoins, à tous les désirs, et ne pas laisser à chacun la liberté de suivre son attrait, et de chercher le bonheur dans la solitude, s'il croit l'y trouver? Dans toutes les choses qui peuvent occuper l'homme sur la terre, il se rencontre des âmes fortes, ardentes, infatigables, à qui rien ne suffit, et dont on peut dire qu'elles croient n'avoir rien fait lorsqu'il leur reste quelque chose à faire; il leur faut une carrière sans bornes. Voyez certains érudits : ils ne se contenteront pas d'amasser un riche trésor de connaissances, ils se consumeront de veilles et de fatigues pour débrouiller ce que l'antiquité la plus reculée peut avoir de plus ténébreux. Voyez certains voyageurs : insatiables de découvertes, ils ne se borneront pas à parcourir

facilement et sans danger de vastes et belles contrées; il faut qu'ils montent jusque sur la cime des Cordillières, ou qu'à travers les sables brûlants de l'Afrique ils aillent visiter je ne sais quelle ville incertaine. Eh bien! voyez aussi certaines âmes pieuses : c'est peu pour elles que les préceptes, elles aspirent à toute la perfection des conseils évangélistes. Loin de nous ici le dédain et le mépris; à côté de grands scandales il faut de grands exemples; les grands crimes appellent de grandes expiations. L'esprit du chrétien se repose avec confiance sur ces victimes solitaires de la piété, qui, loin d'un monde profane, semblent s'interposer entre le Ciel irrité et la terre coupable. Laissons des asiles au vice repentant comme à l'innocence alarmée. Que les Thérèse puissent s'y livrer en paix à toute l'ardeur de leurs pieux désirs, et les la Vallière y gémir sur leurs égarements. Souvent aussi qu'arrive-t-il? C'est qu'après les agitations sociales, ou les infortunes domestiques, ou l'expérience de la vanité et du néant des grandeurs humaines, un besoin immense de repos et de solitude se fait sentir; on veut fuir un monde qui a trompé tant d'espérance, ou qui semble crouler de toutes parts; aussi, dans tous les temps, a-t-on vu des dames illustres quitter le fracas du siècle pour le calme de la retraite; témoin, au cinquième siècle, ces dames romaines célébrées par saint Jérôme, et qui descendaient des Scipion et des Paul-Émile; sous le règne de Louis XIII, les Frémiot de Chantal et les duchesse de Montmorency; et de nos jours, les Louise de Bourbon et les Louise de Condé. Sachons respecter ce qu'ont respecté tous les âges du christianisme [1]. »

Il faut donc pour certaines âmes une vie toute contemplative; en insistant sur ce qu'entre trois mille vingt-quatre maisons, dix-huit au plus sont consacrées à ce genre de vie, nous nous sommes bornés à constater un fait, sans rien conclure contre l'utilité des habitudes contemplatives. Mais, nous le répétons, ce fait a une cause; les uns la verront exclusivement dans les prohibitions légales; nous la voyons surtout dans les exigences de l'époque, dans ce besoin généralement senti des œuvres de charité et d'une éducation chrétienne pour la classe pauvre.

La première révolution n'était pas finie, le fer, ou les verges, instrument d'un supplice plus honteux, n'étaient pas tombés des mains des bourreaux, la terreur en un mot régnait encore, lorsque, sur plusieurs points de la France, se reformèrent les associations, à peine dispersées, d'hospitalières. Il y avait tant de plaies à fermer, tant de malheureux sans pain et sans asile, la guerre remplissait alors nos hôpitaux de tant de blessés, que la charité obtint cette amnistie, d'abord de fait, et ensuite de droit. L'autorité lui délivra un passe-port, et, avec ce sauf-conduit émané du directoire, ratifié par l'empire, visé par la restauration, les congrégations de bienfaisance recommencèrent leurs miracles.

« Qu'est-il besoin de faire l'éloge de ces sociétés de filles de Charité, de Sœurs hospitalières, qui, sous diverses dénominations et sous divers costumes, rivalisent d'intelligence et de zèle pour consoler tout ce qui souffre et assister tout ce qui est indigent? Je ne sais comment il arrive plus d'une fois que nous allons chercher dans les pays lointains ou dans l'obscurité des anciens temps des sujets d'admiration, tandis que nous oublions les choses vraiment admirables que nous avons sous les yeux; quel spectacle, en effet, plus ravissant, plus digne des regards de la terre comme du Ciel, que celui qu'offrent au milieu de nous les filles de Vin-

[1] M. Frayssinous, Discours à la Chambre des Pairs, du 13 juillet 1834.

cent de Paul? A la fleur de leur âge, des vierges chrétiennes s'arrachent à leurs familles, renoncent à tous les plaisirs, à ce que le monde peut quelquefois leur promettre de douceur, aux espérances que peuvent donner les qualités du corps et de l'esprit; et pourquoi? pour se dévouer à passer leur vie dans les asiles de la misère, auprès du lit des malades, répandant tous les bienfaits qui sont en leur pouvoir; toujours du moins versant le baume des consolations, quelquefois plus nécessaires que les services mêmes. Une multitude de ces héroïnes chrétiennes est répandue sur le sol de la France, toujours prêtes à voler où les appelle le cri de la douleur et de l'infortune, semblables à des anges descendus du Ciel pour le bonheur de la terre : voilà le trésor que possède notre patrie, qu'une impiété farouche eût voulu nous ravir, comme si elle était jalouse d'un bien qu'elle était dans l'impuissance de faire elle-même. Si l'on pouvait interroger ici tous les malades, tous les infirmes, tous les guerriers blessés, confiés aux soins de ces filles généreuses, nous pourrions bien en appeler à leur témoignage sans craindre d'être démentis, et leur demander s'il est possible de trouver ailleurs plus de zèle, plus de bonté, plus de tendre sollicitude? La piété est dans leur cœur, la modestie sur leur front, la douceur et la paix sur leurs lèvres; leurs mains ne sont actives et industrieuses que pour le soulagement de l'humanité; oui, cette institution de Vincent de Paul est le chef-d'œuvre de la charité et de la sagesse chrétienne; elle suffit seule pour déceler dans son auteur le génie des législateurs, et pour en faire le premier bienfaiteur de l'humanité. Et combien de sociétés semblables ont été formées sur ce modèle!

» Remarquons que c'est au célibat religieux, objet de tant d'attaques irréfléchies, que nous devons ces mères des pauvres. Si elles n'étaient pas libres, si elles étaient engagées dans les liens et les embarras de la société domestique, pourraient-elles se consacrer au service des pauvres et des malheureux avec ce dévouement universel de tous les moments de leur vie, et former une société où la régularité, l'obéissance, la sainte émulation du bien donnent à chacun de ses membres une activité sans cesse renaissante?

» Disons encore, à la gloire de notre pays, que c'est dans son sein que ces congrégations de Charité ont pris naissance. Il semble que le Ciel ait mis dans les cœurs français un fonds plus inépuisable de piété pour les êtres souffrants; dans d'autres contrées on peut être aussi abondant en largesses, on y est moins riche en miséricorde; ailleurs la charité a bien pu élever des hospices, chez nous elle a fait plus encore, elle a créé des Sœurs hospitalières [1]. »

Mais un grand nombre de ces Sœurs ne se bornent pas aux œuvres de charité proprement dites : elles y joignent l'instruction gratuite des jeunes filles, et beaucoup d'associations ont d'ailleurs cette instruction pour fin principale. La destination des congrégations enseignantes a quelque chose de moins touchant que celle des congrégations hospitalières; cependant elle est plus utile encore, puisqu'elle est plus efficace pour régénérer les mœurs publiques des campagnes comme des cités.

« Une vérité devenue triviale à force d'être répétée, mais qui n'en est pas moins pour cela une vérité, c'est que l'avenir de la France dépend de l'éducation des générations naissantes, et ce serait s'abuser étrangement que d'attacher à l'éducation des filles un médiocre intérêt. Combien n'est-il pas important de préparer de loin de bonnes mères de familles, de les former d'avance

[1] M. Frayssinous, Discours à la Chambre des Pairs, du 15 juillet 1824.

à ces habitudes pieuses, douces, modestes, qui font le charme et le bonheur de la vie domestique? Il faut bien le remarquer : dans la famille, la première éducation est donnée par la mère, c'est d'elle que l'enfant reçoit les premières impressions pour le bien ou pour le mal ; aussi de très-illustres et très-doctes personnages n'ont pas dédaigné de s'occuper de la meilleure manière d'élever les enfants du sexe et de les préparer à remplir un jour avec succès leur naturelle destinée dans la société; témoin saint Jérôme, dans sa lettre à la veuve Læta; et Fénélon, dans son excellent traité sur cette matière.

» Sans doute, si, par leurs qualités personnelles, leur instruction, leur capacité, leur position sociale, toutes les mères étaient dans le cas d'élever leurs filles, l'éducation domestique serait la meilleure; mais on sait bien qu'il n'en est pas ainsi; l'état actuel de nos mœurs et de la civilisation rend nécessaires les maisons d'éducation publique; or, où trouver pour les conduire des mains plus pures, plus sages et même plus habiles que dans les communautés? Chez elles la leçon a plus de force, parce qu'elle est plus appuyée par l'exemple; la vigilance est plus soutenue, parce qu'elle est plus éveillée par la conscience; les soins sont plus maternels, parce que le motif en est puisé davantage dans la charité. Je le dirai sans vouloir flatter mon siècle, mais pour rendre hommage à la vérité, l'éducation est mieux entendue dans les communautés qu'elle ne l'était autrefois : l'instruction religieuse est plus développée, on s'attache davantage à former les jeunes élèves à une piété solide et douce tout à la fois, éclairée, sage, qui associe les bienséances aux devoirs. Des leçons suffisantes de grammaire, d'histoire, de géographie, leur sont données; les ouvrages de main sont enseignés aux enfants avec un soin extrême, et plus d'une fois portés par elles à un très-grand degré de perfection. Les arts d'agrément ne leur sont point étrangers. Chose bien précieuse! je connais des établissements où on les forme à l'économie domestique, à ce qui regarde l'ordre, les détails d'une maison bien tenue et bien conduite, et où l'on a le bon esprit de distinguer par des récompenses celles qui, sur cet objet, se distinguent de leurs compagnes. Nulle part vous ne trouverez des soins plus tendres, plus assidus pour la santé des enfants, pour cultiver les heureux penchants de la nature, comme pour corriger les vices du caractère. Je sais qu'il se trouve des esprits intraitables qui résistent à tout, aux insinuations comme aux reproches : mais je pourrais bien invoquer le témoignage des pères de famille, et leur demander s'ils n'ont pas eu à se féliciter d'avoir confié leurs filles à ces pieuses communautés [1]. »

Des considérations qui précèdent résulte donc cette conséquence, qu'à part le nombre infiniment petit des maisons où l'on se voue uniquement à la solitude et à la prière, trois mille établissements se proposent pour fin l'exercice des œuvres de charité et l'enseignement. Mais pourquoi, dira-t-on, ces trois mille établissements, au lieu de former une congrégation unique, sont-ils partagés entre une foule de congrégations distinctes? Ces corporations diverses n'ont-elles pas à peu près la même règle, et dès lors leur union ne serait-elle pas aussi facile qu'avantageuse? A cette objection, une seule réponse, et nous l'empruntons à la mère de Bonaparte, rendant compte à son fils du chapitre général des Sœurs de la Charité qu'elle présida en 1807 : « Je sens parfaitement qu'on ne pourra jamais tenter *avec avantage* la réunion des corporations existantes, quoiqu'elles aient à peu près la même règle, soit parce que

[1] M. Frayssinous, Discours à la Chambre des Pairs, du 15 juillet 1821.

la discipline d'une congrégation ne pourrait que s'affaiblir, si elle avait trop d'étendue, soit parce que cette diversité de congrégations entretient parmi elles une noble émulation de vertus, qui prévient l'indifférence et la tiédeur, et que d'ailleurs telle est la nature de l'homme, que, même dans les choses les plus saintes, il veut toujours user d'une certaine liberté de choix qui s'assortisse à son caractère, à ses goûts et à ses habitudes.»

CHAPITRE II.

FILLES DE NOTRE-DAME, A BORDEAUX

(1607)

La reforme que méditait l'Église ne pouvait devenir générale qu'autant qu'on la commencerait par la génération naissante. On le comprit, et de là tant d'établissements qu'on vit surgir dès la fin du seizième siècle, et qui tous se proposaient ce but. Les jeunes gens avaient pour instituteurs, dans la religion comme dans les lettres, les Jésuites, l'Oratoire, les Pères de la Doctrine chrétienne; les filles réclamaient à leur tour l'apparition de différentes congrégations qui plaçassent l'éducation de la jeunesse au nombre des fins de leur institut. Celle des *Filles* dites *de Notre-Dame*, établies à Bordeaux par la marquise de Mont-Ferrant, est une des premières associations qui se dévouèrent à cet utile projet.

Jeanne de Lestonnac, fille d'un conseiller au parlement de Bordeaux et nièce de Montaigne par sa mère, épousa le marquis de Mont-Ferrant, dont elle eut sept enfants. Privée de son mari, elle redoubla, pendant son veuvage, les exercices de piété qui avaient toujours fait ses plus chères délices. En 1603, ses enfants n'avaient déjà plus besoin de sa maternelle assistance; tranquille sur leur sort, elle ne songea plus qu'à se consacrer à Dieu. Elle alla prendre l'habit chez les Feuillantines de Toulouse; mais, sa santé ne lui permettant point de rester dans cet ordre, elle voulut au moins, à son retour à Bordeaux, se dédommager, en formant une congrégation qui se vouerait à l'éducation des filles. Les personnes les plus zélées, et surtout les plus prévoyantes, avaient, comme nous le disions plus haut, compris toute l'importance de cette destination. Aussi vit-on les Jésuites de Bordes et Raimond, et le curé de Sainte-Colombe à Bordeaux, s'intéresser vivement à l'œuvre de la pieuse marquise. Le cardinal de Sourdis, son archevêque, l'un des prélats les plus recommandables de l'époque, non-seulement lui donna son autorisation, mais écrivit en sa faveur à Paul V, qui, le 7 avril 1607, confirma l'institut par un bref. La fondatrice, avec quatre associées, reçut des mains du cardinal l'habit et le voile noir, et prit la

règle de saint Benoît. En 1609, Henri IV accorda des lettres patentes pour cet institut, qui se propagea dès lors avec rapidité. Madame de Mont-Ferrant, qui ne mourut qu'en 1640, à quatre-vingt-quatre ans, put jouir d'une partie de ses progrès : son dévouement eut, dès ce monde, sa récompense, puisqu'elle voyait le zèle et le succès de ses Filles pour l'éducation des jeunes personnes les faire désirer dans beaucoup de villes. A la fin du dix-septième siècle, la congrégation comptait quarante-sept maisons, répandues principalement dans nos provinces de l'Ouest et du Midi.

CHAPITRE III.

HOSPITALIÈRES DE NOTRE-DAME-DU-REFUGE, DE NANCY.

(1624)

Élisabeth de Ranfain (1592-1649), qui prit le nom de Marie-Élisabeth de la Croix, naquit à Remiremont, dans une famille où l'on eut à tâche de contrarier ses dispositions à la piété, et surtout à l'état religieux. Sa patience la fit sortir victorieuse de ces pénibles combats. Contrainte d'épouser un gentilhomme de Lorraine, nommé Dubois, qui lui donna de nouveaux chagrins, elle eut ensuite le bonheur de changer son caractère. En 1616, elle resta veuve avec trois filles. Son ancien penchant pour la vie religieuse l'aurait conduite dans quelque couvent, lorsqu'en 1624, se trouvant à Nancy, elle eut occasion d'ouvrir un asile à des filles qui voulaient se retirer de la corruption du monde. Elle fut encouragée, dans cette bonne œuvre, par les conseils et appuyée par le crédit de l'évêque de Toul, de Maillane, du chanoine Viardin, de l'abbé Dallamont, neveu du cardinal de Lenoncourt, du Père Poiré, Jésuite, et de Renel, conseiller d'État du duc de Lorraine. La sainte veuve, ses trois filles et des pénitentes qu'elle avait ramenées à la piété, prirent l'habit d'hospitalières en 1631. En 1634, Urbain VIII approuva leur institut. Elles formèrent des maisons à Avignon, Toulouse, Rouen, Arles, Montpellier, Dijon, Besançon, le Puy, Nîmes, Sainte-Roche. On y recevait trois sortes de personnes : 1° des filles vertueuses, qui faisaient des vœux et qui se consacraient à l'œuvre de charité, but principal de l'institut; 2° des pénitentes, que leurs bonnes dispositions et leur persévérance faisaient juger dignes d'être admises à la profession; 3° les pénitentes volontaires ou placées de force, qui étaient instruites et dirigées dans un quartier séparé. Après avoir formé la maison d'Avignon, la fondatrice revint à celle de Nancy, où elle mourut.

CHAPITRE IV.

HOSPITALIÈRES DE LA CHARITÉ DE NOTRE-DAME.

(1624)

Simonne Gaugain (1655), nommée en religion Françoise de la Croix, naquit à Patai, en Beauce, dans les rangs les plus humbles de la société; mais digne imitatrice de la Vierge de Nanterre, elle savait, en gardant les troupeaux de son père, metre à profit sa solitude et s'élever jusqu'au Ciel par ses méditations. Lorsqu'elle fut en âge de choisir un état, elle prit l'habit dans la maison des Hospitalières de Sainte-Élisabeth, à Paris. Elle en sortit bientôt dans le but de former une nouvelle congrégation pour le service des femmes malades, et plusieurs compagnes s'étant mises sous sa conduite, elle jeta les fondements de son institut, en 1624, près la place Royale; trois ans après, le parlement enregistra les lettres patentes que Louis XIII lui avait accordées. Une vertueuse dame, Madelaine Brulart, veuve d'un maitre d'hôtel du roi, nommé Faure, se déclara fondatrice de la maison. Ces saintes filles prononcèrent leurs vœux sous le nom d'*Hospitalières de la Charité de Notre-Dame*, en 1629; saint Vincent de Paul, le Père Binet, Jésuite, et Vigier, Doctrinaire, avaient revu et approuvé leur règle. La vie de ces hopitalières était d'une grande austérité; c'est sans doute le motif de leur rapide propagation. Une maison de leur institut se forma à la Rochelle, après la prise de cette ville; à la Roquette, dans le faubourg Saint-Antoine; à Patai, lieu de naissance de Simonne; à Toulouse, à Béziers, à Bouy, à Albi, etc. Ces hôpitaux étaient exclusivement réservés aux femmes.

CHAPITRE V.

FILLES DE LA CROIX.

(1625)

Les Filles de la Croix doivent, *après avoir travaillé à leur propre perfection*, en s'attachant inviolablement aux maximes de l'Évangile, *contribuer aussi de tout leur pouvoir au salut des personnes de leur sexe, instruire les pauvres petites filles, et même former des filles et des veuves pour aller remplir en différents endroits cet auguste ministère.* Elles doivent encore *servir à l'Église dans des temps difficiles*, et elles sont comparées, dans leurs constitutions, *à ces personnes vertueuses que l'Église employait autrefois dans les exercices de sa charité.*

Marguerite Senaux, femme de Rémont de Garibal, conseiller au parlement de Toulouse, qui s'était fait Dominicaine pendant que son mari se faisait Chartreux, fonda un couvent de Filles de la Croix, rue de Charonne, à Paris, dont elle prit possession en 1641. Mais il ne faut pas confondre cette communauté avec d'autres qui se répandirent bien plus. L'an 1625, quatre dames de Roye, en Picardie, y avaient formé une association de filles pieuses pour travailler à l'instruction des jeunes personnes. L'an 1636, les chances de la guerre les ayant forcées de se retirer à Paris, elles y furent accueillies par Marie Luillier (1650), dame de Villeneuve, l'une de celles qui, par amour pour les bonnes œuvres, secondaient saint Vincent de Paul dans ses entreprises. Saint François de Sales l'avait déjà plusieurs fois pressée d'établir une communauté de Filles séculières, qui s'employassent à l'instruction des personnes de leur sexe. Cédant à une si haute impulsion, elle abandonna à la communauté de Roye une maison qu'elle avait à Brie-Comte-Robert, et obtint, en 1640, l'autorisation de l'archevêque de Paris pour cet établissement. Mais, comme elle voulut assujettir ces Filles à faire des vœux, celles-ci se divisèrent. L'abbé Guérin, curé de Roye, qui avait été leur premier directeur, n'ayant pas approuvé ce changement, les Sœurs de Brie-Comte-Robert continuèrent à suivre les règles qu'il leur avait données. Cette branche de Filles de la Croix forma des

maisons à Roye, à Rouen, à Barbezieux, et ensuite à Paris, sur la paroisse Saint-Gervais. L'autre branche, protégée par madame de Villeneuve, avait pour supérieur Louis Abelli, évêque de Rodez, qui donna la dernière forme à cette œuvre des saints; elles s'établirent à Paris, hôtel des Tournelles, rue Saint-Antoine, et, en province, à Ruel, Moulins, Narbonne, Tréguier, Aiguillon, Saint-Brieux, Saint-Flour et Limoges. Toutes, soit qu'elles fissent ou non des vœux, s'exerçaient aux œuvres de charité spirituelle envers les personnes de leur sexe, et surtout envers les pauvres. Après la mort de madame de Villeneuve, le manque de ressources eût fait supprimer la congrégation, si saint Vincent de Paul n'eût pas déterminé Anne Petou, dame de Traversai, à la soutenir de sa fortune et de son crédit.

Au milieu des désastres qui ont privé la France d'une multitude de pieux établissements, on retrouve encore avec consolation des trésors qui, cachés sous des ruines, ont échappé à l'orage et doivent un jour enrichir la patrie : c'est ainsi que les Filles de la Croix ont traversé, pures et sans taches, toute la révolution. Après avoir été dispersées quelque temps, elles se réunirent aussitôt qu'elles le purent sans imprudence. Depuis lors, elles remplirent paisiblement, dans l'intérieur de leur maison, les devoirs de leur vocation, en instruisant de jeunes filles et faisant l'école gratuite de leur paroisse. Mais leur inviolable fidélité, pendant vingt-cinq ans d'épreuves, leur méritait une plus grande récompense. Dieu, voulant qu'elles accomplissent toutes les intentions de leurs saints fondateurs, semble les avoir choisies pour replanter la foi dans les campagnes et coopérer ainsi aux travaux des missionnaires français. Une personne zélée pour l'instruction des pauvres, ayant conçu le projet de former des maîtresses d'école pour les petites villes et les villages, entendit parler des Filles de la Croix, leur communiqua son dessein, et vit ces Sœurs, animées de l'esprit de saint Vincent de Paul, l'adopter avec toute l'ardeur de la charité. Le 9 octobre 1816, elles reprirent leur ancien costume, dont leur extrême pauvreté les avait privées jusqu'alors; une quête suffit pour leur procurer ces modestes vêtements. La simplicité de cette cérémonie, le dénûment de la maison et de la petite chapelle annonçaient l'humilité des apôtres de la foi qui, au sortir de ce réduit, allaient dans nos campagnes former des enfants soumis et des mères chrétiennes. C'est après deux ans de noviciat que les Filles de la Croix sont envoyées, par leur supérieure, pour exercer leur apostolat dans les endroits où elles sont demandées. Quand leur âge ou leurs infirmités exigent du repos, elles rapportent dans la maison de Paris les leçons de l'expérience pour former de nouveaux sujets. Cette maison, autrefois impasse Guéménée, est maintenant place Royale : son extrême utilité lui a fait accorder quinze cents francs par an par l'administration des hospices.

CHAPITRE VI.

HOSPITALIÈRES DE LOCHES, EN TOURAINE

(1629)

Pasquier Bouray (1594-1651), prêtre charitable qui exerçait le ministère à Loches, en Touraine, s'étant mis en possession d'un hôpital abandonné, y recevait les pauvres malades.

Deux religieuses de l'Hôtel-Dieu de Paris vinrent former des filles du pays aux soins qu'ils exigeaient; l'abbé Bouray fut établi, par l'archevêque de Tours, supérieur de ces hospitalières; non-seulement il les établit à Loches, mais à Vierzon, où l'abbé Rosant, prêtre non moins vertueux, s'était dévoué à une œuvre semblable. Ces hospitalières ont successivement possédé des maisons à Amboise, Clermont, Riom, la Palisse, Arles, Guéret, Poitiers, Grenoble, Niort, Aubigny et Beaucaire. Leurs règles étaient assez austères.

CHAPITRE VII.

CONGRÉGATION DE LA MISÉRICORDE DE JÉSUS.

(1630)

Parmi les congrégations d'Hospitalières formées au XVIIe siècle, et qui continuent à remplir leur sublime et touchante vocation, il faut placer celle *de la Miséricorde de Jésus,* qui prit naissance à Dieppe, l'an 1630.

Les pieuses filles qui desservaient l'hôpital de Dieppe adoptèrent la règle de saint Augustin, en ajoutant aux trois vœux de religion celui de servir les pauvres. Elles obtinrent des lettres patentes en 1638 et des bulles en 1664 et 1667. Leur institut fut successivement introduit dans vingt-quatre hôpitaux, à Vannes, en 1635, à Rennes, à Bayeux, à Quimper, à Eu, à Vitré, à Gentilly, à Guéménée, à Lannion, à Carhaix, à Château-Gontier, à Auray, à Fougères, à Guingamp, à Morlaix, à Tréguier, à Saint-Mandé, à Harcourt, à Caderousse, à Guérande et à Saint-Marcel de Paris; toutes ces fondations eurent lieu dans le courant du XVIIe siècle. Les religieuses envoyèrent aussi plusieurs d'entre elles au Canada.

Sept de leurs maisons n'existent plus, soit par l'effet de la révolution, soit par toute autre cause.

L'hôpital de Château-Gontier, entre autres, fut confié à ces religieuses l'an 1674; elles y furent attirées de Vitré par les soins de l'abbé le Drogo, confesseur des pauvres, qui avait donné son bien à l'hôpital. Elles y furent reçues avec beaucoup de marques d'intérêt et de joie, et reconnurent cet accueil par leur désintéressement, leur assiduité, leur dévouement pour les malades. Elles y étaient si estimées, que les décrets révolutionnaires les ayant forcées, en 1792, de quitter l'hôpital, elles eurent à se louer de la bienveillance des autorités, et n'éprouvèrent que les disgrâces communes de cette époque. Elles restèrent dans la ville, observant leur règle, et rendant des services autant qu'elles le pouvaient. En 1801, on les rappela dans l'hôpital; elles reprirent leurs fonctions avec le même courage et le même désintéressement, n'ayant plus voulu recevoir la pension que l'hôpital leur avait promise, pour se borner à la rétribution modique que leur donne le gouvernement. Ces pieuses filles continuent aujourd'hui à servir les pauvres. Elles sont au nombre de trente-quatre religieuses de chœur et de huit converses.

CHAPITRE VIII.

FILLES DE LA PROVIDENCE ET DE L'UNION-CHRÉTIENNE.

(1630)

Marie Lumague (1599-1657) était la seconde de onze enfants, dans une famille où la piété était héréditaire. Ses saintes dispositions la préparaient à la vocation religieuse ; mais ses parents lui firent épouser, en 1617, François de Pollalion, gentilhomme de la maison de Louis XIII. La naissance d'une fille, digne héritière des vertus de sa mère, montrait que Dieu avait béni ce mariage formé sous ses auspices ; mais la mort de M. de Pollalion, que le roi avait nommé son résident à Raguse, vint soumettre sa veuve à une épreuve douloureuse. Elle renonça à contracter de nouveaux liens, prit l'habit du tiers-ordre de Saint-Dominique, se livra tout entière à la piété. La duchesse d'Orléans, première femme de Gaston, la nomma gouvernante de ses enfants ; madame de Pollalion était bien pour la cour un modèle d'édification ; mais les dangers de ce séjour l'engagèrent bientôt à la quitter pour se consacrer exclusivement à l'éducation de sa fille, qu'elle maria en 1639 à Claude Châtelain, maître d'hôtel du roi.

Lorsqu'elle eut quitté la cour, madame de Pollalion n'appartint plus au monde : elle fut la servante des pauvres, la consolatrice des affligés, et surtout l'instrument de la conversion des filles pécheresses, car les œuvres les plus pénibles, les plus abandonnées, étaient celles qu'elle recherchait avec amour. On la vit, associée à l'apostolat de saint Vincent de Paul, échauffer de son zèle ses assemblées de charité, ou aller dans les campagnes en catéchiser les habitants. Néanmoins, le soin des filles repenties souriait toujours à l'âme compatissante de madame de Pollalion ; par le conseil de saint Vincent de Paul, elle ouvrit un asile aux femmes qui voudraient se retirer du désordre, et cet établissement remonte à 1630. Le nombre des sœurs chargées d'instruire et d'élever les jeunes filles qu'on y avait recueillies, fut fixé à trente-trois, mais la fondatrice n'en trouva que deux propres à remplir cette mission; bientôt cependant d'autres maîtresses vinrent se joindre à celle-là, et peupler le *séminaire de*

la Providence : c'est le nom de la maison, d'abord établie à Fontenay près Paris, puis à Charonne. On y voyait de jeunes personnes qui avaient renoncé à l'éclat du plus haut rang, aux jouissances de la plus belle fortune, pour se consacrer au soin des filles repenties, et par exemple, Renée de Grammont, parente de la duchesse douairière de Lorraine, Anne de Croze, Catherine Maréchal, etc. Saint Vincent de Paul allait souvent les visiter à Charonne; nommé supérieur de la maison, il la fit autoriser par des lettres patentes en 1643, et l'archevêque de Paris l'érigea en communauté séculière.

Le saint trouva dans les filles de la Providence des dispositions si heureuses, qu'il conçut le projet d'en faire sortir, comme d'une congrégation-mère, une congrégation nouvelle de filles et de femmes pieuses qui se voueraient tout à fait au service de Dieu et à l'instruction du prochain, et qui, dans cette vue, se porteraient partout où on jugerait à propos de les envoyer. Il choisit, parmi les filles de la Providence, sept sujets auxquels il devait remettre la conduite des maisons qu'il établirait; cette congrégation, qui date de 1647, fut appelée *de l'Union-Chrétienne*, pour marquer l'union que les filles devaient garder avec Jésus-Christ et entre elles; ses membres firent un acte d'association par lequel elles promettaient de travailler au salut des âmes. Mademoiselle de Grammont, sous le nom de Renée Desbordes, Anne de Croze, etc., furent choisies des premières pour donner naissance à ce précieux établissement, dont les maisons avaient surtout pour objet de recevoir les protestantes nouvellement converties, ou qui désiraient se convertir, d'où leur vinrent les différents noms de *Propagation de la Foi* et de *Nouvelles-Catholiques*. Nous ajouterons tout de suite que si, dans la première institution, les filles de l'Union-Chrétienne faisaient partie du séminaire de la Providence, elles en furent dans la suite séparées par l'abbé le Vachet, qui avait contribué à l'un et à l'autre établissement. Par ses soins, le séminaire de l'Union-Chrétienne prit, en 1661, naissance à Charonne, où la sœur Anne de Croze avait une maison qu'elle donna à la communauté. Le Vachet dressa des constitutions, qui furent approuvées par lettres patentes de 1673; six ans plus tard, les filles de l'Union-Chrétienne furent transférées de Charonne à l'hôtel Saint-Chaumont, près de la porte Saint-Denis. Plusieurs paroisses de la capitale et beaucoup de provinces possédèrent bientôt de leurs maisons.

Revenons à madame de Pollalion. En 1651, Anne d'Autriche lui fit don de l'ancien hôpital, dit *de la Santé*, rue de l'Arbalète, dont elle prit possession l'année suivante en qualité de supérieure; dès lors, le séminaire de la Providence acquit plus de stabilité, et forma d'autres établissements en province. Saint Vincent de Paul dressa pour ces filles des règlements qui furent approuvés par l'autorité ecclésiastique, et revus depuis par l'abbé le Pileur, supérieur de leur congrégation avant de devenir évêque de Saintes. Mademoiselle le Pileur, de son côté, succéda comme supérieure à madame de Pollalion, lorsque la mort fut venue la récompenser de ses travaux.

CHAPITRE IX.

FILLES DE LA CHARITÉ.

(1633)

L'admirable institut des Filles de la Charité est dû aux efforts réunis de saint Vincent de Paul et de Louise de Marillac, dame le Gras, fille d'un conseiller au parlement de Paris, et nièce du garde des sceaux.

Louise de Marillac (1591-1660) avait reçu une éducation si chrétienne, qu'elle voulut d'abord se retirer du monde pour entrer chez les Capucines; son confesseur l'en dissuada, en l'assurant que Dieu avait d'autres vues sur elle. Restée orpheline, elle épousa, l'an 1613, Antoine le Gras, secrétaire des commandements de la reine Marie de Médicis; mais ce nouvel état n'altéra point ses saintes dispositions; même assiduité aux exercices religieux, même empressement pour les œuvres de miséricorde, prélude touchant à ces charitables fonctions qui absorbèrent ensuite son existence! Placée sous la conduite de Camus, évêque de Belley, elle avait encore le bonheur de connaître saint François de Sales, qu'elle reçut même chez elle pendant le dernier séjour qu'il fit à Paris; aussi avançait-elle dans les voies de la perfection. Antoine le Gras lui fut enlevé en 1625; frappée de ce coup, qui la laissait veuve avec un fils (depuis conseiller à la cour des monnaies), elle demanda à la religion des consolations nouvelles, et l'évêque de Belley voulut qu'elle se plaçât sous la direction de saint Vincent de Paul, rapprochant ainsi deux âmes si bien faites pour s'entendre, mettant ainsi le zèle le plus actif et la prudence la plus délicate à la disposition de la plus industrieuse charité. L'humanité n'eut qu'à s'applaudir de cette résolution.

On a vu, page 279, que Vincent de Paul avait établi, en plusieurs lieux, des confréries de charité pour l'assistance des pauvres, et qu'il ne manquait guère, dans le cours de ses missions, de former de ces associations si propres à soutenir la piété par l'exercice des bonnes œuvres. Madame le Gras, suivant ses conseils avec une pleine docilité, commença, l'an 1629, à visiter ces confréries; accompagnée d'autres dames pieuses, elle parcourut plusieurs diocèses autour de Paris, stimulant les membres des con-

fréries par ses exhortations, leur apprenant à servir les malades, leur distribuant du linge et des médicaments, leur laissant des aumônes pour les besoins imprévus, faisant le catéchisme aux filles des différentes paroisses, imitant, en un mot, ces veuves chrétiennes des premiers siècles de l'Église, qui contribuèrent tant, par leurs leçons et leurs exemples, à propager la religion. A Paris même, des confréries se formaient par ses soins, et les dames les plus illustres se faisaient gloire d'y entrer, témoin celles de Saint-Sulpice, de Saint-Benoît, de Saint-Nicolas-du-Chardonnet. Mais, quelque zèle que montrassent ces dames, saint Vincent de Paul jugea qu'il était difficile qu'elles rendissent aux malades, par elles-mêmes et sans interruption, les services qu'ils réclamaient; d'un autre côté, craignant de ne pas rencontrer dans des mercenaires l'adresse, le zèle et l'affection nécessaires, il songea à faire assister ces dames, non point par des domestiques, mais par des filles pieuses qui se chargeraient des détails les plus pénibles. C'est à peu près le dessein qu'avait eu saint François de Sales, en commençant l'ordre de la Visitation, et auquel on l'avait fait renoncer, en lui représentant qu'une communauté de filles répandues au dehors conserveraient mal l'esprit de piété. Saint Vincent, au contraire, sachant qu'il y avait dans les campagnes beaucoup de jeunes personnes qui, sans avoir d'attrait pour le mariage, n'en avaient pas non plus pour le cloître, les crut propres à l'exercice des œuvres extérieures de charité. Par son zèle, s'éleva alors une institution, qu'on a imitée dans presque toutes les provinces, tant son but est noble et utile. Saint Vincent engagea madame le Gras à réunir chez elle quelques filles vertueuses dont elle serait la supérieure, et qui, formées en communauté sous sa conduite, s'exciteraient mutuellement aux œuvres de miséricorde : c'est ainsi que la congrégation des *Sœurs de la Charité* prit naissance en 1633. Le chef-lieu de l'institut fut d'abord établi dans le village de la Chapelle près Paris; en 1641, il fut transféré dans la capitale, madame le Gras ayant loué à cet effet une maison voisine de Saint-Lazare, qui fut ensuite achetée par les libéralités de la présidente Goussault.

Si nous entreprenions de faire ressortir tous les bienfaits dont cette congrégation fut la source dès son origine, mille traits se placeraient sous notre plume, et provoqueraient l'admiration et l'attendrissement du lecteur. Que dire des soins que les filles de la Charité prenaient des forçats ? Que dire, surtout, de leur maternelle sollicitude pour ces enfants trouvés dont Vincent de Paul leur fit confier le sort ? Infortunés, leurs mères, selon la nature, disait leur saint patron, les avaient abandonnés; mais ils retrouvaient dans les sœurs des mères selon la grâce. Aujourd'hui, hélas ! leur retirerait-on ce dernier appui ? En 1670, le nombre des enfants exposés était de trois cent douze ; il s'élève de huit à neuf mille maintenant ; la progression dans le nombre des victimes ne permet pas, ce semble, qu'on restreigne celui de leurs protectrices; et c'est là, pourtant, que tendent les imprudents ennemis des congrégations religieuses. Les prisons, les paroisses, les hôpitaux de Paris étaient ouverts aux Sœurs de la Charité; elles allaient porter des secours en Picardie et en Champagne, en proie à des calamités publiques; elles s'établissaient à Angers, à Nantes, à Calais, à Étampes, etc., dans le royaume; et au dehors, en Pologne, sur les instances de la reine Marie-Louise de Gonzague, qui avait connu madame le Gras à Paris. Pour suffire à toutes les demandes, la congrégation s'accroissait chaque jour d'un concours de filles de toutes les conditions, qui aspiraient à l'honneur de ce touchant ministère. L'archevêque de Paris la seconda de son approbation en 1655;

ses membres, sous le titre de *Servantes des Pauvres*, furent soumis à la direction du supérieur des prêtres de la mission, et à la dépendance de l'ordinaire : les lettres patentes du roi datent de 1658. Saint Vincent rédigea les statuts, et continua madame le Gras, malgré sa résistance, dans les fonctions de supérieure générale. La pieuse veuve ne les conserva pas longtemps ; le 15 mars 1660, elle alla recevoir au Ciel le prix de ses bonnes œuvres.

Les précieuses qualités de madame le Gras avaient contribué aux premiers progrès de l'institut ; après sa mort, ils allèrent toujours croissant. La congrégation comptait, dans le siècle dernier, quatre cent vingt-six établissements (dont trente-cinq à Paris), hôpitaux ou écoles gratuites, car les sœurs se livrent à l'instruction des pauvres aussi bien qu'au soin des hôpitaux et à la visite des malades à domicile. Leur supérieure générale, au commencement d'une révolution qui les a cruellement punies de leurs bienfaits, était la mère Deleau (1727 - 1805), qui passa cinquante-sept ans de sa vie au service des pauvres. Élue dans cette place au commencement de nos troubles, elle eut plus d'une occasion de signaler cette force d'âme et cette présence d'esprit qui formaient son caractère. Sa vie fut en danger plus d'une fois ; mais son courage et son attachement à la congrégation la déterminèrent à ne quitter que la dernière : forcée à cette séparation, elle consola ses filles par ses avis durant la persécution, et encouragea sans cesse celles qui étaient auprès des malheureux à ne pas les abandonner, jusqu'à ce qu'elles y fussent absolument contraintes. C'est à son zèle que plusieurs hospices ont dû leur conservation, et au milieu même des plus grandes tempêtes révolutionnaires, elle sollicita de nouveaux établissements. A peine le calme commençait à renaître, qu'elle procura des sœurs dans plusieurs villes, et qu'elle se rendit à Paris pour être à portée de correspondre avec elles. Mais, sentant que, si on ne faisait point d'élèves, toutes les espérances seraient évanouies, elle obtint dans ce but une maison que lui loua une dame respectable. Peu après, le ministre Chaptal seconda son zèle en lui assignant une maison nouvelle, rue du Vieux-Colombier, avec une somme annuelle de douze mille francs pour les frais de l'établissement, et le gouvernement dut payer une somme de trois cents francs pour chacune des élèves dont les parents seraient reconnus dans un état d'indigence absolue. Plus de deux cent cinquante maisons se rouvrirent en vertu de cet arrêté, dont les considérants sont fort remarquables.

Les secours nécessaires aux malades, dit le ministre, *ne peuvent être assidûment administrés que par des personnes vouées*, par état, *au service des hospices, et dirigées par* l'enthousiasme *de la charité*. Quel plus bel hommage pouvait être rendu à la religion ! Quel aveu plus solennel et plus authentique qu'on ne peut rien sans son appui, et qu'il faudra toujours y recourir par la nécessité, si ce n'est par le devoir ! De quelle source, en effet, peut descendre l'enthousiasme de la charité, que de celui qui est tout charité et la charité même ? L'entousiasme du génie fait les poëtes et les orateurs ; l'enthousiasme de la gloire fait ces brillants dévastateurs qu'on appelle conquérants ; l'enthousiasme de la charité fait les Filles de saint Vincent de Paul. Mais que disons-nous ? Est-ce donc par enthousiasme qu'on descend dans les prisons et qu'on *se voue*, par état, à respirer l'air infect des hôpitaux ? Est-ce par enthousiasme que l'on va auprès des malades, que l'on change la paille humide qui leur sert de lit, et que l'on panse leurs plaies dégoûtantes ! L'enthousiasme n'a que des accès, des éclairs et des saillies ; la charité des Filles de Vincent est de tous les moments ; c'est le sacrifice du matin et du soir ; c'est le travail

ou le bonheur de toute leur vie. L'enthousiasme peut faire des actions d'éclat, il cherche le grand jour, il s'échauffe au bruit des trompettes; la charité des filles de Vincent fait le bien obscur, le bien qui n'est qu'obscur, le bien que l'on oublie et souvent même que l'on méconnait. Ce n'est donc point par l'enthousiasme que les Sœurs de la Charité sont dirigées, mais par principe, par sentiment, *par état;* et voilà ce qui fait la sublimité, la perfection et la constance inaltérable de leur dévouement [1].

Parmi tous les hospices, ajoute le ministre, *ceux-là sont administrés avec plus de soins, d'intelligence et d'économie, qui ont rappelé dans leur sein les anciens élèves de cette sublime institution, dont le seul but était de former à la pratique de tous les actes d'une charité sans bornes.* Jamais en effet on ne fit tant de bien à moins de frais; jamais on ne réunit plus de tempérance avec plus de travail, plus de sobriété avec plus d'activité. Eh! comment les élèves de cette institution sublime ne mettraient-elles pas dans les hôpitaux la même économie qu'elles ont pour elles, la même délicatesse qu'elles tirent de leurs pieux scrupules, et le même ordre qu'elles mettent dans leur conscience? Mais ce que le ministre n'a pas jugé prudent peut-être de faire remarquer, c'est l'état de solitude et d'abandon, de délabrement et de dévastation où se trouvent les hospices qui sont administrés par la régie philosophique : c'est le brigandage qui s'y exerce, les vols sacriléges qui s'y font du patrimoine des indigents, et les barbares spéculations d'une cupidité *sans bornes*, qui fait ainsi sortir des sources mêmes destinées à secourir les malheureux, la cruauté épouvantable qui les dépouille ou qui les tue; et cela devait être. Quelles attentions secourables et quels soins assidus, quelle vertu compatissante et quelle probité sévère pouvait-on donc attendre de ces valets intéressés, de ces infirmiers mercenaires qui ne connaissent, pour la plupart, de Dieu que la nature; de ces élèves des nouvelles écoles auxquels on a appris que la santé du corps fait toute la vertu; qu'il faut, par conséquent, se garantir comme d'un mal de l'enthousiasme du bien, et qu'une *charité sans bornes*, qui peut exposer la santé, est donc une véritable folie et un sacrifice de dupe. Car, voilà la morale du jour. Cruels sophistes! vous aviez donc cru que vos citoyennes athées et vos tricoteuses de clubs remplaceraient ces filles magnanimes de Vincent, et qu'elles feraient, pour les beaux yeux de la nation, ce que font celles-ci pour plaire uniquement au Père des miséricordes! Ah! rendez-nous nos bonnes Sœurs, nos Hospitalières *par état*, et reprenez vos servantes à gages et vos infirmières par métier; rouvrez-nous nos Hôtels-Dieu, où s'exerçait une *charité sans bornes* comme celui qui en est le motif et tout ensemble la récompense; et fermez-nous vos *hospices d'humanité*, de cette humanité de mots, aussi dure et aussi insensible que la pierre elle-même sur laquelle vous l'avez gravée [2].

La maison chef-lieu a été transférée de la rue du Vieux-Colombier dans la rue du Bac, nº 132; plus de trois cents autres maisons, renfermant environ deux mille cinq cents filles, en dépendent aujourd'hui. Le gouvernement accorde à la congrégation un secours annuel de vingt-cinq mille francs, pour l'aider à admettre un plus grand nombre de novices, et à satisfaire aux demandes des hôpitaux.

La Mère Amblard est, en ce moment, supérieure générale des Filles de la Charité, sous la direction du supérieur général des Lazaristes.

[1] Annales philosophiques, t. III, p. 51.

[2] Annales philosophiques, t. III, p. 53.

CHAPITRE X.

FILLES DE SAINTE-GENEVIÈVE

(1636)

Les œuvres de miséricorde, tant spirituelles que corporelles, étaient exercées avec une si active sollicitude sous l'impulsion des saints personnages qui ont marqué le dix-septième siècle, qu'on voyait s'élever partout des congrégations rivales; chaque année de ce beau siècle est signalée par une et quelquefois par plusieurs de ces utiles fondations. Françoise de Blosset institua celle des Filles de Sainte-Geneviève sur la paroisse de Saint-Nicolas-du-Chardonnet, à Paris. Cette vertueuse demoiselle, originaire du Nivernais, s'était vouée au soin des pauvres et des malades de la paroisse et à l'instruction des jeunes filles; réunie à des personnes animées du même esprit, elle avait formé, en 1636, une communauté qui se plaça sous l'invocation de la Vierge de Nanterre, et dont les écoles très-fréquentées rendaient les plus grands services à la paroisse. La mort de la fondatrice, arrivée en 1642, n'ébranla point l'établissement; ses Filles résolurent même, en 1650, de contracter un engagement irrévocable. Leur dessein eut l'approbation de Bourdoise; il leur traça des règles; l'ordinaire les érigea en communauté, l'an 1658, et des lettres patentes leur furent accordées trois ans après. Elles ne se bornaient point à l'instruction gratuite : leur maison était un séminaire où l'on formait des maîtresses d'école pour les campagnes; du reste, elles assistaient les pauvres, distribuaient des remèdes, faisaient des instructions et des lectures aux personnes de leur sexe.

De son côté, Marie Bonneau (1629-1696), dame de Miramion, avait établi, en 1661, sur la paroisse Saint-Paul, une communauté semblable, appelée la *Sainte-Famille*. Restée veuve à seize ans, madame de Miramion refusa les plus brillants partis pour s'occuper uniquement de bonnes œuvres; sa vie est un enchaînement d'actions admirables, où éclatent à la fois le désintéressement, la charité et l'amour de Jésus-Christ, dont elle soulageait les membres souffrants. On la voyait à l'Hôtel-Dieu assister les malades; dans des maisons qu'elle

avait fondées, élever des orphelins, et rappeler à la vertu des femmes débauchées; chez les grands et les riches, solliciter des aumônes auxquelles elle joignait généreusement sa propre fortune; aux lieux où se déclarait une maladie contagieuse, pour y porter des secours, au péril de sa vie; en un mot, on la voyait, comme la femme forte de l'Écriture, remplir les devoirs que lui imposait sa foi avec autant de joie et de dévouement que d'exactitude. On ne s'étonnera pas que madame de Miramion, qui espérait de grands fruits de cette réunion, ait désiré confondre la *Sainte-Famille* avec les *Filles de Sainte-Geneviève;* trop modeste d'ailleurs pour tenir au nom de fondatrice, elle voulut que ce dernier nom restât aux communautés réunies; mais les bienfaits de la nouvelle institution lui firent donner par reconnaissance celui de *Dames Miramiones*. Leur pieuse protectrice les soutint de son crédit et de sa fortune; elle leur acheta une maison sur le quai des Tournelles, et elle alla y résider. L'institut augmenté fut approuvé de nouveau par l'archevêque de Paris, en 1665. Les Sœurs de Sainte-Geneviève ne prononçaient pas de vœux. Elles se répandirent en plusieurs lieux, formèrent elles-mêmes des établissements pour l'instruction des jeunes filles et le soulagement des malheureux, ou bien s'unirent à d'autres associations. De cette manière, madame de Miramion éleva plus de cent écoles différentes.

Hélas! ces Filles Miramiones, fondées par une des plus pieuses coadjutrices de saint Vincent de Paul, burent jusqu'à la lie du calice d'amertume, à l'époque de 89. On se rappelle avec quelle scandaleuse violence elles furent chassées de l'asile où elles exerçaient une si vaste et si gratuite miséricorde, non sous le règne de la terreur, non sous le sceptre et la hache de Robespierre, mais au commencement de la révolution, dans les beaux jours de la philosophie, laquelle, pour l'honneur des principes, les fit impudemment fustiger. On n'oubliera pas que ce furent les pauvres mêmes, dont elles avaient été les mères et les servantes, qui se chargèrent de cette philosophique fonction, et qui, les verges à la main, les conduisirent à la messe des nouveaux intrus. Mais le souvenir de ces fureurs honteuses n'existe plus pour elles, et on les voit se dévouer encore, convaincues que leur vraie gloire est de faire des heureux après avoir fait des ingrats.

CHAPITRE XI.

HOSPITALIÈRES DE SAINT-JOSEPH

(1638)

Le cardinal de Sourdis, l'un des prélats qui ont fait le plus d'honneur à l'Église de France, au dix-septième siècle, favorisait singulièrement les fondations religieuses dans son diocèse; il désirait surtout qu'un établissement de cette nature fût ouvert aux orphelines qui, restées sans asile et sans guide, couraient les plus grands dangers pour leur innocence. La mort l'empêcha de réunir dans une communauté de pieuses filles et des veuves qui leur eussent servi de protectrices; mais son frère et son successeur eut la consolation d'approuver une association de ce genre, formée par Marie Delpech de l'Étang (1671), pieuse demoiselle qui rassembla des orphelines et les mit sous la conduite de femmes solidement vertueuses. Cet archevêque leur donna des règles, en 1638, et, l'année suivante, Louis XIII autorisa l'association par des lettres patentes. En 1641, madame de l'Étang fut appelée à Paris pour former un établissement près Belle-Chasse. Les curés de Saint-Sulpice créèrent et soutinrent cette maison, dite de la Providence; la duchesse de Mortemart contribua par ses libéralités à sa fondation, et la marquise de Montespan, sa fille, y finit depuis ses jours. Ce couvent de Paris admettait des orphelines de famille honnête; leur éducation terminée, on les mariait, ou on les plaçait suivant leur vocation. Les *Hospitalières de Saint-Joseph* (c'est le nom donné aux Filles de madame de l'Étang) possédaient encore des maisons à Rouen, à Toulouse, à Agen, à Limoges et à la Rochelle; toutes ces maisons avaient bien le même objet, mais leurs constitutions étaient différentes.

CHAPITRE XII.

CONGRÉGATION DE NOTRE-DAME-DE-LA-CHARITÉ.

(1641)

Le Père Eudes avait formé, dès 1641, le projet de recueillir des femmes d'une conduite déréglée, qui témoigneraient le désir de changer de vie, et, secondé par une femme du peuple, mais pleine de sens et de zèle, Madelaine Lamy, il réunit plusieurs filles à Caen, dans une maison près la Porte-Milet. Elles y entrèrent le 25 novembre 1641, et le Père Eudes fut établi leur supérieur; il les visitait souvent, leur donna des règles, et ce fut là l'origine de la congrégation de *Notre-Dame-de-la-Charité*, qui, outre l'instruction des jeunes personnes, avait encore pour but le salut des personnes déréglées qui voulaient revenir à Dieu. MM. de Bernières et de Camilly favorisèrent cet établissement. On obtint des lettres patentes en 1642. Deux ans après, une pieuse fille de la Visitation, Marguerite Patin, fut chargée de diriger la maison. Les premières novices qui se présentèrent furent Mlle. de Taillefer, Marie Herson, nièce du Père Eudes, madame de Boisdavid et sa fille, les sœurs de Gouville, Pierres, Leblond, Maduel, Deschamps, etc. M. le Roux de Langrie, président au parlement de Rouen, se déclara fondateur de la maison, et donna dix mille livres; de la Bonessières, associé du Père Eudes, en ajouta quatre mille, et Édouard Molé, évêque de Bayeux, malgré ses préventions contre les Eudistes, autorisa l'établissement le 8 février 1651. Deux religieux, alors célèbres, l'abbé de Rancé et l'abbé Georges, réformateurs des abbayes de la Trappe et du Val-Richer, sollicitèrent en sa faveur l'approbation du pape; elle fut solennellement accordée par une bulle d'Alexandre VII, du 2 janvier 1666, qui plaça la congrégation sous la règle de saint Augustin. Les Sœurs firent leurs vœux le jour de l'Ascension de cette année. Peu après mourut la Mère Patin, à l'âge de soixante-huit ans, dont elle avait passé vingt à former les Sœurs à l'esprit de leur état; elle fut remplacée par la Sœur Pierres, dite Marie du Saint-Sacrement. Dès 1660 était morte madame de Boisdavid, née Soulebien, veuve d'un capitaine aux gardes fran-

çaises, et religieuse sous le nom de l'Enfant-Jésus, qui expira en odeur de sainteté.

La congrégation fit des établissements à Rennes, en 1674; à Guingamp, en 1678; à Vannes, en 1683. Elle a survécu à la révolution, et s'est même étendue; car, dès 1814, elle comptait en France onze maisons [1]; mais, de toutes, la plus importante est celle de Paris, située rue Saint-Jacques, dans le vaste local des Dames de la Visitation. Elles l'ont acquis et fait réparer à leur charge, lorsqu'il allait être vendu par les troisièmes acquéreurs nationaux, et changé vraisemblablement en manufacture, sur le refus d'acheter, plusieurs fois réitéré, des Dames de la Visitation, auxquelles les religieuses (dites, à Paris, *Dames de Saint-Michel*) l'avaient offert au prix qu'elles achetèrent elles-mêmes. Cette maison de Paris renferme trois classes de pénitentes, un pensionnat de jeunes personnes, et plusieurs dames veuves ou demoiselles externes qui y trouvent un logement et la table. Toutes les classes diverses de personnes ou d'élèves, réunies à Saint-Michel, sont séparées de la communauté des religieuses, et n'ont d'ailleurs aucune communication entre elles, ayant chacune leur chœur ou tribune, leur salle de travail ou leur appartement, leur dortoir ou leur chambre, leur réfectoire, leur cour ou jardin.

La première classe de pénitentes est celle des femmes ou filles qui sont amenées par ordre de la police ou des tribunaux, à la réquisition des parents. La deuxième est celle des jeunes personnes au-dessus de quinze ans, qui se présentent volontairement, soit d'elles-mêmes, soit amenées par leurs parents, leurs protecteurs ou protectrices. La troisième classe est celle des jeunes personnes au-dessous de quinze ans, dont il importe de changer les mœurs ou les défauts notables de caractère. Les Dames de Saint-Michel sont les mères de ces pénitentes; elles obtiennent bientôt toute leur confiance; leurs soins, à leur égard, sont continus. Le règlement pour ces pénitentes, ne laisse rien à désirer. Leur travail est celui de l'aiguille, de la broderie, suivant le talent des personnes, et les commandes faites du dehors. Les pénitentes n'ont pas le temps de vaquer à leurs propres réflexions, ou du moins elles sont éloignées de tout vain retour sur elles-mêmes par la suite des exercices de la journée. Le travail, dans les classes, est tellement assidu, la variété des exercices si sagement ordonnée, que les pénitentes sont toujours occupées, toujours distraites de la pensée du mal, toujours rappelées à la pensée du bien. La prière suit le réveil; puis la méditation du matin, la messe, le commencement du travail, le déjeuner, la reprise du travail, pendant lequel se font de pieuses lectures. Il ne se passe pas d'heure que l'uniformité de cette occupation ne soit interrompue; tantôt c'est le chant des hymnes et des cantiques, où toutes les voix se confondent pour louer le Seigneur et les ineffables attraits de la vertu, pour célébrer la joie du Ciel à la conversion du pécheur, et les désirs d'un saint repentir; tantôt ce sont les prières vocales qui succèdent aux chants, et, après ces prières, les instructions religieuses et celles du catéchisme. Tous les secours de la religion sont prodigués à ces pénitentes, et il en est peu qui sortent de la maison, au bout de deux ans de séjour, sans avoir pris les habitudes d'une vie occupée, sans devenir un sujet d'édification pour leurs familles et pour le monde. S'il en est qui tombent dans de nouveaux écarts,

[1] Celles de Caen, de Paris, de Nantes, de Rennes, de Lyon, de Saint-Brieux, de la Rochelle, de Vannes, de Guingamp, de Tours et de Versailles.

un prompt repentir les ramène souvent à la maison de Saint-Michel, qui leur rouvre ses portes. Il arrive aussi que plusieurs, ayant une fois goûté cette vie religieuse, supplient en grâce qu'on ne les en éloigne plus, et désirent s'y consacrer sans retour.

Le pensionnat des Dames de Saint-Michel est tenu comme celui des autres religieuses. Elles inspirent à leurs élèves l'amour d'une vie solidement chrétienne, simple, modeste, laborieuse.

Le quartier de leur maison qu'elles consacrent aux dames externes, facilite l'heureux moyen, aux dames ou demoiselles qui n'ont pas une grande fortune, et qui veulent vivre dans la retraite, sans être toutefois séparées entièrement du monde, d'avoir à peu de frais un logement qui les rapproche de la vie religieuse, sans leur en imposer les devoirs, et qui leur procure tous les avantages de la solitude, sans les bannir néanmoins de la société, puisqu'elles sont au dehors du monastère, qui leur fait porter leur nourriture dans leurs appartements respectifs, par le ministère des tourières.

Tels sont les services que les Dames de Saint-Michel rendent en ce moment à la religion, aux mœurs, à la société.

Dès 1814, elles ont offert leurs services au gouvernement, pour améliorer l'état des femmes recluses, qui est généralement déplorable sous le rapport religieux, moral et social. Le ministère de l'aumônier, d'ailleurs mal secondé par les règlements, est tout à fait insuffisant dans les maisons d'arrêt; il est donc à désirer que les religieuses suppléent à cette insuffisance. Si les prisons leur étaient confiées, on en verrait bientôt disparaître quatre abus criants : 1° le mélange de toutes ces femmes, sans distinction ni d'âge, ni de crimes: 2° l'absence d'instructions et de prières publiques dans le cours des journées; 3° l'immoralité profonde qui est le résultat de ces deux premières circonstances; 4° le défaut absolu de ressources où se trouve la recluse, arrivée au terme de sa détention, quand le geôlier lui ouvre les portes, dénûment qui la fait trop souvent retomber dans les mêmes délits.

L'établissement des Dames du Refuge reçoit du gouvernement un secours annuel de quinze cents francs.

CHAPITRE XIII.

HOSPITALIÈRES DE LA FLÈCHE.

(1643)

Marie de la Fère, fille pieuse, et qui appartenait à une famille honorable, avait commencé à la Flèche une congrégation d'Hospitalières : mademoiselle de Ribeyre, ancienne fille d'honneur de la princesse de Condé, allait comme elle servir les pauvres dans l'hôpital de la ville, et d'autres jeunes personnes s'étant vouées successivement à ces charitables fonctions, Claude de Rueil, évêque d'Angers, leur avait donné des constitutions en 1643. Une circonstance toute particulière ajouta un grand lustre à cette communauté. Anne de Melun, princesse d'Épinoy, née près de Mons, d'une des plus nobles familles de Flandre, abandonna à trente ans sa famille et sa patrie, pour aller dans l'obscurité, mener une vie plus parfaite. Un de ses frères consentit à lui servir de guide dans ce pieux voyage. Déjà elle s'établissait à Saumur, lorsque, la découverte de son secret ne permettant plus qu'elle y restât inconnue, il fallut qu'elle cherchât un autre asile. C'est ainsi qu'elle arriva sous le nom de mademoiselle de la Haie, à l'hôpital de la Flèche où on la reçut comme novice, et où elle ne se distingua des Sœurs que par une pratique plus exacte de l'humilité, de l'obéissance et de la mortification. Dans cette position, Anne de Melun satisfit son penchant pour les bonnes œuvres. Ayant appris qu'à Beaugé, autre petite ville de l'Anjou, une vertueuse fille, Marthe de la Bausse, avait entrepris de bâtir un hôpital qui restait inachevé faute de fonds, elle s'y rendit, fit terminer les travaux, et y plaça des Sœurs de la Flèche. En 1660, l'un de ses frères, le vicomte de Gand, trahit le secret de la princesse; elle n'en continua pas moins le même genre de vie, fonda depuis un hôpital à Beaufort, et augmenta celui de Beaugé. Anne de Melun mourut en 1679, dans cette dernière ville, après avoir donné au monde ce grand exemple d'abnégation.

La congrégation des Hospitalières, dont elle remplit les fonctions sans en prendre l'habit, forma des établissements à Laval, à Moulins, à Nîmes, à Avignon, et jusqu'à Montréal en Canada. Ces filles s'astreignirent dans la suite à la clôture et aux vœux de religion.

CHAPITRE XIV.

SOEURS DE SAINTE-AGNÈS.

(1645)

Sous le nom de *Sœurs de Sainte-Agnès*, s'établit à Arras une association de filles destinées à recueillir et élever des orphelines, grâce aux charitables soins de Jeanne Biscot (1664), dont le père était un riche négociant de l'Artois. La communauté obtint des lettres patentes en 1645, et la fondatrice y entra elle-même à cette époque. Il serait difficile d'énumérer les bonnes œuvres de Jeanne Biscot; sa vie était toute consacrée au soin des malades, au placement des orphelines, à la protection des filles repenties, au soulagement des familles ruinées. La guerre venait-elle à éclater ? sa charité allait au secours des soldats blessés, et ainsi elle loua deux grandes maisons pour les recueillir. Cette charité si vive eût voulu s'exercer au delà des mers : Jeanne Biscot eût passé au Canada, si les conseils de personnes éclairées ne l'eussent retenue. Un établissement qu'elle s'était proposé de faire à Douai se réalisa après sa mort.

CHAPITRE XV.

SOEURS DE SAINT-JOSEPH, AU PUY.

(1650)

Henri de Maupas de la Tour, évêque du Puy, et le Père Médaille, Jésuite, formèrent une congrégation de Sœurs de Saint-Joseph, qui se rapproche tout à fait des Filles de Saint-Vincent-de-Paul. C'est le Père Médaille qui conçut le dessein d'établir cette association de veuves et de filles vouées à l'instruction et au soulagement du prochain; il en avait déjà préparé plusieurs à ce charitable ministère; on les fit venir au Puy, où Lucrèce de la Planche, dame de Joux, leur procura un asile et travailla jusqu'à sa mort à consolider leur établissement. L'évêque les réunit toutes en 1650 dans l'hôpital des Orphelines, les plaça sous l'invocation de saint Joseph, leur donna des règles et un habit. Armand de Béthune, son successeur, les favorisa à son exemple, et elles obtinrent des lettres patentes en 1666. Toutes les œuvres de miséricorde rentraient dans les attributions de ces saintes Filles : soin des hôpitaux et des maisons de refuge, direction des écoles, visite des malades, composition et distribution des remèdes; dans les villes, elles formaient des compagnies de charité; dans les campagnes, elles avaient des Sœurs agrégées qui vivaient dans la retraite et dans la dépendance des supérieures de la congrégation. Les Sœurs de Saint-Joseph faisaient encore des instructions aux filles plus âgées, et les réunissaient de temps à autre pour les exhorter à servir Dieu et à s'acquitter de leurs devoirs suivant leur condition. Elles se répandirent principalement dans l'Auvergne, le Vivarais et le Dauphiné.

CHAPITRE XVI.

HOSPITALIÈRES DE SAINT-THOMAS-DE-VILLENEUVE.

(1660)

Sous les auspices de saint Thomas de Villeneuve, archevêque de Valence, et qui se rendit si recommandable par sa charité envers les malheureux, le Père Ange le Proust, religieux Augustin de la communauté de Bourges, et prieur du couvent de Lamballe, fonda, en Bretagne, une congrégation d'Hospitalières, l'an 1660. C'est dans l'hôpital même de Lamballe que s'établit la première communauté de ces pieuses filles, servantes des pauvres et des malades; elles obtinrent des lettres patentes en 1661; mais leur nombre s'étant accru, elles se propagèrent en Bretagne, rétablissant des hôpitaux abandonnés, procurant des secours aux infirmes. Elles vinrent à Paris, et s'y occupant de l'instruction de la jeunesse, elles y ouvrirent des écoles; bientôt elles y possédèrent une maison, qui devint le chef-lieu de leur congrégation.

Ces hospitalières suivent la règle du tiers-ordre de Saint-Augustin. Lorsqu'elles font profession, une pauvre femme les embrasse, et leur met une bague au doigt, en leur disant : *Souvenez-vous, ma chère Sœur, que vous devenez la servante des pauvres.* Après la mort du Père Ange le Proust (1697), elles élurent pour supérieur la Chétardie, curé de Saint-Sulpice; Languet, son successeur, gouverna aussi ces Hospitalières.

La révolution ne devait pas plus les épargner qu'elle n'épargnait tant d'autres congrégations non moins utiles; mais le zèle du ministre Chaptal pour la restauration des hospices et le rétablissement des vénérables gardiennes que la religion leur avait données, lui fit accorder aux Filles de Saint-Thomas-de-Villeneuve la permission de former des élèves comme les Sœurs de la Charité, leur laissant, à cet effet, pour leur noviciat, la maison de Paris, chef-lieu de leur congrégation, et les aidant, pour commencer, d'un secours de six mille francs. Admirable émulation que celle qui régnait ainsi entre les diverses Hospitalières, qu'on voyait toutes demander, comme une grâce, au gouvernement, la faculté de reprendre leur ancien et pénible ministère! Ce n'était

pas le besoin de vivre, puisqu'en reprenant leurs laborieuses fonctions, elles ne sont guère plus riches que les pauvres eux-mêmes auxquels elles se dévouent. C'est le besoin du bien, ce besoin sublime que peut seul inspirer l'esprit de Jésus-Christ, dont elles sont animées : aussi était-ce une faveur pour ces vierges chrétiennes, que d'agréer leur temps, leurs services, leur vie même. Dès 1807, les Filles de Saint-Thomas-de-Villeneuve, dont le chef-lieu et le noviciat se trouvaient à Paris, étaient au nombre de deux cent quatre-vingt-trois, et possédaient trente-deux établissements ; dans les hospices, elles servaient les malades ; chez elles, elles soignaient les pauvres et cette maladie qu'engendre la misère : elles se livraient encore à l'instruction gratuite. Au chapitre général des associations de charité, elles demandèrent en immeubles la maison du Bon-Pasteur, à Paris, leur ancienne maison de Saint-Germain-en-Laye qu'elles occupaient alors, et des secours en argent. Le secours est aujourd'hui fixé annuellement à six mille francs.

La supérieure générale actuelle est madame Sibire, et le supérieur général, Monseigneur l'archevêque de Paris.

CHAPITRE XVII.

DAMES DE SAINT-MAUR.

(1666)

Nous avons eu occasion de dire, à la p. 306, que le Père Barré, minime, établit des écoles de charité pour les filles. La première institution de ce genre eut lieu à Rouen, l'an 1666, par les libéralités de madame de Maillefer, dont nous avons également parlé à la page 307 ; la seconde s'établit à Paris, l'an 1667, sur la paroisse de Saint-Jean-en-Grève. Barré, dans la formation de ces écoles, fut particulièrement secondé par la Sœur Lestocq, qui commença sa mission d'institutrice au village de Sotteville; des filles pieuses se réunirent à elle, et Rouen devint ensuite le théâtre de leurs travaux. L'an 1678, Barré ayant entrepris d'ériger des séminaires où l'on formerait séparément des maîtres et des maîtresses d'école pour les campagnes, l'œuvre pour les maîtresses le dédommagea par son succès du déplaisir qu'il eut à voir manquer l'œuvre pour les maîtres. Elle prit une forme régulière en 1681, sous le titre d'Écoles chrétiennes et charitables du Saint-Enfant-Jésus, et ses statuts ne tardèrent pas à être imprimés. De la paroisse de Saint-Jean-en-Grève, l'école, d'abord établie à Paris, fut transportée sur la paroisse Saint-Sulpice, où les Sœurs en ouvrirent huit successivement pour subvenir aux besoins de ce quartier si peuplé. Le noviciat et le chef-lieu de l'institut furent fixés dans la maison actuelle, rue Saint-Maur.

Cette congrégation a pour fin l'éducation des jeunes personnes, l'instruction des pauvres filles, l'exercice des œuvres de miséricorde, la propagation de la foi chrétienne dans les familles. Se proposant une telle fin, elle dut réussir. L'institut fit des progrès très-rapides sous Louis XIV; madame de Maintenon prit douze Sœurs dans son sein pour commencer la maison royale de Saint-Cyr, consacrée à l'éducation de deux cents demoiselles.

En 1776, les Dames de Saint-Maur furent chargées du pensionnat de Lévignac, au diocèse de Toulouse, établi sur le modèle de celui de Saint-Cyr. L'institut comptait environ cent maisons et six cents su-

jets en exercice à l'époque de 1789; la maison chef-lieu jouissait alors de vingt mille livres de rente. Mais nous ne devons pas omettre que la congrégation primitive s'était partagée en deux, dont l'une, sous le nom de *Dames de Saint-Maur*, s'était propagée principalement dans le Midi, et nous en avons donné pour exemple leur pensionnat de Lévignac; l'autre, dite *de la Providence*, avait formé plusieurs maisons en Normandie et en Picardie. Mais, en 1791, les Dames de l'instruction charitable furent chassées de tous leurs établissements.

Depuis, quelques-unes d'entre elles ne s'étaient de nouveau réunies que pour élever de jeunes personnes, chacune dans les lieux où la révolution les avait jetées, et il n'existait plus à Paris qu'une faible réunion de trois de ces Dames, lorsqu'elles y furent rétablies, le 12 mars 1806. M. Jauffret, depuis évêque de Metz, alors vicaire général de la grande aumônerie, avait sollicité et obtenu ce rétablissement. Les statuts sommaires de ces Dames furent approuvés, leur ancienne maison de la rue Saint-Maur leur fut rendue, le gouvernement acquitta les frais de réparation et de mobilier, et finit par doter la maison chef-lieu de cinq mille francs de rente. Madame de Fumel, supérieure générale, madame Boulard, première assistante et directrice du noviciat, ont été les colonnes de cette congrégation renaissante; elles avaient tout quitté pour venir à son secours. Mille obstacles, mille privations ne purent ébranler leur constance, récompensée enfin par le succès; car, dès 1814, le noviciat se composait de vingt-cinq aspirantes ou novices; vingt-cinq maisons étaient rétablies et peuplées de cent cinquante professes.

Ces Dames ne font pas de vœux; elles ne se lient que par de simples promesses qui leur en tiennent lieu, tant elles y sont fidèles. Elles font deux années de noviciat, après lesquelles les professes sont envoyées dans les diverses maisons pour y remplir les fonctions dont leur supérieure générale les juge capables. Leur costume est celui que portaient les veuves et les demoiselles vivant dans la retraite sous Louis XIV. On n'exige point de dot pour entrer dans cette congrégation; il suffit que les aspirantes payent leur pension pendant les deux années de probation, et fassent les frais de leur prise d'habit, de leur profession et de leur trousseau, ce qui n'excède pas mille écus. Ainsi, cet institut présente aux jeunes personnes bien nées, qui sont appelées à la vie religieuse, un asile heureux où elles peuvent servir à la fois Dieu, la religion et la société, dans l'état d'institutrices, et se sanctifier elles-mêmes en travaillant à l'instruction chrétienne de leurs élèves.

Les Dames de Saint-Maur reçoivent, comme nous l'avons dit, du gouvernement un secours annuel de cinq mille francs pour leur faciliter les moyens de trouver des novices sans dot, qui aillent dans les colonies, car elles se consacrent au service des malades à Cayenne et à la Guyane.

Madame Domergue est aujourd'hui supérieure générale de la congrégation.

CHAPITRE XVIII.

SOEURS DE LA CHARITÉ D'ÉVRON.

(1679)

L'une des plus utiles associations que le dix-septième siècle ait fait éclore, est la congrégation des Sœurs de la Charité, établie, avant la révolution, à la Chapelle-au-Riboul, dans le Maine, et depuis à Évron. A cette époque mémorable où la piété se signalait avec tant de zèle, dans la capitale, par de grandes et nobles entreprises, une jeune et pauvre veuve fondait, dans un lieu ignoré, une congrégation qui a résisté également et à l'action corrosive des années, et à la tempête révolutionnaire.

La Chapelle-au-Riboul, diocèse du Mans, vit naître Perrine Brunet (1654-1735); elle était pauvre aux yeux du monde, mais riche aux yeux de Dieu, de vertu et d'une piété précoces. Elle eût vivement souhaité de se consacrer tout à fait au service de son divin Maître; ses parents ne lui permirent pas d'exécuter cette résolution, et, tentés par les avantages de son union avec M. Tulard, qui était assez riche, ils le lui firent épouser malgré elle. La pratique des vertus chrétiennes sanctifia ce lien; mais madama Tulard étant devenue veuve à vingt-cinq ans, et se voyant sans enfants, sa première inclination pour le service du Seigneur reprit tout son ascendant. L'ignorance qui affligeait les campagnes, les besoins des pauvres et des malades touchaient de compassion madame Tulard; aussi se voua-t-elle sans réserve aux œuvres de miséricorde, secondée par de vertueuses filles qui entrèrent dans ses vues. Elle était encore dans l'âge de la jeunesse et de la dissipation, privée de ressources, environnée de contradictions et d'obstacles, lorsqu'elle jeta, en 1679, les fondements d'une association pour l'instruction gratuite des jeunes filles et le soulagement des malheureux. Ses appuis se bornaient d'abord à quelques bons curés du voisinage; trente ans après, en 1709, l'examen des statuts de la congrégation et la conviction des grands biens qu'elle avait déjà produits, engagèrent Louis de la Vergne de Tressan, évêque du Mans, à lui donner son approbation.

Voici en substance ce que portaient les

statuts : Les Sœurs n'ont d'autre supérieur que l'évêque diocésain ; la supérieure générale, qui est élue pour trois ans, et dont les fonctions ne peuvent jamais s'étendre au delà de neuf, gouverne la congrégation ; elle est assistée d'un conseil composé de cinq officières, qui résident auprès d'elle et qui sont nommées pour trois ans. Les Sœurs conservent la propriété des biens immeubles qui leur sont propres ; elles ne peuvent en disposer, à quelque titre que ce soit, au profit de la société : article qui avait pour résultat, comme pour but, de maintenir l'esprit de pauvreté qui est l'âme des associations religieuses. Néanmoins, la congrégation hérite des effets mobiliers de la Sœur décédée. Les Sœurs ne font point de vœux, ni de promesses annuelles ; elles promettent seulement, au moment de leur admission, obéissance à la supérieure générale et aux statuts, pour tout le temps qu'elles resteront dans la congrégation. Le noviciat dure cinq ans : après le temps convenable pour s'assurer de la vocation, et acquérir l'instruction nécessaire, les novices sont envoyées dans divers établissements, et rappelées ensuite au chef-lieu l'année qui précède leur admission. Les Sœurs élèvent gratuitement les jeunes filles pauvres dans les lieux où elles résident ; mais elles instruisent aussi, moyennant une modique rétribution, les jeunes filles de la classe aisée, et prennent des pensionnaires. Elles se chargent, en outre, du service des hôpitaux, du traitement des pauvres malades à domicile, et de la distribution des secours : pour cela, on donne aux novices quelques principes de médecine usuelle, et elles rendent, à cet égard, des services bien précieux dans l'état d'abandon où sont plusieurs campagnes.

L'institution, basée sur de si sages statuts, prospérait sous les yeux de madame Tulard, quand la fondatrice essuya deux pertes qui eussent abattu une âme moins forte et moins pleine de confiance en Dieu. Les billets de banque, sous la régence, la ruinèrent ; un incendie vint en outre consumer entièrement la maison chef-lieu. Ce double accident, au lieu de la décourager, donna une activité nouvelle à son zèle. Protégée par la Providence, secourue par des âmes charitables, elle reconstruisit sa maison, multiplia ses établissements. Une fille de Louis XIV, Marie-Anne de Bourbon, princesse douairière de Conti, qui connaissait et aimait la congrégation, lui obtint, en 1722, des lettres patentes du roi, qui furent enregistrées au parlement de Paris. Madame Tulard jouit encore, pendant quelques années, de cette concession qui consolidait son ouvrage. Après avoir gouverné sa congrégation avec autant de bonté que de vigilance, durant cinquante-trois années, elle mourut âgée de quatre-vingt-un ans, regrettée de ses Filles et des pauvres.

Les Sœurs élevées à son école et héritières de son esprit, continuèrent leur bonne œuvre, en sorte que la mort de la fondatrice ne fut pas aussi funeste à l'association qu'on aurait pu le craindre. Le diocèse du Mans s'applaudissait de leurs services ; chaque paroisse eût désiré d'en jouir ; la révolution trouva quatre vingt-neuf de leurs établissements en pleine activité. Les revenus annuels de la maison chef-lieu, provenant de fonds de terre, fruit de fondations pieuses, et de rentes, soit sur le clergé, soit sur des particuliers, se montaient à six mille livres. Revenus et établissements, la révolution dévora tout, en dispersant ces charitables institutrices de l'enfance, ces généreuses bienfaitrices du malheur, qu'on récompensait par la spoliation et l'exil, par l'emprisonnement et l'échafaud, car deux d'entre elles périrent révolutionnairement. Quelques-unes se réunirent à l'écart ; bientôt, on renoua leur association d'une manière

ostensible. Les désordres et les dilapidations commis dans les hôpitaux par les femmes à gages qu'on y avait placées, obligèrent de rappeler les Sœurs, à une époque même où le vertige du crime dominait encore; et ces Filles utiles, recueillant les débris échappés à la cupidité, rétablirent l'ordre et l'économie, et payèrent par de nouveaux bienfaits l'injustice de leurs persécuteurs.

Sous le gouvernement consulaire, on manifesta le désir de faire oublier le passé. L'administrateur de la Mayenne, M. Harmand, avait entendu parler des Sœurs de la Chapelle et du bien qu'elles produisaient dans la province; c'en fut assez pour qu'il les autorisât à se réunir; la maison de la Chapelle-au-Riboul ne paraissant ni assez vaste ni assez commode, il leur assigna la maison conventuelle des Bénédictins d'Évron, qui offrait plus de ressources pour être le chef-lieu et le noviciat. La supérieure générale avait passé presque tout le temps de la révolution dans sa famille; elle en sortit pour réunir celles de ses Filles qui avaient survécu à la tempête, et, en décembre 1803, elle alla s'établir à Évron, avec ses officières et quelques autres Sœurs. Cent quarante sujets composaient alors la congrégation; les établissements, épargnés par les destructeurs, furent remis en activité; on fit des fondations nouvelles, le noviciat se remplit; en quelques années les efforts d'une piété ardente et d'un zèle supérieur aux obstacles, rendirent la congrégation florissante. Il est malheureux, seulement, qu'au chapitre général des associations de Sœurs de la Charité, convoquées à Paris en novembre 1807, les Sœurs d'Évron aient été oubliées, et n'aient, par conséquent, participé en rien aux secours qui furent distribués alors à ces associations. Mais un décret, rendu à Bayonne en 1808, leur accorda l'abbaye d'Évron, dont elles jouissaient; un autre décret, rendu à Fontainebleau en 1810, approuva leurs statuts.

Ce sont les mêmes que nous avons fait connaître. La congrégation continue d'être sous l'autorité de l'évêque diocésain, qui délègue ordinairement à sa place un des vicaires généraux ou un ecclésiastique en dignité. Le règlement ressemble, à peu de chose près, à celui des communautés religieuses ou associations de charité. Le temps se partage chaque jour entre la méditation, l'étude pour les novices, le travail des mains, le silence, la prière et les lectures de piété. L'office de la Sainte-Vierge et les psaumes de la Pénitence ne se disent que les dimanches et fêtes.

A peine conçoit-on que, réédifiée en 1803, cette congrégation ait pu, en 1808, compter déjà quatre-vingt-un établissements; aujourd'hui elle en compte cent soixante-quatorze, sans y comprendre la maison d'Évron. De ce nombre, il y en a cent soixante-huit dans le diocèse du Mans, cinq dans le diocèse de Séez, un dans celui de Rennes, et un dans le diocèse d'Angers. Parmi ces établissements, il y a vingt-cinq hôpitaux, possédant chacun une pharmacie; le plus considérable est l'hôpital général du Mans. Les autres établissements sont consacrés aux écoles de charité et aux secours à domicile: presque partout il y a une petite pharmacie. Il se forme souvent de nouvelles fondations, tant on sent la nécessité de l'instruction chrétienne et de la charité religieuse. La supérieure ne peut suffire aux demandes qu'on lui adresse, quoique le nombre des sœurs soit aujourd'hui de sept cent onze, y compris les novices et les postulantes; mais, quand elle y accède, la reconnaissance des communes qui obtiennent des religieuses d'Évron, éclate dans la manière dont elles s'empressent de les établir. Ainsi, lorsqu'une nouvelle maison se forma, en 1823, à Chantenay dans la Sarthe, les habitants rivali-

sèrent tous de zèle pour faire face aux frais d'achat et de réparation ; ceux qui n'avaient rien à offrir travaillèrent de leurs mains, d'autres apportaient des matériaux. Et l'on dira encore que les établissements religieux sont réprouvés par l'opinion publique !

La maison chef-lieu d'Évron est dans l'état le plus satisfaisant. C'est là que, au mois de juillet de chaque année, les Sœurs se réunissent alternativement pour se renouveler dans l'esprit de leur vocation, élire la supérieure et les officières générales quand il en est besoin, et puiser, dans les exercices spirituels d'une retraite de huit jours, les forces qui leur sont nécessaires. C'est là que les Sœurs âgées et infirmes viennent se préparer à la mort ; c'est là aussi qu'est établi le noviciat, espoir de l'avenir et destiné à réparer les pertes : il se compose de soixante-dix personnes, le local ne permettant pas d'en réunir un plus grand nombre. La maison contient enfin un pensionnat, deux écoles pour les enfants, et une pharmacie, le tout tenu dans le meilleur ordre. Pourtant le revenu de la congrégation se borne au produit annuel de douze arpents renfermés dans l'enclos, et il faut que cent cinquante personnes trouvent à subsister avec ces faibles ressources. L'administration locale les a plusieurs fois augmentées en accordant des secours ; aura-t-elle aujourd'hui la même bienveillance ?

CHAPITRE XIX.

FILLES DU BON-PASTEUR.

(1688)

L'instruction et l'éducation des enfants sont une tâche bien méritoire ; il y a un grand mérite encore à servir l'humanité souffrante ; mais une œuvre non moins belle aux yeux de la religion et de la société, et peut-être beaucoup plus difficile, c'est de retirer du vice des âmes que des occasions dangereuses y ont plongées ; car il est plus aisé d'entretenir l'innocence que de la faire recouvrer par le repentir après qu'on l'a perdue ; il est plus aisé de guérir les plaies du corps que de cicatriser les blessures de l'âme. On chercha cependant à y réussir ; des maisons de refuge s'élevèrent comme des remèdes au mal, et, pour ne parler que du plus important de ces asiles, on le dut à la sollicitude de madame de Combé.

Marie de Cys (1656-1692) naquit à Leyde au sein du protestantisme. Elle épousa, à dix-neuf ans, M. de Combé, qui la laissa veuve à vingt et un. Sa famille l'ayant amenée en France, la jeune mais sainte veuve abjura l'hérésie pour embrasser la religion catholique. Ses parents irrités l'abandonnèrent ; mais la Barmondière, curé de Saint-Sulpice, la plaça dans une communauté, et lui obtint même une pension sur ses économats. Madame de Combé ne s'occupa plus que de piété et de bienfaisance. Malgré son peu de ressources, elle entreprit de retirer du désordre les filles qui voudraient changer de conduite ; des personnes charitables l'aidèrent, et une communauté, d'abord peu nombreuse, se forma rue du Cherche-Midi. Louis XIV, qui sentait toute l'importance de cette fondation, lui accorda en 1688 une maison et une somme pour la mettre en état ; les charités firent le reste. A force de dévouement, madame de Combé surmonta tous les obstacles ; elle accrut même les bâtiments avec le nombre des pénitentes, et éleva une chapelle. On distinguait dans l'institut les filles dont la conduite avait toujours été régulière, et les pénitentes volontaires qu'on formait au travail et à la vertu. Ce n'est qu'après la mort de la fondatrice que l'établissement obtint, en 1698, des lettres patentes. Des Sœurs instruites par madame de Combé formèrent en peu de temps des établissements semblables dans les provinces ; nous citerons les villes d'Orléans, d'Angers, de Troyes, de Toulouse et d'Amiens.

CHAPITRE XX.

SOEURS DE SAINT-PAUL.

(1699)

Madame du Parc de Lezerdot, veuve d'un chevalier de Saint-Louis, commença en 1699 la congrégation des Filles de Saint-Paul, appelées communément Paulines, pour tenir des écoles et visiter les pauvres. Cette veuve charitable donna une maison à Trégnier pour ces bonnes œuvres; une autre maison, dans la même ville, servait de chef-lieu et de noviciat. Ces Sœurs obtinrent des lettres patentes en 1717; dix ans plus tard, Olivier Jejou de Kervilio, évêque de Trégnier, qui avait constaté leur mérite par une expérience de plusieurs années, les munit de son autorité. Les Filles de Saint-Paul avaient reçu leur règle de ce prélat; elles suivaient celle de saint Augustin, et faisaient un quatrième vœu, de se livrer à l'instruction de la jeunesse; aussi possédaient-elles des écoles en divers lieux du diocèse de Tréguier. Cette congrégation n'a pas été assez heureuse pour se relever du coup que lui avait porté la révolution.

CHAPITRE XXI.

TIERS-ORDRE DU CARMEL.

(1702)

L'histoire des ordres religieux montre, en plusieurs endroits, que certains instituts ont établi un tiers-ordre où l'on admet des personnes vivant dans le monde, et où l'on suit une règle semblable en quelque chose à celle de l'ordre principal. Ces tiers-ordres ont été pour beaucoup de fidèles un moyen de sanctification, et des personnes du plus haut rang s'y sont quelquefois affiliées. Une association de ce genre a rendu beaucoup de services dans une partie de la Basse-Normandie; c'est le tiers-ordre du Carmel, établi en 1702 au diocèse d'Avranches.

Les lettres d'érection furent accordées par le provincial des Carmes de la province de France, à la date de 26 janvier 1702, et elles furent visées, le 9 août suivant, par M. de Coetanfao, évêque d'Avranches; ce prélat, successeur du célèbre Huet, était alors à Barenton, dans le cours de ses visites. Le premier supérieur du tiers-ordre fut l'abbé Dubois, ancien curé de Saint-Jean-de-la-Hèse. Les évêques d'Avranches, successeurs de M. de Coetanfao (1719), protégèrent tous cette association. En 1779, M. de Belbeuf, dernier évêque, voulut revoir les statuts, et approuva un nouveau règlement en huit articles, qui sert aujourd'hui de règle. Le livre des statuts fait mention d'une bulle de Pie VI, du 27 septembre 1787, qui accorde une indulgence plénière aux Sœurs qui font la retraite.

La révolution, qui a détruit tant de bonnes œuvres, ne put même interrompre le cours de celle-ci. Dans les temps les plus malheureux, les supérieurs reçurent de nouveaux sujets dans quelques maisons particulières. Quand les églises furent rouvertes, le tiers-ordre du Carmel reprit publiquement ses exercices. La retraite annuelle, qui avait lieu autrefois à Saint-Laurent-de-Cuves, se fait aujourd'hui à Avranches. L'association ne se borne pas à des exemples et à des exercices de piété; elle forme des maîtresses d'école.

Mademoiselle Audran, supérieure des Sœurs, consacra quarante ans de sa vie à l'éducation de la jeunesse. Ce fut elle qui



Religieuse dite Soeur noire en quelques villes de Flandres

acheta, près l'église Saint-Gervais, une maison pour servir comme de noviciat aux maîtresses. Un vertueux laïque favorisa cette bonne œuvre : M. de Verdun de la Crenne, ancien major général des armées navales pendant la guerre d'Amérique, qui vivait dans les pratiques de la piété, donna douze cents francs de rente sur l'État, pour former et instruire un certain nombre de maîtresses d'école. Il se proposait d'augmenter cette fondation ; mais il mourut il y a environ vingt ans, avant d'avoir pu réaliser son projet. Cette œuvre ayant fait beaucoup de progrès, les fonds se sont trouvés insuffisants, et on admet aujourd'hui, au delà du nombre prescrit, des sujets qui payent une petite somme pour leur éducation. La maison achetée par mademoiselle Audran fut augmentée par mademoiselle Charnel, qui la dirigea ensuite.

Les personnes qui désirent s'affilier au tiers-ordre ne sont pas obligées d'entrer dans cette maison, et font leur noviciat dans le monde. Chaque année, le dimanche le plus proche de la fête de saint Augustin, les Sœurs se réunissent à Avranches, pour une retraite qui est donnée par des ecclésiastiques du diocèse de Coutances. Ces retraites se faisaient avec beaucoup d'appareil, et c'est là qu'ont lieu les cérémonies de la prise d'habit, de la profession, etc. Les Sœurs portent un habit de religion sous celui du monde; on leur recommande un costume simple; du reste, elles s'habillent comme les personnes de leur condition.

Quant aux institutrices, elles vont dans les paroisses où les supérieurs les envoient, et doivent y rester jusqu'à nouvel ordre. Elles vont seule à seule, sans qu'on leur fournisse de logement, ni qu'on leur fasse de traitement, etc. D'autres instituts n'offrent pas le même avantage. Les Sœurs se chargent aussi de soigner les malades.

Ce tiers-ordre ne se borne pas à l'arrondissement d'Avranches, ni même au diocèse; il s'étend dans les diocèses de Rennes et de Meaux. Les supérieurs, en 1825, étaient MM. Lesplu-Dupré, vicaire général du diocèse, et curé de Saint-Gervais d'Avranches; Tulier, curé de Montanel; Charnel, curé de Saint-James. La directrice de la maison, à qui l'on s'adresse pour avoir des institutrices, est sœur de ce dernier. La supérieure du tiers-ordre était mademoiselle Sorley de Geslon, de Saint-Aubin de Terregatte.

CHAPITRE XXII.

FILLES DE LA SAGESSE.

(1716)

Ce que saint Vincent de Paul avait fait au dix-septième siècle, un saint prêtre, Louis-Marie Grignion (voyez p. 302), dit de Monfort, du lieu de sa naissance, tenta de le faire au dix-huitième. Ce fondateur n'atteignit pas sans doute à l'éclatante célébrité qui s'attache au nom de saint Vincent de Paul; mais, comme ce dernier, animé de l'esprit de Dieu, il établit deux congrégations qui devaient réaliser le bien qu'il avait médité, ou plutôt perpétuer celui qu'il n'avait cessé de faire.

C'est une chose digne de remarque que cette institution simultanée d'une congrégation de missionnaires, c'est-à-dire d'hommes destinés à porter dans les esprits la lumière évangélique, et d'une congrégation de Filles charitables, dont le but est de consoler et de guérir les membres souffrants de Jésus-Christ. Il y avait donc, dans la pensée des deux fondateurs, une relation bien intime entre les maladies de l'âme et les infirmités du corps, puisque leur prévoyance les avait à la fois pour objet; et nous devons faire remarquer qu'elle n'a échappé à aucun de ces hommes que Dieu a appelés à l'honneur de fonder des instituts religieux. Voyez les saintes Filles répandues dans nos campagnes : d'une main elles calment une souffrance, de l'autre elles tiennent ouvert le livre où les enfants viennent apprendre les éléments de leur foi.

Grignion naquit à Monfort, près de Rennes, d'une famille honorable. Son enfance, sanctifiée par une piété précoce, faisait présager qu'en entrant au séminaire de Saint-Sulpice, alors dirigé par le vénérable Tronson, il y puiserait ce véritable esprit sacerdotal que les directeurs de cette savante école tiennent comme en dépôt. Grignion s'était voué aux missions; accompagné de quelques prêtres qui avaient embrassé le même ministère, il parcourut avec succès la Bretagne, le pays d'Aunis et le Poitou. C'est dans cette province qu'il rencontra mademoiselle Trichet (1759), pieuse fille, enflammée d'un tel amour pour les pauvres qu'elle s'était consacrée à les servir dans

l'hôpital de Poitiers, où elle était logée, nourrie et vêtue comme eux. Ce dévouement frappa le missionnaire ; il la rendait digne d'être associée à l'œuvre que le saint prêtre méditait ; seulement il fallait que l'abnégation de mademoiselle Trichet subît l'épreuve de l'expérience, et que le temps fortifiât sa vocation. Grignion s'éloigna donc, et ce n'est qu'après dix années d'intervalle que, retournant à Poitiers, et reconnaissant dans la sainte fille les dispositions qu'il désirait, il lui communiqua son projet et l'engagea à concourir à l'établissement d'une congrégation de Filles qui se proposeraient le soin des pauvres et des malades. Marie-Louise de Jésus (c'est le nom que son directeur fit prendre à mademoiselle Trichet) eut à combattre, dans cette conjoncture décisive, et les résistances de sa famille, et celles de l'évêque lui-même, qui ne pouvait priver son diocèse du touchant spectacle de ses vertus. Elle l'emporta néanmoins ; heureuse de céder aux désirs de son saint instituteur, elle alla d'abord à la Rochelle, où l'on chercha aussi à la retenir, puis à Saint-Laurent-sur-Sèvre, ville peu importante du même diocèse, qui devint bientôt le chef-lieu de la congrégation nouvelle. Hélas ! lorsqu'elle y arriva, Grignion n'existait plus. Consumé de travaux, il n'eut pas le temps de voir se consolider l'œuvre dont il avait conçu le plan et rédigé les statuts.

Mais ses instructions, déposées dans l'esprit de sa pieuse coopératrice, lui survivaient. Marie-Louise de Jésus, les mettant en pratique, vit son association prospérer. Sans sortir du cercle qui avait servi de théâtre aux missions du fondateur, elle établit en personne, dans le cours de trente années, plus de vingt maisons de *Filles de la Sagesse.*

La mort de Grignion n'avait pas non plus fait cesser les missions. René Mulot, prêtre, né à Fontenai-le-Comte, au diocèse de la Rochelle, et qui s'était attaché au fondateur depuis quelques années, lui succéda. D'un tempérament faible et d'un caractère timide, René Mulot ne se croyait pas propre à devenir missionnaire, avant d'avoir connu Grignion ; mais, subjugué par le respect et la confiance qu'il lui inspira, le jeune prêtre se décida à participer à ses travaux, et il le fit avec succès. C'est sous lui que les deux congrégations des Missionnaires du Saint-Esprit [1] et des Filles de la Sagesse acquirent une véritable consistance ; René Mulot était à la fois supérieur de ces deux congrégations, tout comme, dans les règlements de saint Vincent de Paul, le supérieur des Prêtres de la Mission l'est aussi des Sœurs de la Charité. Les deux familles élevées par Grignion l'avaient été sur le même modèle et dans le même esprit que celles de saint Vincent. La seule différence qui existât entre elles, c'est que, le chef-lieu des unes étant fixé dans la capitale, elles avaient des chances prochaines de multiplication ; au lieu que, le chef-lieu des autres étant fixé à Saint-Laurent-sur-Sèvre, ville petite et peu connue, l'obscurité du chef-lieu devait empêcher qu'elles ne se multipliassent avec rapidité. Grignion avait cru, sans doute, que l'esprit de ses disciples se conserverait mieux dans une humble et paisible retraite :

[1] C'est à cause de René Mulot que ces missionnaires ont été désignés, dans quelques écrits, sous le nom de *Mulotins.* Le peuple et les honnêtes gens ignorent l'usage de cette dénomination, dont les révolutionnaires du pays avaient voulu faire un sobriquet, en haine de la religion et de ses ministres. Les missionnaires n'ont pas d'autre nom que celui de Missionnaires du Saint-Esprit. Il ne faut pourtant pas les confondre avec les prêtres du séminaire du Saint-Esprit, dont nous avons parlé page 298.

mais Dieu, qui voulait manifester les mérites de son serviteur, ne permit pas que l'éloignement du chef-lieu nuisît à la propagation des Filles de la Sagesse. Cette congrégation, du moins, franchit bientôt les limites de la province où elle semblait circonscrite. Dès 1728, René Mulot obtint un bref de Benoît XIII, et en 1752 le ministre Maurepas écrivit, au nom du roi, aux intendants de Poitiers et de la Rochelle, pour les engager à protéger ces établissements. Mulot, après trente-six ans de travaux, mourut à Questemberg, au diocèse de Vannes, où il donnait une mission, en 1749; les missionnaires rapportèrent son cœur à Saint-Laurent, et il fut déposé dans le mur de la chapelle des Sœurs.

M. Audubon, troisième supérieur, mourut en 1755. Il fut suivi, l'an 1759, par Marie-Louise de Jésus, enlevée aux Filles de la Sagesse, le même mois, le même jour du mois et de la semaine que le vénérable Grignion. On plaça leurs tombeaux à côté l'un de l'autre; la piété des habitants se plaisait à les visiter; quoique situés presque au centre de la Vendée, ils n'ont point souffert du tumulte des guerres et des ravages dont ce pays a été le théâtre.

Sous la direction de M. Besnard, qui gouverna les deux établissements jusqu'en 1788, époque de sa mort, le gouvernement s'intéressa aux progrès de la congrégation des Filles de la Sagesse. Le bien que faisaient ces Sœurs avait frappé M. Bertin, évêque de Vannes; or, ce prélat avait un frère ministre, qu'il sollicita en leur faveur, et Louis XV accorda, au mois de mars 1773, des lettres patentes, enregistrées au parlement de Paris le 11 août suivant, qui reconnurent les deux congrégations sous les noms de Missionnaires du Saint-Esprit et de Filles de la Sagesse. Celles-ci comptaient déjà plus de cinquante établissements. Les Missionnaires, beaucoup moins nombreux, donnaient pourtant des missions fréquentes dans les campagnes et les villes voisines.

M. Micquignon, successeur de M. Besnard, exerça pendant bien peu de temps les fonctions de supérieur, puisqu'il mourut au commencement de 1792. Il fut remplacé par M. René Supiot, natif d'Ancenis.

La révolution avait éclaté avec toutes ses horreurs; la Vendée lui résistait avec tout l'héroïsme et l'éclat de la fidélité. Dieu et le roi! c'était la devise de ces Vendéens, dont les Missionnaires du Saint-Esprit avaient peut-être, par leurs exhortations, préparé la conviction, maintenu la loyauté, affermi le courage. Deux incendies ruinèrent alors la maison des Missionnaires et celle des Filles de la Sagesse : les uns et les autres furent contraints de se disperser. Néanmoins, leur supérieur, bravant le sort que subirent tant d'autres prêtres de ces contrées, resta caché dans les environs. Les Bleus ne purent l'atteindre, et s'ils le virent une fois, ce fut après une défaite : l'homme de Dieu s'interposa entre les républicains vaincus et les Vendéens victorieux, qui, irrités des cruautés qu'on exerçait envers leurs prisonniers, voulaient fusiller par représailles ceux qu'ils venaient de faire. René Supiot, presque seul grand vicaire de M. de Couci dans cette partie du diocèse, dirigeait le clergé catholique.

Après la tempête, il recueillit à Saint-Laurent-sur-Sèvre, naguère théâtre de la guerre, les débris des deux congrégations. Deux Missionnaires avaient péri à la Rochelle, martyrs de la foi : les autres, restés fidèles à leurs engagements, se réunirent à lui, et reçurent de Pie VI un bref honorable. Les Sœurs, profitant aussi du calme renaissant, rentrèrent dans leur vocation. L'amas de ruines, causé par un double incendie, fut déblayé : les deux maisons reparurent : on rouvrit le noviciat des Sœurs; bientôt elles eurent renoué la chaîne de ces

bonnes œuvres, qu'elles avaient longtemps exercées avec tant de zèle et de succès. Expulsées naguère des hôpitaux de la marine à Brest, elles s'y virent rappelées avec honneur : on était trop heureux, dans un moment où la multitude des malades et des blessés réclamait plus de soins, de recourir à la charité de ces pieuses filles, et les ennemis de la religion, obéissant à la nécessité, leur rendaient hommage en leur laissant pratiquer leurs règles et leurs exercices. Le courage des Sœurs était alors soutenu, et leur zèle dirigé en secret, par M. Duchesne, missionnaire, qui s'est trouvé depuis à la tête des deux congrégations.

En 1802, on invita les Filles de la Sagesse à se charger aussi des hôpitaux de la marine à Toulon. Elles demandèrent d'abord la renonciation écrite de la supérieure générale des Sœurs de la Charité, ce qui est demeuré leur usage constant en pareille conjoncture; quinze d'entre elles partirent ensuite pour Toulon, sous la conduite de M. Duchesne. Mais le besoin qu'on avait d'elles leur fit obtenir une autorisation plus ouverte; leur noviciat put fournir de nouveaux sujets; on envoya de Saint-Laurent à Brest, quinze Sœurs destinées à remplacer celles qui s'étaient rendues à Toulon. Dans cette dernière ville, dont les hôpitaux furent tous confiés aux Filles de la Sagesse, non-seulement elles accomplirent leur mission auprès des malades, mais elles relevèrent le courage des catholiques qu'avait opprimés le régime révolutionnaire. On les appela depuis dans les hôpitaux de Boulogne, de Cherbourg, de Nantes et d'Anvers, et elles ne quittèrent ce dernier que lorsque la Belgique fut enlevée à la France.

René Supiot, parvenu à l'âge de soixante-dix-neuf ans, et voyant que ses infirmités enchaînaient son active sollicitude, se démit en 1810 des fonctions de supérieur général des Filles de la Sagesse; Yves-François Duchesne, ce missionnaire si utile aux Sœurs à Brest et à Toulon, fut élu en sa place. Mais ce n'est qu'en 1817, et par l'effet d'une seconde démission de René Supiot, que M. Duchesne, à sa qualité de supérieur des Filles de la Sagesse put ajouter celle de supérieur des Missionnaires du Saint-Esprit. A cette dernière époque, les deux congrégations se sont trouvées, comme autrefois, et conformément à leurs statuts, réunies sous le même chef. M. Duchesne, né en Bretagne, et neveu, par sa mère, de Jean-Olivier Briand, évêque de Québec, avait dû rejoindre son oncle dans le Canada; n'ayant pu exécuter ce dessein, il était entré chez les Missionnaires du Saint-Esprit, où son zèle et son activité l'avaient bientôt fait distinguer.

Les deux congrégations continuent aujourd'hui à opérer beaucoup de bien. Dès que les Missionnaires eurent repris les fonctions pour lesquelles ils avaient été institués, ils se répandirent dans les campagnes qui environnent Saint-Laurent pour y propager l'instruction, et leurs missions obtinrent des succès. Leur coutume annuelle est de donner, au commencement de septembre, une retraite aux Filles de la Sagesse; ils en ont ouvert aussi pour des prêtres venus de différentes parties des diocèses voisins de la Rochelle, de Poitiers, de Nantes et d'Angers, dont Saint-Laurent se trouve être comme le centre naturel. Ces prêtres ne se voyaient pas sans intérêt, après tant d'épreuves, réunis près du tombeau du vénérable fondateur, pour s'animer mutuellement à la piété; ils espéraient alors des jours plus heureux sous la protection du fils aîné de l'Église. Depuis, hélas!... Mais la liberté, si on la laissait aux catholiques, pourrait encore plus, dans l'intérêt de la religion, que la sollicitude du pouvoir.

Les Filles de la Sagesse, au nombre de neuf cents ou mille environ, sont réparties

maintenant en une centaine d'établissements de tout genre, hôpitaux maritimes, militaires et civils, maisons pour la visite des malades, et d'où elles portent des secours à domicile, communautés, pensionnats aux prix les plus modiques, écoles gratuites, etc. Le Poitou, l'Aunis, l'Angoumois, la Provence, la Bretagne, possèdent de leurs maisons. En Bretagne surtout, ces charitables Sœurs prouvent bien qu'aucun genre de bonnes œuvres ne leur est étranger; plusieurs d'entre elles, qui se sont formées pour l'instruction des sourds-muets, et ont appris la langue des signes, gouvernent la Chartreuse auprès d'Auray, qu'on leur a confiée; elles administrent la maison, élèvent, suivant la méthode de l'abbé Sicard, les enfants qu'on leur envoie des diverses parties de la province, et entretiennent de plus un pensionnat de jeunes personnes. Le noviciat de Saint-Laurent-sur-Sèvre est aujourd'hui considérable; il fournit, chaque année, de quarante à cinquante Sœurs pour remplir les places vacantes dans les anciens établissements, ou bien pour en prendre de nouveaux. Les Filles de la Sagesse sont, après les Sœurs de la Charité, l'institution de ce genre la plus répandue et la plus nombreuse: de l'Ouest et du Midi elles se sont avancées jusqu'aux portes de la capitale, puisqu'elles ont des maisons à Versailles, à Montmorency, etc. On s'étonne qu'elles n'en aient pas encore dans Paris même où elles pourraient rivaliser avec les Filles de Saint-Vincent de Paul, leurs aînées, pour le soulagement de l'humanité et l'honneur de la religion.

CHAPITRE XXIII.

FILLES DU BON-SAUVEUR, A CAEN.

(1720)

La maison du Bon-Sauveur, à Caen, fut fondée vers 1720 par Anne Leroy, pieuse demoiselle qui avait le dessein d'établir une communauté d'après le premier plan de saint François de Sales, lorsqu'il institua la Visitation, c'est-à-dire pour se livrer à différentes bonnes œuvres. Anne Leroy, jeune et riche, réunit quatre autres demoiselles de bonnes familles, de la même ville; les noms de ces premières compagnes de la fondatrice méritent d'être recueillis; c'étaient mesdemoiselles le Couvreur de la Fontaine, de la Rivière, Loriot et Pennier. Anne Leroy les logea dans une maison qui lui appartenait à Vaucelles, faubourg de Caen; M. de Luynes, évêque de Bayeux, et depuis cardinal, bénit leur chapelle. L'an 1734, elles obtinrent du roi des lettres patentes, qui ne furent enregistrées au parlement de Rouen qu'en 1751; elles prirent la dénomination de *Filles du Bon-Sauveur,* et soignaient les femmes malades.

Quoique la révolution se fit au nom de la philanthropie et de l'humanité, elle ne respecta point cette utile et charitable institution. En 1793, on s'empara d'une partie de la maison des Filles du Bon-Sauveur. On consentit d'abord à leur laisser le reste pour y continuer leurs soins à une vingtaine de femmes aliénées, qu'on ne savait où placer; mais, en 1793, on expulsa tout à fait les bonnes Sœurs, qui se retirèrent, avec leurs malades, à Mondeville, près de Caen, où elles restèrent jusqu'en 1803. Dès 1792, quelques-unes d'entre elles avaient été forcées de se séparer de la communauté; elles louèrent une maison près la place Saint-Sauveur, et s'y consacrèrent à l'éducation; en 1799, elles allèrent s'établir rue Saint-Martin. En 1804, la maison actuelle fut achetée; les Sœurs s'y établirent, et y appelèrent l'année suivante leurs Sœurs de Mondeville, ainsi que les malades qu'elles soignaient. Leur réunion, qui eut lieu le 22 mai 1803, fut pour elles un jour de fête; elles restaient seize de vingt-trois qu'elles étaient en 1791. Cette espèce de restauration est due en grande partie au zèle de l'abbé Jamet, di-

recteur et aumônier du Bon-Sauveur dès 1790, qui avait suivi les religieuses rue Saint-Martin, et qui visitait celles de Mondeville. Ce respectable ecclésiastique devint depuis recteur de l'académie de Caen.

Par ses soins et son activité, la maison a pris successivement de grands accroissements. On commença, en 1817, à y instruire les sourds-muets. En 1818, on y reçut des hommes aliénés; les femmes attaquées de la même maladie y étaient soignées depuis l'origine. Le terrain occupé par l'établissement est d'environ quinze arpents; on y a construit divers corps de logis qui permettent d'y embrasser différentes œuvres. L'établissement n'a point de revenus proprement dits; le prix des pensions, le revenu particulier de quelques dames de la maison, les dons de la charité, les secours de l'administration, beaucoup d'ordre et d'économie, voilà ce qui a pu faire face aux dépenses. Dès 1825, il y avait cent vingt-cinq Filles, savoir soixante-quinze Dames professes, et cinquante Novices ou postulantes. Leur règle diffère peu de celle de la Visitation. Aucune bonne œuvre ne leur est étrangère; c'est une congrégation tout à la fois enseignante et hospitalière; elles fournissent des maîtresses d'école pour la campagne, et vont soigner les malades dans les épidémies. Ainsi, en 1781, deux Sœurs, le Couvreur de la Fontaine et Piquenot, périrent victimes de leur zèle dans une épidémie qui désola le faubourg de Vaucelles. Ce quartier ayant été affligé d'une maladie en 1790, les Filles du Bon-Sauveur se dévouèrent encore, et quatre d'entre elles y succombèrent : c'étaient les Sœurs Bulot, Fauvel, Fossy et Hastain.

Dans l'état actuel, la maison du Bon-Sauveur réunit quatre œuvres également précieuses.

1° Le plus grand de ses bâtiments est occupé par les aliénés. Il est partagé en deux parties, sans communication entre elles, l'une pour les hommes, l'autre pour les femmes. Ces infortunés y sont classés suivant leur genre de maladies; quelques-uns ont une petite maison et un jardin, d'autres un appartement complet. Des gardes-malades ne les quittent jamais; les soins physiques et moraux leur sont prodigués; on cherche à les distraire; en un mot, le traitement de ces malheureux annonce chez les Sœurs autant d'intelligence et de sagesse que de douceur et de charité; aussi sont-elles parvenues à guérir beaucoup de malades. A la fin de 1825, il y avait au Bon-Sauveur cent soixante-dix aliénés, dont cent femmes.

2° Il y a aussi dans la maison une espèce de dispensaire, où l'on reçoit les malades et les blessés qui se présentent, et où on leur donne les premiers secours; deux Sœurs sont spécialement chargées de ce soin. Deux autres vont au dehors visiter les pauvres et leur porter des bouillons, des médicaments ou d'autres objets de première nécessité.

3° Le troisième établissement est destiné aux sourds-muets; de cinquante à soixante élèves qui s'y trouvent ordinairement, vingt sont admis gratuitement. L'abbé Jamet, leur instituteur, a exposé sa méthode particulière dans deux mémoires curieux; l'instituteur principal est secondé par des répétiteurs, et par environ douze Sœurs. On apprend à ces sourds-muets des états ou des métiers, et quelques-uns restent dans la maison comme ouvriers.

4° Les Filles du Bon-Sauveur ont enfin un pensionnat très-bien tenu pour les jeunes personnes; une école gratuite pour plus d[e] cent petites filles du quartier, et des dame[s] qui se mettent en pension et qui ont d[es] appartements séparés.

CHAPITRE XXIV.

SOEURS DE LA PROVIDENCE, EN LORRAINE.

(1762)

Il semble que la Providence ait multiplié, dans ces derniers temps, les établissements d'instruction chrétienne et de charité, pour opposer une plus forte digue aux progrès de l'irréligion et de l'indifférence, qui étaient passés des villes dans les campagnes. L'institution des Sœurs de la Providence, créée par un saint missionnaire, en fournit un nouvel exemple.

M. Moye, jeune prêtre, vicaire de Saint-Victor à Metz, voyait avec peine l'ignorance des habitants de la campagne sur les vérités religieuses, qui sont la sanction de la morale publique. Il conçut le projet de l'affaiblir, en envoyant dans les villages de pieuses Filles qui se consacreraient à l'instruction de la jeunesse, et qui donneraient au besoin des secours aux malades indigents. Il en conféra avec M. Bertin, alors grand vicaire du diocèse, et commença, en 1762, à réaliser son dessein. Quelques pieuses Filles allèrent ouvrir des écoles dans les environs de Metz; diverses préventions qu'on avait suscitées contre elles entravèrent d'abord les effets de leurs soins; mais elles triomphèrent des contradictions, et l'évêque de Metz, depuis cardinal de Montmorency, approuva ces établissements. Metz est donc leur berceau; c'est de cette ville que les *Sœurs de la Providence* se répandirent en Lorraine.

L'abbé Moye, ayant été nommé vicaire à Dieuze, les y établit. Puis, M. de Mareil, évêque de Sion et grand prévôt, l'ayant appelé à Saint-Dié, en 1768, pour commencer son séminaire, le jeune fondateur intéressa dans sa bonne œuvre M. Raulin, chanoine de Saint-Dié, M. Lacombe curé de Sirstal et de Hoff, et M. Galland, curé de Charmes. Ces dignes prêtres s'employèrent avec zèle à la propager. M. Lacombe établit un noviciat à Hautclocher, et M. Galland une maison d'instruction à Esseigney. Quant à M. Raulin, l'abbé Moye ayant quitté la Lorraine pour se vouer aux missions étrangères, il dirigea l'entreprise en son absence, heureux de faire servir son crédit et sa fortune à ses progrès.

M. Moye avait pu céder au goût qu'il

éprouvait depuis longtemps pour les missions, puisqu'il voyait son projet favorisé par des hommes en état de le suivre. Il s'était donc rendu à Paris, d'où il était parti pour la Chine, à la fin de 1771. Il parla à M. Gleye, son collègue, du bien que les Sœurs de la Providence avaient fait en Lorraine; tous deux pensèrent qu'il ne serait pas impossible d'en établir en Chine. M. Pottier, évêque d'Agathopolis, et vicaire apostolique du Su-Tchuen, approuva leur projet, après quelques difficultés, et les missionnaires furent secondés, en plusieurs rencontres, par les soins des Filles à qui ils confièrent en divers lieux la direction des écoles. M. Moye, voulant donner plus de stabilité à cette institution, sollicita et obtint, vers 1776, un décret de la congrégation de la Propagande, qui approuvait l'association des Sœurs de la divine Providence, tant en Chine qu'en France, et leur prescrivait des règles : ce décret fut adressé à l'évêque d'Agathopolis. La persécution, qui éclata peu après, contraignit les Sœurs à se disperser; mais elles rendirent néanmoins des services inappréciables, et confirmèrent plusieurs dans la foi. L'évêque avait surtout accordé sa confiance à la Sœur Françoise Gin, qu'il chargea de former des sujets pour perpétuer l'œuvre.

M. Moye, forcé de quitter les missions à cause de ses infirmités, revint en France l'an 1782, et trouva cette sainte famille bien multipliée, grâce au zèle, aux démarches et aux sacrifices de M. Raulin. M. Moye entretenait des relations avec les Sœurs de la Chine, qu'il mettait en rapport avec celles de France; il fortifiait les unes et les autres par ses bons avis. A l'époque de la révolution, il s'expatria, emmenant avec lui plusieurs de ces Sœurs, qui donnèrent leurs soins aux émigrés malades et abandonnés. Épuisé de travaux, il mourut à Trèves, le 8 mai 1794.

Si la révolution dispersa les Sœurs, ell ne put les faire renoncer à leur vocation, e ces pieuses Filles en reprirent tous les de voirs aussitôt que des temps moins orageu le leur permirent.

Des mains de M. Moye, la direction d l'institut avait passé entre celles de M. Rau lin, après la mort duquel l'évêque de Nanc la confia à M. Feys. Depuis la restauration une ordonnance royale, du 22 août 1816 autorisa la congrégation. M. Feys, curé d Portieux, près de Charmes, dans les Vosges ne négligea rien pour y établir la maiso chef-lieu, où non-seulement les novice seraient formées à la piété et à l'enseigne ment de la jeunesse, mais où les Sœu âgées et infirmes trouveraient encore un retraite. La Lorraine comprenant une pa tie allemande et une partie française, l congrégation dut se composer en cons quence de deux divisions. Le noviciat de partie allemande fut établi à Hautmarti près Sarrebourg; et M. Deker, uni av M. Feys dans les soins de l'institut, y di gea les Sœurs. Le chef-lieu de la partie fra çaise est encore à Portieux, dans les Vo ges; mais celui de la partie allemande est Saint-Jean-de-Bassel, dans la Meurthe. I congrégation ne se borne point au diocè de Nancy; les cinq cents Filles environ q la composent sont aussi répandues dans l diocèses voisins. C'est ainsi que les Sœu de l'un et l'autre idiome tiennent des éc les dans plus de soixante communes de Moselle: elles sont, d'ailleurs, disposées aller partout où la Providence les appeller Chaque année, ou tous les deux ans moins, elles viennent au chef-lieu se r nouveler dans l'esprit de leur vocation; trempées par une retraite de dix jours, ell retournent avec ardeur dans les lieux cette divine Providence les a placées. I charité ingénieuse des Sœurs leur gagne cœur des jeunes personnes, qu'elles élo

gnent des compagnies dangereuses et qu'elles attachent à leurs devoirs. Bonnes et sages institutrices, elles sont également bénies des pasteurs et des parents, auxquels elles épargnent bien des chagrins. Elles sont, en outre, obligées par état de porter des secours aux malades, de les soigner, et de leur rappeler leurs devoirs de religion. Les familles chrétiennes, à qui elles rendent de tels services, les reconnaissent en concourant aux progrès d'une association dont la religion et les bonnes mœurs, la société et les particuliers réclament instamment le maintien, l'extension et la prospérité.

CHAPITRE XXV.

SOEURS DE LA PRÉSENTATION.

La charité pénètre partout ; il n'est pas de lieu si reculé qu'elle ne visite, de montagnes si escarpées qui ne s'abaissent devant elle, d'osbtacles physiques qui entravent son zèle. Ce qu'elle opère dans les villes, aidée de leurs ressources abondantes, elle le produit dans les campagnes les plus pauvres. Dans les pays les plus difficiles, il y a des âmes à gagner au Seigneur, des intelligences à former pour la société ; cela suffit pour que la charité s'y installe, et qu'elle fasse surgir autour d'elle des établissements d'utilité publique. C'est ainsi que, dans le Vivarais, où il n'y a ni grandes villes ni grandes fortunes, et dont le sol montueux est d'un difficile accès, s'est élevé, depuis la révolution, un institut qui rend les plus grands services ; nous voulons parler des *Sœurs de la Présentation*, qui se livrent à l'instruction des filles dans les campagnes [1].

Marie Rivier, née à Montpezat, était pleine

[1] Le nom que portent ces Sœurs nous rappelle que Nicolas Sanguin, évêque de Senlis, y avait institué, en 1627, des religieuses *de la Présentation de N.-D.*, pour travailler à l'éducation de la jeunesse. Ces religieuses, reconnues par une bulle d'Urbain VIII, et par des lettres patentes du roi, ne possédaient pas d'autre maison que celle de Senlis, d'ailleurs fort utile pour l'instruction des filles de cette ville.

Nous devons ajouter que l'Irlande possède sous le même nom une congrégation particulière. Ces *Sœurs de la Présentation* furent fondées, vers le milieu du dernier siècle, par une jeune personne d'une famille honorable, miss Nano Nagle. On raconte que, rentrant un matin chez elle d'un bal où elle avait passé la nuit, elle rencontra de pauvres gens qui, malgré la rigueur du froid, attendaient à la porte d'une église qu'elle fût ouverte pour aller y prier Dieu. Elle compara sa vie dissipée avec celle de ces braves gens qui vivaient du travail de leurs mains, et qui ne voulaient commencer leurs travaux qu'après avoir prié Dieu. Dès lors miss Nagle se dévoua à servir Dieu. Elle avait de la fortune, elle l'employa à élever une première école de filles à Dublin ; elle se retira ensuite à Cork, où elle enseignait les pauvres gratuitement, jusqu'à ce que son exemple engagea de jeunes personnes à imiter son zèle. Elles venaient d'abord dans le jour seconder



Religieuse de l'Ordre de la Presentation de Notre Dame en Flandres.

de zèle et de piété ; dans sa jeunesse, attaquée d'une maladie, elle eut recours à l'intercession de saint Jean-François Régis, dont le culte est fort répandu dans le Vivarais; pour reconnaître ensuite le bienfait de sa guérison, elle se dévoua à former cet institut. La terreur qui régnait encore, ne l'empêcha point de réunir quelques sujets à Thueys, près d'Aubenas; un sage ecclésiastique, l'abbé Pontannier, ancien directeur du séminaire de Tulles, et depuis directeur du séminaire du Puy, la seconda dans cette utile entreprise. Une pieuse veuve de Nantes, connue depuis sous le nom de *Sœur Chantal*, vint exprès de la Bretagne pour se joindre à elles. D'autres filles, animées du même dévouement et de la même ferveur, accrurent successivement l'association naissante.

Les Sœurs de la Présentation ne prononnoncent point de vœux ; on les envoie faire les écoles dans les campagnes, et elles visitent les malades. Elles reçoivent les enfants à un franc par mois; mais tout ce qu'elles perçoivent est transmis à la communauté, qui se charge de les soutenir. Voilà pour la forme et l'objet de cet institut. Né au diocèse de Viviers, il est aujourd'hui répandu dans ceux de Mende, de Saint-Flour et d'Avignon ; il se compose de plus de soixante établissements, formés chacun de deux ou trois Sœurs, à l'exception de quelques villes, comme le Pont-Saint-Esprit, Alais, etc., où elles sont en plus grand nombre. De ces divers établissements, les Sœurs viennent, chaque année, faire une retraite à la maison principale.

Pendant longtemps le chef-lieu a été fixé à Thueys; mais, depuis quelques années, les Sœurs ont acheté l'ancien couvent de la Visitation, au bourg de Saint-Andéol, dans la même province. La maison de Thueys n'est plus qu'une retraite pour les Sœurs âgées et infirmes; mademoiselle Rivier a voulu y établir, en outre, un hôpital pour les pauvres de la montagne, aidée des mêmes secours qui lui ont servi pour construire le nouveau chef-lieu. Elle a, en effet, beaucoup augmenté les anciens bâtiments de Saint-Andéol, où les Sœurs possèdent maintenant un vaste et magnifique local, avec une belle chapelle, deux infirmeries, une terrasse sur le Rhône, une grande cour. On n'avait pourtant d'autres ressources que la Providence, pour former ce nouvel établissement; les fonds n'ont point manqué. M. Vernet, supérieur du séminaire du Puy, qui était à la tête de la congrégation, a beaucoup contribué à cette bonne œuvre. La maison de Saint-Andéol renferme aujourd'hui un grand nombre de Sœurs, avec environ quatre-vingts novices et autant de pensionnaires, mais séparées les unes des autres. Mademoiselle Rivier, dont la charité et la générosité égalent l'habileté et la prévoyance, reçoit aussi des orphelines. En 1822, elle en avait cent cinquante, qu'elle faisait élever et qu'elle plaçait successivement.

Voilà les prodiges qu'enfante une ingénieuse charité. L'esprit de piété, de simplicité, de cordialité et de désintéressement, qui règne dans la congrégation, lui a attiré les bénédictions du Ciel et l'estime des peuples.

miss Nagle; mais ensuite elles se réunirent et formèrent une communauté. Telle fut l'origine des Sœurs de la Présentation, qui se sont répandues depuis par toute l'Irlande.

CHAPITRE XXVI.

URSULINES DE CHAVAGNES.

(1805)

Cette noble terre de Vendée, terre de bénédiction autant que de courage, d'où les Filles de la Sagesse s'étaient déjà répandues dans les provinces de l'Ouest et du Midi, a donné naissance à une autre association qui fournit à l'enfance des maîtresses pures, et aux malades des gardiennes assidues. Son institution prouve avec quelle ardeur les âmes inspirées de Dieu se portent aux bonnes œuvres, et en font naître chaque jour de nouvelles qui le disputent aux anciennes en utilité. Le succès de cette association annonce, d'ailleurs, avec quelle facilité la charité trouve des instruments dans les campagnes, que n'a point gâtées le voisinage des grandes villes, au milieu d'une population où la religion a conservé son empire.

Les Sœurs connues sous la dénomination d'*Ursulines de Jésus* ou *de Chavagnes*, du nom du village où elles sont établies, au diocèse de Luçon, doivent leur formation au zèle du vertueux M. Beaudoin, vicaire général et ancien supérieur du séminaire. Cet homme de bien avait conçu l'idée de l'institution; mais, quand il s'agit de la réaliser, il fut puissamment secondé par une pieuse demoiselle, mademoiselle Bréchard, d'une famille connue au barreau. Cette fondatrice fut aussi la première supérieure générale des Ursulines de Chavagnes, qui commencèrent, en 1805, par trois personnes, et qui en comptent aujourd'hui trois cents, réparties en vingt-six établissements, dans la Vendée, dans le Poitou, dans la Saintonge et les pays adjacents. La maison principale, où est le noviciat et où réside la supérieure générale, est à Chavagnes, canton de Saint Fulgent. Ces Sœurs contribuent singulièrement à la bonne éducation de la jeunesse, dans les villes et les campagnes; elles tiennent des pensionnats, et font les écoles gratuites. Souvent il y a dans les établissements une Sœur qui s'occupe de pharmacie, pour visiter et soigner gratuitement, à domicile, les malades pauvres.

CHAPITRE XXVII.

SOEURS DE SAINT-ANDRÉ, OU DE LA CROIX.

(1806)

Le diocèse de Poitiers vit naître, en 1806, une association de Filles uniquement occupées de l'instruction des enfants, dans les campagnes, et du soin des malades.

Mademoiselle Béchier, d'une famille honorable, vivement touchée de l'abandon et de l'ignorance des enfants de la campagne et des inconvénients qui en résultaient pour les mœurs, mit toute sa sollicitude et sa fortune dans cette pieuse entreprise. La première maison fut fondée à Maislé, sous la direction de M. Fournet, ancien curé de la paroisse. Dès qu'il y eut assez de sujets formés, on les envoya deux à deux dans les différents villages, avec l'approbation des vicaires généraux de Poitiers, qui avaient reconnu leur utilité. D'un côté, leur frugalité les empêchant d'être à charge aux habitants, on les admettait avec plaisir; de l'autre, leur manière d'enseigner, simple et facile, leur douceur si propre à gagner le cœur de l'enfance, leur faisaient obtenir, dans les communes où elles venaient s'établir, de rapides succès, et les enfants confiés à leurs soins apprenaient d'elles la religion, la lecture, l'écriture, le calcul et le travail. Enfin, ces bonnes Sœurs complétaient leur mission en visitant les malades, ce qui leur conciliait l'affection générale. De pareils secours étaient trop nécessaires pour faire revivre la religion et les mœurs dans les campagnes, pour que l'autorité ecclésiastique des autres diocèses ne s'intéressât pas à propager une institution déjà éprouvée. Sur l'invitation des vicaires généraux de Paris, la fondatrice et première supérieure fonda à Issy, près la capitale, une maison destinée, comme celle de Maislé, à former des sujets et à les envoyer dans les villages. L'effet de cet établissement fut aussi prompt que salutaire. Quelques jeunes personnes embrassèrent aussitôt l'institut des *Sœurs de Saint-André*, c'est le nom qu'on leur donna (à Poitiers, elles portaient celui de *Sœurs de la Croix*); Antony, Ivry, Meudon, Bruyères, etc., ne tardèrent pas à en posséder, grâce à la protection de pieuses princesses et de personnes d'un haut rang.

CHAPITRE XXVIII.

SOEURS DE L'ENFANCE DE JÉSUS ET DE MARIE, OU DE SAINTE-CHRÉTIENNE.

(1807)

Cette congrégation, qui rend les plus utiles services au diocèse de Metz et aux diocèses où elle a des établissements, est due à la pieuse sollicitude de Mgr. Jauffret, qui a occupé le siége de Metz pendant seize ans. Il l'a formée peu après son arrivée en cette ville.

Madame veuve Méjanès, née Tailleur, en a été et elle en est encore la première supérieure; elle peut en être regardée comme la fondatrice. Cette dame respectable s'était vouée, à la mort de son mari, ancien officier, à la pratique d'œuvres de charité analogues à la vocation qu'elle a depuis embrassée. Elle habitait Argancy, commune du département, où s'étaient réunies quelques personnes pieuses qui partageaient ses goûts et qui étaient dirigées dans le même esprit. Cette réunion fut comme le berceau de la congrégation qui s'établit à Metz, le 20 avril 1807. Les Sœurs reçurent, ce jour-là, en l'ancienne salle capitulaire des dames de l'abbaye de Sainte-Glossinde, leurs premiers statuts de leur évêque, entre les mains duquel elles firent leur première promesse.

La congrégation prit aussitôt de l'accroissement. Elle compte aujourd'hui près de cent quatre-vingts membres, répartis entre vingt-cinq établissements. Il y en a treize dans le diocèse de Metz, dix dans celui de Reims, et deux dans celui de Châlons [1].

Le chef-lieu est établi à Metz, dans la maison connue anciennement sous le nom d'*École de la Doctrine chrétienne*, fondée en 1712, par Pierre Goize, chanoine de la cathédrale, pour y élever les filles pauvres, et

[1] Avant 1820, les Sœurs avaient quelques établissements dans le département des Forêts, redevenu, depuis 1814, le grand-duché de Luxembourg; le roi des Pays-Bas ayant exigé que ces Sœurs se séparassent de la maison mère, et formassent une congrégation indépendante, elles ne purent souscrire à cette proposition, et furent obligées d'abandonner des maisons utiles aux pauvres et aux malades, et où elles n'ont pas été remplacées.

leur apprendre à lire, à écrire et tous les travaux de l'aiguille. Les Sœurs occupent en outre l'ancien couvent des Carmélites où sont plusieurs écoles avec un pensionnat, et deux autres maisons de la ville où elles réunissent un grand nombre d'élèves. Leurs autres établissements sont, 1° dans la Moselle : à Gorze, à Longwy, à Sierck, à Bitche, à Sarreguemines, à Saralbe, à Puttelange, petites villes du département; 2° dans les Ardennes : dans les villes de Mézières, Sedan, Rethel, Rocroy, Carignan, et dans les communes de Beaumont, Donchery, Fumay, Renwiz et Tugny; 3° dans la Marne : à Épernay et à Damery. Elles y ont des écoles gratuites, des pensionnats, et dirigent un hôpital. Les pensionnats qu'elles ont ouverts sont spécialement à l'avantage des familles qui ne jouissent que d'une fortune médiocre, mais qui sont en état pourtant de donner de l'éducation à leurs enfants. Les jeunes personnes qui y sont élevées y reçoivent une instruction convenable et y sont formées avec soin à toutes les vertus et aux devoirs imposés à leur sexe. Le nombre des jeunes filles à l'éducation desquelles les Sœurs donnent des soins, s'élève à plus de *quatre mille*. C'est là l'objet principal de leur vocation : elles se consacrent néanmoins encore au soulagement des malades. Elles remplissent l'une ou l'autre fin, ou toutes les deux ensemble, selon les besoins des lieux où se trouvent placés leurs établissements. Comme la congrégation a été formée, dans le principe, pour un diocèse où les deux langues sont en usage, les Sœurs tiennent indifféremment les écoles dans l'un ou l'autre idiome. Elles servent toutefois beaucoup à répandre l'usage de la langue française dans les communes où l'on parle peu cette langue.

La congrégation est gouvernée par une supérieure générale, élue tous les cinq ans[1], qui réside à Metz, et par deux assistantes, dont l'une possède nécessairement les langues allemande et française. Les Sœurs de Sainte-Chrétienne, comme les Sœurs de toutes les congrégations formées depuis 1802, sont soumises à l'évêque diocésain pour tout ce qui concerne le spirituel, et à l'autorité administrative pour le temporel. Leur vie est simple et frugale; elles ne sont soumises à aucune austérité qui sorte de la vie commune. Pendant longtemps, elles ne firent que des promesses annuelles : elles y ont joint, depuis quelques années, les vœux ordinaires d'obéissance, de pauvreté et de chasteté, qu'elles renouvellent tous les ans. Leur costume est conforme à celui de la plupart des religieuses. Elles portent un voile qui leur descend un peu au-dessous du visage et s'étend sur toute leur guimpe. La pèlerine de leur vêtement est noire, de la même étoffe que la robe, qui est d'un drap ordinaire. Dans le principe et jusqu'en 1825, cette pèlerine était blanche pour les dimanches et les jours de fêtes. Leur croix est en argent; la supérieure générale la porte en vermeil. Cette croix a pour inscription, d'un côté, ces paroles : *Pauperes evangelizantur... Charitas Christi urget nos;* de l'autre, *Beati misericordes... Venite, benedicti Patris mei*, et, sur l'anneau qui soutient la croix, on lit ces paroles : *Cor unum et anima una.* Elles portent un anneau comme symbole de leur alliance avec la congrégation, et de la congrégation avec chacune d'elles.

[1] Dans un chapitre général des Sœurs, d'après le vœu que toutes émirent, et du consentement de Mgr. l'évêque Besson, la supérieure actuelle, qui est considérée comme la fondatrice de l'institut, a été confirmée *à vie* dans la dignité dont elle a toujours été revêtue.

CHAPITRE XXIX.

DAMES DE SAINTE-SOPHIE.

(1807)

Les Dames de Sainte-Sophie furent instituées au même moment que les Sœurs de Sainte-Chrétienne. Elles reçurent leurs premiers statuts le 20 avril 1807.

Madame Victoire Tailleur, ancienne religieuse, fut la première supérieure provisoire de la congrégation. Cette dame tenait à Metz un pensionnat de jeunes personnes qu'elle initiait aux connaissances humaines convenables à leur sexe, en même temps qu'elle les formait à l'amour et à la pratique de toutes les vertus chrétiennes.

Peu après le 12 juillet 1807, époque où la congrégation avait été reconnue et approuvée du gouvernement, les Dames de la Providence, qui, depuis longues années, étaient établies à Charleville (Ardennes), et se vouaient à l'éducation des jeunes personnes, s'agrégèrent aux Dames de Sainte-Sophie, ou plutôt unirent leur nom à celui de ces dernières. Les maisons de Metz et de Charleville ne formèrent plus qu'une seule et même institution. Mais madame Tailleur s'en sépara et vint se placer sous la conduite de sa sœur, supérieure des Sœurs de Sainte-Chrétienne, pour devenir elle-même membre de cette congrégation. Elle est morte dans son sein avec la qualité de supérieure de la maison de Rethel, dans les Ardennes.

Les Dames de Sainte-Sophie demeurèrent ainsi unies, jusqu'en 1821, à celles de la Providence, qui avaient adopté leurs statuts et leur costume. L'établissement de Charleville, où demeurait la supérieure générale, était même considéré comme la maison mère. Le noviciat y avait été placé.

En 1822, peu après le rétablissement du siége de Reims, les Ardennes ayant été distraites de la juridiction de l'évêque de Metz, pour rentrer sous celle de leur ancien métropolitain, les Dames de la maison de Charleville regardèrent leur congrégation comme dans la dépendance absolue de l'archevêque, et exprimèrent ensuite le désir de reprendre, avec leur ancien nom de *Dames religieuses de la Providence*, leurs anciennes règles et leurs premiers statuts.

Mgr. Jauffret tint à conserver l'institut qu'il avait formé, et, avec l'agrément de Mgr. l'archevêque de Reims, la maison de Metz se sépara de celle de Charleville, et garda le nom et les statuts de Sainte-Sophie. La séparation eut lieu le 22 novembre 1822.

Cette maison subsista avec ce nom jusqu'au 20 avril 1824, époque où s'opéra la réunion des Dames de Sainte-Sophie avec celles du Sacré-Cœur-de-Jésus. Les Dames de Sainte-Sophie venaient de quitter leur ancienne demeure et de s'établir dans un vaste local, où elles avaient bâti une maison fort commode pour l'objet de leur institution. Elles se vouaient à l'éducation des jeunes personnes, et leur méthode se rapprochait fort de celle des Dames du Sacré-Cœur : même dévouement, mêmes soins, même zèle, même capacité pour instruire les jeunes personnes et les rendre dignes de la religion et de la société. Leur costume différait peu de celui des Dames du Sacré-Cœur. Elles portaient une croix en vermeil, avec l'inscription, et ne joignaient à leurs promesses que les vœux de chasteté et d'obéissance.

CHAPITRE XXX.

SOEURS DE SAINT-JOSEPH DE LYON.

La congrégation des *Sœurs de Saint-Joseph de Lyon* est aussi une de celles qui ne datent que d'une vingtaine d'années ; mais elle a eu un succès étonnant, jusque dans les diocèses de Savoie. Elle a été fondée et dirigée par un vénérable prêtre, l'abbé Cholleton, mort vicaire général de la métropole.

Pour ne parler que du bien que ces Sœurs font à Lyon, nous dirons que depuis longtemps elles s'y consacrent au soulagement des prisonniers; elles partagent leur captivité, afin de pourvoir de près à leurs besoins, et de leur donner de pieuses consolations. Ce sont elles qui préparent et portent aux détenus leur nourriture, et qui leur fournissent du dehors les choses dont ils ont besoin, de sorte que ces malheureux ne sont point victimes de l'avidité de geôliers intéressés. Les religieuses donnent surtout leurs soins aux femmes et aux filles détenues; elles ne les perdent point de vue après l'expiration de leur peine.

Souvent elles avaient essayé de placer en service celles qui avaient donné des marques d'un véritable retour à des sentiments meilleurs; mais une invincible défiance apportait toujours quelques obstacles à leurs vues charitables. Affligées de voir sans cesse revenir dans les prisons des femmes dont le repentir n'avait point trouvé d'encouragements, et que le désespoir avait précipitées dans les mêmes écarts, les Sœurs de Saint-Joseph ouvrirent, en 1821, une maison de refuge avec des ateliers de travail pour celles qui offrent des espérances d'amendement et qui courraient plus de danger dans le monde. Cet établissement porte le nom de *Solitude de Sainte-Madelaine;* il est situé à Montauban, au-dessus de Pierre-Size, au bord de la Saône, sur une hauteur d'où l'on a une vue magnifique. Là, cinquante femmes ou filles sont occupées à dévider de la soie, ce qu'elles font en chantant des cantiques. De pieuses inscriptions couvrent les murs. Les femmes sont libres de sortir quand bon leur semble; elles prennent cependant l'engagement verbal de rester deux ans pour indemniser la maison des frais d'apprentissage. Elles sont bien nourries, et le produit de leur travail satisfait à leurs besoins; on leur abandonne un

cinquième ou un quart de ce produit, en proportion de la soie qu'elles dévident. Il règne parmi elles un bon esprit. Un vertueux laïque, M. de la Barolière, a beaucoup contribué, par ses soins et ses dons, à former cet établissement, où déjà plus de trois cents femmes ont trouvé, avec une existence honnête, le moyen de se réconcilier avec leurs familles et avec la société.

L'idée dut venir de former un semblable asile pour les hommes, et de bons Frères, sous le nom de *Petits-Frères-Marie*, s'exercent aux soins que demande une telle œuvre.

CHAPITRE XXXI.

SOEURS DE LA PROVIDENCE, DANS LE MAINE.

(1820)

Le diocèse du Mans vit s'élever, par les soins de M. Dujarrié, curé de Rueillé-sur-Loir, près la Chartre, un institut nouveau, dont les campagnes surtout retirent un grand fruit.

Ce respectable ecclésiastique comprit que les instructions qu'il donnait à son troupeau, fécondes pour le présent, seraient sans résultat pour l'avenir, s'il ne s'occupait de bien instruire la génération naissante. Comme une portion de ses paroissiens était fort éloignée de son église, ce qui l'empêchait de faire venir les enfants aussi souvent qu'il l'eût désiré, il fit bâtir, sur cette partie de sa paroisse, une chapelle et une maison, et il y plaça de pieuses filles qui consentirent à se vouer à l'instruction des enfants de ce quartier, et à visiter gratuitement les malades. Le bon curé allait de temps en temps les encourager, célébrer la messe dans leur chapelle, leur faire des instructions; les dimanches, elles se rendaient à l'église. M. Dujarrié pourvoyait à leur dépense, mais il leur inspirait un esprit de détachement et de pauvreté. Peu à peu, d'autres personnes, touchées de leur vie édifiante, se joignirent à elles, et leur nombre augmenta d'une manière sensible. M. Dujarrié leur donna alors des règles et un habit distinct. Le 7 août 1820, mademoiselle de Roscouet, née en Bretagne, fut nommée première supérieure. Soutenue par son zèle, sa simplicité, son désintéressement, la congrégation ne tarda pas à former beaucoup d'établissements dans plusieurs diocèses. Cette rapide extension, la nécessité de la soutenir, le désir de l'accroître, engagèrent le curé de Rueillé à construire un noviciat dans son bourg; il est aujourd'hui très-nombreux, grâce aux soins que le respectable fondateur lui a prodigués. Les Sœurs portent le nom de *Sœurs hospitalières de la Providence,* dont elles sont l'ouvrage. Elles ouvrent partout des écoles gratuites, tiennent même des pensionnats, soignent les pauvres dans les hospices, portent des secours à domicile, distribuent les aumônes des bureaux de charité, dirigent

des ateliers pour apprendre à travailler aux enfants pauvres ; pour l'enseignement, elles suivent la méthode des Frères des écoles chrétiennes. Ces Sœurs font des vœux simples annuels ; elles ont, chaque année, à la maison mère, une retraite où elles se rendent de toutes parts.

Cette congrégation se compose de cent soixante-dix-huit Sœurs, dont trente-deux employées au chef-lieu. Elle a cinquante-sept établissements, dont six dans le diocèse du Mans, onze dans celui de Blois, quatre dans celui d'Orléans, cinq dans le diocèse de Chartres, deux dans le diocèse de Beauvais, quatorze dans celui de Rennes, cinq dans celui d'Angers, trois dans celui de Saint-Brieux, quatre dans celui de Tours, un dans le diocèse de Poitiers, un dans celui de Versailles, et un dans celui de Quimper.

CHAPITRE XXXII.

SOEURS DE LA PROVIDENCE, AUTREMENT DITES DE SAINT-ANDRÉ.

(1820)

Cette congrégation est distincte de celles du même nom, établies dans les diocèses de Saint-Dié et de Nancy. Elle a, néanmoins, le même objet dans sa vocation, celui de fournir de bonnes institutrices aux paroisses de la campagne. Ces Sœurs prodiguent aussi aux pauvres malades tous les secours de la charité chrétienne.

Leur institution est due spécialement au zèle et à la piété de M. l'abbé Gapp, prêtre du diocèse de Metz. Il les avait d'abord établies à Hambourg-la-Forteresse, dans le diocèse de Mayence. En 1820, à l'aide de nouveaux sacrifices qu'il s'imposa, et d'aumônes qu'il recueillit des prêtres et des fidèles du diocèse, il trouva le moyen de leur bâtir la maison qu'elles possèdent et qu'elles occupent à Forbach, dans la partie allemande de la Moselle. Cette maison est devenue le chef-lieu de la congrégation, qui a été définitivement autorisée le 28 mai 1826. Les Sœurs tiennent les écoles de filles dans plus de soixante communes de la Moselle, et dans un nombre aussi considérable de communes étrangères.

En 1827, quelques personnes pieuses, qui vivaient en communauté à Fontoy, dans la partie française du diocèse, adoptèrent leurs statuts et se soumirent à les pratiquer. Leur communauté fut approuvée comme une dépendance de la congrégation de Forbach. Ces dernières Sœurs tiennent spécialement les écoles dans quelques paroisses françaises du département.

Les unes et les autres reconnaissent l'évêque diocésain pour premier supérieur. Leur costume est religieux et fort simple : elles n'ont, à proprement parler, point de voile, celui qu'elles portent ne couvrant pas leur visage. Leur croix *distinctive* est en bois : elle soutient un Christ en relief en argent. Elles s'engagent dans la congrégation par les vœux simples de chasteté, de pauvreté et d'obéissance envers la supérieure générale. Ces vœux sont annuels. La supérieure générale est élue tous les cinq ans, à la majorité des voix, par les Sœurs du conseil, au nombre de quatre, auxquelles sont adjointes, par désignation de l'évêque diocésain, dix des plus anciennes Sœurs de la congrégation.

CHAPITRE XXXIII.

DAMES DE LORETTE.

Les jeunes filles qui arrivent dans les grandes villes avec le dessein de s'y placer, peuvent, si elles n'ont point d'asile, en attendant qu'une place se présente, courir les plus grands dangers, et se perdre sans retour. C'est donc une salutaire pensée qui a inspiré les *Dames*, dites *de Lorette*, à Bordeaux, lorsqu'elles ont ouvert un établissement où elles reçoivent gratuitement toutes les filles âgées de quinze ans, et dont la conduite a été sans reproche. Elles les admettent à l'épreuve pendant un mois et les gardent ensuite, jusqu'à ce qu'elles puissent les placer convenablement. Les Sœurs pourvoient à cette dépense avec les secours de la charité, ou par le produit du travail de ces filles. Elles leur donnent l'exemple du désintéressement, du travail et de la piété, et, après les avoir placées, elles continuent à entretenir avec elles des relations, et à les aider de leurs conseils, prêtes à les reprendre, s'il en était besoin. Les autorités ecclésiastiques et civiles de Bordeaux ont apprécié le zèle et les services des Dames de Lorette : il en existe deux maisons dans le diocèse, l'une à Bordeaux, et l'autre à Pauillac. En 1824, on entreprit, avec l'agrément de l'archevêque, de fonder à Paris un établissement du même genre : la maison, en faveur de laquelle on sollicita la charité des fidèles, est située rue du Regard.

CHAPITRE XXXIV.

CONGRÉGATION DE NOTRE-DAME-DE-BON-SECOURS.

(1827)

Madame de Montal avait réuni, dans une maison de la rue Cassette, à Paris, quelques pieuses filles qui se proposaient le soin et la garde des malades; mais, la santé de madame de Montal ne permettant pas qu'elle suivît cette bonne œuvre, la communauté naissante faillit être détruite. Plusieurs de ces saintes Filles persistèrent néanmoins dans leur vocation; l'archevêque, auquel elles s'adressèrent, ayant éprouvé leurs dispositions, et apprécié toute l'utilité de l'entreprise, non-seulement l'autorisa, mais s'en déclara le fondateur. Les Sœurs de Notre-Dame-de-Bon-Secours continuèrent donc de former une congrégation, pour la garde des malades, qui a pour but de substituer à des soins mercenaires les soins de la charité : aussi vont-elles chez les pauvres comme chez les riches; et ce qu'elles reçoivent est non pas pour elles, mais pour la communauté. On forme de bonne heure les Sœurs au service des malades, et elles s'engagent, outre les trois vœux ordinaires, à se consacrer à leur garde, suivant que la supérieure les y enverra. La congrégation est sous l'autorité de l'archevêque, et a été reconnue par ordonnance royale du 17 février 1827. Indépendamment de la maison de Paris, établie rue Notre-Dame-des-Champs, elle a une maison à Lille, et une autre à Boulogne-sur-Mer.

Madame Jay est supérieure générale de la congrégation; elle habite la maison de Paris.

CHAPITRE XXXV.

DES AUTRES CONGRÉGATIONS RELIGIEUSES, QUI, SOUS DES FORMES ANALOGUES, ONT UN BUT IDENTIQUE.

S'il nous fallait parcourir avec détail l'histoire de toutes les congrégations religieuses établies en France depuis le dix-septième siècle, nous ne le pourrions qu'au risque de tomber dans des répétitions fastidieuses, et de surcharger nos pages de dates et d'indications qui parlent peu à l'esprit. Notre but est rempli, ce semble, dès que nous avons insisté sur l'établissement des congrégations-modèles, et que, citant les noms des autres, nous permettons au lecteur de conclure, par voie de comparaison, que le bien produit par celles-là est renouvelé par celles-ci. D'ailleurs, il faut bien le dire, des renseignements assez exacts ne nous ont pas été donnés sur chacune des congrégations qui vont suivre, pour que nous puissions leur consacrer une notice de quelque étendue; mais c'est un travail auquel nous nous prêterons avec joie, dès que la lecture de ce volume aura engagé les fondateurs ou les chefs actuels de ces congrégations à nous communiquer les documents qui nous manquent.

1212.—Des *Sœurs hospitalières du Saint-Esprit*, établies en 1212, à Poligny, diocèse de Saint-Claude, y desservent l'hospice. Celui de Neufchâteau, diocèse de Saint-Dié, est desservi par des Sœurs du même nom. Nous ajouterons qu'un évêque de Saint-Brieux avait fondé une congrégation de charité, sous le nom de *Filles du Saint-Esprit*. Mais, comme ces religieuses étaient vêtues de blanc, elles étaient ordinairement appelées *Sœurs-Blanches*. La révolution leur avait fait éprouver des pertes; mais cette congrégation, qui languissait, a repris ensuite avec un nouveau zèle; elle fournit de précieuses ressources à la Bretagne pour l'éducation des filles et pour le soulagement des pauvres et des malades.

1615. — Les *Sœurs de la Doctrine chrétienne*, dites *Vatelottes*, du nom de leur premier fondateur, établies en 1615 pour le soulagement des malades et l'instruction gratuite, ont leur chef-lieu et leur noviciat à Nancy; dès 1807, elles étaient au nombre de cent soixante-dix et avaient recouvré quatre-vingt-dix-huit établissements. Aujourd'hui, elles sont au nombre de plus

de quatre cents, dont une partie hors du diocèse; elles possèdent cent quatre-vingts établissements dans les trois départements de la Meurthe, de la Meuse et des Vosges, et dix-huit dans les départements circonvoisins; enfin elles donnent l'instruction, et inspirent la piété à plus de quinze mille cinq cents enfants du sexe. Cette congrégation reçoit du gouvernement un secours annuel de deux mille francs.

1625. — Les *Dames du Verbe incarné* furent établies par Jeanne-Marie Chézard de Matel (1596-1670), dans le but d'honorer spécialement le mystère de l'incarnation de Jésus-Christ. Elle réunit quelques filles en 1625, et obtint en 1633 une bulle d'Urbain VIII pour autoriser son institution. La vie de cette fondatrice a ceci de remarquable qu'elle ne fit ses vœux que peu d'heures avant sa mort. La maison de Paris, ayant négligé de solliciter des lettres patentes, fut supprimée par la suite, et il ne resta plus que cinq maisons, celles de Lyon, d'Avignon, de Grenoble, de Roquemaure et d'Anduze. Il existe au diocèse de Limoges, à Azerables, canton de la Souterraine, et à Évaux, des Dames du Verbe-Incarné, qui soignent les pauvres à domicile, font gratuitement la classe aux filles de la paroisse, et tiennent un pensionnat de demoiselles.

1630. — Les *Sœurs de la Charité de Saint-Maurice*, établies vers le milieu du dix-septième siècle, se consacrent au soin des malades et à l'éducation des petites filles. La maison mère et le noviciat sont à Chartres; elles possèdent en outre vingt-deux établissements dans le diocèse. Elles envoient des sujets dans les colonies, et elles en font même vœu spécial; aussi le ministre de la marine contribua-t-il, en 1807, à leur faire obtenir, pour le noviciat, un secours annuel de cinq mille francs. Elle ont seize Sœurs à la Martinique, aux hôpitaux du Fort-Royal et de Saint-Pierre, dix-huit à la Guadeloupe, aux hôpitaux de la Basse-Terre et de la Pointe-à-Pitre, et sept à la Guyane française.

1652. — Les *Filles* sous la protection *de saint Charles* Borromée datent de 1652. Épiphane Louys, abbé d'Estival, et vicaire général de la réforme des Prémontrés, que Lairuels avait établie, prédicateur distingué, et instituteur des Bénédictines du Saint-Sacrement, fonda cette congrégation, vouée au soin des malades et des enfants pauvres. Elle prospéra beaucoup avant la révolution, et elle s'est relevée depuis, toujours en se proposant le soin des malades, les secours à domicile, l'instruction gratuite. La maison mère et le noviciat sont à Nancy; en 1807, les Sœurs étaient au nombre de deux cent trente-une, réparties entre cinquante-cinq établissements. Cette congrégation, fort nombreuse aujourd'hui, en occupe un grand nombre; elle en a quarante-quatre dans le diocèse de Nancy, où elle soulage plus de quatre mille tant pauvres que malades; elle y est chargée de presque tous les hospices civils et militaires, et notamment des deux maisons sanitaires pour les aliénés des deux sexes, établies, l'une à Saint-Nicolas-de-Port, et l'autre à Maréville; enfin plus de deux mille petites filles du diocèse sont instruites dans ses écoles. Dans le diocèse de Metz, elle a trois établissements : l'un à Thionville, et c'est le plus considérable, l'autre à Briey, et le troisième à Morhange, où elle dessert l'hospice civil et tient les écoles des petites filles. Elle possède même des établissements à l'étranger, notamment à Trèves, où elle occupe un magnifique hôpital, et à Coblentz. Cette congrégation reçoit du gouvernement un secours annuel de trois mille francs.

1633. — Les *Sœurs de Saint-Alexis de Limoges*, établies en 1633, forment la principale congrégation du diocèse. Le but de leur institution est le service des pauvres,

dans les hôpitaux, et l'instruction gratuite de la classe indigente. Cette congrégation, qui augmente et prospère tous les jours, a son chef-lieu et son noviciat à Limoges; elle ne se composait en 1807 que de trente-une Sœurs et trois établissements; mais cet état de choses a bien changé depuis; le gouvernement y a contribué en accordant un secours annuel de quatre mille francs pour favoriser l'entrée du noviciat à des filles peu fortunées.

Vers le milieu du dix-septième siècle, François Padone (1603-1667), chanoine de Chartres, y fonda une *congrégation* dite *de la Providence*. Le diocèse d'Agen vit s'établir les *Sœurs* dites *de la Foi*, qui dirigeaient des hôpitaux, instruisaient les jeunes filles, et travaillaient à la conversion des protestantes. C'est sans doute le même institut qui obtint des lettres patentes dans le diocèse de Sarlat, par le crédit de Pierre-François de Beauveau, évêque de cette ville, et qui se répandit dans d'autres diocèses du Midi : ses membres étaient connus sous le nom de la Foi, ou plutôt, ce semble, de Sainte-Foi, martyre à Agen, sous Dioclétien, et spécialement honorée en ce pays. La marquise de Mirepoix fonda des écoles chrétiennes à Cahors. L'évêque d'Aletz institua dans son diocèse des *Filles régentes*, qui allaient faire l'école et le catéchisme dans les campagnes. A Cressy, diocèse de Meaux, des *Filles charitables* se vouèrent, sous ce nom, à l'instruction des enfants de leur sexe. On voit s'établir des *Sœurs hospitalières de Notre-Dame*, à Saint-Étienne, dans le même temps que des *Filles de la Propagation* à Angers.

1673. — Les *Sœurs hospitalières de Saint-Joseph*, établies en 1673, dont le noviciat est à Bourg, diocèse de Belley, ont aujourd'hui plus de quatre-vingts maisons pour les écoles et les malades. Les hôpitaux de Bourg, de Chalamont, de Saint-Triviers-de-Cortoux, de Lagnieu, de Belley, de Saint-Rambert, de Saint-Triviers-en-Dombes, sont tenus par cette congrégation. Plus de quatre-vingts sujets se forment en ce moment dans son noviciat.

1679. — Les *Hospitalières de Saint-Augustin* furent instituées à Grenoble, l'an 1679, sous le nom de *Notre-Dame-de-la-Charité*. Marcelle Chambon, dame Germain, fonda des *Sœurs de Saint-Joseph de la Providence* à Limoges.

1683. — Les *Sœurs de la Providence de Séez*, où elles ont leur chef-lieu, noviciat, furent établies en 1683, pour avoir soin des malades à domicile, et donner l'instruction gratuite. Elles étaient au nombre de quarante en 1807, et possédaient déjà quinze établissements.

Les *Sœurs de la Providence, de Lisieux*, établies la même année, et dans le même but que les précédentes, ont leur maison noviciat à Lisieux; elles étaient, en 1807, au nombre de quarante, réparties entre vingt-huit établissements. Cette congrégation est répandue aujourd'hui dans les diocèses de Bayeux et de Séez.

1685. — Les *Sœurs hospitalières de Besançon*, établies en 1685, ont leur chef-lieu et noviciat à Besançon; elles se vouent au service des malades dans les hôpitaux, et possédaient, dès 1807, dix-huit établissements. Elles portent une dot de trois cents francs de rente, et ne reçoivent de l'hôpital que la nourriture et le logement. Il y en a soixante-dix-huit dans douze hôpitaux du diocèse.

La même règle est pratiquée par les *Sœurs hospitalières de Sainte-Marthe de Pontarlier*, dont le chef-lieu et le noviciat sont à Pontarlier; les *Sœurs hospitalières de Sainte-Marthe de Dôle*, dont le chef-lieu et le noviciat sont à Dôle, ont aussi le même but dans leur institution. En outre, des *Sœurs hospitalières de Sainte-Marthe* sont établies au diocèse d'Angoulême, à la Rochefoucauld, à Ruffec, où elles datent de 1685; au diocèse

de Poitiers, à Saint-Maixent, au diocèse de Belley, à Châtillon-les-Dombes, Bagé, Pont-de-Vaux, où elles datent de 1664, Pont-de-Veyle, où elles datent de 1522, Thoissey, où elles datent de 1710; au diocèse de Lyon, à Villefranche-du-Rhône, où elles datent de 1666, Charlieu, où elles datent de 1713, Saint-Bonnet-le-Château; au diocèse de Paris, où elles datent de 1710 : le but de leur institution y est le secours à domicile, dans les paroisses, et l'instruction des pauvres filles; enfin des *Sœurs de Sainte-Marthe*, dont la maison mère et le noviciat sont à Romans, au diocèse de Valence, s'occupent du soin des malades et de l'instruction des jeunes personnes. Il y a soixante Sœurs dans douze maisons de ce diocèse, qui donnent l'instruction gratuite à plus de huit cents filles. Elles ont aussi des pensionnaires.

1685. — Les *Sœurs des Écoles chrétiennes de Saint-Charles*, dont nous avons, à la page 306, indiqué l'origine en 1685, ont leur chef-lieu et leur noviciat à Lyon; elles avaient, en 1807, vingt-deux établissements, hospices, maisons de secours à domicile, écoles gratuites. Ces Sœurs reçoivent du gouvernement un secours de huit mille francs pour la propagation de leur œuvre.

1698. — Les *Sœurs de la Charité et Instruction chrétienne de Nevers*, instituées en 1698, dont le chef-lieu et le noviciat sont à Nevers, ont pour objet le service des hospices, des malades à domicile, et l'instruction gratuite. Elles possédaient, dès 1807, soixante-cinq établissements, et, au moyen des secours demandés par elles pour étendre le noviciat, elles devaient fournir cinquante Sœurs par an. Cette congrégation dirige l'hôpital général de Nevers, et compte huit autres établissements dans le diocèse : Sainte-Saulge, Sainte-Pierre-le-Moutier, Cosne, Donzy, Clamecy, Varsy, Château-Chinon et Moulins-en-Gilbert; elle en a d'ailleurs plus de cent au dehors. L'évêque de Nevers en est le supérieur général.

1703. — Les *Filles de la Sainte-Trinité* furent établies à Paris, en 1703, et les *Filles de Sainte-Aure*, en 1705. A Metz, une *Maison de Refuge*, du nom de *Saint-Charles*, fut créée en 1703, par les soins de l'évêque, duc de Coislin.

1724. — Les *Sœurs de la Charité de Janville*, au diocèse de Chartres, où elles ont leur chef-lieu et leur noviciat, datent de 1724. Leur institution a pour but le soin des malades, les secours à domicile, l'instruction gratuite. Dès 1807, elles possédaient vingt établissements.

1729. — Les *Sœurs hospitalières d'Ernemont*, dont la véritable dénomination était celle de Sœurs des Écoles chrétiennes ou du Sacré-Cœur, étaient plus connues du peuple sous le nom de *Capotes*, à cause d'une espèce de coiffe qu'elles portaient, et à laquelle elles ont renoncé depuis. Ces Filles, consacrées aux soins des pauvres malades et à l'instruction des enfants, établirent leur première maison à Rouen, sur la paroisse Saint-Godard; elles y élevèrent une chapelle, et obtinrent des lettres patentes en 1729. Elles ne faisaient que des vœux simples. Des personnes pieuses les ayant favorisées, elles formèrent successivement un grand nombre d'établissements dans le diocèse. Depuis la révolution, leur maison noviciat, qui est la plus nombreuse, se releva à Rouen; elles-mêmes s'étaient multipliées, dès 1807, au nombre de cent trente, disséminées en cinquante-quatre établissements, et c'est aujourd'hui la congrégation la plus répandue dans la haute Normandie. Le gouvernement lui accorde un secours annuel de six mille francs.

1766. — Les *Sœurs hospitalières de Saint-Roch de Felletin*, au diocèse de Limoges, furent instituées en 1766. Elles sont au nombre de quinze. Elles ont acquis un beau

local à Felletin, qui est leur maison noviciat; elles y tiennent un pensionnat nombreux, instruisent gratuitement les pauvres filles de la ville, et soignent les malades de l'hospice.

1775. — Les *Sœurs du Saint-Sacrement de Mâcon*, établies en 1775, dont le chef-lieu et le noviciat sont à Mâcon, diocèse d'Autun, étaient en 1807 au nombre de soixante, et avaient onze établissements : instruction gratuite, secours à domicile, service des hôpitaux, tel est le but de leur institution. Ces Sœurs apportent une dot de mille francs.

A ces congrégations, dont nous avons eu soin de marquer l'origine, nous en joignons plusieurs, sans indiquer l'époque précise de leur première institution, qui nous est inconnue.

Les *Sœurs de la Providence d'Évreux*, dont la maison noviciat est à Évreux, sont au nombre de cent soixante environ. Elles vont faire les petites écoles dans les villes et les campagnes où elles sont demandées, et desservent plusieurs hôpitaux, entre autres ceux de Louviers, de Couches, de Bourgachard, de Pacy-sur-Eure (diocèse d'Évreux), et d'Auxerre (diocèse de Sens).

Les *Sœurs de la Providence de Strasbourg*, où est leur chef-lieu, noviciat, ont pour objet le service des hôpitaux et l'instruction gratuite. Au moyen du secours annuel de cinq mille francs, qu'on leur assigna, elles augmentèrent progressivement leurs maisons, qui étaient au nombre de trente en 1807, et eurent bientôt quatre cents sujets. Cette congrégation est la principale du diocèse.

Les *Sœurs de la Charité de Bourges*, dont le chef-lieu et le noviciat sont à Bourges, se consacrent au service des hôpitaux, à porter des secours à domicile, et à instruire la classe indigente. Elles étaient, en 1807, réparties au nombre de quarante-six dans quatorze établissements; comme les demandes pour des maisons nouvelles se multipliaient, elles sollicitèrent un secours annuel de quatre mille francs, qui leur fut accordé. Les Sœurs de l'hôpital général de Bourges ont soin de quatre cents pauvres infirmes et enfants trouvés des deux sexes.

Les *Sœurs de la Charité de Besançon*, où se trouve leur maison noviciat, ont la même institution que les Filles de Saint-Vincent de Paul, et elles rendent les plus grands services. Il y en a cent cinquante-cinq dans le diocèse. Ces Sœurs reçoivent du gouvernement un secours annuel de huit mille francs.

Les *Sœurs de la Charité de Tours* ont dans cette ville le noviciat et l'hôpital général, et beaucoup d'autres établissements dans divers diocèses. Cette congrégation reçoit du gouvernement un secours annuel de quatre mille francs.

Les *Sœurs de Saint-Joseph*, établies par madame Javouhey, leur supérieure générale, ont leur maison chef-lieu à Cluny, diocèse d'Autun. Cette congrégation, répandue dans plusieurs diocèses de France (dans celui de Beauvais, par exemple, où elle a un noviciat à Bailleul-sur-Therrain), fournit aussi des sujets pour les colonies. Elle en a vingt-deux à la Martinique, sept à la Guadeloupe, onze à la Guyane française, quatre à Saint-Pierre et Miquelon, sept dans les établissements français de l'Inde, vingt-quatre à l'île Bourbon, seize au Sénégal, qui remplissent dans ces colonies les fonctions d'hospitalières et d'institutrices.

Les *Sœurs de la Retraite chrétienne* ont été établies par un saint prêtre appelé le Père Charles. Ce pieux fondateur, indépendamment des Sœurs de la Retraite, vouées à l'enseignement et aux œuvres de miséricorde, a formé aussi une société de prêtres qui s'est rendue utile en Provence. Les Sœurs ont au Grand-Montrouge, près de Paris, une communauté composée d'environ cin-

quante-cinq membres, qui tiennent un nombreux pensionnat d'enfants peu fortunés; c'est une maison pauvre dont le régime est austère.

Des *Sœurs de la Nativité*, établies au diocèse de Valence, tiennent, indépendamment d'un pensionnat pour les demoiselles, un pensionnat séparé pour les jeunes orphelines, ou filles peu fortunées, qui, outre l'instruction religieuse, la lecture, l'écriture et le calcul, y apprennent gratis des métiers. La maison de Valence renferme vingt-deux professes, huit novices, trente demoiselles pensionnaires; celle de Crest, vingt professes, cinq novices, vingt-cinq pensionnaires; celle de Saint-Vallier, vingt-cinq professes, six novices, trente-six pensionnaires; et, dans ces trois établissements, plus de trois cents orphelines ou filles peu fortunées sont logées, instruites, exercées à des métiers, sans aucune rétribution.

Des *Dames de Saint-Just* ou *du Saint-Sacrement* ont leur maison mère et leur noviciat à Romans, au diocèse de Valence. Elles se partagent entre l'enseignement et le service des malades. Leur maison mère contient un nombreux pensionnat de demoiselles; indépendamment de cet établissement, elles régissent l'hôpital général de Valence, et elles possèdent quatorze maisons dans le reste du diocèse, et seize autres dans ceux de Mende et d'Avignon. Dans chaque établissement est une école gratuite, un hospice; onze à douze cents malades reçoivent leurs soins. Pour suffire à tant de travaux, elles ne sont que cent douze professes.

Des *Dames de la Sainte-Trinité* ont leur maison mère à Valence : c'est là que se forment les sujets qu'on envoie dans un grand nombre de diocèses : Digne, Bayonne, Saint-Flour, Mende, Grenoble, etc. Néanmoins, le diocèse de Valence n'a que six maisons; les principales sont Montélimart et Crest, où se trouve un pensionnat de trente demoiselles, et où plus de cent orphelines reçoivent l'instruction gratuite. Les Dames de la Sainte-Trinité tiennent les hospices civils et militaires, et secourent à peu près quatre cents malades à Crest, Montélimart et Valence. Elles sont en tout cent douze professes, quatre cents ou novices ou prétendantes.

La *congrégation de la Mère de Dieu*, fondée par madame de Lezeau, qui en est supérieure générale, a son noviciat unique rue Picpus, à Paris. Cette congrégation a pour objet l'éducation et l'instruction des jeunes personnes, la maison de Picpus renferme un excellent et nombreux pensionnat; les Dames desservent, d'ailleurs, la maison royale d'éducation pour les filles des membres de la Légion d'honneur, établie rue Barbette, comme première succursale de la maison de Saint-Denis.

Vers 1810, une association précieuse de dames fut fondée à Aurignac, diocèse de Toulouse, sous le titre de *Dames du Bon-Secours*, dans le but de donner à la jeunesse une instruction chrétienne, de servir les pauvres malades, et de pratiquer, en général, toutes les œuvres de charité et de miséricorde. En 1814, cette association était composée de neuf membres, cinq Dames et quatre Sœurs; elle avait pour première supérieure madame la baronne de Benque, née Bernard de Marigny, et veuve; son fondateur était l'abbé Desentis, qui remplissait les fonctions d'aumônier de l'association. L'archevêque de Toulouse, se trouvant en cours de visite, approuva cette société, placée sous le patronage de saint Vincent de Paul, dont elle voulait imiter la charité et à qui elle dédia une chapelle. Elle fit imprimer son règlement, et, en le suivant avec exactitude, ne tarda point à opérer de grands biens à Aurignac.

Les établissements de charité et de piété se sont multipliés à Toulouse, d'une manière qui fait honneur au bon esprit de ses

habitants. Des dames y ont formé, sous le nom de la *Compassion de la Sainte Vierge*, une association pour le soulagement des besoins spirituels et corporels du prochain. Elle embrasse trois objets : l'instruction, le pansement des plaies, le soulagement des pauvres. Sous la direction des ecclésiastiques qui l'ont fondée et soutenue, elle a ouvert un pensionnat, établi des écoles gratuites, et fait chaque semaine de nombreuses distributions aux malheureux.

Une élève de l'abbé de l'Épée, mademoiselle Bluin, fonda à Angers, il y a cinquante ans environ, un établissement de sourds-muets. Mademoiselle Bluin traversa les temps les plus fâcheux, dirigeant toujours son école ; en 1818, elle y attacha une congrégation de Filles pieuses, pour soutenir et diriger son œuvre. Cette congrégation, approuvée par l'autorité ecclésiastique, est sous l'invocation de Notre-Dame des Sept-Douleurs, et porte le nom de *Sœurs pour les Sourds-Muets*. Une ordonnance, rendue en décembre 1824, a réglé que le département de Maine-et-Loire, et douze autres départements circonvoisins, fourniraient à l'entretien de trente-six élèves de cette école, pris dans ce territoire.

La *congrégation du Sacré-Cœur* (Chanoinesses de Saint-Augustin) a été fondée par M. l'abbé Coudrin, grand vicaire de Rouen, de concert avec madame Eymer de la Chevallerie. Elle a commencé à Poitiers, et est vouée au culte du Cœur de Jésus et de Marie. Cette congrégation a des maisons d'hommes et d'autres de femmes ; elle pratique l'adoration perpétuelle. Les hommes ont un collége à Laval, et le château de Hautefolie, dans le voisinage de cette ville, est occupé par les religieuses (dites encore *Zélatrices*), qui y tiennent un nombreux pensionnat pour les jeunes personnes. Madame Eymer de la Chevallerie est à la tête de l'établissement situé à Paris, rue Picpus, au faubourg Saint-Antoine ; on s'y livre à l'éducation charitable, et il y a une classe très-nombreuse et une fort modique pension. Les ressources de l'établissement même suffisent à l'entretien de près de quatre cents personnes des deux sexes, et offrent encore la possibilité de faire des acquisitions.

Cette congrégation, fondée par l'abbé Coudrin, ne doit pas être confondue avec l'*Ordre des Dames du Sacré-Cœur*, ou *de la Foi*, dont nous dirons un mot pour préciser mieux la différence des deux instituts. On sait qu'avant le rétablissement des Jésuites par Pie VII en 1814, des associations formées sous le nom du Sacré-Cœur et de Pères de la Foi préparaient cette restauration de l'illustre Compagnie. A l'instar de ces pieuses congrégations, s'établit celle des *Dames du Sacré-Cœur* ou *de la Foi*. Leur règle, sauf les modifications commandées par la différence du sexe, est tout à fait calquée sur celle des Jésuites, en sorte qu'on pourrait les regarder comme la continuation, ou plutôt comme le perfectionnement de ces Jésuitesses établies en Flandre et en Italie, mais qu'Urbain VIII ne laissa point se consolider. En multipliant les institutrices pour les campagnes et pour les classes peu aisées, il eût été imprudent de ne pas fournir aux villes et aux classes riches les secours nécessaires, ou du moins de ne pas mettre ces secours en proportion avec les besoins. C'est là le but des Dames du Sacré-Cœur, dont le chef-lieu est à Paris, rue de Varennes, et qui ont des maisons à Amiens, à Autun, à Beauvais, à Besançon, à Chambéry, à Grenoble, à Lyon, au Mans, à Metz, à Niort, à Poitiers, à Quimper, à Rome, etc., et jusqu'en Amérique.

Indépendamment de leurs pensionnats, ces religieuses ont, suivant les lieux, des écoles gratuites pour les enfants pauvres, et des logements pour les dames qui veulent y faire des retraites. La maison de Paris,

précédemment rue des Postes, a été transportée en 1820 à l'hôtel Biron, rue de Varennes, qui leur offre un bâtiment vaste et commode, un grand enclos, un air salubre; mais ce sont là les moindres avantages d'une institution qui prospère surtout par la sagesse et le bon esprit des religieuses : le pensionnat occupe le grand hôtel, et le petit est consacré au couvent. La supérieure, madame Barat, est une femme du plus haut mérite. Des dames d'une illustre naissance, mesdames de Grammont, de Marbeuf, etc., se sont retirées dans cet institut.

De pieuses demoiselles travaillaient depuis quatorze ans, à Niort, à élever des orphelines et des filles pauvres, à leur apprendre un état, à les former à la vertu. Mais, pour perpétuer leur œuvre, mesdemoiselles Meschain désirèrent s'établir en congrégation. L'autorité ecclésiastique acquiesça à leur demande. M. l'évêque de Poitiers se rendit à Niort le 30 août 1833, et il érigea la nouvelle communauté sous le nom de *Filles du Cœur de Marie*. Outre les trois vœux ordinaires de religion, ces dames en font un autre de se consacrer à l'éducation des orphelines et des filles pauvres. Elles les gardent dans la maison jusqu'à dix-huit ans, et on les y reçoit même par la suite en cas d'infirmités. L'établissement compte en ce moment dix-neuf orphelines et plus de quarante filles indigentes.

Le tableau chronologique que nous avons déroulé dans ce chapitre est loin sans doute de comprendre, même avec des indications sommaires, toutes les congrégations hospitalières ou enseignantes qui couvrent le sol de la France. Ne nous en plaignons pas. Heureux le pays où l'on ne peut compter toutes les sources du bien-être! Au sortir de la première révolution, il n'était que trop facile de dresser l'inventaire des institutions qui avaient plus ou moins échappé à l'orage; l'embarras que nous éprouvons aujourd'hui à former cette nomenclature, et surtout à y mettre de l'ordre, nous console des désastres qui affligèrent l'état religieux à la fin du dernier siècle, et nous rassure sur sa destinée à venir. Il est donc vrai que les anciens instituts ont essayé partout de se rétablir à côté des nouveaux! Il est donc vrai que la France est enlacée dans les bras de la charité, environnée des pures lumières que lui présente la vertu! Vainement, égarée par les passions, se débat-elle contre l'ascendant réparateur de la religion; chaque jour cette religion fait un pas de plus, chaque jour la lutte lui devient plus favorable : car, les esprits s'éclairant surtout par l'*expérience*, les faux préjugés se dissipent, les bonnes doctrines paraissent moins sévères, et la charité semble plus aimable. Grâces vous soient rendues, ô mon Dieu, de ces bienfaits que votre main nous a prodigués depuis trente ans! C'est elle qui a relevé les instituts religieux, ouvert des retraites au repentir, donné des mères aux orphelins, des servantes aux pauvres et aux malades, des institutrices à l'enfance. Grâces vous soient rendues; car cette divine sollicitude nous annonce que le trésor de vos miséricordes ne nous est pas fermé, malgré nos erreurs, et que l'espoir est encore permis à la génération qui s'élève! Puisse-t-elle, par sa reconnaissance, vous dédommager de notre ingratitude, et par son amour et sa fidélité, vous consoler de notre indifférence!

LIVRE SIXIÈME.

LIVRE SIXIÈME.

DE L'AVENIR

DES CONGRÉGATIONS RELIGIEUSES.

Voici nos dernières réflexions sur l'état religieux. C'est un sujet que la philosophie a traité avec prédilection; ne fallait-il pas que la religion l'épuisât à son tour?

Les beaux esprits du siècle dernier se moquaient de ces *moines*, dont les mœurs, encore plus que le costume, formaient une si tranchante disparate avec la société incrédule que gouvernait Voltaire; force était de répondre à leurs sarcasmes par des faits, et nous avons esquissé l'histoire des ordres religieux. Les frondeurs de nos jours raillent moins peut-être que ceux du XVIII[e] siècle; mais ils nient, avec une gravité qui a aussi son côté plaisant, que la religion catholique puisse enfanter encore quelque chose de grand et de durable. Sa sève est tarie, disent-ils; nous affirmons, au contraire, qu'elle n'a jamais été plus abondante. Aveugles qui ne voient pas le perpétuel et admirable mouvement d'ascension de la religion catholique! C'est dans ces jours d'apparente humiliation qu'on doit s'écrier : LE CHRIST COMMANDE, IL RÈGNE, IL EST VAINQUEUR! Cette religion qu'on méprise, qu'on persécute, que l'on nie aujourd'hui, demain vous la verrez triomphante, adorée, confessée par l'univers, et la victoire que lui prépare son immortel Fondateur sera en partie l'ouvrage des congrégations religieuses, éparses çà et là dans nos provinces, soulageant nos infirmités, instruisant la génération naissante, faisant le bien obscurément, mais le faisant avec efficacité. Ce n'était donc pas assez d'avoir écrit l'histoire du passé; il fallait de plus raconter l'avenir.

Mais cet avenir appartient-il aux congrégations, et leur existence est-elle assez assurée pour qu'elles osent y prétendre?

Cette objection naît d'une confusion de mots, et on la dissipe par une distinction

si simple, si élémentaire, qu'elle ne fait plus question, même au palais [1] : c'est dire qu'elle est aussi évidente que le jour. L'école du vieux libéralisme, et l'école doctrinaire, qui a confisqué à son profit la révolution de juillet, sont d'accord sur ce point, qu'il faut considérer la congrégation sous un double aspect, en temps que *simple association*, et en tant que *corporation* ou *personne civile*.

Le droit d'*association* est un besoin de l'homme, une loi de sa nature, une condition de son existence, un droit antérieur à toute loi écrite, a dit M. Bernard dans l'affaire de l'Association bretonne. M. Berville, amplifiant cette pensée, dans son plaidoyer pour Gévaudan, ajoute : « L'esprit d'association est né avec l'homme; soit effet de son organisation, soit sentiment de sa faiblesse individuelle, il tend sans cesse à entrer en communication avec ses semblables. Après avoir, par des agrégations générales, composé les sociétés politiques, il forme encore, dans le sein de ces grandes communautés, une foule de sociétés particulières. Il s'associe pour l'instruction (congrégations *enseignantes*), pour le plaisir, pour la bienfaisance (congrégations *hospitalières*). » M. de Corcelles enfin, dont l'autorité est bien de quelque poids aujourd'hui, a proclamé à la tribune, comme un droit imprescriptible, le droit de toute association morale, dont les actes n'offensent pas les lois.

Toutefois cette thèse a été mieux approfondie par l'école doctrinaire, et la plume de M. Duvergier de Hauranne a surtout fourni à l'ancien *Globe* des professions de foi explicites en faveur de la liberté d'association. « S'associer, en effet, n'est autre chose que se rapprocher de ses semblables, que choisir ceux dont on partage les goûts, les sentiments, que suivre en commun une même voie, ou poursuivre un même but... » Ce que M. Royer-Collard a dit des pétitions, s'applique également aux associations : « C'est plus qu'un droit, c'est une faculté. » Demander, quels sont les règlements sur les associations, c'est demander : « quels sont les règlements sur la faculté de respirer et de se promener ?

En sera-t-il des *corporations* ou *personnes civiles* comme des *simples associations?* Non, et l'organe des doctrinaires ajoute, que « les premières dérivent de la loi; les secondes la précèdent. Pour qu'un être abstrait pût avoir des biens à lui propres, il a fallu l'intervention du législateur... pour s'associer, au contraire, pas plus que pour se promener ou parler, il n'est besoin d'un article du code. Ici c'est un droit naturel, une faculté; là, une fiction légale. Aussi, dans un cas, a-t-on toujours procédé par voie d'autorisation; dans l'autre, par voie de restriction. Si les lois se taisaient, les corporations ne pourraient être ce qu'elles sont; si les lois se taisaient, au contraire, les associations jouiraient d'une entière liberté. En un mot, une disposition expresse était nécessaire pour autoriser les unes, et prohiber les autres. Nous insistons sur ce point, parce qu'il nous paraît fondamental. Ces principes posés, la question semble résolue. Si, en effet, la législation peut et doit imposer aux corporations telles conditions qu'elle juge nécessaires, elle n'a sur les associations ni les mêmes droits, ni le même pouvoir. Les associations sont essentiellement libres, elles ne demandent rien à la loi. »

[1] Voyez la consultation ni jésuitique, ni gallicane, ni féodale, où MM. Dupont et Guichard réfutent si spirituellement la lourde érudition de *maître* Dupin. — Voyez surtout l'excellente consultation de M. Flayol pour les Capucins, qui a réuni des adhésions de toutes les nuances.

Mais pénétrons plus avant dans la question, toujours guidés par l'ancien *Globe*, car il n'est pas sans intérêt de faire contraster les doctrines avec les actes des persécuteurs du jour.

« Si, parmi les associations, il en est de plus particulièrement inviolables, ce sont les associations religieuses... Au lieu d'un principe pour les protéger, elles en ont *deux*, celui de la liberté des associations, et celui de la liberté des cultes. En vain dit-on qu'une association religieuse n'est point une religion; si ce n'est point une religion, c'est un mode d'en exercer une; et nous demandons ce que c'est qu'un culte sans son exercice, ce que c'est qu'une liberté sans son libre développement?... Moines, couvents, ordres monastiques, tous ces mots, qui moralement ont un sens, n'en ont aucun légalement. Légalement il n'y a que des corporations et des associations, c'est-à-dire, d'un côté, des corps constitués par la loi, et jouissant de certains droits; de l'autre de simples agrégations d'individus, nées d'une faculté naturelle, et nécessairement libres... Ce mot de congrégation, qui ne signifie pas corporation; qui ne rappelle aucun des engagements des anciennes communautés religieuses, aucun des droits que notre vieux régime leur conférait, ce mot seul de congrégation couvre un crime, emporte une incapacité civile! En vérité, nous n'y concevons rien... »

Le *Globe* était, en cela, d'accord avec le ministère public de la première charte, et l'on se rappelle encore la voix tonnante de Bellart, requérant contre le *Constitutionnel* et le *Courrier Français* des poursuites que la cour de Paris refusa :

« S'ils n'épargnent pas les cérémonies et les réunions éphémères du culte, ils sont bien moins disposés au respect pour les réunions qui peuvent faire croire à quelque durée; comme celle des Trappistes, des Frères de la Doctrine, des Frères de la Charité, etc. C'est surtout sur ces institutions effrayantes qu'ils croient devoir lancer tous les foudres philosophiques. A l'aspect de ces ambitieux d'une espèce nouvelle, dont les uns ne connaissent d'autres jouissances que des austérités surhumaines, d'autre monde que leur enclos, d'autres amis que les pauvres qu'ils soulagent, en partageant avec eux les fruits de leurs rustiques travaux; dont les autres ne veulent pour élèves et pour clients que des enfants grossiers, avec lesquels ils commettent, il est vrai, l'irrémissible crime, un peu trop rare dans quelques autres institutions, de leur enseigner la religion et la morale, et de veiller, même hors des écoles, sur leurs mœurs non moins que sur leurs exercices; dont les autres, enfin, aspirent à soigner, pour l'amour du Ciel, les plus hideuses et les plus redoutables infirmités humaines; ils demandent fièrement ce que deviennent les lois, qui ne reconnaissent pas de corporations religieuses?

» Nous leur demandons à notre tour ce que devient le grand principe, si juste au fond, le principe si souvent invoqué par eux, et qui permet de faire tout ce que la loi ne défend pas?

» Si la loi ne reconnaît pas les vœux perpétuels, elle ne dénie pourtant à qui que ce soit le droit de s'habiller comme il lui plaît, de régler l'emploi de son temps à sa fantaisie, de prier Dieu où il veut, et de se joindre à ses voisins ou bien à ses amis, pour le prier dans une maison commune.

» Eh quoi! encore une fois, on peut se réunir, les théologiens diraient pour pécher, tout le monde dira pour se livrer à des occupations frivoles et mondaines; et l'on ne pourra se réunir pour adorer Dieu! Des sociétés de plaisir se forment sans opposition, et il faudra clore violemment les sociétés d'édification et de prières!

» Qu'importe que ces sociétés s'appellent

des couvents? Les mots n'altèrent pas les droits. Si les hommes qui se renferment dans les couvents n'y restent que par leur propre volonté; si, au moindre mot, au moindre signe, les murs de leur retraite tombent devant eux; s'ils ont la liberté d'en sortir à tout jamais, aussitôt qu'ils en ont conçu même la pensée, en quoi donc la loi est-elle violée d'y laisser demeurer ceux qui veulent n'en pas sortir, au milieu des compagnons de leur choix, comme dans un port où ils sont à l'abri des tempêtes et des agitations de la vie?

» C'est le propre des gouvernements libres qu'en tout ce qui ne blesse ni la loi, ni l'intérêt d'autrui, chacun puisse faire son bien-être à sa manière. De quel droit le *Constitutionnel* et le *Courrier* veulent-ils contraindre les religieux de la Trappe, de la Doctrine et de la Charité à aller leur demander ce qu'ils doivent faire, avec qui ils doivent vivre, et où ils doivent demeurer?»

Dans une autre occasion, non moins solennelle (il s'agissait de l'association bretonne), le ministère public de la première charte déclara de nouveau, par l'organe de M. Levavasseur, que les citoyens ont le droit de s'associer pour un but politique, civil, *religieux*, etc., pourvu que ce but ne soit pas illégal en lui-même, et qu'on n'emploie pas des moyens illégaux pour l'atteindre.

De ce qui précède, concluons: Désormais il doit être bien entendu que l'engagement dans une congrégation formée au sein de l'Église catholique est un engagement licite, dans un pays où le libre exercice de cette religion est assuré. Il n'en résulte pas qu'un tel engagement soit valable et obligatoire aux yeux de la loi civile; ceux qui le contractent ne forment point un corps de communauté dans l'État; ils ne peuvent point y vivre, traiter, acquérir, disposer ou recevoir, comme un seul homme, comme un être collectif, comme une société consacrée par les lois, l'autorisation légale et spéciale donnant seule cette existence civile. Mais les hommes engagés religieusement dans une semblabe congrégation ne se rendent point coupables envers l'État, par le seul fait de leur engagement. En un mot, la congrégation ne devient *personne civile* que par l'effet de la loi; mais elle peut se former, en tant que *simple association*, sans l'autorisation préalable, comme sans la ratification ultérieure du pouvoir. Cela résulte explicitement des doctrines soutenues à la tribune, dans les journaux et dans les livres du vieux libéralisme et des doctrinaires.

Mais, la législation ne donne-t-elle pas en fait un démenti à ces théories? Question oiseuse. S'il était vrai que cette législation eût la portée qu'on lui suppose, encore pourrait-on douter, avec M. Isambert, dont le témoignage, n'est pas suspect assurément, qu'en supprimant les *vœux monastiques*, elle ait défendu les *associations* pour prier Dieu en commun. Mais qu'est-ce que les lois de la révolution, qu'est-ce que les décrets ou le code pénal de l'empire, en présence de la charte, de cette charte surtout devenue si large, si libérale, si ennemie des proscriptions, depuis 1830? La liberté d'association et de culte est tellement incrustée dans cette populaire déclaration de nos droits, que la question des congrégations religieuses ne peut plus fournir matière, même à une consultation d'avocats.

Cependant, quoique nous soyons libres, et très-libres, ne nous dissimulons pas que la force brutale, renversant le peu de sauvegardes qui nous restent, pourrait bien rendre illusoire cette faculté d'association que le vieux libéralisme et les doctrinaires préconisaient avec tant de complaisance sous la restauration. En droit, des réunions d'hommes ou de femmes, peu importe, peuvent sans doute se former dans un but religieux, d'instruction ou de bienfaisance;

elles peuvent se constituer même, suivant les règles du code civil, sur le contrat de société, sauf à en subir les inconvénients pour en recueillir les avantages [1]; mais, en fait (et, quoique rien ne soit plus *méprisable* qu'un fait, rien aussi n'est plus *obstiné*), reste toujours la chance de voir le droit méconnu par une émeute, restreint par une loi d'exception, éludé par les contradictions administratives.

Mais ici précisément est le triomphe des congrégations religieuses.

On pourra les abattre, elles se relèveront.

On pourra, au mépris de la faculté d'association, les dissoudre; elles se reformeront aussitôt.

C'est qu'elles sont naturelles, nécessaires, inévitables, parce qu'elles sont utiles.

La faiblesse de l'homme isolé, son impuissance quand il est réduit à lui-même, son insuffisance à procurer son propre bien-être et celui de ses semblables, expliquent cette disposition naturelle et invincible qu'il a à se rapprocher des autres hommes. Seul, s'il est fort, il ne peut rien; s'il est intelligent, il ne crée rien; s'il est vertueux, il se déprave. Associé à d'autres, il s'édifie de leurs exemples, s'éclaire de leurs lumières, se fortifie de leur concours. Pour lui-même, abstraction faite de son prochain, l'association est un bienfait.

Mais la charité veut que nous songions au

[1] La loi de 1825 ne prouve rien contre cette thèse; tout Français n'en est pas moins libre de s'associer à d'autres pour mener une vie commune; on l'était sous l'ancienne charte, on l'est, à plus forte raison, sous la nouvelle, sans avoir recours à aucune autorisation; car, sans autorisation, avant et depuis la loi de 1825, beaucoup de maisons religieuses ont existé et existent très-légalement. Cette loi n'a eu pour objet que de transformer les *simples associations*, qui le désireraient, en *personnes civiles*, et de donner la légalité à des actes communs, qui, autrement, pour être légaux, à défaut de convention de société, devraient être passés par des individus : mais, vivant en communauté, on est bien maître de renoncer au bénéfice de cette loi, à la charge de laisser traiter les affaires de l'association par des mandataires, ou de les faire en vertu d'une convention de société, comme il est dit dans le texte. L'hypothèse dans laquelle les propriétés sont censées possédées et tous les intérêts réglés par un ou deux individus, admet beaucoup d'inconvénients, entre autres pour les transmissions à cause de mort, et surtout quand la congrégation a plusieurs établissements, et des établissements éloignés, sous sa dépendance. L'hypothèse d'un simple acte de société, quoique très-réalisable, n'est pas non plus exclusif d'inconvénients majeurs. D'abord aucune garantie légale ne saurait être assurée au lien religieux, et il est impossible de prévoir les cas qui ont rapport à la subordination. D'un autre côté, supposons qu'il s'établisse, d'après le coda civil, une société de personnes vivant en commun de ce que chacune apportera, selon un mode de gestion convenu entre elles, et recevant successivement toutes celles qui voudront s'y agréger; il faudra acquitter des droits de mutation ruineux et qui tariront les ressources de la charité, si même ils ne compromettent pas les moyens d'existence de la communauté; puis, le cas de dissolution de la société, surtout par la volonté qu'un seul ou plusieurs expriment de n'être plus en société (art. 1865 et 1869), ouvrira la porte à de graves dangers, car l'influence de mauvais conseils pourra aisément déterminer une demande en dissolution. Quoi qu'il en soit de ces chances défavorables, il n'en est pas moins vrai qu'une congrégation peut se former et se perpétuer de cette manière, indépendamment de toute autorisation, et cela suffit pour que la liberté d'association ne se trouve pas à la merci du gouvernement.

Nous croyons inutile de présenter un projet ou modèle de convention, parce qu'il ne différerait en rien des actes ordinaires.

bonheur d'autrui comme au nôtre. Seul, quelle influence l'homme exercera-t-il sur ce bonheur? Associé à d'autres, il sera tout-puissant pour l'assurer; il instruira ses semblables, en leur présentant, au lieu d'un flambeau, un faisceau de lumières, il les secourra, non pas en soulageant une de leurs peines, mais en les allégeant toutes à la fois. Dans l'intérêt du prochain, c'est donc un devoir de s'associer.

Voyez les sociétés formées dans un but purement humain; elles font en un jour ce qu'un homme n'eût pas fait en un siècle. Que sera-ce donc de celles qui se forment au nom de Dieu?

Aussi l'isolement répugne-t-il à l'homme; aussi l'homme tend-il incessamment à contracter avec ses semblables une union corporelle ou spirituelle. Par le sentiment de son impuissance, il aspire à un état qui complète son être, qui décuple ses moyens, qui agrandisse sa sphère d'activité.

L'association est le plus grand moyen possible de succès: les méchants ont su s'en emparer pour le mal, les bons pour le bien. De là, d'une part, les sociétés secrètes; de l'autre, les congrégations religieuses. Nous avons franchi les intermédiaires pour arriver de plein saut à cette conséquence, qui rentre si intimement dans notre sujet. Soulager les infortunes; en les soulageant, se faire aimer; profiter de cette bienveillance pour propager la foi, et par la foi régler les mœurs, voilà le secret, voilà le but, voilà le triomphe des congrégations et des Ordres religieux, de ces associations naturelles à l'homme et chères au chrétien, parce qu'elles sont les moyens de sa perfection.

Comment donc prétendrait-on les abattre ou les dissoudre, sans qu'elles se relevassent et se réunissent aussitôt?

Persécuteurs, y pensez-vous? Vous proscrivez les religieux en France, apparemment pour proscrire avec eux les vérités dont ils sont les organes, les vertus dont ils sont les modèles. Par bonheur pour vous-mêmes qui la poursuivez, la vérité ne se perd jamais, elle se déplace seulement. Quand un pays, aveuglé par le prestige des passions, la méconnait et la repousse, on la voit passer dans un autre où dominait l'erreur, et s'y dédommager par ses conquêtes des pertes qu'elle a éprouvées. Ainsi, tandis que les associations religieuses disparaissaient de la Belgique et de la France, à la fin du dix-huitième siècle, les débris en étaient recueillis en Angleterre avec une pieuse vénération. Par une de ces dispositions de la Providence qui confondent la méchanceté humaine, et qui font tourner au profit de la véritable religion les persécutions que lui suscitent les impies, c'est dans le pays où les prêtres catholiques étaient autrefois condamnés à mort, s'ils étaient convaincus d'avoir celébré la messe, que se sont formés des établissements où se pratiquaient tous les exercices de la vie monastique. C'est alors que se réalisèrent les vœux du philosophe Bates, qui déplorait que sa patrie manquât de maisons religieuses, d'où l'exemple des plus hautes vertus pût rejaillir sur le reste des citoyens. L'Angleterre comptait, en 1815, plus de vingt couvents de femmes, tels que les Bénédictines à Winchester, les Trappistines à Stapehill et à Faunton, la Visitation à Shipton-Mallest, etc. Les Bénédictins, les Carmes, les Chartreux, les Dominicains, les Franciscains, les Jésuites, les Trappistes, y ont également trouvé un favorable accueil, soit de la part des catholiques, soit même de la part des protestants. Enfin, des séminaires assez nombreux servent à y entretenir les rangs du sacerdoce. Voilà ce qui se passe dans un pays livré à un schisme désolant; et ces établissements y étaient désirés comme un moyen de régénérer les mœurs..... Quand on sait les Jésuites protégés en Angleterre, il faut du

courage pour traquer des Capucins à Aix et à Marseille. Cela ferait croire, en vérité, que la religion qu'on exile de France ira, secondée par l'émancipation des catholiques, convertir au Nord la Grande-Bretagne, ou bien, favorisée par la conquête d'Alger, imposer au Midi sa croix aux Maures d'Afrique. Beau pays de France, tes sauveurs t'auront perdu, et lorsque, à force de détruire l'ignorance et la superstition, ils auront étouffé partout les lumières et la piété, le dernier Chrétien, assis sur les ruines du dernier monastère, pourra s'écrier, nouveau Jérémie : « O vous, qui passez par le chemin, dites, ô dites-moi, est-il une douleur égale à ma douleur ? »

C'est qu'hélas ! les yeux de ce Chrétien ne rencontreraient plus sur le sol de la France, au lieu des congrégations formées pour la plus grande gloire de Dieu, que des associations, d'abord réunies dans l'ombre, puis produites au grand jour, pour le triomphe de l'égoïsme, cet ennemi de la charité; de l'erreur, cette ennemie de la vérité; du mal, en un mot.

Les méchants, en effet, c'est-à-dire tous ceux qui supportent impatiemment le joug de l'autorité, en religion comme en politique, savent encore mieux que les bons que l'union fait la force, que la division la tue. Ainsi, tandis qu'au dix-huitième siècle, la hache était portée dans l'état religieux, les sociétés secrètes, enhardies par cette persécution qui était leur ouvrage, se dressaient fièrement, sûres qu'aussitôt les bonnes associations détruites, les mauvaises en usurperaient impunément la place. Vers le milieu de ce siècle, les philosophes, avant-garde extérieure de la franc-maçonnerie, avaient déjà déposé le masque; ils se passaient tout haut le mot d'ordre : *Écrasez l'infâme !* c'est-à-dire la religion et les instituts religieux qui en sont les colonnes. La Société de Jésus tomba, la philosophie redoubla d'audace; les décrets de février 1790 amenèrent d'autres suppressions; la philosophie avait déjà arboré ses couleurs et ses espérances révolutionnaires; le décret du 18 août 1792 prohiba enfin toute association de piété et de charité, *même celles uniquement vouées au service des hôpitaux et au soulagement des malades*, et la révolution, fille sanglante de la philosophie, étayée sur les sociétés populaires qui remplaçaient les sociétés religieuses, fit rouler sur l'échafaud la tête du roi martyr. Suivez ce parallèle : il montre les moyens du mal se multipliant, à mesure que ceux du bien diminuent. Ce qui est arrivé il y a quarante ans se renouvellerait-il aujourd'hui ?

Dieu, détourne ces funèbres présages !

Non, la France n'est point jetée comme une proie à l'hérésie ou à l'athéisme; il y a encore de l'espérance pour ses enfants, tant qu'il leur reste de la foi et de la charité. Peuples, vous l'avez vue humiliée; peut-être la verrez-vous plus châtiée encore, car elle a mérité d'épuiser jusqu'à la lie le calice d'amertume; mais la nation modèle se relèvera de son abaissement, et jettera sur l'univers un éclat qu'elle n'a point reflété à ses plus beaux jours. A son aide, seulement, vous qui replantez la foi là où la foi est déracinée, vous qui faites refleurir la charité là où la charité semblait flétrie ! A son aide, Vierges du Seigneur, Frères de la bonne doctrine, Missionnaires de l'Évangile; le terme de la captivité s'approche, Babylone va tomber, rebâtissez Jérusalem !

Les ennemis de la religion ont eu beau faire; les pierres sont déjà préparées pour cette réédification. Et ici nous ne parlerons point du clergé séculier, véritable pierre angulaire de la cité sainte; nous n'avons en vue que les congrégations religieuses d'hommes et de femmes, éparses dans nos provinces. Or, il semble que l'émulation avec laquelle la France a accueilli le retour de

ces congrégations, que la sollicitude avec laquelle la France les recherche et les soutient contre les atteintes d'un pouvoir ennemi, donnent la mesure de la force avec laquelle, à leur tour, elles réagiront sur l'opinion et sur les mœurs. En effet, si cette émulation et cette solitude sont *universelles* parmi les catholiques, qui forment la grande majorité des Français; si la sympathie du plus grand nombre sert de base, chez nous, à l'édifice de l'état religieux, si cet édifice a pour appuis, d'un côté, l'inébranlable foi que tous les fidèles ajoutent à son utilité, et de l'autre les libéralités qu'ils consacrent avec joie à son entretien, comment les doctrines professées par les congrégations religieuses ne fructifieraient-elles point dans les cœurs qui ont une telle confiance en ceux qui les professent, qu'ils consentent à tous les sacrifices, pour assurer leur existence et leur propagation? La réaction de l'état religieux sur la société sera aussi profonde qu'elle est inévitable. C'est là une vérité qui se laisse, pour ainsi dire, toucher au doigt.

Eh bien! l'*universalité* dont nous ne parlions que d'une manière hypothétique, est un fait. Oui, tous les catholiques, c'est-à-dire la grande majorité des Français, dont la presse libérale a, depuis dix-sept ans, odieusement calomnié les sentiments; tous, répétons-le, ont montré de l'émulation pour établir nos congrégations religieuses, et de la sollicitude pour les conserver.

Prouvons-le sans réplique.

Il y a deux faits notoires. Le premier : malgré tout ce que les quarante années qui précédèrent la révolution de 89 firent perdre aux institutions religieuses, la France, à l'époque de cette révolution, en était encore abondamment pourvue. Mais alors aucune ne fut épargnée ; tous les établissements furent abolis, détruits, anéantis. Le second : de tous les établissements religieux qui existent maintenant, soit qu'ils se rattachent à d'anciennes sociétés, soit qu'ils appartiennent à de nouvelles créations, aucune ne remonte plus haut qu'à l'année 1802, époque de la restauration du culte. C'est à partir de cette année que l'opinion et les mœurs publiques ont provoqué, parmi nous, la résurrection de l'état religieux.

Que si, au mépris de la logique et de l'histoire, on ne veut pas faire honneur de cette résurrection à l'influence spontanée des mœurs et de l'opinion, de deux choses l'une : ou bien on la regarde comme l'œuvre du pouvoir, ou bien on l'attribue à l'intervention du clergé.

Mais, pour affirmer que c'est le pouvoir qui a suscité les congrégations religieuses, il faut le connaître bien mal. Le rétablissement du culte n'a été, à proprement parler, qu'un système de contradictions organisées pour l'empêcher de se rétablir. L'histoire le dira de la restauration comme de l'empire. Rien de moins favorable aux communautés que les articles organiques, et les autres parties de la législation civile ou pénale. Malgré les approbations données par Bonaparte à certains instituts, et même imposées par lui aux répugnances de second ordre, rien de plus hostile que la jurisprudence de son conseil d'État, car elle faisait dépendre l'existence des congrégations religieuses de sa seule volonté; elle prohibait les vœux solennels; elle laissait subsister toutes les lois de la révolution, auxquelles on se réservait de recourir quand l'autocrate le voudrait. Voilà le pouvoir. Cependant, en dépit de ce pouvoir ombrageux, qui souvent révoquait le lendemain ce qu'il avait accordé la veille, qui préparait des décrets protecteurs et qui les laissait ensuite expirer inédits (témoin le décret relatif aux congrégations religieuses d'hommes), y avait-il une contrée, un diocèse, une ville, qui ne comptât quelque réunion de per-

sonnes du sexe, vouées aux diverses œuvres de charité? Et qu'on se rappelle l'empressement avec lequel, dans les années qui suivirent le concordat, toutes les populations voulurent avoir leur part à ce genre de bienfaits. S'il n'en a pas été ainsi des réunions d'hommes, c'est que les obstacles ont été insurmontables : le plus grand de tous, celui qu'il n'a été donné à personne de vaincre jusqu'à présent, c'est la jalouse tyrannie de l'université. Combien la France eût-elle vu de communautés d'hommes, occupées de pourvoir aux besoins moraux des familles et de la société, s'il n'eût pas été strictement impossible de se réunir pour se consacrer à l'éducation? Les Jésuites n'avaient-ils pas multiplié les foyers d'instruction dans nos provinces, lorsque les ordonnances de 1828 vinrent tout à coup les éteindre? Ce serait donc nier le jour que de nier la disposition des esprits, en France, pour l'état religieux, que de nier l'estime et la confiance que l'opinion publique, expression de nos mœurs, lui accorde partout; et c'est là une des mille observations qui fournissent de quoi répondre à ceux qui maintenant crient si haut que le catholicisme est usé, qu'il n'a plus de vie.

A défaut du pouvoir, on parle de l'intervention du clergé. Autre sophisme, que le raisonnement et les faits pulvérisent.

Il est certain que le clergé ne pouvait pas ne point seconder de pieuses fondations; ce concours de sa part était naturel; ne pas le prêter aux congrégations religieuses, c'eût été ou méconnaître ou trahir son premier devoir. Mais induire de ce concours nécessaire et forcé que les communautés sont l'œuvre du clergé, et son œuvre exclusive, voilà une déduction fausse, condredite d'ailleurs par l'expérience. Sur quoi, bon Dieu! ce clergé eût-il prélevé les frais de ces fondations si variées, partant si coûteuses? D'un côté, l'éducation des jeunes aspirants à l'état ecclésiastique absorbait toutes les ressources dont les évêques pouvaient disposer. D'un autre côté, grâce à la pernicieuse influence des principes philosophiques du dix-huitième siècle sur le gouvernement et les classes riches, la carrière sacerdotale se trouvant abandonnée aux classes pauvres et inférieures de la société, à peine les prêtres ont-ils jamais eu de quoi subsister eux-mêmes.

N'importe, nions les faits; supposons au clergé les richesses dont les réformateurs de la première révolution prirent soin de le dépouiller, et que ceux de la seconde se garderont bien de lui rendre. Dans ce cas même, les congrégations ne pourraient être l'œuvre, proprement dite, du clergé. Est-ce que, par hasard, ce clergé aurait réussi dans ses tentatives d'établissements religieux, si l'opinion publique leur avait été défavorable? Une commutnauté ne consiste ni dans l'abri commun, ni dans l'uniformité du costume, ni dans le nom qu'elle s'attribue. Ce qui fait le religieux, c'est la fin qu'il se propose et la manière dont il la remplit. Le clergé eût-il donc procuré aux congrégations l'existence et les attributs extérieurs, tout cela n'eût rien été par le fait, si l'objet de ces congrégations n'eût répondu à un besoin de l'esprit ou du cœur, si l'opinion publique se fût prononcée contre leur établissement, si leurs méthodes d'enseignement, si leur manière d'accomplir de bonnes œuvres n'eussent obtenu l'approbation des esprits éclairés. Sous ce rapport, il est surtout vrai de dire que les congrégations religieuses sont la conséquence de nos mœurs et les filles de l'opinion publique. Cette opinion ne s'est pas prononcée seulement par le généreux dévouement de quelques âmes bienfaisantes, mais on a vu des contrées, des populations entières, des villes, des administrations locales concourir à l'établissement et aux progrès des congrégations

religieuses par leurs vœux, leurs applaudissements, les contributions nécessaires : les communautés une fois établies, ne voit-on pas partout les peuples exprimer leur reconnaissance des bienfaits qu'ils en recueillent.

On insiste, soit ; les congrégations, si l'on veut, sont l'œuvre du clergé. Mais le clergé, apparemment, ne les a établies que pour en tirer avantage et profit. Au moins préciserez-vous en quoi consistent ces bénéfices. Telle congrégation a pour but l'instruction des enfants pauvres, telle autre le soin des malades. Qu'est-ce qui profite de leur institution? Est-ce le clergé, ou la famille dont les religieux élèvent les enfants? Est-ce le clergé, ou la société dont les membres souffrants trouvent ainsi un asile et des secours? Oh! oui, les établissements religieux sont de véritables spéculations, mais au profit de l'humanité et des lumières. Ils comportent des placements de fonds considérables, mais c'est au Ciel que se payent les intérêts. Ces pieuses fondations n'ont d'autre fin que le bien de la société et des familles; c'est pour le plus grand avantage des familles et de la société, c'est dans cette vue qu'elles administrent et qu'elles emploient ce qui leur est confié. Honte à ces feuilles accusatrices qui, par un calcul de mauvaise foi et dans de perfides intentions, affectaient, chaque année, de publier comme profitant aux prêtres la somme à laquelle se montaient les dons approuvés par le gouvernement en faveur des maisons religieuses. Le clergé, qu'on le sache bien, loin de trouver dans ces établissements les bénéfices que la calomnie suppose, leur dévoue, pour leur procurer les secours spirituels, ses soins, sa sollicitude et ses travaux.

Ainsi les congrégations religieuses ne sont l'œuvre exclusive ni du pouvoir, ni du clergé. Le raisonnement nous ramène à confesser qu'elles n'ont reparu depuis le concordat que parce que les mœurs et l'opinion publique, qui en est l'interprète, en sollicitaient la résurrection.

Quel n'est donc pas le crime de ces hommes, gouvernement ou journalistes, qui, en persécutant l'état religieux, en comprimant son essor naturel, en refusant à un sexe ce qui était permis à l'autre, se sont ainsi mis en opposition avec le vœu national, qu'ils étouffaient sous l'empire, et qu'ils niaient sous la restauration, pour n'avoir point à le satisfaire? Égoïstes, avons-nous dit; égoïstes, répétons-nous, à ces philanthropes travestis qui ne veulent pas de la charité évangélique, parce qu'elle enfante des prodiges, à ces savants du libéralisme qui ne veulent pas de l'enseignement chrétien, parce qu'il fait des heureux et des capables au meilleur marché possible. C'est bien là le honteux caractère de ces derniers temps, si fertiles en révolution, l'égoïsme, l'étroit et glacial amour de soi, véritable contre-pied de l'amour des autres!

Mais ce vœu national, cette opinion publique, si favorables à l'état religieux, quel en est le principe? Parler des mœurs, c'est se jeter dans le vague; resterait toujours à expliquer comment cette disposition des esprits pour l'état religieux s'est infiltrée dans les cœurs.

D'où sortions-nous en 1803? Quel est l'esprit de la religion professée par la grande majorité des Français et rétablie par le concordat? La solution de ces deux questions nous servira de réponse.

D'où nous sortions en 1803? Nous l'avons indiqué d'un trait de plume, en montrant, page 401, le triomphe des sociétés secrètes sur les sociétés religieuses, et le sang de Louis XVI cimentant cet horrible triomphe. Certes, à une époque de désorganisation telle que, sur le motif qu'un État *vraiment libre* ne doit souffrir dans son sein aucune corporation, on avait déshérité jusqu'aux

malades de leurs gardiennes ; à une époque où la religion catholique avait fait place au culte de je ne sais quelle prostituée, coiffée du bonnet rouge, qu'on appelait (par dérision, sans doute) déesse de la Raison ; à une époque où de semblables horreurs, où de semblables folies éclataient en France, c'en était fait, ce semble, des congrégations religieuses. Mais c'est précisément parce que le sang s'était échappé de toutes les veines, parce que le remords rongeait tant de cœurs, parce que les esprits étaient importunés du néant des fausses doctrines, que les congrégations religieuses, abattues, dissoutes sur tous les points, durent se relever et se réunir. Et leur résurrection offre ceci de remarquable qu'elle précéda, en beaucoup de lieux, la publication du concordat : c'est que, pour faire plus désirer le rétablissement de la religion, Dieu permit qu'elles la fissent aimer par les bienfaits qu'elles répandaient au nom de Jésus-Christ.

Mais, quand cette religion eut été rétablie, quel essor ne prirent point les congrégations ! Toutes les populations en sentaient la nécessité, car elles en appréciaient par expérience l'utilité de tous les instants ; leurs désirs se changèrent en protection, en faveurs, en sacrifices même, par cela seul que, replacées enfin sous l'influence d'une religion dont l'esprit est un esprit d'association, elles virent leurs désirs approuvés, sanctionnés, encouragés par l'autorité de la religion. C'était surtout de charité qu'on avait besoin, et l'Évangile de charité veut qu'on s'associe, au nom de Dieu, pour opérer plus de bien.

On le voit donc : les mœurs, et partant, l'opinion publique, ont été favorables aux congrégations religieuses, à cause de l'impérieux besoin qu'on a eu d'elles, et parce que la religion, dont le rétablissement était accueilli avec tant d'amour, tend sans cesse à organiser dans la grande société de l'Église des associations particulières qui soient des ports de salut pour les Chrétiens qui s'y agrégent, et des moyens d'instruction ou de bien-être pour ceux qui restent en dehors.

Eh ! comment, sans l'appui des mœurs et de l'opinion publique, les congrégations religieuses se seraient-elles développées avec plus de force sous l'empire que sous la restauration ?

Établissons le chiffre de l'une et l'autre époque, et l'on verra que les *monastères* (comme on affecte d'appeler ces précieux établissements) se sont bien moins multipliés sous les rois très-chrétiens que sous Bonaparte.

La France, nous le répétons, car il ne faut pas craindre de se répéter, quand on a des préventions à vaincre ; la France, après les orages de la révolution, commençait à peine à respirer, qu'elle sentit le vide que laissait dans la société la suppression de toutes les communautés religieuses. Malgré les efforts d'une philosophie spéculative, le souvenir des services qu'elles avaient rendus à l'humanité souffrante, à l'enfance abandonnée et à la jeunesse indigente, l'emporta sur tous les préjugés ; le désir de voir renaître ces pieux et utiles établissements fut si prononcé, qu'en même temps que les églises étaient ouvertes à l'exercice de la religion, et même auparavant dans une foule de localités, les hospices les plus importants s'empressèrent d'appeler de toutes parts dans leur sein les anciennes religieuses qui avaient survécu à nos malheurs, et ces prétendues victimes de la violence et de la cupidité de leurs proches, s'y réunirent avec joie pour recommencer et perpétuer, dans la pratique des plus humbles comme des plus héroïques vertus, le bien immense que l'impiété les avait forcées d'interrompre. Bonaparte, témoin attentif de cet élan, comprit le besoin de le favoriser et de lui don-

ner une direction plus régulière. Ce n'est pas que nous prétendions faire l'éloge de cet homme, qui fit peut-être à la religion plus de mal que Julien l'Apostat, car il la persécuta, il la frappa même dans son chef, après l'avoir relevée; mais, si sa conduite offre des contrastes, il est juste de dire qu'alors il ne s'occupait pas moins des Sœurs de Charité que de ses capitaines; qu'il élevait à la fois des hospices et des arcs de triomphe; qu'il traçait un décret sur les Hospitalières de la même main qui balançait le sort des rois et signait le destin du monde. En 1807, il ordonna la convocation à Paris, sous la présidence de sa mère et du cardinal Fesch, d'un chapitre général des Sœurs consacrées au soulagement des pauvres. Mais, écoutez en quels termes Bonaparte permettait que l'abbé de Boulogne, secrétaire de ce chapitre, s'adressât aux Sœurs réunies dans le palais même de sa mère; ce langage fera honte à ceux qui se portent héritiers de sa succession, mais héritiers sans doute sous bénéfice d'inventaire....

« En parcourant, mesdames, les différents mémoires, nous n'avons pu nous empêcher d'admirer le zèle qui les a dictés, l'amour du bien qui y respire à chaque ligne, ce généreux oubli de vous-mêmes qui vous fait songer aux intérêts des pauvres bien plus encore qu'à vos propres besoins, et cet héroïque dévouement qui vous fait regarder comme une grâce la permission de les servir aux dépens de votre repos, de votre vie même. Nous y avons reconnu que votre désintéressement égale votre zèle; qu'*il est impossible de faire de plus grands biens à moins de frais*, comme de pratiquer plus de vertus, et de prendre plus de peine avec moins d'ostentation; et qu'ainsi ce qui distingue vos pieuses institutions de toutes les autres, c'est qu'elles sont en même temps les plus utiles et les moins dispendieuses, les plus fécondes en bienfaits et les moins à charge à l'État. Nous n'avons pu suivre sans attendrissement tous les objets de votre piété secourable, tout ce ramas de misères humaines, toutes ces maladies du corps et de l'esprit qu'embrasse votre tendre et pieuse sollicitude. Quel est donc ce spectacle admirable que donne au monde la charité chrétienne! Que ne puis-je la célébrer au milieu de cette assemblée dont elle est le plus beau triomphe! Que ne puis-je la suivre depuis ces monts qui touchent jusqu'aux nues, et où on la voit s'introduire pour diriger le voyageur égaré dans sa route, jusqu'à ces cachots qui touchent aux abîmes, et où elle descend pour en adoucir les rigueurs! Que ne puis-je vous la montrer supérieure à tous les dangers comme à tous les intérêts, prodiguant partout les largesses avec les consolations, et vivifiant tout dans l'ordre social, ainsi que le soleil anime tout dans la nature! Qu'y a-t-il donc de plus respectable sur la terre que ces institutions où le premier vœu est de faire le bien, où la première récompense est encore de faire le bien, et où le service des pauvres se confond avec le service de Dieu? Que peut offrir de comparable toute l'antiquité à ces vierges héroïques, amies par état et servantes par devoir de tout ce qui est faible, de tout ce qui est abandonné, de tout ce qui est affligé; à ces zélées institutrices qui apprennent si bien au pauvre tout ce qu'il peut savoir, *tout ce qu'il doit savoir,* l'amour de Dieu, l'amour des parents, et l'amour du travail; à ces Dames du Refuge, qui, à l'exemple du bon pasteur, ramènent au bercail les brebis égarées, et, accueillant leur repentir, savent si bien mêler à la prudence qui le dirige l'indulgence qui l'encourage et la bonté qui le console; à ces généreuses Hospitalières, préparant avec autant de tendresse que de dextérité, les remèdes à la souffrance, mêlant heureusement tous les secours de l'art à tous les ménage-

ments de la sensibilité, et joignant à la plus grande austérité pour elles-mêmes, la plus touchante compassion pour les malheureux? Les écrits publics ne parlent point de leur courage habituel; ils n'exaltent point ce sacrifice continu du jour et de la nuit; et que le Ciel en soit béni! Il est donc des âmes célestes pour qui faire des biens immenses n'est qu'un devoir commun et ordinaire, dont personne ne parle. Quelle force inconnue soutient ce sexe délicat? Quelle main les défend et repousse loin d'elles les maux qu'elles soulagent? Et qui peut donc ici méconnaître le pouvoir de cette religion divine, qui peut seule élever ainsi l'humanité au-dessus d'elle-même, lui commander cette immolation magnanime de tous les jours et de tous les moments, et en proportionnant la grandeur des récompenses à la grandeur des sacrifices, inspirer le sublime des sentiments par le sublime des motifs et des espérances? Que de choses n'aurions-nous pas encore à vous dire, mesdames, sur cette mâle fermeté dont vous avez donné l'exemple aux jours de nos discordes, et qui a démontré à un siècle pervers que les âmes les plus douces et les plus compatissantes sont aussi les plus fortes et les plus courageuses; et sur votre empressement à rentrer dans votre saint état, et à reprendre ces chaînes honorables qui vous liaient irrévocablement au service des malheureux! Conduite vraiment glorieuse, et qui a donné le démenti le plus irrécusable aux ennemis de votre profession, qui, dans leur fol aveuglement, vous appelaient des esclaves et des victimes, et auxquels vous avez prouvé, à force de vertus, qu'il ne peut y avoir d'esclaves dans la maison de Dieu, et qu'il n'y a point d'autres victimes que celles que le monde fait. »

Voilà les paroles dont retentissait, en 1807, un palais impérial; elles donnent la mesure du développement qu'avaient pris en quelques années les congrégations religieuses. A son tour, la mère de Bonaparte, rendant compte à son fils du chapitre qu'elle avait présidé, lui disait : « Elles m'ont édifiée par leur piété sans exagération, et par cette tendresse véritablement maternelle qu'elles portent à leurs enfants adoptifs, les pauvres et les malheureux..... Il m'a été démontré qu'il est bien doux de concourir au bonheur de ces âmes pieuses, qui, oubliant toujours le bien qu'elles font, ne se rappellent jamais que celui qu'elles reçoivent... J'ai reconnu, par les rapports qui m'ont été faits, que ces pieuses associations se multiplient *heureusement* sur tous les points de l'empire; que tout le bien qui en résulte pour l'humanité est *incalculable*, et que l'*État ne saurait leur donner trop d'encouragements.* »

Par suite de ce rapport, qui n'a pas besoin de commentaires, intervinrent : 1° le décret du 3 février 1808, qui alloue deux cent quatre-vingt mille francs pour frais de premier établissement, et un secours annuel de cent trente mille francs aux dix-neuf congrégations principales, afin qu'elles puissent recevoir *un plus grand nombre de novices* et étendre la propagation de leur œuvre, par conséquent, fonder de nouvelles maisons; 2° le décret du 18 février 1809, qui, entre autres dispositions favorables, réduit à *un franc* le droit d'enregistrement des actes de donations, legs ou acquisitions légalement faits au profit des congrégations ou communautés hospitalières. Ce ne fut pas à ces associations seulement que s'étendit la protection du gouvernement impérial; les Ursulines, les Visitandines, les Bénédictines, les Sœurs de l'Instruction chrétienne, celles de Notre-Dame et du Refuge, furent autorisées provisoirement, en masse, par des décrets généraux de 1806, 1807, 1810, 1811, décrets qui prescrivaient les formalités que les religieuses appartenant à l'une de ces associations avaient à remplir pour former de nouveaux établis-

sements. A l'époque de la restauration, on comptait en France mille cinq cent trente-trois congrégations ou communautés définitivement autorisées, et six cent quatre-vingt-onze qui existaient en vertu d'autorisations provisoires. Ainsi, de 1802 à 1814 (c'est-à-dire dans l'espace de douze ans), deux mille deux cent vingt-quatre maisons religieuses de femmes avaient été fondées. Nous consentons à ne tenir aucun compte des Frères des Écoles chrétiennes, quoiqu'ils aient été maintenus, ni des Trappistes, des Pères de la Foi, etc., tour à tour favorisés et bannis.

Voilà l'empire; voici la restauration.

Elle nous rendit des princes religieux, car Louis XVIII alliait à des idées fausses, revêtues d'un vernis philosophique, un fonds véritable de piété; et son successeur ne subira pas, au tribunal de l'histoire, le reproche d'avoir persécuté la religion, malgré les fatales ordonnances de 1828 surprises à sa loyauté. On devait donc croire que ces rois, fiers du titre de très-chrétiens, voudraient le justifier en protégeant les congrégations religieuses; mais leurs ministres étaient là, méconnaissant leurs intentions; la presse était là, calomniant leurs pensées; l'opposition était là, étouffant dans leur germe les mesures qui auraient assuré à l'état religieux le développement compatible avec les besoins de la société actuelle, et surtout avec ceux de l'avenir! Honneur donc aux princes! le blâme ne tombe que sur ceux qui neutralisèrent leurs pieuses dispositions. Honneur aussi à ces orateurs, hommes de bien, à qui leur conscience fournit tant d'éloquentes inspirations, et qui plaidèrent si souvent à la tribune la cause de l'état religieux, dont leur haute raison comprenait la salutaire influence. Vaines réclamations; le règne des fils de saint Louis, comparé à celui de Bonaparte, n'a pas été une époque de protection et de faveur pour les congrégations. De grandes réparations eurent lieu, il est vrai, en 1816, pour les Lazaristes, les Missions Étrangères, le séminaire du Saint-Esprit; les Prêtres des Missions de France formèrent leur institut; les Frères des Écoles chrétiennes propagèrent le leur; mais, combien y eut-il de maisons religieuses de femmes qui, de l'état de *simples associations,* passèrent à celui de *personnes civiles* en vertu d'une autorisation? six cent vingt-huit, qui, ajoutées aux mille cinq cent trente-trois autorisées par Bonaparte, forment un total de deux mille cent soixante-une. Ainsi la restauration n'a pas même accordé, en *seize* années, la moitié des autorisations que l'empire accorda en *douze* ans!

Le total de deux mille cent soixante-une maisons religieuses de femmes doit être accru de huit cent soixante-trois établissements qui existaient, mais de fait seulement, au 1er août 1830; et à ce dernier chiffre des *simples associations,* qu'il faut toujours distinguer avec soin des *corporations* ou *personnes civiles,* joignez la Grande-Chartreuse, douze Trappes environ, trois maisons de Capucins, quelques-unes de Frères de la Charité, sept ou huit de Jésuites, et vous aurez l'inventaire exact de ces prodigieuses richesses de l'état religieux en France, que le libéralisme faisait sonner si haut, et que les catholiques avouent si bas! Voilà donc cet immense réseau qui enveloppait la France, voilà cette milice dont les colonnes menaçantes avaient envahi tous les postes, et compromis le salut de l'État! Pauvre peuple! apprécie maintenant ce grief, l'un des plus forts que renfermât l'*acte d'accusation* dressé contre la monarchie; faut-il la maudire pour quelques autorisations, quand on regrette aujourd'hui l'empire, qui en accorda le double?

Après tout, les ennemis de la religion, en voulant arrêter le développement des

congrégations religieuses, agissent contre leurs propres intérêts temporels.

Les philanthropes répudient ces instruments de miséricorde; les savants du libéralisme ne veulent pas de ces femmes qui, en apprenant à lire aux enfants, commencent par leur faire épeler le nom de Jésus-Christ. Égoïstes! au lieu de les haïr, vous devriez les encourager. Votre intérêt vous fait une loi d'agrandir, plutôt que de restreindre, le nombre de ces victimes, véritables boucs émissaires de nos iniquités. Voyez les païens, dont vous êtes si fiers de suivre les traces; voyez les infidèles, dont vous copiez, en la parodiant, l'incrédulité, puisque eux au moins croient quelque chose et que vous mettez votre gloire à ne rien croire du tout : infidèles et païens favorisent la multiplication des ESCLAVES. Par le même motif, vous deviez laisser les monastères se remplir.

En effet, dit M. de Maistre [1], dont la pensée frappera tout esprit solide : « Qu'est-ce que l'état religieux dans les contrées catholiques? C'EST L'ESCLAVAGE ENNOBLI. A l'institution antique, utile en elle-même sous de nombreux rapports, cet état ajoute une foule d'avantages particuliers et la sépare de tous les abus. Au lieu d'avilir l'homme, le vœu de religion le sanctifie. Au lieu de l'asservir aux vices d'autrui, il l'en affranchit. En le soumettant à une personne de choix, il le déclare libre envers les autres avec qui il n'aura plus rien à démêler.

» Toutes les fois qu'on peut amortir des volontés sans dégrader les sujets, on rend à la société un service sans prix, *en déchargeant le gouvernement du soin de surveiller ces hommes, de les employer, et surtout de les payer*. Jamais il n'y eut d'idée plus heureuse que celle de réunir des citoyens pacifiques qui travaillent, prient, étudient, écrivent, font l'aumône, cultivent la terre, et NE DEMANDENT RIEN A L'AUTORITÉ.

» Cette vérité est particulièrement sensible dans ce moment où de tous côtés tous les hommes tombent en foule sur les bras du gouvernement, qui ne sait qu'en faire.

» Une jeunesse impétueuse, innombrable, libre pour son malheur, avide de distinctions et de richesses, se précipite par essaims dans la carrière des emplois. Toutes les professions imaginables ont quatre et cinq fois plus de candidats qu'il ne leur en faudrait. Vous ne trouverez pas un bureau en Europe où le nombre des employés n'ait triplé ou quadruplé depuis cinquante ans. On dit que les affaires ont augmenté; mais ce sont les hommes qui créent les affaires, et trop d'hommes s'en mêlent. Tous à la fois s'élancent vers le pouvoir et les fonctions, ils forcent toutes les portes et nécessitent la création de nouvelles places. Il y a trop de liberté, trop de mouvement, trop de volonté déchaînés dans le monde. *A quoi servent les religieux?* ont dit tant d'imbéciles. Comment donc! Est-ce qu'on ne peut servir l'État sans être revêtu d'une charge? Et n'est-ce rien encore que le bienfait d'enchaîner les passions et de neutraliser les vices? Si Robespierre, au lieu d'être avocat, eût été Capucin, on eût dit aussi de lui en le voyant passer : *Bon Dieu! à quoi sert cet homme?* Cent et cent écrivains ont mis dans tout leur jour les nombreux services que l'état religieux rendait à la société; mais je crois utile de le faire envisager sous son côté le moins aperçu, et qui certes n'était pas le moins important, comme maître et directeur d'une foule de volontés, comme suppléteur inappréciable du gouvernement, dont le plus grand intérêt est de modérer le mouvement intestin de l'État et d'*augmenter le nombre des hommes qui ne lui demandent rien.*

» Aujourd'hui, grâce au système d'indé-

[1] Du Pape, t. Ier, p. 456.

pendance universelle, et à l'orgueil immense qui s'est emparé de toutes les classes, tout homme veut se battre, juger, écrire, administrer, gouverner. On se perd dans le tourbillon des affaires, on gémit sous le poids accablant des écritures ; la moitié du monde est employée à gouverner l'autre sans pouvoir y réussir. »

Favoriser l'établissement des communautés religieuses d'hommes, c'eût été diminuer d'autant le nombre des concurrents. On gênait, au contraire, cet établissement, et l'on avait en même temps l'impudeur de se plaindre d'une trop grande concurrence dans le commerce comme dans les emplois ! ! Pauvres humains, que de colère exciteraient vos contradictions si elles causaient moins de pitié.

Nous avons dû jeter un coup d'œil sur nos provinces, jadis si riches en monastères, maintenant si dépeuplées. Il y a bien encore çà et là quelques humbles réduits où la piété médite, où la charité veille, d'où la science chrétienne coule pure et limpide. Aux yeux de l'État, plus de vœux *solennels,* il est vrai ; plus de vœux qui enchaînent pour la vie et qui assurent, au besoin, à l'Église la main-forte de l'évêque du dehors. Non, l'État n'est plus pour rien dans les sublimes rapports de l'homme avec Dieu ; on l'a fait athée. Mais ces vœux *simples,* ces vœux qui n'engagent que pour des termes si courts, ces vœux qu'on peut rompre impunément, on leur restitue la perpétuité en les renouvelant, et la solennité en les formant avec conviction en présence du Dieu qui punit le parjure. Vainement les législateurs auront forgé leurs lois ; les prescriptions de l'*esprit* prévaudront toujours sur celles du *papier*. On a cru étouffer la piété, et l'on n'a pas vu qu'on lui donnait plus d'indépendance, on n'a pas vu qu'on doublait le mérite du sacrifice. Ainsi les armes du persécuteur se sont tournées contre lui-même. Il n'y a plus que l'élan du cœur qui peuple les saintes solitudes ; il n'y a plus que la fidélité et la honte du parjure qui y retiennent quand on y est entré ; jamais plus de joie et d'espérance n'a brillé sur le visage de ces captifs volontaires.

Anathème, avait dit le spectre sanglant de quatre-vingt-douze, anathème sur les hommes qui voudraient fuir la société pour s'enterrer dans la retraite du cloître. Anathème, a répété la charte de liberté, écrite sur les débris de trois trônes. La barrière subsiste toujours ; la loi impitoyable qui ouvre le guichet du monastère à la religieuse, le tient fermé pour l'homme qui demande à imiter son dévouement. La faiblesse du sexe, ou plutôt la nécessité pour l'état lui-même d'avoir de ces anges de charité, a obtenu grâce à la femme ; l'homme reste frappé d'exclusion. C'est un paria, sous le règne de la liberté des cultes. Eh bien ! le caractère que vous lui déniez, s'il le revêt, ses frères le lui reconnaîtront, et cette reconnaissance suffira à sa pieuse ambition. Religieux pour les catholiques, simple citoyen pour l'État, aux catholiques il demandera leur sympathie, de l'État il exigera protection comme citoyen. Ou plutôt, s'enveloppant de ce manteau de résignation qui couvrait les martyrs, il n'exigera rien ; il souffrira pour son Dieu, comme lui et à cause de lui persécuté ; il priera pour ceux qui le condamnent à l'ilotisme. Oh ! que la religion est belle et consolante ! Que ses inspirations sont délicieuses ! Que ses doctrines fortifient ! Vierges, profitez de la loi qui vous permet de bénir Dieu en commun, de soulager l'infortune, encouragées par l'image du Sauveur, suspendue à vos modestes vêtements, et d'apprendre aux petits enfants à bégayer qu'il faut adorer le Seigneur, honorer ses parents, aimer ses frères et sa patrie... Vierges, remplissez votre mission ; les hommes sauront remplir la leur. Celui à

qui Dieu aura parlé, se créera une solitude, au milieu même du tourbillon; il remplacera par des vertus intérieures ces vêtements, symbole extérieur qu'on interdit à sa piété. Ce n'est pas sans dessein que Dieu ne lui permet point de s'ensevelir dans les ombres d'un monastère; ce n'est pas sans un but certain qu'il le retient dans le monde, qu'il le condamne au contact des méchants, qu'il le lie au reste des hommes par tous les liens dont il voudrait se voir lié à la retraite. Dieu le veut! Dieu a ses raisons pour le vouloir. Peut-être, dans l'ordre de la Providence, au lieu de se disséminer en congrégations particulières et isolées l'une de l'autre, les bons formeront-ils contre les méchants une association générale ; cet immense institut aura pour fin la réforme fondamentale de la société; ses moyens seront la charité qui prévient ou soulage les infortunes, et la science qui enseigne le juste et le vrai. Par la miséricorde, les bons se feront aimer; en les aimant, on les écoutera, et une fois que la charité aura ainsi frayé le chemin à la vérité, le triomphe de la vérité sera facile [1]. Aimons-nous donc les uns les autres, parce que cet amour est la condition et le moyen de votre salut.

[1] Saint François de Sales a dit : Quand la *vérité* n'est pas *charitable*, la *charité* n'est pas *véritable*.

FIN.

TABLE

DES MATIÈRES.

LIVRE III.

DEPUIS LE SCHISME DE LUTHER, JUSQUES AUJOURD'HUI.

LIVRE IV.

TABLEAU DES CONGRÉGATIONS RELIGIEUSES D'HOMMES, FORMÉES EN FRANCE DEPUIS LE DIX-SEPTIÈME SIÈCLE.

LIVRE V.

TABLEAU DES CONGRÉGATIONS RELIGIEUSES DE FEMMES, FORMÉES EN FRANCE DEPUIS LE DIX-SEPTIÈME SIÈCLE.

LIVRE VI.

FIN DE LA TABLE DES MATIÈRES.

